00027058

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ

ET

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

LE GÉNÉRAL
DU MOURIEZ
ET
LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE,

Par M. Ledieu.

Detur hoc illustrium virorum posteritati, ut quomodo exsequiis a promiscuâ sepulturâ separantur, ita in traditione supremorum accipiant habeantque propriam memoriam. TAC., *Ann.*, lib. XVI.

RR 212 27058 ae ae

PARIS,

PONTHIEU, LIBRAIRE, AU PALAIS-ROYAL,

P. DUPONT, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, N° 24;

ET LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1826.

Fr 923-544
Mow/Led/Gén
27058
K
44.04

PRÉFACE.

Il y a trois ans que le général Du Mouriez a cessé de vivre et que ses amis attendent qu'on offre à sa mémoire le tribut d'affection, de respect et d'admiration auquel il avait tant de titres. Je m'étais imposé ce devoir, et j'avais promis de le remplir bien plus tôt : il n'a pas été en mon pouvoir de le faire.

Pendant toute l'année qui a suivi la mort de cet homme dont la bonté surpassait encore l'illustration, j'ai vainement tenté l'accomplissement de ma promesse. Toutes les fois que, m'occupant de lui, je cherchais à réunir mes souvenirs, à ordonner mes pensées, à choisir la forme et les expressions les plus convenables à mon sujet, je me trouvais arrêté tout-à-coup par le regret de cette perte récente; toute mon ame se troublait : je ne sentais plus qu'une chose : c'est qu'il n'était plus! Bon général! m'écriais-je; et mes yeux étaient remplis de larmes, et j'étais forcé de sortir, pour chercher des distractions à ma douleur.

Quand enfin je pus vaincre cette sensibilité, quand le temps eut adouci la vivacité de mes souvenirs, je voulus exécuter tout ce que je m'étais proposé; je repassai cette vie si active, si utile, si étonnante, appelant à mon secours et les mémoires publics du général, et ses manuscrits, et nos conversations sur les hommes, sur les choses, sur les événements, et je me décidai à en former une espèce de monument qui rappelât au souvenir de mes contemporains les droits du général Du Mouriez à leur estime et à leur gratitude.

Tandis que je me livrais à ce travail, souvent une idée s'est présentée à mon esprit; c'est que cet homme illustre, dont je sentais le besoin d'honorer et de faire honorer toute la vie, était mort sur la terre étrangère où, dans des temps malheureux, il était venu chercher un asile, et que les accusations des partis retentissaient encore sur sa cendre. Dès-lors je sentis que c'était moins un éloge que j'avais à faire qu'une justification qu'il fallait présenter, et que, puisque, de toutes parts, on reconnaissait en Du Mouriez un courage et des talents extraordinaires, il ne me restait qu'à démontrer que, dans toutes les circonstances de sa vie, il les avait employés au bien.

Je ne me suis pas dissimulé les dangers de cette

démonstration, à l'époque où nous vivons; mais, en même temps, j'en ai aperçu l'utilité et je l'ai entreprise.

Il importe beaucoup à la génération présente de juger sainement les hommes qui ont joué de grands rôles dans cette série de scènes qu'on appelle la révolution française, et surtout de ne pas se laisser tromper sur les événements et sur leurs causes. De la connaissance exacte des faits et des acteurs dépend non seulement l'avenir prospère de la France, mais encore la réformation de toutes les nations du monde. Que la lumière brille, *fiat lux*, et le monde politique sortira du chaos.

Ce sont ces réflexions qui ont donné à cet ouvrage sa forme et son titre. Le général Du Mouriez et la révolution française ont été trop intimement liés pour que j'aie pu les séparer; la justification de l'un ne peut se trouver que dans la justification de l'autre.

Très-peu d'écrits sur la révolution française la représentent, dans son ensemble, avec exactitude et avec impartialité. Les intérêts, les passions, les vengeances, ont presque toujours guidé ses historiens, et les meilleurs esprits ont souvent cédé involontairement, et comme à leur insu, à des préventions qui ont égaré leur jugement.

Le plus mauvais ouvrage sur la révolution française, celui qui a fait le plus de mal, est, selon moi, celui de Burke. J'ai lu plusieurs fois cet écrit étonnant d'un homme habitué à défendre, au sénat anglais, les libertés de son pays, et chaque fois j'ai été plus surpris de voir l'ami de Fox, qui, si longtemps, avait professé les mêmes doctrines, déployer l'étendard de la contre-révolution, et se constituer le défenseur de tous les anciens abus, l'accusateur de toutes les réformes et de tous les réformateurs. J'ai été surpris de ne plus trouver ni ce talent qui l'avait élevé si haut dans l'estime publique, ni ce caractère de force et de vérité que j'avais admiré dans ses discours. Il me semblait inconcevable qu'un pareil homme connût si peu l'état de la monarchie et de la France, ou qu'il consentît à s'abaisser au langage le plus violent, à des insultes dégradantes, à une ironie indécente sur les événements et les hommes d'une époque où tout tendait à la justice, à l'ordre et au bonheur.

Burke portait dans ses nouvelles opinions politiques, ou tout le zèle d'un converti, ou toute l'ardeur d'un homme qui veut se faire acheter et qui montre ce qu'il ose, pour obtenir un prix plus élevé. Il faussa l'opinion de son gouvernement et d'une partie de ses concitoyens, et il obtint le triste

succès de faire restreindre les libertés de l'Angleterre en déraisonnant sur les libertés de la France.

Les écrits publiés en France, à différentes époques, ont presque toujours été empreints de la couleur des partis, et le vice principal de ces écrits, c'est de confondre tous les faits et tous les temps sous le seul nom de révolution française. Les anarchistes étaient intéressés à cette confusion, parce qu'ils y trouvaient une espèce de justification. La nécessité d'une révolution et les avantages que devait procurer cette révolution étaient évidents, et en les représentant, ou comme le principe, ou comme les résultats de leurs attentats, ils croyaient avoir légitimé ces attentats. D'un autre côté, les ennemis de la révolution trouvaient, dans cette confusion, des avantages semblables, et condamnaient la révolution en l'identifiant avec les forfaits qui l'avaient anéantie et remplacée.

Il y aurait de l'injustice à ne pas excuser ceux qui, à la vue ou à la lecture de ces crimes innombrables, n'ont pu maîtriser l'horreur dont leurs ames étaient remplies, et qui, entraînés par une juste et violente indignation, n'ont tracé, sous le titre d'histoire de la révolution française, que l'épouvantable tableau des pillages, des proscriptions et des massacres; mais aujourd'hui, il y aurait une

injustice bien plus grande à ne pas reconnaître que la révolution est tout autre chose que ces pillages, ces proscriptions et ces massacres, et que non-seulement elle a pu exister sans eux, mais qu'elle a péri par eux.

Nous sommes déjà loin de ces événements, et cependant très-peu de personnes veulent, peuvent ou osent en parler consciencieusement. Ce n'est pas tant la crainte du pouvoir qui impose silence aux écrivains, ou qui leur arrache le sacrifice de quelques vérités, que certaines affections personnelles, ou des considérations de partis, qui sont bien plus puissantes, parce qu'elles ont souvent l'apparence de la délicatesse. Je connais un homme à qui les prières et les menaces du gouvernement n'ont pu faire effacer une ligne dans un bel ouvrage, et qui, pendant dix-huit mois, a suspendu l'impression de son livre, pour y faire des changements sollicités par des rapports et des habitudes de société. Je ne sais si madame de Staël a jamais fait un aveu semblable, mais je sais qu'on n'a pas besoin de cet aveu, quand on lit ses *Considérations sur la Révolution française*, pour être persuadé qu'elle s'est trouvée souvent dans la même position.

C'est dans la solitude, caché à tous les regards, et loin de toutes les influences, qu'il faut écrire sur

cette époque et sur ces hommes. Ce n'est qu'en renonçant à toute espérance, et en repoussant toute crainte, que l'on peut imprimer à ses récits le caractère que Cicéron déclare être la première loi de l'histoire : *ne rien taire de vrai, ne rien dire de faux.*

Je n'ai point la prétention d'avoir entièrement rempli ce devoir. J'ai certainement la conviction de n'avoir rien dit de faux ; mais j'avoue avoir souvent tu des vérités, et je l'ai fait toutes les fois que ces vérités accusatrices des personnes m'ont paru des hors-d'œuvre, ou lorsqu'elles ne jetaient aucune lumière sur les antécédents et les conséquences. Je déclare en outre que, dans ces omissions, je n'ai eu aucune considération pour les partis.

Quand je naquis, la révolution était commencée; je n'ai donc pu y prendre part. Je ne l'ai connue, dans mon enfance, que par les malheurs et les larmes de mes parents, qui ne prononçaient son nom que dans le récit de leurs souffrances dans les cachots, du supplice de leurs amis, et de leurs angoisses dans la cruelle attente du même trépas. Mes premières lectures m'ont entretenu des crimes des uns, des calamités des autres, et de la ruine générale. Ainsi mes relations de famille ne me rat-

tachent aucunement au parti de la révolution ; tout, au contraire, semblait devoir m'identifier avec le parti opposé.

Mais tout ce que j'avais entendu, tout ce que j'avais lu sur la révolution m'avait trop frappé pour que je négligeasse aucune occasion de la connaître davantage, et elle a constamment été une de mes principales études. Après avoir interrogé les livres, j'interrogeai les hommes : je parvins à séparer, à classer tous les éléments qui, jusqu'alors, ne s'étaient présentés à moi que comme un chaos, et après avoir distingué trois choses, la révolution, la contre-révolution et l'ultra-révolution, je m'appliquai à rechercher leurs causes, leurs principes, leurs actes, leurs rapports et leurs résultats.

C'est du résumé de ces études que j'ai formé une partie de cet ouvrage, qui, je pense, ne doit être considérée que comme un essai sur ce vaste sujet. Je ne pouvais en dire davantage sans m'éloigner de mon but, mais je ne pouvais dire moins.

La révolution était juste et nécessaire; elle seule pouvait rendre à la France la dignité, la force et la prospérité. La démonstration de cette proposition justifiait le général Du Mouriez, je devais donc l'entreprendre.

La contre-révolution était injuste; l'ultra-révo-

lution était atroce : toutes deux tendaient, de tous leurs efforts, à détruire la révolution. Le général Du Mouriez devait donc les combattre toutes deux, et il importait de montrer qu'il avait rempli cette obligation.

On a dit souvent que la contre-révolution et l'ultra-révolution faisaient cause commune; je ne pense point que cette assertion soit entièrement vraie; mais il est certain que des hommes de la contre-révolution ont dirigé des hommes de l'ultra-révolution, et que d'autres ont applaudi aux convulsions de l'anarchie, parce qu'ils y trouvaient le principe, le germe du rétablissement du gouvernement qu'ils préféraient. Il est certain que, tandis que Robespierre disait à la tribune que le tyran devait périr pour que la république existât, on imprimait de l'autre côté du Rhin : La mort du Roi peut seule sauver la monarchie. C'est ainsi que, dans les tourmentes politiques, les partis les plus opposés se rencontrent dans ce qu'ils appellent *des principes*, et que, de ces principes, chacun extrait ce qu'il appelle ses devoirs.

Les véritables partisans de la révolution n'ont ni reconnu ni pratiqué ces horribles principes; dans tous les temps, au contraire, ils ont mieux aimé en être les victimes que les sectateurs, et l'on

a vu leur sang inonder les échafauds, et leurs têtes mises à prix, parce que toutes les factions trouvaient en eux les adversaires les plus formidables, parce qu'ils n'avaient pour eux que la raison.

Il est malheureusement plus facile d'arriver au pouvoir qu'à la vérité, et malheureusement aussi les hommes qui aspirent à la vérité dédaignent trop le pouvoir; il leur semble que, quand ils ont proclamé les principes de la nature et de la justice, et qu'ils en ont montré l'application aux associations, il ne leur reste plus rien à faire, et, dans la crainte d'être soupçonnés d'avoir agi pour eux-mêmes, ils imitent volontiers Lycurgue, et se condamnent à une espèce d'exil. Cette pudeur des premiers représentants de la France a eu des suites bien funestes. A peine se furent-ils retirés, après avoir triomphé dans la lutte des idées, que la lutte des hommes commença. La première avait fait jaillir des lumières; la seconde fit couler le sang, et celui des constituants ne fut pas épargné.

Faisons en sorte que ce sang ne soit pas perdu, que ces lumières ne s'éteignent pas au milieu de nous; et si le passé n'est plus en notre pouvoir, arrachons-lui les leçons et les doctrines qui doivent guider le présent et former l'avenir.

La plus grande de ces leçons, celle qui se ré-

pète le plus constamment, c'est l'instabilité du pouvoir quand la vérité n'en est pas l'auxiliaire. Que de fois les hommes et les instruments de la force se sont brisés tout-à-coup, au moment même où ils pensaient que leur triomphe était assuré! Les mêmes choses se répéteront tant qu'on s'enivrera à la coupe de la puissance. Un droit violé est une sécurité perdue pour le violateur, et ce qui rend précaire l'existence des gouvernements, c'est la violation des droits généraux.

Le général Du Mouriez, défenseur constant de ces droits, avait prévu, dès les premiers jours de la république, tous les malheurs de son pays, et sa pensée s'est toujours fixée depuis sur la restauration, comme le terme des infortunes de la France. Lors même que l'Europe continentale s'inclinait avec respect devant le génie extraordinaire de Napoléon, Du Mouriez, inébranlable dans son opinion comme dans ses principes, prédisait la chûte du colosse et le retour de la dynastie proscrite.

C'est à Bonaparte lui-même que Du Mouriez avait d'abord demandé ce retour, avant que le premier eût résolu de changer la modestie consulaire en orgueil impérial. Bonaparte ne répondit point : peut-être regarda-t-il cette proposition

comme une sottise; peut-être même n'aurait-il pu exécuter un pareil projet.

Beaucoup de monde pensait et pense encore ce que l'illustre Fox a dit et a écrit; que la pire des révolutions est une restauration. Cette assertion n'est vraie que lorsque l'on ne voit dans une révolution que le mouvement (comme l'a dit Tallien) de retourner en dessus ce qui était en dessous, parce que, dans ce cas, une restauration n'est que le mouvement de rétablir tout sur l'ancien pied. Ce n'était pas là le sens que Du Mouriez donnait au mot restauration; comme il l'entendait, la chose était très-bonne, et Fox lui-même en serait convenu.

La dernière partie de la vie du général Du Mouriez est trop peu connue du public. Au milieu des mouvements, des chocs des empires, l'attention est trop occupée pour s'attacher à un homme dans la solitude de l'exil. Cette partie de sa vie ne fut cependant pas sans utilité pour la liberté, pour l'humanité, pour l'indépendance des nations, et mon but était d'en offrir le récit, dont il a laissé tous les matériaux, en même temps que sa justification. Je n'ai abandonné cette intention, pour me borner à terminer ce livre par le précis de la vie de cet homme illustre, depuis sa proscription

jusqu'à sa mort, que parce que je ne crus pas pouvoir différer plus long-temps la publication d'une défense attendue impatiemment, et dont le retard pourrait être attribué à une négligence impardonnable.

On écrit vite quand on écrit pour les passions et pour le présent; mais quand on écrit pour la vérité et pour l'avenir, il faut du temps et de longues méditations. Je sais bien que, pour le succès de mon livre, il eût été avantageux de le faire paraître lorsque l'annonce de la mort du général Du Mouriez réveillait les affections de ses amis ou la curiosité de ses contemporains. Mais en me hâtant je n'aurais pu atteindre le but que je me proposais. Je serai moins lu peut-être, mais je serai mieux lu : il y a plus que compensation.

Il est trop vrai que, sous d'autres rapports, les circonstances ne sont favorables, ni au sujet que j'ai traité, ni à ma manière de le traiter. Un pouvoir ombrageux poursuit avec acharnement tous les principes qui ne sont pas de la servitude, et paraît vouloir étouffer jusqu'au nom de la liberté. A ses yeux, c'est être coupable que de l'offrir pour alliée à la royauté, et il voudrait pouvoir exiler de la mémoire des hommes le grand citoyen dont les cendres sont encore exilées de la patrie, pour avoir

dit à l'anarchie : *la loi et le roi!* Mais on brûle des livres, on en brûle même les auteurs, et l'on ne peut brûler la vérité. Son règne s'établit malgré toutes les résistances de la force et les clameurs du mensonge. Il ne faut pas aujourd'hui, par un silence coupable, favoriser les succès de ses ennemis. On doit parler sans crainte, lors même qu'on ne le fait pas sans danger. « Dedimus profecto « grande patientiæ documentum : et sicut vetus ætas « vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos, « quid in servitute, ademto, per inquisitiones, « et loquendi audiendique commercio. Memo- « riam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si « tam in nostra potestate esset, oblivisci quam ta- « cere. » (TACIT., *Agricola.*)

PREMIÈRE PARTIE.

PRÉCIS

DE LA VIE DU GÉNÉRAL DU MOURIEZ

JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA RÉVOLUTION.

Le général Du Mouriez a, dans les mémoires qu'il publia pendant les premières années de sa proscription, parlé de son origine, et il ne l'a fait que pour répondre à ceux qui lui reprochaient ce qu'on appelait une basse extraction. Il attachait moins d'importance à faire connaître qu'il était né dans la classe nobiliaire, qu'à montrer que ses ennemis se trompaient ou voulaient tromper, et, comme peu de lignes suffisaient pour le prouver, il ne consacra à ce sujet que les lignes suivantes.

« Charles-François Du Mouriez est né à Cambrai « le 25 janvier 1739. Il descend de la branche ca- « dette d'une famille noble parlementaire de Pro- « vence, connue sous le nom de Du Périer. Une « Anne *de Moriès* ou *Mouriès*, aussi de famille no- « ble, ayant épousé un François Du Périer, bis- « aïeul du général Du Mouriez, et son grand père

« paternel ayant eu, de deux lits, vingt-quatre gar-
« çons et huit filles, plusieurs individus de cette
« nombreuse famille adoptèrent le nom de De Mou-
« riez, qui, par corruption parisienne, a été changé
« en Du Mouriez. Le père du général était un de
« ceux qui portaient ce nom qu'il honorait. Son
« fils n'a jamais voulu le quitter, pour reprendre
« le nom de famille de Du Périer. » (*Vie du général Du Mouriez*, *tome I*, *page* 2.)

Du Mouriez aurait pu parler de ses ancêtres sous un rapport plus glorieux encore que celui de la noblesse de leur race, et rappeler un titre plus précieux et plus durable que tous les parchemins, dans cette ode admirable que le créateur de la poésie française adressa à un de ses aïeux, pour le consoler de la perte de sa fille :

Ta douleur, Du Périer, sera donc éternelle?

Il lui eût été permis d'être fier en voyant le nom de sa famille associé ainsi à celui du premier de nos poètes, en pensant et en disant qu'un Du Périer était l'ami de Malherbe; qu'il en comprenait le langage sublime et harmonieux, et qu'il lui avait inspiré son chef-d'œuvre : et comme si les goûts et le talent littéraires étaient héréditaires dans cette famille, identifiée pour ainsi dire avec la renaissance des lettres, le père de Du Mouriez, deux siècles après Malherbe, méritait et recevait des éloges de Voltaire, pour avoir dérobé à l'Italie et

donné à la France un des plus jolis poèmes qu'elle ait, *Richardet*.

L'enfance de Du Mouriez fut si douloureuse et si maladive qu'on ne croyait pas qu'il pût vivre long-temps. Son père voyant l'inefficacité des secours de la médecine, et au désespoir de ne pouvoir conserver ce fils unique, l'abandonna, plutôt qu'il ne le confia, à un prêtre, chantre de la cathédrale de Cambrai. Ce prêtre, M. Fontaine, prit l'enfant, âgé alors de six ans, et absolument perclus, le délivra sur-le-champ des liens de fer dont il était enveloppé, le laissa aller au cours de la nature, parvint ainsi à le rétablir entièrement, et le rendit à son père à l'âge de neuf ans et demi, après lui avoir donné une constitution robuste, l'instruction primaire et la connaissance des éléments de la langue latine.

Quelques mois suffirent au père pour mettre l'enfant en état d'entrer en troisième. Il le laça au collége de Louis-le-Grand, à Paris, où le jeune Du Mouriez se distingua dans toutes ses classes, et qu'il quitta, trois ans après, en obtenant presque tous les premiers prix de rhétorique, avant d'avoir fini sa quatorzième année.

M. Du Mouriez père ne considérait, avec raison, les études des colléges que comme les fondements de l'instruction qui ne s'acquiert que par les études et les travaux continuels d'un âge plus mûr; il ne négligea rien de tout ce qui pouvait procurer à son fils les connaissances variées et profondes qu'il in-

geait indispensables, peut-être parce qu'il les possédait lui-même, et pour lesquelles le jeune homme montrait la plus grande aptitude. Ce père n'était pas du nombre de ceux qui, après avoir ébauché l'éducation de leurs enfants, s'empressent de leur choisir un état sans s'inquiéter si cet état convient à leurs goûts et à leurs dispositions. M. Du Mouriez avait trop d'esprit et trop peu de fortune pour ne pas déroger aux usages de la noblesse. Il n'avait que les revenus attachés à ses fonctions de commissaire des guerres, fonctions qu'il remplissait scrupuleusement et honorablement; mais cet état lui déplaisait et il était bien loin d'y destiner son fils. Philosophe et philantrope, il avait la même aversion pour *le métier de massacrer des hommes, masqué sous le nom d'état militaire*; c'est la définition qu'en ont faite le père et le fils. Celui-ci, loin de penser à entrer dans cette carrière, où l'avancement était une grace de la cour qu'on n'accordait guère qu'à la naissance, et qui n'offrait pas au jeune homme une perspective bien avantageuse, avait rapporté du collége, que dirigeaient les jésuites, un goût prononcé pour leur profession, et n'avait qu'une ambition, celle d'entrer dans leur ordre et de devenir un de leurs missionnaires.

Cette vocation n'était pas du goût du père qui aimait tout aussi peu voir son fils moine qu'officier. Cependant loin de combattre ses désirs par des discussions, il promit à son fils de les satisfaire si, au bout d'une année, il y persistait. Persuadé que

ce zèle si ardent s'éteindrait, et voulant y contribuer, il consacra toute cette année à préparer son fils au choix qu'il devait faire un jour, par les études les plus assidues et les plus variées, et dans le doute de ce que voudrait son fils, il se fit un devoir de le rendre propre à tout.

L'étude des langues modernes, qui avait été un des amusements de M. Du Mouriez père, lui parut devoir être une des occupations de son fils, parce qu'elle lui semblait la plus propre à développer son entendement, à étendre ses connaissances et à former son goût, en le mettant à même de lire, dans leur propre langue, les grands écrivains des différentes nations. Il enseigna lui-même à son fils l'italien, l'espagnol et l'anglais, à une époque où, suivant Voltaire, cette dernière langue était ignorée en France. Il lui faisait, en même temps, lire et méditer l'histoire des peuples anciens et modernes; et aux soins qu'il prenait de faire bien connaître à son fils les coutumes, les mœurs, les intérêts, les rapports existants entre les nations européennes, et le droit public reconnu par leurs traités, il était facile de voir qu'il désirait lui faire suivre la carrière diplomatique. C'est dans ce dessein qu'il lui avait donné un maître d'allemand, ne pouvant pas lui apprendre lui-même cet idiome.

Tant de travaux, dont il semble que la jeunesse soit incapable, ne suffisaient cependant pas à l'avidité du fils et aux desseins du père. Dans le système adopté par celui-ci, une éducation complète

comprenait l'étude des sciences exactes, le maniement des armes, l'équitation, le dessin, et le jeune homme s'y livra également avec zèle et avec succès.

Quelque chose qu'on entreprenne après une pareille éducation, il est moralement impossible de ne pas réussir. Le moment de faire un choix approchait: le jeune Du Mouriez avait, dans ses études récentes, trouvé qu'on peut être quelque chose de mieux et de plus utile qu'un jésuite. Il avait le sentiment intime de sa force intellectuelle; il éprouvait le besoin de l'exercer et de se distinguer. Sa raison déjà indépendante lui faisait ambitionner, comme les plus honorables de toutes les distinctions, celles accordées par le suffrage de ses concitoyens, et pour ce motif il sentait de la répugnance pour la diplomatie où il prévoyait que, ne pouvant rien faire par lui-même, il ne marcherait que lentement, peut-être même sans être aperçu, et sans sortir des rangs secondaires. Le barreau lui paraissait le lieu le plus favorable au déploiement de ses talents et au succès de sa noble ambition. Il voulait être avocat; il sentait, comme d'Aguesseau, tout ce que cet état avait d'utile, d'honorable et de sublime; mais son père cédant, malgré lui, à son insu peut-être, au sentiment de vanité qui faisait abandonner cette carrière laborieuse aux familles plébéiennes, voulait que, s'il se décidait pour la robe, il entrât dans la magistrature.

Le hasard, ou un concours de circonstances qu'on ne peut prévoir vint bientôt mettre un

terme aux discussions du père et du fils à ce sujet et déjouer tous leurs projets. La guerre de sept ans éclata : M. Du Mouriez fut attaché en sa qualité de commissaire des guerres à l'armée du prince de Soubise. Le fils ne voulut pas se séparer du père, de l'instituteur qu'il aimait tendrement ; il demanda avec instance à l'accompagner, et M. Du Mouriez, qui pensait qu'une campagne ne pourrait qu'être très-utile à l'éducation de son fils, céda à ses prières et se le fit adjoindre, après lui avoir fait réitérer la promesse qu'il ne serait pas militaire et qu'il se bornerait à l'aider dans ses fonctions, pendant cette campagne.

Il paraît que cette promesse fut bientôt oubliée par tous les deux. Pendant le voyage pour se rendre à l'armée, le jeune homme rencontre un général brave et expérimenté, cède sa place dans la voiture de son père à un autre officier-général, pour accompagner le premier, à cheval, pendant le reste de la route. Les conversations qui s'établissent entre eux font naître de nouvelles idées et inspirent de nouveaux désirs à Du Mouriez, qui, à peine arrivé à l'armée, abandonne les *contrôles* et *les états* pour s'attacher, comme aide-de-camp, au marquis d'Armentières, qui commandait le corps d'armée auquel appartenait M. Du Mouriez père.

Il fut pourtant obligé de quitter son général, parce que son père fut détaché de ce corps, et il rentra à regret dans la partie administrative ; mais il n'y trouvait ni assez d'occupation, ni assez de

charme pour s'y borner. Il s'occupait de tous les autres travaux; tantôt il était aide-de-camp, tantôt il dirigeait le travail des fortifications avec les officiers du génie, et toutes les fois que l'occasion se présentait, il courait aux coups de fusil, et s'exposait avec un courage téméraire. A l'attaque d'un village, près de Bremen, il se trouva à la tête des grenadiers, étonnés de sa petite taille et de son impétuosité, et en rapporta une contusion et plusieurs balles dans ses habits.

Les travaux et les périls de cette campagne, quoiqu'elle n'eût été rien moins que glorieuse pour les armes françaises, avaient familiarisé le jeune Du Mouriez avec ce que l'état militaire avait de dangereux et d'horrible. Des éloges reçus pour sa conduite en diverses occasions affaiblirent l'opinion que lui en avait donnée son père. Il avait une aversion extrême pour cet emploi hermaphrodite, ou mieux, ni civil ni militaire, qui attachait son père aux armées : le choix d'un autre état allait l'obliger à un apprentissage, et la campagne qu'il avait faite étant à ses yeux un apprentissage du métier des armes, il résolut de le suivre, et de mettre fin à son incertitude et à l'embarras de choix.

A peine de retour à Paris, il va, à l'insu de son père, chez le ministre, à Versailles, lui dit qu'il veut entrer au service et demande un emploi de cornette. Le ministre, content de sa conversation, lui promet cette place dans les dragons d'Escars, et Du Mouriez, afin de la mériter et de n'être pas on-

blié par le colonel, s'engage comme volontaire dans le régiment.

Les débuts de la vie de certains hommes, surtout des grands hommes, sont comme les principes généraux d'une science, dont tout le reste n'est que le développement ou les conséquences. Souvent même des principes simples, des observations presque triviales, sont les germes ou le prélude des plus grandes choses. Ainsi de cette proposition géométrique qu'une ligne tombant sur une autre forme avec cette autre deux angles qui réunis équivalent à deux angles droits, le génie de l'homme a extrait les proportions des côtés du triangle rectangle, le rapport approximatif du diamètre à la circonférence, et donnant des leviers à l'intelligence, a ravi, pour ainsi dire, à l'Éternel le secret de la marche de ces astres semés avec tant de grandeur et de mystère dans l'immensité de l'espace. Ainsi encore à la vue de la fumée qui s'élève de nos foyers, un observateur a trouvé la dilatation de l'air par la chaleur, et de nouveaux Icares s'élèvent dans les cieux et n'attendent, peut-être, pour les parcourir à leur gré, que la conséquence tirée par un nouvel observateur d'un fait qui frappe tous les jours nos regards et échappe à notre attention.

Ces réflexions s'appliquent avec une exactitude étonnante aux débuts de Du Mouriez. La devise de son régiment était *fais ce que dois, avienne que pourra* : il jura d'en faire la maxime de sa vie et il tint parole.

Il annonce à son père la démarche qu'il a faite et le succès qu'il a obtenu. Son père est mécontent; il finit cependant par lui donner son assentiment. *J'entre tard au service*, lui dit son fils, *mais je ne perdrai pas de temps et je vous jure que, dans quatre ans, je serai tué ou chevalier de Saint-Louis.* Et avant ce temps il avait la croix. Remplir ses devoirs et se distinguer, voilà tout le but qu'il s'est proposé et qu'il a atteint.

Il est vrai qu'il entrait tard au service, à une époque où on y plaçait des fils à peine échappés à l'enfance, afin de leur faire acquérir par droit d'ancienneté les grades et les distinctions qu'ils n'auraient pu mériter par les talents et la science; mais quel immense avantage ne devait pas avoir sur ses camarades un jeune homme de dix-neuf ans, dont la raison était formée; qui dès son arrivée à son corps était familier, non-seulement avec les noms des héros de l'antiquité et des temps modernes, mais encore avec tous leurs travaux; qui en avait examiné les détails, qui avait médité sur les causes de leurs succès et de leurs revers, qui connaissait les idiomes, les besoins, les moyens, les relations des différents peuples; qui, indifférent à tous les plaisirs de son âge, s'était habitué à l'exercice constant de ses facultés intellectuelles; qui, enfin, pour tout dire en peu de mots, avait l'esprit rempli de tout ce qui était utile et l'ame de tout ce qui était grand!

Sa première campagne après son entrée au ré-

ginent, celle de 1759, ne présente aucun événement important. Un passage de pont, quelques courses, trois ou quatre petits combats, à l'un desquels Dumouriez reçut une balle à la cuisse, en voilà l'abrégé. Après cela on entra en quartier d'hiver. Celle de 1760 fut plus active et offrit aux braves quelques occasions de se signaler. Dans la retraite du général Dumuy, Du Mouriez rallia autour de son étendard deux cents cavaliers, arrêta l'ennemi, sauva une batterie de cinq pièces, couvrit la retraite de deux régiments, reçut deux blessures et eut son cheval tué sous lui.

Quelques jours après, chargé d'ordres pour les avant-postes, il parcourait l'extrémité des lignes, accompagné d'une faible escorte. Il est attaqué par une vingtaine de hussards ennemis. Son escorte prend la fuite. Il reste et se défend seul contre tous, en met, dans un instant, deux hors de combat. Mais son cheval tombe mort sous lui, et il ne peut débarrasser son pied de l'étrier. Dans cette position il continue de se défendre avec son sabre contre ses nombreux assaillants, qui lui crient en vain de se rendre : mais son cœur jette ce cri d'une illustration moderne, *je meurs, je ne me rends pas*, et ce combat inégal continue. Enfin couvert de cinq blessures graves, qui lui ont laissé de larges cicatrices, de onze contusions très-fortes, baigné dans son sang, presqu'évanoui, il agitait encore de sa main mutilée le tronçon de son sabre brisé par une balle, et allait recevoir, à bout portant,

les derniers coups de feu de ses adversaires furieux de sa résistance, quand un aide-de-camp du général ennemi, accouru au bruit, arrête la rage de ses soldats, s'empare du jeune héros presque sans vie, le fait placer sur un cheval et le conduit au quartier-général où bientôt le prisonnier est comblé d'éloges par les ennemis qui admirent son intrépidité.

Le duc de Brunswick, après lui avoir fait prodiguer, pendant quelques jours, les soins que requérait son état, le renvoya à son général avec une lettre dans laquelle il lui rendait compte de la conduite de son prisonnier, et en sollicitait la récompense. On promit à Du Mouriez le grade de capitaine et la croix; puis le ministre, trouvant que c'était trop de deux *graces* [1] à la fois, lui laissa le choix: « Faites-moi capitaine, répond Du Mouriez, « je vous réponds de mériter bientôt la croix. »

Il était loin d'être rétabli lors de l'ouverture de la campagne suivante; mais il ne voulut pas perdre l'occasion de se signaler dans son nouveau grade et il alla joindre son corps. Il n'y eut aucun fait remarquable; la paix enfin mit un terme à cette guerre peu glorieuse pour la France et encore moins honorable pour ses généraux, et alors Du Mouriez fut mis à la réforme et reçut la croix de Saint-Louis à l'âge de vingt-quatre ans.

L'ame de Du Mouriez avait trop d'activité pour

[1] On donnait ce nom au prix des services rendus à l'état.

ne pas sentir impatiemment le poids des loisirs de la paix, et pour ne pas chercher partout des occupations qui pussent contribuer à sa fortune et à sa réputation. Il prit la résolution de quitter son pays, qui le condamnait à l'inaction, jusqu'à ce qu'il lui offrît de nouveaux dangers à courir, et de nouveaux moyens de se distinguer dans son état. Des circonstances particulières contribuèrent à cette résolution. Il avait rencontré, depuis son entrée au service, une de ses cousines, et il en était devenu très-amoureux. Cette passion condamnée par son père suscitait souvent entre eux des discussions trop désagréables pour qu'il ne désirât pas d'y mettre un terme, en quittant la maison paternelle. Du Mouriez aimait tendrement son père, mais celui-ci, avançant en âge et tourmenté d'une maladie longue et cruelle, avait perdu cette égalité de caractère, cette douceur, ces manières affectueuses qui lui avaient été si utiles dans l'éducation de son fils. Une excessive sévérité, augmentée par l'inimitié qu'il conservait depuis long-temps contre sa sœur, qui était la mère de la jeune personne, et une démarche imprévoyante, principalement même, qu'il avait faite pour rompre la liaison des amants, avait paralysé la tendresse filiale. Du Mouriez, sans fortune et ne voulant plus rien tenir de son père, partit sans autre plan que d'offrir ses services, se dirige vers l'Italie, fait la plus grande partie de la route à pied par économie, arrive à Gênes au moment où cette république

employait toutes ses forces pour soumettre la Corse, sollicite sans succès le commandement d'un bataillon qu'on levait, quitte ensuite Gênes pour aller à Rome et Rome pour Livourne où il rencontre quelques officiers français, sans emploi comme lui, et, plus que lui encore, prêts à servir ceux qui voudraient leur donner de quoi vivre.

Ils se décident bientôt à écrire à Paoli pour lui offrir leurs services que celui-ci refuse, quoiqu'avec politesse ; mais entre le départ de sa lettre et l'arrivée de la réponse, Du Mouriez avait fait une connaissance qui lui rendit peu sensible le refus de Paoli. C'était un jeune officier corse, au service de France, dont le père avait été jeté dans un cachot par ordre du chef de la Corse, et qui n'entretenait que des idées de vengeance, tout en désirant l'affranchissement de son pays du joug des Génois. Un plan de république est bientôt concerté entre eux : ils se rendent en Corse pour examiner le pays, prendre et recevoir des engagements avec les principaux chefs ennemis de Paoli, et arranger les opérations. Après avoir obtenu le succès qu'il désirait, Du Mouriez revint en France pour communiquer le projet et les préparatifs au ministre, le duc de Choiseul, dont il était connu, et pour solliciter de lui les secours nécessaires pour cette entreprise.

A son débarquement à Marseille il apprend que le gouvernement français vient de s'engager par un traité à fournir à la république de Gênes de l'argent et des troupes pour soumettre la Corse.

Des courtisanes, des femmes de chambre, et de l'argent distribué et promis aux entours du ministre, avaient été les agents et les moyens de ce traité. Malgré cette nouvelle, Du Mouriez persiste dans ses desseins, fait quelques marchés conditionnels pour leur exécution, se rend à Paris, se présente chez le duc de Choiseul, fait part au ministre de ses projets, des moyens de succès et des arrangements pris. Il prouve le désavantage du traité conclu, les manœuvres scandaleuses qui l'ont amené, et présente les moyens légitimes et honnêtes d'en éviter l'exécution. Le ministre l'écoute avec attention et intérêt, entre dans ses vues, exprime du regret de ce qui a été fait, dit qu'il réfléchira sur tout cela, et invite Du Mouriez à revenir le lendemain; mais quand, le lendemain, rempli d'espérances, il se rend à l'audience, M. de Choiseul qui avait exprimé à des membres de sa famille tout son mécontentement des intrigues auxquelles ils avaient pris part, et qui avait eu la faiblesse de se laisser persuader que tout ce qu'on lui avait dit n'était qu'un tissu de calomnies, le reçoit d'un air courroucé, et lui adresse des paroles insultantes, auxquelles le jeune officier répond avec la noble fierté et le courage qui le caractérisent, en présence d'une foule de courtisans étonnés, et se retire.

Du Mouriez, depuis son retour, n'avait pas vu son père. Il désirait principalement le succès de son entreprise, parce que l'assentiment du ministre accordé à ses projets flatterait l'amour paterne

et lui fournirait à lui-même les moyens d'acquérir un rang et ensuite d'épouser sa cousine; mais après la dernière scène avec le membre le plus influent du gouvernement et en présence de tant de témoins qui prenaient du plaisir à la raconter jusqu'aux moindres détails, il ne pouvait plus penser à un pareil avenir, ni se présenter chez son père. Il ne croyait pas même prudent de rester à Paris, où les constitutions monarchiques en vigueur autorisaient l'homme puissant à jeter dans les cachots l'homme sans appui qu'il avait insulté. Il se décide à quitter de nouveau la France : il part, sans but et sans argent, parcourt à pied une partie de la France, et se rend à Mons, incertain encore du parti qui lui reste à prendre.

Cependant ses amis s'efforcent de calmer le courroux de M. de Choiseul, Du Mouriez lui-même lui écrit une lettre pleine d'égards et de dignité, dans laquelle il passe en revue et justifie toute sa conduite, et ose annoncer que les mesures prises par rapport à la Corse n'auront que les résultats les plus fâcheux. Il termine en lui annonçant son intention d'aller chercher du service en Espagne, jusqu'à ce qu'il puisse reprendre les armes pour son pays, et en le suppliant de lui en obtenir la permission, avec un passeport et des lettres de recommandation pour l'ambassadeur de France à Madrid.

Premier ministre dans une monarchie absolue, le duc de Choiseul avait conservé dans l'exercice

du despotisme une espèce de respect pour la dignité de l'homme, le sentiment du droit et une bonté naturelle. Il savait (et peut-être cet exemple est encore unique) quelquefois pardonner aux autres les torts qu'il avait eus envers eux. Il répondit avec bonté à la lettre de Du Mouriez, lui envoya tout ce qu'il avait demandé, plus une lettre de son père et cinquante louis. Le duc de Choiseul avait fait mieux encore; il avait écrit directement à l'ambassadeur de France en Espagne pour le prévenir de l'arrivée du jeune homme et le lui recommander. Du Mouriez s'embarqua à Ostende, débarqua à Cadix et se rendit à Madrid : mais le principal but de son voyage, celui de prendre du service, ne fut pas atteint, parce que d'un côté il voulait un grade supérieur, et que de l'autre, M. D'Ossun, l'ambassadeur, qui avait conçu de l'amitié pour lui, ne consentit pas, soit par ordre, soit par intérêt, à le laisser passer à un service étranger.

N'ayant aucune fonction à remplir, Du Mouriez ne voulut pas que le temps de son séjour en Espagne fût perdu; il le consacra tout entier à de nouvelles études en tous genres, et principalement à celle du pays. Il en parcourut les diverses provinces qu'il examina attentivement sous tous les rapports moraux, politiques, topographiques et militaires, comparant l'histoire avec les lieux qu'il parcourait et les hommes qu'il voyait, écrivant toutes ses observations, qu'il communiquait à

l'ambassadeur. M. d'Ossun, satisfait des travaux volontaires de Du Mouriez et des talents et des connaissances qu'il y déployait, s'attachait de jour en jour davantage à lui, et lui avançait l'argent nécessaire à ses besoins.

C'est ainsi qu'il employa les premières années de son séjour en Espagne; mais le sujet de ses travaux étant épuisé, il en choisit un autre et voulut passer en Portugal. Cela était difficile à cause de la jalousie et de la méfiance qui existaient entre les deux nations espagnoles et portugaises. Il obtint la permission et des passeports. Sous le prétexte de chercher dans ce dernier pays le service qu'on n'avait pu lui accorder dans l'autre, il se fit bien recevoir, parcourut la plus grande partie du royaume avec la même attention qu'il l'avait fait en Espagne, et avant la fin de l'année revint à Madrid avec un recueil volumineux d'observations dont depuis il publia une partie sous le titre de *État présent du Portugal* (en 1766), ouvrage très-remarquable et un des meilleurs qu'on eût fait jusqu'alors sur aucune nation.

Cependant la quatrième année de sa résidence hors de son pays s'écoulait sans amener aucun changement dans sa situation; il ne trouvait plus rien de nouveau à observer, à étudier, à retracer, et l'ennui le saisissait. Il commençait à perdre patience et méditait quelque nouveau voyage, celui de l'Afrique, afin de voir ce qu'on pouvait faire des habitants du Caire et de l'Égypte, qu'il croyait

propres à rentrer dans la civilisation, quand les nouveaux événements de la Corse et les malheureux résultats du traité de 1763 forcèrent le duc de Choiseul à adopter de nouvelles mesures, rappelèrent à la mémoire du ministre les vues et les prédictions de l'officier qu'il avait maltraité, et lui en firent reconnaître la justesse et le mérite. Mais il était trop tard pour en adopter les plans. Le pouvoir de Paoli s'était accru; par l'adresse ou la sévérité, il avait diminué et réduit presqu'à rien le nombre de ses ennemis. Les dépenses énormes faites par le gouvernement français, et dont il cherchait à être indemnisé, ne lui permettaient plus de penser à établir lui-même l'indépendance de la Corse et à lui donner un gouvernement républicain. C'est la possession de cette île qui pouvait seule indemniser la France. On croyait cette acquisition avantageuse, on l'acheta des Génois qui ne pouvaient plus y faire reconnaître leur autorité, et après l'avoir achetée on s'occupa de la conquérir.

Le duc de Choiseul pensa que Du Mouriez, qui connaissait le pays, pourrait être utile à l'armée qu'on allait y envoyer. Il le fit revenir de Madrid, l'appela chez lui, lui communiqua ses projets et l'état des affaires, et lui annonça sa nomination à la place d'aide-maréchal des logis de l'armée destinée à la conquête de la Corse. On ne peut ici s'empêcher de raconter un trait bien noble du ministre. A une audience publique, à laquelle Du Mouriez assistait quelques jours après, le duc de

Choiseul le prend par la main, et dit tout haut : « Messieurs, voici un officier avec qui j'ai eu un « tort de vivacité il y a quatre ans ; le roi vient de « le nommer aide-maréchal des logis de l'armée de « Corse ; il connaît bien ce pays-là et il y servira « bien. »

Depuis trente ans les Corses revendiquaient les armes à la main l'indépendance, que la situation de leur île leur faisait regarder comme un droit naturel, que le joug tyrannique des Gênois leur avait fait désirer ardemment, et qu'il eût été sage de leur laisser. Pendant tout ce temps, à quelques courts intervalles près, leur sang avait coulé à grands flots, mêlé au sang de leurs oppresseurs. Dès le commencement de cette lutte, l'esprit de liberté qui se réveillait en France et, quoiqu'à un moindre degré, dans le reste de l'Europe, à la lueur des beaux ouvrages que la raison dictait à nos grands écrivains, s'était fortement prononcé en faveur de ces insulaires, et en alimentant leurs espérances leur avait inspiré une nouvelle ardeur. Un grand homme s'était enfin élevé parmi eux. Paoli était devenu leur chef, et si l'ambition de quelques-uns de ses concitoyens ne lui avait pas envié le pouvoir dont il était seul digne, n'avait pas établi de funestes divisions, et, en l'obligeant à recourir à des mesures de sévérité et même de cruauté, n'avait pas attisé des haines implacables, il est à présumer qu'aujourd'hui la Corse serait libre.

Paoli, loin de se laisser intimider par le traité de cession de son pays à la France, et par les préparatifs faits par cette puissance pour rendre la cession valide, ne vit dans cet accroissement de danger qu'un accroissement de gloire, quel que pût être le résultat des événements, et se prépara à soutenir dignement l'attaque nouvelle dont il était menacé. Il osait même ne pas douter du succès de sa défense, quoique la France, en paix avec toute l'Europe, pût diriger contre lui tous les efforts de ses finances et de sa population. Mais cette circonstance même lui inspirait de la confiance. « On intriguera, disait-il, pour être employé, et je n'aurai en tête que des courtisans dont je rendrai bon compte. »

Le résultat de la première campagne ne réalisa que trop ses espérances. L'imprévoyance qui avait présidé à la confection du traité avec les Génois présida aussi aux préparatifs de la conquête. L'armée qui en était chargée ne montait pas à dix mille hommes. On regardait la subjugation de l'île comme une chose si facile qu'on ne doutait pas que ces moyens ne fussent plus que suffisants pour l'opérer. Les officiers supérieurs pensaient qu'il suffisait d'attaquer pour vaincre, disperser un ennemi si méprisable *qu'il n'avait pas d'uniforme*, et pour lui imposer la paix et l'obéissance.

Du Mouriez ne pensait pas ainsi. Il ne croyait pas son ennemi aussi à dédaigner; l'armée française, selon son opinion, n'était pas assez forte,

et enfin ce qui lui paraissait le plus à redouter c'était la présomption et la témérité des jeunes officiers. Son avis était de négocier avec les ennemis de Paoli et de demander et attendre des renforts, avant de rien entreprendre de considérable. Cet avis était trop sage pour être adopté; peu s'en fallut même qu'il ne fût regardé comme une preuve de lâcheté. Une attaque est résolue; loin de se borner aux fonctions de son emploi, Du Mouriez s'expose aux plus grands dangers, va s'emparer, à la tête de douze grenadiers, d'un poste fortifié, sur une montagne de roches presque inabordable et défendue par deux à trois cents Corses; il les met en fuite, décide ainsi du sort de la journée, et, le soir même, au conseil, reprend et fait adopter son opinion, sans opposition de la part des jeunes colonels auxquels sa bravoure avait imposé silence.

Les renforts demandés furent envoyés; ils montaient à cinq ou six mille hommes, qui, avec le reste de l'armée, auraient suffi pour continuer la guerre avec succès contre une population courageuse, il est vrai, mais sans argent, sans discipline, sans artillerie et presque sans places fortifiées. Il ne fallait plus que de la prudence aux Français; mais la prudence ne s'accordait guère avec le caractère de la plupart des officiers supérieurs. On prit des positions désavantageuses, on divisa les troupes, on livra des combats hasardeux, et la victoire se déclara pour les Corses. Le général en

chef M. de Chauvelin, désespéré du peu de succès de toutes ses tentatives, se rend à Versailles pour justifier sa conduite : d'autres officiers l'y suivent pour l'accuser, lorsqu'il n'avait eu d'autre tort que son trop de déférence pour leurs opinions. M. de Marbœuf succède par interim au général en chef qu'il aspire à remplacer, dont il est l'ennemi secret et dont il blâme ouvertement les mesures, au moment même où il va faire pis encore, en sollicitant et obtenant de Paoli une suspension d'armes qui laisse entre les mains de l'ennemi un grand nombre de prisonniers, des drapeaux et des canons.

Du Mouriez et un autre officier supérieur, M. de Narbonne, après s'être en vain opposés à cette espèce de capitulation qu'ils regardaient comme déshonorante, signèrent une protestation en forme dont ils envoyèrent copie au ministre, puis se retirèrent. Les Corses ennemis de Paoli n'étant pas compris dans le traité, Du Mouriez va les joindre, et, en attendant l'expiration de la trève, combat dans leurs rangs ou à leur tête, se signale par des entreprises utiles, dans lesquelles il montre à ses amis toute l'étendue de ses ressources et de son intrépidité. M. de Marbœuf, mécontent de cette conduite, adresse des reproches à l'aide maréchal des logis qui n'y répond pas, et d'un autre côté se plaint au ministre, sous prétexte que c'était une violation de la suspension d'armes. M. de Choiseul trompé d'abord crut devoir blâmer Du Mouriez,

mais bientôt il fut mieux informé, et avoua son erreur.

Ce ministre voyait sa réputation et son honneur compromis par les désastres de cette campagne qui, à ce qu'il pensait et suivant les promesses de ceux à qui il en avait confié la direction, devait terminer la guerre. Il voulut que la campagne suivante réparât tout le mal, et prit pour cela des mesures plus efficaces. Il doubla la force numérique de l'armée, et, pour prévenir le retour des inconvénients que la faiblesse ou du moins le trop d'indulgence de M. de Chauvelin avait amenés, il donna au comte de Vaux, lieutenant-général plein de mérite, et très-sévère, le commandement de l'armée que M. de Marbœuf ambitionnait et espérait obtenir.

Le nouveau général, en arrivant à l'armée, condamna au nom du roi la suspension des hostilités; il approuva hautement tout ce que Du Mouriez avait fait depuis, et lui remit le brevet de colonel.

La campagne s'ouvrit bientôt. Malgré l'immense supériorité de ses forces le comte de Vaux crut devoir ne pas compter seulement sur ce moyen de succès, et prendre, dans toutes les occasions, les plus prudentes précautions. Dans une de ces occasions Du Mouriez avait attaqué sans ordre de son général, mais en lui en donnant avis, une position très-forte et très-importante et il venait de s'en emparer lorsqu'il reçut l'ordre de ne pas faire

l'attaque ou de l'abandonner si elle était commencée. M. de Vaux reçoit quelque temps après la nouvelle de la prise de la position, et, s'imaginant que Dumouriez avait eu connaissance de ses ordres et les avait violés, il le met sur-le-champ aux arrêts et ordonne l'évacuation du poste : mais le soir même le général détrompé le fait venir, lui adresse des excuses, et le lendemain il écrit au ministre et parle de cette circonstance pour dire qu'il avait eu tort, et faire l'éloge de la bravoure et des talents du jeune colonel.

Cette année décida du sort de la Corse. Paoli aurait sans doute résisté plus long-temps aux armes françaises; peut-être même il l'aurait fait avec succès, s'il avait exercé une autorité suprême et sans opposition, ou s'il n'avait eu à combattre que les envahisseurs; mais les haines dont l'ardeur est inextinguible dans les ames barbares de ses compatriotes, et la passion de l'or, passion qu'alimentaient sans la satisfaire les distributions corruptrices des Français, avaient suscité à cet illustre chef des ennemis aussi redoutables que les bataillons étrangers. Au moment où les forces de l'armée d'invasion avaient été doublées, les inimitiés personnelles ou la trahison lui enlevaient ou paralysaient ses ressources. Il ne put opposer qu'une poignée de soldats braves et fidèles à une armée nombreuse et bien disciplinée par son nouveau général; vaincu dans plusieurs actions, et privé de tous les moyens de réparer ses pertes, il fut forcé d'aller chercher

un asile en Angleterre, tandis que sa patrie recevait le joug de l'étranger.

Du Mouriez, à la fin de cette guerre, où il s'était fait remarquer dans toutes les occasions qui requéraient des connaissances ou de l'intrépidité, revint à Paris, pour recueillir la succession de son père qui était mort au commencement de l'année, et qui lui avait laissé un peu plus de trois mille francs de revenu. Le ministre, en récompense de ses services, lui accorda une pension de trois mille francs, ce qui le mettait tout-à-fait à son aise. Il s'empressa d'écrire à sa cousine, pour lui faire part de sa situation, et l'engager à la partager; mais celle-ci s'était retirée dans un couvent, lors du premier départ de son amant, et avait cherché à se guérir de son amour par la dévotion : soit qu'elle y eût réussi, soit qu'elle crût devoir faire à Dieu le sacrifice d'une passion qui avait été si malheureuse, elle rejeta toutes les propositions pour se livrer aux pratiques les plus austères de la vie religieuse.

Du Mouriez passa le reste de l'année à Paris, dans la société des littérateurs, des savants, et de quelques hommes que leur naissance, leurs emplois ou leurs talents attachaient à la cour ou aux ministres. Mais ce temps n'était pas tout entier consacré aux délassements et aux plaisirs qui ne pouvaient remplir l'ame ardente d'un pareil homme. Le travail était son élément. Tout était pour lui un sujet de méditations et d'études. Le ministre, et ceux de ses amis qui avaient quelque

influence dans les affaires, le consultaient souvent; quelquefois même, de son propre mouvement, il leur donnait par écrit ses réflexions sur les événements présents et sur l'avenir, et ses mémoires lui méritaient de plus en plus la confiance et l'estime de l'un et l'amitié des autres.

L'état de l'Europe, à cette époque, quoique pacifique, menaçait d'un nouvel embrasement général. La paix qui avait suivi la guerre de sept ans avait humilié la France et l'Autriche. La monarchie prussienne avait reçu du génie du grand Frédéric des accroissements considérables et une force imposante. La marine de la Grande-Bretagne acquérait déjà une supériorité inquiétante et inspirait à son gouvernement des prétentions exagérées. Le Portugal subissait très-patiemment le joug de cette puissance. L'Espagne ressentait déjà et se laissait aller à ce mouvement de décadence que lui imprimaient l'ignorance des peuples, les préjugés et l'orgueil du gouvernement et la superstition de ses prêtres et de ses moines; tandis qu'au nord de l'Europe l'héritière de Pierre-le-grand, son égale peut-être, Catherine étendait son influence et celle de son empire sur la Turquie qu'elle menaçait, sur la Pologne à laquelle elle donnait un roi, et sur la Suède devenue sa vassale.

Le duc de Choiseul, qui avait débuté dans le ministère par la signature de la paix désavantageuse qui sanctionnait un pareil état de choses, avait depuis cherché toutes les occasions de

rendre à son pays une partie de l'ascendant qu'il avait eu sur les puissances européennes, ou du moins toute la considération que lui avait fait perdre l'imprévoyance du gouvernement et l'impéritie des généraux. C'est dans cette intention qu'il avait entrepris la conquête de la Corse, qui devait lui permettre de balancer, dans la Méditerranée, les forces de l'Angleterre; et le succès de cette entreprise avait ranimé toutes ses espérances. Il savait que le gouvernement anglais en était mécontent: il se préparait à la guerre, et, afin de rendre utile l'alliance de l'Espagne, il cherchait à arracher cette puissance à son apathie, attisait le mécontentement que la cour de Madrid ressentait contre certains actes et les prétentions du cabinet britannique, et y envoyait des agents, des officiers, des ingénieurs et des marins habiles et expérimentés.

Ses projets contre la Russie dont il prévoyait et voulait prévenir l'agrandissement et dont il redoutait l'alliance avec l'Angleterre, dans la guerre qui se préparait, étaient bien plus vastes, sans peut-être être mieux combinés. Un ambassadeur à Constantinople était chargé d'engager la Porte à déclarer la guerre à l'impératrice et avait réussi. Des agents secrets fécondaient à Stockolm les germes de la révolution de 1772, et d'autres s'efforçaient de réunir tous les Polonais indignés de l'asservissement de leur pays à la Russie, de leur faire prendre les armes, en leur promettant tous les

secours nécessaires pour reconquérir leur indépendance.

L'honneur et l'intérêt de la France n'étaient cependant pas les seuls motifs de la conduite politique du ministre. Le calme de l'Europe et de la France livrait le monarque aux cabales et aux intrigues des maîtresses, des courtisans et des ambitieux, qui visaient au ministère ou à être les maîtres des ministres. Susciter une guerre générale, mettre l'Europe en flammes, était un moyen de distraire le prince de ses plaisirs frivoles, de ses voluptés crapuleuses, de se rendre nécessaire et de s'assurer de la conservation du pouvoir; système atroce qui se joue du sang et des trésors des peuples, et qui, toujours le même, quoique sous différentes formes, semble être un héritage que se transmettent les ministres de tous les pays et de tous les temps!

L'exécution de tous les projets du ministre n'était pas facile. Celui auquel il tenait plus particulièrement était le rétablissement de la monarchie républicaine de la Pologne; et comme Du Mouriez fut choisi pour réaliser ses desseins, il n'est pas inutile de retracer rapidement l'état de ce pays [illegible] il y fut envoyé.

La nation polonaise était une aristocratie nombreuse, disséminée sur un vaste et beau pays, exerçant une autorité presqu'illimitée sur une population esclave bien plus que vassale, n'ayant que des chefs de son choix et un roi que ces chefs élisaient. Les affaires de l'état et l'élection du mo-

narque se délibéraient dans une assemblée appelée diète, et composée d'hommes nommés *ad hoc* par la noblesse des différentes provinces et d'autres qui siégeaient en vertu des fonctions qui leur avaient été confiées. Cette constitution de la monarchie polonaise était celle que les conquérants sortis des forêts de la Germanie avaient établie dans tous les lieux que leur soumettaient les armes; et tandis que partout ailleurs, excepté en Angleterre, elle avait disparu sans laisser un débris, elle s'était conservée en Pologne. Cependant les causes qui l'avaient détruite dans le reste de l'Europe y avaient fortement agi contre elle. Les hommes appelés aux fonctions publiques par le suffrage de leurs concitoyens sont entraînés, par un sentiment malheureusement trop naturel, à regarder ces fonctions comme leur propriété, et bientôt après comme l'héritage de leur famille. Leurs prétentions en Pologne ne furent pas sans succès, et si le trône n'était pas devenu le patrimoine d'une de ces familles, c'est que toutes y prétendant elles repoussaient de toutes leurs forces l'établissement de cette hérédité.

Il est facile de concevoir que d'un pareil état de choses devaient résulter de grandes dissensions entre les familles nobles, pour se disputer les grands emplois, et celles qui, en possession de ces emplois, voulaient arriver au trône ou y asseoir leurs candidats; que dans ces luttes des factions, celle qui était vaincue, ou sur le point de

l'être, devait chercher des auxiliaires : que ces auxiliaires ne pouvant se trouver dans une population serve, à laquelle importait peu un nom ou une famille, on les demanderait aux puissances étrangères, et enfin que tout devait se terminer par l'existence simultanée de l'anarchie, de la tyrannie, de la guerre civile et de la guerre étrangère, qui ne devaient cesser que par la dissolution de l'état.

Depuis long-temps tous ces fléaux avaient accablé la Pologne et présageaient son anéantissement: toutes les cours de l'Europe intervenaient dans l'élection de ses rois, soit par la force des armes, soit par la corruption, et Catherine, amante inconstante et reconnaissante à la fois, paya d'une couronne les faveurs d'un amant et son éloignement. Ses soldats, couvrant tout le pays et remplissant l'enceinte de la diète, firent proclamer, au milieu de l'indignation et de la terreur générales, le prince Stanislas Poniatowsky. C'était un lieutenant que l'impératrice établissait dans la contrée qu'elle n'osait pas encore s'approprier.

Les Polonais, indignés de ce choix et plus encore de la violence avec laquelle il leur avait été imposé, ne pouvaient pas long-temps supporter patiemment le joug d'un monarque qui consentait à n'être que le premier agent de la tyrannie étrangère. Contraints d'abord à la soumission par la présence des troupes russes, ils avaient ensuite médité et préparé des moyens de résistance. Les principaux d'entre eux s'étaient concertés pour

soulever leur pays, déposer le roi et chasser les Russes. Des agents, envoyés dans les cours de l'Europe, et principalement à Versailles et à Vienne, sollicitaient l'approbation de ces projets et des secours. Le duc de Choiseul, avant d'accorder l'un et l'autre, comme il était prêt à le faire, voulut s'assurer que ses efforts seraient secondés par les Polonais, et envoya un agent secret avec des pouvoirs très-étendus, et une somme d'argent suffisante pour les premiers besoins de l'entreprise. Le chevalier de Taulès, homme de beaucoup d'esprit et de connaissances, fut chargé de cette mission importante et délicate, et partit pour la remplir.

Arrivé à sa destination, il vit que, malgré la grandeur de l'entreprise et des dangers, les Polonais n'avaient point assoupi leurs inimitiés privées; qu'ils n'avaient pas établi cette unité de vues, cette réunion de moyens, cette simultanéité d'efforts qui seules pouvaient procurer quelque succès; loin de là, de nouveaux partis s'étaient formés, sous différents chefs, et chacun de ces partis entretenait contre les autres une haine presque aussi forte que celle qu'ils portaient aux Russes. Les forces qu'on avait réunies étaient indisciplinées. M. de Taulès, après avoir été témoin de leurs premiers combats et y avoir pris part, n'augura rien de bon de cette entreprise et se décida à l'abandonner. Il en donna avis au duc de Choiseul, par la lettre suivante.

« Comme je n'ai pas trouvé dans ce pays-ci un « seul cheval digne d'entrer dans les écuries du

« roi, je retourne en France avec mon argent, que « je n'ai pas cru devoir employer à acheter des « rosses. »

M. de Taulès, à son retour, fit tous ses efforts pour convaincre le ministre de l'inutilité des tentatives qu'il jugerait à propos de faire en faveur des confédérés, et lui dit positivement qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté; mais le duc de Choiseul tenait trop à ce projet pour l'abandonner sur son seul rapport, et se décida à envoyer un nouvel agent, d'un grade supérieur, et avec des pouvoirs plus étendus et un crédit moins limité. Il fit choix de Du Mouriez.

Celui-ci, avant de partir, demanda au chevalier de Taulès son ami et en obtint tous les renseignements nécessaires. Ils n'étaient pas encourageants; mais les désirs du ministre et le besoin de faire quelque chose l'emportèrent : il se rendit en Pologne, décidé à ne rien négliger pour tirer parti des hommes et des événements.

Mais en voyant ces hommes il fut près de se livrer au désespoir. Un faste extraordinaire, l'ambition personnelle, l'amour de toutes les voluptés, des festins somptueux, une musique efféminée, des danses lascives, voilà ce que lui offrirent ces nobles qui voulaient reconquérir leur liberté. De pareilles ames sont nécessairement inaccessibles à ces grandes résolutions et à cette ténacité qui facilitent le triomphe des patriotes ou ennoblissent leurs désastres. A l'aspect de ces sybarites qui, au

milieu d'une patrie esclave et dévastée par l'ennemi, se faisaient une étude de la parure, se couvraient de pierreries, rivalisaient par l'éclat de leurs fêtes et se livraient à tout l'entraînement de la galanterie, quelles espérances pouvait-on entretenir, et n'était-ce pas avec raison que Du Mouriez écrivait à M. de Choiseul : « Ces asiatiques de l'Eu« rope ne sont guère propres qu'au despotisme ? »

Loin cependant d'abandonner le projet auquel le ministre attachait tant d'importance, Du Mouriez ne vit dans ces circonstances décourageantes qu'un nouveau motif de travailler avec plus d'ardeur à faire cesser cet état de choses. Il fallait d'abord établir l'union et l'unanimité. Il y avait trois confédérations, il n'en fallait qu'une générale et complète, composée de tous les maréchaux et régimentaires des palatinats, des prélats et des citoyens les plus influents. Il fallait discuter et adopter, dans cette assemblée, un plan général d'opérations, obligatoire pour tous les chefs. Du Mouriez déclara qu'il fallait que ces mesures fussent prises avant qu'il demandât rien au gouvernement français.

Il réussit ainsi à faire reconnaître comme suprême autorité la confédération de Bar, à établir un conseil directeur qui facilitait l'administration intérieure, la levée et l'emploi des impôts, l'organisation et l'armement des forces militaires. Pour encourager la diète dans ces améliorations, il réclama et reçut de M. de Choiseul les secours en ar-

gent qu'il avait promis, ainsi que des officiers de toute arme, expérimentés et capables d'établir quelque discipline dans les corps qu'on allait lever. Il acheta lui-même une grande quantité d'armes, et d'après les forces qu'il comptait réunir fit un plan de campagne qui, s'il avait été suivi, aurait reporté la guerre, de la Pologne, en Russie.

Déjà, par la constance qu'il montrait dans tous ses projets, il avait tellement fortifié la confédération, que l'influence qu'elle commença à exercer inspira de vives craintes à la Russie. Catherine prévoyant avec raison qu'elle ne pourrait résister avec avantage, ayant à soutenir une guerre assez vive contre les Turcs, ordonna au roi de tâcher de s'arranger avec les confédérés, après avoir vainement cherché à susciter une confédération rivale. Cet arrangement brisait le seul lien qui unissait les Polonais, et dissolvait leur assemblée, après lui avoir ravi le ressort qui faisait sa force, *l'opposition au roi établi par l'étranger*. Bien plus, il livrait les Polonais à la vengeance des Russes, qui auraient bientôt trouvé le moyen de les punir de leurs tentatives, ou à celle des Turcs qui auraient fait expier à ceux des Polonais qui combattaient dans leurs rangs, la perfide désertion de leurs compatriotes.

Ce projet avait néanmoins des partisans dans les différentes cours qui craignaient de voir éclater une guerre générale, et même à la cour de France, où les ennemis de M. de Choiseul condam-

naient hautement toutes ses mesures. Le grand Frédéric, qui prévoyait toutes les chances et qui se préparait à les mettre à profit pour l'agrandissement de son royaume, avait déjà présenté à l'Autriche l'appât d'un partage, sûrement c'était un motif déterminant pour le cabinet de Vienne; mais ce cabinet, pour la première et l'unique fois peut-être, résista à une telle amorce, et craignant avec raison le voisinage de la Russie, suite nécessaire du partage, préféra un arrangement entre le roi de Pologne et la confédération; ce qui, pour un certain temps du moins, pendant lequel on avait le loisir de s'arranger pour l'avenir, laissait entre les deux puissances rivales et ennemies une nation à peu près neutre, sur laquelle, dans leur lutte, devaient tomber leurs coups.

Des envoyés de Stanislas Poniatowsky étaient déjà arrivés auprès de la confédération, pour proposer l'accession projetée. Le danger était imminent. Un membre de la diète, d'un immense talent et d'un courage égal, le signale à ses collègues qui, entraînés par son éloquence et enthousiasmés par son patriotisme, déclarent le trône vacant et préviennent ainsi le coup que Catherine voulait leur porter.

Cette décision qui fut prononcée à l'unanimité, sur la demande d'un grand citoyen (*Bohusc*), que Du Mouriez croyait indispensable au salut de la Pologne, et à laquelle applaudirent tous les Polonais, même ceux qui jusqu'alors étaient restés

inactifs, fut regardée comme téméraire et condamnée par les puissances étrangères. Il aurait fallu pour la légitimer un grand déploiement de forces et des succès que les secours de la France et les soins du duc de Choiseul auraient rendus faciles. Mais une prostituée partageait la couche de Louis XV, et elle avait obtenu le sacrifice du ministre.

Le duc d'Aiguillon qui lui succéda ne pouvait, sans perfidie et sans déshonneur, abandonner les Polonais, quoique les secours que leur accordait la France fussent secrets; mais il était facile de prévoir que la révolution ministérielle amenerait un changement dans la direction de ces affaires. Du Mouriez sentait qu'il ne pourrait remplir longtemps la mission que lui avait confiée le duc de Choiseul : il écrivit au nouveau ministre pour lui demander un successeur, et lui rendre compte de l'état des choses.

En attendant son rappel, il continua de presser l'armement et l'entrée en campagne des troupes polonaises. Croyant que le choix d'un généralissime était indispensable pour la direction des opérations militaires, et que, pour éviter les inconvénients qui naîtraient de l'ambition des chefs polonais, ce généralissime devait être un étranger, il proposa à la confédération de donner le commandement au prince Charles de Saxe. Cette proposition, accueillie d'abord par la diète, blessait trop l'amour propre, et contrariait trop les pré-

tentions des principaux généraux de la confédération, pour qu'ils la laissassent adopter. Ainsi, à l'ouverture de la campagne, les généraux polonais, la plupart égaux en grades et en titres, ne voulant point de supérieurs, au lieu d'agir avec concert sur un même plan, se firent chacun un plan particulier qu'ils exécutèrent aussi chacun à sa manière. Ils partagèrent ainsi en petits corps des troupes à peine disciplinées auxquelles le nombre seul pouvait inspirer de la confiance, et les entraînèrent sur des points éloignés où ces chefs jaloux les uns des autres s'étudiaient à n'avoir entre eux aucune communication.

Du Mouriez voyant ce manque d'ordre et de combinaison qui devait tout perdre et auquel il ne pouvait remédier, parce que n'étant que colonel, il ne pouvait parler avec l'autorité nécessaire à des hommes aussi orgueilleux, devait employer le seul moyen qui lui restait de les ramener à de meilleurs principes. C'était de ne distribuer les secours que la France accordait à la cause de la liberté polonaise, qu'autant qu'on rendrait à cette cause des services réels. D'ailleurs, s'attendant à être rappelé et se faisant un devoir de rendre compte des sommes mises à sa disposition, il ne voulait pas présenter de dépenses sans en produire l'équivalent. Il devint donc économe en proportion que les entreprises des chefs lui paraissaient mal combinées, inutiles ou dangereuses, et il mécontenta ceux qui aimaient mieux son or que ses conseils.

« Vous êtes ici pour nous donner de l'argent et « non pour nous gouverner » lui disait un jour l'un d'eux. « Je suis ici, répondit Du Mouriez, pour « juger de vos titres aux secours d'une nation généreuse, qui les veut donner à l'union, à la sagesse « et au courage : vous y aurez part quand vous y « aurez droit. »

La désunion passa des généraux dans l'assemblée des confédérés, où les intérêts privés se livrèrent de funestes combats, tandis que les différents chefs se faisaient battre en détail par des corps russes qu'il leur eût été facile d'anéantir s'ils s'étaient réunis. Du Mouriez avait rallié quelques troupes, et retenait auprès de lui deux chefs plus sages que les autres ; mais leurs forces étaient peu considérables. Pulawsky fit manquer une opération importante, en refusant d'y coopérer et en se retirant. Des corps entiers prenaient la fuite à l'aspect de l'ennemi, abandonnant leurs armes et leurs chefs, ou massacrant ceux-ci quand ils tentaient de les arrêter.

Il est inutile de retracer les détails d'une campagne, qui, commencée avec de faibles avantages, se termina malheureusement par l'inconduite des confédérés. Les Russes obtinrent des succès qui, sans être décisifs ou irréparables pour la Pologne, si les Polonais avaient été unis et prudents, ne laissaient d'autre ressource à ces malheureux, dans le désordre et l'incohérence de leurs affaires, que d'acheter leur sécurité personnelle, soit par la sou-

mission au joug de l'étranger, soit par l'abandon de leur pays et un exil volontaire. Ce qui rendait plus critiques les affaires de la Pologne, c'est que, dans cette même campagne, les Turcs, battus dans plusieurs combats et chassés de la Moldavie, avaient été obligés de solliciter la paix que Catherine était prête à leur accorder, afin de diriger toutes ses forces contre les sujets rebelles de l'amant qu'elle avait couronné.

Ainsi le plan de M. de Choiseul était détruit. Du Mouriez qui, après avoir employé toutes les ressources de son esprit et de son courage et s'être exposé aux plus grands dangers, voyait que tous ses efforts seraient vains, résolut d'abandonner cette cause; il renouvela la demande d'un successeur, qui lui fut enfin envoyé. C'était le baron de Viomesnil, à qui Du Mouriez, avant de partir, remit ses plans, parmi lesquels se trouvait celui de la saisie du château de Cracovie, et la plus grande partie de l'argent mis à sa disposition et qu'il n'avait pas employé. Il part, arrive à Paris, et satisfait d'avoir rempli ses devoirs, il va à Versailles pour se présenter au ministre. L'entrevue est trop singulière pour ne la pas transcrire.

Le ministre. Ah! vous voilà! j'espère que vous ne vous attendez pas à des récompenses?

Du Mouriez. Je vous crois trop juste, M. le duc, pour me mettre dans le cas de vous solliciter.

Le ministre. Eh bien! vous n'en aurez point. Le roi est très-mécontent de vous.

DU MOURIEZ. Il me semble cependant qu'il doit être content du rapport de M. de Viomesnil.

LE MINISTRE. Non, monsieur, j'ai trois griefs contre vous...

DU MOURIEZ. Quel est le premier?

LE MINISTRE. Vous vous avisez de m'interpeller? sachez que je peux vous punir.

DU MOURIEZ. Je ne suis pas assez fou, M. le duc, pour méconnaître votre pouvoir. Je n'ai pour tout patrimoine que ma conduite. Vous dites que vous avez trois griefs contre moi : vous paraissez très-irrité; je vous prie de me dire quel est le premier grief.

LE MINISTRE. Monsieur, vous avez fait des plans gigantesques.

DU MOURIEZ. Ce grief ne tombe pas sur moi. Le roi et son conseil les ont agréés; vous-même les avez approuvés; j'ai vos lettres. Quel est le second grief?

LE MINISTRE. Le second, monsieur? Vous avez traité brutalement et indécemment une assemblée représentant une nation et des nobles Polonais.

DU MOURIEZ. Cela est faux, monsieur le duc, on vous en a imposé. Cependant distinguons : je n'ai jamais écrit et parlé à la confédération qu'avec respect, pour tâcher de l'élever à la hauteur de sa dignité; mais je conviens que plusieurs fois j'ai été obligé de traiter durement les individus, même grands seigneurs. J'ai même, à Scavina et à Landscron, rallié à coups de plat d'épée des fuyards,

sans m'inquiéter s'ils étaient nobles ou non : je n'ai fait en cela que ce que le baron de Viomesnil sera forcé de faire, et ce que vous eussiez fait à ma place. Je vous avoue que ce grief ne mérite pas votre attention. Quel est le troisième grief ?

LE MINISTRE. Oh ! pour le coup ! vous êtes un insolent ! vous me bravez ! vous êtes une créature de M. de Choiseul...

DU MOURIEZ. Je suis créature de Dieu et de mon épée ; cette épithète ne convient qu'à vos valets, et je me retire.

LE MINISTRE. Je vais vous faire mettre à la Bastille...

DU MOURIEZ. Vous le pouvez : mais ce ne sera pas vous qui m'en ferez sortir.

LE MINISTRE. Vous avez la tête bien dure !

DU MOURIEZ. Monsieur le duc, je ne connais que les balles plus dures que ma tête ; mais pourquoi me traitez-vous si mal ?

LE MINISTRE, *prenant un ton plus calme.* Je suis juste : vous m'avez mandé que vos appointements vous sont dus, je vous les ferai payer exactement, mais n'attendez rien de plus de moi.

DU MOURIEZ. Eh bien ! à la bonne heure ! Je n'ai été que prêté aux affaires étrangères ; j'en ai assez, je vais m'adresser à mon ministre.

Ce dialogue offre pour ainsi dire en abrégé le tableau complet du gouvernement de cette époque et de l'opinion nationale : c'est, d'un côté, le sentiment de la force qui éclate ; c'est de l'autre, le

sentiment du droit qui résiste. Le duc d'Aiguillon avait laissé échapper l'unique grief qu'il avait contre Du Mouriez, c'était d'avoir été employé par le duc de Choiseul qui avait emporté dans sa retraite l'estime et les regrets de son pays, et qui jouissait d'une considération que le nouveau ministre ne pouvait acquérir et dont il était jaloux.

Pour bien juger de la conduite de Du Mouriez en Pologne, pendant les dix-huit mois qu'il y remplit les fonctions les plus délicates, et répondre aux reproches calomnieux qui lui ont été faits dans le temps et que depuis on a répétés, il suffit de rappeler le sort de la Pologne, et de citer les rapports de ceux qui y furent employés. Le premier, M. de Taulès, en revint dégoûté, sans avoir voulu rien tenter. Du Mouriez; le second, en n'employant que le cinquième des sommes à sa disposition, parvint, par son intelligence et son activité, à des résultats qui présageaient la libération de ce beau pays, et qui ne demandaient, pour l'effectuer, que d'être suivis avec fidélité et unanimité. Le baron de Viomesnil, qui lui succéda, dépensa, en moins d'une année, tous les secours qui lui avaient été confiés, ne défendit que quelques places que son prédécesseur avait fortifiées et qu'il lui avait recommandé de garder, et après un coup de main (la surprise de Cracovie) dont Du Mouriez lui avait donné le projet et qui ne fut glorieux, par son succès et par ses suites, que parce que des Français l'exécutèrent seuls, il re-

vint en France, pour y raconter le partage de la Pologne, où sa brillante valeur avait été réduite à l'inaction par les fautes des confédérés.

Ces fautes ne leur ont pas été reprochées par Du Mouriez seul : non-seulement les trois agents sont d'accord dans le jugement qu'ils ont prononcé sur les nobles Polonais, mais de plus les écrits des braves officiers français employés dans cette guerre, et, entre autres, les mémoires du colonel Belcourt, confirment tout ce que Du Mouriez en a dit, et vont encore plus loin en accusations.

Pourquoi, dit-on, malgré cette unanimité d'opinion des agents français, Du Mouriez est-il le seul dont les Polonais se soient plaints? La réponse est facile. M. de Taulès les avait vus et appréciés en un instant; il les avait quittés avec mépris, sans les pratiquer, sans presque s'ouvrir à eux; à peine ils le connaissaient, ils n'en parlèrent point. Du Mouriez, toujours en action au milieu d'eux, témoin et souvent victime de leurs fautes, n'accordant qu'au mérite utile les secours dont il était le distributeur, et finissant par ne rien accorder, parce que la conduite des généraux ne méritait que du blâme, excita d'abord des jalousies et ensuite un mécontentement qu'ils exprimèrent avec violence. Le baron de Viomesnil, au lieu d'entrer dans les rangs des combattants ou de chercher à prendre quelque part dans la direction des affaires, resta tranquillement à Teschen, se bornant, pour ainsi dire, aux fonctions de payeur. Il donna de l'argent; la Pologne fut par-

tagée, et les Polonais furent contents de lui !

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis ce premier partage, qu'il eût été si facile de prévenir, et qui ne fut que le prélude d'un autre démembrement plus complet. Tous les événements qui se sont succédés depuis cette époque, même les tentatives de Napoléon, ont pleinement justifié la conduite et les prédictions de Du Mouriez, et aujourd'hui il semble que cette vaste contrée qui se survit ne conserve son nom que pour se présenter comme un immense monument placé aux confins des trois parties de notre hémisphère et faire lire, aux peuples qui voient, cette grande inscription : *Aristocratie*, *féodalité*, *désunion*, *ruine*.

Le ministre de la guerre, M. de Monteynard, était assez mal avec le duc d'Aiguillon, pour ne pas partager ses haines. Il attacha, sur-le-champ, Du Mouriez à la légion de Lorraine, et lui témoigna toute la bienveillance et la confiance possibles. Mais n'étant assujéti à aucun service, il consacra à de nouvelles études politiques, militaires et littéraires tous les loisirs que tant d'autres eussent sacrifiés à l'oisiveté, à ce qu'on appelle la société et aux plaisirs. Ses liaisons avec le comte de Broglie et avec Favier l'avaient fait connaître de Louis XV, avec qui le premier entretenait une correspondance secrète, dans laquelle était racontée la scène de M. d'Aiguillon. Un tableau spéculatif de l'Europe, que Du Mouriez avait écrit à son retour de Pologne et qu'il avait présenté à M. de Monteynard,

fut communiqué par le ministre au roi, qui jugea que l'auteur pouvait lui être utile dans les projets politiques qu'il méditait à l'insu de ses ministres et dont l'agent principal était le comte de Broglie. L'occasion se présenta bientôt.

La Suède avait une espèce de gouvernement représentatif qui, paralysé par Charles XII, avait repris sa force sous ses successeurs. Adolphe-Frédéric avait ensuite établi à son profit, ou mieux au profit de quelques courtisans, le pouvoir absolu, et les courtisans en abusaient. Gustave III, héritier de la couronne, à la mort de son père, voulait aussi l'être de l'autorité illimitée qu'il avait paru posséder, mais il éprouva de la résistance, et cette résistance obtenait des avantages. Il employa la force et la ruse pour la faire cesser. Il y parvint, et l'ancienne constitution fut remplacée par une autre plus favorable au despotisme qu'il voulait exercer.

La Russie, à qui ses succès en Pologne avaient fait connaître tout le prix de l'intervention dans les affaires des nations étrangères, sut faire espérer des secours aux Suédois mécontents, pour qu'ils les lui demandassent, et elle réussit. Gustave épouvanté réclamait, suivant un ancien traité, les secours de la France qui était très-disposée à les accorder; mais ses finances ne lui permettant pas d'envoyer de l'argent, elle se proposait d'y envoyer des troupes.

Cet envoi éprouvait des difficultés parce que l'on ne pouvait le faire par terre, à travers plusieurs

états qui s'y opposaient. L'Angleterre ne voulait pas permettre le transport par mer, à moins qu'il ne se fît sur ses propres bâtiments et sous l'escorte de ses frégates. Ces conditions étaient déshonorantes. D'Aiguillon y souscrivit.

Le ministre de la guerre ignorait cet arrangement. Du Mouriez qui en avait été instruit lui en donna la nouvelle, et lui communiqua un projet facile, moins coûteux, et qui sauvait l'honneur de la France.

C'était de lever des troupes en Allemagne même, où quantité d'anciens soldats, licenciés à la paix, ne demandaient que du service. Il n'y avait plus de transports à faire, et il suffisait d'envoyer des agents habiles à Liége, à Hambourg et à Dantzick. Cette idée plut au ministre qui en parla au roi, et il fut décidé que Du Mouriez se rendrait à Hambourg, à l'insu du duc d'Aiguillon, pour juger si le projet était praticable. Celui-ci refusait de se charger d'une mission qui lui paraissait du ressort du ministère des affaires étrangères, sans la connaissance du ministre; mais Louis XV lui en ayant donné l'ordre de sa bouche, il partit en juin 1773.

En arrivant à Hambourg, il apprit que les partis qui divisaient la Suède s'étaient réconciliés, ce qui mettait fin à sa mission; mais étant si près de la Prusse il ne put se décider à retourner à Paris sans avoir été à Berlin pour voir le grand Frédéric. Il n'attendait pour faire ce voyage que des lettres de recommandation et la permission du prince.

Le duc d'Aiguillon avait été instruit de son départ, et n'en connaissant pas le but, il voulut l'apprendre. Il le fit suivre par des espions, fit intercepter sa correspondance, et trouva des lettres où on entretenait Du Mouriez des intrigues de la cour et des détails les plus déshonorants de la faiblesse du roi pour la Dubarry [1]. L'arrestation de Du Mouriez fut décidée et exécutée; et, à la fin d'octobre, il fut amené de Hambourg à la Bastille.

En l'arrêtant on avait saisi les instructions, les chiffres et le passeport qui lui avaient été donnés par le ministre de la guerre, ainsi que toutes les lettres qu'il avait reçues à Hambourg. Le but de son voyage ayant été détruit, le duc d'Aiguillon supposait à son séjour et à son projet de voyage à Berlin des motifs plus importants qu'une curiosité qu'il était incapable d'apprécier, et pour arriver à la connaissance des faits, il fit aussi arrêter et mettre à la Bastille le comte de Ségur et Favier, correspondants de Du Mouriez.

Les lettres du comte de Ségur sur la cour et la Dubarry pouvaient justifier l'arrestation de celui

[1] Une de ces lettres, adressée au prince Henri de Prusse, lui racontait l'anecdote suivante. « Le roi fait ce qu'il peut de la Dubarry, et ne pouvant l'élever à lui, il est complètement descendu à elle. La plus parfaite égalité, telle que l'exige l'amour, est établie. Vous sentez, Monseigneur, qu'il n'y a pas de majesté. Suivant la règle de tous les bons ménages, il est serviteur, et on l'appelle *la France*. Voici le plus nouveau. Un matin il préparait son café, qu'il négligea un instant pour les charmes de la belle. Il s'enfuit. « Tiens, prends donc garde, La France, ton café f... le camp. »

qui les avait écrites; c'était la loi à une époque où un malheureux expiait depuis 22 ans le crime d'avoir chanté des couplets contre la Pompadour; mais c'était donner à cette loi une grande extension que de livrer à la même captivité celui à qui les lettres avaient été adressées, et qui même ne les avait pas reçues. Il n'est donc pas probable que cette correspondance ait été le motif de son arrestation. Peut-être le ministre, qui n'avait pas oublié sa discussion avec Du Mouriez, a-t-il saisi cette circonstance pour réaliser sa menace et exercer sa vengeance; mais on rejettera cette supposition ainsi que la première, si on réfléchit que, dans ce cas, le duc d'Aiguillon n'aurait pas nommé une commission pour interroger le prisonnier, et que, loin de donner de l'éclat à cette affaire, il aurait fait tous ses efforts pour l'étouffer: ensuite, après avoir fait oublier sa victime, il l'aurait oubliée lui-même.

La mission de Du Mouriez ne pouvait pas non plus être la cause du traitement qu'il éprouvait, car dès que M. d'Aiguillon avait en sa possession le passeport et les instructions données par le ministre, il ne pouvait poursuivre ou punir pour ce fait, sans que M. de Monteynard ne devînt l'accusé principal. Il est vrai que ce dernier fut privé de son ministère et que Louis XV eut la faiblesse de l'abandonner; mais une procédure intentée contre un acte de son administration aurait excité le zèle de ses amis, et peut-être arraché le roi à son in-

souciance. D'Aiguillon avait tout à craindre d'une pareille mesure.

C'est moins dans la conduite de Du Mouriez qu'il faut chercher les causes de son arrestation, de sa détention et de l'espèce de procédure qu'on lui fit subir, que dans les intrigues de la cour et le machiavélisme du premier ministre.

Le mépris que la Dubarry faisait tomber sur le monarque s'étendait sur des ministres qui s'étaient avilis jusqu'à recevoir, pour ainsi dire, le pouvoir des mains d'une courtisane, et qui ne paraissaient l'exercer que sous son bon plaisir. Une grande partie de la cour s'était prononcée contre eux, et surtout contre le duc d'Aiguillon, qui était l'ennemi de M. de Choiseul, et qui avait recueilli la plus grande part de son héritage ministériel. Il se trouvait en butte aux attaques des amis nombreux de son prédécesseur exilé, aux tentatives des ambitieux qui voulaient le supplanter, et aux sarcasmes de tous ceux qui joignaient à un peu d'esprit quelque respect pour eux-mêmes. Le roi lui-même le détestait et se plaisait à entendre raconter ou à lire tout ce qu'on faisait ou écrivait contre lui.

Le duc d'Aiguillon, qui n'ignorait rien de tout cela, voyait bien que le pouvoir allait lui échapper, s'il ne se hâtait pas de mettre un terme à toutes ces manœuvres. Petit neveu de Richelieu, il avait trouvé dans l'héritage de son grand oncle la maxime qu'*on ne méprise pas la force* et il vou-

lait étouffer le rire, en frappant un grand coup ; mais il ne savait comment s'y prendre.

Le plus redoutable de ses ennemis était le comte de Broglie, dont l'esprit satirique amusait l'oisiveté du roi, et qui, dans les lettres secrètes qu'il écrivait au monarque, usait de la liberté de tout dire et, ce qui est bien plus dangereux, de tout dire de la manière la plus plaisante. Le ministre n'aurait pas osé attaquer ouvertement un homme que, non pas l'amitié, mais les goûts et les habitudes du prince rendaient puissant et inviolable. Il fallait l'inculper indirectement et non comme principal, mais comme complice dans quelqu'affaire désagréable au roi. Le comte de Broglie était depuis longtemps lié avec le comte de Ségur et Favier, tous deux amis particuliers de Du Mouriez : ces liaisons se présentèrent comme une base à l'esprit du ministre ; il ne lui restait plus qu'à bâtir sur ces fondements un édifice bien machiavélique.

Favier avait récemment fait un voyage à Berlin : la mission de Du Mouriez et ensuite son projet de visiter la Prusse pouvaient, sans un grand effort de génie, et avec la dose la plus médiocre d'invention, être attribués à quelque projet politique, à quelque complot contre les plans ministériels, ce qu'on avait déjà qualifié de crime de haute trahison. La correspondance de Ségur prouvait son mauvais esprit, son irrévérence envers le roi qui devait, après ces lettres coupables, devenir le jouet des cours étrangères et l'objet des sarcasmes du

malin Frédéric. Il y avait là lèse-majesté. Enfin le comte de Ségur n'avait pu être instruit des détails qui remplissaient ses lettres que par un homme honoré de la familiarité du monarque, et on ne pouvait pas douter que ce ne fût le comte de Broglie, qui, trahissant la confiance de son maître, eût levé le voile qui cachait le royal intérieur.

En suivant cette route on pouvait aller bien plus loin, et rencontrer ce qu'on appelait le parti de Choiseul : Du Mouriez était un fil conducteur ou du moins indicateur. Ce parti nombreux avait osé dédaigner les volontés du roi, en environnant d'hommages le ministre qu'il avait exilé ; donc il devait s'agiter pour renverser le nouveau ministère et faire violence aux sentiments et aux opinions du roi, pour l'obliger à reprendre le serviteur qu'il avait chassé. On aurait représenté tout cela à Louis XV. Il aurait été épouvanté à l'idée des trames dont on l'avait environné, et comme, dans les petites âmes, la crainte du danger se change en désir de vengeance quand le danger est passé, on aurait facilement obtenu l'assentiment du roi à des mesures de rigueur : quelques têtes auraient tombé, des exils auraient été infligés ; la nation, frappée d'épouvante, se serait tue : le monarque aurait compté davantage sur la clairvoyance et la fermeté de son ministre, et le pouvoir de celui-ci serait devenu inébranlable.

Les interrogatoires subis par Du Mouriez et ses co-accusés ne confirment que trop ces présomptions

sur les intentions du duc d'Aiguillon et même leur donnent une espèce de certitude; mais ces vastes et horribles plans qui avaient réussi à Richelieu, avant lui, et bien plus récemment, ne pouvaient obtenir un succès complet à la fin du règne de Louis XV. Ce roi, livré à la recherche et à la jouissance de toutes les voluptés, n'en trouvait pas dans l'effusion du sang; cette idée était trop forte pour sa nature. Il n'était pas assez dépourvu de jugement pour ne pas sentir le défaut de continuité dans les accusations, et n'avait pas la pénétration suffisante pour découvrir, dans le peu qu'il voyait, la nécessité de sanglantes exécutions. Les ministres qui les obtiennent n'aiment pas à en expliquer les motifs réels, et les rois qui les ordonnent entendent à demi-mot, ou bien n'entendent pas du tout.

Il est vrai que Louis XV n'osa pas contrarier ouvertement les vues de son ministre; on ne peut même se dissimuler qu'il n'ait pris plaisir à observer attentivement ses mesures; mais ce plaisir n'était que la satisfaction que causent aux princes désœuvrés et insouciants les embarras de ministres qu'ils n'aiment ou qu'ils n'estiment pas. C'était pour Louis XV une variation dans la monotonie de ses amusements : il se faisait régulièrement présenter les interrogatoires qu'une commission spéciale nommée *ad hoc* faisait subir aux prisonniers, et cette lecture le faisait souvent rire beaucoup.

Du Mouriez a donné dans ses mémoires les détails de son séjour à la Bastille; et ces détails ne ressemblent en rien à ceux qu'en ont donné tant d'autres prisonniers. Il n'y était pas malheureux, et il semble qu'il était recommandé particulièrement au gouverneur, qui fit tout ce qu'il put pour lui alléger l'ennui de la retraite. Ce gouverneur lui fournit des livres et plus tard du papier, des plumes et de l'encre. Le détenu s'occupait d'art militaire, d'économie politique, de littérature, et le temps coulait assez rapidement. Cependant le besoin de la liberté se faisait sentir. De tous les examens des co-accusés on n'avait pu rien extraire qui justifiât la continuation de son emprisonnement. Souvent ses interrogateurs avaient été arrachés à la gravité de leur caractère par l'originalité de ses réponses; souvent aussi ils avaient été étonnés de sa fierté et de son courage, et ils avaient fini par l'aimer. Il écrivait tous les quinze jours au roi pour lui demander des juges, et enfin le monarque ordonna au ministre de lui présenter un rapport sur cette affaire qui, durant trop longtemps, commençait à l'ennuyer. Le résultat fut l'envoi de Du Mouriez au château de Caen, pour trois mois; les deux autres furent envoyés dans d'autres places, et le comte de Broglie, qui n'avait pas été arrêté, fut exilé dans ses terres.

On trouvera ici, avec plaisir, un fait qui montre le caractère de Du Mouriez. Dans les commencements de sa détention il avait senti vivement la

privation de tout moyen d'écrire, qu'on ne lui avait accordé qu'au bout de près de trois mois. Lorsqu'il en fut abondamment pourvu, il pensa aux successeurs qui le remplaceraient, et voulut qu'ils éprouvassent un tourment de moins, et qu'ils eussent les moyens de préparer leur justification. La dernière chambre qu'il occupa dans la prison et qu'il obtint par une espiéglerie avait été habitée par le malheureux La Chalotais. Des colonnes élevées aux quatre coins et surmontées par des sphinx en paraissaient supporter le plafond. En mettant ses chaises sur sa table, et montant ensuite dessus, Du Mouriez arriva à la hauteur des sphinx, et trouvant qu'il y avait un vide entre les animaux, le plafond et le mur, il y cacha à chacun des coins des rouleaux de papier, des plumes taillées et des écailles d'huîtres remplies d'encre. Avant son départ il écrivit au bas de chacune des colonnes : *cherchez le mot de l'énigme tout en haut.*

Après six mois de détention dans cette prison d'état, Du Mouriez fut transféré au château de Caen, pour y passer les trois mois d'arrêts qu'on lui avait infligés. Ainsi s'était terminée cette affaire à laquelle on avait voulu donner tant d'éclat. Le ministre, craignant qu'une entière libération ne fût regardée comme la preuve de la futilité des accusations, avait voulu, par la peine légère dont il faisait suivre le premier emprisonnement, donner à penser qu'une faute avait été commise et même faire croire qu'il usait d'indulgence. Il en coûta

trop à certains hommes pour rendre une justice complète.

Le séjour au château de Caen ne soumit Du Mouriez à aucunes restreintes. Il n'y fut l'objet d'aucune surveillance, il y jouit au contraire de toute la liberté qu'il pouvait désirer; mais, par une fatalité bien étrange, la volonté du ministre le rapprochait de la parente qu'il avait tant aimée, et qui avait elle-même exigé la cessation de leur correspondance. Mademoiselle de Broissy, qui d'abord s'était retirée dans un couvent, n'avait pu supporter long-temps les rigueurs qu'elle s'était imposées. Ses idées religieuses avaient une exaltation trop forte pour sa constitution, sa santé s'était détruite, elle avait été obligée de quitter son premier couvent, pour entrer dans un autre dont la règle était moins austère : c'était *les repenties* de Caen.

Il ne pouvait pas éviter de revoir sa cousine étant si près d'elle. Il lui fit connaître son arrivée et ensuite se présenta chez elle. Elle était bien changée, la petite vérole l'avait entièrement défigurée, et tous ses traits portaient l'empreinte de longues souffrances. Il est ému en la voyant, il tombe dans ses bras et l'assure de la constance de son attachement et de ses intentions; mais mademoiselle de Broissy, quoique charmée de le revoir, se refuse à ses instances et persiste à rester dans la vie religieuse. Il la revit plusieurs fois, sans pouvoir lui faire abandonner sa résolution;

mais bientôt, une maladie qui lui survint, et qui peut-être était causée par les efforts qu'elle avait faits pour vaincre une passion qui se ranimait, changèrent ses idées; elle consentit à leur union. Ce mariage ne fut pas heureux. Après quinze ans de désagrémens perpétuels; une séparation fut décidée et exécutée en 1788.

Peu de temps après l'arrivée de Du Mouriez au château de Caen, Louis XV mourut. Le prisonnier ne voulut pas que son entière libération fût, comme il l'appelait, un bénéfice d'inventaire, et la suite de la retraite du ministre qui l'avait persécuté. Il réclama la continuation de son procès et des juges, demandant en même temps de rentrer à la Bastille, afin de recommencer toute l'affaire. On n'accorda qu'une partie de sa demande: une nouvelle commission chargée de revoir toutes les pièces le déclara, à l'unanimité, innocent de toute accusation, et le nouveau ministre de la guerre l'assura, en audience publique, que «le roi était fâché de «l'injuste et longue vexation qu'il avait éprouvée, «et l'avait chargé de l'en dédommager en em«ployant utilement ses talents.»

Ce ministre, M. Du Muy, acquitta cette promesse, en chargeant Du Mouriez de différents travaux sur l'art militaire, et ensuite de l'examen du plan de redressement de la Lys. Ce plan avait été combattu, avec raison, par les habitants de l'Artois dans l'intérêt de leur province, que le redressement de la rivière privait de leur commerce, et ils avaient

proposé l'établissement de canaux traversant le centre de la province et se terminant à Dunkerque dont on aurait élargi le port. Les états d'Artois avaient offert une somme considérable pour l'exécution de ce contre-projet. Le rapport de Du Mouriez fut contre le projet et il le fit rejeter, en ajoutant aux motifs d'intérêt qui le rendaient désavantageux pour les Artésiens, des raisons stratégiques qui étaient en faveur du plan de canaux, avec quelque modification sur leur embouchure, qui devait être établie à Ambleteuse, où, suivant M. de Maillebois, qui s'était beaucoup occupé de la question, il était facile et avantageux d'établir un port.

Cette opposition dans les vues fit abandonner les deux plans, jusqu'à ce qu'on trouvât l'opportunité de les concilier. M. Du Muy mourut bientôt après, et M. de Saint-Germain lui succéda. Ce ministre voulait tout changer dans son département. Il avait formé une infinité de projets dont quelques-uns, mais en petit nombre, étaient fort bons. C'est parmi ceux-ci qu'il faut ranger la création d'un port dans la Manche pour la marine royale, qui n'y avait pas même un abri.

Du Mouriez, informé des vues du ministre, lui envoya une copie de son rapport sur le plan de M. de Maillebois, pour l'ouverture d'un port à Ambleteuse, en ajoutant cependant qu'il n'avait pas vu les lieux et que par conséquent il ne prononçait que conditionnellement. M. de Saint-Germain le

chargea d'aller examiner les lieux et lui adjoignit deux officiers pour lui faire un rapport sur les avantages et les moyens d'exécution de ce projet; mais comme il était très-possible que le lieu ne convînt pas et que d'autres places présentassent plus d'avantages et de facilités, leur mission ne fût pas limitée à ce seul point, et ils eurent l'ordre d'inspecter toute la côte depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Dunkerque.

Un seul des commissaires accompagna Du Mouriez : c'était M. de la Rovière, officier d'un grand mérite : l'autre était un officier de marine qui mourut avant le départ. Ils remplirent leur mission avec tout le soin possible; trouvèrent que la position d'Ambleteuse ne convenait point pour la construction du port, mais que Boulogne offrait infiniment plus d'avantages et de facilités. Le rapport fut fait en conséquence, et détaillait avec la plus grande exactitude les moyens d'exécution et l'évaluation des dépenses. M. de Saint-Germain, satisfait du compte général qui lui était rendu, nomma Du Mouriez aide-maréchal-des-logis des Côtes du Boulonnais, dans l'intention de lui confier la direction des travaux. Mais le ministre avait soulevé contre lui la cour, et même la plus grande partie des officiers de l'armée, par le nouveau système d'administration militaire qu'il avait voulu introduire en France. Le système qu'il voulait détruire était mauvais : on n'en peut douter quand on considère les résultats des dernières guerres de Louis XV;

mais il favorisait des prétentions et des intérêts puissants : ils résistèrent; M. de Saint-Germain succomba ; il fut renvoyé, et tous ses projets, sans exception, furent abandonnés.

» A cette époque les colonies anglaises de l'Amérique avaient brisé le joug de la métropole, et proclamé et juré de conquérir une indépendance que l'Angleterre prévoyait bien devoir être bientôt une rivalité redoutable. Le mot de liberté, prononcé avec enthousiasme dans le Nouveau-Monde, retentissait avec force sur le continent européen et plus encore en France, où on se prononçait hautement; et malgré le gouvernement, en faveur des insurgés. Il était facile de prévoir que les secours donnés par des Français à des Américains amèneraient des explications peu agréables entre la France et l'Angleterre; que les haines constantes qui animent ces deux nations l'une contre l'autre envenimeraient ces explications; que le désir de restreindre la puissance de l'Angleterre engagerait la France à répondre aux reproches par une rupture; en un mot, que la guerre éclaterait bientôt. Du Mouriez avait développé ces idées dans un mémoire qu'il avait joint à son rapport, et qui venait à l'appui du projet d'établir un port royal à Boulogne, soit comme un refuge ouvert aux bâtiments de guerre dans la Manche où rien de pareil n'existait, soit comme point de réunion et de départ d'une expédition pour une descente en Angleterre. Mais l'idée d'une guerre prochaine épou-

vantait la frivolité et contrariait l'imprévoyance du premier ministre, M. de Maurepas, qui déclara que ces réflexions, sur la probabilité d'une guerre, étaient d'une tête chaude et d'un fou, et tout fut rejeté avec dédain.

Du Mouriez se retira alors à une campagne qu'il avait prise, quelque temps après son mariage, aux environs de Rouen, et y consacra tous ses loisirs à ses études et à ses travaux habituels. Il se délassait de ses occupations sédentaires en parcourant la Normandie : il en examina attentivement toutes les côtes et composa, pour la défense de cette province, un mémoire très-important, dans lequel il revenait sur la probabilité de la guerre et sur l'importance de prendre des mesures pour la soutenir : il passa ainsi toute l'année de 1777.

Il connaissait beaucoup M. de Montbarrey, à qui il avait rendu quelques services, et profita des relations établies entre eux pour lui communiquer ses travaux et ses prédictions qui furent bientôt réalisées. La guerre fut déclarée : il fut appelé à Paris, ainsi que son ancien collègue M. de la Rozière, avec qui il était très-lié. Ils furent admis à un conseil de tous les ministres, conseil tenu chez M. de Maurepas, et dans lequel M. de la Rozière lut un plan de défense pour la Bretagne, où il était employé, et particulièrement pour Brest. Ce plan fut adopté à l'unanimité, et le conseil désira que Du Mouriez allât l'exécuter de concert avec son ami. Il répondit que la Rozière suffisait dans cette pro-

vince ; que les mesures qu'il avait proposées devaient dissiper toutes les inquiétudes, et qu'il pouvait les exécuter seul ; mais qu'une autre province, la Normandie, était tout aussi menacée ; que les Anglais pouvaient très-facilement s'emparer du Cotentin, comme ils l'avaient déjà fait anciennement, si on ne se hâtait d'adopter des moyens défensifs qu'il développa. On lui dit d'écrire son plan : il le fit. M. de Maurepas remit ce mémoire au roi qui le lut, et en fut si content qu'il écrivit de sa main, en marge de la page où il était question de la défense de Cherbourg, « *Du Mouriez, « commandant de Cherbourg.* »

Ici commence une période de dix années qui furent les plus heureuses de la vie de Du Mouriez, et qui lui ont donné des titres impérissables à la reconnaissance de son pays. Les travaux qu'il fit exécuter au lieu de son commandement et ceux qu'il avait médités sont jugés aujourd'hui. Il a créé l'un des plus beaux établissements maritimes de la France, établissement dont les avantages sont appréciés quand on considère les inquiétudes et la jalousie qu'il a inspirées à l'Angleterre, et cependant il n'a fait que la moindre partie de ce qu'il voulait faire. Il a eu à lutter contre les hommes à projets de la cour, il a été forcé de céder à l'influence des grands, souvent même de prêter la main à une exécution fautive, mal combinée, et qui contrariait ses desseins. Quelques années ont suffi pour détruire les travaux des autres. Les siens

ont résisté. Avec du temps, et la tranquillité de sa patrie, il aurait réussi à terminer son ouvrage, suivant ses vues, dont on reconnaissait enfin la justesse. La fatalité ne le permit pas. Du moins ces vues ont été réalisées. Napoléon dans toute sa puissance, et malgré sa haine contre l'illustre proscrit, leur a donné sa sanction. Il a voulu ajouter à ce qui était fait; mais son génie fut assujéti au génie de Du Mouriez, il ne fut que l'exécuteur de ses inspirations. Aujourd'hui encore de grands travaux s'exécutent, et ces travaux ne sont que le fruit des méditations de ce grand citoyen sur la prospérité de son pays et le bien-être de ses semblables.

Le cadre de cet ouvrage ne permet pas de s'étendre sur ce sujet, développé dans le premier volume de la vie du général Du Mouriez. La guerre qui avait éclaté ne lui offrit guère l'occasion de se signaler que par les travaux de défense de la rade et du port qui lui étaient confiés, et ces travaux, quoiqu'exécutés à la hâte et, pour ainsi dire, malgré les ministres, ôtèrent à l'ennemi toute envie d'attaquer cette partie de la province où, dans la dernière guerre, il s'était établi avec la plus grande facilité. Après s'être mis à l'abri de toute invasion, il médita les différents projets de descente en Angleterre; en fit un lui-même qui consistait à s'emparer de l'île de Wight, d'où il aurait été facile d'avancer dans le pays. Afin de connaître avec certitude tous les moyens d'exécution, il osa

s'embarquer sur un petit bâtiment de contrebandier, et visita cette île, où il trouva toutes les garanties du succès de cette entreprise. Des hommes plus puissants avaient d'autres projets qu'ils firent prévaloir. Des troupes furent réunies dans la province, pour une expédition qui n'eut pas lieu, par les mauvaises combinaisons des ministres et des généraux. Du Mouriez voulait qu'au moins on reprît les îles de Gersey et de Guernesey qu'il pensa toujours devoir appartenir à la France. On attendit pour s'y décider que ces îles fussent mises dans un état de défense respectable, et encore n'y employa-t-on que des forces et des moyens insuffisants, qui firent échouer l'entreprise avec une perte considérable.

L'embarquement et le débarquement réitérés des trente mille hommes qu'on avait réunis pour la descente, quelques canonnades contre les bâtiments anglais qui s'approchaient trop de la côte, la prise de quelques vaisseaux marchands, voilà tous les événements de cette guerre en France. C'est en Amérique que se livraient les combats; c'est là que se portaient les coups décisifs qui contraignirent enfin l'Angleterre à la paix et à reconnaître la légitimité de la république des États-Unis.

Les cinq années qui suivirent cette paix n'offrent que les détails ordinaires de la vie de Du Mouriez. Il poursuivait les travaux de Cherbourg, s'occupait avec la même constance des études qui ont fait le charme plus que le travail de toute sa

vie. Ses jours se passaient dans le calme; mais enfin les événements qu'il n'avait que trop prévus depuis long-temps se pressaient et amenaient la catastrophe qui devait tout sauver et qui a tout englouti.

Tel est le précis fidèle de la vie de Du Mouriez, jusqu'aux premiers actes de la révolution française. La part qu'il a prise dans cette révolution et surtout les succès militaires qu'il a obtenus ont déchaîné contre lui les haines les plus violentes; la calomnie a fait tous ses efforts pour attacher une accusation à chacune des actions de sa vie, pour jalonner de ses mensonges tous les points de la carrière qu'il a parcourue. L'exposé simple de toute sa conduite répond suffisamment à toutes ces accusations qui tendaient à le présenter comme un intrigant et un aventurier, afin de faire croire que le bouleversement de l'état pouvait seul le placer au rang qu'il a occupé, et que par conséquent il ne devait désirer que des bouleversements.

En résumant toute sa vie, nous trouvons un homme doué de la plus grande aptitude, d'une vaste instruction, d'une bravoure qui ne peut être surpassée, d'une passion extraordinaire pour l'étude et le travail, et dirigeant toutes ses facultés vers l'utilité de son pays et la gloire. Si on prétend que ces qualités n'excluent pas le désir de détruire tout ce qui existe, pour se donner à soi-même une existence plus brillante ou plus agréable, il suffit de présenter la situation dans laquelle

se trouvait Du Mouriez au commencement de la révolution pour prouver qu'il ne pouvait entretenir de pareils desseins.

Certainement à cette époque aucun homme ne pouvait être plus désintéressé et plus impartial. Âgé de près de cinquante ans, il n'éprouvait plus ce besoin de mouvement, partage de la jeunesse qui sent et veut montrer sa force. Loin de la capitale et de la cour, depuis dix ans, il était étranger à tous les partis, à toutes les intrigues, à toutes les cabales. Il ne devait rien à la naissance ni à la faveur, il avait tout payé de son sang et de ses services. Ses appointements le faisaient jouir d'une grande aisance, et il a trop constamment montré le peu de prix qu'il attachait à l'argent pour qu'on puisse le soupçonner du moindre désir d'en acquérir. Maréchal de camp en activité, il ne lui fallait pas même de nouvelles occasions de se signaler pour obtenir de l'avancement : quelques années d'une paisible attente lui auraient fait obtenir le grade de lieutenant-général et la grande décoration militaire. La révolution, loin de rien présenter à ses espérances, le menaçait au contraire de lui enlever tout ce qu'il avait acquis. De quelque pénétration qu'il fût doué, il lui était impossible de prévoir toutes les fautes qui seraient commises, et son entrée dans le conseil du monarque, et son généralat en chef. Tant d'autres, recommandables par leur rang, leur naissance ou leurs fonctions s'étaient prononcés pour un nouvel

ordre de choses, qu'il ne pouvait prétendre qu'à marcher à leur suite; sans partager les avantages en cas de succès, et en partageant leur disgrâce en cas de revers.

Ces réflexions qui devraient se présenter à tous les esprits repoussent toutes les inculpations auxquelles Du Mouriez a été exposé; mais les passions ne réfléchissent point, et refusent de rien entendre. Si la publication des mémoires du général Du Mouriez avait réussi à imposer silence à la calomnie, cet ouvrage serait superflu; mais elle a redoublé d'efforts pendant sa vie, elle poursuit encore sa réputation. La terre de l'exil qui pèse sur les restes de ce grand homme, et son monument auquel la tolérance a donné asyle dans le temple d'un culte étranger, perpétuent les accusations et le supplice, et réclament la vindication d'un nom illustre. Il faut donc répondre de nouveau et répondre franchement, lors même que les accusations sont sans franchise.

Le crime du général Du Mouriez est d'avoir suivi le parti de la révolution; de l'avoir servie, de l'avoir défendue contre ses ennemis intérieurs, et de lui avoir procuré, par ses talents, un triomphe presqu'inespéré.

Le second crime dont on l'accuse, c'est d'avoir abandonné, d'avoir trahi le parti de la révolution qu'il avait embrassé, et d'avoir livré son pays à l'étranger.

Deux questions se présentent ici : le général Du

Mouriez a-t-il dû suivre le parti de la révolution?
Le général Du Mouriez a-t-il dû quitter le parti de la révolution?

La première n'est pas une question d'individu. C'est la cause nationale qu'il faut défendre au tribunal de l'opinion publique et de la postérité. C'est la France qu'il faut justifier, car c'est la France qui a voulu la révolution et qui est accusée. Heureux l'homme dont la cause est ainsi identifiée avec celle de sa patrie!

La solution de la seconde question sera facile quand la première sera résolue. Il suffira de montrer les événements, en en signalant les causes, et de dire ce qu'a fait Du Mouriez, pour le justifier entièrement. Peut-être cette discussion jettera un nouveau jour sur ce vaste sujet qui sera longtemps l'objet des méditations de nos descendants, sur ces scènes sublimes et sanglantes qui exciteront toujours l'admiration et l'horreur du monde.

SECONDE PARTIE.

LE GÉNÉRAL DU MOURIEZ A-T-IL DU SUIVRE LE PARTI DE LA RÉVOLUTION?

Une révolution est un changement dans un ordre général de choses, de quelque manière que ce changement s'accomplisse. Il y a des révolutions dans le monde physique, il y en a dans le monde politique; les premières sont le mouvement des éléments de l'univers, et les secondes, le mouvement des éléments des nations; pour établir ou rétablir leur équilibre; car dans l'ordre moral ou politique, comme dans l'ordre physique, l'équilibre est la condition de l'existence. Si l'équilibre est établi, tout est en repos, ou bien tout a une marche fixe et régulière: si l'équilibre est détruit, la loi de la nature condamne tous les êtres à la destruction, ou les entraîne à se mouvoir, même à leur insu, pour rentrer dans leur centre de gravité, seul asile contre l'anéantissement, et dans les deux cas il y a révolution.

Dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique, une révolution est donc la suite du manque ou de la destruction de l'équilibre; mais dans les mouvements naturels auxquels ils sont entraînés,

les éléments qui tendent à l'équilibre éprouvent des résistances de la part des éléments dont le poids ou la direction l'a détruit. Ces résistances, suivant qu'elles sont plus ou moins longues, plus ou moins fortes, amènent des chocs plus ou moins violents, plus ou moins prolongés : ce sont les catastrophes des révolutions. Alors c'est le Vésuve qui lance, tout autour de lui, avec ses entrailles, l'incendie qui les dévore ; c'est Lisbonne, c'est Alep qui s'engloutissent dans les abîmes entr'ouverts tout-à-coup ; ou bien, ce sont des monarchies, des dynasties et des nations qui s'évanouissent.

De ces réflexions qui naissent de l'observation des phénomènes de la nature, et dont rien ne peut infirmer la justesse, on est déjà en droit de conclure que la révolution française a été le résultat de l'état de choses qui l'a précédée : que cette révolution était, pour ainsi dire, l'œuvre de l'instinct d'une nation qui, se voyant descendre dans un abîme, était invinciblement entraînée à ressaisir l'équilibre pour trouver son salut, et déjà se trouvent justifiés ceux qui ont pris part à ce grand et patriotique mouvement.

Que n'est-il possible de s'en tenir à ces considérations, de se borner à ce peu de lignes, pour résoudre la question ! Elles suffisent, sans doute, pour tous les esprits sains et exercés, pour tous les observateurs impartiaux ; mais les hommes qui s'étaient sans cesse opposés à l'équilibre de la nation,

qui avaient rendu enfin plus imminente la nécessité d'une révolution; ces éléments qu'il a fallu combattre, déplacer, repousser, parce qu'ils nuisaient; qui voulaient la continuation de ce qui existait, qui la voulaient avec les mêmes modes, et s'opposaient à toute réformation; ces hommes, coupables ou égarés, loin d'avouer l'existence du mal antérieur à la révolution, prétendent que tout était bien, que tout était en équilibre et que la révolution n'a été qu'une révolte. Il faut donc répondre à ces assertions bien imprudentes aujourd'hui : il faut y répondre par l'exposé des faits, non-seulement d'un quart de siècle prodigieux, qui a changé le caractère du monde, et qui a semé partout, au milieu des débris de ce qu'il a renversé, des germes de bonheur et de fixité, mais encore des quatorze siècles qu'avait traversés la monarchie française depuis son établissement dans les Gaules; il faut examiner s'il est vrai, comme on le dit, que la France avait des constitutions [1] et un équilibre établi, ou bien, si ces constitutions et cet équilibre n'ont jamais existé, et si l'histoire de la France n'est que le tableau de la violence dans toutes ses phases, le récit d'une série de révolutions.

Avant d'entrer en matière, il faut dire que *ce*

[1] « La constitution existe, aussi ancienne que la monarchie des « Francs. Elle est le fruit du génie, le chef-d'œuvre de la sagesse et « le résultat de l'expérience. » (Déclaration de Louis XVIII, roi de France et de Navarre; Vérone, 1795.)

qu'on appelle équilibre, dans l'ordre physique, est l'équité dans l'ordre politique et moral, et que le mot constitution signifie ordre établi pour fixer les rapports du gouvernement avec les gouvernés, et leurs droits respectifs. Le sens de ces mots étant déterminé, cherchons maintenant la chose dans nos annales.

Les Gaules conquises par César restèrent soumises aux Romains qui s'y conduisirent comme dans tous les pays qu'ils avaient conquis. Vainqueurs de peuples qu'ils appelaient barbares, ils s'assurèrent de leur soumission en les désarmant, en plaçant des corps de troupes, de distance en distance, dans les villes et dans les lieux fortifiés, en établissant des colonies composées de vétérans, de pauvres citoyens romains et d'affranchis, et en accordant à ceux des vaincus dont ils avaient à reconnaître ou à obtenir des services, le titre et les prérogatives de citoyen romain. Ils avaient respecté les lois, les coutumes et les mœurs du pays, en avaient reconnu la plupart des princes, avec lesquels ils avaient contracté des alliances, et dont ils n'exigeaient qu'un tribut proportionné à l'étendue de leurs états : enfin ils n'avaient pris que des terres incultes, pour les partager à leurs laborieux et industrieux colons.

Le long séjour des Romains dans les Gaules y avait insensiblement introduit une nouvelle civilisation. Les mœurs des vaincus s'étaient progressivement adoucies : la culture de l'esprit, l'étude

des lettres, des sciences et des beaux arts commençaient à produire des fruits. C'était encore un des moyens dont se servaient les conquérants du monde pour attacher à leur joug les peuples dont ils voulaient rester les maîtres.

Quatre siècles s'étaient écoulés depuis la conquête, et les Gaulois, heureux de leur éloignement de la capitale du monde, étaient restés presqu'étrangers à ses vicissitudes et avaient à peine ressenti l'écroulement de ce colosse et son abandon par ses maîtres. Le christianisme s'était répandu parmi eux ; ils jouissaient, sinon du bonheur, du moins du repos, quand de nouveaux envahisseurs apparurent. Ceux-ci sortaient des forêts de la Germanie, comme les bêtes fauves s'élancent de leurs repaires, pour chercher une proie. Hordes aventureuses, républiques errantes, ces peuples n'avaient de chefs que ceux qu'ils élisaient et graduaient, suivant la force, le courage ou le mérite qu'ils leur reconnaissaient. C'étaient des guides qu'ils se donnaient plutôt que des maîtres, puisque le pouvoir de ces chefs n'allait que jusqu'à commander ce que ces peuplades assemblées avaient consenti ou pour le but que leurs suffrages unanimes avaient indiqué.

Tacite trace en peu de mots le caractère de ces nations barbares, de ces hommes brutes et fiers comme les avait faits la nature. « Ils sont égaux « entre eux, ou ne reconnaissent de supériorité « que celle de la force physique et de l'intrépidité.

« Dédaignant d'obtenir à la sueur de leurs fronts « ce qu'ils peuvent acquérir au prix de leur sang, « ils ont honte de cultiver des champs qui fournis- « tendre leurs récoltes, et préfèrent chercher au « loin des nations industrieuses pour les combattre « et les piller. Les chefs choisissent des compa- « gnons dignes de partager les dangers et les pro- « fits de leur féroce carrière, parmi la jeunesse de « leur contrée; et ceux-ci appellent autour d'eux « tous ceux qu'ils trouvent disposés à les suivre, « ou qu'ils y déterminent facilement par l'appât « du butin. »

César avait déjà dit, avant Tacite : « Lorsqu'un « des chefs a médité une de ces entreprises dont « la grandeur est au-dessus de ses moyens, il la « communique aux autres chefs assemblés et leur « demande de la tenter de concert : s'ils s'y en- « gagent, rien ne peut les dispenser de l'accomplis- « sement de leurs promesses ; et alors, pour donner « plus d'ensemble à leurs opérations, ils élisent un « commandant principal, *principem*, chef suprême, « qui est astreint cependant à ne commander que « ce qui est conforme aux intérêts et aux volontés « exprimées de tous. »

Les premières invasions des Goths, des Bourguignons et des Francs, dans les Gaules, avaient trop bien répondu à l'attente de ces envahisseurs, pour qu'ils ne fussent pas tentés de les renouveler : mais la répétition, la fréquence de ces invasions devait naturellement en diminuer les

profits, et cette observation qu'ils ne tardèrent pas à faire, jointe à la beauté du pays, à la douceur de la température, à la salubrité du climat, et surtout à la fertilité du sol, inspira un nouveau projet aux barbares. Ils jugèrent qu'au lieu de se fatiguer, dans des attaques lointaines qui n'étaient pas sans danger, pour recueillir un butin tarissable, qui ne leur procurait qu'une abondance passagère, au-delà de laquelle ils ne voyaient que de nouveaux besoins à satisfaire et de nouveaux dangers à courir, il valait mieux envahir tout le pays, s'emparer de toutes les terres et de tous les bestiaux, faire cultiver les unes et garder les autres à leur propre profit, par les habitants réduits à la servitude.

C'est vers la fin du cinquième siècle que ce projet fut exécuté. Les conquérants, suivant leurs mœurs, en s'avançant dans le pays, prenaient possession de tout, enlevaient les récoltes, les troupeaux, les bestiaux, l'or, l'argent, les hommes, les femmes et les enfants, traînaient tout à leur suite, jusqu'à ce que cette multitude devenant trop nombreuse et embarrassant leur marche, ils étaient forcés, pour continuer leur carrière, de se partager leur immense butin, qu'ils établissaient dans un lieu convenable sous la garde d'une troupe de leurs soldats.

Les Gaulois, désarmés depuis la conquête de leur pays par les Romains, et livrés à des travaux paisibles, ne pouvaient offrir de résistance. Les faibles garnisons romaines et les descendants des

anciens colons romains, qui seuls avaient conservé leurs armes, étaient disséminés sur une trop vaste étendue de terrain pour s'opposer avec succès aux envahisseurs. Ces citoyens, ainsi que les Gaulois qui en avaient obtenu le titre, étaient abandonnés à eux-mêmes. Rome décrépite, détrônée, était impuissante, et ses empereurs du fond du Bosphore ne pouvant envoyer de secours dans les provinces de l'empire, négocièrent avec les nouveaux conquérants. Mais ils ne le firent qu'avec désavantage : croyant tout acquérir en ne perdant pas tout, ils obtinrent l'alliance de leurs ennemis en leur abandonnant la plus grande partie de ce qu'ils ne pouvaient conserver, et que les autres allaient prendre.

Le traité qui détermina le partage était conforme aux mœurs des parties contractantes. Les Gaulois, leurs terres et leurs bestiaux étaient l'objet en partage. Les citoyens romains ou ceux qui en avaient le titre conservèrent non-seulement la liberté, mais réclamèrent une part des dépouilles. Les Francs qui n'évaluaient la richesse que par le nombre des bestiaux et des troupeaux, et qui ne connaissaient d'autre occupation paisible que la vie pastorale, avaient besoin de beaucoup de terres pour les pâturages et de peu d'hommes pour la garde des troupeaux ; tandis que les Romains, habitués aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, devaient employer plus de bras pour la culture sur un moindre terrain. Les Francs s'approprièrent

en conséquence, tous les bestiaux, les deux tiers du sol, et le tiers des habitants, et les Romains eurent l'autre tiers du sol, et les deux tiers des Gaulois, qui, réduits ainsi à l'esclavage, devinrent, ainsi que leurs champs, la propriété de quelques maîtres.

Ce partage établissait une espèce d'égalité entre les anciens et les nouveaux conquérants; et cette égalité se serait sans doute changée en avantage pour les premiers, si les empereurs romains avaient continué d'envoyer leurs proconsuls, leurs questeurs, leurs gouverneurs dans les Gaules; c'est ce que les Francs avaient prévu, et ce à quoi ils ne voulurent pas se soumettre. Les faibles empereurs, se contentant d'une suzeraineté illusoire, accordèrent ces titres aux chefs de leurs avides alliés, et leur abandonnèrent, pour un modique tribut, qui ne fut jamais payé, ou qui cessa bientôt de l'être, toute l'administration du pays, administration à laquelle les citoyens romains furent eux-mêmes assujétis, et par conséquent subordonnés à leurs rivaux.

Cette administration des Francs n'était que le complément et la garantie du partage qui avait été fait, et comme elle est le seul fondement du droit français jusqu'à la révolution, il faut entrer dans quelques détails.

Chaque individu reçut une certaine quantité de terrain et de bestiaux, et un nombre suffisant d'hommes pour cultiver ces terres ou pour garder

ces bestiaux ; mais les Romains et les Francs ne possédèrent pas au même titre. Les premiers n'étaient que des hommes libres, les seconds étaient des maîtres. La part du soldat franc fut appelée son *dominium*, son domaine ; il était *dominus*, seigneur, tandis que les Romains n'avaient ni *domaine*, ni (dans toute la signification du mot) serfs. Ils avaient, *bona* des biens, *agri* des champs, *possessiones* des possessions, *domestici* des gens attachés à la maison. Le but et le résultat de ces différentes dénominations de propriétés fut de rendre ces dernières aptes à être possédées par quiconque pouvait en donner le prix, en sortant de la domesticité ou de la servitude, au lieu que les premières ne pouvaient être tenues que par un Franc ; ce qui établissait la supériorité des Francs sur leurs co-partageants.

L'organisation militaire des Francs donnait un chef à dix soldats ; ce chef s'appelait dixainier. Comme la prise de possession du territoire était toute militaire, on suivit le même système dans le partage. Le dixainier reçut d'abord, comme Franc, un domaine qui était sa propriété, et en outre une certaine quantité de plus, en vertu de son grade et de l'autorité qu'il devait exercer sur les dix soldats francs, dont les domaines étaient près du sien. Le dixainier perdait cette augmentation de domaine, aussi bien que son emploi et son autorité, soit par le mécontentement de ses chefs, soit même par celui de ses inférieurs.

Dix de ces dixainiers avaient pour chef un centenier qui, outre son *dominium* particulier, avait celui de son emploi, amovible comme ceux des premiers. Dix centeniers étaient subordonnés à un vicomte : plusieurs vicomtes à un comte, plusieurs comtes à un duc; et enfin les ducs aux princes. Chacun de ces dignitaires guerriers avait son domaine qu'il transmettait à ses enfants, et celui de son rang, de son autorité, qu'il ne pouvait conserver que sous le bon plaisir du prince, de ses collègues ou même des soldats francs. L'autorité du prince lui-même ne lui appartenait pas en propre; elle n'était donnée et exercée qu'avec l'assentiment de la nation.

La nation, c'était le peuple conquérant, les Gaulois n'étaient rien; et les Romains, devenus sujets des Francs, lorsque les chefs de ceux-ci obtinrent des empereurs les titres de proconsul, de consul et autres, furent obligés de leur payer un impôt, sans avoir aucune intervention dans les affaires d'une nation à laquelle ils étaient déclarés étrangers. Les Francs ne payaient pas cet impôt; leurs services gratuits et personnels et ceux de leurs subordonnés en étaient la représentation, et comme le prix et la condition de la possession de leurs domaines.

Dans les premiers temps de la conquête, pour en assurer la conservation, et souvent même pour y ajouter, les conquérants se réunissaient en armes, à l'époque où la saison devenue plus douce

leur permettait de commencer leurs entreprises guerrières. C'était leur usage dans les forêts de l'Allemagne, et comme c'était au commencement du printemps qu'ils se concertaient, et se mettaient en marche, et que cela dépendait du retour plus ou moins prompt de la saison, tantôt au mois de mars, tantôt au mois de mai, ces réunions ou assemblées prirent le nom de ces mois. Après la prise de possession, ces assemblées continuèrent d'être tenues aux mêmes époques : on y discutait les moyens d'*utiliser* l'année, on y faisait les réglements nécessaires pour assurer la soumission du pays et l'union de ses maîtres; on y nommait enfin à tous les emplois vacants, ou à ceux dont les titulaires avaient perdu la confiance des chefs ou de la nation.

La distribution des terres saisies par les Francs n'avait pas été tellement complète qu'il n'en restât pas une quantité, très-considérable même, dont les chefs ou la nation réunie pussent disposer ou en faveur des anciens compatriotes qui viendraient s'unir à eux, ou des alliés, qu'ils auraient besoin de se ménager, suivant les circonstances, et il s'en présenta.

Clovis est regardé, avec quelque raison, comme le vrai fondateur de la monarchie française, quoiqu'il ne soit pas certain que ce chef ait le premier pris le titre de roi; mais c'est lui qui a mis la dernière main à la prise de possession, et qui est le fondateur de ce qu'on appelle encore les an-

ciennes constitutions de la France, et surtout de cette partie de ces constitutions qu'on appelait l'ordre du clergé. Ce chef avait trouvé le christianisme établi dans les Gaules, et, comme ses prédécesseurs, l'avait peu ménagé. Quelques évêques et des prêtres s'étaient introduits auprès de l'épouse du conquérant, qui avait été élevée dans leur religion et rendirent quelques services à Clovis dans ses expéditions. Ne pouvant arrêter ses conquêtes, ils les lui facilitèrent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils crurent en faire un chrétien, en le baptisant, et que, pour prix des absolutions dont il avait grand besoin, et qu'ils lui prodiguèrent, il les fit entrer en partage, leur donna des terres et des serfs et fonda des abbayes qu'il dota très-richement. Dès-lors les évêques et le clergé, riches de la spoliation des vaincus, se firent les auxiliaires des vainqueurs, et se contentèrent d'en être les égaux, en attendant qu'ils pussent en devenir les maîtres.

Tel est l'état primitif du royaume de France. La solution de la question proposée dépend tellement de la connaissance des faits primordiaux, qu'il était indispensable de leur donner quelques développements, pour en tirer toutes les conséquences. Ayant, pour ainsi dire, assisté à la naissance de la monarchie, retraçons sa conformation, afin qu'en suivant sa marche on en remarque plus facilement les vicissitudes.

Les éléments de la nation étaient :

1° Les hommes qui s'étaient associés pour conquérir, qui restèrent associés pour perpétuer leur domination, après avoir usurpé tout le sol du pays.

2° Les hommes qui, pendant ou après la conquête, se sont unis aux conquérants, pour entrer avec eux en partage des fruits de la spoliation.

3° Les hommes qui, à l'époque de la conquête, pouvant faire quelque résistance, parce que, descendants d'anciens conquérants, ils étaient armés et citoyens d'un empire dont le nom était encore formidable, consentirent à garder la neutralité, à condition de rester libres, et de conserver leurs propriétés agrandies par l'addition d'une partie des dépouilles des vaincus.

4° Enfin les hommes, qui, anciens propriétaires du sol, avaient été spoliés par les conquérants dont ils étaient devenus les esclaves.

Le principe constitutif c'était la force, la violence.

Le but, c'était la jouissance sans travail, par le petit nombre, des fruits et des produits des travaux du grand nombre.

La loi, c'était la volonté des conquérants exprimée par le chef électif que se donnaient d'autres chefs, aussi électifs; destituable par ces autres chefs aussi destituables jusqu'au dernier degré de cette hiérarchie.

Le système administratif était peu compliqué. Chacun des conquérants avait son domaine et ses serfs dont il tirait le plus possible. Aucun ne payait

d'impôts; mais comme la guerre ne pouvait avoir pour but que de défendre les biens que tous possédaient au même titre, tous avaient le même intérêt à cette défense, tous devaient y contribuer de leurs personnes et la faire à leurs frais. En pareille circonstance le chef principal, c'est-à-dire le prince, le roi, appelait ses chefs ou ducs, les ducs convoquaient leurs compagnons ou comtes, les comtes leurs vicomtes, ceux-ci leurs centeniers; et ainsi, toute la nation, ou la portion indiquée dans la convocation, se réunissait en armes. Cette obéissance à la voix de leurs chefs était l'unique obligation des Francs. Leur loi était de leur être fidèles, ou, comme ils disaient, *féaux*. Le manque à cette fidélité, *féalité*, *féodalité*, était félonie, et puni par la reprise des biens qui n'avaient été concédés qu'à cette condition. De là la confiscation.

L'administration de la justice entre les Francs avait sa source dans leurs mœurs. Le duc avait pour juges ses pairs, ses égaux, ainsi que les comtes jusqu'aux simples soldats. Quant aux anciens habitants des Gaules, ils étaient à la merci des maîtres auxquels on les avait distribués et qui avaient sur eux le droit de vie et de mort. Le Franc à qui ils appartenaient était leur juge. Telle est l'origine des justices seigneuriales.

N'est-il pas évident que l'équilibre, entre de pareils éléments et avec de telles institutions, ne pouvait exister? que quand la force est proclamée le principe de tout, on provoque une lutte per-

pétuelle, d'éternelles agitations? et pourra-t-on s'étonner si, en suivant, à travers les siècles, la marche de cette *anarchique monarchie*, on ne foule que des ruines et du sang?

Clovis fut le premier chef ou duc des Francs qui acquit et conserva, dans la paix, une espèce d'autorité sur sa nation. Il était rusé et cruel, il était redouté. Dès son vivant, il avait partagé à ses quatre fils ses domaines et une partie de son autorité, avec l'assentiment des ducs et des comtes. Ses enfants recueillirent le tout à sa mort. C'était une dérogation aux habitudes et même aux lois organiques du peuple nouveau qui, à la mort du prince, élisait son successeur; dans une assemblée générale.

Mais ces assemblées générales devenaient presqu'impossibles après la prise de possession. Le peuple franc était disséminé dans une infinité de domaines : chaque individu s'y livrait au soin de ses propres affaires, et y contractait l'habitude du repos et des jouissances. En outre la distance à parcourir pour se rendre au lieu du rassemblement devait épouvanter la plupart d'entre eux, et les détourner de se rendre à ces assemblées, auxquelles bientôt on ne vit plus que ceux auxquels la proximité permettait d'y assister, et les ducs, les comtes, les grands enfin que leurs intérêts, leurs espérances, leurs emplois, ou leur attachement au prince, forçaient à y prendre part. Nouvelle dérogation à la constitution de la monarchie.

Les ducs et les comtes, en favorisant les dispositions testamentaires de Clovis, espéraient qu'ils pourraient de même s'approprier et transmettre à leurs enfans les domaines, les titres et les emplois qu'ils avaient obtenus. Ils furent distraits de la poursuite de leurs espérances par l'ardeur belliqueuse des fils de Clovis qui cherchèrent à agrandir leurs états par de nouvelles conquêtes sur les étrangers, et qui finirent par se disputer, les armés à la main, leurs parts mutuelles, jusqu'à ce que Clotaire Ier, leur survivant, se rendit maître de leurs états et les réunit.

Il ne les posséda que peu d'années, et, à l'exemple de Clovis, les partagea, en mourant, à ses quatre fils, qui, dignes émules de leur père et de leurs oncles, commencent entre eux, pour la domination, une lutte horrible, dont ils lèguent, en succombant, la continuation à leurs descendants. Un demi siècle s'écoule dans ces atroces combats, au milieu desquels apparaissent Brunehaut et Frédégonde, pour en varier la monotonie par de grands attentats, des assassinats, des fratricides, des régicides. Là brille dans toute sa pureté le principe constitutif, le droit de la force, qui appelle Clotaire second au trône, après l'avoir délivré de tous ses agnats, ou par le fer, ou par le poison.

C'est néanmoins dans cette époque qui ne paraît féconde qu'en épouvantables atrocités, qu'il faut chercher les premiers principes du droit ci-

vil, c'est-à-dire de celui des hommes libres. Dans ces combats perpétuels, il ne leur fut pas permis de rester neutres, quoiqu'ils n'eussent aucun intérêt, et que, dans tous les cas, ils dussent être victimes. Les ducs et les comtes avaient employé la violence pour les faire servir sous leurs ordres; mais les princes ou rois réclamèrent pour eux seuls l'exercice de ce droit, en vertu des dignités romaines dont ils étaient revêtus. Ils se déclarèrent les seuls seigneurs de tous les hommes libres du pays. C'est sous eux qu'ils marchaient à la guerre. C'est d'eux seuls qu'ils étaient justiciables, soit dans les différents qu'ils avaient entre eux, soit dans leurs querelles avec les Francs. Clotaire second, pour exercer ce droit de justice, se faisait accompagner dans ses résidences et dans ses expéditions par des juges institués par lui et dont les arrêts, appelés *placita regis*, les bons plaisirs du roi, servirent de désignation à leur tribunal.

A l'instar des rois, les ducs, les comtes et vicomtes établirent aussi leurs placita; on en trouve la preuve dans une ordonnance de Clotaire second qui enjoint aux évêques et aux puissants, *potentes* (appelés plus tard *grands*), de n'établir dans leurs domaines que des juges qui n'y soient pas étrangers.

Qu'on ne soit pas surpris de trouver déjà les évêques sur la même ligne que les grands. Leur instruction, quelque peu étendue qu'elle fût, les rendait plus habiles que les Francs, qui ne vou-

laient d'autre science que le courage. Les prélats s'attachaient principalement aux rois dont ils se faisaient les secrétaires, les instituteurs et les conseillers. Ils étaient les égaux des grands par la possession de domaines et de serfs qu'ils conduisaient au combat sous les ordres du prince; mais comme les Francs ne pouvaient voir sans mécontentement qu'une partie des fruits de la victoire fût accordée à des hommes qui n'avaient pas partagé les dangers de la conquête, et qu'ils saisissaient toutes les occasions de les en dépouiller, le clergé dut rechercher la protection des rois, et en augmenter la force, en mettant ses moyens à leur disposition. La puissance des monarques francs reçut ainsi un grand accroissement, par leur alliance avec le clergé, et par la domination qu'ils réclamèrent exclusivement sur tous les hommes libres. Ils pouvaient ainsi réunir sous les armes un bien plus grand nombre de combattants que les ducs et les comtes. Le principe constitutif, la force, était en leur faveur; ils imposèrent la soumission, jusqu'à ce que, par le même principe, ils dussent recevoir des lois.

Clotaire second établit le premier un maire du palais, dont les fonctions étaient d'abord purement domestiques; mais elles changèrent bientôt de nature. Ces maires du palais n'avaient qu'une autorité précaire, et dépendante du caprice du prince qui les nommait. Ils tendaient trop à la conservation et à l'augmentation de leur pouvoir, pour

27058

ne pas chercher à obtenir, par l'assentiment de la nation, une garantie contre l'inconstance ou le mécontentement de leurs maîtres.

Le royaume de Clotaire second fut encore partagé entre ses deux fils, Dagobert et Charibert; mais le premier eut la partie la plus considérable, et s'empara du reste à la mort de son frère, dont il massacra le fils aîné. Les grands du royaume de Charibert furent mécontents et se plaignirent. Ils trouvèrent des complices dans ceux de la cour de Dagobert, et celui-ci se hâta de les dépouiller de leur autorité, en ressaisissant les charges et les fiefs qui leur avaient été donnés. Le mécontentement qu'inspirèrent ces actes de rigueur amena la ruine du pouvoir royal. Les grands dépouillés, et ceux qui craignaient de l'être, favorisèrent l'ambition des maires du palais et cherchèrent à les rendre non-seulement indépendants des rois, mais même plus puissants que ces monarques. Les fils à qui Dagobert avait encore partagé son royaume tombèrent sous le joug de ces ministres électifs.

Pour parvenir à cette dignité, que des évêques même et entr'autres Saint-Léger ambitionnaient, on employait tous les moyens imaginables. A la mort d'Ega, maire de Clovis second, Floachatus s'engage, sous serment, par des lettres aux évêques et aux grands, à leur faire rendre et à leur conserver leurs biens et leurs dignités, s'ils lui accordent leurs suffrages, et il est élu. Pépin était alors maire du royaume d'Austrasie; ces maires et leurs

successeurs, après avoir réduit les rois à une inaction complète, habitué les grands à leur autorité et les avoir intéressés dans leurs querelles, voulurent bientôt rendre leurs charges héréditaires et ensuite se les disputer les uns aux autres, les armes à la main, employant mutuellement, les uns contre les autres, l'assassinat et le poison, comme s'ils étaient les fils ou les descendants de Clovis. Le sort des combats et l'habileté du crime abandonna cette dignité, dans tous les royaumes francs, à Pepin, que les Austrasiens fatigués de roi avaient déjà proclamé leur duc.

A cette époque, on voyait les grands d'un royaume mécontents de leur prince se ranger sous les lois d'un autre : beaucoup se réunirent à Pepin, qui, profitant de leur haine contre Thierry, resté seul roi des trois royaumes, lui déclare la guerre, sous prétexte d'en obtenir la réparation de quelques torts, remporte sur lui une victoire décisive, paraît user de modération en ne le dépouillant pas d'un vain titre, et s'empare de toute l'autorité.

Nous sommes arrivés aux rois dits fainéants, et le principe constitutif de la monarchie en a changé la forme. La vie de ces monarques est tracée tout entière dans ces deux vers de Boileau :

« Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
« Promenaient dans Paris le monarque indolent. »

Leur mort est plus mystérieuse. La France, à cette époque, était un état où des évêques et des grands

voulaient exercer la plus grande autorité possible et se soumettaient à quiconque leur offrait le plus et leur demandait le moins. Pepin, en leur assurant la possession viagère de leurs fiefs, et en leur en promettant l'hérédité, fait reconnaître son petit-fils, encore enfant, comme son successeur à la mairie. Il meurt, et les grands se révoltent contre l'autorité de l'enfant. Charles Martel, fils naturel de Pepin et d'une concubine, se met à leur tête et se fait élire. Sa valeur triomphe de tous ses ennemis; deux rois meurent sous sa tutelle, il laisse le trône vacant, et dédaignant lui-même la couronne, il continue de gouverner l'état sous le titre de maire, qu'il lègue à ses deux fils, en leur partageant l'autorité, comme les rois avaient partagé leurs royaumes à leurs enfants.

L'un des fils de Charles Martel, Pepin, qui prit le titre de prince duc des Français, jugea à propos, on ne sait pour quel motif, de rétablir un roi, et il proclama et fit reconnaître, dans la partie qui lui était soumise, un Childeric III, dont la filiation est incertaine, que des auteurs représentent comme encore enfant, et que d'autres assurent avoir été époux et père; mais quelques années après il se ravise, il engage son frère à lui abandonner ses états, puis, en vertu des anciennes constitutions franques, avec la sanction du pape Zacharie, qu'il protége contre les Lombards, et l'assentiment des grands à qui il fait quelques dons, il rase Childeric, l'enferme dans un monastère et se fait couronner.

Tel est le résumé de l'histoire de France, ou, pour parler plus exactement, de l'histoire de la monarchie des Francs établis dans les Gaules pendant la première race des rois, et dans une période de 269 ans. C'est en vain qu'on cherche, dans les historiens, quelqu'éclaircissement sur le sort des premiers habitants du pays. On ne trouve que des guerres dans lesquelles une partie, *soldats serfs*, étaient acteurs, et dont l'autre partie, *laboureurs serfs*, étaient les victimes; des reprises et des dons de fiefs par lesquels ils ne faisaient que changer de maîtres. On n'aperçoit nulle part une seule indication qui puisse faire penser qu'à aucune de ces époques le serf pût devenir homme libre et amener ainsi graduellement la fusion, le mélange des deux nations et leur réunion en une seule. Il semble au contraire qu'on ait cherché à prévenir ce moyen de conciliation et de paix, et à rendre perpétuel l'esclavage des Gaulois. Ils étaient condamnés à tous les travaux, sans pouvoir en recueillir aucun fruit. Le mariage de leurs filles avec les Francs était interdit. On pouvait, il est vrai, enlever ces filles à leurs parents, en faire des concubines et les abandonner; mais c'était tout. Dagobert, outre les trois femmes qu'il avait en même temps, entretenait un grand nombre de concubines; mais il ne paraît pas que les Gauloises qui se trouvaient dans le nombre aient pu obtenir quelque adoucissement au sort de leurs compatriotes.

Après avoir vu, sous la première race, les rois fils d'un même père, ou fils de frères, ainsi que les maires du palais et leurs successeurs, se massacrant les uns les autres, pour être seuls maîtres de la puissance, et les grands s'attachant tour-à-tour aux uns et aux autres pour en obtenir l'inamovibilité de leurs charges et de leurs honneurs, nous allons voir ceux-ci, sous la seconde race, prétendre à l'hérédité de leurs emplois, à être indépendants de la couronne, et leurs fils se disputer l'héritage de leurs pères.

Pepin, qui leur avait garanti l'inamovibilité, prévoyait bien l'usage qu'ils tenteraient d'en faire et les nouvelles prétentions que ces concessions leur inspireraient. Il ne pouvait prévenir leurs complots qu'en les occupant et en les tenant éloignés de leurs domaines; et comme, suivant les mœurs et les usages, il ne le pouvait faire qu'en réclamant leurs services pour des combats, il ne négligea aucune occasion de guerre et se fit conquérant. A son exemple, Charlemagne, son fils et son successeur, les entraîna dans de nouvelles expéditions, après avoir disputé et ravi à son frère la part de la succession que lui avait donnée leur père.

Le règne de Charlemagne est une époque très-remarquable dans nos annales, et heureusement l'obscurité qui environne les temps antérieurs commence à se dissiper. Maître d'un immense empire qu'il s'était soumis par les armes, il se recommande à notre attention plus encore comme

législateur que comme conquérant. Il a employé constamment les loisirs que lui laissaient des paix passagères à établir un certain ordre dans ses états. Ses Capitulaires, qui sont venues en partie jusqu'à nous, le représentent comme un homme supérieur à son siècle. Ces Capitulaires étaient les ordonnances du monarque adoptées et sanctionnées par les grands dont il était toujours environné. « *Aucune loi*, dit l'un de ces décrets, *n'est obli-* « *gatoire, si elle n'est revêtue du consentement du* « *peuple, qui est le seul titre du prince à la cou-* « *ronne;* » mais le peuple, c'étaient les Francs, ou simplement quelques chefs des Francs et des prélats qui accompagnaient le prince, ou comme conseillers ou comme *fidèles*, et qui donnaient leur assentiment à ces réglements.

Charlemagne avait réfléchi profondément sur les événements antérieurs à son règne, et avait cherché les causes des guerres intestines et de la ruine de la monarchie. L'insubordination des grands avait constamment obligé les monarques à épuiser leurs forces pour les soumettre, et quoique ce fût à cette insubordination que Charlemagne dût la couronne, il ne la condamnait pas moins, parce qu'il prévoyait qu'elle serait funeste à ses successeurs. Les grands, dans leurs révoltes perpétuelles, avaient principalement attaqué les évêques et le clergé, qui, accumulant constamment les richesses et l'influence sur les monarques, excitaient la jalousie et l'avidité d'hommes qui se

croyaient plus de droits, parce qu'ils avaient plus d'audace et de force. La spoliation réitérée du clergé en avait été la conséquence. L'aïeul de Charlemagne, Charles Martel, avait lui-même donné l'exemple de cette spoliation, et presque toutes les terres ecclésiastiques avaient été distribuées à des hommes accoutumés à tout regarder comme leur propriété.

Outre que Charlemagne ne voulait pas mécontenter son peuple en reprenant les terres de l'Église qui avaient été saisies, il avait d'autres motifs, aussi puissants, pour laisser les choses dans l'état où il les avait trouvées. Ces terres, qui avaient été données en fiefs viagers, devaient retourner à la couronne, et, soit qu'elles restassent en sa possession ou qu'elles fussent données à d'autres titulaires, elles devaient augmenter la richesse ou l'influence du roi. D'un autre côté, Charlemagne qui voulait conserver le culte, mais qui connaissait la facilité avec laquelle le clergé avait insensiblement accaparé, en un petit nombre d'années, la plus grande partie des terres domaniales, cherchait à prévenir ce mal. Au lieu donc de lui rendre ou de lui donner des possessions anciennes ou nouvelles, il établit la dîme qu'il affecta 1° à l'entretien des églises; 2° à celui des pauvres; 3° à celui des évêques; 4° à celui des prêtres ou clercs.

Charlemagne avait aussi prévu que la masse des hommes libres pouvait un jour contrebalancer les prétentions des grands, et il les favorisait par tous

les moyens en son pouvoir. Il les engageait à l'étude dans les écoles qu'il établit; il les encourageait, les récompensait de leurs succès par des emplois et des dignités, et préparant enfin la réunion des deux peuples, il facilita le passage de la servitude à la liberté, et accorda aux hommes libres la faculté d'entrer dans la nation, par l'acquisition des terres domaniales.

L'ascendant que le génie de Charlemagne lui donnait sur les grands lui permit de les astreindre à l'obéissance; mais la mort, en éteignant ce grand génie, brisa bientôt tous les liens. Le débonnaire Louis n'était guère propre à manier le sceptre du grand empereur. Soit faiblesse de sa part, soit qu'il voulût maintenir à la fois les grands et le clergé dans une dépendance qui les fatiguait, soit enfin, ce qui paraît plus avéré, qu'il ait, tour-à-tour et mal à propos, usé de la force et montré de la condescendance, l'autorité royale fut méprisée; les grands et les évêques, révoltés contre lui, lui opposèrent ses propres fils. Les institutions de Charlemagne firent place à de nouvelles institutions: *la pénitence publique, l'amende honorable* et *le fouet infligés au monarque par ses enfants et par des prêtres !!!*

Les accusations intentées contre Louis-le-Débonnaire, et qui motivèrent sa dégradation, doivent être recueillies, parce qu'elles présentent, dans toute leur pureté, les principes des conquérants et de leurs descendants.

Ces accusations étaient d'avoir témoigné trop de défiance aux grands, de les avoir éloignés de son palais, de les avoir privés de leurs emplois, de s'être environné d'étrangers et d'hommes de rien, de leur avoir distribué les charges et partagé les terres fiscales, c'est-à-dire celles pour lesquelles on devait le service à la couronne et qui donnaient droit de fisc, prérogative que les Francs réclamaient pour eux seuls. Leur principe était: *Vous ne régnez que par nous, que ce soit pour nous seuls!*

Le clergé avait d'autres griefs. Je n'en citerai qu'un seul. Le prince avait été obligé de prendre les armes contre des rebelles: *Il avait fait marcher ses troupes pendant le carême*: et il fut fouetté pour ce crime!

Cependant cet avilissement du roi et de la royauté ne satisfit aucun des intérêts qui l'avaient provoqué. Les fils du Débonnaire virent qu'ils n'avaient été que les instruments des grands et que ces grands étaient plus exigeants que leur père. Les évêques qui n'avaient rien obtenu, depuis la conquête, que de la faveur des rois, s'aperçurent qu'ils avaient abattu leur unique appui, et qu'ils s'étaient mis à la merci de leurs ennemis, en les rendant tout puissants. Ils parurent se repentir. Louis récompensa et encouragea ces remords, par de nouvelles distributions des terres de la couronne. Il pardonna à ses fils, ressaisit une partie de l'autorité qu'il avait perdue, et termina, dans

des luttes continuelles, un règne agité et malheureux.

Louis-le-Débonnaire ne manquait ni des qualités nécessaires à un roi, ni des vertus qui font aimer l'homme. Les capitulaires de son règne le recommandent à l'estime. C'est en voulant fixer par des lois, les droits et les devoirs des grands entre eux et envers leurs vassaux, en voulant établir les limites de l'autorité des comtes et des évêques, qu'il souleva contre lui les uns et les autres, quoiqu'il leur eût assuré de grandes prérogatives, entre autres l'administration de la justice à leurs vassaux et aux hommes libres de leurs domaines. Il est vrai qu'il voulait de l'ordre dans cette administration, que pour cela il avait organisé leurs placita, et qu'un de ses décrets ordonnait que « si un possesseur de fief négligeait de rendre « justice, ou s'opposait à ce qu'on la rendît, on « vécût à discrétion chez lui, jusqu'à ce que justice « fût rendue. » Il n'en fallait pas davantage pour mécontenter les grands.

Des fils qui avaient porté les armes contre leur père, et qui avaient autorisé la rébellion des grands, avaient peu de droits à l'obéissance et ne pouvaient rester long-temps unis entre eux. Ainsi les dissensions du règne de Louis Ier furent la source de celles qui agitèrent les règnes de ses successeurs. Les frères se combattirent mutuellement, et, pendant ces guerres, les grands s'emparèrent des biens nouvellement donnés au clergé, ou les reçurent

des princes auxquels ils s'attachaient. D'autres profitèrent de ces troubles pour se rendre tout-à-fait indépendants de la couronne, en conservant en propriété les charges, les emplois et les fiefs qui leur avaient été donnés en viager. L'anarchie que Pepin avait fait cesser recommença avec une nouvelle violence, et remplit tout un siècle, pendant lequel neuf rois semblèrent ne passer sur le trône que pour l'ébranler et l'avilir, jusqu'à ce qu'enfin, pour la seconde fois, les grands disposèrent de la couronne en faveur de l'un d'eux, et au mépris des anciens droits qu'ils avaient proclamés dans l'élection de Pepin.

Lorsque les grands avaient rejeté le descendant des rois de la première race, c'était pour conserver la possession, pendant leur vie, des fiefs et des titres qui leur étaient accordés. Ils crurent alors s'assurer cet avantage en offrant la couronne à celui d'entr'eux qui avait le plus haut de ces titres, au maire du palais, *Pepin*; mais quand ils voulurent la propriété absolue et héréditaire de ces fiefs et de ces charges, ils élurent pour roi celui d'entr'eux dont les fiefs étaient les plus considérables, et qui avait le plus gagné aux usurpations dont tous s'étaient rendus coupables envers le monarque et envers l'Église. Hugues, surnommé Capet, qui avait pris le titre de duc des Français et comte de Paris, méritait et obtint leurs suffrages. Le consentement de tous les grands pour placer Hugues Capet sur le trône ayant nécessité

de sa part, la reconnaissance de la légitimité de leurs prétentions, amena nécessairement un nouvel ordre de choses; car on conçoit facilement que pendant toutes ces convulsions, où la loi fondamentale, la force, variait de tant de manières les formes de la monarchie, les circonstances aient établi de nouveaux usages et de nouveaux droits.

L'hérédité des fonctions et des fiefs auxquels étaient attachées tant de prérogatives qui n'étaient possédées auparavant qu'au nom de l'état et du monarque, dut engager ces grands à penser que, possédant, en vertu de l'engagement contracté, au même titre que les rois, ils pouvaient gouverner avec la même autorité qu'eux, et sans leur intervention, les peuples de leurs domaines. Les monarques, au lieu de la souveraineté sur leurs vassaux, n'eurent que la suzeraineté, espèce d'autorité idéale, unique consolation des rois, qui, cependant, devint par la suite le fondement de la reconstruction de leur pouvoir.

C'est à cette époque que nous devons placer l'établissement de la féodalité et de la noblesse, puisque ce n'est qu'alors que les grands, transmettant par l'hérédité leurs charges et leurs fiefs, en ajoutèrent à leur nom les titres et les dénominations, et les firent porter à leurs descendants.

Les descendants des simples soldats francs, qui, antérieurement, pouvaient aspirer à toutes les charges et par conséquent à tous les fiefs qui y étaient attachés, se trouvèrent par l'établissement

de l'hérédité, réduits à former une classe intermédiaire entre la nation conquérante et les hommes libres. Du reste, à cette hérédité près, tout était à peu près dans le même état que lors de l'établissement dans les Gaules. Les ducs ou comtes immédiats étaient toujours subordonnés au roi. Les comtes et les vicomtes l'étaient aux ducs, et ainsi de suite. Cette subordination était la théorie du gouvernement. Pour chercher à la mettre en pratique, on obligea tous les dignitaires qui, par succession ou autrement, prenaient possession du titre ou de la propriété, à promettre, avec serment, fidélité à leur supérieur immédiat, et services et secours personnels toutes les fois qu'on les requerrait. C'est là ce qu'on appelait faire hommage, et c'est en quoi consistaient les droits de la suzeraineté.

On conçoit que ces serments devaient être violés quelquefois, et que le pouvoir royal eût été réduit à rien, si, ayant perdu la faculté d'ôter arbitrairement les charges et les fiefs, les rois n'avaient pas trouvé le moyen de le faire avec des formes moins despotiques. Les ducs ou comtes immédiats furent établis juges de la conduite les uns des autres, sous le titre de pairs du roi. Ceux-ci, réclamant la même fidélité de leurs subordonnés et recevant d'eux les mêmes hommages, eurent aussi leurs pairs, et la pairie descendait ainsi jusqu'au dernier degré de la hiérarchie, au point que les villes eurent leurs pairs bourgeois.

Les ducs et comtes immédiats étaient ainsi forcés, en quelque manière, à être fidèles au roi; mais leur refus d'obéir à ses ordres ne donnait pas d'abord au prince le droit de commander aux comtes ou vicomtes vassaux du réfractaire, et ne délivrait pas ceux-ci de l'obéissance qu'ils devaient à leur supérieur féodal. Une ordonnance royale vient à l'appui de cette observation. Ce n'est que lorsque l'autorité, ou mieux, la force de la couronne augmenta, que l'abandon des grands vassaux rebelles fut un devoir pour les sous-inféodés.

Le clergé dépouillé, à l'avénement de Hugues Capet, ne parut avoir de rang que dans la hiérarchie religieuse: quand il redevint propriétaire, il entra dans la hiérarchie politique, et quelques-uns de ses membres prirent rang parmi les pairs du roi: leur introduction dans ce conseil était moins cependant le résultat de leurs richesses que de l'état de la nation. On pensa qu'il fallait, au moins parmi les pairs, quelques hommes qui sussent lire et écrire, et on en trouva parmi les prélats du temps.

Une observation qui fut moins tardive, et aussi juste, c'est que le partage du royaume, entre les enfants, à la mort du roi leur père, avait constamment déchiré et failli perdre la nation, pendant les deux premières races. On décida que la couronne appartiendrait à un seul. Les grands qui voulaient conserver le droit d'élection au trône furent long-temps avant de reconnaître le droit de primogéniture. L'occasion de revendiquer ce pri-

vilége ne se présenta pas à la mort de Hugues Capet, qui ne laissa qu'un fils légitime, *Robert*; mais celui-ci, en mourant, avait plusieurs enfants, et les grands ne se soumirent à Henri l'aîné, qu'après avoir vainement tenté, par les armes, de lui faire préférer Robert et ensuite Eudes ses frères.

Mais au partage du royaume, entre les princes, fils d'un même roi, succéda un usage qui ne fit que retarder le mal qu'on voulait prévenir et le rendit plus grand quand il éclata. On crut avoir assez fait en abolissant l'égalité entre tous les enfants, et, en compensation des droits abolis, on donna à ceux qui ne pouvaient plus prétendre à un trône des provinces et des titres de ducs ou de comtes. Plus tard on fit plus; malgré la coutume des Francs qui n'accordait aucune dot à la fille qui se mariait, les rois donnèrent à leurs filles des villes et des provinces qu'elles portèrent en dot à leurs maris. Le résultat de ces dons, répétés sous chaque règne, était la diminution progressive des biens de la couronne, et conséquemment son affaiblissement; l'établissement de nouveaux grands fiefs, dont les possesseurs, quoique issus du sang royal, n'étaient pas moins turbulents que les autres, et enfin le transfert, par mariage, à des seigneurs ou souverains étrangers, de possessions et de prérogatives dont ils ne firent usage que pour la ruine de la monarchie, au bien de laquelle ils étaient indifférents, ou dont souvent ils étaient les ennemis.

Les premiers rois de la troisième race sentaient

trop vivement combien leur autorité était limitée par la force et les prétentions de leurs grands vassaux, pour ne pas chercher à s'affranchir de ces incommodes entraves. Il est vrai que, pour arriver à ce but, ils n'avaient qu'à laisser faire ces grands : leurs querelles particulières, les guerres qui en résultaient, et dans lesquelles ils entraînaient leurs vassaux respectifs, devaient tôt ou tard les réduire à l'impuissance. Hugues Capet et Robert suivirent ce système, et quelquefois, par une intervention opportune, reconquirent quelques parties des domaines de la couronne ou des prérogatives de la souveraineté. Les médiateurs obtiennent toujours quelque chose : un roi arbitre devient bientôt le maître.

Les grands vassaux, qui s'étaient ligués contre Henri Ier, pour élever au trône d'abord l'aîné et ensuite le second de ses frères, déconcertés du mauvais succès de leur entreprise, s'en vengèrent sur leurs vassaux qui les avaient mal secondés. Ces vassaux eux-mêmes, imitant leurs supérieurs, se cherchèrent querelle, se firent la guerre les uns aux autres, ou plus souvent tentèrent de se soustraire à l'autorité des vicomtes, des comtes et des ducs, de la même manière que ceux-ci avaient attaqué l'autorité des monarques. Les Gaules n'étaient, à cette époque, qu'un vaste champ de carnage. Henri crut nécessaire d'intervenir, non pas pour faire cesser entièrement ces massacres, une telle entreprise était bien au-dessus de ses forces, mais pour en

diminuer le nombre. Appelant à son secours quelques idées religieuses, il ordonna que tous combats cessassent, depuis le samedi soir de chaque semaine jusqu'au lundi matin, à cause de la sainteté du dimanche. Cet acte d'autorité et de suprématie obtint tant de succès que, bientôt après, le roi prolongea le terme de la cessation des combats, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et étendit la défense aux veilles et jours de fête de la vierge et des apôtres. Ces ordonnances sont connues sous le nom de trève du seigneur.

La première ordonnance avait été exécutée, parce que les combattants eux-mêmes éprouvaient quelquefois le besoin du repos, et que le dimanche leur paraissait propre à cela ; mais les autres leur parurent un abus d'autorité et une tyrannie. Ils ne s'y soumirent ni facilement ni fidèlement, et il est probable que cette trève du seigneur n'aurait pas survécu à Henri, si, sous Philippe, son successeur, une nouvelle carrière n'avait été ouverte à ces hommes impatients du repos et avides de combats. Le concile de Clermont proposa la conquête de la terre sainte, et la première croisade s'exécuta, tandis que d'un autre côté Guillaume, duc de Normandie, achevait la conquête de l'Angleterre.

Les seigneurs restés en France ne pouvaient pas laisser échapper l'occasion de se saisir des biens que les aventuriers croisés avaient laissés sans protection. Philippe s'opposa aux ravisseurs,

Une guerre générale entre le roi et ses vassaux s'ensuivit; il mourut en en léguant la continuation à son fils, Louis-le-Gros, qui triompha de leurs efforts, et rétablit en partie l'influence dont la couronne avait été dépouillée.

Les circonstances le favorisèrent : d'habiles ministres surent en profiter, et préparèrent un nouvel ordre de choses où un peu de raison devint l'auxiliaire de la force. Il faut s'arrêter un moment à cette époque, pour signaler l'origine des grands changements qui se sont opérés par la suite des temps.

Les guerres que les grands et les petits vassaux avaient faites aux rois ou qu'ils se faisaient opiniâtrement entre eux, avaient forcé les hommes libres et les habitants des campagnes à se réfugier dans les villes, pour échapper aux violences des hommes de guerre, et à y transporter la partie mobile de leurs propriétés, pour les soustraire à leur rapacité. Louis-le-Gros promit et accorda des affranchissements à ceux qui voulaient se retirer dans les villes de ses domaines.

Ces affranchissements auraient bientôt fait passer dans les domaines du roi la population serve des domaines des grands vassaux, si ceux-ci ne s'étaient hâtés d'accorder les mêmes avantages à ceux qui se retiraient dans leurs villes. Le nombre des hommes libres augmenta; les villes où ils faisaient leur séjour obtinrent des prérogatives, des franchises, ou se les donnèrent elles-mêmes, en refu-

sant obéissance aux seigneurs qui les leur disputaient.

L'hérédité des fiefs avait dû apporter un changement dans l'état des hommes libres, qui, de sujets du roi, étaient devenus sujets des seigneurs qui les affranchissaient. Louis-le-Gros, ressuscitant les anciens usages qui les mettaient sous la protection du roi, réclama un droit d'arbitrage dans les différents entre les hommes libres et les seigneurs. Les guerres particulières et la croisade avaient diminué le nombre de ces seigneurs et avaient presque épuisé leurs moyens de résistance au roi. Ils furent obligés de se soumettre. Le monarque alors, pour exercer son droit, envoyait dans les provinces des commissaires royaux, *missi dominici*, chargés d'examiner la conduite des seigneurs et la condition des hommes libres, d'en recueillir les plaintes, et de les transmettre à son placita. Ce tribunal mandait alors l'accusé, le jugeait, s'il obéissait à l'ordre de se présenter, ou bien le condamnait, le dégradait et confisquait ses biens, s'il était contumace.

Tous les hommes libres s'accoutumèrent peu à peu à regarder le roi comme leur unique protecteur contre l'oppression des seigneurs, soit ecclésiastiques, soit séculiers. Les habitants des villes pensèrent naturellement qu'un juge permanent, résidant constamment au milieu d'eux, ferait bien mieux respecter leurs droits que des commissaires passagers, qui ne leur avaient pas plus tôt obtenu

la réparation des torts, qu'ils les abandonnaient, par leur départ, à la vengeance de leurs oppresseurs. Ils sollicitèrent et obtinrent facilement du roi l'établissement de commissaires résidents, sous la présidence desquels ils s'assemblaient pour discuter en commun leurs intérêts, et prendre les mesures qu'ils jugeraient nécessaires. Telle est l'origine de la suprématie judiciaire des rois et des droits des communes.

Louis-le-Gros innova avec autant de bonheur et d'utilité pour les droits de la souveraineté dans d'autres choses aussi importantes. Menacé de la guerre par le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, il convoqua en armes, suivant les anciennes coutumes, tous ses grands vassaux, avec leurs sous-inféodés, dont les fiefs les obligeaient au service militaire gratuit. Presque tous se rendirent à son appel avec leurs serfs, pour repousser les ennemis de l'état. Dans cette armée on voyait des évêques, des abbés et même des abbesses à la tête de leurs vassaux. Ces préparatifs de défense épouvantèrent l'empereur qui abandonna son allié, et le roi d'Angleterre fut contraint à la paix.

Louis avait vu, avec mécontentement, que plusieurs vassaux n'avaient pas répondu à son appel, les uns par mauvaise volonté, les autres par impuissance. Il se décida à punir les premiers, et à forcer les autres à lui accorder une compensation. Il avait aperçu aussi que des évêques, des abbé-

et des abbesses n'étaient guère propres aux expéditions militaires : il leur proposa et ils accordèrent très volontiers une substitution en argent, origine des décimes du clergé et de la noblesse, ce qui permit par la suite aux rois de lever, d'entretenir et de commander à leur gré leurs armées.

Louis-le-Gros fut un grand roi, et même plus, il fut un grand homme. Le premier de tous, il reconnut et proclama des droits que les barbares d'un siècle de lumières osent disputer aujourd'hui. « Tous les hommes naissent libres (disait-il); mon « royaume s'appelle le royaume des Francs, je veux « qu'il le soit effectivement, et qu'on accorde des « affranchissements à des conditions justes et rai- « sonnables. » Il n'a pu réaliser qu'une partie de ses nobles volontés, et cependant il a fait plus que tous les rois pour le bonheur du peuple. « Un roi « ne doit avoir de favori que son peuple, » répondait-il aux plaintes des grands; et lorsque la mort allait le frapper, il adressa à son fils ces dernières leçons : « Mon fils! souvenez-vous que la royauté est « une charge dont vous rendrez un compte rigou- « reux à celui qui seul dispose des sceptres et des « couronnes. »

Hélas! ce fils ne le comprit guère : tour-à-tour sévère jusqu'à la cruauté, et indulgent jusqu'à la faiblesse, il éveilla le désir de la vengeance et encouragea l'insubordination. Une croisade qu'il provoqua, à laquelle il invita tous ses vassaux et dont

il se fit le chef, fut l'événement le plus marquant de son règne. Pendant la première croisade, le roi Philippe et Louis-le-Gros avaient profité de l'absence d'une partie des grands vassaux pour les soumettre tous à leur autorité. Dans cette seconde croisade, les grands restés dans leur pays prirent leur revanche, et profitèrent de l'absence du roi pour se soustraire à la dépendance de la couronne et s'agrandir aux dépens des croisés.

Sous ce règne, les papes usurpent le droit de décider seuls, avec le concours des cardinaux, les questions de dogme, et un concile tenu à Reims défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines et religieuses, de se marier.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de tracer, même en abrégé, tous les événements de l'histoire : il faut se borner à recueillir rapidement tous ces débris, tous ces matériaux épars, qui, dit-on, composaient l'édifice constitutionnel de la France. Tout le reste est étranger au sujet. Les guerres entre la France et l'Angleterre, commencées sous Louis-le-Gros, et qui ont ensanglanté tant de règnes, se rattachent au plan, parce qu'elles étaient les suites de l'usage de donner de grands fiefs en propriété aux princes et princesses qui, par mariage ou héritage, les avaient portés à Guillaume et à ses descendants.

Philippe-Auguste supporta cette guerre pendant tout son règne et vit entrer dans les rangs de l'ennemi ses propres vassaux qui s'étaient déclarés en

faveur de l'étranger. Il triompha cependant de la ligue puissante formée contre lui, et, voulant se mettre à l'abri des attaques de l'Angleterre et des nouvelles révoltes de ses grands vassaux, il projeta et fit exécuter une croisade générale dont les deux monarques naguère rivaux furent les chefs: l'enthousiasme avec lequel tout le monde prit part à cette entreprise fut la source de changements importants dans la situation des peuples. Tout le monde, sans exception, dans le royaume, avait été appelé à prendre la croix. A la faveur du pieux élan qui animait les peuples, Philippe put établir un impôt d'un dixième sur les ecclésiastiques et les laïcs qui, pour quelque motif que ce fût, ne se rendraient pas à son appel. Quant à ceux qui voulurent l'accompagner dans cette religieuse expédition, ils furent obligés d'engager leurs propriétés, ou même d'en vendre une partie, pour faire les frais de leur armement et de l'entretien de leurs troupes. Ainsi, les fiefs perdirent ce caractère d'inaliénabilité qui leur avait été attaché, et le clergé, les hommes libres et les juifs, qui déjà étaient en grand nombre dans le pays, devinrent ou les possesseurs ou les détenteurs de ces biens.

Cette croisade n'eut pour résultat que de signaler la bravoure, l'impéritie et la mésintelligence des croisés. Une maladie força Philippe à revenir dans son royaume où il ne s'occupa qu'à affermir son autorité, en l'absence de ses grands. Il en restait encore trop, à son gré; il les engagea, avec

succès, à courir au secours de leurs compatriotes, dont on célébrait les exploits. La passion des aventures et de la gloire, le désir d'obtenir quelque part dans les royaumes que créaient les croisés, séduisirent les nobles et les avides Francs, qui laissèrent, en partant, le monarque en liberté de poursuivre ses projets.

La Normandie, propriété du monarque anglais, depuis la conquête de l'Angleterre, fut envahie pendant que Richard resté à la tête des croisés se couvrait de gloire et préparait ses malheurs. La mort de Richard, les guerres qu'engendra sa succession, et les dissensions de l'Angleterre donnèrent à Philippe l'occasion de revendiquer une prérogative de sa couronne, et d'établir, pour ses successeurs, un précédent qui épouvantât les grands. Il fit citer devant ses pairs *Jean-Sans-Terre*, pour le meurtre de son neveu, et, sur la non comparution du roi, *Philippe*, comme suzerain, tant parce que Jean possédait des fiefs de la couronne, que parce que le crime avait été commis en France, le déclara rebelle, le condamna à mort, confisqua ses biens, et exécutant la partie de la sentence qu'il était en son pouvoir de réaliser, il conquit et réunit à la couronne la Normandie et toutes les provinces de l'Anglais, à l'exception de la Guyenne.

L'établissement de l'Université, ouvrage de Philippe-Auguste, est la seule institution de son règne qui ait produit des résultats permanents, et qui

ait eu pour ses peuples et pour la postérité de véritables avantages. Le but de toute sa conduite avait été l'accroissement du pouvoir royal; et il réussit à l'affermir en France, au moment même où l'Angleterre imposait sa grande charte à son chef.

Louis VIII régna peu. Une guerre contre l'Angleterre et un massacre des Albigeois sont les événements les plus marquants de son règne. Il parut en montant sur le trône vouloir suivre les maximes de Louis-le-Gros. Il affranchit un grand nombre de serfs, et sans doute il aurait fait plus, si une mort prématurée et suspecte n'avait interrompu sa carrière.

Son fils, jeune encore, lui succéda sous la tutelle de sa mère, *Blanche de Castille*, qui eut à combattre les grands du royaume, non-seulement pour faire reconnaître son autorité, mais même pour conserver le trône de son fils. Elle réussit cependant, par son adresse et par sa fermeté, à diminuer le nombre de ses ennemis, que Louis IX réduisit enfin à la soumission.

Ce prince, que la religion a placé au nombre des saints, mérita par sa piété les hommages qu'on rend encore à sa mémoire, et par ses exploits l'admiration qu'on accorde toujours à l'intrépidité. Si on le juge comme roi, on est forcé de regretter que ses grandes qualités et la vertu la plus pure n'aient point procuré à son royaume les avantages qu'on avait droit d'en attendre. Il faut louer son

zèle pour la justice, son amour pour les lettres, qui l'engagea à fonder de nouvelles écoles, et entre autres la Sorbonne; ses efforts pour arrêter la corruption des mœurs; l'appui qu'il donna aux institutions de Louis-le-Gros, et enfin la pénétration avec laquelle il combattit les prétentions des papes; mais on ne peut trop déplorer ce zèle de religion mal entendu, qui l'arracha aux occupations vraiment royales d'avancer ses peuples dans la civilisation, pour l'entraîner dans des croisades qui exposèrent son pays aux plus grands malheurs. La continuation des massacres des Albigeois est une autre tache dans le règne de ce monarque. Soyons justes pourtant, et gardons-nous de faire peser sur lui seul des reproches dont les mœurs et les idées de son siècle méritent la plus grande part; détournons même nos regards des faits brillants qui ont signalé sa valeur, pour le chercher sous les ombrages de Vincennes. Là nous le trouvons plus grand, plus glorieux qu'environné de Musulmans qui, quoique ses vainqueurs, tombent à ses genoux.

Le recueil de lois connu sous le titre d'*Établissements de Saint-Louis* nous montre ce prince comme modificateur plutôt que comme créateur. On y voit qu'il voulait, avant tout, la justice, chose bien difficile à obtenir dans le chaos des usages féodaux et religieux. Il arrêta l'abus du droit d'asile donné aux criminels, fixa les juridictions et les appels, depuis le seigneur d'une terre jusqu'au

souverain; fit respecter les droits des bourgeois des villes, que, sous son règne, les seigneurs pouvaient encore saisir, donner ou vendre. Il donna plus d'extension à la trève du seigneur, imposa certaines fermes aux duels dans l'espoir de les abolir, et prononça même la peine de mort contre le vainqueur. Les grands avaient établi sur les confins de leurs propriétés des droits de péages, qui gênaient le commerce; le roi les abolit.

C'est dans le cours de tous ces travaux que le saisit violemment le désir d'entreprendre sa seconde croisade, dans laquelle il périt.

Les désastres de toutes ces croisades, la mort d'une multitude de grands vassaux et de seigneurs, la détresse de ceux qui, échappés à tant de dangers, revenaient dans leur pays, permirent à Philippe III de gouverner sans opposition intérieure. Une partie de la masse du peuple si long-temps asservi avait formé par l'acquisition des propriétés territoriales, que les nobles croisés avaient été forcés de vendre, pour couvrir les frais de leur entreprise, une classe nouvelle dans l'état. Ces hommes n'avaient de garantie de leur possession paisible et de sécurité contre l'avidité et la violence des grands, que l'autorité des rois, et conséquemment étaient intéressés, non-seulement à défendre, mais encore à accroître cette autorité.

Philippe-le-Hardi, soit qu'il voulût reconnaître des services rendus par des hommes de cette classe, soit qu'il voulût se l'attacher davantage en lui per-

mettant d'aspirer aux titres et aux charges, que les descendants des Francs réclamaient comme leur privilége exclusif, introduisit le système des anoblissements, en faveur de la fortune, de l'industrie et de la science. Sans doute ces anoblissements furent avantageux à la monarchie, mais les avantages qu'on s'en promettait furent bien passagers. Les abus que l'on pouvait faire et que l'on fit de la faculté d'anoblir produisirent des résultats qu'il était facile de prévoir. Dès que le bon plaisir, le caprice du roi a pu conférer la qualité de noble, la noblesse a été dégradée. Si, comme cela est arrivé trop souvent, les individus à qui on accordait ces faveurs ne les avaient obtenues que par des moyens indignes, ils faisaient rejaillir sur leur ordre le mépris qui s'attachait à leurs personnes. Si les anoblis méritaient une récompense pour leurs services, leurs vertus ou leurs talents, il était à désirer que cette récompense fût autre chose qu'un titre qui enlevait des hommes distingués à la classe du peuple, dont ils étaient l'ornement et dont ils faisaient la force, pour les attacher à une autre classe qui les méprisait, et dans laquelle ils étaient sans pouvoir. Les anoblissements diminuaient la force du peuple sans ajouter à celle de la noblesse. Le monarque seul pouvait y gagner, et probablement c'est ce qu'on voulait.

Plus d'un exemple nous montre que Philippe-le-Hardi profitait des circonstances pour rendre plus

stable l'autorité de la couronne. Des apanages avaient été donnés aux princes, lorsque l'on abandonna l'usage de partager le royaume. C'était, comme je l'ai déjà dit, une diminution du mal, et on ne tarda pas à s'apercevoir que le don de ces apanages devait enfin dépouiller la couronne de tous ses domaines. Il fut décidé que ces biens ne pourraient plus passer à des collatéraux, et qu'à défaut d'héritiers directs ils rentreraient dans les domaines royaux.

Nous avons vu que les guerres perpétuelles des grands contre les rois ramenaient constamment ceux-ci au sentiment de leur faiblesse individuelle, et les obligeaient à ne prendre de résolution qu'autant qu'ils pouvaient compter sur l'appui d'une partie de leurs vassaux. Pour être sûrs de leur assentiment, qui devait nécessairement être d'une grande autorité sur les puissants de l'état, les monarques s'entourèrent de grands vassaux ecclésiastiques ou séculiers qu'ils jugeaient dignes de leur confiance et dont ils désiraient l'assistance dans leurs entreprises. Ces grands vassaux accompagnaient aussi les monarques, assistaient et avaient voix dans les *placita*, qui, ainsi augmentés, prirent le nom de parlement, à cause des débats de leurs assemblées, et ne se bornèrent plus à l'examen des affaires judiciaires, puisque, pour entreprendre leurs croisades, Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII et Saint-Louis, convoquèrent et consultèrent leurs parlements, qui autorisèrent,

par leur sanction, les ordres ou les désirs de leurs maîtres.

Long-temps sans doute ces conseils des princes auraient exercé ainsi une partie de l'autorité législative, sans qu'on s'aperçût que la nouvelle classe qui s'était élevée au milieu de la nation était intéressée dans ces délibérations, et qu'il était juste qu'elle y prît part, puisqu'elle pouvait, par ses secours, favoriser l'exécution des décisions et en accélérer le succès. Mais les rois et les grands ignoraient encore ce dont cette classe était capable. Les villes lui avaient donné un asile contre le brigandage des seigneurs. Ces villes, sous les magistrats que les rois les avaient autorisées à élire, s'étaient agrandies et pouvaient déjà rendre en secours, aux souverains, bien plus qu'elles n'avaient reçu en protection. Elles n'attendirent pas que l'on s'en aperçût, elles l'annoncèrent elles-mêmes, quand l'occasion de le faire se présenta.

Philippe-le-Bel, menacé des excommunications du pape, pour avoir défendu ses droits, avait assemblé les grands et les évêques du royaume, pour adresser des représentations au pontife. Les principales villes ne voulurent pas rester inactives dans cette querelle si importante à l'honneur du souverain. Elles s'assemblèrent sous la présidence des magistrats qu'elles s'étaient donnés en vertu des ordonnances de Louis-le-Gros, et chargèrent ces magistrats d'adresser à Boniface, au nom des

communes, les protestations les plus vives sur l'abus de son pouvoir.

Cette subite innovation, non provoquée par le prince, et pour sa défense, était, si l'on veut, une usurpation. C'était le sentiment d'un devoir, d'un droit et de leur force réelle qui avait engagé les communes à se mettre au nombre des défenseurs du prince. Toutes les institutions, tous les autres éléments de l'état n'avaient été de même que des usurpations, que l'emploi de la force, la mise à profit des circonstances. Ce qu'il y a de particulier et d'honorable dans ce premier acte des communes, c'est qu'elles n'agissaient pas pour des intérêts privés, mais pour l'intérêt de la nation et de son chef. L'appui de ces villes n'était pas seulement une vaine expression de leurs sentiments; déjà elles étaient capables de soutenir par les armes les résolutions qu'elles voudraient prendre, puisque, sous la fin du règne de Philippe-le-Bel, Paris réunit sous les armes vingt mille cavaliers et trente mille fantassins.

Ce monarque vit avec satisfaction apparaître cette puissance des communes, dont la première action était de se déclarer les auxiliaires de la couronne, et il se servit habilement des dispositions des villes pour les rendre toutes plus indépendantes de leurs seigneurs et les seigneurs plus dépendants de lui. Les changements opérés dans le gouvernement à cette époque sont trop impor-

tants pour que nous ne les développions pas.

Les grands, pendant tous les règnes précédents, rivaux et imitateurs des rois, gouvernaient leurs domaines en copiant toutes les institutions établies par les monarques, et en exerçant la même autorité. Philippe-le-Bel voulut faire cesser ces prétentions d'égalité, et imposer des limites au pouvoir de ses fiers vassaux. Il commença par revendiquer, comme appartenant exclusivement au roi, le droit de battre monnaie, et força la plupart des seigneurs à renoncer à cette prérogative de la souveraineté.

L'administration de la justice subit une modification nouvelle. Les *placita*, devenus parlements, n'étaient plus seulement des tribunaux chargés de prononcer sur les affaires litigieuses des vassaux du roi, ou de reviser les appels interjetés contre les arrêts des *placita* des grands. Ils formaient aussi, comme nous l'avons dit plus haut, le conseil du prince. Ces doubles fonctions étaient incompatibles. Les monarques avaient toujours encouragé les appels des sujets des grands vassaux, et le nombre de ces appels exigeait un examen constant et assidu, qui ne fût pas distrait par les autres soins de l'administration, ou arrêté par le déplacement perpétuel des hommes qui en étaient chargés. Philippe-le-Bel sépara les fonctions judiciaires et administratives; les premières furent confiées à une réunion de jurisconsultes qui conserva le nom de parlement et dont la résidence fut fixée dans la

capitale. Les secondes furent du ressort du conseil du roi qui continua d'accompagner le monarque.

Dans ce partage entre les deux autorités, par suite des anciens usages et des besoins nouveaux, on ne songea pas à leur donner des limites certaines, et de là naquirent les prétentions de ces différents corps. Comme cour de justice le parlement était quelquefois appelé à prononcer entre les grands vassaux de la couronne; et comme ceux-ci ne devaient être jugés que par leurs pairs, les grands assistaient aux débats et prenaient part aux délibérations de la cour, ce qui fit croire aux uns qu'ils étaient de droit membres du parlement, et aux autres qu'ils faisaient nécessairement partie de la chambre des pairs.

L'habitude que les rois avaient de consulter leurs *placita*, avant leur changement de nom et la spécification de leurs fonctions, l'espèce d'autorité que la sanction d'hommes instruits donnait aux ordonnances des monarques, engagea ceux-ci à présenter, dans des occasions importantes, à la délibération des parlements les réglements qu'ils voulaient promulguer, et de là vinrent, en partie, les prétentions de ces assemblées au pouvoir législatif. Je dis en partie, car ces prétentions furent appuyées ensuite sur d'autres motifs qu'il est à propos de signaler.

Le parlement, chargé en dernier ressort de l'administration de la justice et de l'application de la

loi, enregistrait ses arrêts, dont il se servait comme de précédents, et qui acquéraient ainsi force de loi; donc il était législateur.

Le parlement, chargé de faire exécuter les ordonnances des rois, devait bien connaître le texte de ces ordonnances, afin de pouvoir prononcer sur leur violation. L'enregistrement de ces ordonnances fut donc une de ses fonctions; c'était pour ainsi dire la promulgation de la loi, quand ces mots *loi* et *ordonnance* étaient synonimes. Les parlements pensèrent que, comme ils seraient chargés de veiller à l'exécution de ces ordonnances, après leur enregistrement, ils devaient faire précéder cet enregistrement d'un examen, et même de refuser quand l'ordonnance leur paraîtrait injuste ou contraire aux intérêts de l'état. Ce refus d'enregistrer, qui dispensait de veiller à l'exécution, était l'exercice d'une fonction législative, aussi bien que la délibération et l'arrêt de la cour, qui ordonnait l'enregistrement; donc encore le parlement était législateur.

On verra plus tard la lutte de ces prétentions des parlements contre le pouvoir royal; il suffit de les avoir indiquées ici.

L'institution du parlement de Paris par Philippe-le-Bel n'était que le complément de ses établissements judiciaires, car il avait créé d'autres tribunaux inférieurs, des sénéchaussées et des bailliages, dont les décisions pouvaient être portées en appel devant le parlement, où, dans les gran

des occasions, le prince siégeait lui-même. Ce droit d'appel a contribué à répandre cette maxime, *toute justice émane du roi*, et a facilité aux monarques l'acquisition de l'autorité absolue.

D'autres parlements furent établis par le même souverain dans les grands fiefs qu'il avait réunis à la couronne, et subsistèrent sous les princes à qui ces fiefs furent par la suite donnés en apanage. On vit tous ces parlements réclamer ou usurper, sous ces nouveaux possesseurs, les droits que s'arrogeait le parlement de Paris sous le roi. Le dernier cependant eut toujours une espèce de suprématie.

A ces changements dans l'administration judiciaire, il faut ajouter ceux qu'éprouva l'administration financière, ou plutôt la création de cette administration. Les rois n'avaient d'abord que les revenus de leurs terres pour l'entretien de leurs maisons et de leurs troupes, et cela pouvait suffire quand les grands se soumettaient à l'obligation du service militaire, et lorsque les biens de la couronne n'avaient pas été diminués par les apanages; mais depuis que Louis-le-Gros avait levé lui-même et soldé ses soldats, depuis surtout que les guerres perpétuelles, les révoltes des grands et les croisades avaient appauvri ces grands vassaux, ou engagé les rois à ne plus compter sur eux, il fallait aviser aux moyens de payer les soldats. Les décimes du clergé étaient insuffisants : Philippe demanda de l'argent aux villes, et les villes lui en accordè-

rent. C'était un don volontaire : sous les successeurs de Philippe, ce devint un impôt; mais du moins, il faut remarquer, que cet établissement des contributions ne fut pas un acte d'autorité du monarque, et que les communes ne donnèrent de l'argent que parce qu'elles le voulurent et qu'autant qu'elles voulurent.

Louis X ne régna que dix-huit mois, et ne continua rien de ce qu'avait fait son père. Il ne s'occupa qu'à amasser de l'argent et s'y prit d'une manière nouvelle, qui ne manqua pas d'imitateurs. Il mit tout à prix. Les affranchissements, les anoblissements, les emplois civils et judiciaires, tout fut vendu à un taux tellement exorbitant que l'on ne trouvait plus d'acheteurs, et qu'on fut réduit à employer la violence pour contraindre les serfs à devenir libres. Il paraît que les maltotiers avaient déjà le secret de recevoir et de ne point faire de versements, puisque le roi, forcé à la guerre contre les Flamands, se trouva sans argent, malgré l'efficacité de son système de finances. Il y fit des additions, avec l'aide de son parlement; ordonna des condamnations, des restitutions, des confiscations, et enfin, pour compléter la somme exigée par ses besoins, il convoqua la noblesse et le peuple par arrondissements judiciaires, appelés sénéchaussées.

Enfin l'union des deux peuples en une seule nation approche. Déjà les conquis sont reconnus *peuple*. Ils ne sont plus seulement destinés à subir toutes les chances qu'il plaît aux descendants des

anciens conquérants de leur faire courir ; ils sont appelés à délibérer sur les sacrifices que les besoins de l'état exigent d'eux. Mais on se trompe grandement quand on attribue cette amélioration progressive de la condition du peuple, et le commencement de son influence, à la modération et à la condescendance des monarques, et c'est bien à tort qu'une déclaration célèbre appelle *concessions* des rois cette mise en action des facultés de la masse du peuple. Jamais, depuis le commencement de la monarchie, nous n'avons rien trouvé qui pût mériter ce nom. L'emploi de la force a été le principe constant de toutes les modifications qu'elle a éprouvées, et ce qu'on nomme ainsi *concessions des rois de France*, n'a été de leur part qu'une application du droit public des anciens Francs, *une organisation de la force naissante* et *un appel à cette force, contre la force qui les inquiétait et qu'ils voulaient détruire.*

Louis X mourut à la fleur de l'âge, laissant son épouse enceinte. Philippe, l'aîné de ses frères, se fit donner la régence par les pairs et les seigneurs qu'il assembla en parlement. Le fils dont la reine accoucha n'ayant vécu que peu de jours, le régent se fit couronner, mais non sans éprouver une violente opposition. Des grands, à la tête desquels on voyait le comte de la Marche, frère du roi, et plusieurs princes du sang, osèrent défendre aux évêques assemblés à Reims de procéder au sacre, et protestèrent contre tout ce qui se ferait, voulant

placer la couronne sur la tête d'une fille encore enfant, que Louis X avait eue d'un premier mariage. Philippe, sans se laisser arrêter par ces déclarations, se rend à Reims qu'il environne de ses soldats, hâte la cérémonie, puis revient à Paris, où il convoque une assemblée de prélats, de nobles et de bourgeois, à laquelle il expose ses droits, et qui déclare que *les femmes ne succèdent pas au trône de France*. Cette décision, première expression d'une volonté nationale, décourage les factieux, dont Philippe-le-Long anéantit la ligue, sans même être forcé de recourir aux armes.

Il faut prendre acte de ces fonctions exercées par le peuple, c'est-à-dire par les hommes libres des villes, au commencement du 14e siècle; il faut résumer les faits, et dire que son intervention dans les affaires de l'état ne se bornait pas à la concession de quelques sommes d'argent, mais au contraire s'étendait à l'examen des plus grandes questions politiques.

Les seigneurs forcés de se soumettre à l'autorité royale, mais souffrant impatiemment ce joug, cherchèrent à en saper les bases. Les villes dont la force exercée en faveur de la royauté avait contribué si efficacement à établir la suprématie des rois, les villes furent les objets sur lesquels ces grands voulurent faire tomber leurs vengeances. Les mesures les plus oppressives furent adoptées contre elles. Philippe-le-Long vit bien que ces attentats étaient dirigés indirectement contre lui;

il ne pouvait offrir de secours à ces villes, à qui il ne manquait rien pour résister avec succès, que la résolution de le faire. Le monarque la leur inspira, et organisa leur défense. « Élisez des magistrats, « leur dit-il, choisissez un capitaine d'armes, qui « lève, entretienne et commande des gens armés, « toujours prêts à repousser, sur l'ordre de la bour- « geoisie, les violences qu'on serait tenté d'exercer « contre elle. » Ainsi les villes devinrent indépendantes.

Philippe-le-Long donna de nouveaux réglements à son parlement, fixa le nombre des conseillers et des juges, leur partagea les affaires, et entra jusque dans les moindres détails de l'exercice de leurs fonctions, pour y établir un ordre convenable. Malheureusement la mort le surprit au milieu de ses utiles travaux, et dans sa 36e année. On prétend que le poison abrégea ses jours, et cette présomption paraît assez fondée. Ce qu'il avait fait pour son peuple et pour la justice devait faire redouter aux ennemis de l'un et de l'autre ce que sans doute il méditait encore. Sa mémoire doit être chère à la France, et dans la liste bien courte des rois qui ont droit à sa vénération et à sa reconnaissance, il suit Louis-le-Gros, à bien plus juste titre que Philippe-le-Bel.

Il n'avait point d'enfants, et son frère, ce comte de la Marche qui s'était opposé à son avénement au trône, profitant de la loi qu'il avait combattue, lui succéda sous le nom de Charles-le-Bel. Il ne ré-

gna que six ans, et ne s'occupa qu'à remplir ses coffres à la manière de Louis X. Ce fut lui qui accorda aux papes les décimes qu'ils exigèrent si long-temps. On le loue d'avoir veillé au maintien de la justice établie par son prédécesseur, et d'avoir fait punir d'une manière exemplaire un des seigneurs qui, suivant la coutume du temps, s'était fait chef de brigands, et dont le château était le magasin de ses pillages. C'était plus qu'on ne pouvait espérer de la conduite du comte de la Marche.

La branche aînée des Capets s'éteignit en sa personne, et la succession en ligne directe fut interrompue. D'après l'acte promulgué sous Philippe-le-Long, et qui excluait les femmes de la succession au trône, la couronne devait passer à la branche des Valois. Philippe, qui en était le chef, se fit d'abord déclarer régent, pendant la grossesse de la veuve de Charles-le-Bel, par une assemblée des grands, et malgré les réclamations d'Isabelle d'Angleterre, sœur du monarque défunt. Mais la reine étant accouchée d'une fille, Valois se préparait à se faire sacrer quand Isabelle réclama de nouveau le trône, non plus pour elle, mais pour son fils Édouard, roi d'Angleterre, à qui elle prétendait que la décision nationale ne pouvait s'appliquer. Une nouvelle assemblée fut convoquée. Ce fut la première qui porta le nom d'états-généraux. Des ambassadeurs du roi d'Angleterre y vinrent plaider la cause de leur maître et la perdirent : Valois fut couronné.

Les assemblées qui avaient reconnu la validité de ses droits n'avaient été composées que de seigneurs et d'ecclésiastiques, parce que Philippe de Valois craignait qu'une marque de considération accordée aux communes ne fît déclarer contre lui une partie des deux autres classes. Les grands et les prélats qui avaient concouru à son élévation se crurent en droit d'exiger de lui de grandes concessions pour prix de leur condescendance. Les prélats que Philippe-le-Long avait exclus du parlement, pour les borner aux fonctions religieuses, prétendirent, non-seulement à en faire partie, mais encore à être les uniques administrateurs de la justice, sous le prétexte que [illegible]ment qu'on prête dans toutes les causes est [illegible]te religieux. Les grands exigèrent des char[illegible]t des domaines. Robert, comte d'Artois, qui [illegible] contribué le plus au succès du roi, se mont[illegible]s avide, et fonda ses réclamations sur de [illegible]ux actes. Trompé dans son espoir, et honteux de l'inutilité de son crime, il s'enfuit et alla saluer du titre de roi cet Édouard qu'il avait repoussé, l'ennemi de son pays, qui se préparait à l'envahir.

Le comte d'Artois fut suivi bientôt par d'autres seigneurs dont les prétentions n'avaient pas été accueillies, et qui offrirent leurs services à Édouard, en échange de ses promesses. Il faut le dire aussi, Valois ajouta, par des actes de perfidie et de cruauté, au mécontentement des grands, et, en leur fournissant des prétextes de révolte, les livra sans

défense aux séductions de son ennemi principal.

Alors l'union du monarque avec la masse de son peuple était indispensable pour le faire triompher de cette ligue formidable ; mais l'établissement arbitraire d'un impôt cruel, la gabelle, des rigueurs injustes et des dépenses excessives et vaniteuses, lui inspiraient de la défiance envers ce peuple, dont il sentait qu'il ne méritait ni l'estime ni l'affection. Il restait ainsi isolé, et les plus tristes pressentiments accablaient son esprit, il ne pensait pas même à faire les préparatifs nécessaires pour repousser l'invasion, tandis qu'Édouard portait déjà le fer et le feu dans le cœur de l'empire.

Entraîné par un danger aussi pressant, le monarque français triompha de sa défiance, assembla la noblesse qui lui était restée fidèle, et les communes de quelques provinces, pour leur demander des secours. Ces communes patriotiques répondirent noblement à ses désirs, et lui accordèrent des troupes nombreuses ; mais la présomption de la noblesse fit ensevelir toute cette armée dans les plaines de Créci. Une paix déshonorante fut la conséquence de ces désastres que suivit bientôt la famine et la peste.

C'est dans cet état qu'il laissa, en mourant, son royaume à son fils Jean. Celui-ci commença son règne par un crime, suivi d'actes de faiblesse et de sévérité qui amenèrent une nouvelle révolte des nobles, un appel de leur part aux étrangers et une nouvelle invasion. Désormais nous sommes con-

damnés à rencontrer, presqu'à chaque page de notre histoire, cette invocation à l'ennemi, de la part de cette classe qui, voulant la domination, et ne reconnaissant de droit que la force, la cherche dans l'étranger, quand elle lui manque dans l'intérieur.

Jean, placé dans cette horrible situation, ne pouvant même compter sur la fidélité de son fils que les grands avaient indisposé contre lui, se décide à convoquer les états-généraux de son royaume, pour leur demander des troupes et de l'argent. Les détails dans lesquels il est nécessaire d'entrer, en parlant de ces états-généraux qui ne sont encore qu'un appel à la force, nous fourniront la preuve que, loin d'avoir agi suivant des règles fixes, d'après une espèce de constitution, les circonstances et la nécessité furent constamment les seuls mobiles de la conduite des souverains et de ces assemblées.

Jean ne pouvait guère rien espérer de la noblesse, dont une partie lui était opposée, et dont l'autre, d'une fidélité douteuse, prétextait les guerres précédentes qui l'avaient ruinée, pour ne rien accorder. Le clergé avait assez généralement perdu ses goûts militaires et s'était consacré à des fonctions plus paisibles et à l'accroissement de ses richesses et de ses propriétés territoriales. Il pouvait donc venir au secours de l'état. Les communes enrichies par l'industrie et composées du plus grand nombre pouvaient fournir des soldats et de l'argent;

Le roi voulut que ces trois ordres jouissent d'une égale liberté dans les délibérations, et, en les convoquant, il ne proclama qu'un seul principe, savoir : « que les résolutions ne seraient valides « qu'autant que les trois ordres les adopteraient « unanimement, et que les décisions de deux ordres « ne pourraient lier ni obliger le troisième. »

Les délibérations se firent donc par ordres.

L'ennemi était sur le territoire français, il était urgent de le repousser. On ordonne la levée et l'armement de trente mille hommes d'armes et de toutes les forces disponibles des communes.

On assigne pour leur armement, leur entretien et leur solde,

1° La recette de la gabelle, cet impôt établi arbitrairement par Valois, et dont les états-généraux approuvent la continuation.

2° Un impôt général de 8 deniers par livre sur toutes les choses qui seront vendues et dont personne, pas même le roi, ne sera exempt.

Les états-généraux se réservent la nomination des collecteurs de ces impôts. Les courtisans, une partie de la noblesse et le clergé s'y opposent d'abord, mais comme les communes en ont fait la condition de leurs concessions, on adopte cette résolution.

Il est décrété en outre que ces fonds seront consacrés uniquement à subvenir aux frais de la guerre : que le roi s'engagera à n'en rien employer à un autre usage : que ni lui, ni ses agents, n'en

pourront rien toucher : que dans le cas où le roi donnerait des ordres contraires et emploierait la force pour les faire exécuter, les percepteurs seront obligés par serment à désobéir et à résister : que les violences commises pour saisir les recettes seront jugées par le parlement à l'exclusion du conseil du roi. Enfin l'assemblée arrête que, si ces impôts ne sont pas suffisants pour l'entretien des troupes, elle se réunira l'année suivante pour y ajouter.

Cette assemblée est vraiment la première qui, soit par le mode de convocation, soit par l'importance de ses délibérations, ait eu un caractère de nationalité, et on peut la regarder réellement comme les premiers états-généraux. C'est donc dans sa conduite, dans ses décrets, qu'il faut chercher les droits de ces assemblées; droits non pas concédés ou octroyés, mais exercés, parce que « celui à qui on demande est libre de spécifier les « conditions auxquelles il veut accorder. »

La nation, c'est-à-dire ses représentants, convoqués par le roi, décidait donc en 1355,

1° Sur la force numérique des troupes à lever;

2° Sur la quotité de l'impôt et sur les matières imposables;

3° En établissait les percepteurs;

4° Spécifiait et garantissait la spécialité de son emploi;

5° Ordonnait la résistance aux ordres du roi, si ces ordres étaient contraires aux décrets de l'assemblée;

6° Choisissait les juges chargés de punir les violations commises. L'assemblée demandait en outre au roi la réforme d'un grand nombre d'abus dans les administrations civiles et judiciaires, abus qu'elle indiquait et dont Jean prononça l'abolition dans des ordonnances dignes d'un monarque juste et ami de son peuple.

Comme les états l'avaient prévu, les besoins du roi les forcèrent à s'assembler l'année suivante, et satisfaits de la conduite du prince pendant la cessation de leur session, ils ajoutèrent aux *aides* qu'ils avaient accordées une contribution à laquelle tout le monde, sans exception, depuis le roi jusqu'au dernier citoyen, devait être soumis. Cette contribution était de quatre livres pour cent livres de revenu, de quarante sous en-dessous de cent livres, et de vingt sous en-dessous de quarante livres. Ainsi on appliquait les vrais principes de l'égalité dans la répartition de l'impôt; principes dont nous sommes si loin aujourd'hui.

Il était évident, au quatorzième siècle, que la noblesse, qui ne pouvait plus faire, pour les raisons déjà indiquées, le service personnel et gratuit, service qui était la condition de la possession de ses propriétés, devait ou perdre ses droits à ces propriétés, ou fournir, sous la forme de contribution, une compensation quelconque de la non exécution d'un devoir. Louis-le-Gros avait déjà établi le principe, quand, exemptant le clergé du service militaire, il lui avait demandé les décimes;

et c'est cependant contre ce principe que la noblesse et le clergé se sont révoltés constamment, réclamant et voulant, par tous les moyens, des exemptions injustes, qui les rendirent les ennemis des rois et des peuples. Les ressources que les états-généraux avaient fournies étaient considérables. Jean, qui ne les avait obtenues qu'en se soumettant religieusement aux conditions imposées par la première assemblée, ne fut pas plus tôt délivré de la présence de la seconde qu'il s'affranchit de toutes les entraves, et viola toutes les conditions. Un acte illégal et perfide précède une campagne que son impétuosité rend malheureuse, et la bataille de Poitiers le livre prisonnier à la merci de l'étranger.

Son fils, âgé de dix-neuf ans, et qui avait été sauvé du combat, s'empare de la régence, et au milieu de la consternation générale convoque de nouveau les états-généraux du royaume. Ils font éclater leur indignation contre les exactions, les dilapidations commises, et le refus d'en faire justice. Ils en accusent les courtisans : de grands seigneurs attisent ces passions, créent des factions, soulèvent la populace, à qui ils permettent tout, pour en tout obtenir. Les paysans s'arment contre les seigneurs qu'ils accusent de toutes les déprédations, et surtout d'avoir lâchement abandonné leur roi. Une commune de Paris, organisée sous la présidence du prévôt des marchands et dirigée par un évêque, maîtrise les états, les tribunaux et

les bourgeois. On pille, on assassine indistinctement, on viole la demeure royale, on couvre le front du jeune prince du chaperon des factieux, on le force à fuir de sa capitale. Tout le royaume en proie à l'anarchie la plus atroce est couvert d'ennemis, de brigands, de sang, de cendres et de ruines. Les deux premières années de la captivité du roi s'écoulent ainsi; jusqu'à ce que la fatigue du crime et la mort violente des principaux factieux plongent la France dans l'assoupissement. Dans ce moment de calme on songe à la paix. Jean, qui avait refusé de faire hommage de sa couronne au roi d'Angleterre, est réduit à apposer son nom et son sceau au traité qui le dégrade en l'appelant roi français, *rex francus*, et dans lequel Édouard se qualifiant de roi des Français, *rex Francorum*, se faisait céder dix provinces!

Le régent convoque les états-généraux et présente à leur ratification ce traité humiliant qu'ils rejettent à l'unanimité. L'assemblée accorde de nouveaux secours pour continuer la guerre qui se prolonge encore pendant deux ans, sans aucun autre avantage pour la paix qui suit que de faire retrancher du traité le déshonneur personnel du monarque. Le reste de ce règne n'offre rien de remarquable. Jean retourne en Angleterre quatre ans après sa libération, sous prétexte de traiter de la rançon d'un otage, et y meurt.

Charles V son fils, qui avait exercé la régence, avait déjà l'habitude du gouvernement, et surtout

avait mis à profit les leçons de l'adversité. Il avait médité sur les causes des malheurs du règne de son père et cherché le moyen d'en prévenir le retour. Décidé à reconquérir sur les étrangers les provinces qu'ils avaient séparées du royaume, son premier soin fut de donner une meilleure organisation à son armée.

Sous les règnes précédents, les impôts perçus pour lever et entretenir les troupes étaient distribués à des hommes qui se chargeaient de ces entreprises. Des communes même, au lieu de verser leurs contributions dans les caisses du trésor, s'en réservaient l'administration et les employaient à entretenir, au service du roi, les soldats qu'elles enrôlaient sur leurs territoires et dont elles nommaient les chefs. Ce système valait mieux que le précédent; il délivrait les rois de la dépendance des seigneurs, et il répandait dans la masse de la nation des habitudes militaires qui devaient, de jour en jour, la rendre moins docile au joug. Le sentiment de la force et son emploi journalier devaient l'habituer à s'en servir, même contre ceux qui en commandaient l'usage, et ainsi les instruments de la tyrannie devenaient insensiblement des éléments d'indépendance. Les Gaulois prenaient les mœurs des anciens Francs.

Les chefs qui entreprenaient la levée et la conduite de ces corps, ou ceux à qui les communes confiaient le commandement de leurs troupes, devaient acquérir une considération proportionnée

au nombre de leurs soldats et à la confiance qu'ils leur inspiraient par leur audace et leur habileté; et des hommes nouveaux s'élevèrent tout-à-coup jusqu'aux premiers rangs de l'état, et effacèrent les seigneurs qui n'avaient de mérite que l'ancienneté de leur origine.

Mais ces bandes, armées par entreprise, et qui ne se battaient que pour gagner leur paie, étaient au plus offrant, abandonnaient le gouvernement qui n'acquittait pas ponctuellement sa dette envers elles, et quelquefois même tournaient leurs armes contre lui. Ou bien, lorsque la paix devait les faire rentrer dans leurs foyers, l'habitude, le besoin du pillage, l'horreur des travaux ordinaires, les tenaient réunies; elles se servaient de leurs armes pour opprimer leurs concitoyens et ravager le pays. Le gouvernement, qui n'avait plus besoin de les employer, ni les moyens de les payer, ne savait souvent comment s'en délivrer. Le trait suivant nous donnera une idée de ces corps, appellés grandes compagnies.

Après la paix entre le roi Jean et Edouard, ces grandes compagnies ravageaient la France. Duguesclin, qui s'était élevé du milieu de leurs rangs, et qui avait conservé leur estime, fut chargé d'en délivrer la France. La commission n'était pas facile; il s'en acquitta cependant. Il alla trouver ses anciens compagnons, et voici le discours qu'il leur adressa : « Camarades! nous avons assez fait, « vous et moi, pour damner nos ames, et vous

« pouvez vous vanter d'avoir fait pis que moi; fai-« sons enfin honneur à Dieu, et le diable quittons.» On ne s'imagine pas comment Duguesclin finit... Il proposa à ses camarades d'aller à Avignon, où se trouvait le pape, (à la générosité duquel il devait en partie la liberté) pour le mettre à contribution, il les y conduisit lui-même, et dirigea toutes les opérations, qui eurent tout le succès qu'on pouvait espérer.

Charles V qui avait convoqué les états-généraux au commencement de son règne, et qui avait obtenu des subsides assez considérables de la confiance qu'il leur avait inspirée, changea le mode du recrutement, ne voulut plus de ces grands corps; choisit lui-même les recruteurs et les officiers, et assura la solde et par suite la permanence de l'armée. Il fit avec succès la guerre aux Anglais dans leurs provinces françaises et en Navarre, où Duguesclin perdit les grandes compagnies. Une mauvaise paix suivit cette guerre; mais les grands suscitèrent bientôt de nouveaux troubles et une guerre nouvelle contre les Anglais et contre eux-mêmes.

Charles V mourût sans l'avoir finie. L'histoire doit rendre hommage aux grandes qualités qu'il développa dans les circonstances les plus difficiles. C'est à lui que la France doit l'établissement de la marine, et de la première bibliothèque publique. Parmi ses ordonnances civiles, il faut remarquer celles qui autorisent les bourgeois à acquérir des fiefs, et qui fixent la majorité des rois à 14 ans.

Charles VI était mineur à la mort de son père. Ses trois oncles se disputèrent sa tutelle et pour ainsi dire le royaume. Leurs dissentions, leurs déprédations, et les impôts qu'ils osèrent établir arbitrairement, excitèrent des mécontentements et des révoltes. Les états-généraux furent convoqués. Ils réclamèrent l'abolition de tous les impôts établis depuis Philippe-le-Bel, impôts qui, n'ayant été accordés que pour les frais des différentes guerres, avaient dû cesser avec elles. Ils exigèrent aussi la confirmation des franchises, libertés, immunités et priviléges dont on avait joui depuis ce règne. Ces réclamations furent rejetées et les états dissous. Les régents voulurent suppléer à tout par la force, et dès lors tout retomba dans l'anarchie la plus complète. Des exactions, des résistances, des violences, des révoltes cruelles plus cruellement punies, signalèrent cette première régence que les trois frères, quoique désunis, prolongeaient abusivement. Enfin fatigué d'un pareil état de choses, le prince résolut de s'affranchir de leur horrible tutelle et de gouverner par lui-même.

Ses premiers actes durent inspirer de la confiance. La réforme des abus, une organisation nouvelle et plus avantageuse du parlement, et d'autres ordonnances remplies de sagesse et de justice, présageaient le bonheur du peuple. Ces espérances furent déçues. Soit crime, soit accident, l'intelligence du monarque l'abandonne. Les malheurs de l'état renaissent, les guerres civiles s'allient à la

guerre étrangère, et après trente ans de désastres incomparables, l'infortuné expire dans l'indigence, à Paris, sous la protection de *Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre!!*

Ce ne fut qu'après quinze autres années de combats perpétuels, secondés par un de ces événements que l'on se plaît à regarder comme une intervention du ciel, que Charles VII rentra vainqueur dans la capitale de son père; mais à peine il était délivré de ses ennemis extérieurs, que la révolte de ses grands vassaux lui remit les armes à la main, et lui présenta son fils pour premier adversaire. Tout le reste de ce règne fut employé à l'extinction de ces révoltes.

Charles VII profita néanmoins des moments de relâche que lui accordait la fatigue ou la soumission de ses ennemis pour réorganiser l'administration du royaume. Les querelles ecclésiastiques, les prétentions de l'université et les abus dans les tribunaux, furent tour à tour l'objet de ses méditations; mais il ne fit rien que par sa volonté propre; les réglements qu'il établit étaient imposés par la force qu'il exerçait, et devaient cesser nécessairement avec l'extinction de cette force ou la naissance d'une force supérieure.

Louis XI avait été le plus mauvais des fils. Si le parricide n'avait pas souillé ses mains, il avait profondément agité ses pensées. Complice, auteur peut-être de toutes les conspirations des grands, il se chargea lui-même de les en punir quand il

eut obtenu l'objet de tous ses désirs, la couronne. Il voulait régner, c'est-à-dire être maître absolu de tout, ne suivre que sa volonté et y assujétir tout le monde. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui parurent bons et il n'en négligea aucun. Ce dessein, qui jamais ne lui laissa un instant de repos, lui fit courir les plus grands dangers dont son adresse et une bonne fortune constante le délivrèrent toujours. Doué d'un caractère sombre et méditatif, il avait dû souvent éprouver dans sa jeunesse la nécessité du secret; il savait garder les siens avec une défiance qui n'était égalée que par son avidité de connaître et son habileté à découvrir les secrets des autres. Dépourvu de toute affection, les liens du sang ou de l'amitié n'avaient pas de prise sur son ame; le bien, le mal, la vérité ou le mensonge, n'avaient à ses yeux de mérite que l'utilité qu'il en pouvait retirer : c'était la seule règle d'après laquelle il s'en servait indistinctement. Barbare dans ses vengeances et jusque dans ses graces, il ne pardonnait jamais sans se réserver les moyens de punir, et ne punit jamais que comme s'il eût voulu, par l'éclat des supplices, prévenir la nécessité de punir encore. Promesses, menaces, caresses, tourments, présents, confiscations, voilà les moyens dont il se servait pour atteindre son objet. Il corrompait les serviteurs pour connaître les secrets et les relations de leurs maîtres, révoltait les enfants contre leurs parents, jetait la désunion dans toutes les familles et la

défiance dans toutes les sociétés. Il réussit enfin, ou par la hache du bourreau, ou par les manœuvres les plus déshonorantes, ou même quelquefois par des mesures sages à triompher des grands, et lorsqu'il les eut asservis, il appela autour de lui des hommes du peuple qu'il faisait leurs égaux, comme pour leur faire voir qu'ils lui étaient inutiles et qu'il savait les remplacer.

Il convoqua plusieurs fois les états-généraux, mais toujours il eut la précaution de présider à leur composition, pour en obtenir ce qu'il désirait. Pour l'exécution des desseins qu'il avait formés, les secours des communes lui étaient nécessaires. Il devait donc chercher à se concilier leurs bonnes graces. Il sanctionna une partie des anciens privilèges dont on les avait dépouillées, en accorda aux villes qui n'en avaient pas encore obtenu, en promit d'autres pour l'avenir, et parvint ainsi à se les attacher, en leur faisant croire qu'elles étaient intéressées au succès de ses entreprises.

C'est cependant ce prince qu'on a décoré du titre fastueux de restaurateur de la monarchie. C'est à bien plus juste titre qu'on le proclamerait le fondateur de la tyrannie; car il arriva à gouverner suivant le bon plaisir, et loin que les peuples de son royaume aient obtenu de lui la sanction d'aucun droit nouveau, ils perdirent une partie de ceux qu'ils avaient acquis, et ne gagnèrent aucun autre avantage que d'être soumis, sans intermédiaire, à la puissance royale, par la ruine des grands.

Il résulta cependant de ce règne sanglant un bien momentané. Les grands sentirent, par expérience, d'où était venue la force des monarques, et commencèrent à recourir, pour leur défense, aux moyens que ceux-ci avaient employés avec tant de succès, les bons traitements et les caresses envers les villes et les communes de leurs domaines; ils y abolirent les redevances et les impôts; assemblèrent des états, et accordèrent des priviléges égaux et quelquefois même supérieurs à ceux des communes royales. C'est ainsi que se formèrent les états dans plusieurs provinces que les guerres séparèrent de la France, et qui, s'y réunissant par suite d'autres guerres, spécifièrent pour la conservation de leurs priviléges et furent appelées pays d'états.

Mais déjà, sous Louis XI et sous les trois monarques qui l'avaient précédé, on avait usurpé les droits des états-généraux. Les subsides momentanés qu'ils avaient accordés avaient été transformés en impôts perpétuels, sans la participation de ceux qui devaient les payer. On s'était contenté d'envoyer aux parlements, pour les enregistrer, comme lois de l'état, les ordonnances qui exigeaient la levée ou l'augmentation de ces impôts. Ces parlements, audacieux sous les princes faibles, et faibles sous les princes audacieux, furent, sous Louis XI, ses auxiliaires les plus utiles. Il commandait, leur envoyait l'ordre de promulguer son commandement, et ils obéissaient.

La mort de Louis XI, qui laissait son trône à un fils de 13 ans, devait rendre l'espérance aux grands, et rallumer les dissensions que tant de sang versé paraissait avoir éteintes. Pour prévenir les nouveaux malheurs que l'on prévoyait, on convoqua les états-généraux du royaume.

La convocation de ces états et leur mode de délibérer est une nouvelle réponse à ceux qui parlent des prétendues constitutions de la France, puisqu'on les voit agir sans aucun égard pour les usages des états-généraux précédents. On y délibéra par province, dont plusieurs réunies formaient une chambre, et l'assemblée fut divisée en six chambres, où l'on vota par tête.

Les députés se réunirent dans les meilleures intentions, mais bientôt des obstacles entravèrent leurs efforts pour le bien de leur pays. A peine ils eurent satisfait à la première demande des auteurs de la convocation, par l'établissement d'une régence ou d'un conseil d'administration, que la désunion s'introduisit au milieu d'eux. Le clergé et la noblesse avaient été assujétis au paiement des impôts dont la perception avait été ordonnée par les anciens états-généraux. Les rois qui avaient été astreints à ce paiement s'étaient bientôt affranchis de cette obligation. Les grands vassaux avaient suivi leur exemple, que les nobles et les prélats imitèrent à leur tour. Dans la nouvelle assemblée ces deux ordres prétendirent qu'ils ne devaient rien payer. Si, comme dans les premiers états-

généraux du règne de Jean, on avait délibéré par ordre et que les suffrages des deux premiers n'eussent pas été obligatoires pour le troisième, de pareilles prétentions eussent été rejetées : mais d'après le mode de délibération établie, les représentants des communes étaient en minorité, et elles furent condamnées à payer seules tous les impôts. L'inquiétude que la noblesse sut inspirer à la régence fit adopter cette résolution.

Les députés des communes mécontents se réunirent pour présenter leurs plaintes. On ne peut les passer sous silence, puisqu'elles offrent le tableau de la France, et démentent les prétendues concessions de Louis XI. Ces députés demandaient : « Protection contre les violences des seigneurs et « les rapines des soldats, suppression de certains « impôts, réduction dans les autres, égalité dans « leur répartition, et indulgence dans leur percep- « tion. Abolition des barrières et péages établis « dans l'intérieur du royaume et qui entravent le « commerce, et leur placement sur les frontières. « Cessation du paiement des annates, graces ex- « pectatives et autres *astuces romaines* qui suçent « l'argent du royaume. Rétablissement des élections « des magistrats, qui ne devraient être privés de « leurs emplois qu'après avoir été convaincus de pré- « varication. Abrogation des jugements par com- « missions, renvoi des accusés devant leurs juges « naturels, et respect pour les règles tutélaires de « la procédure : enfin, abandon des évocations, ap-

« pels, taxes, salaires, droits de sceau et autres « inventions fiscales, qui font de la justice une mar- « chandise. »

Trois cents ans après, les députés de la France ont demandé exactement la même chose : alors, les ordres privilégiés auraient voulu que les états-généraux adoptassent les mêmes formes que ceux de la minorité de Charles VIII ; et la succession des siècles aurait représenté, à de pareils intervalles, la répétition des mêmes plaintes ! mais n'anticipons pas.

Des impôts prélevés exclusivement sur la classe populaire n'étaient pas suffisants pour subvenir aux besoins ; le roi voulut amener les ordres privilégiés à supporter une partie des charges, et s'adressa d'abord à son parlement pour l'inviter à contribuer proportionnellement ; mais ce corps s'y refusa, et une députation, avec le premier président, fut chargée de porter ce refus au roi, avec une vive remontrance. Dès lors, le monarque, qui prévoyait que l'assemblée de nouveaux états-généraux renouvellerait la querelle entre les trois ordres, se décida à établir des impôts à son gré ; sans autre formalité que l'enregistrement par le parlement, toujours disposé à approuver ce qui ne blessait pas ses intérêts.

Les guerres d'Italie commencées sous ce règne continuèrent sous celui de Louis XII, qui, lui-même, en légua les embarras à ses successeurs. Les grands et la noblesse que Louis XI avait accablés et que Charles VIII avait maintenus dans la

soumission, cherchèrent à obtenir de la faveur des rois ce qu'ils n'auraient pu leur arracher par la force. Ils suivirent Louis XII dans ses guerres, ce qui donna du calme à l'intérieur. Les richesses du Milanais et du reste de l'Italie servirent à l'entretien des armées et permirent même au roi de réduire d'un tiers les impôts qui pesaient sur la France. L'ordre qu'il établit dans la perception de ces impôts, son zèle pour la justice, son caractère franc et généreux, ses économies et la protection qu'il accorda à l'industrie et au commerce, le rendirent cher à la nation, qui jouit, pendant son règne, d'une tranquillité à laquelle il ne manquait que d'être assurée au-delà de l'existence du monarque. Seul de tous les princes qui ont convoqué les états-généraux, il n'en reçut pas de doléances, et, au lieu de lui adresser leurs plaintes, les députés lui décernèrent le titre de Père du Peuple. Il pouvait bien mieux mériter ce titre, en fondant le bonheur de la nation sur des bases inébranlables. N'était-ce pas à lui surtout à établir les garanties de la prospérité et de la tranquillité de ses peuples, lui qui s'en occupant encore sur les bords de la tombe, et présageant les malheurs que causerait le caractère de son successeur, disait à ses dignes collaborateurs : *Hélas ! nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.*

Ses pressentiments ne furent que trop réalisés par ce successeur. François Ier commença son règne en prodiguant aux compagnons de ses plai-

sirs les épargnes de Louis XII, et lorsqu'immédiatement après il se précipita dans les guerres malheureuses qui signalent son règne, il se trouva sans argent. Il fut réduit à vendre les domaines de la couronne, ainsi que les magistratures civiles et judiciaires dont il prit soin de multiplier le nombre; mais les ressources obtenues ainsi n'étaient pas suffisantes. Il fallait établir de nouveaux impôts. Les états-généraux, s'il les avait convoqués, se seraient sans doute plaint des prodigalités, et auraient voulu, en consentant un nouveau subside, que les trois classes en supportassent également le poids. Il établit donc de nouvelles taxes de sa seule autorité. Deux fois il eut besoin de donner à sa conduite une espèce d'assentiment national; ce fut chaque fois pour justifier et appuyer la violation de sa parole: il est vrai que c'était envers Charles-Quint; mais au lieu des états-généraux, il convoqua ce qu'on appela constamment depuis les notables du royaume, assemblée plus traitable, parce que ses membres, étant pour ainsi dire choisis par le roi ou ses agents, étaient nécessairement disposés à tout approuver.

Un grand schisme avait depuis quelque temps éclaté dans le culte chrétien. La réformation, appuyée sur la raison, quoiqu'elle ait dû son origine à des causes moins respectables, s'étendait avec une étonnante rapidité, et, repoussant la violence par la violence, avait livré l'Allemagne aux fureurs des guerres religieuses. François Ier, qui favorisait

la cause des réformés à l'extérieur, la proscrivait dans l'intérieur de son empire. Les cruautés qu'il y fit exercer n'ont pu être effacées par la Saint-Barthélemy, et appellent sur lui l'exécration de la postérité, à aussi juste titre, à plus juste titre peut-être que l'imbécille férocité de Charles IX. Sa mémoire serait flétrie, son nom ne serait prononcé qu'avec horreur; mais l'amour des belles-lettres, les faveurs qu'il accordait à ceux qui les cultivaient, qu'il plaçait dans son conseil et qu'il chargeait de ses ambassades[1], les vers qu'il s'avisait de faire lui-même, tout cela, aux yeux des gens de lettres qui se sont faits ses historiens, justifie sa conduite! Des contrées ravagées sont compensées par l'établissement du collége de France, et l'honneur du monarque est à l'abri sous le titre de *Restaurateur des lettres!!*

Hâtons-nous de nous éloigner de ce règne où nous avons à lutter contre une tyrannie rendue plus odieuse encore par l'adulation! Hâtons-nous de chercher plus loin quelques-unes de ces institutions destinées à abriter les peuples dans ces terribles orages suscités par la faiblesse, les caprices ou la fureur des rois! Mais c'est en vain que nous voulons fuir et nous arracher rapidement aux scènes atroces que nous n'avons qu'indiquées: les règnes de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III sont à traverser, et l'ame épou-

[1] Cela ne lui réussit pas très-bien, si nous en jugeons par les négociations et les événements de ce règne.

vantée n'osé se hasarder dans ce demi-siècle infernal.

La lueur des torches de l'anarchie, des bûchers du fanatisme, que reflètent des torrents de sang, éclaire tout entière cette vaste arène où tout un peuple est en action; où des rois, des princes, des grands ne paraissent que pour des forfaits à exécuter ou à souffrir; où l'intervention de la divinité n'est amenée que pour la justification et le triomphe des crimes dont les prêtres ont fait le devoir des peuples. Oui, les voilà, et les voilà dans tout leur développement, dans toute leur énergie, les lois constitutives, les principes fondamentaux de la monarchie française! Les droits des rois sont tout ce qu'ils osent, tout ce qu'ils peuvent; les droits des nobles tout ce qu'ils osent, tout ce qu'ils peuvent; les droits du clergé tout ce qu'il ose, tout ce qu'il peut; et les droits du peuple tout ce qu'il ose et tout ce qu'il peut. Les limites de ces pouvoirs, les garanties de ces droits, de ces priviléges, de ces libertés, de ces immunités, sont la corde, la hache, le poignard, des combats, des massacres, des incendies!

Cependant l'intelligence humaine s'éclairait au milieu de cet horrible chaos. Le sentiment de la douleur éveillait la raison. De ces transitions perpétuelles de la tyrannie à l'anarchie, de l'anarchie à la tyrannie, naissait insensiblement le désir du calme. Dans cette absence de toute loi, de tout ordre, dans ce conflit d'autorités établies

par la violence, et qui n'agissaient que par elle, des hommes purs, cachés dans les solitudes, cherchèrent dans leurs propres ames des principes de conduite pour eux-mêmes, des germes de bonheur, et bientôt après, les moyens de faire cesser les désastres de la patrie; et quand enfin la fatigue et l'épuisement des forfaits favorisa les efforts et la politique de Henri IV, ces mêmes hommes tirèrent de leurs consciences les méditations de la douleur et du patriotisme pour en éclairer le conseil du prince.

Henri IV avait été le plus fort, il reprit la couronne. Élevé au milieu des privations, des fatigues, et des dangers les plus imminents, et dans les principes du culte proscrit, il était accessible à tous les sentiments de l'humanité, de l'équité et de la raison. Doué d'un bon cœur et d'un esprit étendu, il avait en même temps toutes les faiblesses d'un homme et toutes les qualités d'un héros. Réparer le passé fut toute son étude: il y réussit. Il faut avouer que la grandeur de l'entreprise et la difficulté du succès qu'il obtint méritent bien l'admiration et la reconnaissance qui ne lui furent accordées que bien tard. Il avait traité pour la conciliation des deux partis religieux qui avaient ébranlé l'Europe, et de ce traité naissait la liberté. Il avait adouci le présent et s'occupait de l'avenir, quand un coup porté par le fanatisme vaincu trancha à la fois le cours de sa vie et de ses desseins. Il ne resta de lui qu'un souvenir adoré et

l'édit de Nantes. L'existence de cet édit manquait de garanties; et le souvenir seulement est resté!

Il est cependant impossible de se dissimuler que, sous le règne du bon roi, la force ait été le principe de son gouvernement. Les limites de son autorité n'étaient que dans son cœur et dans sa raison. La levée des impôts était faite arbitrairement, mais son caractère et plus encore celui de Sully, le plus grand, le plus sage des ministres qui aient jamais existé, sous un roi absolu, y introduisaient l'équité et la modération. Rien ne limitait l'ambition ou les prétentions des grands, des prélats, des parlements et des différents corps; mais le prince les retenait par l'autorité qu'il savait exercer. Rien n'assurait le repos et la prospérité du peuple; mais l'attention vigilante du père se dirigeait constamment sur les besoins de ses enfants.... Tout finit par un coup de couteau! Ainsi, dans la monarchie française, le mal est héréditaire et le bien est viager!!

Les commencements du règne de Louis XIII, c'est-à-dire la régence de Marie de Médicis, sont retracés par la main du digne ami de Henri IV, de Sully, à qui les événements de chaque jour faisaient sentir plus vivement la perte que la France et lui avaient faite. Le gouvernement tomba entre les mains de Concini et de sa femme, étrangers, compatriotes et favoris de la régente. Distributeurs des graces et des faveurs, ils ne s'oublièrent pas dans le partage qu'ils en firent. Cet homme, qui

n'avait jamais porté les armes osa s'attribuer le bâton de maréchal de France et des gouvernements importants. Un cri général d'indignation fut apaisé par de nouvelles prodigalités, et le trésor du bon roi fut épuisé, sans que l'avidité fût satisfaite. Les grands ne rougirent pas de provoquer de nouvelles impositions sur les peuples. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux, n'avaient pas honte de s'associer avec les financiers, avec de simples commis, calculant le produit d'un péage à établir sur un passage libre, ou d'un octroi sur une ville franche, computant les produits probables des droits périmés qu'on ferait revivre, des fournitures à entreprendre, de la création de nouveaux offices, de leur vente et de celle des priviléges exclusifs et des lettres de noblesse; examinant les moyens d'augmenter sourdement les aides, les gabelles et autres impôts. Quand ils avaient concerté leurs projets, ils les présentaient, les appuyaient et les faisaient passer au conseil. Toutes les fraudes étaient permises pourvu qu'elles fussent lucratives. Les gouverneurs demandaient le paiement de gardes ou de garnisons qu'ils ne levaient pas, ou de l'entretien de fortifications qu'ils ne réparaient point. Les survivances étaient données jusqu'à la troisième génération, et ceux qui perdaient par-là l'espoir d'occuper les emplois se faisaient donner des assignations sur le trésor royal. Rien n'était plus commun que le doublement ou le tiercement d'appoin-

tements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenaient des dots pour leurs filles, d'autres le paiement de leurs dettes; enfin c'était un pillage général. Sully se condamna à la retraite: là, fidèle à la mémoire de *son bon maître*, il portait constamment au col une médaille sur laquelle était gravée l'image de *Henri*, la contemplait tendrement à chaque instant du jour, et la baisait, en levant vers le ciel des yeux baignés de larmes!

Les prodigalités de la reine et des favoris avaient épuisé toutes les ressources; et les grands, plus exigeants encore, recommencèrent leurs attentats contre la couronne et eurent recours aux armes. Les communes prirent parti les unes pour, les autres contre les grands. Après les succès variés, on signa *la paix malautrue*, et on se décida à convoquer les états-généraux. Cette assemblée rédigea et présenta des cahiers de doléances qu'on daigna à peine lire, et on la renvoya sans qu'elle eût apporté le moindre changement à l'état des choses. Le peuple exprima hautement son mécontentement, les grands manifestèrent leur indignation contre le favori, et enfin l'intervention du parlement rendit à la reine et à ses amis les inquiétudes dont ils s'étaient crus délivrés par la dissolution des états. Ce corps qui, sous les règnes précédents, avait profité de tous les troubles pour accroître son autorité, se prétendit tout-à-coup le légataire des états, et dirigé par la faction, tout en invoquant le bien public, il osa, par un arrêt,

appeler tous les pairs à ses délibérations, et s'attribuer la discussion et la décision de tous les intérêts de l'état. La régente, par une ordonnance, annula cet arrêt qu'elle prétendit illégal de la part *d'une compagnie établie uniquement pour rendre la justice aux particuliers.*

Passons rapidement sur ces disputes; le droit primitif, la force les arrange; on massacre le favori, on commence la guerre, on négocie, on convoque une assemblée des notables, assemblée bien souple qui fait ce que veut la reine et déclare que tout est bien; par suite de ce bien la reine-mère est forcée à fuir, et les choses continuent sur le même pied jusqu'au règne de Richelieu, car c'est sous ce titre qu'on peut parler de son administration.

Dompter les grands, leur ôter tous les moyens qui constituaient leurs forces, partager leurs gouvernements, détruire leurs forteresses dont le cœur de la France était hérissé, et où ils se retiraient pour braver les menaces des rois et tyranniser les peuples; réduire autant que possible les libertés et immunités des villes et communes, dont les plaintes indiscrètes et l'emploi de leurs ressources avaient fait apercevoir le danger, quand on ne voulait être ni juste ni économe; restreindre les parlements dans leurs fonctions judiciaires, afin de n'avoir plus ni entraves ni contradicteurs, tel est le but que le cardinal de Richelieu se proposa et qu'il atteignit, par l'emploi de l'adresse poussée jusqu'à la perfidie, et de la force poussée

jusqu'à la férocité. Si Louis XI a été le fondateur de la tyrannie, Richelieu en fut le premier restaurateur.

Sa mort, qui ne précéda que de peu de jours celle de Louis XIII, fut le signal du retour des fugitifs, des exilés, des proscrits de son administration. Les injures reçues, les intérêts froissés, les espérances déçues, les craintes éveillées, et la lassitude du joug, donnèrent naissance aux guerres de la Fronde qui ensanglantèrent la minorité de Louis XIV et que Mazarin termina à la manière de Richelieu, quoiqu'avec moins de cruauté. A la mort de ce ministre, les préventions éteintes, les factions dissoutes, laissèrent Louis XIV roi et maître absolu. Ce prince sentit que les liens imposés par la force pouvaient être resserrés encore. Jeune, beau, plein de noblesse et d'aisance, il attire les grands et les nobles autour de lui, les fixe par les fêtes et les plaisirs de sa cour, les ruine par des dépenses excessives, puis les enchaîne par les pensions qu'il leur accorde, par les honneurs qu'il leur distribue, et même par les disgraces qu'il leur inflige. Le succès des armes de ce prince pendant la première partie de son règne, la grandeur de ses entreprises pendant la paix, l'éclat dont brillent les lettres, les sciences et les arts, qui paraissent n'exister que par lui et pour lui, tout éblouit les regards : mais si on écarte les prestiges de la gloire et les trophées du génie, que découvre-t-on ?

Des grands cherchant dans les récompenses ac-

cordées au dévouement aveugle et à l'adulation une compensation de leur asservissement; une foule de courtisans entourant le monarque et ne permettant pas à ses regards de sortir de leur cercle et de voir au-delà une nation opprimée et misérable... Pourvu que la noblesse lui fût soumise, peu lui importait qu'elle fît peser sur le reste de ses sujets un joug plus dur encore que celui qu'il lui imposait. Ces priviléges que les seigneurs et le clergé avaient usurpés sous le règne de Charles VIII, l'exemption de toutes les charges de l'état, faisaient gémir le peuple sous un poids écrasant d'impôts, à peine suffisant pour les frais de ses guerres d'ambition, pour ses prodigalités envers ses courtisans, pour ses palais et pour les monuments érigés à son orgueil.

Le premier il a osé prononcer ces mots : *l'état c'est moi.* Effectivement sous son règne la constitution de la France fut la volonté du prince, et il renversa le peu d'obstacles qui pouvaient en suspendre l'exécution. L'infortune du peuple était à son comble. Le parlement avait pris la liberté de faire des humbles remontrances, avant de se soumettre à l'enregistrement d'un édit. Louis XIV se rend à l'assemblée, un fouet à la main; il préside ce qu'on appellait un lit de justice, il ordonne et on enregistre!

L'édit de Nantes était le traité de paix entre le culte catholique et le culte protestant. Le bon Henri l'avait proclamé comme loi de l'état, obli-

gatoire pour lui et ses successeurs. Louis XIV viola les engagements de son aïeul, révoqua cet édit et proscrivit le culte réformé. Les protestants furent poursuivis, massacrés, exilés, et la confiscation de leurs biens fournit un aliment à l'avidité des courtisans et un fonds aux largesses du prince.

Mais le lendemain même de la mort de ce roi tout-puissant, le joug de sa volonté est déjà brisé. Les dispositions testamentaires qu'il avait faites sont annulées par le parlement. Les factions renaissent, les malheurs de l'état engagent le parlement à adresser des plaintes respectueuses; mais les membres qui présentent ces remontrances sont arrêtés.

Cependant le besoin d'argent se fait sentir malgré toutes les mesures prises pour s'en procurer. Le régent adopte les projets financiers de Law, qui se délivre de l'opposition du parlement en le faisant exiler. Ces projets financiers sont abandonnés après avoir bouleversé toutes les fortunes. Des querelles religieuses succèdent ou s'unissent à tant de causes de mécontentement. La bulle Unigenitus rallume les torches de la discorde. Le visiriat du cardinal de Fleury s'écoule à travers ces luttes perpétuelles, et le ministre meurt en laissant au faible monarque une administration désorganisée.

La première partie du règne de Louis XV ne fut que la continuation des maximes, des actes et des abus de la régence et du règne précédent. La seconde fut pire encore.

On ne s'attend pas sans doute que j'entre dans

les détails du règne de ce monarque abruti, dont la vie crapuleuse, depuis 1756, est un attentat perpétuel contre la royauté. Alors des modifications s'introduisent dans les constitutions de la monarchie. La loi suprême est la force créée ou dirigée par le libertinage. Les arbitres de la France sont les Pompadour et les Dubarry, et le conseil du prince est le parc aux cerfs.

Le mépris des peuples, exprime nautement pendant sa vie, poursuivit jusque dans la tombe le monarque sans pudeur. Les complices mêmes de ses débauches eurent honte d'accompagner ses restes jusqu'à leur dernier asile. Mais ce fut en vain qu'on chercha à les soustraire à l'attention indignée; la postérité fustigera éternellement sa mémoire.

Hélas! un autre devait subir les peines de ce règne de turpitude. Louis XVI héritait de cette couronne que, depuis trente ans, on ne regardait que comme l'ornement de la dépravation et la cause de tous les malheurs de la patrie. Mais avant d'entrer dans l'examen de ce règne infortuné, récapitulons tout ce que nous avons dit; représentons-les tels qu'ils étaient devenus, tous les éléments de la nation que le jeune monarque devait gouverner; et les institutions ou constitutions qui devaient régler ce gouvernement.

L'état de ces éléments avait éprouvé d'immenses changements depuis la conquête des Gaules. Les peuples, réduits alors à la servitude, avaient,

par leurs travaux et leur nombre, forcé les vainqueurs à sentir graduellement ce qu'ils valaient, à rechercher leur appui, à se relâcher des rigueurs auxquelles on était en état de se soustraire. L'abolition partielle de la servitude, en favorisant les efforts naturels des nouveaux citoyens, donnait un nouvel élan à leur activité, et, en leur assurant la jouissance des fruits de leurs travaux, les intéressait à la défense de l'état et du prince. L'industrie, le commerce et l'étude étaient le partage de cette classe, et elle s'y livrait avec d'autant plus de zèle que toutes les carrières lui étaient fermées. Mais la supériorité que lui donnait la science sur les descendants des conquérants qui, fidèles aux principes de leurs ancêtres, ne voulaient d'autre état que l'état militaire, força les rois à introduire les hommes du peuple dans l'administration civile et judiciaire, comme ils s'introduisaient dans l'état ecclésiastique. A mesure que la population s'éloignait de sa condition et de son ignorance primitives, sa marche vers les lumières et la vie civile augmentait de rapidité. Les hommes libres, réunis dans les villes, purent s'y soustraire aux violences des seigneurs, et par l'élection de leurs magistrats, par l'organisation de leurs administrations municipales, par la création de leurs compagnies, acquirent ce qui faisait les droits des rois, des grands et du clergé, *la force*.

Dès-lors les communes devaient intervenir dans les affaires de l'état; elles le firent de leur propre

mouvement, et leur intervention, tout à l'avantage de la royauté, permit aux monarques d'étendre les limites de leur autorité, et de soumettre à l'exécution de leurs devoirs ces grands factieux dont les prétentions souveraines ébranlaient, jusque dans leurs fondements, la nation et le trône.

Mais en même temps que les communes voulaient et créaient la force de la monarchie, elles voulaient l'ordre, l'équité, la justice et l'économie dans l'administration. Cette exigeance, bien moindre que celle des grands, commença à déplaire aux souverains, presque à un degré égal. Ils y résistèrent ou cédèrent, suivant les circonstances ou leur caractère. Les grands et les seigneurs appuyèrent les prétentions des rois, certains qu'en les divisant avec les communes, ils sapaient les fondements du pouvoir royal et reconquéraient leur anarchique ascendant.

Les subsides accordés par les communes pour un temps limité furent continués, augmentés, exigés sans leur consentement, contre leur volonté même. Bientôt les deux ordres se déchargèrent sur elles du poids de tous ces impôts, et les rois qui redoutaient la ligue des nobles et du clergé consentirent à écraser leurs peuples.

Depuis cette époque, c'est-à-dire le règne de Charles VIII, le pouvoir politique des communes fut stationnaire et même rétrograde; mais leur puissance morale continua de s'accroître. L'esprit

humain se réveilla comme d'un long assoupissement : chaque jour il s'éclaira de nouvelles lumières. Au milieu des calamités et des horreurs qui remplissent près de trois siècles, il chercha les germes de la sécurité et du bonheur. Le triomphe de la liberté religieuse invoqua celui de la liberté civile. La découverte de l'imprimerie avait amené ce grand résultat, et devait en faciliter un autre. La voix de la raison et du génie se multiplia pour retentir à toutes les oreilles. Les droits de la nature et de l'humanité eurent enfin de dignes interprètes ; le sentiment du mal, au lieu de n'inspirer que la résignation et le désespoir, mit en action le désir et la volonté d'arriver au bien, et lorsque les limites de l'autorité eurent toutes disparu sous les coups du pouvoir, une puissance nouvelle, née dans le silence, accrue et fortifiée lentement, l'opinion publique se leva enfin, retraça autour de la royauté le cercle qui doit la contenir, et la somma d'y rentrer.

La classe citoyenne, à l'avénement de Louis XVI, était non-seulement la plus nombreuse, mais encore la plus éclairée. Livrée à tous les travaux utiles, composée entièrement de producteurs, il lui était difficile cependant d'arriver à un état d'aisance. Quoiqu'elle ne possédât qu'une très-petite partie du sol de son pays, elle devait seule subvenir à tous les besoins de l'état, et tandis qu'elle en supportait toutes les charges, on lui en refusait tous les avantages. Elle était exclue des fonctions

militaires, des dignités ecclésiastiques, et de tous les emplois honorifiques.

La classe des hommes de la campagne était plus malheureuse, car elle était restée sous les yeux des nobles seigneurs, et, presque jusqu'à nos jours, les paysans étaient serfs, dans plusieurs parties de la France, et dans le reste, soumis à des servitudes et des corvées. Cette classe était misérable, elle était ignorante; mais elle sentait son mal, et était prête à se donner à quiconque l'en délivrerait.

Le second élément de la nation, la noblesse, était composée des descendants des anciens conquérants, de ceux que les caprices ou la faveur des monarques avaient anoblis, et enfin de ceux qui avaient changé leur or contre l'anoblissement. Elle se prétendait héritière des droits, ou légitimement substituée aux priviléges des anciens Francs, et disait former à elle seule la nation française, ne voyant dans le peuple que les fils des vaincus auxquels elle disait : *Malheur!* Mais elle n'avait traversé quatorze siècles, en suivant ou en combattant la monarchie, qu'en perdant insensiblement toute la force qui faisait tous ses droits réels. Après tant de révoltes, de trahisons, de guerres, de défaites, les nobles ne s'étaient soumis aux rois que pour en être les courtisans, pour les séduire, les corrompre par l'adulation, en obtenir toutes les charges, tous les emplois, tous les honneurs, partager avec eux tout ce qu'on pouvait arracher à la première classe, et vivre dans une opulente indolence. Pourvu

qu'on leur accordât tous ces avantages, et qu'on ne leur demandât aucun sacrifice pour les besoins du gouvernement, ils étaient fidèles et même se disaient les uniques appuis de la couronne.

Mais l'éclat de la noblesse était terni. Parmi ces nobles titrés, on voyait des hommes qui n'avaient de mérite que des richesses ou des protections acquises souvent au prix de l'honneur. C'étaient des financiers, des agioteurs, des mignons, des favoris ou des parents des maîtresses. Au commencement du règne de Louis XVI, des ducs et pairs n'avaient qu'à remonter à la troisième génération pour trouver leurs ancêtres dans la domesticité servile.

La noblesse, fidèle à un seul des principes des Francs, voulait jouir et ne rien faire. De riches aînés dédaignaient même la carrière des armes; ils l'abandonnaient à leurs cadets. L'étude des lettres, des sciences et des arts était au-dessous de la qualité d'un gentilhomme. Ceux-là seulement qui étaient sans fortune, et qu'on destinait aux dignités de l'église ou de la robe, recevaient une éducation littéraire; le reste croupissait dans une ignorance rendue plus remarquable par son alliance avec tous les préjugés et toutes les prétentions de l'orgueil.

Ainsi, arriérée sous le rapport de l'intelligence, dégradée par un amalgame déshonorant, par des alliances richement roturières, odieuse par les priviléges qu'elle avait usurpés et qu'elle voulait

conserver, et par le despotisme qu'elle exerçait sur la dernière classe, la noblesse, complice de la tyrannie, des exactions et de la dépravation de la cour, loin d'affermir le trône par son alliance avec lui, ne pouvait qu'ajouter au mépris qu'il inspirait la haine qu'on lui portait à elle-même, et préparer leur ruine commune.

Des hommes appartenant à cette classe par leur naissance avaient, il faut l'avouer, reconnu enfin le prix de l'instruction. Les hommes de génie du siècle de Louis XIV avaient recueilli trop d'hommages pour qu'un sentiment d'émulation et le désir de la même gloire ne s'introduisît pas dans quelques-unes de ces ames avides de supériorité. Leur nombre, petit d'abord, s'accrut peu à peu, et, à la fin du règne de Louis XV, il y avait des grands seigneurs qui ne rougissaient pas d'avoir du talent et des connaissances.

Mais ces hommes, étaient, par-là même, séparés de leur classe, dont ils appréciaient la vanité et les préjugés. Ils étaient opposés à la cour dont ils blâmaient toute la conduite : ils étaient éloignés du gouvernement, parce qu'ils en condamnaient toutes les mesures, et enfin ils s'étaient constitués les interprètes de l'opinion publique.

Le troisième élément de la nation, le clergé, qui, après la conquête, était entré en partage des terres et des habitants, avait depuis éprouvé bien des vicissitudes. Les rois et les grands dans leurs guerres perpétuelles l'avaient souvent dépouillé de ses fiefs,

puis avaient fait des restitutions qu'on ressaisissait et rendait tour-à-tour. Cependant il avait fini, par la tendance constante de ses désirs, par la direction perpétuelle de ses efforts vers le même but, à établir une autorité rivale et souvent maîtresse des rois et à se rendre possesseur d'un tiers du sol de la France, qui était couverte d'abbayes et couvents. Les dignités ecclésiastiques, ainsi que les évêchés, par l'abrogation illégale et anticanonique du droit d'élection, étaient à la disposition du monarque, c'est-à-dire de ses courtisans, et les énormes revenus qui y étaient attachés, étaient, ainsi que ceux des nobles, exempts de tout impôt et ne servaient qu'à entretenir dans l'oisiveté une multitude d'hommes, dont beaucoup affichaient publiquement l'immoralité.

On l'a dit souvent, et il faut le répéter encore, le clergé de France, à très-peu d'exceptions près, n'avait de respectable que la classe des prêtres de campagne, et si on avait eu la sagesse d'assurer à ces pasteurs des moyens d'existence, par la consécration d'une partie des biens des abbayes et des chapitres, on aurait, en leur évitant la cruelle nécessité du prélèvement des dîmes, prévenu un des grands maux de la révolution.

L'intolérance du clergé, son opposition constante aux progrès de l'esprit humain, d'horribles persécutions continuées avec une rigueur nouvelle, depuis la révocation de l'édit de Nantes, avaient excité contre lui un violent mécontentement. Les

mœurs des chefs de cet ordre s'étaient de jour en jour corrompues d'avantage. La cour, témoin et théâtre du scandale de leur vie, par une conséquence naturelle, se livrait à l'incrédulité, et le peuple se laissant entraîner par l'exemple de ses nobles et de ses prêtres, condamnait également les uns et les autres.

Ces trois éléments, pour ne pas se heurter, devaient être retenus par une force extraordinaire, qui pût remplacer l'équilibre qui n'avait jamais existé; mais cette force n'existait plus. Le gouvernement, c'était le roi et des ministres nommés destitués et exilés, suivant les caprices des maîtresses et des favoris, ou par suite de quelques intrigues entre les courtisans. Les agents du gouvernement étaient des fermiers-généraux, qui fournissaient aux ministres l'argent que ceux-ci demandaient; qui recevaient en échange un ordre signé du roi, qu'on appelait édit, en vertu duquel ils prélevaient à leur profit, un impôt sur des objets déterminés. Ces fermiers-généraux, avec une armée de commis, pressuraient alors les citoyens dont la résistance était sur-le-champ réprimée par des gouverneurs, des généraux, des commandants de places et les troupes sous leurs ordres. Comme avoir de l'argent et le dépenser était la seule affaire du gouvernement, il bornait là son administration civile. Quand ils avaient payé, les habitants des villes pouvaient exercer assez paisiblement quelques droits municipaux, et les paysans n'avaient plus à craindre que

le gibier, les corvées et la mauvaise humeur de leurs seigneurs, à moins qu'une guerre suscitée par l'ambition ou la folie, et dont la conduite était confiée à quelque général de salon, ne conduisît l'ennemi au milieu d'eux. D'ailleurs, que les impôts fussent plus ou moins considérables, plus ou moins équitablement assis, plus ou moins légalement perçus, plus ou moins utilement employés, que la guerre fut plus ou moins habilement faite, tout cela était l'affaire des ministres, la nation ne pouvait y rien dire.

Mais les parlements? dira-t-on. Les parlements, il est vrai, s'étaient avisés de discuter l'utilité, la nécessité des édits. Mais le fouet de Louis XIV avait imposé silence à ses remontrances. Le régent, pendant la minorité de Louis XV, exila le parlement pour éviter ses criailleries. Deux fois ce parlement rappelé avait cessé de lui-même ses fonctions judiciaires. Cinq fois sous ce règne il fut exilé en masse. Les parlements, tout en s'opposant au despotisme, ajoutaient ainsi au désordre de l'état. Enfin Louis XV supprima le parlement de Paris, en confisqua toutes les charges, en exila tous les membres, et créa une nouvelle cour qu'on appella le parlement Maupeou, mais que repoussa l'indignation générale.

Voilà quels étaient les éléments de la nation française et leurs rapports entre eux à la mort du plus méprisable des rois. L'unique lien qui en avait fait une nation, qui les retenait en nation,

était la force. Nous avons vu, dans l'exposé rapide de notre histoire, cette force favorisant tour-à-tour chacun d'eux au détriment des autres, les soutenant quelquefois dans un repos momentané, puis épuisée, les abandonnant à leur poids naturel, et les livrant à des chocs douloureux et prolongés; et, après quatorze siècles, nous ne trouvons qu'un peuple laborieux et indigent, loyal et mécontent, une noblesse et un clergé opulents, avides, serviles et tyrans, et à la tête un roi sans frein, mais sans garantie, sollicité de prodiguer l'or, et ne sachant où en trouver pour ses propres besoins.

Il avait vingt ans; il était doux, humain, vertueux, mais simple, sans connaissance et sans habitude des affaires, l'infortuné qu'une fatalité bien aveugle condamnait à manier le sceptre dans ces temps orageux. Au milieu d'une cour aussi corrompue qu'il en fut jamais, où il avait été contraint à voir, aux fêtes mêmes de son hymen, sa jeune et charmante épouse siéger à la même table à côté d'une prostituée, il y avait conservé (et malheureusement il était presque le seul) toute la pureté des mœurs, toute la pudeur de l'innocence. Il avait peu de désirs et point de passions, mais son esprit et même son cœur manquaient d'activité. Il n'avait pas un vice, mais toutes ses qualités, portées à l'excès, devenaient des défauts. Sa bonté était de la faiblesse, sa confiance, un aveugle abandon, sa simplicité de l'indolence, sa modestie une défiance de lui-même, son équité de l'irréso-

lution, son amour du bien public une abnégation personnelle, sa constance de l'opiniâtreté, et enfin son courage n'était que de la résignation.

Tel était Louis XVI, sur lequel la nation fondait toutes ses espérances, et ces espérances, le monarque voulait sincèrement les réaliser toutes; mais dépourvu des connaissances qui en font apercevoir les moyens, et du caractère nécessaire pour faire exécuter les mesures propres, il commit de grandes fautes et en laissa commettre de plus grandes encore.

Le jeune prince, en montant sur le trône, arracha à l'exil, auquel il avait été condamné, sous le règne précédent, et plaça à la tête de son conseil, un vieillard de soixante-dix ans, le comte de Maurepas. Ce choix, mauvais en lui-même, était cependant le meilleur gage que le roi pouvait donner de la pureté de ses intentions. Il pensait que la vieillesse était une garantie de la sagesse; que vingt-trois ans de solitude avaient dû mûrir la raison de l'homme qui, complice jadis des frivolités de la cour en avait été si long-temps la victime: mais il y a des ames qui traversent les années et la disgrace, sans y rien perdre et sans y rien acquérir.

Quelle qu'ait été, par la suite, la conduite de Maurepas, il eut le bonheur de justifier la confiance du prince, en choisissant pour collaborateurs les deux hommes les plus estimables de l'empire. Malesherbes et Turgot furent chargés de l'administration de la justice et des finances. Tous deux

apportaient dans l'exercice de leurs fonctions une vaste instruction, un discernement sûr, des idées grandes et généreuses, des vues patriotiques, des vertus austères, et un caractère d'autant plus ferme, qu'il avait sa base dans la conscience. Tous deux sentirent qu'ils devaient commencer par réhabiliter la royauté, en butte si long-temps au mépris et à la haine ; que cette réhabilitation ne pouvait se faire qu'en lui donnant pour fondement la morale et l'équité, pour appuis les lumières, et pour cortége la satisfaction du peuple, et tous deux marchèrent de concert, dans leurs différentes carrières, pour atteindre ce but.

Malesherbes demandait que les parlements fussent rétablis, que les protestants fussent soustraits aux lois atroces de Louis XIV, par la remise en vigueur de l'édit de Nantes ; que la servitude, les corvées, la torture et la censure fussent abolies, que personne enfin ne fût puni sans enquête et jugement préalable, et que la loi obligeât et protégeât également tous les citoyens.

Turgot s'efforça de rétablir l'ordre dans les finances, d'acquitter les dettes de l'état, sans imposer de nouvelles charges ; il apporta même des adoucissements aux charges déjà existantes, par l'abolition de la solidarité des contribuables. Il chercha et trouva toutes ses ressources dans l'économie, retrancha toutes les dépenses inutiles, fit cesser une multitude de pensions onéreuses, et coupa court toutes les prodigalités. Le jeune roi

applaudissait à tout, donnait l'exemple de tout, et se montrait déjà le meilleur des citoyens de son empire.

Les deux ministres reconnaissaient la justice et avaient déclaré la nécessité de soumettre la noblesse et le clergé aux mêmes contributions que le peuple, et dans la même proportion. Pour que les impôts fussent plus légaux, plus également répartis, et surtout moins onéreux, ils voulaient que ces impôts fussent votés par des assemblées tenues dans chaque province, à l'instar de celles des pays d'état. Ils jugèrent même nécessaire de donner à ces états provinciaux une nouvelle organisation, afin que les différentes classes de la nation y participassent plus également, et ils s'occupaient de cette organisation ; quand une ligue de courtisans, appauvris par l'économie du ministre des finances et effrayés de la sagesse et de la justice de ces projets, amena le renvoi de Turgot. La faible épouse de Louis XVI, entraînée par toutes les illusions de la jeunesse, de la beauté et des plaisirs, bien plus que par l'orgueil de son rang, consentit à être l'instrument de cette intrigue ; elle demanda instamment que Turgot fût remplacé et eut le malheur de l'obtenir. Malesherbes, privé de son appui, et exposé, par ses réclamations philantropiques, aux attaques du clergé et des privilégiés, se vit bientôt contraint d'abandonner ses fonctions et de retourner dans sa retraite en prédisant un cruel avenir.

Le succès de la reine était une leçon aux ministres futurs, et leur disait hautement de ne pas compter sur l'appui du prince, mais de servir ou de redouter d'autres maîtres. Necker cependant, malgré l'exemple de la punition, osa suivre celui des économies de son prédécesseur, dont il partageait toutes les opinions; mais, privé de l'influence que donnent un grand nom ou des relations puissantes, il fut obligé de ne suivre qu'une petite partie de la route que Turgot lui avait tracée. Il ménagea la cour qu'il redoutait, pour faire tomber sur le roi des retranchements auxquels le monarque se soumettait sans objection. Une partie de la maison militaire fut licenciée, pour éviter des réformes plus justes et moins impolitiques. Le plan des assemblées provinciales fut suivi, mais sans aucun des développements dont il était susceptible, sans aucune des formes qui pouvaient en améliorer les résultats. Le principe de l'égale participation à l'impôt fut toujours proclamé par le ministre, mais il n'osa le mettre en pratique. Il obtint de l'argent, mais insuffisamment, et il eut recours à des emprunts d'autant plus onéreux qu'ils étaient viagers. La guerre de l'indépendance de l'Amérique, à laquelle la France prit part contre l'Angleterre, avait malheureusement forcé le gouvernement à recourir à ces nouveaux expédients financiers.

Cette guerre des Américains, fatigués d'un joug dont ils demandaient l'allégement et que la mé-

tropole sourde à leurs prières avait rendu plus pesant, cette guerre était légitime, car la légitime des peuples comme des individus c'est la justice, c'est la sécurité; mais le gouvernement français, en se déclarant l'allié des insurgés contre l'Angleterre, fit un acte injuste et impolitique : injuste, parce que l'Angleterre n'avait donné à la France aucun sujet réel de mécontentement : impolitique, parce qu'on exposait la France à des dépenses onéreuses, dans un moment de détresse, et à des dangers certains, pour un résultat qui ne l'était point. On rejette cette faute sur l'opinion publique; il est vrai que toute la France et même tous les hommes sensés de toute l'Europe, faisaient des vœux pour les Américains, et se montraient disposés à les aider par tous les moyens; mais il était bien plus facile et bien plus naturel de satisfaire cette opinion publique, en gardant la neutralité; non pas une de ces neutralités que nous avons entendu souvent proclamer de nos jours, et qui voilent les alliances avec les plus forts; mais une neutralité de la part du gouvernement, qui ne fût pas une atteinte aux droits et aux mœurs du peuple, une neutralité qui laissât aux individus la liberté de secourir à leurs risques et périls le parti qu'ils favorisaient.

Mais telle ne fut pas la conduite du gouvernement : il commença par heurter l'opinion publique en s'opposant à l'armement et au départ des forces que des Français généreux voulaient conduire aux

Américains; et, quand on brava l'opposition du gouvernement, quand l'opinion publique applaudit à la désobéissance, le gouvernement, au lieu de rentrer dans les limites que son devoir, ses intérêts et les circonstances lui traçaient, changea tout-à-coup de maximes, et fit plus que l'opinion n'avait demandé. C'est un exemple de cette inconséquence que nous aurons souvent occasion de déplorer : *refus de ce qui est juste et modéré, pour céder ensuite à des demandes rendues plus exigeantes par les obstacles.*

M. Necker, en ministre prévoyant, s'était opposé à cette guerre, quoiqu'il désirât aussi vivement que personne le triomphe de la liberté américaine; il l'a vit déclarer à regret, parce qu'elle contrariait ses plans de finance, mais il s'efforça de la rendre aussi peu onéreuse que possible sans en affaiblir les moyens de succès. Il n'établit pas de taxes nouvelles, (si on refuse ce nom aux emprunts); et il tacha de tirer de ses économies de quoi couvrir le paiement des intérêts.

Il est assez difficile de prononcer un jugement sévère sur l'administration d'un homme d'état qui a joui d'une grande popularité, dont toute la vie a été consacrée à de bonnes actions et qui certainement à laissé une mémoire honorable. On regrette surtout d'être obligé de signaler des fautes, quand on a vu la fille de cet homme illustre, bien plus étonnante, se placer à côté de la tombe de son père, et, sentinelle vigilante, en repousser

toutes les attaques de ses ennemis, y appeller les suffrages de tous les amis de la liberté et de la patrie, et, avant de se retirer pour jamais dans le même asile, élever des monuments que le talent et la tendresse filiale rendent chers et sacrés. Mais le devoir de l'historien n'est pas de s'arrêter devant ces considérations, dans la poursuite de la vérité. Il doit rappeler les erreurs et les défauts, surtout quand ils ont eu une si grande influence sur le sort d'une nation.

Necker, étranger, citoyen d'une petite république, signalé à l'attention générale par l'acquisition rapide d'une immense fortune, appellé bientôt après à la direction des finances, qu'il ne pouvait administrer consciencieusement qu'en créant une multitude de mécontents, qu'en heurtant les intérêts d'une cour avide, Necker sentit qu'il avait besoin de l'opinion publique pour se maintenir dans sa place et exécuter ses desseins; mais donnant trop d'extension à un principe juste en lui-même, il voulut être constamment en vue, et parut n'être satisfait du bien qu'il faisait qu'autant qu'il pouvait montrer que ce bien venait de lui. La publicité qu'il donna à sa gestion et à ses projets ultérieurs satisfit le peuple en l'éclairant, et lui inspira de riantes espérances; mais elle motiva malheureusement l'accusation d'ambition, blessa ses collègues et mécontenta les parlements. Trop accessible à la flatterie pour être exempt de vanité, il voulut être l'égal en apparence de ceux dont il

se montrait chaque jour, et dont il était réellement le supérieur. Les applaudissements de la nation lui firent croire que l'on ne pouvait lui rien refuser. Il voulut être indépendant, fut exigeant, mit à prix la continuation de ses services, et le rejet des conditions qu'il n'aurait pas dû présenter dans les circonstances où il se trouvait, le décida à la retraite.

Il s'est reproché trop vivement cette démarche d'amour-propre, pour qu'on ne lui témoigne pas quelqu'indulgence; mais il en est résulté un mal presqu'irréparable. D'abord, le peuple ignorant la cause réelle de son éloignement l'attribua à une nouvelle intrigue de la cour, se regarda comme la victime de sa persévérance à défendre les intérêts populaires, et se livra aux démonstrations les plus vives de regret et d'inquiétude, imitant en cela un parti puissant de la cour qui, pour montrer son opposition à M. de Maurepas, courut rendre hommage au ministre disgracié.

Le mécontentement populaire n'est pas le seul mal qu'ait fait la retraite de M. Necker. La place qu'il laissait vacante ne pouvait être remplie par un administrateur aussi éclairé, aussi juste et aussi intègre. Ses successeurs retournèrent aux vieilles routines, aux anciennes prodigalités. Turgot n'avait été ni oublié ni éclipsé par la conduite de son successeur; mais il avait été moins regretté, parce que son système avait été maintenu, tandis que la conduite des remplaçants de Necker n'était propre

qu'à en faire sentir plus vivement la perte. Joli de Fleuri et d'Ormesson, ne firent pour ainsi dire que traverser le ministère; mais M. de Calonne les fit bientôt oublier. Se jouant de tout, même de la vertu, il administra les finances en homme de plaisir; abusant des ressources du crédit créé par Necker, il continua les emprunts, en en haussant l'intérêt, tant qu'il put trouver des prêteurs, et distribua à pleines mains aux courtisans, tout ce qu'il pouvait obtenir, afin de s'assurer l'appui de leurs intrigues; mais lorsqu'il eut épuisé ses ressources, lorsqu'il se trouva incapable, non-seulement de continuer ses profusions, non-seulement de garantir la dette de l'état par le paiement des intérêts, mais encore de fournir aux dépenses inévitables du service, ne sachant plus où recourir, chargé déjà de la haine du peuple, il encourut celle de la noblesse et du clergé, en revenant au projet de les astreindre au paiement de l'impôt, et celle des parlements, auxquels il n'osait rien demander, en convoquant une assemblée de notables, qui devait faire ombrage aux prétentions parlementaires.

Cette assemblée était presque toute entière composée de nobles et de prélats, et par conséquent peu disposée à adopter l'égalité des charges de l'état, que le ministre voulait établir. Le rapport présenté aux notables offrait le tableau le plus alarmant de l'état de la France; ils exprimèrent hautement leur mécontentement, rejetèrent

toutes les propositions et se séparèrent, après avoir fait chasser et punir le ministre ; mais aussi après avoir ajouté, par leurs délibérations et leurs refus, aux embarras du gouvernement et à l'inquiétude générale.

C'est l'archevêque de Toulouse qui, après l'expulsion de Calonne et l'apparition d'un M. de Fourqueux, fut chargé de l'administration financière, et qui, par une présomption bien inconcevable, dans les circonstances où il se trouvait, crut pouvoir, sans les conseils ou l'assentiment de l'assemblée des notables, dont il provoqua la dissolution, faire tête à l'orage, et, par sa seule autorité, renverser tous les obstacles.

Il engagea le roi à donner des édits pour l'établissement de quelques-uns des impôts déjà refusés par les notables. Ces édits furent envoyés au parlement pour y être enregistrés. Ce corps refusa l'enregistrement et fut exilé en masse. Cet exil ne pouvait aucunement conduire à l'exécution des projets du prélat et ne servit qu'à exciter la fermentation générale et augmenter les embarras. Le ministre s'en aperçut quand le moment du dépit fut passé ; il proposa une capitulation à quelques membres du parlement, et, sur leur promesse de faire tous leurs efforts pour amener leurs confrères à la soumission, l'exil du corps cessa après un mois de pénitence.

A sa rentrée en fonctions, l'archevêque lui représenta les édits royaux ; mais pour lui enlever

tout moyen de résistance, c'est dans un lit de justice et par la bouche du roi lui-même que le ministre signifia ses volontés. Les constitutions antérieures exigeaient que l'ordre du roi fût suivi d'une obtempération muette; mais le principe de ces constitutions ne prévalait plus contre le sentiment du droit et la voix de la raison. Des conseillers se levèrent et repoussèrent en présence même du monarque l'édit dont il demandait l'enregistrement. Un long débat suivit; la séance fut levée soudainement, avant qu'aucune résolution eût été adoptée. Bientôt après deux conseillers furent arrêtés; le duc d'Orléans réclama contre la violence faite à la liberté des suffrages et fut exilé. Le parlement protesta et, dans une représentation énergique, réclama la mise en jugement ou la libération du prince et des deux conseillers. Enfin il donna cette fameuse déclaration, qui énonçait : « Que les impôts ne « pouvaient être consentis que par les états-géné« raux; qui demandait la convocation de ces états, « et qui en appelait hautement à la force des ci« toyens contre la tyrannie du gouvernement. »

Tous les parlements du royaume imitèrent la conduite de celui de Paris. Cette ligue formidable, qui aurait intimidé Louis XIV, ne fit qu'irriter et rendre plus audacieux le prélat inconsidéré : il médite la destruction de tous les parlements, arrête d'autres membres, et, au milieu d'une troupe armée, fait tenir un nouveau lit de justice dans lequel il contraint le parlement mutilé à se suicider, et à

instituer une cour plenière, légataire, non-seulement de toutes les prérogatives usurpées par les parlements, mais encore de celles qu'ils avaient déclaré ne leur pas appartenir.

La dissolution de tous les parlements est prononcée. Les membres qui osent protester sont emprisonnés. Ces emprisonnements excitent une indignation générale. L'appel à la force, fait par les dernières protestations, est entendu. Le peuple est soumis encore; mais la noblesse de Bretagne se lève, les états du Béarn s'assemblent, la grande union provinciale du Dauphiné se forme, et enfin le combat est prêt à s'engager. D'une extrémité de l'empire à l'autre, un seul cri retentit; c'est celui proféré par les parlements expirants : *les états-généraux!* De Brienne veut résister encore, il se livre encore à des actes de violence; mais bientôt, épouvanté de ses dangers et de ceux de la monarchie, il s'arrête, revient sur ses pas, suspend l'établissement de la cour plenière, fait promettre par le roi la convocation prochaine des états-généraux, et se retire en engageant son faible maître à rendre à M. Necker les rênes d'un état dont il avait bouleversé toutes les institutions.

C'est après quatorze ans d'un règne commencé sous les auspices les plus heureux que Louis XVI se trouva dans la situation la plus déplorable, environné de dangers suscités par l'inconduite de ses ministres, et les folies d'une cour imprudente qu'il n'avait pas la force d'arrêter. Il ne restait plus

dans l'état que des *dénominations*. Le pouvoir administratif ne se manifestait que par des saccades qui l'épuisaient et dont l'unique effet était de le rendre plus odieux et de susciter de nouvelles résistances. Tous les éléments de la nation étaient non-seulement opposés les uns aux autres, non seulement en hostilité contre le trône, mais encore divisés intestinement, à l'exception de la classe du peuple, qui était unanime dans ses vœux, parce que ses vœux reposaient sur l'équité. On était enfin arrivé à ce terme où tout devait s'anéantir, ou bien se refondre dans une forme nouvelle et homogène, par un changement général et spontané. On sentait généralement l'inadmissibilité de tous les palliatifs du mal; on sentait qu'il ne suffisait plus de rétablir un ordre momentané, que des rois et des ministres éphémères pouvaient détruire à volonté; qu'il fallait rétablir l'autorité monarchique qui était détruite; qu'il fallait lui donner d'autres bases que la force, parce que la force inconstante et aveugle comme la fortune, élève ou renverse au hasard; que l'équité devait être la base de cette autorité, parce que l'équité est immuable, parce qu'elle est éternelle; qu'il fallait des limites à cette autorité; mais que ces limites, au lieu d'être encore la force, devaient être aussi l'équité ou les intérêts généraux, toujours plus constants et plus difficiles à violer que des intérêts de caste, parce que ces limites de l'autorité en étaient aussi les garanties. En un mot on sentait que tout l'édifice de l'état

croulait, et qu'il fallait tout rebâtir, qu'il fallait une reconstruction, une révolution.

J'ai prouvé que la monarchie française, depuis son établissement, n'a été limitée par aucune constitution; que la force, la violence seule avait organisé en nation les éléments du peuple français; que la violence seule a été l'instrument de tout ce qui a été établi; que l'histoire de France n'est que le récit d'une série de révolutions, qui, après quatorze siècles de luttes, d'atrocités et de calamités générales, n'ont laissé qu'une nouvelle révolution à faire. Si, à l'appui des preuves fournies, il faut citer des autorités, je rappellerai les paroles d'un auguste personnage: « Je n'ai jamais cessé de croire « qu'une grande révolution était prête, et que le « roi, par ses intentions, ses vertus et son rang, « devait en être le chef. Que l'on me cite une seule « de mes actions, un seul de mes discours qui ait « démenti ces principes! jusqu'au moment où je « serai convaincu du contraire, je dois être cru « sur ma parole [1]. »

Ainsi la révolution était inévitable: Louis XVI, parce qu'il était vertueux, parce qu'il était éclairé, devait en être le chef; donc Du Mouriez devait en

[1] Discours prononcé par Monsieur, depuis Louis XVIII, à l'Hôtel de Ville. Ce passage indique assez l'époque où il a été écrit. J'ai été tenté de l'effacer, de crainte qu'on n'en rie comme d'une simplicité, c'est-à-dire d'une sottise; mais j'ai pensé qu'il y a peut-être encore quelques personnes qui respectent les maximes d'un roi dans la tombe, et c'est par égard pour ces personnes que je n'ai rien retranché.

suivre le parti, puisque c'était celui du roi, des lumières et de la vertu.

« Non! s'écrient les adversaires de la révolution; « cette révolution est le résultat d'une vaste conspiration! »

« Il est bien commode ce mot conspiration! comme il évite les embarras d'un examen, d'une discussion, d'une justification! comme il tranche tout-à-coup la question! avec quel avantage il explique ces grands événements! On n'a plus besoin de chercher de causes, de juger les faits, d'en suivre péniblement la succession. Le vulgaire surtout, qui a tant de peine à concevoir les rapports entre ces faits et leur enchaînement, le vulgaire conçoit si facilement ce mot conspiration, qui éveille des idées de révolte et d'atrocités, qu'il l'adopte sans balancer, comme l'explication la plus satisfaisante.

Quelqu'absurde que soit une pareille opinion, il faut s'arrêter un instant pour la combattre. Voyons donc le but de cette conspiration.

« Renverser le trône et l'autel, » répondent les adversaires de la révolution.

Une pareille entreprise ne peut être tentée que par des parties intéressées! Quel parti, quel homme en France, avait, en 1789, intérêt à ce qu'il n'y eût ni monarchie ni religion? Il y avait sans doute bien des individus qui bravaient l'une et se moquaient de l'autre; mais dans quelle classe se trouvaient ces individus? Était-ce parmi le peuple, ou bien au sein de la cour et de la noblesse, qu'en af-

fichant l'immoralité et l'impiété, on sapait les fondements de la religion ? Était-ce le peuple, ou bien la noblesse et le clergé, qui, par d'injustes prétentions, par une avidité insatiable, par une désobéissance opiniâtre aux volontés du monarque, sapaient les fondements de la monarchie ? Il est facile de répondre à ces questions, et si on persiste à dire qu'il y a eu conspiration, les vrais conspirateurs sont signalés ! et ce sont eux qui accusent !....

Ces accusations, ils les lancent indistinctement contre tous ceux dont les noms ont acquis quelque éclat dans cet immense mouvement de toute une nation. « Necker était républicain, disent-ils ; il « était protestant, et à ces titres il a dû chercher à « détruire l'église et la royauté. » Et Necker a perdu sa popularité en défendant les prérogatives du trône et l'indépendance du clergé !

« La Fayette avait puisé en Amérique et voulait faire triompher en France les principes républicains. » La Fayette a succombé en voulant rendre à Louis XVI l'autorité constitutionnelle qu'il avait perdue !

« Mirabeau avait à se venger du roi, des ministres, de la cour, de la noblesse ; il voulut tout « anéantir. » Mirabeau, à sa mort, était le plus ferme appui du monarque !

« Le duc d'Orléans.... » Cette accusation, la plus importante, la plus accréditée de toutes, mériterait une réponse plus étendue que ne le permet

cet ouvrage. Le nom de ce prince bien plus malheureux que coupable, est attaché aux plus beaux jours, comme aux jours les plus affreux de la révolution. C'est lui qu'on signale comme le grand conspirateur. Raisonnons :

Est-il probable qu'un prince, appelé par sa naissance, par les lois de l'état, par des traités irrévocables, à succéder au trône, en cas d'extinction de la ligne directe de la famille régnante, ait tramé une conspiration pour renverser ce trône, ait employé une immense fortune à soudoyer les conjurés, à soulever la populace pour accomplir ce projet? personne ne peut croire à une pareille absurdité. Mais comment croire qu'il ait eu un semblable dessein, et qu'il ait tout sacrifié à son exécution, quand, après la chute du trône, on voit la tête du malheureux tomber sous la hache de ses prétendus complices, auxquels il ne faisait pas ombrage?

« Ce n'était pas pour renverser le trône que le « duc d'Orléans a conspiré, répond-on, c'était pour « l'usurper. »

Une occasion s'est présentée au prince de réclamer la couronne abandonnée. Louis XVI avait fui. Ses frères étaient sur une terre étrangère et presque ennemie : Le gouvernement était sans chef : il était possible; il était facile de se le faire donner ou de s'en emparer.

Membre de l'assemblée, y ayant de nombreux amis, et par conséquent des complices, puisqu'on

le fait le chef de conspiration, il a sans doute fait faire à l'assemblée, dans le premier moment d'embarras et de douleur qu'avait causés la nouvelle du départ, des propositions qu'aurait justifiées l'intérêt de la patrie?

Ce prétendu auteur des rassemblements du Palais-Royal, qui en soudoyait les orateurs, a dû certainement les convoquer à leurs tribunes, et leur donner un texte fécond en développements, ainsi qu'à ses agents dans les sociétés populaires, afin de préparer les esprits à adopter ou à influencer les décisions des constituants?

Enfin ce suprême incitateur des émeutes, ce payeur-général des insurrections, que la calomnie s'était efforcée de montrer au milieu du carnage, dans l'affreuse nuit de Versailles, et qui devait connaître l'influence irrésistible des hommes à piques et la certitude du succès de leur intervention; il a dû, pour prévenir l'irrésolution de l'assemblée, donner le mot d'ordre aux chefs de bandes, leur distribuer l'or dont il était prodigue, les appeler à cette expédition, où il n'y avait ni danger à courir, ni sang à verser, et qui devait se borner à une promenade en triomphe du Palais-Royal aux Tuileries et à la salle des séances?

Telle devait être la conduite des conspirateurs et de leur chef; mais dans cette circonstance si favorable, le prince déclare qu'il veut rester dans la classe des citoyens. Cette déclaration qui, faite en public et précédée d'une proposition hasardée

en sa faveur, pourrait être taxée d'hypocrisie combinée pour arriver plus surement au but, cette déclaration, faite en particulier, a le caractère de la sincérité, surtout quand on voit le prince qui l'a faite imposer silence aux amis et aux députés qui voulaient proposer des mesures favorables à l'ambition qu'on pouvait lui supposer. Nulle part son nom ne fut prononcé en opposition avec celui du monarque, et la tranquillité de la capitale ne fut pas troublée.

Au retour du roi, et pendant sa suspension, un journal publia des observations tendantes à faire confier une espèce de régence au duc d'Orléans, et alors il déclara publiquement ses intentions de ne remplir aucune autre fonction que celles auxquelles tous les citoyens pouvaient être appelés [1].

Pendant la session de l'assemblée législative, lorsque, chaque jour, la nation, exaspérée par les tentatives coupables de l'intérieur et de l'extérieur, avait de nouveaux motifs de mécontentement et de méfiance, le prince se condamna à l'inaction, et resta étranger à tous les projets qui amenèrent le 10 août, quand son intervention aurait pu le rendre l'arbitre des événements.

L'accusation d'avoir conspiré pour usurper le trône est donc démentie par la conduite du prince, et tout homme impartial est obligé de le déclarer non coupable. L'infortuné! hélas! l'ambition du

[1] Je crois que cette déclaration est insérée dans le Moniteur. Je ne me rappelle pas la date; mais ce doit être du 27 au 30 juin 1791.

mone l'aurait sauvé d'une mort déplorable et d'un acte dont on voudrait charger toute sa vie; et cette ambition, il ne l'eut jamais.

Non, il n'y a pas eu conspiration; la révolution française, reconnue inévitable, imminente, était le seul moyen, et n'avait pour but que de rétablir l'équilibre, de rendre aux peuples leurs droits, aux lois une autorité universelle, au gouvernement la force nécessaire pour les exécuter, et au monarque la suprême dignité dont il était dépouillé.

Le devoir de tout bon Français était de contribuer à ce noble et patriotique dessein, dont Malesherbes et Turgot étaient les vrais auteurs. Toute la France en réclamait l'exécution, tout ce qu'il y avait d'hommes éclairés et amis de leur pays était disposé à y prendre part. En un mot, le parti de la révolution était le parti de la monarchie et de la nation; donc Du Mouriez a dû le suivre.

En parlant des causes qui, sous le règne de Louis XVI, ont fait le plus sentir la nécessité d'une révolution, j'en ai omis beaucoup et d'importantes. On pourrait justement m'en faire un reproche. Je m'empresse de déclarer que ce n'est pas la crainte, mais la pitié pour de cruelles infortunes qui m'a imposé silence sur les criminelles extravagances de ces coteries où l'on spéculait sur l'immoralité, où la coupe de toutes les voluptés introduisait le poison dans l'ame des princes, et sur l'affreux scandale de ce libidineux prélat, vieil Ixion que foudroyait l'opinion publique et qu'épargna le glaive de la loi. L'histoire moins indulgente a déjà buriné ces tableaux que l'on ne pourra jamais effacer, et transmis au tribunal des siècles ces pièces si importantes à la cause des peuples.

TROISIÈME PARTIE.

LE GÉNÉRAL DU MOURIEZ A-T-IL DU ABANDONNER LE PARTI DE LA RÉVOLUTION?

Pour arriver à la solution de la première question, j'ai tracé rapidement le tableau des événements, des institutions éphémères de la France depuis l'établissement de la monarchie, et j'ai esquissé l'état de cette monarchie et de la France sous le règne de Louis XVI. Les conséquences que j'en ai tirées sont : la nécessité ; la justice ; l'imminence d'une nouvelle révolution ; le désir de l'opérer, désir commun à la masse de la nation et aux membres les plus distingués de la noblesse et du clergé ; la tentative de l'opérer par les ministres les plus vertueux du chef de l'état, et avec son consentement ; enfin l'obligation pour tous les citoyens de prendre part à cette grande entreprise. Si, comme je l'ai prouvé, ces motifs ont dû déterminer le général Du Mouriez à embrasser la cause de la révolution, ils ont dû le déterminer aussi à lui être fidèle. Donc il n'a pas dû abandonner le parti de la révolution.

Ce que j'ai à démontrer c'est que le général

Du Mouriez a rempli ses devoirs, et que ce n'est point la révolution qu'il a abandonnée.

Dirai-je que la révolution, infidèle à ses principes, s'est abandonnée elle même, s'est suicidée, s'est transformée en autre chose, et que c'est cette autre chose que Du Mouriez a abandonnée ? Non ! la révolution n'a pas été infidèle à ses principes, elle ne s'est pas abandonnée elle-même, elle ne s'est pas suicidée. Laissons ce langage ; que démentent les faits, aux hommes qui ont besoin de prétextes spécieux pour masquer leur apostasie. Parlons avec exactitude et disons :

La révolution éprouva une résistance ; la contre-révolution lui opposa tous les préjugés, tous les intérêts privés, et enfin en appella à la force. Cette résistance devait produire et produisit d'abord de l'irritation dans une partie de ceux qui ne voulaient que la révolution ; et cette irritation entretenue, fomentée, fécondée par les efforts et les menaces de la contre-révolution, donna naissance à l'ultra-réyolution, qui, loin de vouloir, comme la révolution, le rétablissement de l'équilibre parmi les éléments de la nation, l'organisation d'un nouvel ordre de choses fondé sur l'équité, et l'emploi de la raison pour unique moyen, ne voulait que suivre l'ancien système, employer la violence et rétablir la souveraineté de la force, en en changeant le foyer.

La révolution soutint long-temps et héroïquement le combat contre ses deux adversaires. Elle

triomphait de la première quand elle fut attaquée et vaincue par la seconde. Du Mouriez, fidèle à son parti, tenta de la relever après sa défaite, de le replacer au rang d'où la violence l'avait précipité. Il attaqua l'ultra-révolution; il succomba, et, ne pouvant plus rien, alla attendre dans la retraite l'occasion de rétablir le combat.

Tel est en peu de mots l'exposé et la justification de la conduite de Du Mouriez. Pour les hommes consciencieux et éclairés cet exposé suffit; mais quand la main de la mort, auxiliaire de celle de la tyrannie, ferme à chaque instant la bouche aux témoins, aux acteurs de ces grands événements; quand, pour satisfaire des triomphateurs éphémères, les Thersites de tous les partis, les Narcisses de tous les tyrans qui se sont succédés, se plaisent à défigurer l'histoire, à étouffer les souvenirs de la génération présente, à fausser l'opinion de la génération qui nous suit et nous remplace insensiblement, il faut saper dans ses bases le monument calomnieux qu'ils élèvent, et ouvrir dans des pages indépendantes un asile à la vérité proscrite. J'entrerai donc dans les détails.

La convocation des états-généraux, désirée par la nation, réclamée à grands cris par les parlements, consentie par M. de Brienne et promise par Louis XVI, annonçait l'ouverture de la révolution, ou pour mieux dire c'était déjà une révolution complète que ce retour à un usage périmé par un abandon de près de deux siècles.

Il n'y avait ni principe fixe, ni règle déterminée, ni précédents établis pour la composition, l'organisation, ou la marche de ces états-généraux. Le nombre même des députés, et la proportion entre les trois ordres, avaient varié dans tous les états antérieurs. Ainsi le gouvernement, n'ayant ni modèle sûr à suivre, ni entraves d'habitudes à redouter, était en liberté de se conformer, dans cette convocation, à l'opinion publique, qui était d'accord avec ses intérêts.

Le plus grand intérêt du gouvernement, le motif qui l'avait déterminé à convoquer les états, c'était de se procurer de l'argent: la noblesse et le clergé avaient refusé d'en donner. Si les états-généraux étaient organisés à l'instar de ceux de 1355 où chaque ordre discutait et votait séparément, sans que la décision de deux ordres pût obliger le troisième, il est évident que ces états n'auraient rien produit, puisque deux ordres avaient déclaré déjà qu'ils ne voulaient pas être assujétis à l'impôt.

Si, comme en 1484, l'assemblée, composée d'un nombre de députés à peu près égal pour chaque ordre, avait été divisée en plusieurs chambres et par provinces, et que, dans chaque chambre, les députés de tous les ordres eussent délibéré et voté en commun, il est encore évident que, les ordres privilégiés étant en majorité, ils auraient rejeté toute proposition de partager les charges de l'état, et que s'ils avaient consenti à l'établissement de quelque nouvel impôt, ou à l'augmentation des

anciens, ils auraient chargé le tiers-état du soin de les payer; c'est-à-dire que les choses seraient restées dans le même état.

Le résultat aurait encore été le même si les états, réunis en une seule chambre, avaient délibéré en commun, ou si, délibérant et votant par ordres, les suffrages de deux ordres avaient été obligatoires pour le troisième. Les ordres privilégiés auraient été les arbitres de tout.

Ces réflexions n'échappaient à personne. Le roi, les ministres et le peuple en sentaient la force. On n'y avait pas pensé en promettant la convocation; ce ne fut qu'après cette promesse, et lorsque les besoins du gouvernement en pressaient l'exécution, qu'elles frappèrent tout le monde. Le problème politique à résoudre était : « Composer l'assemblée des états de telle manière que les trois « ordres y étant représentés également, les intérêts privés d'un ou de deux ordres ne puissent « pas prévaloir, et que les intérêts généraux de « l'état puissent réunir les suffrages d'une majorité. »

La première chose dont on devait s'occuper, pour la solution de ce problème, n'était pas le nombre des députés de chaque ordre, mais la manière de délibérer et de voter. On connaissait les intentions prononcées de la noblesse et du clergé; dès-lors le gouvernement ne pouvait entretenir l'idée d'une délibération et d'un vote par ordre. Délibération et vote en commun, voilà la pre-

mière condition que devait imposer le gouvernement.

Après cette première décision venait la question du nombre des députés. Pour établir l'équilibre entre les trois ordres, et afin que le peuple ne fût pas chargé seul du poids des impôts, les députés du tiers-état devaient égaler en nombre celui des deux ordres réunis. Cette mesure, suffisante pour la garantie des intérêts populaires, ne pouvait blesser en rien les droits réels du clergé et de la noblesse, puisqu'en cas de prétentions injustes de la part du tiers-état, les deux ordres étaient en nombre égal pour résister, et que ce nombre serait devenu majorité, par la réunion de ceux des députés du tiers-état qui, animés des meilleures dispositions, ne se seraient pas prêtés à une injustice.

Le gouvernement, autorisé à ordonner ces mesures par son propre intérêt, les aurait vus accueillir par l'immense majorité de la nation. Au lieu de le faire, il montra de l'incertitude. Il voulut consulter et il rappella pour conseillers ces mêmes notables qui venaient de signaler leur dévouement aux classes privilégiées, dont presque tous faisaient partie. On leur demanda si le nombre des députés du peuple serait égal à celui des députés des deux ordres réunis. Tous les bureaux, à l'exception de celui présidé par Monsieur, décidèrent que non, ou refusèrent de prononcer.

Cette consultation extraordinaire fut inutile, puisque le gouvernement, au lieu d'adopter cet

avis, décréta ce qu'on appela le doublement du tiers; mais son inutilité ne fut pas le pis: elle fut nuisible, parce que la mesure que la volonté du monarque et une justice évidente auraient fait prévaloir sans aucun obstacle, devait, après les débats qui l'avaient repoussée, éprouver de l'opposition, exciter du mécontentement, et faire naître le désir de l'éluder à ceux qui l'avaient vainement combattue. C'est ce qui arriva.

Les états-généraux s'assemblèrent le 5 mai 1789. Le discours du monarque, en en faisant l'ouverture, était rempli de dignité et de bonté, et bien peu d'accord avec les humiliations qu'on avait fait éprouver aux députés du peuple. Voici comment le prince s'exprimait en finissant:

« Je connais l'autorité et le pouvoir d'un roi juste, entouré d'un peuple fidèle et de tout temps attaché aux principes de la monarchie. Ils ont fait la splendeur et la gloire de la France, je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce que l'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce que l'on peut demander à un souverain; le premier ami de son peuple, vous pouvez, vous devez l'attendre de mes sentiments.

« Puisse un heureux accord régner dans cette assemblée! Puisse cette époque devenir à jamais mémorable par la prospérité et le bonheur de mon royaume! c'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux; c'est enfin le prix que

j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mon peuple.»

Le discours de M. Necker ne traitait que des questions de finances. Celui du garde-des-sceaux faisait l'éloge des changements que le gouvernement voulait opérer, pour établir des institutions également éloignées du despotisme, du républicanisme et de l'anarchie. Une opinion aurait dû être exprimée sur le mode de délibérer; soit irréflexion, soit ruse, on n'en parla que pour laisser la question plus indécise, et cette lacune fut bientôt sentie.

La première opération de l'assemblée était la vérification des pouvoirs de ses membres. Si tous les ordres devaient délibérer en commun, la vérification devait se faire en commun. Les ordres privilégiés qui ne voulaient pas ce mode de délibération se retirèrent dans leurs salles respectives, pour faire particulièrement cette vérification, et annoncèrent ainsi l'intention de ne délibérer et voter que par ordre.

Les députés du tiers-état réclamèrent assez vivement contre ce début, et après avoir installé un président d'âge, ils envoyèrent un message aux députés de la noblesse et du clergé, pour réclamer une vérification en commun. La noblesse n'y eut aucun égard, et continua cette opération qu'elle avait commencée; mais le clergé la suspendit aussitôt.

Le gouvernement, et surtout le roi, inquiets de

la division qui éclatait sitôt après l'ouverture des états-généraux et qui présageait de grands maux, cherchèrent, mais inutilement, à concilier les opinions. La noblesse persista dans ses mesures, tandis que les autres députés restaient inactifs. Les sollicitations pressantes du roi, pour obtenir des députés nobles une réunion que chaque jour on jugeait plus inévitable, furent inutiles; et dès le 13, cet ordre signifia aux communes que sa vérification était terminée. Cette signification porta le mécontentement à son comble; les communes déclarèrent cette opération nulle, et adressèrent au clergé le message suivant, qui resta sans effet.

« MM. les députés des communes invitent MM. du clergé, au nom du Dieu de paix et de l'intérêt national, à se réunir à eux dans la salle de l'assemblée générale, pour y opérer de concert l'union et la concorde. »

Les députés des deux ordres voyant l'obstination des communes et le mécontentement général, voulurent calmer l'opinion publique en faisant quelques sacrifices. Le clergé renonça le 21 à ses immunités pécuniaires, et la noblesse fit la même chose le 23. Mais il n'était plus temps. On ne leur sut aucun gré de cette renonciation tardive à des priviléges qu'ils n'abandonnaient que parce qu'ils ne pouvaient plus les défendre. D'ailleurs tout le monde sentait que dans les délibérations par ordre, sur la quotité et l'assiette de l'impôt, cette renon-

ciation pouvait être atténuée, modifiée et même révoquée par une majorité illusoire.

Les communes n'eurent donc aucun égard pour ces arrêtés; mais voyant toutes les voies de conciliation fermées, fatiguées de tant de délais, mécontentes de la perte d'un temps que les besoins de l'état rendaient si précieux, elles se décidèrent à commencer la vérification; non-seulement des pouvoirs de leurs membres, mais encore de ceux des députés des deux ordres, dont les opérations étaient regardées comme non avenues. Des commissaires furent nommés; on fit l'appel des députés de tous les ordres indistinctement par bailliage: trois députés du clergé répondirent et commencèrent l'union de leur ordre.

Cette vérification faite, les députés dont l'élection était reconnue valide, réunis au nombre de 583, voulant enfin mettre un terme à l'opposition des deux ordres, élisent un président, se déclarent constitués et prennent le titre d'assemblée nationale.

Tel fut le résultat de la conduite des deux ordres privilégiés et de la faiblesse du gouvernement, résultat qu'il était si facile de prévenir.

Nous avons prouvé que la réunion de tous les députés en une seule assemblée, délibérant et votant en commun, était réclamée par la raison, par la justice et par l'intérêt du gouvernement. Il faut ajouter que cette réunion était aussi impérieusement réclamée par l'intérêt de la noblesse et du clergé. En effet, en se réunissant spontanément et

sans répugnance aux députés du tiers-état, les députés des deux ordres, au lieu d'inspirer des inquiétudes, auraient manifesté le désir de travailler en commun pour le bien de l'état, leur amour pour l'union, pour la paix que leur recommandait le discours du prince; ils auraient dissipé les justes préventions que leur conduite antérieure avait fait naître. Leur renonciation volontaire et solennelle, en assemblée générale, aux immunités pécuniaires, suivant immédiatement cette réunion, aurait été accueillie avec reconnaissance. Après cet abandon de leurs priviléges, après cette abnégation personnelle, égaux en nombre aux députés du tiers-état, appuyés sur la popularité que leur sagesse et leur modération leur auraient acquise, supérieurs aux autres par l'influence, le rang, la fortune, ils auraient pu lutter avec succès. En supposant aux députés des communes les vues démagogiques que certainement ils n'avaient pas, c'était dans une discussion en commun qu'on pouvait les apercevoir, les signaler et les combattre. Leur présence et le souvenir de leurs sacrifices auraient retenu dans d'étroites limites l'ardeur des chefs populaires, ou plutôt ils en auraient prévenu la naissance. En réclamant, avant eux et avec autant de force qu'eux, toutes les mesures requises par tous les intérêts nationaux, ils leur auraient enlevé une partie de leur popularité; alors la révolution eût été consommée sans lutte, sans écarts et sans d'horribles sacrifices.

Mais le clergé et la noblesse ne voulaient rien accorder de tout ce qu'on demandait, quoique ce tout fût bien peu alors. Ils ne voulaient que la continuation de l'antique constitution, la force: ils ne voulaient d'autre système de gouvernement que celui contenu dans cette maxime de toutes les tyrannies, *astreindre le plus grand nombre au joug du plus petit.* Ils savaient bien que les députés sages et éclairés de leurs classes, et en assez grand nombre, quoiqu'en minorité, reconnaissaient la nécessité de réformes et d'institutions nouvelles. Dans des délibérations en commun, ces hommes distingués auraient favorisé les mesures populaires et accru la majorité; tandis que dans les délibérations par ordres, leurs votes auraient été inutiles, puisque la majorité y aurait fait adopter ce que tout le monde condamnait. Par ce moyen trois cents députés en auraient maîtrisé 700 et conséquemment toute la France.

C'est parce que les députés des communes sentaient la force de ces considérations qu'ils s'obstinaient à ne vouloir rien faire qu'en assemblée générale, et que, lorsqu'ils eurent perdu toute espérance de rien obtenir par la modération, ils se déclarèrent représentants de la nation. A la nouvelle de cet arrêté, les deux ordres, étonnés de tant de résolution, délibérèrent sur ce qu'ils devaient faire. Le clergé décida, à une majorité de 149 voix contre 126, sa réunion au tiers-état, au moment même où la noblesse rejetait presque

à l'unanimité une proposition de M. de Montesquiou, tendante à inviter le clergé à se réunir aux députés nobles pour former une chambre haute.

La défection de la majorité du clergé alarma les membres de la noblesse. Ils prévirent le triomphe prochain des communes, et, pour le prévenir, ils eurent recours aux moyens usés des intrigues de cour. On entraîna le roi à Marly pour abuser de sa faiblesse, et on ne voulait rien moins que dissoudre les états. Les courtisans ne cachaient pas ce dessein; il fut bientôt connu de l'assemblée nationale, qui para le coup dont elle était menacée par le décret suivant:

« L'assemblée nationale, considérant que le premier usage qu'elle doit faire du pouvoir, dont la nation recouvre l'exercice, sous les auspices d'un monarque qui, jugeant, quelle est la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnaître les droits du peuple français, est d'assurer, pendant la durée de la présente session, la force de l'administration publique;

« Voulant prévenir les difficultés qui pourraient traverser la perception et l'acquit des contributions, difficultés d'autant plus sérieuses qu'elles auraient pour base un principe constitutionnel et à jamais sacré, authentiquement reconnu par le roi, et solennellement proclamé par toutes les assemblées de la nation; principe qui interdit toutes les levées de deniers et de contributions dans le

royaume, sans le consentement formel des représentants de la nation :

« Considérant qu'en effet, les contributions, telles qu'elles se perçoivent actuellement dans le royaume, n'ayant pas été consenties par la nation, sont toutes illégales, et par conséquent nulles dans leur création, extension ou prorogation :

« Déclare consentir provisoirement, pour la nation, que les impôts et contributions, quoiqu'illégalement établis et perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, et jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir, passé lequel jour l'assemblée nationale entend et décrète que toutes les levées d'impôts, etc., cesseront entièrement.

« L'assemblée s'empresse aussi de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura, de concert avec sa majesté, fixé les principes de la régénération nationale; elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant, dès à présent, les créanciers de l'état sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française, etc., etc. »

Après un décret aussi courageux, qui, promulgué dans la capitale et dans les provinces, y obtenait l'assentiment universel, la cour ne pouvait plus penser à la dissolution d'une assemblée dont la séparation anéantissait les dernières ressources du gouvernement. Elle tenta cependant, avec l'imprudence qui caractérisa toute sa con-

duite, d'arrêter la marche des représentants, et, comme s'il était plus facile de les asservir que de les dissoudre, elle arrangea une séance royale, une espèce de lit de justice, dans laquelle le roi devait signifier son bon plaisir et imposer l'obéissance. Comme ce projet ne pouvait être tenu tellement secret que l'assemblée n'en fût informée, il fallait, pour prévenir quelque nouveau décret, suspendre ses délibérations. Les préparatifs à faire dans la salle de l'assemblée générale, pour la séance royale, fournirent un prétexte pour cette suspension. Au lieu d'annoncer d'avance, et avec toutes les formes de la politesse, la fermeture de la salle et ce qui la motivait, on parut s'étudier à la faire connaître avec toute la dureté, tout l'orgueil, toute l'insolence dont les députés des communes avaient déjà eu à se plaindre. C'est lorsque le président, suivi d'un certain nombre de députés, se rendait dans la salle, que des huissiers lui en refusèrent l'entrée et lui communiquèrent l'ordre qu'ils avaient reçu. « Je proteste contre cet ordre, dit Bailly, et je rendrai compte de votre conduite à l'assemblée. » Il se retire ensuite, suivi des secrétaires et de quelques membres : l'un d'eux propose d'aller tenir la séance dans le jeu de paume voisin, seul local assez vaste pour contenir tous les députés qui bientôt s'y trouvent réunis. La séance s'ouvre. On y délibère sur les ordres donnés, sur la scène qui vient de se passer, sur celle que prépare la cour. Mounier propose le décret suivant : « Les députés de la nation,

« envoyés pour fixer la constitution du royaume, « pour opérer la régénération de l'ordre public, « pour maintenir les vrais principes de la monar- « chie, déclarent qu'en quelque lieu qu'ils soient « forcés de se réunir, là sera l'assemblée nationale, « et que les membres prêteront serment de ne se « séparer que lorsque la constitution du royaume « et la régénération publique seront établies et « affermies. » La motion est adoptée à l'unanimité, et, à l'instant même, le serment est prononcé par tous, avec un enthousiasme incomparable.

Si des courtisans étaient capables de réflexion, ceux de (je ne puis pas dire Louis XVI, car ils n'étaient pas les siens), ceux de Marly auraient senti les dangers qu'ils provoquaient et auraient renoncé à une résistance qui ne faisait qu'accroître le courage et la popularité de leurs adversaires. Mais il n'en fut pas ainsi. Ces êtres frivoles qui se jouaient, sans les connaître, des hommes et des événements, trouvèrent plaisant de faire fermer le jeu de paume, pour empêcher la réunion du lendemain. Les députés s'en aperçoivent en y arrivant, mais au lieu de se séparer, ils parcourent en ordre les rues de Versailles, pour chercher un lieu propre à leurs séances. Les acclamations des habitants les accompagnent, les précèdent et les suivent. Des soldats même, entraînés par l'enthousiasme des citoyens, accourent et forment comme une garde d'honneur autour des représentants, qui se réfugient dans l'église de Saint-Louis, où

la majorité du clergé vient se réunir à eux, et prête le serment décrété la veille.

On conçoit à peine comment, dans de pareilles circonstances, on a osé presser le roi de tenir la séance royale dont l'assemblée avait été menacée; mais ce qui est plus inconcevable encore c'est qu'on ait pu lui faire prononcer l'annulation de tous les décrets antérieurs de l'assemblée, l'interdiction de toute enquête et de toute réforme dans les institutions de la monarchie, la conservation des droits et prérogatives des deux ordres, le maintien des dîmes, cens, rentes et devoirs féodaux, la continuation même des lettres de cachet, avec quelques modifications, enfin la restriction des droits des représentants au seul vote de l'impôt. Telle fut la déclaration de Louis XVI et, en en terminant la lecture, il ordonna aux députés des trois ordres de se retirer dans leurs chambres respectives.

Était-il à présumer, lorsqu'antérieurement de simples conseillers au parlement, en présence du même monarque, avaient résisté à sa volonté, et avaient refuté les édits dont il ordonnait la promulgation; était-il à présumer, dis-je, que des députés du peuple, chargés d'une mission spéciale, appellés à des fonctions bien plus élevées, réunis en bien plus grand nombre, enchaînés par des serments qui retentissaient encore dans toute la France, irrités contre les obstacles, et sûrs de l'assentiment national, se soumettraient silencieuse-

ment à des ordres qu'on savait être moins ceux du monarque que ceux d'une faction qui le trompait et le maîtrisait? N'était-il pas évident que la démarche et le discours du prince n'étant qu'un acte de faiblesse, un sacrifice dégradant de ses vues bienveillantes aux intérêts et aux passions des courtisans et des courtisannes, quand un mois auparavant le monarque avait tenu un langage tout contraire, manifesté des intentions tout opposées, reconnu l'indispensabilité des réformes et promis de les exécuter avec l'aide des représentants de la nation? Comment dès lors ces représentants auraient-ils obtempéré à l'ordre d'une autorité si évidemment asservie?

Ils désobéirent. Après le départ du roi que suivirent les députés de la noblesse et la minorité de ceux du clergé, tous les autres représentants restèrent dans la salle. Ils allaient commencer leurs délibérations quand le grand maître des cérémonies vint les sommer d'exécuter les ordres du roi et de quitter leurs places. « Allez dire à ceux qui « vous envoient que nous siégeons ici par la vo- « lonté du peuple, et que nous ne céderons qu'aux « baïonnettes. »

C'est Mirabeau qui parlait, comme pour la première fois. Sa voix tonnante tombe comme une massue sur les organes de l'envoyé, qui se retire étourdi du coup. Bientôt de nouveaux accents retentissent : ce sont encore ceux de Mirabeau. Un torrent d'éloquence s'échappe du fond de ses

entrailles; son génie entraîne l'assemblée, lui fait proclamer le maintien de tous ses décrets précédents, l'inviolabilité des représentants, et déclarer infame, traître à la nation et digne de mort quiconque conseillera ou exécutera des mesures violentes contre les députés du peuple.

La cour, la noblesse et la minorité du clergé sont frappés d'étonnement et de terreur. La minorité de la noblesse, qui avait vainement cherché à prévenir la discorde, se décide enfin à se séparer d'une majorité téméraire et injuste pour se joindre à l'assemblée générale; et enfin, quatre jours après la séance royale et le discours inconcevable du monarque, le reste des ordres privilégiés, obéissant à la volonté expresse du prince, opèrent leur jonction, mais en protestant contre.

Le premier acte de la révolution est terminé. L'autorité absolue, le bon plaisir, la suprématie des deux ordres privilégiés sont tombés devant l'autorité et la suprématie nationales. L'exercice déraisonnable, irréfléchi, injuste de cette autorité absolue, de cette suprématie orgueilleuse, en ont amené la ruine. Le second acte va commencer; c'est le recours à la force, à la violence, comme principe, comme moyen de gouvernement, et l'anéantissement de cette force, de cette violence, anéantissement amené encore par son usage inconsidéré et tyrannique.

La majorité de la noblesse et la minorité du clergé entraient en vaincus dans le sein de l'as-

semblée nationale, qui ne pouvait voir en eux que des ennemis plutôt que des collègues. La prudence leur faisait donc un devoir de chercher à faire oublier le passé, d'effacer leur défaite par une conciliation sincère, par un accord de vues nationales, ou, si cet accord parfait était quelquefois impossible, de ne lutter contre leurs adversaires qu'avec les armes qui avaient déjà procuré un triomphe, la raison, le talent et le patriotisme. Mais les intrigues des cours, les habitudes de la prospérité et de l'orgueil ne les avaient guère exercés à l'usage de ces armes; ils en préféraient d'autres. Leurs adversaires avaient dit qu'ils ne céderaient qu'aux baïonnettes, et c'est aux baïonnettes qu'on en appela.

Des ordres sont donnés. Des corps de troupes considérables s'approchent de la capitale et de Versailles. Des soldats français ne paraissaient guère propres à remplir l'attente des contre-révolutionnaires. C'est principalement à des troupes étrangères qu'on demande ce service. Déjà trente cinq mille hommes sont rassemblés autour de Paris, des camps sont tracés, une artillerie nombreuse, réunie à grands frais, doit couronner les hauteurs, et le maréchal de Broglie est appelé au commandement de ce cordon sanitaire contre le patriotisme fiévreux de l'assemblée. Mirabeau appelle les regards de cette assemblée sur sa position et sur les dangers dont on l'environne : elle demande l'éloignement des troupes.

Cette demande combla de joie tous les courtisans: l'inquiétude des députés leur parut de l'épouvante, et ils crurent qu'en ajoutant aux motifs de crainte ils réduiraient bientôt les représentants à une entière soumission. On dicta au roi une réponse qui devait augmenter l'inquiétude et le mécontentement des députés. C'était d'abord un refus très-sec d'éloigner ces troupes, et ensuite l'intention de transférer l'assemblée nationale à Noyon ou à Soissons, c'est-à-dire au milieu de tous les camps. Cette réponse assez laconique avait un grand nombre de dissertateurs qui la développaient et l'expliquaient complètement. Mirabeau et quelques autres devaient être pendus, et le reste des députés des communes aurait été, comme on disait, *mis* autrement *à la raison* [1].

Soit que ces projets fussent combattus par M. Necker, soit que son opposition à la séance royale et son refus d'y assister, qui manifestait son improbation, eussent excité le mécontentement des contre-révolutionnaires, c'est par lui qu'ils commencèrent l'application des peines qu'ils avaient prononcées. Le ministre fut renvoyé, avec ordre de quitter sur-le-champ la France.

A peine la nouvelle de ce renvoi, qui était évidemment le prix de l'attachement du ministre aux intérêts nationaux, fut arrivée à Paris que la con-

[1] Les Mémoires de M. de Clermont-Gallerande, t. 1er, pag. 97 et 98 et particulièrement la note à ces pages, en fournissent une preuve nouvelle. (Mars 1826.)

sternation s'empara des habitants. Des plaintes éclatèrent dans tous les lieux publics, et particulièrement dans le plus fréquenté de tous, le Palais-Royal. Le hasard fit rencontrer un buste de M. Neker et un autre du duc d'Orléans, qui, par sa conduite au parlement et par sa réunion, quoique bien tardive, à l'assemblée nationale, avait acquis l'estime publique. On s'empara de ces bustes, on les promena processionnellement dans les rues de la capitale, et le cortége, lorsqu'il arriva à la place Louis XV, fut attaqué tout-à-coup par le prince de Lambesc, à la tête de son régiment. Un grand nombre de citoyens perdit la vie et un plus grand encore n'échappa que couvert de blessures et de sang.

Cette attaque divulguait le double motif du rassemblement des troupes. Ce n'était pas seulement contre l'assemblée, mais aussi contre Paris qu'on voulait recourir à la force. L'œuvre était commencée; une indignation violente s'empare de tous les citoyens et s'augmente par les douloureuses réflexions de la nuit. Dès le lendemain toutes les bouches invoquent la vengeance, on crie aux armes, on court aux Invalides, où l'on saisit plus de trente mille fusils. Les gardes françaises, furieuses contre les troupes étrangères qui ont sabré leurs concitoyens désarmés, s'unissent aux habitants pour chasser les Allemands de la capitale, et le jour d'ensuite, le 14 juillet, jour choisi par la cour pour occuper militairement Paris, la Bastille est renversée.

Le bruit du canon entendu à Versailles portait dans l'âme des courtisans des espérances qu'ils ne dissimulaient point, mais que les récits successifs du jour et de la nuit vinrent détruire tour-à-tour. Ils savent enfin toute la vérité; mais ils n'osent pas annoncer au faible roi le résultat des mesures téméraires qu'on lui a fait adopter. C'est celui qui avait réclamé et donné l'exemple de la modération, l'ami sincère de Louis XVI, le duc de Larochefoucauld, qui est chargé de l'en instruire, tandis que les coupables conseillers gardent le silence de la honte et de la consternation.

Le 16, Louis se rend à l'assemblée et annonce qu'il vient d'ordonner l'éloignement des troupes et le rappel de M. Necker, que les représentants avaient déclaré emporter l'estime et les regrets de la nation. Ainsi, ce que cinq jours auparavant on demandait au monarque, cet éloignement des troupes qui lui eût conservé ou rendu sa popularité, il est contraint de l'ordonner, sans pouvoir se faire un mérite de sa condescendance, et lorsque les événements ont démontré que ces troupes sont impuissantes et qu'elles ne peuvent résister.

Le général Du Mouriez au fond de sa province, et presque sans relations avec la capitale, ne savait rien de ce qui se passait à l'assemblée, que par les récits que lui en faisaient des hommes dévoués à la cour, qui ne parlaient que des dangers de la monarchie. On l'entretenait ainsi des dispositions militaires qu'on avait faites autour de la capitale,

et dont on célébrait d'avance le succès. On lui annonçait ensuite gaiement le sort qu'on préparait aux hommes influens de l'assemblée et qu'on appelait ses amis. Quand il vit la disposition des troupes, il en prévit la défaite. La présence de ces troupes était un mal irréparable; on ne pouvait plus que chercher à le diminuer par leur distribution. Les mesures prises par le gouvernement, quelque mal concertées qu'elles fussent, étaient toutes offensives et dès-lors devaient causer de l'exaspération. Du Mouriez présenta à son chef militaire un autre plan, qui, s'il était moins menaçant, était plus défensif et aurait pu prévenir les excès de ces journées terribles [1]. Il était déjà trop tard. Les événements se pressaient rapidement et d'horribles excès avaient été commis. Elles sont cruelles aussi les représailles de la violence! Si la raison ne peut se faire entendre dans le calme du cabinet, au milieu de quelques personnes, quel frein pourrait-elle imposer à ces flots de peuple, qu'un sentiment profond, semblable à un vent impétueux, pousse les uns sur les autres? L'irritation, loin d'être calmée par le succès, semblait y puiser un nouvel aliment. L'assemblée entreprend d'arrêter ce torrent. Vingt-quatre de ses membres sont envoyés à Paris, pour seconder les efforts de MM. Bailly et Lafayette, nommés, l'un maire de Paris, et l'autre commandant de la milice pari-

[1] C'est cet acte de Du Mouriez qui l'a fait accuser d'avoir été d'abord l'ennemi de la révolution!

sienne. L'agitation n'est pas encore calmée par la présence et le langage de la députation. C'est au roi qu'est réservé l'accomplissement de cette entreprise. On lui propose d'aller à Paris; il s'y décide malgré les craintes qu'on cherche à lui inspirer. Il part, arrivé dans la métropole, dont les habitants le reçoivent avec enthousiasme, et au lieu des dangers dont on avait voulu l'épouvanter, il ne rencontre qu'un peuple soumis, et n'entend que des expressions de fidélité et de reconnaissance.

Ainsi quand la force du gouvernement est brisée, quand elle s'est écroulée sous le choc du peuple, sur les débris d'une autorité anéantie, quand il semble que rien ne peut rendre le calme à une masse agitée par le double sentiment des injures et de la puissance, un homme seul, Louis XVI, par sa seule présence, par quelques mots de confiance et de bonté, rétablit la paix, et obtient les témoignages les plus vifs de respect et d'amour. Comment a-t-on pu attribuer ces événements à des conspirateurs? A un seul conspirateur? Quel est l'homme qui a pu soulever toute la population d'une ville immense, et dont les trésors ont pu soudoyer cette insurrection? Et si cette insurrection était dirigée contre la royauté ou contre le roi, comment se fit-il qu'elle s'apaisa quand elle eut renversé tous les obstacles, quand elle touchait le but?

C'est d'un autre côté qu'il faut tourner nos re-

gards, pour trouver une conspiration. C'est d'un autre côté que venait l'agression. Oui, il y avait un grand complot! les auteurs étaient connus; et quand ils virent que la force les avait abandonnés, que leurs attentats avaient compromis le chef de l'état, ils l'abandonnèrent et s'enfuirent. Mais seuls, avec leur orgueil et leur sottise, ces hommes coupables n'auraient recueilli, sur les terres étrangères, que le mépris qu'ils avaient mérité. Il leur fallait donc des compagnons qui, par leur rang, pussent leur obtenir quelque considération, et favoriser leurs projets futurs. Ils entraînèrent le second des frères du roi et deux princes du sang. Des ruses criminelles furent employées pour décider à une démarche honteuse les défenseurs nés du monarque et les membres de sa famille. On fabriqua des listes de proscription dans lesquelles on inséra leurs noms; on les leur fit remettre; et ils sacrifièrent à la peur. Comme les auteurs de cette trame savaient que l'opinion publique donnerait à ce sacrifice le nom qu'il méritait, ils voulurent prévenir ce baptême et prétendirent qu'ils cédaient aux ordres du monarque. Pour croire qu'un pareil ordre a été donné, il faudrait des preuves qui n'ont pas été fournies, malgré tout l'intérêt qu'on avait à les produire; mais, quand même ces preuves existeraient, quel nom donner à ces hommes qui désobéissaient quand le roi leur demandait de sacrifier leurs préjugés et leur vanité au bonheur et à la paix publique, et qui cédaient quand on leur deman-

dait de sacrifier leur honneur à la crainte de dangers imaginaires?

Ce n'était pas encore assez pour eux du mal qu'ils avaient fait : ce n'était pas assez d'entraîner dans leur fuite un jeune prince que le malheur de ses liaisons rendit leur victime; ils osèrent menacer en fuyant, et annoncer qu'ils allaient engager les rois étrangers à venger les insultes faites à la royauté, et, décidés à soulever l'Europe contre leur pays, ils proclamaient encore que c'était l'ordre du roi.

Les événements de Paris furent le signal de l'armement de tous les citoyens dans les provinces. Le joug des autorités militaires fut brisé, celui des autorités civiles ne fut pas respecté. Des conseils municipaux, des gardes urbaines furent établis dans toutes les villes. Ce qu'il y avait de mieux à faire dans ces circonstances, c'était de diriger le mouvement populaire, qu'on ne pouvait arrêter, et de prévenir les excès qu'on avait à craindre. C'est ce que fit Du Mouriez dans son commandement, et il réussit à y maintenir l'ordre; mais dans beaucoup d'autres endroits, une résistance inutile, et qui ressemblait plutôt à des préparatifs d'attaque, amena des scènes cruelles.

L'assemblée nationale, profondément affligée de ces désordres, se hâta de discuter les moyens de les faire cesser et de ramener le peuple à l'obéissance aux lois. Les délibérations dans lesquelles les deux partis se combattaient finirent par être

dominées par un sentiment commun, la crainte des malheurs de l'anarchie. Les membres les plus distingués de la noblesse reconnurent, mais bien tard, aux moyens qui auraient prévenu les maux déjà soufferts. M. de Noailles déclara « Que l'assemblée ferait des décrets inutiles contre les « mouvements tumultueux du peuple, si elle n'en « détruisait la cause ; que cette cause était dans les « droits oppressifs qui accablaient le peuple, et « que le remède était de l'en décharger, de décréter que tous les impôts seraient également « répartis, que les droits féodaux seraient rachetables, et que les servitudes personnelles seraient « détruites sans rachat. »

Le duc d'Aiguillon appuya cette proposition en disant : « Avant de donner une constitution à la « France, il faut lui donner des bienfaits, et démontrer les intentions pures de l'assemblée par « des sacrifices éclatants que toute la noblesse s'empressera sans doute d'imiter. »

Il faut le dire encore, il faut le répéter sans cesse ! pourquoi ces nobles sentiments, pourquoi ces opinions si sages ont-ils été exprimés si tard ? Pourquoi trois mois auparavant n'avaient-ils pas été adoptés et présentés comme les préliminaires des travaux des états-généraux ? On ne demandait rien de plus ; l'accord eût été établi, on aurait évité l'usage inutile de l'autorité, l'appel à la force, l'effusion du sang, l'armement de tous les citoyens, et une effervescence générale. En un mot, on au-

rait paru juste et même généreux, en faisant ces sacrifices qui ne parurent plus qu'une rançon pour fléchir la victoire et désarmer la violence.

C'est dans la séance du soir du 4 août que l'édifice de la féodalité fut anéanti par les députés de la noblesse et du clergé, avec un concert et un enthousiasme qui promettaient le plus bel avenir. Les députés du tiers état, émus, attendris du spectacle dont ils étaient témoins, et voulant en consacrer la mémoire, font décréter qu'une médaille sera frappée, pour perpétuer le souvenir de cette nuit nationale. Bientôt la pensée que c'est à la volonté du roi que l'assemblée est redevable du bien qu'elle peut faire, inspire un hommage de reconnaissance. On décerne à Louis XVI le titre de restaurateur de la liberté. Enfin un sentiment religieux élève toutes les ames vers la source de tout bien, et on décrète d'offrir à Dieu des actions de graces dans un *Te Deum* solennel.

Eh bien ! la, voilà cette affreuse conspiration contre le trône et l'autel ! Voilà les actes de ces conspirateurs qui avaient juré de tout anéantir ! Étonnante conspiration ! Étranges conspirateurs ! C'est la paix, c'est la concorde, c'est l'espoir de la prospérité du peuple et de la sécurité des individus qui charme ces anarchistes et qui excite leur enthousiasme ! C'est au roi que ces fanatiques républicains font hommage de tout le bien qu'ils ont fait et de tout le bien qu'ils espèrent ! Enfin ces philosophes, ces impies, ces athées proclament

des remerciements à l'Éternel, suivant les rits du culte catholique, pour avoir inspiré des idées de raison, de justice et de patriotisme!

C'est autre part que les faits nous montrent encore un complot pour perdre le roi; c'est à la cour qu'il faut chercher les conjurés, car malheureusement tous n'avaient pas fui, et nous allons les voir agir.

Les sacrifices faits avec tant de rapidité et de franchise par les députés de la noblesse et du clergé étaient bien propres à satisfaire et tranquilliser la masse de la nation qui, ayant obtenu enfin les premiers objets de ses désirs, aurait facilement contenu cette lie de la population qui s'élève toujours dans les commotions des états; mais ces sacrifices indignèrent les courtisans, ils suscitèrent des plaintes, firent publier des protestations, et, comme si la gravité des circonstances ne pouvait rien sur leur frivolité, ils firent de l'esprit, lancèrent des bons mots, et, les uns par leurs lamentations, les autres par leurs quolibets, empêchèrent le roi de sanctionner les décrets de l'assemblée. La défiance que ces décrets devaient étouffer reprit une nouvelle force, et les excès continuèrent. Le roi, par son refus, s'exposait à partager la haine qui ne tombait que sur les privilégiés. On l'accusa et la fermentation augmentait chaque jour. C'est en vain que l'assemblée ordonna les mesures les plus sévères contre les troubles: il fallait, comme l'avait déclaré M. de Noailles, en faire cesser les

causes; et c'est ce que les courtisans ne voulaient pas.

Le roi cédant enfin aux observations de l'assemblée, et à la crainte de désordres plus grands, sanctionna les décrets après avoir encore perdu l'occasion de s'en faire un mérite et d'y puiser des titres à la confiance. Le retard n'eut d'autre effet que d'engager les uns à ne lui en savoir aucun gré et les autres à lui désobéir. Les nobles, indignés de ce qu'ils appelaient hautement la lâcheté du roi, et ne voulant pas se soumettre, se décidèrent à aller joindre les premiers fugitifs qui; honteux de leur solitude, les appelaient à eux, en leur montrant les étrangers tout prêts à entreprendre leur défense.

Cependant l'assemblée s'occupait de l'acte constitutionnel, et préludait à sa confection par la déclaration des droits de l'homme. On a beaucoup blâmé cette déclaration; et, dans l'impuissance d'en combattre les principes, on en a attaqué l'à-propos. Il est facile de repousser ces attaques. Les représentants de la nation, enveloppés de toutes parts par les débris et les trames du despotisme, voulaient tranquilliser le peuple sur son avenir, en lui montrant les bases et le plan de l'édifice qu'ils allaient élever. S'il était à propos de calmer l'effervescence populaire, si tout ce qui se passait causait une anxiété qu'il fallait détruire et remplacer par la sécurité, rien n'était plus propre pour y réussir, rien n'était plus à propos que cette immortelle déclaration.

Il est vrai qu'il fallait aussi une déclaration des devoirs. Elle fut demandée par M. Grégoire, qui, trop instruit pour ne pas savoir que les peuples abusent aussi du droit et de la force, voulait leur tracer des limites. Les besoins de l'état entravèrent la proposition au moment où elle fut faite, et bientôt les complots de la contre-révolution ne permirent pas de la reprendre.

L'émigration, c'est le nom que les fugitifs avaient donné à leur conduite, l'émigration, grossie chaque jour, peuplait les cours étrangères, y entamait des négociations au nom du prince qu'elle avait entraîné et du monarque qu'elle disait captif. Elle appelait, pour ainsi dire, les descendants légitimes ou bâtards des anciens Francs à lever leur camp, pour aller dans cette Germanie, berceau de leurs barbares ancêtres, puiser de nouvelles forces, pour refaire la conquête. Les complices que la contre-révolution laissait dans l'intérieur, et dont elle environnait le monarque, s'efforçaient d'arrêter la marche des législateurs et du gouvernement, et d'attiser l'irritation du peuple, dans l'espoir que les attentats, ou la crainte de ces attentats, engageraient le malheureux prince à s'abandonner entièrement à eux. Ils faisaient même, et alors c'était à son insu, les préparatifs de son enlèvement, dans le dessein de le conduire à Metz et de lui faire annuler tout ce qui avait été fait.

Cependant, avant de recourir à ce moyen, ils se servaient de leur influence pour empêcher la

sanction des décrets de l'assemblée, sur les droits du roi, dont le premier privilége était l'inviolabilité, sur les droits du citoyen et sur les formes nécessaires pour l'établissement des lois. Le refus de sanctionner amena la discussion du droit de le faire, du *veto*. Mirabeau et les hommes les plus influents du parti populaire s'en déclarèrent les défenseurs, en le limitant, et le firent décréter; mais sans obtenir, non plus que pour les autres décrets, l'assentiment du roi.

A cette époque de nouvelles troupes avaient été appelées à Versailles : deux régiments d'infanterie et un de cavalerie y étaient arrivés, en même temps qu'on y retenait un nombre de gardes du corps double de celui que, jusqu'alors, avait exigé le service du palais. Cette augmentation de forces militaires que rien ne motivait inspira de nouvelles inquiétudes à l'assemblée, et les scènes, justement qualifiées d'orgies, qui se passèrent aux repas que se donnèrent ces corps, annonçaient des intentions trop hostiles pour ne pas causer de l'irritation parmi les représentants et surtout aux Parisiens qui, voyant l'assemblée menacée, exprimaient hautement leur indignation.

A ces causes de fermentation déjà trop puissantes et dont on ne pouvait accuser que les meneurs de la cour, il s'en joignait une autre bien plus puissante, dont on les accusait encore, avec moins de justice peut-être. Le manque de subsistances se faisait sentir dans la capitale, cinq ou six

semaines seulement après la moisson. Cette disette attestait évidemment ou la mauvaise volonté ou l'imprévoyance de l'administration chargée de l'approvisionnement de Paris. Quelle qu'en ait été la cause, on en souffrait réellement et on l'attribuait au parti aristocratique.

Voilà ce qui a précédé, ce qui a amené les journées et la nuit des 5 et 6 octobre. On ne saurait assez déplorer ces cruels événements, cet entraînement épouvantable de toute une population, qui croit échapper au mal-être en se précipitant dans l'anarchie; qui demande au crime, à l'assassinat, un asile contre la misère. Mais en déplorant ces forfaits, faut-il en marquer, pour ainsi dire, le front des hommes qui y sont restés étrangers, de ceux qui ont échoué dans la tentative de les prévenir, de ceux enfin qui en ont pris le deuil? faut-il, à chacun de ces affreux mouvements, donner pour chefs des citoyens qu'on avait réduits à l'impuissance de les empêcher?

Arrêtons-nous encore sur l'accusation de conspiration. Les conspirateurs étaient-ils la majorité de l'assemblée? Au premier avis des dangers qui menacent le roi, elle ordonne que son président et une députation se rendent auprès de lui, pour le défendre ou partager ses périls. Ce n'est point là la conduite de conjurés.

Étaient-ce Mirabeau, Barnave, Chapelier, Petion, et autres qu'on accuse de s'être présentés sur la place d'armes, armés de sabres, d'avoir

harangué les soldats, d'avoir provoqué la révolte et le carnage, d'avoir crié vive la liberté! vive le duc d'Orléans! Était-ce le duc d'Orléans lui-même, qu'on a vu, dit-on, déguisé dans le palais, au milieu des horreurs de cette nuit? Mais qui a pu les empêcher de réaliser tous les desseins qu'on leur supposait, quand le palais était forcé, quand toute résistance était impossible, quand après tant de coups frappés, il ne restait plus qu'à frapper quelques coups? Non! il faut en convenir; si les journées d'octobre avaient été méditées et dirigées par des conspirateurs, leur résultat eût été bien différent!

Cette accusation d'ailleurs a été examinée par les juges du Châtelet, tout dévoués non-seulement à Louis XVI, mais à la cour. Ils ont appelé en témoignage tous ceux que les préjugés, l'intérêt ou la haine poussaient à incriminer. La procédure existe; qu'on la consulte et l'on sera forcé de dire avec l'assemblée nationale: *Il n'y a pas lieu à accusation.*

La récrimination serait bien facile, et ne manquerait pas de preuves, non pas de ces témoignages suspects, sollicités, arrachés à la faiblesse, ou obtenus de l'inimitié; mais de ces témoignages donnés spontanément et librement, par les adversaires, par les acteurs eux-mêmes.

Les mémoires de M. de Bouillé, les écrits de M. Bertrand de Molleville, ceux de M. de Calonne et une infinité d'autres ouvrages ou correspon-

dances, établissent incontestablement le fait que la contre-révolution voulait dès-lors engager le roi à fuir, pour le mettre à sa tête ; que pour l'y déterminer on ne négligeait aucun moyen de lui inspirer des craintes; que même on lui suscitait des dangers. Déjà au 14 juillet le maréchal de Broglie avait voulu conduire le roi à Metz. Le monarque n'y avait pas consenti. « Je veux aller à Paris, « disait-il, le lendemain, à ceux qui voulaient l'en « détourner. Je sais que mon peuple m'aime, je « me confie à lui. »

Il fallait donc, pour engager le prince à fuir, lui faire croire que *son peuple ne l'aimait pas*, et il n'y avait d'autre moyen que de mécontenter le peuple. Le refus de sanctionner les décrets, l'émigration annoncée, recommandée au nom du roi et de la reine, les menaces publiques, les plans avoués des émigrants, la réunion de nouvelles troupes autour de l'assemblée, dans l'intention d'en tenter encore la dissolution, la conduite des officiers de ces troupes et enfin l'abandon des approvisionnements de Paris; c'étaient bien là les moyens les plus propres à faire crier le peuple contre le roi, à le soulever, à le mettre en mouvement. Alors il était facile de lui dire : « Vous le « voyez; c'est contre vous qu'on marche : vos voi- « tures sont prêtes; partez. »

Effectivement on avait préparé les voitures. Louis XVI ordonna de les faire rentrer, quand il fut informé qu'elles l'attendaient, et c'est ainsi,

par la volonté seule du monarque, que le plan de la contre-révolution fut manqué.

Quant aux intentions des habitants de Paris, il est facile de les montrer, sans recourir à une conspiration. Leur marche à Versailles n'a pas eu pour but l'assassinat ou la déchéance de Louis XVI, car il a été en leur pouvoir d'exécuter l'un ou l'autre. Leur projet n'était que de faire venir le roi à Paris, dans le double dessein d'empêcher sa fuite ou son enlèvement, qui étaient annoncés hautement et qui auraient été suivis des plus grands malheurs, et ensuite, d'assurer, par la présence du roi et du gouvernement, l'arrivée des vivres dans la capitale.

La haine contre les gardes du roi, l'attaque faite contre eux, et le meurtre de quelques-uns, n'ont pas besoin d'être expliqués par une conspiration, quand on en a une cause évidente dans la conduite de ces gardes, pendant les festins des 1er et 2 octobre, dans les opinions qu'ils avaient émises, dans les menaces qu'ils avaient proférées: Et comment prétendrait-on que le massacre de ces gardes était une partie d'un plan de conspiration, lorsque la force principale des prétendus conspirateurs, la garde nationale parisienne, ne s'est servie de ses armes que pour protéger et sauver les gardes du corps attaqués?

Enfin le roi et sa famille quittent Versailles et sont conduits à Paris. L'assemblée nationale avait décrété la personne du roi inséparable des repré-

sentants de la nation, et elle le suivit quelques jours après.

La plus grande tranquillité régna dans la capitale immédiatement après l'arrivée du roi, qui avait été reçu comme le bienfaiteur de la nation. « Dans les premiers jours de l'arrivée du roi à Pa« ris, dit M. Hue, le peuple poussa jusqu'à l'extra« vagance les transports de sa joie. » Il était bien facile d'entretenir ces sentiments, d'en prolonger la durée et même d'en augmenter la force. C'était la seule ressource qui restât au monarque. Il fallait s'identifier, pour ainsi dire, avec les principes constitutionnels proclamés aux acclamations universelles; il fallait se séparer entièrement de la contre-révolution, éloigner ses agents, se mettre à la tête des hommes qui, dès l'ouverture des états-généraux, avaient donné des garanties de leur patriotisme. Il fallait réunir ces hommes, s'en faire des appuis, en les chargeant du gouvernement, et de la direction de cette marche qu'on n'avait pu prévenir et qu'on ne pouvait plus arrêter.

Louis XVI était d'un caractère à se ployer à cette conduite; mais, malheureusement, son épouse n'avait pas la même facilité. Son ame était remplie d'une indignation qu'elle ne pouvait dissimuler. Sa superbe figure prenait le caractère de l'irritation à la vue d'un membre populaire de l'assemblée, ou de l'uniforme de garde nationale. Les insultes qui lui avaient été faites lui inspiraient le désir de la vengeance. Cette disposition de son esprit et de

son cœur la livrait aux machinations de ceux qui paraissaient la plaindre et se dévouer à son service, quand ils ne méditaient que le rétablissement de leurs priviléges et la satisfaction de leurs intérêts personnels. Elle ne voyait plus d'autre moyen à employer que les armes étrangères, et applaudissait à ceux qui s'éloignaient pour solliciter ce secours.

La continuation de cette émigration et des menaces qu'elle proférait ne pouvait qu'étouffer la confiance rétablie par le retour du roi. Des membres de l'assemblée nationale abandonnèrent leurs fonctions et les bancs de l'opposition où ils s'étaient placés, pour aller grossir les rangs des émigrés et proclamer la captivité du roi. Mais ce qu'il faut déplorer, c'est que des hommes chers à l'opinion publique, des députés d'un grand talent et d'un beau caractère, qui exerçaient une grande influence, Mounier et M. Lally Tolendal, aient quitté les postes où ils pouvaient être éminemment utiles à la patrie et à la royauté, et que par cette fuite ils aient fait croire qu'il n'y avait plus rien à espérer de la France. Au sein de l'assemblée, le héros de la piété filiale était une puissance. Son courage, sa constance, son talent, son éloquence, semblaient le destiner à être le modérateur de ses collègues, et le défenseur le plus sage de la royauté, et dans un moment de douleur et d'irritation, il a tout abandonné! J'en appelle à lui-même, et j'ose lui demander si un regret n'a

pas souvent donné plus d'amertume à ses larmes?

Au milieu du calme qui avait succédé à l'affreuse tempête, l'assemblée avait repris ses travaux, et continuait la constitution. Elle donnait aux différentes provinces du royaume une organisation nouvelle, mais indispensable pour l'unité de législation et d'administration. Elle donnait une sécurité aux créanciers de l'état par la reprise légitime des biens du clergé; elle assurait l'égalité devant la loi par l'abolition des distinctions d'ordre. Enfin l'administration de la justice était reconstruite, sur une base plus ferme, d'après un plan plus simple et plus étendu, et les parlements dont les prétentions avaient suscité tant de troubles étaient anéantis.

Tout cela était bien, très-bien; mais tant d'intérêts étaient identifiés avec le mal qu'on détruisait, qu'il était impossible de ne pas faire de mécontents. Ceux de l'intérieur insultaient à ces travaux, et ceux qui avaient fui les regardaient comme des attentats qu'il était urgent d'arrêter et de punir. Ils annonçaient que, « désormais le roi n'étant « plus libre, il s'était déterminé à sanctionner tous « les décrets qui lui seraient présentés; mais qu'il « avait protesté d'avance contre tous les actes qu'on « lui arrachait par la violence, et qu'aussitôt que « les armées étrangères se mettraient en marche, « il annulerait tout et ferait une sévère justice. » La publicité de ces assertions injurieuses et surtout bien dangereuses, engagea Louis XVI à se

rendre à l'assemblée nationale. Là il s'éleva contre les efforts qu'on faisait pour ébranler les principes de la constitution. « Je veux qu'on sache, dit-il, que « le monarque et les représentants de la nation « sont unis par le même désir : que je défendrai « la liberté constitutionnelle dont le vœu géné- « ral, d'accord avec le mien, a consacré les prin- « cipes; que, de concert avec la reine, je prépa- « rerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon « fils au nouvel ordre de choses que les circonstan- « ces ont amené. »

Cette démarche non sollicitée par l'assemblée, cette déclaration volontaire, avaient tous les caractères de la sincérité; mais elles n'imposèrent pas silence à la contre-révolution. Elle continua de propager ces bruits, suivit son plan et obtint des rois d'Espagne et de Sardaigne d'armer en sa faveur. Elle tenta même de séduire l'armée française, de l'engager à se déclarer contre le nouvel ordre de choses; mais elle ne réussit qu'à l'indisposer contre ses officiers, qui tous étaient de la classe nobiliaire, et même à diviser ceux-ci. Cependant les préparatifs d'invasion faits par deux puissances alarmèrent les citoyens des départements qui, de jour en jour, s'attachaient davantage à l'assemblée. Partout on s'était armé, partout on se rallia pour la défense. Les divers départements se réunirent en fédérations particulières et s'engagèrent à maintenir, au prix de leur sang, les nouvelles institutions.

L'assemblée, à la vue de ces mouvements populaires, conçut la grande idée de leur donner un caractère national, et de les faire servir à la consolidation de la popularité du monarque, dont la dernière déclaration avait gagné tous les cœurs. On prépara la confédération générale du 14 juillet.

Il ne s'effacera jamais de la mémoire des contemporains, il ne s'éteindra jamais dans l'imagination des hommes, ce jour où tant de milliers de Français, fiers et reconnaissants à la fois d'avoir enfin des lois protectrices de leurs droits, promettaient sur l'autel de la patrie, en présence de l'Éternel, appelé par les solennités religieuses, de leur obéir et de les défendre; ce jour où, sur cet autel, au milieu d'un peuple qui le comblait de bénédictions, le roi prononça le serment d'être toujours soumis à ces lois et de les faire observer: ce jour où tout était ivre d'amour pour le roi ami de son peuple; où des larmes de tendresse et de gratitude roulaient dans ses yeux et sur les joues de sa belle épouse! C'est en vain qu'on s'efforcerait de déchirer ce tableau ou d'en ternir l'éclat; l'imagination rebelle le retracerait plus grand s'il était possible et plus riant encore! Toujours on se rappellera cette fête solennelle de la liberté, de la concorde et de l'espérance. Les regards ne retrouvent plus dans la vaste enceinte du Champ-de-Mars l'autel sacré de la patrie: La patrie n'a plus d'autel! mais là encore des tertres éloquents parlent de ce beau

jour et témoins des serments en rappellent les devoirs et accusent les parjures!

La contre-révolution, épouvantée des événements de ce jour, jugea bien qu'elle était perdue, si elle laissait cimenter cet accord, cette confiance entre le monarque, l'assemblée et le peuple. Elle redoubla d'activité dans l'intérieur et à l'extérieur, et réveilla les inquiétudes que les représentants et les véritables amis du prince et de la patrie avaient cherché à étouffer. La capitale où l'assemblée exerçait une grande influence resta long-temps calme; mais les départements, soulevés par des agitateurs, étaient souvent le théâtre d'excès de tout genre. La théorie de l'administration nouvelle de l'état, si parfaitement établie, n'était pas encore réduite en pratique, et l'ancienne administration, qui appartenait presque tout entière à la contre-révolution, avait abandonné ses fonctions dans l'espérance (espérance trop bien réalisée), de susciter de nouveaux embarras. Les commandants militaires avaient quitté les postes, et les corps qu'ils n'avaient pu asservir à leurs opinions, désertaient avec armes et bagages et sollicitaient des imitateurs. Les impôts étaient irrégulièrement payés; la défiance inspirée par des menaces d'invasion empêchait de remplir les emprunts. Le manque d'argent se faisait sentir dans toutes les parties du service et le gouvernement n'avait pas d'action parce que le ministère était divisé et que la contre-révolution y avait ses agents.

L'assemblée pressée de pourvoir à tout, de suppléer à l'inertie et souvent à la mauvaise volonté du gouvernement, était ainsi contrainte d'intervenir dans l'administration. La contre-révolution l'avait désiré, parce que cela fournissait un prétexte d'accuser l'assemblée, d'accaparer tous les pouvoirs, de réduire à rien l'autorité royale, et qu'on pouvait ainsi attribuer à elle seule tous les embarras et tous les maux de l'état. Necker continuait de travailler avec activité; mais il s'était relâché de la sévérité de ses principes : il avait autrefois été appuyé par un parti de la cour, lorsque la cour était divisée; mais quand cette division cessa, par le besoin et l'intérêt de s'unir contre le peuple, Necker entraîné par ses liaisons, sacrifia insensiblement une partie de ses vues et de ses doctrines; juste suffisamment pour perdre sa popularité, sans satisfaire la contre-révolution, qui ne lui savait aucun gré d'une demi conversion. Ses projets financiers éprouvèrent des obstacles, reçurent des modifications, dont il accusa les députés, quand il vit qu'ils ne produisaient pas l'effet désiré. Il se dégoûta, et, mal vu par la cour qui lui reprochait toute la révolution, abandonné par l'assemblée qui ne comptait plus sur lui, il se retira, n'emportant dans sa solitude que des regrets et de cruels pressentiments. Quelque changées que fussent les opinions de Necker, à la fin de son ministère, il n'était cependant pas disposé à entrer dans tous les plans, à seconder toutes les tentatives de la contre-

révolution. Le ministère, délivré de toute contrainte par sa retraite, marcha plus directement à son but, opposant aux mesures de l'assemblée une force d'inertie irrésistible, se plaignant en même temps que les députés usurpaient toutes les fonctions du gouvernement.

L'assemblée elle-même devint le théâtre des intrigues de la contre-révolution. Les membres de ce parti ne combattaient plus les propositions de décret que pour la forme. Dans le dessein de déconsidérer l'assemblée, dessein avoué par eux-mêmes, ils y excitaient des scènes indécentes, cherchaient à vicier des décrets ou en proposaient de dangereux. Enfin les courtisans se servant des moyens que leurs mœurs et leurs habitudes leur représentaient comme les plus puissants, y introduisirent la corruption. Ils crurent avoir acquis la puissance de Mirabeau, parce qu'ils avaient acheté sa voix; tandis qu'ils l'avaient transporté, pour me servir d'une expression de cet homme étonnant, *du Capitole sur la roche Tarpéienne.*

En même temps l'émigration continuait : l'Europe, ainsi que la France, retentissait de ses menaces. On pressait toutes les nations étrangères de courir en armes à la délivrance du roi captif. On pressait le roi lui-même de s'arracher par la fuite à sa captivité. Des généraux, des commandants proclamaient qu'ils ne restaient à leurs postes que pour favoriser cette évasion méditée de différentes manières, et par différents chemins. Le plan des

chevaliers du poignard en particulier fut découvert; mais, malgré l'évidence des preuves, les auteurs ne furent même pas poursuivis.

L'assemblée constituante, tranquillisée par sa force morale et par l'assentiment national transmis dans les adresses de tous les départements de la France, continuait sa marche majestueuse et semblait prendre à tâche de n'exercer aucune rigueur, même contre ceux qui, autour de la salle de ses séances, annonçaient et vendaient des pamphlets calomnieux et menaçants contre la majorité de ses membres. Plus on s'élevait contre la prétendue captivité où elle retenait le roi, et plus elle s'étudiait à témoigner d'égards à sa majesté. Loin de s'opposer au voyage de Saint-Cloud, elle s'efforça de procurer cette satisfaction à Louis XVI, et si ce voyage n'eut pas lieu, si les adjurations de M. de Lafayette et de Bailly ne purent fléchir l'opposition du peuple, qui faut-il en accuser, si ce n'est l'inconcevable jactance avec laquelle la contre-révolution annonçait ses projets et proférait ses menaces?

Le colosse sur lequel la cour appuyait toutes ses espérances vint à s'écrouler tout-à-coup. La mort saisit inopinément Mirabeau, au milieu de ses desseins, au moment même où il en préparait l'exécution. On ignorait encore qu'il eût vendu sa conscience; on attendait ce que l'immensité de son génie et son éloquence incomparable voulait élever sur *la vaste destruction à laquelle il ne lui suffisait*

pas d'avoir travaillé. Tout le monde déplora sa perte, et la nation revendiquant le soin de ses funérailles lui décerna des honneurs suprêmes, qu'il avait cessé de mériter.

La cour en le perdant perdit toute espérance de rien faire par l'opinion publique et par l'assemblée, et reprit avec une nouvelle ardeur le projet de tout faire par les étrangers, et de placer le roi au milieu d'eux. Le malheureux prince avait, depuis quelques mois, cédé entièrement aux conseils de la contre-révolution; il approuvait, autorisait toutes ses menées, toutes ses trames, tant dans l'intérieur qu'auprès des cours étrangères. Non pas qu'il désirât l'invasion de son royaume, et le massacre de ses peuples, jamais roi ne fut plus éloigné d'un pareil vœu; mais on lui avait dit, et il croyait, que Paris seul aimait le nouvel ordre de choses, parce que Paris était séduit; que toutes les provinces gémissaient de ces innovations, et ne désiraient qu'un signal, pour briser le joug d'une assemblée tyrannique, et que la voix du roi, élevée sur les frontières, et la menace d'une armée ennemie suffirait pour soumettre tout l'empire. Louis XVI se fiait à ces assurances mensongères, qui de même agitaient et décevaient les gouvernements étrangers. Il se préparait à partir. Pour endormir la vigilance de l'assemblé et du peuple, il sanctionnait sans délai tous les décrets; mais les protestations faites et colportées secrètement, souvent même communiquées avec une témérité

bien indiscrète en contrariaient l'effet. Déjà l'Allemagne était armée, à la demande même des ambassadeurs que la France y entretenait. Les émigrés réunis en armes à Worms et à Coblentz, prêts à servir d'avant-garde, menaçaient avec jactance. Louis XVI, pour calmer l'irritation que cela devait produire, fit une déclaration aux puissances étrangères, mais dont le style montrait bien que ce n'était pas là sa vraie destination.

Le croirait-on? avec cette déclaration et sous la même enveloppe était envoyée l'annonce du prochain départ du roi, annonce autorisée par lui, et que l'on divulgua, avec acclamations, de l'autre côté du Rhin. Le fait était si public que des correspondants l'annonçèrent à Paris, et que le Moniteur dans le n° d'un des derniers jours de mai en donna un extrait. Le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, jugea important de se disculper; il écrivit au président de l'assemblée une lettre qui se trouve aussi dans le Moniteur et dont voici des extraits :

« J'atteste, sur ma responsabilité, sur ma tête, « sur mon honneur, que le projet insensé qu'on « ne rougit pas de prêter au roi dans cet article « n'a jamais existé : Ah! si l'on pouvait connaître « dans tous ses détails les soins et la vigilance de « sa majesté, on verrait combien ils sont d'une na- « ture différente.

..... « Il est temps de regarder comme des en- « nemis publics ceux qui, ne cessant de tromper le

« peuple, pour l'agiter, font naître au milieu de « nous des périls réels en lui en présentant sans « cesse d'imaginaires. »

P. S. « Je viens dans l'instant de mettre cette « lettre sous les yeux de sa majesté, et non-seule- « elle m'a permis, mais elle m'a ordonné d'avoir « l'honneur de vous l'envoyer et de vous prier d'en « donner connaissance à l'assemblée nationale. »

Cette lettre fut accueillie par les applaudissements de l'assemblée. On proposa de faire mettre en accusation le rédacteur du Moniteur. Je ne sais si on ne le fit pas. Cependant il avait dit la vérité. Les mémoires de Bouillé nous apprennent que l'article du Moniteur empêcha le départ du roi dans la nuit suivante; mais trois semaines après avoir fait envoyer cette lettre, dans la nuit du 20 au 21 juin, Louis XVI s'échappe du château des Tuileries, accompagné de sa famille, après avoir signé et ordonné de présenter à l'assemblée nationale une déclaration des motifs de sa fuite, dans laquelle il ne disait rien de ses intentions pour l'avenir.

Cet événement plaçait la nation française dans une de ces situations qui décident du sort des empires, qu'il n'était que trop facile de prévoir, et dont il était plus facile encore de profiter. Un article constitutionnel, inspiré par l'inquiétude que causaient les armements des puissances étrangères, par les proclamations de la contre-révolution, et par les intentions prononcées de la cour, décré-

tait que le roi serait déchu du trône s'il sortait de France. Si une conspiration avait réellement existé ou contre la royauté, ou contre le roi, il était aisé d'obtenir l'application de ce décret; non pas que la nation fût disposée à abolir la monarchie; les idées républicaines, l'ultra-révolution n'étaient pas nées encore; mais un changement de dynastie n'aurait éprouvé aucune opposition dans la masse de la nation; il aurait au contraire été accueilli avec d'autant plus de raison que, d'après tout ce qui s'était passé récemment, il était difficile d'avoir la moindre confiance en Louis XVI, même quand il serait revenu volontairement. Je le dis avec douleur; mais je suis forcé de le dire; l'assemblée ne pouvait plus croire à ses paroles, elle ne pouvait plus se fier à ses promesses.

A la nouvelle de son départ, le peuple de Paris manifesta son indignation par ses discours et en effaçant de partout le nom, le chiffre, les images du prince et les armes de sa famille. Le soir même tout avait disparu; mais l'assemblée ne donna aucun signe d'hésitation, de faiblesse ou d'irritation. Toute sa conduite fut admirable. Elle prit, avec un calme majestueux, les mesures les plus propres à maintenir la tranquillité dans la capitale et dans les départements: elle ordonna de prêter le serment de fidélité à la nation. Les officiers, généraux et autres qui y siégeaient, ceux-là mêmes qui étaient déjà dévoués à la contre-révolution, le prêtèrent. Elle entendit la lecture de la déclara-

tion du roi, sans se permettre une seule observation, un seul murmure, de crainte d'ajouter à l'irritation, à la fermentation populaire; et dès le lendemain, elle reprenait ses travaux constitutionnels, et discutait le code pénal.

Cette fuite de Louis XVI, si peu de jours après avoir ordonné à son ministre de déclarer solennellement qu'on le calomniait et qu'on était l'ennemi du peuple quand on imputait au roi une pareille intention; cette fuite, qui en elle-même, était une faute, et qui, par ses accessoires, était une perfidie, devenait une infortune personnelle dans le moment choisi pour l'exécuter. C'est une remarque qu'on est obligé de faire: *Une espèce de fatalité ajoutait toujours une circonstance malheureuse à toutes les fautes, à toutes les imprudences dans lesquelles on entraînait le monarque, et même à ses meilleures actions.*

Avant cette fuite, l'assemblée qui arrivait au terme de ses travaux avait annoncé sa dissolution prochaine, et se préparait à faire place à la première assemblée législative. C'est au moment où le peuple se réunissait pour les élections, que le roi partit: la prudence la plus ordinaire devait engager les auteurs du projet à en retarder l'exécution, jusqu'à ce que les élections fussent terminées et même jusqu'à ce que la nouvelle assemblée eût remplacé l'ancienne. On aurait dû employer tous les moyens imaginables pour tranquilliser les électeurs et leur inspirer de la confiance dans le

monarque. Les députés élus se seraient ressentis des sentiments qui auraient présidé à leur nomination. On aurait tenté ensuite d'obtenir d'eux quelques modifications aux décrets qui répugnaient le plus, et en supposant que les législateurs eussent été aussi fermes que les constituants, trois mois d'attente, qui auraient donné un démenti aux annonces de la contre-révolution, auraient rendu la fuite plus facile, dans des nuits plus longues et plus sombres.

L'imprévoyance la plus coupable avait fait décider le départ, et la même imprévoyance présida à ses apprêts et à son exécution. C'est lorsqu'il touchait au terme de son voyage que Louis XVI fut arrêté, et cette arrestation fut amenée par les mesures même qu'on avait prises pour favoriser la fuite. Les voitures du monarque fugitif et de sa suite avaient paisiblement parcouru une distance de cinquante lieues sans gardes. Il était évident qu'une escorte devait inspirer des soupçons, appeler l'attention sur les augustes voyageurs et les faire reconnaître. C'est ce qui arriva, dès les premières villes où des détachements avaient été envoyés pour attendre et escorter le roi. Ces escortes étaient donc non pas inutiles, mais dangereuses.

Si M. de Bouillé qui commandait dans les trois évêchés, et qui, suivant les mémoires qu'il a publiés, avait préparé, concerté avec le roi l'évasion de la famille royale, jugeait nécessaire d'employer la force pour protéger cette évasion,

une compagnie de cavalerie suffisait-elle pour vaincre la résistance qu'il craignait? et si les mouvements de corps plus considérables ne pouvaient s'exécuter sans éveiller autant ou plus de soupçons; ne valait-il pas mieux se contenter d'envoyer à Sainte-Ménéhoult, à Clermont, à Varennes, des officiers sur lesquels il pouvait compter, de leur ordonner de suivre, à quelque distance et en se relayant, la voiture du roi, de venir lui rendre compte à Verdun, où il devait être avec deux ou trois régiments de cavalerie, de ce qui pouvait arriver aux voyageurs, et deux ou trois heures lui auraient suffi pour se porter, avec des forces irrésistibles, sur celui des trois points où sa présence aurait été nécessaire.

Mais tout se réunissait pour faire échouer cette tentative. Ce fut un malheur pour le prince, pour la France et pour la liberté. Il eût bien mieux valu que Louis XVI fût à la tête de la contre-révolution, à l'extérieur, ou sur les frontières de l'empire; il aurait rallié autour de lui tous les mécontents de l'intérieur, tous les partisans de la monarchie absolue, qui alors auraient réellement rempli le devoir que leur imposaient leurs principes, celui de la fidélité au monarque. Au milieu de l'émigration, Louis XVI en aurait apprécié les projets, il aurait été forcé d'en adopter les maximes, il en serait devenu l'instrument passif, il aurait reconnu bientôt qu'il n'avait fait que changer de prison; mais il importait bien plus à la nation qu'il fût le

captif de la contre-révolution que de la révolution.

La France, délivrée d'une foule d'adversaires, dont les relations avec leurs alliés de l'extérieur accumulaient les dangers, et dont les intrigues diminuaient les moyens de résistance, eût été plus unie, parce qu'elle eût été moins inquiète. Sa force n'aurait pas été épuisée par des dissentions intestines : d'horribles attentats, des scènes épouvantables eussent été évités ; les positions auraient été plus naturelles et la question moins compliquée. La France de 1791 se serait trouvée en présence de ses nobles, comme les Gaules du cinquième siècle en présence des Francs. Ce n'eût été qu'une nouvelle tentative de conquête, et comme le résultat de l'entreprise n'était pas douteux, les descendants des anciens Francs auraient, à leur tour, subi les conditions de la victoire ; heureux encore de n'avoir à supporter d'autre joug que celui de la liberté et de l'égalité.

A la nouvelle de l'arrestation du roi, l'assemblée constituante se hâta de prendre des mesures pour la sûreté du retour des fugitifs. Elle nomma une députation de trois membres pour les aller chercher et les accompagner. Sur toute la route le peuple garda un morne silence, qui n'était interrompu, de temps en temps, que par des plaintes accusatrices. L'opinion de la capitale s'était exprimée avec moins de modération, et plus le triste cortége approchait, plus la fermentation des esprits

augmentait: l'assemblée décréta que « les comman-« dants de la garde nationale, des troupes de ligne et « de la gendarmerie, devaient repousser par la force, « saisir, arrêter et faire mettre sur-le-champ, en ac-« cusation tous ceux qui oseraient se conduire d'une « manière inconvenante envers le roi, qui manque-« raient au respect dû à la dignité et à l'autorité « royale, ou qui violeraient, dans les personnes qui « accompagnaient le monarque, la sécurité individuelle garantie à tous les citoyens par la constitu-« tion. » Les précautions prises maintinrent la tranquillité dans la capitale, mais ne purent empêcher l'expression de désirs trop généraux pour la déchéance.

Les constituants, décidés à conserver au roi sa couronne, instituèrent une enquête sur son évasion, et au lieu d'opposer sur-le-champ un refus aux sentiments populaires, parurent y céder, pour les calmer. Ce projet devenait d'une exécution plus difficile par la conduite de la contre-révolution; car au moment même où le roi, bien conseillé, rendait compte aux commissaires de l'assemblée des motifs de son évasion, cherchait à se disculper des intentions qu'il avait énoncées dans sa déclaration, en en modifiant les expressions, et assurait que son dessein n'avait jamais été de quitter la France et qu'il était charmé de se retrouver au milieu des Parisiens, en ce moment où le monarque s'efforçait de calmer l'indignation du peuple, les contre-révolutionnaires de l'exté-

rieur semblaient prendre à tâche d'entretenir cette indignation, et M. de Bouillé, qui, par son imprudence et sa négligence, avait causé l'arrestation de son maître, osa écrire à l'assemblée une lettre insolente dont voici des passages :

« N'accusez personne du complot et de la conspiration prétendue contre ce que vous appelez « la nation et votre *infernale constitution*. J'ai tout « arrangé, tout réglé, tout ordonné. »

« ..... C'est contre moi seul que doit être dirigée votre fureur sanguinaire, que vous devez « aiguiser vos poignards, préparer vos poisons[1]. « J'ai voulu sauver ma patrie; j'ai voulu sauver le « roi, sa famille, voilà mon crime. Vous répondrez « de leurs jours, je ne dis pas à moi, mais à tous « les rois, et je vous annonce que, si on leur ôte « un cheveu de la tête, *avant peu il ne restera pas « pierre sur pierre à Paris!* Je connais les chemins; « j'y guiderai les armées étrangères, et vous-mêmes « en serez responsables sur vos têtes. Cette lettre « n'est que l'avant-coureur du manifeste des souve- « rains de l'Europe qui vous instruiront, avec des « caractères plus prononcés, de ce que vous avez « à faire et de ce que vous avez à craindre. »

Rien n'était moins propre à excuser, à justifier le roi qu'une pareille lettre : rien surtout n'était

[1] Il y aurait eu quelque courage à tenir ce langage dans le sein de l'assemblée, qui cependant ne se servait ni de poignards, ni de poison; mais que penser quand l'auteur de cette lettre, avant de se déclarer responsable, commence par se mettre en sûreté par la fuite?

moins propre à tranquilliser le peuple, à lui faire abandonner le désir de la déchéance du roi. L'assemblée continua l'enquête, avec le même calme et les dispositions les plus bienveillantes envers le monarque, et, le mettant hors de cause, se borna à rejeter la faute sur M. de Bouillé et ses adhérents dont elle ordonna la mise en jugement, après avoir ordonné la suspension du pouvoir royal, jusqu'à ce que la constitution fût achevée et acceptée.

Cette dernière mesure était nécessaire, ne fût-ce que pour satisfaire l'opinion populaire, par une apparence de sévérité; et sans doute elle eût atteint son objet, si le côté droit de l'assemblée avait montré autant de modération et de prudence; mais la protestation de cette minorité, la fuite de plusieurs de ses membres, pour se joindre à l'émigration, les bravades et les plaisanteries indécentes de ceux qui étaient restés, devaient constamment éloigner de ce but. L'assemblée eut recours à la force pour disperser les rassemblements qui se formaient et qui demandaient la déchéance. M. De Lafayette exécuta les ordres rigoureux, mais justes, qui lui avaient été donnés.

Le monarque était cependant sensible à la conduite et aux égards de la majorité de l'assemblée,

[1] L'assemblée venait d'ordonner qu'on lui présentât la liste des personnes propres à présider à l'éducation du dauphin. Parmi les noms qui furent offerts au choix des représentants, le côté droit jugea très-plaisant de placer celui de M. de Bouillé, dont la lettre avait été lue quelques jours auparavant.

qui, voulant abréger autant que possible la durée de la suspension, hâtait ses travaux pour les présenter à son acceptation. Il était détrompé enfin : il reconnaissait que l'opinion générale était en faveur des nouvelles institutions, qu'il devait désormais s'unir d'intentions et d'intérêts avec le peuple et ses représentants, et, malgré toutes les intrigues pour l'empêcher, il alla, accompagné de son épouse et de son fils, signer son acceptation. La reine même reçut les plus vifs applaudissements, et y répondit avec une émotion et une grace qui charmèrent tous les spectateurs. Quatre jours après, cette constitution fut proclamée dans la capitale aux acclamations universelles, et au milieu de fêtes auxquelles le monarque et sa famille prirent part. Ils y reçurent des témoignages unanimes d'amour, de confiance et d'espérance. Tout était oublié déjà. On croyait impossible que Louis XVI se laissât entraîner de nouveau à combattre la législation nouvelle qu'il venait d'adopter ; et l'assemblée, fière de ses travaux, ayant rempli tous ses engagements, déclara en se séparant que la révolution était achevée.

Oui la révolution était achevée. Tout l'ancien ordre de choses qui, pendant tant de siècles, avait fait le malheur de la France, avait cédé à un ordre nouveau. La force avait été remplacée par le droit, et la volonté capricieuse et variable d'un seul homme, par la raison nationale. Le monarque n'était plus simplement le chef des dominateurs

d'une vaste contrée, et d'une immense population, il était le chef de toute la population, le premier de tous les citoyens. Le gouvernement, au lieu de n'être que l'exploitation de tous les Français et de tous leurs biens au profit d'un petit nombre de privilégiés, était devenu la science de procurer le plus grand bonheur possible au plus grand nombre possible. Au lieu de ces priviléges qui pesaient honteusement sur la nation, l'égalité de tous devant la loi, une participation égale à tous les avantages, comme à toutes les charges de l'état, avait été établie.

Tous les Français, sans distinction, jouissant des mêmes droits, soumis aux mêmes devoirs, ayant accès à tous les emplois, assujétis aux mêmes services, admissibles à tous les honneurs, à toutes les récompenses, passibles des mêmes peines ; les actions, les discours, les écrits, les cultes rendus libres, et cette liberté ne s'arrêtant qu'au point où elle blesserait les droits des individus ou de la société ; la division des pouvoirs de l'état, leurs attributions, leur ressort déterminés; toutes les autorités balancées de manière qu'aucune ne puisse empiéter sur l'autre; les magistrats civils élus par les citoyens, l'exécution des lois intérieures protégée par ces mêmes citoyens armés; la hiérarchie des tribunaux établie sur un plan plus simple et plus compréhensible, la justice gratuite, le jugement par jurés, l'arbitrage autorisé; la dette publique consolidée et hypothéquée sur les biens

du clergé entretenu désormais par l'état; l'administration générale laissée au monarque, qui, déclaré inviolable, la confie à des ministres responsables; le droit de législation, exercé par les représentants du peuple, sous la sanction du monarque; la fixation annuelle des impôts, la spécification, et l'examen de leur emploi; l'établissement des forces militaires et la surveillance de toute l'administration attribués à ces représentants : telle est l'analyse rapide des immenses travaux de l'assemblée constituante, tels sont ses titres à la reconnaissance des Français!

Et c'est cette assemblée que, de nos jours, on tente encore de flétrir et de représenter comme la source de tous nos malheurs! C'est cette assemblée que les hommes coupables qui n'ont pu ni l'arrêter ni l'égarer peignent comme le foyer de tous les attentats, le levier de tous les crimes!... Tandis que la faux de la mort moissonne, que dis-je? tandis que la mort glane parmi le reste de ses membres, la calomnie leur dispute jusqu'à la consolation d'avoir fait leur devoir! Au milieu de ces accusateurs, et les premiers d'entre eux, on entend ces hommes qui, trois fois apostats, et toujours vils esclaves de quiconque leur présente de l'or, ne quittent la plume qu'ils ont consacrée au mensonge que pour en recevoir le prix, et ne la reprennent que pour mériter un prix nouveau! C'est en vain qu'une administration complice, colportant leurs pages criminelles, en prodigue le poison à la jeunesse de

mon pays! On ne réussira point à corrompre sa raison! Les faits parlent bien plus haut à la louange de cette auguste assemblée, qui, malgré quelques fautes, n'en est pas moins la plus riche de génie, de grandeur et de patriotisme qui ait jamais existé!

Honneur! Honneur éternel à vous qui en fîtes partie, et qui contribuâtes à ses immortels travaux! Honneur à vous, qui, après avoir payé une grande dette à la patrie, avez payé à la mort celle de la nature et avez été ravis à la reconnaissance de vos concitoyens, à l'admiration de vos amis! Honneur à vous qui avez succombé dans l'épouvantable lutte qui a renversé votre ouvrage, à vous martyrs de la France, dont les têtes ont roulé sur les échafauds de l'anarchie, pour l'évangile de la liberté! Honneur à vous qui avez survécu à tous les désastres, qui, fidèles toujours aux mandats reçus et à la foi jurée, combattez encore au milieu de déplorables ruines et sur les tombes de vos collègues, pour la défense de leurs doctrines; à vous qui, tradition vivante des vrais principes sociaux, en propagez la connaissance et l'amour dans une génération nouvelle, qui, n'en doutez point, sera fidèle à vos exemples et réalisera vos espérances!

Hélas! Aujourd'hui je suis condamné à montrer comment ces espérances ont été déçues. Déjà j'ai représenté tous les obstacles qu'il a fallu renverser pour réorganiser, sur des bases solides, un gouvernement monarchique et national. On a vu la contre-révolution, s'efforcer constamment d'en-

traver les efforts des amis de l'équité; employer tour-à-tour la force et l'autorité du monarque, et quand ils les eurent anéanties, les intrigues, la ruse et la perfidie. On a vu, pour résultat de ces manœuvres, le roi entraîné à fuir, arrêté, ramené captif, privé de son autorité, et l'assemblée n'employer son ascendant légitime que pour calmer l'irritation générale, assurer les droits et les devoirs de tous; réconcilier le monarque avec son peuple et remettre entre ses mains l'autorité qu'on l'avait entraîné à abandonner; après avoir donné pour appui à cette autorité l'assentiment national. Ce qui reste à montrer, c'est la contre-révolution poursuivant ses projets, ameutant en sa faveur toutes les monarchies absolues de toute l'Europe, appelant des armées contre les lois fondamentales du pays, fomentant avec une nouvelle activité, dans l'intérieur, les dissentions qui devaient ouvrir une route à leur vengeance, attisant une défiance déjà trop ardente, poussant la nation de l'inquiétude à la colère, en un mot, enfantant l'ultra-révolution.

L'assemblée constituante avait été élue dans des temps d'espérance et par des citoyens qui comptaient sur la bonté, sur la coopération du prince dont ils chérissaient le caractère et les vertus. Cette assemblée conserva, jusqu'à la fin, les sentiments qui avaient présidé à sa formation, et sépara constamment le roi de sa cour et de ses privilégiés. Mais l'assemblée législative, élue au moment, ou à la suite de l'évasion du roi, au cri accusateur qui

de partout s'élevait contre lui ; par des hommes en proie à l'inquiétude et à la défiance, et même enflammés par les menaces qui retentissaient sur toutes les frontières, devait représenter une grande partie des sentiments qui l'avaient produite ou qui avaient environné son berceau. Cependant, malgré le refus d'une grande partie des électeurs *royalistes* de prendre part aux élections, l'amour du prince eut de nombreux interprètes parmi les représentants, et les mandats de la méfiance furent, en beaucoup d'occasions, donnés à la modération.

Avant de montrer cette assemblée en action, il faut en examiner la composition, et cet examen me force à rétrograder un instant.

Lors de la convocation des états-généraux, les assemblées électorales qui, presque toutes, avaient remis à leurs députés des cahiers contenant l'expression de leurs vœux, nommèrent, avant de se séparer, des comités avec qui les députés devaient correspondre, soit pour rendre compte de leurs travaux, soit pour consulter les électeurs sur les propositions qu'on présenterait à l'assemblée. Ces relations continuelles des élus avec leurs électeurs devaient faire la force des uns et la sécurité des autres.

Les députés du tiers-état de chaque province, en arrivant à Versailles, se trouvèrent isolés. Les ordres privilégiés avaient, à la cour du prince, un point de réunion naturel où ils pouvaient se concerter. Les députés du tiers-état auraient bientôt

senti le besoin d'un lieu de ralliement, si une circonstance bien étrange ne le leur avait pas offert.

La noblesse et le haut clergé de la Bretagne, qui venaient de se montrer si turbulents, qui avaient été près d'appeler aux armes contre le gouvernement, aimèrent mieux ne pas élire de députés aux états-généraux et n'y être pas représentés, que de paraître sanctionner par leur soumission aux ordres du prince ce qu'ils appelaient le doublement du tiers, croyant, par leur obstination, arrêter les élections du tiers-état ou du moins les entacher de nullité. Leur espoir fut déçu; leur opposition ne servit qu'à donner plus d'élan au sentiment d'indépendance, plus d'éclat à ses élections, plus de considération à ses délégués, qui, arrivés à Paris, reçurent les félicitations des députés des autres provinces.

Ces députés bretons établirent un club où ils discutèrent et décidèrent régulièrement la conduite qu'ils devaient tenir dans l'intérêt de leurs constituants. D'autres députés assistèrent à leurs réunions, d'abord individuellement, et ensuite en masse et par provinces. Ce club grandit; on ne s'y borna plus à considérer ce qui importait à une partie de la France, mais ce que requérait l'intérêt général du pays; on y préparait toutes les motions, tous les projets de décrets. Des députés de la noblesse s'y rendirent pour partager ces travaux préparatoires, et cette réunion acquit bientôt une

immense influence dans la capitale et dans l'assemblée.

Son influence sur les provinces devait être et fut plus grande encore. Chaque députation devait correspondre avec le comité de ses électeurs. Mais les députés réunis au club breton ne pouvaient mander à leurs constituants que ce qui y était adopté, et, au lieu de cette correspondance individuelle, ils établirent un comité de correspondance. Cette collection d'individus de tous les points de l'empire, réunis dans son centre, parvint ainsi à en diriger facilement toutes les parties.

Cette réunion, trop nombreuse pour délibérer dans un appartement de grandeur ordinaire, alla tenir ses séances dans un couvent de jacobins, dont la contre-révolution leur donna le nom. En révolution les dénominations ne font rire qu'un instant, et souvent elles deviennent les liens les plus forts des partis. Les jacobins rirent eux-mêmes et gardèrent le nom qui bientôt parut un titre. Les comités électoraux des villes furent autant de succursales des jacobins. Dans la capitale, et ensuite dans les provinces, on admit des hommes qui n'étaient ni députés, ni membres des comités; mais dont les lumières et les principes pouvaient éclairer, diriger et appuyer toutes les résolutions. Plus ces choix étaient bons d'abord, plus on devait désirer d'en être l'objet. Tout le monde voulait faire partie de cette société, qui bientôt compta bien plus de simples citoyens que de députés.

Plus la contre-révolution faisait d'efforts pour arrêter la marche de la majorité de l'assemblée nationale, plus on faisait de tentatives violentes et astucieuses pour entraîner le monarque à entraver la régénération de la France, et plus la majorité de l'assemblée devait rechercher l'appui populaire, dont les jacobins étaient devenus le levier.

Mais cette société, quand le nombre des membres en fut considérablement accru, ne pouvait plus avoir le même calme, ni un ordre aussi grand dans ses séances. Elle devait éprouver plus d'irritation, communiquer plus de mécontentement contre les obstacles et montrer moins de modération dans ses mesures. Ces défauts, qui se manifestèrent légèrement d'abord, auraient pu être contenus ou même détruits par les fondateurs de la société, parmi lesquels se trouvaient des hommes d'une naissance illustre, et recommandables par leurs lumières et leur patriotisme; mais ceux-ci, au lieu de tenter au moins cette entreprise, se séparèrent avec une imprévoyance bien extraordinaire, et malgré les avis et les réclamations des hommes les plus modérés, pour former un autre club, qui depuis fut appelé club des Feuillants. Les jacobins, irrités de cette scission, devinrent les ennemis irréconciliables des feuillants.

La faute commise par ceux-ci, en se séparant, était immense, car outre qu'ils perdaient le moyen d'être les modérateurs de leurs anciens collègues, ils perdaient aussi tout moyen d'influence sur les

provinces dont ils étaient isolés, puisque la correspondance était restée aux jacobins ; mais ce qui devait faire plus de mal encore, c'est que la nouvelle société, composée de personnages nobiliaires, avait pour chefs MM. de Crillon, de Talleyrand, Larochefoucauld, ce qui lui donnant un air tout à fait aristocratique, motiva ou justifia l'accusation de viser à l'établissement d'une constitution avec une chambre haute. C'en était assez pour les perdre, à une époque où *aristocratie* paraissait ne plus signifier que *tyrannie des nobles*.

Ces deux sociétés rivales n'eurent guère de sujets de luttes pendant la durée de l'assemblée constituante. Les feuillants comme société y étaient à peu près nuls ; ils votaient avec le parti populaire, mais c'était là que se bornait leur action. Les jacobins, au contraire, prirent une nouvelle activité ; leur nombre, augmenté tous les jours d'hommes populaires, devait rendre leur club l'image fidèle des sentiments du peuple. Aussi cette société n'a-t-elle presque jamais eu un mois de suite la même physionomie. Quand un complot, une intrigue excitaient l'inquiétude, l'assemblée était inquiète ; quand un attentat éclatait, et que le peuple exprimait son indignation, les jacobins réclamaient des mesures sévères. Suivant les temps et les circonstances on y voyait de bons citoyens, des hommes sages, ou des factieux que les premiers se hâtaient d'abandonner. C'est un tort et un tort bien volontaire que de confondre, sous la

dénomination de jacobins, les hommes de la révolution de toutes les époques. Rien de si différent qu'un jacobin et un jacobin, si on prend garde aux dates; et en allant plus loin dans cette réflexion, je dirai, le Robespierre de 91 n'était pas celui de 93.

Je finis cette digression, trop longue peut-être, mais indispensable, et je reviens à l'assemblée législative. La contre-révolution n'y avait pas de représentants. Elle avait protesté contre la constitution acceptée par le prince, et elle avait été conséquente, en éloignant des élections les citoyens qui lui auraient donné leurs voix. D'après son manifeste, elle devait se placer hors de l'empire, et n'avoir plus que des chargés d'affaires sur les différents points de la France, et, auprès du monarque, des plénipotentiaires : c'est ce qu'elle fit.

La révolution seule était représentée à l'assemblée législative. Tous les représentants ne voulaient que le maintien de la constitution qui avait obtenu une sanction nationale, et dont on attendait avec raison le salut et la prospérité de l'empire; mais tous ces représentants, d'accord sur le but, ne l'étaient pas sur les moyens. Les uns, et ils étaient en majorité, prévenus, indisposés contre le monarque, et surtout contre les personnes qui l'environnaient, avaient puisé dans toute la conduite antérieure du malheureux prince la conviction qu'il emploierait toutes les ressources de son autorité constitutionnelle pour en franchir les limites.

et rentrer dans la carrière de l'arbitraire. Malgré les assurances données par Louis XVI de sa fidélité future, de son dévoûment aux nouvelles lois de la France, il était indubitable qu'il exprimait souvent des intentions contraires; que son épouse, qui lui reprochait sa faiblesse, et qui avait un grand ascendant sur lui, tramait le renversement de la constitution, avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Les législateurs qui avaient cette conviction, ne pouvaient être disposés à laisser une grande latitude à l'exercice de la royauté, ou à se relâcher de la sévérité de leur contrôle. Tout en reconnaissant le besoin qu'ils avaient du roi, ils le regardaient comme l'ennemi de la cause dont la défense leur était confiée, et dès-lors ils devaient tendre à restreindre son pouvoir, persuadés qu'ils diminuaient d'autant leurs dangers et ceux de la patrie.

La seconde partie des législateurs adoptait en entier les doctrines de la révolution et en voulait conserver tous les résultats, tels que les consacrait la constitution. Ceux-ci ne partageaient pas à un degré égal la défiance contre le monarque. Ils aimaient à croire à ses promesses, qui leur paraissaient garanties par ses vrais intérêts, et par conséquent ils ne voulaient pas restreindre l'autorité du prince, ou environner l'exercice de cette autorité d'une surveillance aussi inquisitoriale. Ces représentants croyaient en outre, et avec raison, que le pouvoir populaire était aussi à redouter, parce

qu'il est également facile de l'entraîner à des excès qu'ils ne se sentaient pas assez forts pour prévenir ou réprimer; tandis que leurs collègues, témoins de l'influence que l'assemblée constituante avait exercée sur la nation, ne doutaient pas d'être toujours capables d'arrêter le peuple, au point où la liberté finit et où l'anarchie commence.

Ces deux opinions qu'il eût été facile de concilier, puisqu'elles ne se divisaient que sur un petit nombre de questions, reçurent d'une démarche imprudente, et des dénominations qu'elles prirent, un caractère d'animosité, un degré d'hostilité bien déplorables. On se rappelle la scission des jacobins et l'établissement du club des feuillants. Ceux-ci avaient donné la modération pour motif de leur séparation. La partie modérée de l'assemblée législative crut devoir s'allier aux feuillants, les autres s'unirent aux jacobins. Les forces étaient à peu-près égales dans l'assemblée; mais il n'en était pas de même au-dehors. Les feuillants n'existaient guère qu'à Paris; les jacobins étaient à Paris et dans toute la France.

Il n'y a pas de moyen plus sûr de pousser des adversaires à l'exagération et d'y être entraîné soi-même, que de s'attribuer la qualification de modéré, de se faire d'avance un système de modération, et de se tracer un plan invariable de conduite pour des événements qu'il est difficile et presque impossible de prévoir. Les feuillants, car c'est sous ce nom que l'on désignera désormais la partie

de l'assemblée associée à ce club, les feuillants eurent ces torts. Leur intention n'était que de protéger, de défendre les droits du roi, et de repousser toutes les attaques auxquelles il s'exposerait par sa conduite. Mais Louis XVI était en tout dirigé par les hommes de l'ancienne cour, que la contre-révolution avait laissés autour de lui; et souvent la justification de la conduite du prince, la défense de ses priviléges, s'identifiait avec la justification des intrigues et des prétentions contre-révolutionnaires. Ces hommes, dont on ne peut qu'approuver les vues, sentaient eux-mêmes tout l'embarras de leur position, et tentaient vainement de le faire sentir au prince, qui n'attribuait leurs prières d'éloigner des conseillers dangereux qu'à l'ambition et au désir de le maîtriser. Enfin, dans l'impuissance de séparer le roi de la contre-révolution, les feuillants continuèrent de servir l'un et cherchèrent à modérer l'autre.

Les jacobins avaient l'avantage, car ils attaquaient, et ils le faisaient sinon toujours avec raison, du moins jamais sans motifs plausibles; de quelque côté que fût la justice dans ces discussions, et quelle que fût la décision, le résultat était toujours de donner plus de chaleur à chaque parti et d'inspirer plus d'animosité à tous deux. Les feuillants, qui ne voulaient réellement que la constitution, ne pouvaient attribuer l'opposition qu'ils éprouvaient qu'à des vues républicaines, et ils en accusaient les jacobins. Ceux-ci, c'est-à-dire ceux de l'assem-

blée et la grande majorité de ceux de l'extérieur, qui de même ne demandaient que la conservation et la pratique de cette constitution, ne concevaient point que l'on pût, sans de mauvaises intentions, combattre les mesures que de justes inquiétudes leur faisaient réclamer, et ils accusaient les feuillants de devenir contre-révolutionnaires, ou du moins de vouloir changer la constitution, pour y introduire l'aristocratie.

Par malheur, on ne pense pas, ou bien on pense très-peu à se justifier ou même à s'entendre quand on est en colère; on s'injurie, on récrimine, et ces récriminations, qui n'expliquent rien, ne font qu'ajouter à la colère et amener de nouvelles inculpations. Alors on se débat, on se dispute, sans s'entendre; chaque parti abonde dans son sens. C'est ainsi que les jacobins se prononcèrent de jour en jour davantage contre les droits monarchiques, et que les feuillants combattirent, avec plus de véhémence, pour une augmentation de ces droits.

Je n'ai point parlé de la gironde, et je n'en parlerais pas comme d'un parti de l'assemblée législative, si presque tous les écrivains, ceux-là même qui ont fait profession d'impartialité, n'avaient signalé cette députation comme républicaine, comme n'étant venue prendre place parmi les législateurs que pour anéantir l'institution fondamentale de leur patrie, la royauté.

Rien au monde n'est moins vrai que cette ac-

cusation, et cependant elle a acquis tant de force, qu'il y a peut-être de la témérité à la combattre aujourd'hui. Ceux qui ont pu, ceux qui pourraient encore la repousser, ou gardent un silence commandé par le soin de leur repos, ou bien ils parlent à voix basse, à l'amitié seulement, et comme en tremblant de divulguer la vérité, parce qu'au temps où nous vivons, défendre des accusés, c'est s'exposer à être traité comme complice.

Faut-il donc s'arrêter devant ces imputations, et leur donner une force nouvelle, en éludant d'y répondre? Non, il faut dire hautement : la gironde n'apporta point, dans l'assemblée législative, des intentions républicaines. Qu'on relise les discours, depuis les premières séances jusqu'à ces terribles débats qui retentissent encore avec le canon du 10 août, et qu'on dise si les girondins ont provoqué l'établissement de la république ou s'ils n'ont pas plutôt exprimé dans toutes les circonstances leur désir sincère de conserver la monarchie, jusqu'à ce qu'enfin la force leur arracha ce rapport fait avec tant de douleur par Vergniaud et le décret de la déchéance.

La députation de la Gironde est en elle-même un des phénomènes les plus remarquables de la révolution. Tous ses membres étaient doués d'une rare intelligence, et d'une éloquence plus rare encore. Dans quelque assemblée que de pareils hommes eussent été appelés, au sénat de Rome, ou dans les chambres de l'Angleterre, ils en au-

raient été les lumières, les guides et l'ornement. L'amour de la patrie et de la liberté s'unissaient et se fortifiaient dans leurs ames par la passion de la gloire; et aucun d'eux ne voyait la gloire sur les débris du trône et au sein de l'anarchie. Les sentiments les plus purs de la raison, les plus tendres émotions de la nature remplissaient leurs cœurs, et ni la raison ni la nature ne demandaient la proscription de la royauté.

Les girondins, en entrant dans l'assemblée et dès leurs premiers discours, semblaient destinés à en être les oracles. Leurs dispositions personnelles devaient en même temps les unir aux deux partis et les en séparer. Ce n'était pas le trône qu'ils croyaient menacé; les dangers qu'ils reconnaissaient ne leur paraissaient pas dirigés contre la monarchie, mais contre la liberté; et dès-lors ils devaient appuyer les mesures des jacobins. D'un autre côté ils sentaient le besoin d'un gouvernement fort; ils auraient été dévoués à un ministère qui aurait recherché leur confiance, ils l'auraient fait triompher, en l'appuyant de tous leurs efforts, et en cela ils se rapprochaient des feuillants, et s'éloignaient des jacobins qui ne croyaient plus pouvoir accorder cette confiance.

Les girondins ne furent bientôt plus seulement les députés de la Gironde : autour d'eux se groupèrent et reçurent la même dénomination les législateurs les plus remarquables par leurs talents et leur éloquence. La fatalité semblait offrir, en

eux, au gouvernement monarchique, les secours dont il avait besoin, non pas seulement pour défendre, mais encore pour affermir et étendre son autorité.

Voilà les partis qui composaient l'assemblée législative, et telles étaient les dispositions de ces partis, au moment de sa réunion, le 1er octobre 1791. Il y a loin de ces dispositions à l'abolition de la monarchie, à l'établissement d'une république! comment donc la monarchie a-t-elle été abolie? comment la république a-t-elle été établie? C'est ce que nous allons voir, en suivant la marche de l'assemblée et le cours des événements.

Louis XVI et son gouvernement étaient sans aucune force physique, et ils ne pouvaient la reconquérir qu'en employant avec prudence et énergie tous les moyens de ressaisir une grande force morale qui leur échappait tous les jours; et cette force morale ne pouvait venir que d'une alliance franche et sincère avec la partie de l'assemblée la plus capable, par ses principes et par ses talents, d'agir sur la masse de la nation. « Le roi, comme « le disait le général Du Mouriez, aurait dû se faire « jacobin, pour déjouer tous les partis. » Il est certain que c'est ce qu'il pouvait faire de mieux; mais ce malheureux prince choisit le plus mauvais de tous les partis, le plus dangereux pour lui et pour l'état; il ne voulut être ni jacobin, ni feuillant, ni constitutionnel, ni ouvertement contre-révolutionnaire, et il composa son ministère de

manière à ce que ces différents partis y eussent des forces et paralysassent l'action du gouvernement. M. Delessart, ministre des affaires étrangères, avait peu de talents, peu d'habitude des affaires et moins encore de caractère. Il n'était point partisan de la révolution; mais trop faible pour se prononcer contre, il gardait une espèce de neutralité, et marchait à la suite des feuillants. M. de Narbonne, ministre de la guerre, avait beaucoup de patriotisme, un sens très-droit, et un caractère très-déterminé. Dévoué à la constitution et au roi qu'il jugeait inséparables de la prospérité de la France, il voyait tout le mal qu'avait fait la contre-révolution, et prévoyant celui qu'elle devait faire encore, il sentait le besoin d'en séparer le roi, par la plus grande distance possible, en le plaçant à la tête du parti opposé. Il jugeait avec raison que les talents extraordinaires de la gironde entraîneraient les suffrages de l'assemblée, parce que ces talents étaient consacrés aux intérêts de la France; et, pour être plus sûr de l'appui de ces députés, il sollicitait et suivait leurs avis. Il savait prononcer, lancer pour ainsi dire du fond de sa conscience au milieu de l'assemblée les mots de *liberté*, *patrie*, *indépendance nationale*, et comme son caractère noble et chevaleresque et toute sa conduite garantissaient la sincérité de ses paroles, il acquit bientôt une grande popularité. Heureux Louis XVI, heureuse la France, si tous les ministres lui avaient ressemblé.

Le ministre de la marine, M. Bertrand de Molleville était tout le contraire de M. de Narbonne. Passionné, violent, il était l'ennemi de la révolution, exprimait hautement son mépris pour la constitution, que ses fonctions l'obligeaient à faire exécuter et à défendre, et il osait accuser les constituants de vanité, d'ambition, de cupidité, d'ingratitude, d'ignorance, etc., etc. C'est dire assez quelle fut sa conduite, et on ne peut s'empêcher de déclarer qu'après Calonne c'est lui qui a fait le plus grand tort à Louis XVI.

M. Cahier de Gerville n'était pas jeune comme M. de Narbonne; il n'avait pas comme lui l'ardeur et l'enthousiasme qui entraînent les suffrages; mais il avait les mêmes principes, auxquels la maturité de la raison et l'austérité des mœurs donnaient une autorité nouvelle. Ministre de l'intérieur, il remplissait ses fonctions dans le même esprit que M. de Narbonne.

Les deux autres ministres étaient dans les meilleures dispositions, mais avaient moins de caractère. La nature de leurs emplois, les finances et la justice, ne les obligeait pas à intervenir dans les grandes questions politiques; et ils eurent le tort de ne s'en pas occuper assez, soit pour combattre au conseil les mesures de Bertrand, soit pour appuyer les plans de Narbonne.

Tel est le ministère que Louis XVI avait appelé près de lui pour administrer, en présence de l'assemblée législative, lorsque la plus grande union

des ministres, et le civisme le plus pur, pouvaient à peine suffire pour calmer une fermentation trop légitime et trop générale.

L'assemblée, en entrant en fonctions, dirigea son attention sur la situation extérieure et intérieure de la France, et dans le tableau qui s'offrait à ses regards elle voyait partout l'action constamment perturbatrice de la contre-révolution. Des insurrections fomentées à grands frais avaient ensanglanté le midi de la France; et ces insurrections, dont on accuserait encore la révolution, si dernièrement un des auteurs[1] n'en avait réclamé judiciairement le prix, en promulguant la mission qu'il avait reçue, donnaient à l'émigration de nouveaux prétextes pour crier à l'anarchie, et ameuter les cabinets étrangers. Les agents de ces insurrections étouffés d'un côté, s'étaient portés vers l'ouest et y renouvelaient leurs tentatives avec plus de succès. Déjà le sang y avait coulé, et on y organisait cette guerre civile qui, depuis, et pendant si long-temps, a ravagé ces malheureuses contrées[2]. Un grand nombre d'émigrés de ces provinces, réunis à Jersey, annonçaient qu'ils n'attendaient que

[1] Un organisateur, ou chef de bandes nommé *Froment*, qui, il y a quatre ans, fit retentir les tribunaux de ses réclamations contre M. le comte d'Artois, pour le prix dû à l'exécution des ordres du Prince. Les Mémoires de Bouillé avaient antérieurement dévoilé toutes ces trames.

[2] M. de Puisaye avoue franchement dans ses mémoires que dès la réunion des ordres aux états-généraux dont il faisait partie, il ne s'occupa plus que d'organiser une insurrection dans sa province (*la*

les secours de l'Angleterre pour rentrer dans leur pays, tandis que les émigrés en Allemagne, réunis à Coblentz, y levaient, y armaient et y organisaient leurs troupes.

Depuis long-temps les puissances étrangères, moins trompées encore par les récits des fugitifs qu'entraînées par des vues ambitieuses, avaient médité les moyens de profiter des circonstances, sous le prétexte d'arrêter le cours de la révolution. Gustave, roi de Suède, ne voulait que la gloire de rétablir le pouvoir absolu; mais il n'en était pas de même des autres souverains, qui, à Reichembach, et plus récemment à Pilnitz, avaient, à la demande des frères de Louis XVI, condamné la France et ordonné le rassemblement de leurs armées.

Enfin, peu de jours avant l'ouverture de l'assemblée législative, les deux princes, frères du roi, lui avaient adressé une lettre dans laquelle ils protestaient contre la constitution, contre toute limitation du pouvoir royal. Dans cette lettre ils déclaraient que Louis XVI ne pouvant plus exercer librement son autorité, ils n'obéiraient plus à ses ordres, et que l'empereur et le roi de Prusse s'étaient engagés à leur donner des secours. Dans leur délire téméraire, les réfugiés eux-mêmes publièrent cette lettre et la convention de Pilnitz, et

Normandie), que pendant la session il a fait plus de 40 voyages pour cela, et quoique, pendant la fuite du roi, il eût prêté serment de fidélité à la nation, il déclare que, lors de la dissolution de l'assemblée, il ne travaillait qu'à la guerre civile.

ce ne fut que par cette publication que les législateurs en eurent connaissance.

Le silence que le roi gardait sur ces pièces et la certitude qu'on avait acquise que lui et son épouse avaient une correspondance active avec les princes de sa famille et les gouvernements étrangers, donnèrent de l'humeur aux députés qui la manifestèrent par un décret que le sentiment des convenances leur fit rapporter le lendemain. Après quelques jours de débats peu importants, l'assemblée législative s'occupa de la question qui agitait toute l'Europe et irritait la France. Elle voulut arrêter l'émigration, et prévenir l'exécution des mesures qu'elle avait concertées avec les puissances étrangères. Il est juste de dire, à la louange des législateurs, qu'avant de prononcer des peines contre les délits déjà commis, ils usèrent d'indulgence et invitèrent les émigrés à rentrer. Le roi écrivit lui-même à ses frères pour presser leur retour; leur réponse fut qu'ils ne reviendraient pas tant qu'il serait captif. Les autres émigrés auxquels Louis XVI enjoignait, même avec menace, de quitter le sol étranger, ne montrèrent pas plus de soumission. Au contraire, la contre-révolution regarda ces lettres et les démarches modérées de l'assemblée comme un symptôme de faiblesse et de terreur, de même que, deux ans auparavant, elle avait attribué aux mêmes sentiments la demande de l'éloignement des troupes par l'assemblée constituante. Le zèle de l'émigration devint plus ardent

que jamais; presque tous les officiers quittèrent leurs régiments, les généraux leurs gouvernements, les nobles leurs châteaux; toutes les routes étaient couvertes de fugitifs menaçants. Les chefs de la contre-révolution, intéressés à montrer aux puissances étrangères toute la force de leurs partisans, usaient de tous les moyens pour en accroître le nombre, et leurs appels au nom de l'honneur ne suffisant plus pour égarer un grand nombre de nobles qui, quoique dévoués à la monarchie, avaient une autre idée de leurs devoirs, *on envoya des quenouilles aux retardataires.*

Les législateurs, trouvant que des mesures conciliatrices étaient dédaignées, eurent recours à des mesures de rigueur, et, renouvelant un décret de l'assemblée constituante, déclarent Monsieur déchu de tous ses droits de premier prince du sang s'il ne revient dans deux mois. Ce décret fut le précurseur d'autres plus rigoureux encore. Les biens des princes français et des émigrés furent sequestrés. On donna aux derniers jusqu'au mois de janvier pour rentrer dans leur pays, passé lequel terme ils seraient condamnés à mort comme traîtres à la patrie.

Ces décrets de l'assemblée n'étaient que la stricte application des lois de tous les pays et de tous les âges. Personne ne peut disputer à un citoyen le droit de quitter sa patrie, et d'en chercher une autre qui reconnaisse et protége d'une manière plus spéciale et plus étendue ce qu'il regarde comme

ses droits; mais tous les siècles et tous les peuples ont condamné et ont flétri ceux qui, de leur propre mouvement, ont été soulever des nations étrangères, les appeler à venger leur querelle individuelle par l'effusion du sang de leurs concitoyens, par le ravage et la ruine du sol de la patrie; et on a beau faire pour colorer une pareille conduite, la voix de tous les peuples et de tous les siècles prévaudra toujours.

Louis XVI ne voulut point sanctionner ce décret et il fit usage de la prérogative que la constitution lui accordait dans cette circonstance; mais témoin de la fermentation des haines, craignant les résultats funestes d'une irritation toujours croissante, et prévoyant que bientôt il ne pourrait plus persister dans son *veto*, si le retour des émigrés ne rendait pas la loi inutile, il écrivit de nouveau à ses frères, leur manda qu'il était libre, puisqu'il avait opposé son *veto* à la loi qui les atteignait, les pressa, les conjura de se réunir à lui, et une déclaration nouvelle pria avec instance les émigrés de rentrer avant le terme prescrit.

Il importait beaucoup au roi que les émigrés rentrassent, et qu'ils abandonnassent tous les projets tramés de concert avec les puissances étrangères, parce que la nation, délivrée de la plus grande de ses inquiétudes, serait rentrée insensiblement dans la sécurité et aurait passé de la sécurité à la confiance, et de la confiance à la tranquillité et à l'ordre. Le roi était captif! c'était en France que des

hommes courageux devaient revendiquer sa liberté ou la conquérir au prix de leur sang. Il était en danger, mais c'était en se plaçant bravement autour de lui qu'on pouvait séparer les dangers de sa personne par un rempart de fidélité; tandis qu'en allant mendier les secours des princes absolus, au nom de ce même roi, on augmentait ses dangers, et on le laissait sans défenseurs.

Mais il n'est pas vrai que la captivité de Louis XVI ait été le motif de l'émigration; que la restriction des prérogatives royales ait forcé la noblesse à prendre les armes. A ces vains prétextes, dont on masquait l'intérêt personnel, il faut substituer les véritables principes de la contre-révolution, tels qu'on les trouve dans ses protestations et dans ses lettres au prince. « La France telle qu'elle était, « la noblesse telle qu'elle était, le clergé et les par- « lements tels qu'ils étaient, voilà ce que la contre- « révolution voulait. Nos droits sont contemporains « des vôtres; ils sont aussi sacrés, tout aussi invio- « lables, disaient les privilégiés au monarque. Vous « ne pouvez ni ordonner ni consentir le sacrifice « de nos anciennes prérogatives, sans briser les « liens qui nous attachaient à vous, et, si vous le « faites, notre devoir est de vous désobéir.

« Usufruitier de la couronne, il ne vous est pas « permis de la dégrader, lui disaient les princes. Il « est de notre devoir de nous opposer au dépéris- « sement, entre vos mains, d'une autorité dont vous « n'êtes que le possesseur viager, dont nous sommes

« les héritiers éventuels, et que vous devez trans-
« mettre à vos successeurs pleine et entière, comme
« vous l'avez reçue de vos ancêtres. Si vous faites
« autrement, notre devoir est de vous désobéir. [1] »

La contre-révolution désobéit effectivement aux ordres et rejeta les prières du monarque, alors même que ces prières étaient adressées au nom de la pitié pour ses dangers et pour ceux de sa famille. Ces supplications servirent même de prétexte pour activer les hostilités contre la France, et la guerre était imminente. M. de Narbonne eut l'ordre de faire les préparatifs d'une vigoureuse résistance; il s'occupa, avec le talent d'un habile ministre et tout le zèle d'un excellent citoyen, de la réorganisation d'une armée abandonnée par presque tous ses officiers. Il visita toutes les places frontières exposées à l'invasion, pour les mettre en état de défense; mais à peine il terminait ses travaux que Bertrand de Molleville et Delessart, qui lui avaient vainement suscité des entraves, le firent exclure du conseil.

Bertrand était absolument dévoué à la contre-révolution et était devenu le confident et le chef des hommes de ce parti, qui, restés à Paris, pour y veiller aux intérêts de la cause anti-nationale, abusaient de la confiance et du caractère trop altier

[1] Les devoirs d'un historien sont souvent pénibles, les devoirs d'un défenseur le sont quelquefois plus encore; mais depuis que j'ai transcrit ces lignes, le serment du couronnement a retenti. Il est doux pour moi d'en rappeler le souvenir!

de la reine, lui inspiraient des espérances illusoires, l'entraînaient à des démarches imprudentes, et, par elle, maîtrisaient le trop faible Louis XVI.

Delessart était, même à son insu, dirigé dans ses relations extérieures par Bertrand, et, comme il avait laissé dans les cours étrangères les ambassadeurs qui y avaient été envoyés avant la révolution, les intérêts et l'honneur de la France étaient sacrifiés à la contre-révolution. M. de Narbonne, qui était arrêté constamment dans ses mesures par les mesures ou l'inaction de ses collègues, s'en plaignit et demanda que le roi ordonnât de suivre une autre marche, et il n'obtint que son renvoi.

L'opinion publique en exprima son mécontentement, malgré toutes les peines prises par M. Bertrand pour étouffer sa voix. Le malheureux croyait qu'en soudoyant des auditeurs dans les tribunes de l'assemblée, en payant ou leurs applaudissements ou leurs injures, il dirigerait à son gré les législateurs, la capitale et la France, tandis qu'il préparait une nouvelle accusation contre son maître.

Le successeur de M. de Narbonne partageait toutes ses opinions; mais il n'avait ni autant d'activité ni autant de caractère. Il suivit, autant que les circonstances le lui permirent, les traces de son prédécesseur.

L'assemblée voyait bien les intrigues du ministre; au lieu de s'en prendre au ministère elle voulut d'abord les déjouer par des mesures rigou-

reuses, en le plaçant dans la nécessité de se montrer à découvert. Après avoir échoué dans sa tentative pour faire cesser l'émigration, et avoir décrété d'accusation les frères du roi et le prince de Condé, elle ordonna qu'on demanderait compte de leurs intentions aux cabinets de Vienne et de Berlin, et qu'on inviterait les princes allemands à faire cesser les réunions armées sur leurs territoires, et à éloigner les émigrés. Les négociations traînées en longueur, les refus ou les réponses dilatoires et presqu'insultantes pour le roi et la nation convainquirent bientôt l'assemblée que le ministère ne méritait pas sa confiance et qu'il trahissait ses devoirs. Le peuple de toutes les parties de la France, ne voyant de la part du gouvernement aucun effort pour éloigner l'orage qui menaçait toute la frontière, était indigné et l'accusait de connivence avec les ennemis extérieurs, ainsi que le roi et la reine. Le ministère fut changé et le général Du Mouriez fut appelé au département des affaires étrangères.

Depuis le commencement de la révolution, Du Mouriez, qui en reconnaissait la nécessité et qui en approuvait le but, s'était étudié à concilier ses devoirs comme militaire, et ses devoirs comme citoyen. Dépositaire et agent d'une partie de la force publique, il l'employa au maintien de l'autorité du gouvernement, sans en faire un moyen d'agression contre les droits du peuple. Ce que le roi et ses ministres auraient dû faire, il le tenta dans toutes

les circonstances, et il réussit, en employant tour-à-tour la prudence, le courage, la modération et la sévérité.

Les événements arrivés à Paris le 14 juillet 1789, l'armement de la capitale, l'établissement d'autorités municipales, avaient à peine été connus dans les provinces que sur-le-champ ils furent imités. Au lieu de s'opposer à un mouvement irrésistible, Du Mouriez voulut le diriger. S'il avait condamné l'inquiétude des citoyens qui les faisait courir aux armes, s'il avait tenté de réprimer leur élan, il aurait échoué; les habitants l'auraient regardé comme l'ennemi de leurs libertés; ils se seraient donné un chef, qui, pour se montrer digne de ce choix, se serait mis en opposition constante avec le commandant nommé par le roi; et Du Mouriez aurait été sans autorité et sans influence. C'est ce qui arriva partout où les chefs militaires se servirent de la force, et c'est ainsi que le gouvernement se trouva tout-à-coup sans pouvoir.

Au lieu d'opposer une résistance inutile à un entraînement général; au lieu de paraître faire une concession à la force de l'opinion, ce qui aurait été regardé comme une marque de faiblesse et aurait rendu le peuple plus exigeant, sans le guérir de sa défiance, il déclara l'établissement des municipalités juste, et l'armement des citoyens nécessaire; il facilita ces mesures par tous les moyens en son pouvoir, et les habitants de Cherbourg, satisfaits de sa conduite et pleins de confiance en

lui, joignirent à son commandement militaire le commandement de leur milice citoyenne et accrurent son autorité.

Il eut bientôt besoin d'exercer cette autorité. Une émeute, dont la cause était la disette des grains, éclata à Cherbourg ; non-seulement il la réprima, à l'aide de la garde bourgeoise et de sa troupe ; mais il en fit arrêter, juger et exécuter les chefs et les principaux agents, et, depuis, l'ordre ne fut pas troublé. Si tous les commandants de places et les gouverneurs de provinces s'étaient conduits de la même manière, on ne peut douter qu'ils n'eussent obtenu le même succès. Malheureusement ils firent tout le contraire presque partout, et presque partout leur autorité fut anéantie, et des troubles éclatèrent.

La résistance opposée à la révolution, et les excès qui en résultaient affligeaient profondément Du Mouriez. A la distance où il se trouvait de la capitale, frappé de faits dont il ne distinguait point ou dont il ne voyait qu'imparfaitement les causes, il éprouvait les alarmes les plus vives sur l'avenir de la monarchie et de son pays. L'inquiétude l'engagea à se rendre à Paris où il retrouva d'anciens amis membres de l'assemblée et de la société naissante des jacobins. Il vit mieux alors les causes des événements ; il fut témoin oculaire de la lutte engagée entre la cour et l'assemblée ; et, redoutant la catastrophe qui lui paraissait infaillible, il était mécontent de toutes deux. La cour lui paraissait

déterminée à ne rien céder, et l'assemblée à ne lui rien laisser : l'une à son gré avait trop de torts, et l'autre trop raison.

Les mémoires du général Du Mouriez retracent avec assez d'étendue les travaux, les missions et les fonctions qui lui furent confiés depuis le commencement de 1790 jusqu'à l'époque où il fut appelé au ministère, le 15 mars 1792, ses relations avec les membres des assemblées, avec les ministres, et avec Louis XVI, par l'intermédiaire de M. Laporte. Il suffit de dire ici que toujours il se montra l'ami d'une sage liberté, et le défenseur des prérogatives du roi constitutionnel; qu'il n'y a point de tentative qu'il n'ait faite pour engager le malheureux roi à s'unir à l'opinion populaire, et à régner par elle; que dans tout ce qu'il a dit ou écrit jusqu'à cette époque il prêcha la confiance et la concorde; et enfin que, partout où il a commandé, même dans cette Vendée depuis si agitée, il a arrêté tous les troubles, fait respecter tous les droits et rétabli l'ordre et le calme.

A l'arrivée de Du Mouriez au ministère les deux partis de l'assemblée législative, les jacobins et les feuillants avaient passé de la défiance à une opposition systématique, et de cette opposition à la haine. Dans leurs luttes perpétuelles, au milieu d'une nation entraînée par de vifs ressentiments, et à l'aspect de toutes les puissances en armes, il était impossible qu'on gardât les mêmes positions, et que, dans la chaleur des combats quotidiens,

on ne franchît pas l'enceinte de l'arène. Peut-être en observant bien cette enceinte, la crainte d'en sortir aurait saisi les combattants. Les jacobins auraient vu derrière eux l'anarchie qui les environnait; les feuillants auraient vu le despotisme prêt à profiter de leurs succès, et les uns et les autres auraient restreint leur animosité dans de justes limites. Le contraire arriva : les principaux feuillants se rapprochèrent du royalisme pour s'y renforcer, et les principaux jacobins se reployèrent sur la multitude et sur l'anarchie. L'ultra-révolution naissait ainsi, et elle menaçait de s'accroître rapidement.

Du Mouriez avait suivi avec trop d'attention la marche de la révolution pour ne pas juger sainement les circonstances dans lesquelles se trouvaient son roi et son pays. Également dévoué à l'un et à l'autre, il avait constamment médité les moyens de les sauver tous deux, et, en prenant place au conseil, il avait formé le plan de toute sa conduite, d'après tous les événements. Le voici tel que souvent il l'a analysé lui-même :

La contre-révolution menaçait toute la France, en paraissant ne vouloir que le rétablissement de l'autorité royale. L'ultra-révolution menaçait la royauté, en paraissant ne désirer que la sécurité des libertés publiques. Le triomphe de la contre-révolution aurait replacé la France sous un joug bien plus cruel et plus humiliant que celui qui était brisé, et Louis XVI lui-même en aurait été

le premier esclave. L'ultra révolution, en renversant le trône, au lieu de donner une garantie aux droits nationaux, les privait de l'appui le plus solide, devait diviser davantage les Français, et amener un bouleversement général dont les résultats étaient incalculables.

Entre ces deux partis était celui de la révolution, tel que l'avait fait la constitution, qui combinait sagement les prérogatives du monarque et les droits de ses sujets. Ce parti était le plus nombreux dans toute la France; il l'était encore dans l'assemblée; et si on pouvait engager le roi à se mettre à sa tête avec franchise, et comme spontanément, il était facile d'abattre les deux autres; puisque, dès le moment où, par une démarche signalée, et par une conduite conséquente, Louis XVI aurait convaincu la masse de la nation de son dévouement aux lois constitutionnelles, l'ultra-révolution perdait tout aliment, et devait mourir d'inanition, et la contre-révolution eût été facilement vaincue par toute la France réunie.

Une observation qui n'avait point échappé à Du Mouriez, c'est que depuis 1789 les opinions de Paris devenaient immédiatement les opinions de tous les départements, et qu'au signal donné par la capitale toute la France se mettait en mouvement. Paris était à la tête de la révolution; il fallait placer Louis XVI et le gouvernement à la tête de Paris, pour les placer à la tête de la France. Une circonstance assez heureuse en fournit l'oc-

casion. Il n'y avait encore que deux ministres nommés, M. De Grave, qui avait consenti à garder le portefeuille de la guerre, et Du Mouriez; et ils étaient chargés de choisir leurs collègues. Ce choix était difficile, parce que ni l'un ni l'autre ne connaissait guère d'hommes qui voulussent accepter ou remplir fidèlement ces fonctions pénibles. De Grave et Du Mouriez demandèrent aux chefs du département et de la municipalité de Paris, ainsi qu'aux députés de cette ville, de leur indiquer des sujets propres. Les députés de Paris et entr'autres Condorcet et Brissot s'étaient attachés à la gironde qui se fortifiait de tous les talents, et, en définitive, le choix des ministres fut fait par les girondins, à l'exception de celui de la marine qui fut présenté par Du Mouriez. Le ministère ainsi composé pouvait compter sur l'appui des membres les plus influents de l'assemblée, parce qu'ils étaient intéressés à soutenir leur ouvrage.

La gironde n'était pas encore séparée des jacobins qui, même à cette époque, conservaient de la modération et une espèce de sagesse dans leurs principes. Des ministres choisis par la gironde devaient donc conserver des relations avec les jacobins; mais Du Mouriez, qui avait été choisi par Louis XVI seul, avait un motif bien plus puissant de se présenter à leur club, car, s'il ne l'avait pas fait, il serait devenu suspect, et Louis XVI perdait toute la confiance dont on s'efforçait de l'environner.

A ces démarches préliminaires devaient succéder des mesures propres à convaincre le parti de la révolution que le roi se ralliait à lui de bonne foi. Les relations avec les puissances étrangères constituées en état d'hostilité, avaient eu jusqu'alors un caractère de timidité et de faiblesse peu convenable à la dignité d'une grande nation et de son chef. Les agents dans ces relations y introduisaient leurs principes contre-révolutionnaires, et servaient moins leur patrie que l'ennemi ; il fallait donc, pour prouver la sincérité du roi, changer le caractère de ces relations, et, avant tout, en changer les ministres. On le fit, et Louis XVI s'y prêta avec toute la bonne grace qu'on pouvait désirer, convaincu des bonnes intentions du ministre et de l'efficacité de ses mesures.

Enfin, pour mettre hors de tout doute les intentions du monarque et répondre victorieusement aux accusations trop fondées qu'il désirait et favorisait la contre-révolution, il était indispensable de tenter une nouvelle démarche auprès de l'émigration. Louis XVI, éclairé sur sa position et ses vrais intérêts, écrivit de sa main à ses frères pour les ramener auprès de lui. La lettre fut confiée à un homme qu'on ne pouvait soupçonner d'inimitié contre le roi ; mais cette mission fut encore sans succès. Les princes répondirent encore qu'ils ne rentreraient que lorsque Louis XVI serait en liberté, et qu'ils armaient pour sa délivrance. Les nouveaux agents diplomatiques ne furent pas re-

connus par les principaux états. La Prusse ne répondait rien et faisait mouvoir ses troupes. L'Autriche se montrait plus exigeante et plus insolente que jamais, et les émigrés en armes et enrégimentés avaient commencé la guerre en tentant de s'emparer de la citadelle de Valenciennes.

L'assemblée législative, qui avait fait chasser l'ancien ministre des affaires étrangères, à cause de sa pusillanimité, pressait chaque jour son successeur de rendre compte des mesures qu'il avait prises et de l'état des affaires. Du Mouriez avait tardé, autant qu'il l'avait pu, de présenter aux législateurs un rapport et des pièces qui étaient loin d'être satisfaisantes, dans l'espérance que, par de nouveaux efforts, il serait bientôt à même d'annoncer un résultat plus avantageux. Qu'on juge de l'étonnement du ministre, lorsque l'*ultimatum* qu'il reçoit de Vienne exige le rétablissement de la monarchie française, sur les bases présentées à la séance royale du 23 juin 1789!

Cette réponse du cabinet autrichien était évidemment dictée par la contre-révolution, dont les agents dirigeaient toutes les cours. Elle était d'accord avec tout ce que l'émigration avait déclaré, avec tout ce qu'elle avait fait: le facile succès obtenu par les armes autrichiennes contre les *Pays-Bas*, et, auparavant, par la Prusse contre la *Hollande*, avait rempli les émigrés de trompeuses espérances. On ne doutait point qu'à l'approche des premiers bataillons, toute la France accepterait le joug, et,

comme on la croyait capable de cette lâcheté, on l'accablait d'insultes et de menaces.

Dans de pareilles circonstances, il fallait que le roi se décidât. L'indignation générale produite par la publicité de la réponse de l'Autriche, par le mouvement de toutes les armées ennemies, aurait infailliblement contraint le roi à la guerre, quand même il ne l'aurait pas voulue, et sa résistance, dans cette occasion comme dans tant d'autres, n'aurait servi qu'à attirer sur lui-même les premiers effets de la fureur et de la vengeance du peuple. Trop d'exemples encore récents montraient le danger d'une pareille conduite, pour qu'on n'adoptât pas un autre système. En se laissant prévenir par un décret de l'assemblée, Louis XVI aurait paru être forcé; la même défiance qui lui avait déjà fait tant de mal aurait agi contre lui avec une nouvelle violence; tandis qu'en se présentant lui-même comme chef de la nation, pour repousser des insultes et des attaques qu'il regardait comme communes au peuple et au roi, il s'identifiait avec la révolution, se séparait entièrement de la contre-révolution, et ôtait tout prétexte d'accusation contre lui à l'ultra-révolution.

Le prince reconnut lui-même que ce parti était le seul qui convînt à sa dignité et à sa position. Il n'hésita pas à exprimer cette opinion après avoir lu la dépêche du cabinet de Vienne; et lorsque Du Mouriez lui annonça qu'il devait lui faire un rapport, dont il fallait donner communication à l'as-

semblée, Louis XVI déclara qu'il voulait assister à la séance où ce rapport serait lu; et il composa et écrivit de sa main le discours par lequel il voulait faire précéder cette lecture.

Cette démarche du roi devait amener les résultats les plus heureux pour sa propre sécurité et celle de sa famille, et il la fit avec toute la dignité convenable. Le 20 avril 1792, il se rendit à l'assemblée, accompagné de tous ses ministres, et s'y exprima avec une simplicité et une noblesse qui devaient garantir la franchise et la sincérité de ses paroles. La guerre fut déclarée sans qu'une seule voix se fût élevée contre. Au contraire, cette déclaration excita une satisfaction générale. Tous les partis voulaient la guerre; les amis de la liberté et de l'honneur national ne pouvaient supporter plus long-temps les provocations, les insultes, les attaques des puissances étrangères. Une patience prolongée davantage n'aurait paru qu'une lâcheté, et n'aurait servi qu'à ajouter au nombre et à l'exigeance des ennemis. Les hommes modérés qui aimaient le roi espéraient que la guerre rallierait tous les partis dans une haine commune contre les étrangers; que les inimitiés, les défiances mutuelles s'éteindraient, et qu'une multitude d'hommes turbulents, dont la présence dans la capitale inspirait et justifiait des inquiétudes pour l'ordre public, se rendraient aux armées, et ne causeraient plus d'alarmes aux hommes paisibles de l'intérieur. Enfin la contre-révolution reçut avec enthousiasme

cette déclaration qui comblait tous ses vœux et toutes ses espérances. Elle voulait la guerre : depuis plus de deux ans elle la demandait à tous les rois, à tous les peuples, dont elle accusait hautement l'inertie, et elle regardait comme un triomphe pour elle, la nécessité où la principale des puissances sur lesquelles elle comptait se trouvait de ne pouvoir plus hésiter ou abandonner sa cause. C'était enfin le résultat de toutes ses négociations, de tous ses discours, de toutes ses intrigues. Cette déclaration était, pour ainsi dire, son propre acte; elle ne pouvait qu'y applaudir. Depuis, il est vrai qu'elle en a fait un crime à Du Mouriez; mais la raison en est évidente. Du Mouriez, en lui accordant la guerre, ne lui accorda pas assez : il ne lui permit pas de triompher dans les combats, et dès-lors la guerre lui parut un attentat anarchique. Pour être innocent il fallait se laisser vaincre.

Il faut le dire aussi, parce qu'il est impossible de le nier, la reine, et tous ceux qui l'environnaient et égaraient son esprit, voulaient la guerre, et elle manifestait indirectement des espérances contraires aux intérêts de la France, à la cause de la liberté, et à la sécurité de sa famille. La défiance dont elle était principalement l'objet la faisait observer; on entendait, on rapportait ses discours; et ses discours étaient des vœux pour le triomphe de l'ennemi. On épiait ses actions, et ses actions étaient des secours en hommes et en argent donnés à la contre-révolution, des correspondances qui pres-

saient l'invasion et respiraient la vengeance. C'était plus encore, c'étaient des préparatifs dans l'intérieur pour favoriser l'attaque de l'extérieur. Il était impossible de l'ignorer; imprudente dans sa confiance, imprudente même dans sa colère, cette princesse infortunée ne cachait ni à ses familiers, dans l'intimité, ni, dans la discussion, à ceux qu'elle croyait ses ennemis, ses opinions, ses intentions et ses espérances.

Le roi lui-même, qui avait senti la nécessité de la conduite qu'on lui avait indiquée, et qui l'avait suivie spontanément et sans contrainte[1], repassait tour-à-tour du système de son ministre à celui de son épouse, il les approuvait, il les favorisait tous deux, ou s'y laissait entraîner sans la moindre résistance. Il était même parvenu à en faire un système unique, la résignation. Le succès des étrangers, pensait-il, rétablissait un ordre de choses un

[1] On a dit, et on a imprimé que Louis XVI avait été forcé par ses ministres à se présenter à l'assemblée pour demander la déclaration de guerre; et madame de Staël, dans ses considérations sur la révolution française, a écrit ce qui suit :

« J'étais à cette séance où l'on contraignit Louis XVI à la démarche qui devait le blesser de tant de manières. Sa physionomie « n'exprimait pas sa pensée; mais ce n'était pas par fausseté qu'il « cachait ses impressions..... Il proposa la guerre du même ton de « voix avec lequel il aurait pu demander le décret le plus indifférent du monde. »

Tout dans ce peu de mots (excepté la présence de l'auteur à la séance, dont on ne peut douter) est contraire à la vérité. Madame de Staël a souvent mal vu, parce que souvent elle a vu par l'imagination. Aussi beaucoup de ses jugements sont erronés et déparent son ouvrage. Je trouve en outre qu'il y a trop de considérations dans ces considérations sur la révolution.

peu plus conforme à ses goûts, et le succès de la révolution n'empirerait pas sa position.

Les chances du succès n'avaient pas été calculées par la révolution, lors de la déclaration de guerre. On n'avait vu qu'une seule chose, l'inévitabilité de cette guerre, puisque les hostilités étaient commencées; mais, lorsque le premier moment d'enthousiasme fut passé; quand on se livra à la réflexion sur les moyens de faire la guerre qu'on venait de décréter, les opinions se divisèrent; l'armée était dans un mauvais état; depuis longtemps elle était dans l'inaction : presque tous les officiers de tous les corps étaient nouvellement nommés; les anciens étaient à la tête de l'ennemi. Les principales forces de la France se composaient de bataillons à lever dans les départements; il n'y avait aucun approvisionnement, et le matériel même était défectueux. La contre-révolution le savait bien, et présageait, non pas une victoire, mais un triomphe sans combat. Sans partager cette opinion d'une présomption trop reconnue, on pouvait craindre que la guerre ne fût pas heureuse, et regretter qu'on l'eût décrétée.

Une partie de l'assemblée le fit, et dans le nombre se trouvèrent une grande partie des feuillants. Cette divergence d'opinions ajouta à la vivacité de l'opposition, dans les débats législatifs. La gironde et les jacobins, encore unis, voulaient la guerre, parce qu'outre qu'elle était juste, ils comptaient sur l'énergie et la constance de la

nation pour la soutenir avec avantage. La cour, sentant l'utilité dont les divisions parmi les législateurs pouvaient être à ses desseins, ne négligeait rien de ce qui pouvait les entretenir, et elle parut se réconcilier avec les chefs du parti qui semblait en ce moment défendre les droits de la monarchie. Dès le moment où les feuillants se prêtèrent à cette alliance apparente, on leur supposa l'intention de favoriser les projets hautement énoncés du parti qui dirigeait la reine, et ils perdirent le reste de l'influence qu'ils avaient conservée sur la nation par leur conduite antérieure.

Du Mouriez voyait bien les dangers de cette alliance, et tous les ministres pensaient comme lui. Ce qui manquait au roi et au gouvernement c'était la force; la force était dans les jacobins; c'était chez eux qu'il fallait la chercher, c'est avec eux qu'il fallait s'allier. Cette alliance n'avait rien encore de répugnant à la conscience d'un honnête homme. Les jacobins n'étaient pas ce qu'ils furent quelques mois après, ils ne voulaient encore rien que de conforme aux principes de la révolution; la monarchie et la constitution. En refusant cette alliance on leur donnait à penser qu'on voulait autre chose. La reine avait déclaré que ni elle ni le roi ne voulaient de la constitution. La contre-révolution de l'intérieur et de l'extérieur proclamait la même chose: on concluait de là que les feuillants qui étaient accueillis aux Tuileries étaient devenus les complices d'une conspiration

contre l'ordre existant. Ces feuillants avaient exprimé des inquiétudes sur les suites de la guerre, et en avaient blâmé la déclaration, imprudente à leurs yeux ; donc, disait-on encore, la cour ne veut pas la guerre. . . .

Dans les luttes des révolutions et des partis, les intentions qu'on se suppose sont presque toujours plus dangereuses, et irritent bien plus que les faits, quelque contrariants qu'ils soient. Chaque parti regarde ses suppositions comme des choses avérées, et ces suppositions allant toujours plus loin que ne peut aller l'exécution, la haine s'étend à mesure des soupçons.

Les soupçons et la haine des jacobins se manifestèrent, et devinrent les moteurs de toute leur conduite. C'étaient de bien mauvais guides : ils ne pouvaient qu'égarer et conduire les partis à une ruine commune. Du Mouriez était dans une position difficile : attaqué par les feuillants, parce qu'il n'avait pas voulu, parce qu'il n'avait pas cru devoir se joindre à eux, il voyait que les jacobins commençaient à exagérer leurs principes, au point qu'il lui serait bientôt impossible de les concilier avec ses opinions personnelles et ses devoirs comme ministre du roi. La gironde était alors toute-puissante, et quoique plusieurs de ses membres eussent des habitudes d'amitié avec Du Mouriez, c'était contre elle qu'il devait lutter, et des événements fâcheux hâtèrent cette lutte.

Les généraux que leurs grades appelaient au

commandement des armées appartenaient assez généralement au parti des feuillants, ou étaient dirigés par des hommes de ce parti. Il était évident que la gironde et les jacobins ne pouvaient pas voir, sans quelque défiance, sans inquiétude, la conduite de la guerre confiée au parti qui la blâmait, et qui s'était réconcilié avec la cour. Il était évident aussi que le ministre qu'on déclarait l'auteur de cette déclaration de guerre regardée comme téméraire, et qui était inévitable, devait sentir que, pour sa propre justification aussi bien que pour le salut de son pays, il fallait obtenir des succès et les obtenir promptement. Il ne pouvait donc rester ni indifférent ni étranger aux préparatifs, à la distribution des forces, à la nomination des chefs, et aux plans de la campagne. M. de Grave, ministre de la guerre, était jeune encore, peu expérimenté, et surtout manquait de la santé et du caractère nécessaires pour la direction de son département; mais il avait le rare mérite de demander, de juger et de suivre des avis. Lié d'amitié avec Du Mouriez, dont il connaissait les talents militaires, il le consultait en tout, et en adoptait toutes les idées. Le plan de campagne fut l'ouvrage de Du Mouriez, et il en a prouvé lui-même la bonté, par la manière rapide et glorieuse dont il l'a exécuté sept mois après.

Ce plan, dont l'exécution fut confiée à M. de Rochambeau et M. de Lafayette, n'eut aucun succès. Je ne dirai point s'il y eut négligence de la part

des généraux en chef; mais ce qu'il y a d'extraordinaire c'est que le même jour, à la même heure, sur deux points différents, à Lille et à Valenciennes, deux corps de troupes en marche, à l'aspect de l'ennemi, sans attendre son feu, fuient en criant à la trahison, abandonnent leurs chefs, les menacent, et l'un d'eux, le malheureux Dillon, tombe sous le fer de ses soldats! Ces lâches atrocités étaient-elles le résultat d'un complot prémédité, ou bien n'ont-elles été amenées que par la terreur et la défiance des troupes? Cette question, d'une solution assez difficile, se complique encore par la considération des intérêts des divers partis.

Les jacobins et la gironde voulaient franchement la guerre; mais ils voulaient des succès : il n'est donc pas à présumer que, pour perdre les feuillants, ils aient consenti à courir l'immense danger de l'indiscipline et de la dissolution de l'armée qui faisait leur force. Les feuillants, qui étaient à la tête de l'armée et qui voulaient être aussi à la tête du ministère, ont-ils voulu préparer ainsi un acte d'accusation contre les ministres du roi, et en particulier contre Du Mouriez, auteur du plan de campagne et de la déclaration de guerre? Mais cela n'est pas concevable; car la révolte des troupes et la non exécution d'ordres donnés ne prouvent pas que ces ordres sont inexécutables et que les ministres sont des ignorants : cela prouve tout au plus, ou que les feuillants ne voulaient pas obéir

ou que les soldats n'avaient aucune confiance en eux.

La contre-révolution avait seule intérêt à établir l'indiscipline, à faire naître la méfiance dans l'armée, à la désorganiser, et à la faire fuir devant l'ennemi. C'était elle seule qu'on pouvait légitimement soupçonner d'avoir tramé un pareil complot, et ces soupçons acquéraient une espèce d'autorité quand on considérait que c'était dans le corps d'armée du maréchal de Rochambeau, le chef le plus opposé à la révolution, que les désordres avaient éclaté.

Mais au milieu de l'étonnement, de l'humeur ou de la consternation que causaient de pareils événements à une multitude agitée depuis long-temps et violemment entraînée par des intérêts opposés, on ne pouvait pas se livrer à un examen bien calme des effets et des causes, et encore moins à la recherche des remèdes les plus convenables et les plus prompts. Toujours, en pareil cas, et ce n'est pas en France seulement, les partis s'emparent des faits, et les passions les jugent.

La nouvelle de ce début si honteux d'une guerre de liberté et d'indépendance fut annoncée par les deux généraux chargés de l'exécution du plan d'invasion en Belgique. Ils écrivirent à l'assemblée législative, non pas pour s'excuser, mais pour accuser le gouvernement : ils déclarèrent *qu'il leur était impossible d'exécuter les ordres d'un conseil ignorant et d'un ministre présomptueux.*

Le parti des feuillants, dans l'assemblée, accueillit cette déclaration, parce qu'elle pouvait conduire à la dissolution du ministère, qu'ils voulaient supplanter, et parce que les états-majors de l'armée étant composés d'hommes de leur parti, elle les absolvait de toute faute, en rejetant tout sur la témérité ou l'ignorance du ministre.

La contre-révolution ne dissimula pas la satisfaction qu'elle éprouvait, ni les espérances qu'elle se croyait désormais en droit de concevoir. A l'extérieur, elle fut plus empressée, plus arrogante, plus menaçante que jamais : dans l'intérieur, elle s'enveloppa de moins de mystère, et ce qu'elle confiait imprudemment tout bas, elle l'avoua témérairement tout haut. Les hommes mêmes qui croyaient que, dans les révolutions, la sagesse consiste à ne se point prononcer tant que dure la lutte, et à attendre l'issue du combat, pour jurer foi et hommage aux victorieux, ces hommes si prudents, regardant le combat comme décidé par ce début, cessèrent de se retrancher dans leur réserve habituelle, et furent indiscrets trop tôt.

La révolution, alarmée du prélude désastreux de la guerre, ne put voir sans indignation la joie de ses ennemis déclarés, et de ceux, qu'à leur silence, elle avait jusqu'alors regardés comme ses amis. Adoptant la logique des partis, elle les accusa d'être les causes du mal dont ils se réjouissaient. On répéta dans la capitale, dans l'assemblée, comme dans les départements, le cri jeté à l'armée : à la

trahison. Les feuillants étaient alors assez bien avec la cour, les feuillants étaient à la tête des armées, donc les feuillants étaient les traîtres; ils avaient, pour arriver au pouvoir, sacrifié leurs principes, et risqué la liberté et le salut du peuple.

La gironde, encore maîtresse des jacobins, parlait ainsi; mais cette accusation ne retentissait pas seule, et elle-même était accusée. Des législateurs, en bien petit nombre encore, étaient jaloux de l'immense influence que les girondins exerçaient, et se trouvaient humiliés de ne marcher qu'à leur suite. D'autres avaient conçu, par le concours des événements, des projets contraires aux principes admis, et voyant qu'une partie des obstacles à la marche de la constitution venaient, si non du roi, du moins de ceux qui jouissaient de sa confiance, ils avaient pensé que le moyen de se débarrasser de ces entraves était de se débarrasser de la royauté. La gironde avait trop de lumières et trop de conscience pour adopter un pareil projet, et elle avait trop d'éloquence et de puissance pour n'en pas triompher. Il fallait donc pour l'exécution de ces desseins saper l'ascendant de la gironde. L'attaquer ouvertement et à la tribune, c'était l'appeler à une victoire, c'est ce qu'on se devait garder de faire.

La gironde avait pris une part très-active à la déclaration de guerre. Cette guerre commençait mal, et ses premiers résultats avaient réalisé les espérances de la contre-révolution et augmenté ses

forces. Donc, la guerre, dirent alors quelques jacobins, a été entreprise pour faire envahir la France, et dans l'intérêt de la contre-révolution. La preuve de cette assertion, c'est que la contre-révolution a toujours voulu la guerre; en la lui accordant, on l'a servie à souhait.

Une nation tourmentée par l'inquiétude et la terreur est un sol fécond pour toutes les accusations qu'on jette dans son sein : quelqu'absurdes quelles soient, elles y germent et portent des fruits rapides. On les semait au mois de mai : ils étaient mûrs au 10 août! C'est l'ultra-révolution qui ensemençait et devait récolter!

Telles ont été, dans la France et dans l'assemblée, les suites de la malheureuse ouverture de la campagne en Belgique. Tels ont été ses effets sur les partis. La division entre les jacobins et les feuillants devint une haine aussi violente que celle vouée à la contre-révolution; et la gironde commença à être séparée des jacobins, qui s'avançaient à la domination.

La position de Du Mouriez était embarrassante : obligé de se justifier de la déclaration de la guerre, et d'en avoir tracé le plan, dans une assemblée où les passions commençaient à acquérir un empire absolu, où il pouvait à peine compter sur un seul appui, il semble qu'une pareille tâche était au-dessus des forces humaines. Le ministre osa l'entreprendre, et réussit. Les feuillants n'obtinrent qu'une chose, c'est de le faire engager à se borner

aux affaires de son département, et à ne se plus mêler du ministère de la guerre.

De Grave, qui depuis long-temps était fatigué de ses fonctions, les abandonna, et fut remplacé par Servan. Celui-ci était nommé par la gironde qui acquit ainsi une majorité dans le ministère. Ce parti, comme il n'arrive que trop souvent, voulut abuser de l'influence que lui donnaient sur le gouvernement les choix qu'il avait faits. Du Mouriez et Lacoste résistèrent, et la désunion s'établit entre les ministres.

La première discussion importante eut lieu à l'occasion du confesseur de Louis XVI. Cet ecclésiastique n'avait pas prêté le serment requis par la constitution. Le roi ne voulait pas confier ces fonctions à un prêtre assermenté. Quelques girondins voulurent l'y contraindre. Du Mouriez connaissait les scrupules religieux du prince, il ne les approuvait pas, il prévoyait même tout le parti que les ennemis du monarque pouvaient en tirer; mais sachant que Louis XVI était inébranlable sur ce point, il ne voulut pas souffrir que ses collègues ou la gironde fissent violence aux opinions religieuses du roi. Cette conduite l'exposa à de nouvelles accusations, et augmenta la désunion des ministres.

Madame Roland (il faut bien la nommer) partageait les travaux du département de son mari, et en prenait la plus grande part. Cette femme avait reçu de la nature de la beauté, des graces et une

rare intelligence. Son éducation avait été soignée, et dans tous les temps elle aurait été remarquable par la variété de ses connaissances, l'étendue de son esprit et la force de son âme. Supérieure en tout à son mari qu'elle dirigeait, elle crut être en droit de diriger tous les ministres. Les hommages des girondins contribuèrent à l'entretenir dans cette présomption, et elle voulut être l'arbitre de l'administration, et même du gouvernement.

Lacoste, ministre de la marine, et surtout Du Mouriez, ne voulurent pas se soumettre aux prétentions d'une femme qui ne les cachait pas, et d'un parti qu'elle croyait dominer, tandis qu'elle n'en était que l'instrument. C'était Brissot, la députation de Paris, Guadet et quelques girondins qui formaient ce parti : ils composaient la société intime de madame Roland, et auraient volontiers fait de son salon le grand conseil de l'état.

Duranton, ministre de la justice, gardait une espèce de neutralité entre ses collègues, et assez souvent même il s'unissait à Du Mouriez et Lacoste, contre Roland, Clavière et Servan. Cette espèce d'équilibre dans le conseil ne permettait pas aux trois derniers ministres de faire adopter les vues du parti auquel ils appartenaient; ils voulurent rompre cet équilibre en introduisant un nouveau membre qui, sous le titre de secrétaire du conseil, et avec la charge de rédiger le procès verbal de ses délibérations, en aurait bientôt été l'arbitre. Tous les ministres d'un commun accord,

et par égard pour le roi, avaient, en entrant en fonctions, consenti à ne pas choisir de secrétaire. Il était donc évident que ceux des ministres qui maintenant en réclamaient la nomination ne le faisaient qu'avec des intentions hostiles contre leurs collègues et contre le roi.

Du Mouriez résista encore, et devint le but des attaques, non-seulement des jacobins, mais encore de ses collègues, dans des journaux qui n'avaient été établis qu'avec des fonds obtenus de lui sous un prétexte plausible. Il cessa de payer, et ses ennemis jetèrent les hauts-cris. Brissot médita, et Guadet voulut présenter à l'assemblée législative la motion d'obliger le ministre à rendre compte de l'emploi des fonds qui lui avaient été accordés pour les dépenses secrètes de son département : l'assemblée fut indignée de la fourberie avec laquelle on avait préparé cette motion, et la prévint en révisant et rétablissant le décret par lequel elle accordait ces fonds, sans ordonner le compte de leur dépense.

Un décret récent de l'assemblée ordonnait la transportation des prêtres qui refusaient de prêter le serment civique. Un autre, sollicité par le nouveau ministre de la guerre, Servan, à l'insu du roi et des ministres de la justice, de la marine et des affaires étrangères, ordonnait la levée, l'armement et le rassemblement, autour de Paris, d'une armée de vingt mille hommes, sous prétexte de protéger l'assemblée et de maintenir la tranquillité.

Du Mouriez voulait la liberté, mais il la voulait

sans persécutions ; il blâmait le décret contre les prêtres, il blâmait également le second décret; car ce n'était que sur les frontières, partout menacées, qu'on devait rassembler tous les citoyens armés. La réunion d'une force aussi considérable autour de Paris, où rien ne réclamait son action, cachait de sinistres projets, et les soupçons étaient confirmés par le mystère dont la proposition de ce décret avait été enveloppée. Cependant Du Mouriez demanda, avec autant d'instances et de force que ses collègues, la sanction de ces décrets par le roi, parce que son *veto*, dans les circonstances où il se trouvait, soulèverait contre lui l'assemblée législative et les jacobins de toute la France.

Louis XVI aurait été facilement amené à sanctionner le décret des vingt mille hommes; mais toute son ame se révoltait contre l'autre. La reine au contraire redoutait moins le décret contre les prêtres que le premier. Elle s'était laissé persuader qu'aux premiers avantages de l'ennemi extérieur, un mouvement intérieur, organisé par ses amis, entraînerait facilement une partie de la garde nationale parisienne et de la populace : que l'assemblée législative prendrait la fuite ou serait dissoute, et que le roi recouvrerait tout son pouvoir. Si ces espérances ne se réalisaient pas, elle en concevait d'autres, moins étendues à la vérité, mais comme un pis aller ; c'est qu'à la faveur des feuillants, placés à la tête de l'armée ou réunis dans la capitale, on pourrait combattre, par la force, les

plans de la gironde et des jacobins, maîtriser l'assemblée, lui faire abroger ses décrets et même modifier la constitution. Depuis le triste début de la campagne, la contre-révolution et les feuillants s'exprimaient hautement et avec la même indiscrétion sur chacun de ces projets. Le décret du rassemblement de vingt mille hommes autour de Paris en avait été la conséquence, et faisait évanouir les dernières espérances de la reine. Aussi fit-elle tous ses efforts pour engager le roi à s'y opposer.

Des discussions très-vives s'élevèrent dans le conseil sur la sanction de ces décrets. Louis XVI remettait de jour en jour sa décision. Du Mouriez employait tout l'art de persuader pour obtenir cette sanction, et ne se servait que du langage du respect et de l'amour. Servan, Clavière et surtout Roland l'exigeaient avec dureté. Ce dernier adressa au roi une lettre longue et insolente, écrite par sa femme: peu content de l'avoir remise au prince, il osa la lui lire au conseil, trois jours après.

Jusqu'alors le roi avait écouté sans humeur et avec patience tout ce que lui avaient dit ses ministres; mais dès ce moment il montra le désir le plus vif de se délivrer de la présence d'hommes qui avaient souvent manqué aux égards qu'ils lui devaient. Du Mouriez, Lacoste, et même Duranton avaient été indignés de la conduite de Roland, et Louis XVI, ayant fait appeler le premier, le chargea de lui choisir trois ministres.

Du Mouriez, fidèle à ses principes autant que fidèle à son roi, ne pouvait se soumettre à ses justes désirs, sans lui faire observer que le renvoi des trois ministres produirait un très-mauvais effet. Il était évident que leur sortie du ministère serait attribuée à la fermeté avec laquelle ils avaient réclamé l'exécution des décrets de l'assemblée, à l'opiniâtreté du roi, à ses intentions contre-révolutionnaires, et, dans ce cas, les trois ministres restants, regardés comme complices d'une trame anti-nationale, loin de pouvoir prêter le moindre appui au monarque, ne pourraient eux-mêmes se défendre contre les attaques de tous les partis. « Je ne puis rester dans le ministère, lui « dit Du Mouriez, qu'autant que vous sanctionnerez les deux décrets, et que vous nommerez « un secrétaire du conseil : car, dans le fond, je « pense comme ces trois hommes. »

La reine assistait et prenait part à l'entretien. C'est elle qui soutint la discussion contre la réunion des vingt mille fédérés. Du Mouriez la rassura, lui montra que cette mesure pouvait encore être suivie de manière qu'elle serait favorable à la liberté, sans mettre le roi en danger. Le roi fut le premier à déclarer justes les raisons de son ministre et à promettre de sanctionner le décret, si Du Mouriez consentait à prendre le ministère de la guerre. Le ministre répondit que quelque désavantageux pour lui que fût cet échange, il le ferait si le roi sanctionnait de même l'autre décret. Une

discussion s'établit entre le prince et lui; elle fut vive encore. La reine avoua que le ministre avait raison, appuya même son opinion, et Louis XVI, cédant aux prières de Du Mouriez, donna enfin sa promesse.

Du Mouriez voulait, dès le lendemain du renvoi des ministres, se présenter à l'assemblée législative; y porter la sanction du roi aux deux décrets, et annoncer officiellement et franchement les causes du changement dans le ministère. Il avait demandé au roi la lettre de Roland, dont l'épouse s'était déclarée l'auteur; il l'avait entre les mains; au moindre murmure, il l'aurait lue, et Vergniaud et Gensonné, interpellés par lui, auraient déclaré qu'ils savaient que cette lettre était de l'épouse de l'ex-ministre, et qu'elle se flattait de l'avoir écrite d'un seul trait.

Cette démarche aurait prouvé que ce n'était pas pour se mettre en opposition avec les législateurs que le roi avait renvoyé les trois ministres; qu'il se soumettait au contraire à leurs intentions : elle aurait repoussé victorieusement les attaques de Brissot, de Guadet et de leur parti; elle les aurait rendus ridicules, et les aurait divisés avec les membres les plus éloquents de la gironde; mais le malheureux roi retomba dans ses scrupules, la reine reprit ses terreurs, aussitôt que les trois ministres eurent reçu leurs lettres de renvoi. Louis XVI, au lieu de donner sa sanction sur le champ, voulut encore réfléchir. Les ex-ministres

se hâtèrent de déclarer que la cause de leur renvoi était leur réclamation pour la sanction des décrets. Roland enfin eut la barbarie de se rendre l'accusateur de Louis XVI, en envoyant à l'assemblée une copie revue et corrigée de la lettre de sa femme au roi[1].

Un cri général s'éleva contre les ministres restants et surtout contre Du Mouriez à qui on imputait le renvoi de ses collègues et qu'on accusait de trahison. Les feuillants, par leur indiscrétion, justifièrent ces accusations : ils se rendirent en foule chez lui, comme s'il n'avait agi que pour eux, et l'assemblée déclara que les trois ministres emportaient les regrets de la nation. Le mal était fait ; mais il pouvait se réparer encore par une prompte sanction. Du Mouriez l'attendit pendant trois jours, qu'il consacra aux affaires de son nouveau département. Il la sollicita avec instances ; mais ses raisonnements, ses prières, ses larmes même ne purent l'obtenir, et dès-lors il ne pouvait plus conserver le portefeuille. Il donna sa démission et tous ses collègues firent de même ; mais Duranton

[1] Madame Roland, si je me souviens bien, parle dans ses Mémoires du courage qu'il y avait à écrire cette lettre au roi, et de la hardiesse d'en envoyer copie à l'assemblée. Il m'est impossible de qualifier de la même manière une telle conduite. Quel courage fallait-il pour parler, non pas librement, mais même durement, à Louis XVI, abattu par tant d'événements, et menacé d'événements plus cruels encore ? Fallait-il bien de la hardiesse pour dire à l'assemblée alors mécontente du roi : « J'ai voulu l'exécution de vos « décrets, et le roi m'a renvoyé ! » C'est à cela que s'est borné le courage de Roland. On pourrait lui donner un autre nom.

et Lacoste cédèrent aux prières de Louis XVI et consentirent à garder leurs ministères.

Tandis que les feuillants applaudissaient au renvoi de Roland, Clavière et Servan, et cherchaient à s'emparer de Du Mouriez, Lafayette écrivait à l'assemblée une lettre dont voici le début :

« Messieurs, au moment trop différé peut-être « où j'allais appeler votre attention sur de grands « intérêts publics, et désigner, parmi nos dangers, « la conduite d'un ministère que ma correspon- « dance accusait depuis long-temps, j'apprends « que, démasqué par ses divisions, il a succombé « sous ses propres intrigues ; car sans doute, ce « n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par « leur insignifiance à son pouvoir, que le moins « excusable, le plus mal noté de ces ministres aura « cimenté dans le conseil du roi son équivoque et « scandaleuse existence. »

La lettre était en tout conforme à cet exorde, et M. de Lafayette se disposa à venir appuyer, par sa présence, les dénonciations qu'il avait écrites. Toutes ces démarches étaient devenues superflues. Au moment où il écrivait sa lettre contre Du Mouriez, celui-ci donnait à Louis XVI les preuves les plus convaincantes de l'attachement le plus pur et du plus sincère dévouement ; et quand Lafayette arriva de son armée à Paris, Du Mouriez, vainqueur dans sa lutte avec les législateurs, avait abandonné le ministère, parce que le roi avait violé ses pro-

messes, et se rendait à l'armée dans laquelle Lafayette avait un commandement.

Du Mouriez pouvait, en se retirant, rattacher à lui toute l'assemblée, et ressaisir toute sa popularité. Il n'avait qu'à imiter Roland, écrire aux législateurs, et leur rendre compte de toute sa conduite. Il pouvait même se croire obligé de le faire, pour sa défense; mais alors toutes les accusations seraient retombées sur le roi qu'il blâmait intérieurement, mais qu'il plaignait et chérissait. Il avait une autre idée du courage que Roland et ses collègues; il ne dit que ce qu'il ne pouvait taire et il le dit en particulier.

L'assemblée avait ordonné l'impression et la distribution de la lettre de Roland, et du décret par lequel on déclarait qu'il emportait les regrets de la nation. Cette lettre et ce décret enflammèrent tous les esprits et furent regardés comme un appel à la force du peuple. On se rappelait que, trois ans auparavant, un décret semblable avait honoré Necker, et qu'une insurrection, celle du 14 juillet l'avait rendu à ses fonctions. L'idée d'une insurrection nouvelle devait se présenter à tous les esprits comme moyen d'obtenir le même résultat.

Mais la lettre de Lafayette, écrite au milieu d'une armée qu'il pouvait entraîner, donnait aux feuillants et à la cour une sécurité et une confiance qui les trompèrent, et qui, ajoutant aux alarmes des jacobins et de la gironde, les engagèrent à

prendre des mesures, non pas pour soutenir le combat, mais pour le commencer. Ces deux lettres furent comme les leviers des deux partis. La cour, comptant sur Lafayette, composa un ministère feuillant, qui se mit, dès son début, en opposition avec la majorité de l'assemblée; et le peuple de Paris, comptant sur l'assemblée, s'insurgea pour obtenir la sanction des décrets et ce qu'il appelait des ministres patriotes.

Cette insurrection du 20 juin n'obtint pas le résultat qu'en attendaient ses auteurs. Louis XVI montra une fermeté qui n'avait pas été prévue, et, comme on ne s'était pas concerté sur ce qu'il fallait faire en cas de refus, on ne fit rien et on se retira. Ce n'était pas, comme on l'a dit, un essai, une menace; ce n'était pas non plus un complot contre la royauté ou contre la vie du roi. Il n'y avait pas eu préméditation, conspiration. La seule part qu'y eurent Pétion et les plus exagérés des jacobins, fut de n'avoir pas dissipé les attroupements des jours précédents, d'avoir laissé faire.

Les troubles de cette journée remplirent d'indignation et d'inquiétude tous les hommes bien pensant. Une partie de l'assemblée se rattacha au ministère, qui, en suivant une marche plus conforme aux vœux populaires, aurait facilement rétabli l'autorité du gouvernement. M. de Lafayette réclama; au nom de son armée, la punition des coupables, et parla, au milieu des législateurs, de manière à intimider ceux qu'il regardait comme

complices, et à assurer le ministère de l'appui de ses troupes.

La gironde et les jacobins répondirent au discours de Lafayette par une accusation, pour avoir quitté son armée sans congé. L'assemblée se prononça contre cette accusation; le général hâta son départ, sans avoir obtenu le succès qu'il espérait; mais les ennemis qu'il s'était faits, les girondins et les jacobins, préparaient à loisir leur vengeance.

L'union du général Lafayette avec le ministère, avec les feuillants et avec la cour, la conduite peu constitutionnelle des ministres, les mauvais succès continuels des armées françaises, tout fut représenté par eux comme le résultat d'un système anti-national, d'une conspiration contre-révolutionnaire; des agitateurs recueillirent et répétèrent ces accusations. Le peuple, entendant dire tous les jours: Le roi vous trahit, la cour, le ministère, les généraux vous trahissent, et ayant tous les jours quelque nouveau motif de mécontentement et de crainte, s'habitua à regarder le roi, la cour, les ministres et les généraux comme les obstacles principaux à la marche de la constitution, au triomphe de la révolution. De cette conviction, au désir de renverser ces obstacles et à l'exécution de ce dessein, il n'y avait qu'un pas, et pour faire ce pas il ne fallait qu'un prétexte et un signal. La contre-révolution les donna.

Un nouvel ennemi, le roi de Prusse, était en marche, avec une armée formidable, au milieu de

laquelle l'émigration armée invoquait la vengeance. Le duc de Brunswick annonça, par son manifeste de la fin de juillet, ce qu'il préparait à la nation française, et les émigrés semblèrent prendre à tâche d'aller au-delà encore dans leurs proclamations. C'était, disaient les uns et les autres, c'était au nom du roi, en vertu d'ordres et de pouvoirs donnés par lui, et pour le délivrer du joug d'une horde de voleurs, de brigands, de cannibales et de régicides, qu'ils entraient en France, où les attendaient une foule d'hommes honnêtes et fidèles. N'était-ce pas attiser les haines, les diriger contre le monarque et l'exposer à la vengeance? N'était-ce pas le présenter comme l'auteur de tout le mal qu'on devait redouter, et donner le signal du tocsin? Il sonna le 10 août; le ministère s'écroula avec la monarchie dans un torrent de sang, et Louis XVI fut enfermé au Temple.

Parlerai-je des incitateurs aux attentats de cette affreuse journée? Sur qui en rejetterai-je l'horreur? On en a accusé Louis XVI lui-même. Hélas! il n'en fut que la victime! d'autres ont dit: Nous avons fait le 10 août, nous avons sauvé la patrie! Barbaroux en a disputé à Robespierre l'exécrable gloire, qu'il ne veut partager qu'avec Brissot, Roland et quelques autres. Mais, je n'en crois pas même Barbaroux. Ce n'étaient pas des aveux qu'il faisait à la convention. Il s'attribuait l'honneur d'une entreprise dans laquelle il n'avait été qu'acteur, pour réclamer les fruits de cette entre-

prise, l'héritage de la puissance écroulée sous le choc de toutes les passions, de toutes les fureurs.

L'irritation populaire, portée au plus haut degré d'intensité, fut, je ne balance pas à le dire, l'unique ressort qui imprima ce fatal mouvement. La France était envahie : on savait généralement que le duc de Brunswick rendait compte de toutes ses mesures à Louis XVI, avec qui il correspondait; que des projets avaient été présentés au roi pour l'enlever; que l'auteur d'un de ces projets, M. de Larochefoucauld, voulait le conduire en Normandie; que, d'après l'autre plan, Louis XVI devait être conduit à l'armée de M. de Lafayette : on savait aussi que le malheureux monarque n'avait rejeté les deux propositions que parce que le duc de Brunswick l'avait assuré de sa prochaine arrivée à Paris, et lui avait recommandé de ne pas contracter d'obligations envers des hommes que bientôt il pourrait être appelé à punir de leur conduite antérieure. Dès le 3 août, des pétitions avaient demandé la suspension du roi jusqu'à la fin de la guerre; et ce jour là même, Pétion avait présenté à l'assemblée législative une adresse de quarante-six sections de Paris pour réclamer la déchéance. L'assemblée avait résolu d'examiner cette adresse le 8; le 9 elle avait rejeté, à une grande majorité, une proposition de décret de haute trahison contre Lafayette. Ce rejet avait exaspéré les esprits, et semblait promettre un résultat semblable à la motion du lendemain. Il n'en fallait pas

davantage pour ameuter les signataires de l'adresse et les fédérés, qui, venus à Paris pour célébrer l'anniversaire du 12 juillet, y étaient restés. Leur rassemblement aurait facilement arraché à la terreur de l'assemblée le décret désiré. Voilà toute la conspiration. Elle ne se trama pas en secret; elle ne fut pas l'œuvre de quelques scélérats habiles cachés dans un café. Une section, celle du Théâtre-Français, arrêta que, si, le 9 à minuit, les législateurs n'avaient pas prononcé la déchéance, on sonnerait le tocsin, on battrait la générale et qu'on marcherait contre l'assemblée et contre les Tuileries. Cet arrêté, communiqué sur-le-champ aux quarante-sept autres sections, avec invitation de s'y conformer, fut adopté à l'unanimité : Danton présidait la section où la motion avait été faite, et Danton n'en fut pas l'auteur.

Le résultat de la journée ne fut pas cependant la déchéance. Le roi fut seulement déclaré suspendu de ses fonctions. Le même décret de l'assemblée ordonnait la convocation d'une convention nationale et le changement du ministère. Ce n'était pas un triomphe complet; mais c'était le premier succès de l'ultra-révolution, et il était grand.

La nouvelle de ces événements arriva aux armées, en affligea profondément tous les chefs, et jeta la consternation dans toutes les ames. Lafayette rassemble ses soldats, leur annonce l'attentat commis, et profitant de la disposition des troupes, il leur fait renouveler le serment de fidé-

lité à la nation, à la loi et au roi. Il mande en outre aux généraux commandant les corps séparés de son armée, de faire de même renouveler ce serment aux troupes sous leurs ordres, et d'exiger la même chose des autres généraux placés sous leur commandement. Du Mouriez reçut cet ordre du général Dillon, et refusa d'y obéir. Cet événement est trop important pour que l'on n'examine pas s'il a eu raison de refuser.

Le renouvellement du serment prêté par tous les corps de l'armée était inutile en lui-même, et n'acquérait d'importance que par l'interprétation que les circonstances lui donnaient, et par les actes dont il semblait devoir être suivi. Avant d'ordonner le renouvellement de ce serment, il fallait donc bien peser les circonstances, et bien combiner la conduite à adopter ensuite.

La position de Lafayette était celle-ci : il était à la tête d'une armée; devant lui, un ennemi formidable menaçait les lois et l'indépendance de la nation; derrière lui, une insurrection sanglante avait ébranlé l'autorité législative, le pouvoir monarchique, et suspendu le monarque. Il devait se demander d'abord : Comment être fidèle à la nation et au roi? suis-je assez puissant pour repousser les ennemis de mon pays et pour vaincre, dans l'intérieur, les ennemis de la royauté? Ce n'est qu'après avoir répondu affirmativement aux deux questions que le général Lafayette devait se décider pour le renouvellement du serment, qui était une protesta-

tion contre le décret arraché à l'assemblée législative, une déclaration de guerre à l'ultra-révolution.

Or, il était évident que Lafayette ne pouvait répondre affirmativement. Depuis le commencement de la guerre, les armées françaises avaient, presque partout, éprouvé des revers; et l'arrivée d'une nouvelle armée ennemie ajoutait aux dangers de la France et à l'impuissance de ses généraux. Dès-lors il fallait opter entre la contre-révolution et ces armées auxiliaires, qui criaient: *Vive le roi! à bas la liberté!* et l'ultra-révolution qui venait d'écrire sur ses drapeaux: *Vive la liberté! plus de roi!*

Sans doute, le général Lafayette repoussait avec horreur la pensée d'abandonner à l'ennemi l'entrée du pays dont la défense lui était confiée. Cependant comment pouvait-il, après le renouvellement du serment, et suivant les menaces de sa proclamation à son armée, marcher sur Paris, pour venger et rétablir le roi, sans que l'ennemi, délivré de tout obstacle, pénétrât à sa suite?

Lafayette pouvait-il prévenir ce malheur en obtenant que l'ennemi gardât la neutralité? l'ennemi y aurait-il consenti? Non! la contre-révolution ne doutait pas que peu de jours ne fussent suffisants pour triompher et de Lafayette et de son armée, de la révolution et de l'ultra-révolution. Elle regardait Lafayette comme aussi coupable et même comme plus coupable que l'ultra-révolution; elle voulait une soumission générale et sans conditions. On obtient la neutralité quand on s'est rendu

redoutable, et l'armée et ses chefs n'avaient rien fait encore qui pût la rendre telle.

Ces considérations, d'une évidence incontestable, nous forcent à déclarer que le renouvellement du serment et la proclamation de Lafayette étaient des actes irréfléchis ou téméraires; qu'ils opéraient une nouvelle division, qu'ils empiraient la situation de la France et surtout celle de Louis XVI.

Peut-être le général de l'armée a pensé que cette déclaration et le renouvellement du serment suffiraient pour jeter la consternation dans la capitale, pour frapper de stupeur les hommes atroces qui y dominaient, pour ranimer le courage des gens de bien et pour forcer l'assemblée à rapporter un décret dicté par l'insurrection. Pour produire un pareil effet, il aurait fallu que, concertées non-seulement avec tous les chefs des corps de l'armée de Lafayette, mais encore avec les autres généraux des autres armées, ces mesures présentassent un caractère d'unanimité qui seul leur aurait donné de l'importance et des résultats. Il était possible que la proclamation de l'indignation de toutes les armées, arrivant de toutes les frontières à Paris, eût imprimé dans les âmes des coupables une salutaire terreur; mais il était possible aussi que, poussée au désespoir, l'ultra-révolution se fût vengée sur le roi des dangers dont elle aurait été menacée, et que l'acte médité pour sauver Louis XVI devînt le signal de sa mort et de celle de son épouse et de sa famille. La suite des événements appuie cette

supposition; fût-elle sans fondement, il est toujours vrai que, pour que la mesure fût avantageuse, il fallait accord et simultanéité, et il n'y eut ni l'un ni l'autre; Luckner seul, en ne s'y prêtant point, aurait ruiné le projet. . . . .

Lafayette pouvait employer les moyens de persuasion pour engager les généraux sous ses ordres à se joindre à lui; mais avait-il le droit de le leur commander? Non! La discipline militaire, quelque sévère qu'elle soit, a des limites, et un général n'y est pas tellement assujéti, même sous le rapport purement militaire, qu'il ne puisse user d'une certaine discrétion. Il est des cas où il n'est pas astreint à l'exécution d'ordres reçus, parce que ces ordres sont inexécutables ou mauvais: un conseil de guerre décide et le général est à couvert. Si la subordination militaire n'interdit pas une pareille conduite, dans de telles circonstances, à combien plus juste titre la même latitude doit-elle être accordée, lorsqu'il ne s'agit pas de stratégie et d'attaques, mais de la manifestation d'une opinion?

La subordination militaire commence au chef de l'armée; il lui est enjoint de repousser l'ennemi; c'est là sa mission, et l'autorité qui lui est confiée ne s'étend qu'à l'emploi des moyens et des hommes à sa disposition pour arriver à ce but. Toute l'armée est astreinte à l'obéissance à son chef, parce qu'alors les ordres de ce chef sont l'expression de la volonté nationale; mais employer ces moyens et ces hommes à un autre usage, abandonner l'ob-

jet unique de sa mission pour s'occuper d'un objet étranger, vouloir employer contre l'intérieur des forces qui ne doivent agir que contre l'extérieur, se mettre en opposition avec le gouvernement, c'est, de la part du général en chef, abdiquer l'autorité qui lui est confiée pour en usurper une autre, c'est substituer sa volonté et ses opinions à la volonté et aux opinions nationales; c'est renoncer à la subordination, c'est en affranchir ses inférieurs; car qui désobéit n'a plus droit à l'obéissance; le lien de la discipline est rompu, le chef n'a plus le droit d'ordonner, il faut qu'il persuade.

Mais, dira-t-on, les crimes commis ne justifiaient-ils pas l'indignation du général en chef, et l'expression de ses sentiments? oui certainement; mais comme individu. Les devoirs d'un général ne sont pas ceux d'un citoyen: quand il y a conflit entre ses devoirs, la règle de conduite n'est pas la même; le plus grand intérêt de la patrie est le motif déterminant. Si le général en chef croit devoir délibérer comme citoyen sur une question, pour agir ensuite d'après sa conviction comme militaire, ses subordonnés, citoyens comme lui, ont le droit de suivre son exemple et de n'agir de même que d'après leur conviction.

C'est ce qu'a fait Du Mouriez. Le renouvellement du serment lui parut non-seulement inutile, mais encore dangereux, parce qu'il serait devenu un germe de discorde entre ses soldats, qui de-

vaient être unis en présence de l'ennemi; parce qu'il ne pouvait être suivi d'aucun effet, sans exposer à un danger plus grand encore la nation et Louis XVI; parce qu'enfin il regardait comme son premier devoir, comme citoyen et comme soldat, de combattre et repousser ou arrêter les étrangers. Il refusa donc de faire renouveler ce serment, et il est démontré qu'il pouvait refuser sans violer la discipline militaire.

En relisant ces dernières pages, une inquiétude me saisit. On y verra peut-être des accusations contre un homme illustre qu'un beau caractère et de grands services recommandent au respect des contemporains et à l'amour de la postérité. Loin de moi une pareille intention! A une époque peu éloignée encore, quand, sous les yeux de mon vénérable ami, et pour un but que sa mort a détruit, je traçais rapidement cet exposé de sa conduite et de ses motifs, il me disait: *Que surtout ma justification ne lui cause pas un chagrin!* Aujourd'hui cette ombre chérie s'indignerait si j'exprimais des ressentiments étouffés depuis long-temps. Au lieu de condamner la conduite de M. de Lafayette, j'éprouve plutôt le besoin de la justifier. Si l'imagination nous reporte à cette horrible époque, si elle nous représente toutes les atrocités qui s'étaient commises, si nous nous peignons la douleur qu'elles devaient causer à l'un des premiers défenseurs de la liberté, nous concevrons que l'indignation qui souleva son ame absorba toutes ses

facultés et ne lui permit ni la réflexion, ni les calculs; et, en accordant à un autre d'avoir mieux jugé, on est encore forcé de donner des éloges à cette vertueuse erreur, si cruellement, si lâchement punie et si noblement expiée!

Aucun intérêt personnel ne pouvait influencer la conduite du général Du Mouriez. Il aimait Louis XVI, il n'avait rien à espérer de ministres qui avaient été ses collègues et qu'il avait fait renvoyer : il ne prévoyait pas la tentative et la retraite de M. de Lafayette, et il ne s'attendait pas à le remplacer dans le commandement de l'armée. Le sentiment du devoir et l'amour de la patrie ont donc seuls inspiré ses actions.

Au moment où Du Mouriez fut appelé au commandement, l'armée du roi de Prusse, qui avait appris les effets qu'avaient produits à Paris les déclarations du duc de Brunswick, les événements du 10 août et la protestation de Lafayette, s'était hâté de profiter des circonstances pour commencer l'invasion. Cette armée, forte de près de quatre-vingt mille hommes des meilleures troupes de l'Europe, et animée du désir de se montrer digne du grand Frédéric qui l'avait formée, était grossie par l'armée des émigrés, forte d'environ dix-huit mille hommes, qui n'avaient d'autres chances que de vaincre, ou de périr sur le champ de bataille, ou dans l'exil et la misère. L'armée destinée à arrêter l'ennemi ne montait pas à vingt-trois mille hommes, et cette armée était découragée, méfiante et mé-

contente. Avant que Du Mouriez eût pu se rendre à cette armée, Longwy était pris, Thionville, Metz et Verdun étaient menacés. Il fallait un caractère extraordinaire pour accepter, dans de pareilles circonstances, la responsabilité d'événements qui ne se présentaient dans l'avenir que sous l'aspect le plus effrayant. Le triste présage de défaites presque certaines n'a guère rien de flatteur pour l'ambition; l'ambition ne pouvait donc engager Du Mouriez à se mettre à la tête d'une faible armée, que toute l'Europe s'attendait à voir anéantir au premier choc. J'en appelle, pour confirmer cette assertion, aux souvenirs des contemporains et surtout de l'émigration.

C'était au nom de Louis XVI que les étrangers avaient occupé Longwy et assiégeaient les autres villes. Eux et la contre-révolution annonçaient hautement qu'un parti puissant dans l'intérieur favoriserait leurs succès. C'était attiser les fureurs, justifier l'emprisonnement de Louis XVI, et, pour ainsi dire, exciter à l'arrestation de tous les hommes que leurs noms, leur rang et leurs relations présentaient comme ses auxiliaires : c'était fournir de nouveaux prétextes à l'anarchie, et l'anarchie qui naissait les saisit avec avidité, pour remplir les cachots et aiguiser les poignards.

Le général Du Mouriez fut donc l'homme de l'anarchie? non! il fut l'homme de son pays; mais cette réponse est insuffisante, il en faut une autre et j'aurai le courage de la donner.

Si Du Mouriez avait été l'homme de l'anarchie; s'il avait pensé ne combattre que pour elle, il l'aurait franchement avoué, et loin de l'en disculper, dans ces pages, je proclamerais qu'il a eu raison, et que des deux fléaux qui menaçaient son pays, il s'est décidé pour le moindre. Sans doute, elle est bien atroce, bien épouvantable, l'anarchie! nous l'avons vue promener dans nos villes et dans nos campagnes ses hordes dévastatrices, ses torches et ses haches; mais le despotisme ne lâche-t-il pas aussi ses hordes, n'allume-t-il pas ses torches, et ne frappe-t-il pas des mêmes haches? L'anarchie, en faisant couler des torrents de sang, en créant de vastes ruines, fait-elle autre chose que pratiquer les leçons de la tyrannie? Ses proscriptions, ses exils sont moins nombreux encore, et sans remonter à des temps loin de nous, ne trouverais-je point d'exemples à citer, des emprisonnements illégaux, des exils arbitraires, des tribunaux sanguinaires, des assassinats judiciaires, des massacres, et suivant les expressions de Tacite, la proscription de la gloire, de la vertu, de la fortune et du courage; les mers couvertes de fugitifs?.... Au moment où ces mots tombent de ma pensée et de ma plume, j'entends le bruit effrayant des vents et des flots; mes yeux effarés se fixent sur l'océan, dont les vagues en fureur ouvrent de vastes tombes qu'elles s'empressent de combler. Près de moi sont des débris qui, tout à l'heure, étaient des vaisseaux, et dans le lointain je vois

des vaisseaux qui, tout à l'heure, seront des débris et jetteront sur la plage les cadavres des péninsulaires qui ont demandé aux orages de la nature un asile contre les orages sans pitié de la tyrannie! Oui! j'ose le dire, à atrocités égales, supérieures même, l'anarchie est préférable au despotisme. La première plus odieuse, plus vile, s'épuise par ses convulsions, et sans combinaison, sans liaison, sans avenir dans ses forfaits, elle se détruit par ses propres efforts. Le despotisme froid, méthodique, systématique, avec une apparence de grandeur, trouve dans ses cruautés des moyens de conservation et d'accroissement. L'anarchie n'a qu'une existence passagère: Une partie de la génération qui en a été témoin ou victime lui survit toujours, pour la flétrir et en épouvanter les races futures; mais le despotisme traverse orgueilleusement les siècles, écrase des générations entières, et, comme assujéti aux lois de la mécanique, devient plus terrible à mesure qu'il s'avance, hélas! et souvent, au lieu de l'exécration, revêtu du manteau de la gloire (nous l'avons vu!) il reçoit des hommages!!!

Mais Du Mouriez n'en était pas encore réduit à faire ce choix. L'anarchie venait de naître, et dans la faiblesse ordinaire à l'enfance, il paraissait facile

* C'est dans la matinée du 23 novembre 1824, à la campagne d'un ami, dont la maison dominait la superbe rade de Plymouth toute couverte de bâtiments naufragés, que j'écrivais cette page et les précédentes.

de l'étouffer dans son berceau, en la privant de tous ses aliments. L'irritation générale des esprits, la méfiance contre le gouvernement, la haine contre le roi, et les passions violentes et désordonnées qui en avaient été la suite, avaient été suscitées par les intrigues, les complots, les menaces des partisans du despotisme et de la contre-révolution, et acquéraient plus de violence à mesure que les dangers devenaient plus grands et plus imminents. Tout ce qui s'était fait, tout ce qui se préparait encore dans l'intérieur avait ses causes à l'extérieur. C'est donc là que le général Du Mouriez, qui avait bien observé la marche de la révolution, jugeait devoir attaquer l'ultra-révolution, l'anarchie naissante. La monarchie n'était pas abolie. Louis XVI lui-même n'était pas déclaré déchu du trône. Il était captif avec sa famille; mais les motifs de cette captivité étaient les dangers extérieurs; en combattant ces dangers, en les repoussant loin du sol français, on détruisait les sujets d'inquiétude, on rendait la confiance et la modération à la masse de la nation et surtout on brisait ce levier puissant dont les agitateurs s'étaient emparés pour soulever toute la France.

Du Mouriez s'était proposé pour but le salut de son pays et de son roi, qu'il unissait toujours dans sa pensée. Le seul moyen d'atteindre ce but, c'était d'écraser l'ultra-révolution en triomphant de la contre-révolution. Quelque faibles que fussent ses espérances de succès, il s'empressa de tenter

l'entreprise. Malgré son génie, son activité et la rapidité de ses dispositions, il ne peut, avec une aussi faible armée, que préparer sa défensive, et chercher à sauver les villes menacées par l'ennemi; mais tandis qu'il médite et exécute les mesures qui devaient sauver son pays, la capitale, en proie aux plus vives alarmes, désespérait du succès. Des ames atroces invoquaient la vengeance contre les prétendus complices de l'ennemi victorieux. D'autres croyaient arrêter cet ennemi par des forfaits qui devaient lui en faire redouter d'autres, et, dès les premiers jours de septembre, à l'heure même où Verdun se rendait, le massacre des prisons commença, et une multitude de victimes tombèrent sous les coups des plus lâches et des plus féroces assassins.

Du Mourier reçoit l'horrible nouvelle, au milieu de ses faibles bataillons environnés de toutes parts par une armée immense, devant laquelle il est obligé de se retirer, pour prendre des positions plus favorables à la défensive qu'il voulait établir, jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait. Il prévoit que ce mouvement ajoutera aux alarmes et aux atrocités des cannibales de la métropole, et son ame est abîmée de douleurs, qu'il est obligé de cacher à ses troupes découragées. Il poursuit avec une ardeur nouvelle l'exécution de son plan, tandis que le gouvernement, épouvanté d'une autre invasion dans la Flandre, lui ordonnait de se rapprocher de Paris, que les ministres proposaient

d'abandonner. C'en était fait de la France s'il avait obéi ; il le sentait ; il persista dans le système qu'il avait adopté ; parvint à arrêter, à repousser l'ennemi, et ensuite, à l'aide des secours qui lui arrivaient successivement, il prépara le combat de Valmy qui couronna les armes françaises. Dès-lors l'espérance du salut de son pays se changea en certitude.

La convention nationale venait de remplacer l'assemblée législative, et, fille du 10 août, débuta le 21 septembre par déclarer la France république. Cette mesure de l'ultra-révolution n'était point attendue à l'armée. Des commissaires de la convention vinrent en apporter la nouvelle et demander un nouveau serment. Les sentiments et les opinions de Du Mouriez étaient bien contraires à ce nouvel ordre de choses. S'il n'avait consulté que ses intérêts personnels, il aurait tout abandonné. Une retraite paisible était bien préférable aux inquiétudes et aux travaux de son généralat. Il lui était facile d'obtenir de l'ennemi des conditions avantageuses : déjà le colonel Manstrein, après le combat de Valmy, avait été chargé de lui promettre tout ce qu'il pouvait désirer. Du Mouriez, en se retirant, aurait pu dire : « J'ai combattu « jusqu'au dernier moment pour la liberté cons- « titutionnelle, et je ne cesse de combattre que « parce que la constitution est anéantie, » mais les motifs que d'autres auraient jugés suffisants pour légitimer l'abandon d'une cause souillée de

tant de forfaits, ne purent ébranler la constance du général. Tous les liens qui unissaient la patrie et le roi étaient rompus; mais la patrie et le roi existaient toujours; il croyait avoir encore des devoirs à remplir envers l'une et envers l'autre, et être capable de les sauver tous deux: il devait l'entreprendre.

En se prononçant, par sa retraite, contre le gouvernement établi, cette retraite, ou n'aurait produit aucun effet sur l'armée, et alors c'était un acte d'intérêt personnel dont il eût seul tiré quelqu'avantage, et qui ne lui eût pas fait honneur, ou bien il aurait entraîné son armée et seul il était responsable des conséquences.

S'il lui avait été possible d'entraîner son armée, il aurait dû ensuite ou s'unir aux Prussiens et à la contre-révolution, ce qui eût été une trahison, ou lutter en même temps contre les deux partis opposés, ce qui était impossible.

En outre, l'état des passions, les fureurs auxquelles Paris était en proie, ne permettent pas de douter que la déclaration de Du Mouriez et l'assentiment de son armée n'eussent été le signal du massacre de Louis XVI et de sa famille, et cette horrible catastrophe serait retombée sur le général qui se la serait reprochée à lui-même. Ceux qui disent : *le roi ne meurt pas*, se seraient consolés; mais Du Mouriez eût été inconsolable.

Il était bien plus avantageux à ses intentions, plus conforme à sa loyauté, plus digne de son

courage, de conserver son commandement, de poursuivre les succès qu'il avait obtenus déjà, d'expulser l'ennemi, de le forcer à la paix, et alors, ou le triomphe des armes françaises, et l'anéantissement des dangers extérieurs auraient dissipé les terreurs, calmé les passions et rendu les esprits à la modération, ou l'influence de la victoire, et l'appui des troupes, toujours dévouées au chef qui les a fait triompher, lui auraient permis d'assurer les jours de Louis XVI et de rétablir le système constitutionnel.

Du Mouriez continua donc de marcher vers ce but et il le fit avec tant de succès que l'ennemi, qui déjà avait demandé l'échange des prisonniers, sans y comprendre les émigrés, qu'il abandonnait à la vengeance des lois, profita d'un armistice momentané pour faire des propositions de paix, ne demandant plus en faveur du roi d'autres conditions que sa libération et son rétablissement dans l'autorité qu'il avait avant le 10 août. Ainsi ceux-là même qui, deux mois auparavant, le 27 juillet, menaçaient les Français des derniers supplices, s'ils ne se rendaient à discrétion à l'autorité absolue de Louis XVI, se bornaient, le 24 septembre, à supplier qu'on rendît au malheureux prince ce que leurs folles et orgueilleuses entreprises lui avaient fait enlever!

Ce n'était pas seulement par les plus savantes combinaisons militaires que Du Mouriez marchait à son but. Il profitait des avantages qu'il avait ob-

tenus par les armes, pour diviser et anéantir, par la persuasion, la coalition qu'il avait à combattre. Informé que le roi de Prusse, mécontent des résultats de la guerre, accusait l'émigration de l'avoir trompé pour l'entraîner dans cette guerre, il lui adressa un mémoire pour lui faire connaître les dangers de cette entreprise et la nécessité de l'abandonner.

Ce mémoire n'a été ni oublié, ni pardonné par l'émigration. Le langage en était trop accusateur et trop vrai, pour ne pas produire une vive impression. Cependant, enchaîné comme l'était Du Mouriez par les derniers événements, forcé de concilier, non pas ses pensées, mais ses paroles avec les idées triomphantes qui arrivaient de partout dans son camp, avec l'appareil de l'unanimité, il ne négligea pas l'occasion de signaler son but, le salut de Louis XVI.

« Ces terribles réflexions, dit-il en terminant ce « mémoire, doivent agiter le cœur d'un roi humain « et juste : il doit juger que, bien loin de protéger, « par les armes, le sort de Louis XVI et de sa fa« mille, plus il restera notre ennemi, plus il ag« gravera leurs calamités. »

Deux jours après l'envoi de ce mémoire, le 28 septembre, un envoyé apporte une réponse : c'est un nouveau manifeste du duc de Brunswick qui ose reparler encore d'*une vengeance juste et exemplaire!* à la lecture de cette étrange déclaration, Du Mouriez, en présence même de l'envoyé, or-

donne la reprise immédiate des hostilités. L'ennemi irrésolu veut tenter une bataille. Ses dispositions contrariées par Du Mouriez trompent ses dernières espérances, et, pendant la nuit du 30 septembre au 1er octobre, deux jours seulement après son dernier manifeste, Brunswick ne peut sauver son armée qu'en levant son camp, et il commence sa honteuse retraite.

Je m'interdis les détails de cette courte et mémorable campagne dans laquelle pour la première fois peut-être des armées nombreuses et aguerries furent repoussées, et le sort d'un peuple décidé presque sans combat. Le général Du Mouriez en a lui-même fait le récit dans ses mémoires, avec une simplicité et une modestie qui rehausse encore le mérite de ses actions. Le vulgaire ne sait pas apprécier à sa juste valeur ce genre de guerre, parce que le vulgaire n'est frappé que de ce qui a de l'éclat; mais les hommes de l'art reconnaissent que Du Mouriez déploya toutes les ressources du génie militaire le plus étendu, et que quels qu'aient été depuis ses succès et ceux d'une foule de guerriers élevés à son école et illustrés par vingt années d'exploits, la défense de la Champagne est encore le chef-d'œuvre de la stratégie.

On avait regardé le succès comme si peu probable, et la retraite de l'ennemi causa une surprise si générale, que, pour l'expliquer, les uns prétendirent que Du Mouriez avait traité avec le roi de Prusse; les autres, que la convention avait

acheté cette retraite au prix de je ne sais combien de millions, ou des diamants de la couronne de France. D'autres enfin ont attribué la conduite du roi de Prusse à une lettre pressante de Louis XVI qui l'assurait que son éloignement seul pouvait sauver les malheureux et augustes captifs. Il est inutile de répondre à ces assertions, aujourd'hui qu'elles ont été démenties par tous les faits et tous les témoignages.

Tandis que les Prussiens se retiraient de la Champagne, avec humiliation, les Autrichiens qui avaient envahi la Flandre continuaient le siége de Lille, dont l'héroïque résistance triompha des moyens les plus barbares qui aient jamais été employés dans aucune guerre. La fureur qu'excitaient ces autres ennemis ne pouvait qu'étouffer les sentiments modérés que la libération de l'autre frontière devait inspirer. Il était urgent de faire cesser les nouveaux dangers. Du Mouriez envoie en Flandre une partie de son armée sous les ordres de Beurnonville. Il laisse à Kellermann le soin de poursuivre l'armée prussienne, et il se rend à Paris pour y combiner avec le ministère les opérations d'une nouvelle campagne et voir par lui-même ce qu'il y avait à craindre ou à espérer dans la capitale au sujet de Louis XVI.

Hélas! il put à peine la reconnaître. De terribles idées et des hommes plus terribles encore y dominaient. La lutte des partis menaçait déjà de devenir un combat à mort, et cependant aucun de

ces partis n'osait montrer le moindre intérêt au monarque captif. La France avait été envahie au nom de Louis XVI, et quiconque était soupçonné de pitié était déclaré traître à son pays. Les scélérats qui avaient soulevé, qui dirigeaient la populace, traitaient en ennemi quiconque ne partageait pas leur fureur, et se servaient habilement des haines qu'ils attisaient contre l'auguste captif pour épouvanter leurs adversaires. Provoquait-on une loi protectrice de la vie et des propriétés des citoyens; on voulait sauver le tyran! Réclamait-on la punition des assassinats, qui avaient épouvanté la capitale; on voulait sauver le tyran! Dénonçait-on les révoltes et les usurpations de la commune; on voulait sauver le tyran! Réfutait-on les sophismes de Robespierre, les affreuses niaiseries de Collot, les infernales déclamations de Marat; on voulait sauver le tyran! Ainsi l'abandon de Louis XVI, par un parti, à la rage de l'autre, devenait le préliminaire obligé du peu de bien qu'on pouvait demander, ou des immenses calamités qu'on voulait prévenir!

Du Mouriez chercha à rallier les girondins et les impartiaux pour abattre les jacobins et sauver la vie du roi. Danton avait une ame brûlante et une immense popularité; mais il était ouvert à la pitié. Danton à la tête de cette alliance aurait pu sauver Louis XVI et sa famille. Qu'importait que Danton fût grossier, ignorant, méprisable, et qu'il se fût montré cruel, s'il pouvait conduire au but désiré?

mais la gironde rejeta ces propositions et Danton fut tout à la vengeance!

Du Mouriez pensait à se démettre de son commandement; quoique, déjà en butte aux accusations de Marat, il sût bien qu'à peine rentré dans la vie civile, il aurait expié sous le fer des assassins son patriotisme et ses succès; mais la gironde, qui invoque son appui, combat ses intentions. Il cède: malgré tout ce qu'il a vu, il pense que ses efforts peuvent encore changer la face des choses. Les préparatifs du procès de Louis XVI n'étaient pas commencés encore. Il pouvait, par des mesures militaires sages, audacieuses et rapides, par une victoire éclatante, par la destruction de l'armée ennemie, par une brillante campagne, imposer la paix à l'extérieur, et obtenir dans l'intérieur l'influence et l'enthousiasme qu'on accorde moins à une campagne savante.

Il se hâte de terminer son travail, de le faire adopter, de se rendre à la tête de son armée, d'en distribuer les différents corps, et, quatre jours après son arrivée, il commence l'exécution de ses plans. Des combats partiels, renouvelés presque tous les jours, amènent la journée de Jemmappes, où, pour la première fois, les étendards de la liberté déployés en bataille rangée sont couronnés par la victoire. C'est peu pour Du Mouriez: avec une rapidité prodigieuse alors, il poursuit l'ennemi de positions en positions, de ville en ville, et six semaines après l'ouverture de la campagne, les

trois couleurs flottent sur toutes les tours de la Belgique.

Jours de la valeur et du patriotisme, aurore des gloires de la France nouvelle, ah! que ne vous présentez-vous seuls à nos regards! que ne remplissez-vous seuls toute notre mémoire! nobles souvenirs, réveillez-vous dumoins! consolez-nous et du passé qui ne peut vous flétrir, et du présent qui ne peut vous effacer. Retracez à une génération nouvelle les exploits qui ont protégé son berceau, et si d'autres récits, trop vrais et trop cruels, épouvantent son imagination, réconciliez-la, par vos charmes, avec l'amour de la liberté!

Tandis que Du Mouriez marchait rapidement vers son but, les chefs de l'ultra-révolution avaient soupçonné ses desseins, et ne s'occupaient qu'à les déjouer. L'horreur qu'avait inspirée au général l'état où il avait trouvé la capitale lui avait arraché des paroles indiscrètes; car c'était une indiscrétion que d'exprimer la pitié pour un monarque détrôné. On craignit que ce sentiment n'inspirât des actes, et l'action d'un général victorieux, et cher à son armée aurait pu anéantir le règne des jacobins. Ceux-ci voulurent le prévenir en frappant la victime qu'il voulait sauver. Le jour même de la bataille de Jemmappes la convention décréta la mise en jugement de Louis XVI, et les succès obtenus contre les armées étrangères n'offrant plus à l'ultra-révolution qu'un nouveau sujet de

terreur, elle hâtait de tous ses efforts la décision sur le sort du roi captif.

Le moment de cette décision approchait. Du Mouriez se fait précéder à Paris par un certain nombre des plus braves et des plus fidèles de ses officiers, tandis qu'aidé par d'autres, il cherche à éveiller dans l'ame de ses soldats, sinon un sentiment d'amour, au moins de la compassion pour l'infortuné qui avait été leur roi. Mais ce but était devenu difficile à atteindre. Les desseins du général, médités dans le secret, soupçonnés par la convention, étaient trahis par la folie et la jactance de ce parti qui, depuis quatre ans, avait combattu et trompé toutes les espérances. La contre-révolution, qui devait trembler pour les jours du roi, osait menacer encore, non plus de la vengeance des rois dont les bataillons avaient disparu, mais de la révolte des armées françaises. Elle proclamait partout que Du Mouriez vainqueur allait marcher sur Paris avec son armée, pour dissoudre la convention et rétablir Louis XVI. *Pelletier* l'assurait dans ses écrits imprimés en Angleterre, sous les yeux des agents conventionnels. Dès-lors la convention envoya ses agitateurs à l'armée de la Belgique, et les efforts de ces barbares, s'ils ne fermèrent pas les ames à la pitié, en étouffèrent l'expression. Peu répondirent aux appels ou aux insinuations de leur chef, et d'autres s'en firent les délateurs, pour n'en pas paraître les complices.

Dès-lors il était impossible de faire déclarer

l'armée en faveur du roi, dont le procès avait commencé le 11 décembre. La seule chose au pouvoir de Du Mouriez, c'était de ramener vers la frontière, et ensuite de mettre en marche sur Paris, suivant les circonstances, les régiments sur lesquels il pouvait le plus compter, sous les ordres de ses meilleurs généraux; mais ce mouvement des troupes ne pouvait être secret; on en aurait sur-le-champ signalé le but; on aurait eu le temps de préparer la résistance, et peut-être pour frustrer les desseins du général, on aurait hâté la catastrophe qu'il voulait empêcher. Ces réflexions le déterminèrent à se rendre seul à Paris. Il espérait que cette démarche dissiperait les soupçons et qu'il pourrait agir avec plus d'efficacité en n'employant que l'influence qu'il croyait avoir acquise par ses services.

Il arriva à Paris le 1er janvier, et il y était à peine que ses espérances commencèrent à l'abandonner. Cinq jours avant son arrivée, les défenseurs de Louis XVI avaient été entendus, et la convention se disposait à prononcer. Avant de parler de la conduite de Du Mouriez pendant son séjour à Paris, arrêtons un instant nos regards sur cette convention; faisons-nous violence pour examiner de sang froid ce qu'elle était et ce qu'elle faisait.

Jamais peuple, jamais siècle n'enfanta une pareille assemblée. Là siégeaient pêle-mêle les hommes nés dans les rangs les plus élevés de la société,

et les hommes sortis tout-à-coup de la lie de la populace : les hommes destinés par leur éducation et leur fortune aux fonctions les plus éminentes de tous les gouvernements, et les hommes que l'ignorance et la pauvreté semblaient condamner aux plus vils emplois de tous les métiers : les hommes qui nourrissaient dans leurs cœurs tout ce que la nature a de plus doux, tout ce que la raison a de plus sublime, tout ce que le ciel a de plus pur, et les hommes qui se livraient à tout ce que la nature a de plus atroce, à tout ce que le délire a de plus absurde, à tout ce que l'enfer a de plus abominable. Là s'élevaient des voix qui retentiront dans les siècles, et que les législateurs et les sages de l'avenir écouteront avec un religieux recueillement, comme des oracles, et là se proclamaient ces principes immortels aussi de la barbarie ; ces principes qui traverseront les âges pour épouvanter l'humanité. Là on admirait les élans sublimes du plus intrépide courage, même de l'audace la plus téméraire, qui se jouaient de tous les dangers de la vie et de la mort ; et là tremblaient, sur leurs siéges, des lâches qui achetaient, par des arrêts de mort, le funeste privilége de prolonger leurs terreurs. Là enfin se réunissaient, se combattaient et se confondaient toutes les vertus et tous les vices : en un mot, comme l'a dit Garat, *la convention était un monstre.*

Convoquée par l'insurrection du 10 août, sa mission était de donner à la France des lois répu-

blicaines, et une grande majorité aurait voulu se borner aux fonctions de législateurs; d'autres n'étaient pas décidés sur ce point; c'est-à-dire qu'ils étaient disposés à se laisser conduire par les circonstances et les événements. Enfin, d'autres étaient déterminés à saisir et à exercer tous les pouvoirs, et à renverser tous ceux qui oseraient y mettre obstacle. La devise de ces partis était la même : *Le salut de la république.*

A côté de la convention, la commune de Paris, sa sœur aînée, s'était élevée dans la journée du 10 août, et s'était emparée de l'héritage de la monarchie et du ministère, renversés en même temps. Cette commune s'allia au parti de l'assemblée qui voulait la domination, et consentit à la partager avec lui. Si on réfléchit que c'était aussi la commune de septembre, on n'exigera pas de détails sur ses projets et sur ses plans; il suffira de dire que, née de l'insurrection, elle avait enfanté les massacres et peuplé la montagne.

La gironde déployait, dans cette assemblée, toutes les ressources du génie et de l'éloquence, pour fonder la république sur l'humanité, sur les vertus, sur la justice. C'était déclarer la guerre à la commune et à la montagne. Les hostilités commencèrent avec la session. La partie saine de la convention devait succomber, car elle ne voulait d'armes que des décrets, et elle les méditait; tandis que l'autre partie aiguisait des poignards, et préparait de nouvelles insurrections.

Ce n'est pas, comme on l'a écrit, les discussions sur le sort de Louis XVI qui ont amené les funestes dissentions conventionnelles; ce sont au contraire ces dissentions qui ont fait de ces discussions une question de vie et de mort. Le supplice de Louis XVI n'était point commandé par les intérêts de la république : il était contre tous les principes politiques de priver la nation d'un ôtage précieux qui pouvait devenir bientôt la garantie du salut et de la paix de la patrie. Il n'y avait dans la convention qu'un très-petit nombre d'hommes qui haïssent personnellement le malheureux prince, et qui désirassent sa mort, soit comme punition de sa conduite, comme roi, soit comme vengeance particulière. L'opinion de la majorité de la convention était que le sort de Louis XVI était irrévocablement fixé, puisqu'il n'était plus que le prisonnier de la nation, et que tout ce qu'il y avait à faire, c'était de décréter les lois constitutionnelles de la république.

Dans la discussion de ces lois, la gironde aurait eu tous les avantages que procurent le savoir et le talent de la parole : elle aurait vaincu la montagne et entraîné l'assemblée. D'un autre côté, l'adoption de ces lois, et l'établissement d'un gouvernement, dépouillaient la commune de Paris des pouvoirs qu'elle avait usurpés, et la soumettait à l'obéissance, comme toutes les municipalités de l'empire. Ainsi la commune, qui voulait conserver ses pouvoirs, ne voulait pas l'établissement d'un

gouvernement, dont la gironde proclamait sans cesse le besoin, et la montagne ne voulait la discussion des lois nouvelles qu'autant qu'elle pourrait imposer les siennes.

La commune et la montagne devaient donc, avant tout, perdre la gironde, qui seule entravait leur domination. Mais les girondins avaient, dans toutes les circonstances, donné des preuves de patriotisme qu'il était difficile d'arracher de la mémoire du peuple. Ils avaient signalé leur amour pour la liberté avec trop de constance et trop d'éclat, pour que, dans toute leur conduite passée, on pût trouver le moindre sujet d'accusation contre eux. Pour perdre la gironde il fallait donc lui demander, au nom de la patrie et de la liberté, un sacrifice qu'elle devrait refuser au nom de l'humanité; un sacrifice qu'il était facile de présenter à un peuple dans la fièvre des passions, comme un grand acte de justice nationale, et dont le refus serait considéré comme un attentat contre les droits du peuple. C'est ce que firent la commune et la montagne : et le sacrifice qu'elles demandaient c'était le sang de Louis XVI.

La gironde en frémit d'horreur, avec la majorité de l'assemblée; mais des pétitions apportées incessamment à la barre réclamaient la même chose : la gironde et la majorité durent dissimuler leur indignation, et ne pouvant repousser la mise en accusation, réclamèrent, pour ce grand procès, une solennité et des formes dont ils espéraient le

salut de l'auguste victime. Leurs intentions ne pouvaient être méconnues; leurs discours même proclamaient que Louis XVI ne pouvait être condamné, ni comme roi, parce qu'il était inviolable, ni comme individu, parce qu'aucune loi antérieure ne pouvait l'atteindre. Dès-lors les hommes de l'insurrection s'assemblent, délibèrent, et menacent de mêler au sang du monarque le sang des traîtres qui oseraient, non pas l'absoudre, mais lui faire grace. A l'appui de ces menaces, la montagne s'écriait, en s'adressant au côté droit : « Vous vou-« lez sauver le tyran. Cette preuve de vos intentions « anti-républicaines nous manquait encore; mais « vous la produisez enfin, et le peuple est là qui « vous entend et qui apprend à connaître ses en-« nemis. » Pour être *l'ami du peuple qui était là*, il fallait parler comme Marat, et crier : *la mort!*

Je n'entrerai point dans les détails de l'accusation. Tous les délits imputés à Louis XVI avaient été énoncés par ses accusateurs, bien moins pour convaincre ses juges, que pour appeler ses bourreaux, et entraîner la populace à exiger un grand attentat. Il importait peu que ces délits fussent réels; il suffisait, pour soulever le peuple, que les accusations fussent vraisemblables, et malheureusement la conduite du roi les avait rendues telles. Dès-lors, aux yeux du vulgaire, la mort de Louis XVI devait être l'expiation des crimes de la contre-révolution et de l'invasion, dont on le rendait solidaire.

Mais dans l'assemblée qui devait prononcer sur le sort de l'infortuné ces accusations auraient été insuffisantes, parce qu'elles y auraient été combattues, et que, dans le cas même où toutes les preuves imaginables les auraient appuyées, on leur aurait opposé l'inviolabilité constitutionnelle. Il fallait donc poser autrement la question : c'est Robespierre qui s'en charge, écoutons :

« Il n'y a point ici de procès à faire ; Louis n'est « point un accusé ; vous n'êtes point des juges ; « vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes « d'état et les représentants de la nation. Vous « n'avez pas à prononcer une sentence pour ou « contre un homme ; mais une mesure de salut « public à adopter, un acte de *providence na-* « *tionale* à exercer. »

Comme tout est simplifié par le système de Robespierre ! Peu importe que Louis XVI soit innocent ou coupable ! Peu importe que coupable il soit encore défendu par l'inviolabilité promise ! Ce n'est pas un procès, ce n'est pas un débat judiciaire, on est affranchi de toutes les lois antérieures, de toutes les formalités de la procédure, et tout se réduit à examiner si on a intérêt à supplicier Louis XVI !

Était-il donc impossible d'arracher l'infortuné à l'échafaud ? Ces longs et mémorables débats n'avaient-ils été ouverts que pour donner à une résolution fixe, à un acte déterminé d'avance, une espèce de solennité qui eût l'air de la justice ? Non, je ne le pense point : sans doute, pour un grand

nombre de membres, le vote de mort ne dépendait plus de la force de l'accusation, de celle de la défense, ou des considérations politiques qui leur seraient offertes; leur détermination était prise et elle était immuable; mais un nombre plus grand encore était déterminé à sauver l'auguste victime, et beaucoup d'autres, indécis entre la pitié et la terreur, étaient prêts à donner leurs voix, suivant qu'on agirait sur ces sentiments.

Il était donc possible d'obtenir de la convention qu'elle laissât vivre le monarque détrôné; mais la défense du prince n'était guère propre à conduire à ce but si désiré. Ma conviction, autorisée par celle d'un grand nombre de témoins des événements, me force à déclarer que celui des défenseurs de Louis XVI qui parla à la convention n'a compris ni sa cause ni ses juges.

L'examen seul de l'accusation, la lecture des discours prononcés, des opinions émises déjà, l'observation des hommes et des partis de l'assemblée, la connaissance des dispositions des spectateurs et celle de l'esprit public, tout indiquait que les passions seules agissaient et qu'il fallait agir sur les passions. Toutes les preuves, tous les raisonnements du monde n'auraient pas fait décider que Louis XVI n'était pas coupable. Une froide discussion de toutes les charges était hors de propos: ce n'était pas un plaidoyer qu'il fallait prononcer. Que pouvait le langage du barreau contre *les actes de providence nationale* de ces cruels hommes d'état?

Je ne sais ; mais il me semble que, chargé de disputer à des barbares la tête auguste du malheureux qui fut mon roi, près de remplir une pareille mission, voyant arrêtés sur moi les regards de tous les peuples et de tous les siècles, je me serais dit : « Quand j'aurai parlé je n'aurai plus besoin de vivre ! » Il est immense le pouvoir de l'homme qui, au milieu de pareilles circonstances, en se déterminant à agir se détermine à périr ; qui, en dépouillant le supplice de ses terreurs, le pare des vêtements de la gloire, et en fait le guide de la vie à l'immortalité. Déjà ses sentiments, ses pensées, ses paroles sont d'un ordre supérieur et appartiennent à une autre existence. C'est du ciel que viennent ses accents, soit qu'il aiguillonne dans les consciences la justice qui y sommeille, soit qu'il étouffe dans les ames pusillanimes l'apathie et la lâcheté qui les engourdissent, soit qu'il mette les moins féroces de ces juges sanguinaires aux prises avec la pitié et repaisse leur orgueil du spectacle des prières à genoux et en larmes, soit enfin que, recueillant toute son énergie, détachant de l'assemblée une partie de ses membres, dont il retrace et les attentats commis, et les attentats médités, il en fasse horreur à leurs propres collègues, les force à séparer leur cause de celle de ces génies infernaux, et fasse éclater sur l'abominable montagne les anathèmes de l'humanité et l'affreuse primeur de l'exécration des siècles.

Que n'aurait pas produit sur une assemblée

nuée par la terreur ce courageux exemple, donné par le défenseur de Louis XVI, du mépris de la vie et du dédain de la mort! n'eût-il pas suffi pour arracher le vœu du salut à quelques-unes de ces voix dont la faible majorité fit dresser l'échafaud? Comment auprès de ce roi qui n'avait plus que de la résignation, auprès du vénérable Malesherbes qui n'avait plus que des larmes, n'a-t-on pas trouvé ces grandes inspirations qui frappent tous les esprits, agitent toutes les ames, éveillent tous les sentiments? Comment n'a-t-on pas lancé de ces traits, de ces phrases, de ces mots que l'orateur profondément ému tire de sa conscience, et qui, tombant comme la foudre, étourdissent, désarment et terrassent le crime même?

Ce que le défenseur de Louis XVI n'avait pas fait, d'autres le tentèrent, mais leur position n'était pas aussi avantageuse. Le premier qui se présenta, le Bayard des fastes civils de la France, le législateur sans reproche et sans peur, *Lanjuinais*, au milieu d'une épouvantable tourmente, du haut de la tribune d'où on voulait le précipiter, fit retentir des paroles héroïques, et osa réclamer de la convention le rappel du décret de jugement contre l'ex-roi. Peu s'en fallut qu'il ne triomphât. Un instant il entraîna la convention, dont la majorité menaça de se retirer. La proposition d'un terme moyen lui fit perdre le fruit de son intrépide attaque et lui arracha la victoire.

Son exemple fut imité, les jours suivants, pen-

dant la continuation de ces mémorables débats ; mais il était trop tard : la terreur des proscriptions grossissait le nombre de la minorité, et enfin elle l'emporta. Ce fut en vain que Vergniaud, recueillant tout le courage qui devait l'abandonner bientôt, défendit avec l'éloquence d'un Démosthène ou d'un Mirabeau cette vie dont quelques jours après il se laissa imposer le sacrifice ; ce fut en vain que Lanjuinais, revenant à la charge, voulut, environné d'assassins dont il bravait les hurlements et les poignards, imposer une forme judiciaire au vote que l'assemblée allait émettre. Il était trop tard ; la convention subjuguée n'entendait plus. Louis XVI ne pouvait plus être sauvé par elle !

C'est pendant ces débats que Du Mouriez arriva à Paris. Il était couvert de gloire, mais environné de soupçons, et accusé hautement de vouloir sauver le roi. S'il s'était déclaré ouvertement, comme il eut l'intention de le faire, s'il s'était présenté à la convention pour y demander qu'on épargnât la vie du monarque, il se serait sacrifié sans utilité, car tous les partis auraient été réunis sur-le-champ pour condamner un chef d'armée qui se serait permis d'intervenir dans leurs débats, et cette démarche aurait ajouté à la rage des hommes qui voulaient *la mort du tyran.*

Du Mouriez ne pouvait donc faire que des tentatives secrètes, auprès des membres de la convention qu'il connaissait ou auxquels il supposait quelque influence. Tant qu'il crut à la possibi-

lité d'obtenir de la majorité de la convention une décision favorable, il ne négligea aucun des moyens qui lui paraissaient propres à conduire à ce but. C'est à la gironde qu'il s'adressa d'abord; Vergniaud, Gensonné, Pétion, exprimaient comme tous les conventionnels modérés leur horreur pour le régicide, et promettaient de faire tous leurs efforts; mais le général vit bientôt qu'il pouvait peu compter sur ces promesses; et que tout le génie de la gironde serait inutile, parce qu'elle manquait de résolution. A l'aspect des dangers qui environnaient la partie saine de l'assemblée, Du Mouriez renouvela une proposition qu'il avait faite par écrit, trois semaines auparavant, d'amener à Paris pour maintenir l'indépendance et la sécurité des représentants, douze ou quinze mille hommes; mais il ne voulait le faire qu'autant qu'un décret de l'assemblée proclamerait ses dangers, ou que, renouvelant les débats du 26 décembre, une partie des représentants se retirerait en masse, en protestant contre la violence, et en appellerait au courage des bons citoyens et de l'armée. Alors Du Mouriez serait reparti à la hâte, pour se mettre à la tête de quelques divisions et les ramener au secours des députés. Rabault, Grangeneuve, Kersaint, Louvet et quelques autres appuyaient ce projet; mais Guadet, Vergniaud, Gensonné, le firent rejeter, le premier parce qu'il haïssait Du Mouriez: les autres parce « qu'ils ne « voulaient pas, disaient-ils, même pour leur pro-

« pre défense, recourir à l'emploi de la force. » Brissot surtout parut révolté d'une « proposition « contraire, selon lui, à tous les principes, et qui, si « elle était adoptée, même pour une cause juste, de- « viendrait un précédent funeste à la république. »

Ne pouvant rien par la gironde, Du Mouriez s'adresse aux jacobins, mais avec moins d'espoir de succès. Il aurait fallu que les girondins réclamassent le supplice du roi, pour que les jacobins s'y opposassent, et probablement même la chose était trop avancée pour que les jacobins, au lieu de sauver Louis XVI, ne regardassent pas le changement de la gironde comme une victoire qu'il fallait compléter.

Un homme avait acquis un grand ascendant sur les jacobins : c'était Robespierre. On lui soupçonnait une ambition autre que celle qu'il avait, et le général Du Mouriez voulut en tirer parti. Barrère se chargea de lui parler, de lui montrer la puissance et la gloire qu'il acquerrait en faisant épargner la vie de Louis XVI ; de lui promettre l'appui de tous les chefs, l'obéissance de toutes les armées, en un mot de lui présenter sa domination sur les différents partis, la dictature, comme le fruit immédiat de sa conduite. Barrère, qui n'était atroce que quand il avait peur, remplit cette mission avec empressement : il paraissait même s'intéresser vivement au sort de l'auguste accusé. Robespierre fut un instant indécis ; mais sa haine contre Louvet et Vergniaud l'emporta. Il s'était

d'ailleurs prononcé déjà avec trop de violence pour rétracter ses paroles et courir des chances qu'il regardait lui-même comme incertaines.

Danton avait, peut-être encore plus que Robespierre, les moyens d'arracher Louis XVI au supplice; mais Danton plus encore que Robespierre haïssait la gironde et surtout Guadet. Du Mouriez voulut tenter d'étouffer ce ressentiment qui allait être si fatal; mais ses tentatives furent encore infructueuses.

Le ministère ne pouvait lui prêter aucun appui, parce que d'abord ce ministère était divisé d'opinions, et ensuite parce qu'il était absolument sans pouvoir et sans autorité. Roland, dévoué tout entier à la gironde et en butte à la haine des jacobins, osait à peine manifester ses intentions qui étaient bonnes. Garat, dès le premier instant qu'il vit Du Mouriez, le comprit, et offrit de travailler de concert les membres de l'assemblée, pour leur inspirer le courage nécessaire dans la crise où ils allaient se trouver. Ce fut là le principe de leur liaison et de l'amitié que la conduite de Garat était bien propre à inspirer. Pendant le séjour de Du Mouriez à Paris, ils se virent presque tous les jours, soit en public, soit en particulier, et chaque fois ils ne s'occupaient que de ce qu'on pouvait faire pour prévenir l'horrible catastrophe.

Le général, prévoyant la condamnation, espérait que les habitants de la capitale s'opposeraient à l'exécution, et pensait qu'il serait facile de les ré-

volter contre l'attentat dont on voulait les rendre témoins. Déterminé à se mettre à leur tête avec les officiers de son armée qui se trouvaient à Paris, il parcourut les différentes sections, pour s'assurer de l'esprit du peuple, et savoir s'il était possible de soulever quelques hommes honnêtes et énergiques, et de réunir autour d'eux la masse des citoyens, pour briser le joug atroce qui pesait sur la capitale. Ses espérances furent encore déçues. Il ne rencontra que des hommes faibles, qui donnaient des larmes à Louis XVI, mais qui n'osaient même pas penser à se mouvoir pour sa défense.

Il ne restait plus que la garde nationale; mais Santerre la commandait et il semble que tout espoir était interdit. Du Mouriez néanmoins ne pensait pas ainsi. Ce féroce Santerre était devenu sensible à la gloire militaire; il s'était passionné pour le guerrier dont les talents et la valeur venaient de sauver la France, et il s'en constituait le défenseur contre les jacobins. Le général voulait profiter de ces dispositions, et parler à Santerre du salut de Louis XVI que seul désormais il pouvait opérer, avec la garde nationale : il y avait du danger à le faire, il fallait beaucoup d'adresse et de réserve, car Santerre était entré trop avant dans l'ultra-révolution pour n'être pas révolté de la proposition d'arracher la victime à l'échafaud, sans infliger une autre peine.

La décision de la convention, contre l'appel au peuple convoqué en assemblées primaires, blessait

trop évidemment les droits de la nation pour que beaucoup de républicains ne la blâmassent pas. Du Mouriez discuta la question avec Santerre, et lui prouva facilement que les amis les plus ardents de la liberté devaient être les premiers à réclamer contre un décret qui dépouillait la nation d'un droit qu'elle n'avait pas délégué ; que la garde nationale et son chef étaient les défenseurs nés des droits du peuple ; qu'ils manqueraient à leurs devoirs, si, prêtant l'appui de leurs armes à l'exécution de ce décret, ils sanctionnaient l'usurpation de l'assemblée ; que l'armée et ses chefs, quelles que fussent leurs opinions, devaient une obéissance aveugle aux décrets des représentants ; mais que les gardes nationaux étaient citoyens, et qu'avant d'obéir ils devaient délibérer ; que leur soumission, dans ces circonstances, les ferait regarder comme des instruments passifs de la convention et de la commune, et que tout le déshonneur en retomberait sur le chef ; tandis qu'il s'honorerait en revendiquant, pour ses concitoyens, les prérogatives des hommes libres.

Santerre n'était pas grand raisonneur, et Du Mouriez s'attachait moins à bien raisonner qu'à produire de l'effet sur son âme, par l'emploi de ces mots qui, dans ces temps, l'emportaient sur toutes les raisons. Il réussit assez bien, puisque Santerre se laissa aller jusqu'à promettre d'en parler à quelques officiers et de leur proposer de délibérer par bataillons.

La question de la vie et de la mort de Louis XVI fut agitée aussi dans ses entretiens. Santerre était très-prononcé pour la mort, et cependant il avouait que l'opinion de Garat, de conduire Louis sur la frontière avec une force suffisante pour le protéger, et là de le mettre en liberté, pour qu'il fît ce qui lui conviendrait, était digne d'un peuple grand et libre. Il craignait que de grands dangers n'en résultassent, et c'est ce qui l'empêchait de la partager. Il aurait plus facilement consenti à garder Louis XVI prisonnier jusqu'à la paix, comme Du Mouriez le désirait, et, malgré ses liaisons avec Marat, Santerre aurait consenti à agir pour ce but, si la gironde, au lieu de voter la mort, avait daigné se rapprocher de lui.

Le dénouement de cette horrible tragédie se précipitait, et sa rapidité déjouait tous les calculs, tous les projets et toutes les espérances. L'appel nominal sur la culpabilité avait d'abord présenté une telle majorité pour l'affirmative que les girondins qui, jusqu'alors, avaient voulu s'opposer au supplice du monarque accusé, et avaient combattu avec le plus grand courage, regardant leur défaite comme certaine, abandonnèrent la victime.

On s'étonne qu'après les discours éloquents des principaux membres de la gironde, ils aient eux-mêmes voté la mort. On les a souvent accusés de n'avoir pas réellement voulu sauver Louis XVI. Cette accusation est injuste et la conduite des girondins n'est pas inexplicable. Ce n'est pas à la

terreur qu'ils ont cédé : ce n'est point par lâcheté qu'ils ont prononcé la peine de mort : tous ont trop bien prouvé qu'ils savaient mourir; mais prévoyant que la continuation de leur résistance ne changerait rien au résultat; que leur défaite consoliderait le triomphe de la montagne; que leurs votes en faveur de Louis XVI les éloigneraient pour jamais du pouvoir, et que désormais les hommes les plus atroces deviendraient les arbitres de tout et noieraient la France dans le sang, ils crurent, en démentant les accusations de vouloir sauver le roi, pour le restaurer, se donner des titres à la confiance, et se mettre en état de lutter ensuite avec plus de succès, et de prévenir la funeste domination qui menaçait la patrie.

Bientôt, hélas! ils connaîtront leur erreur! l'arrêt fatal est prononcé. Des hommes sensibles le repoussent en vain; en vain les défenseurs de Louis réclament une révision nationale : en vain, élancé par les remords à toute la hauteur de la vertu la plus héroïque, *Manuel*, devenu tout-à-coup l'émule de Lanjuinais, fait entendre à ses anciens complices les accents de l'honneur, de la justice et de l'humanité. En vain, pénétré d'une profonde horreur, il donne un noble exemple en se séparant des cannibales... *Manuel* est voué à la mort; mais Louis XVI ne sera point sauvé! le décret de mort est proclamé le 20, et le 21 il est exécuté!

O jour lamentable, cause d'un deuil éternel, source des larmes de mon enfance, de celles de ma

famille et de mon vieil ami, moment fatal où la hache a tombé, où la main d'un bourreau a relevé et présenté à une foule muette et tremblante la tête ensanglantée du malheureux Louis, souvent je vous ai dit : Éloignez-vous de mes pensées ! ne revenez pas à chaque instant déchirer mon cœur, épouvanter mon âme ! ne soyez pas sans pitié ! cessez de peser sur mon pays ! et maintenant que ce jour se retrace à ma pensée et renouvelle toutes mes douleurs, au lieu de le repousser, je l'invoque, je lui demande de se développer aux regards de mes contemporains, d'apparaître dans son horrible solennité, de redire les cruelles leçons dont il est rempli, et c'est de lui que je sollicite des idées de sagesse pour les rois et pour les nations ! *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini qui judicatis terram !!!*

La révolution avait péri. Du Mouriez lui avait été fidèle, il l'avait servie avec succès et avec gloire. L'ultra-révolution triomphait, et le général, décidé à ne la point servir, n'éprouvait que le besoin d'aller pleurer, dans la retraite, des crimes dont il était innocent et inconsolable. Il savait bien que ses jours étaient menacés, qu'après les sentiments qu'il avait exprimés, sa démission ne précéderait que de peu d'instants sa mise en jugement et son supplice : que la montagne réclamait déjà son arrestation ; mais il est des circonstances où toutes les chances de la vie et de la mort deviennent indifférentes. Les factions triomphantes ennoblissent les échafauds qu'elles dressent au nom de l'char-

chez comme au nom de la royauté. On y peut monter avec gloire.

Du Mouriez vint à Paris, de la campagne où il s'était retiré, le lendemain de l'exécution, prêt à prendre son parti. Il en fut détourné par les personnes qu'il vit, et par les réflexions que lui inspirèrent la triste stupeur de la capitale et l'état des partis. Il crut de nouveau pouvoir rendre service à son pays, et il sacrifia à ce désir ses inclinations personnelles. Sa démission aurait été inutile à tous; sa mise en accusation et sa condamnation eût été un nouveau triomphe pour l'anarchie et aurait ajouté à ses forces; en supposant qu'il eût été acquitté, et qu'ensuite il eût été attendre dans une solitude et au sein du repos le retour de l'ordre et de la justice, sa conduite n'aurait rien eu que d'ordinaire. Il ne fallait qu'un peu d'égoïsme pour courir ces chances de la retraite ou du supplice, mais il fallait du courage pour y renoncer; il fallait du patriotisme pour rentrer sur une scène ensanglantée, et, toujours fidèle aux vœux de la France, tenter de la sauver encore du joug de l'étranger et de l'anarchie.

L'épouse, la sœur, et les enfants de Louis XVI étaient dans les fers; et il y avait à craindre qu'ils ne suivissent de près leur auguste chef. Leur salut et celui de l'état s'identifiait dans le plan de Du Mouriez et ne dépendait que du renversement de la commune et de la montagne. C'est ce que voulait le général. Malheureusement ses projets n'é-

taient plus secrets, et la commune et la montagne s'appliquèrent à déjouer toutes ces combinaisons, comme si elles avaient connu son plan dans tous ses détails. Un seul trait va développer les projets de ses ennemis.

Robespierre, à qui Du Mouriez avait fait demander le salut de Louis XVI, ne pouvait se servir de cette prière, après l'avoir médité et rejetée dans son intérêt, que pour perdre celui qui la lui avait faite : il en parla à ses atroces confidents qui le pressèrent de faire arrêter le général. *Mais*, dit Robespierre, *on n'arrête pas un général victorieux ! Eh bien*, répond Dubois-Crancé, *il faut le faire battre !*

Du Mouriez avait besoin de nouveaux succès contre les étrangers : une campagne rapide et décisive, suivie d'un traité avantageux, lui aurait permis d'employer à combattre l'ultra-révolution des troupes toujours plus attachées à leur général. Les féroces dominateurs de la France ne pouvaient ravir aux soldats français la valeur et le patriotisme dont ils étaient animés ; mais la valeur et le patriotisme ne sont pas les seuls éléments de la victoire. Une discipline sévère et une administration habile, active et vigilante, en sont les auxiliaires indispensables. Désorganiser l'administration, relâcher les liens de la discipline, amener le mécontentement par le besoin et l'insubordination par la défiance ou la jalousie, telle était la marche que devait suivre l'ultra-révolution, pour prévenir

les succès et amener la ruine du général qu'elle redoutait.

Pour l'exécution de son projet, Du Mouriez avait besoin de pouvoir compter sur la tranquillité des provinces conquises. Il devait faire tous ses efforts pour mériter leur amour et leur confiance, s'attacher à ne faire peser sur les peuples que le plus légèrement possible les suites d'une invasion, à se ménager chez eux des ressources, à leur donner un gouvernement libre et indépendant; mais sage et fort, et des administrateurs habiles et intègres. L'ultra-révolution de son côté devait s'emparer du gouvernement et de l'administration de ces provinces : elle devait les gouverner, les administrer elle-même; c'est-à-dire susciter toutes les passions, et prendre tout ce qu'on pouvait enlever; elle trouvait, dans cette conduite, le double avantage de pourvoir à ses besoins du moment, et de détruire les ressources que se préparait le chef dont elle se défiait.

Le plan de campagne du général Du Mouriez était simple, mais hardi : son exécution devait être rapide, elle aurait mis le comble à la gloire des armées françaises, et aurait probablement forcé les ennemis à la paix; mais elle exigeait la plus grande exactitude dans les différents services de l'administration militaire et la coopération la plus active de la part des chefs des différents corps d'armée. L'une et l'autre lui manquèrent. Tandis qu'avec une poignée de soldats, il envahissait la Hollande, Miranda abandonne ses positions, se retire devant

l'ennemi, force par ce mouvement les autres corps à une retraite dangereuse et destructive du moral de l'armée et oblige Du Mouriez à abandonner l'attaque jusqu'alors heureuse des Provinces-Unies, pour venir, à la hâte, réparer un désordre presqu'irréparable déjà.

Il est superflu de donner ici des détails plus circonstanciés sur cette campagne dont le récit a été fait par le général Du Mouriez dans ses mémoires : il suffit de dire que ses brillantes espérances furent déçues; mais lors même qu'il ne pouvait plus compter sur l'alliance de la victoire pour l'exécution de ses desseins, il ne voulut pas les abandonner. Au milieu des embarras et des dangers qu'on lui avait suscités, ses regards se tournaient constamment sur Paris, sur cette ville où des barbares promulguaient chaque jour des arrêts de pillage et de mort, et sur cette prison où d'augustes victimes, constamment sous le couteau, n'avaient plus que lui pour défenseur; c'est là qu'il voulait aller; car c'est là que la France avait ses plus cruels ennemis.

Ce dernier acte de la vie publique du général Du Mouriez n'avait été médité que dans l'intérêt de son pays; il est donc très-naturel que les partis lui en aient fait un crime, et l'en aient puni tour-à-tour. Pendant trente ans il a expié sa conduite et ses cendres l'expient encore. Voyons si cette peine était méritée, et, pour faciliter cet examen, retraçons rapidement les faits.

Du Mouriez avait été forcé à se replier sur les frontières de la France, devant des forces supérieures, et d'abandonner un pays révolté de la tyrannie et des exactions des commissaires de la convention et des administrateurs nommés par elle. Son armée était cependant encore assez nombreuse pour défendre le sol français et ôter à l'étranger tout espoir d'envahissement. Les dangers les plus grands ne venaient que de la désorganisation de l'administration militaire, de la défiance et du désordre qui régnaient dans plusieurs corps d'armée. La continuation de cet état de choses aurait infailliblement favorisé les succès futurs de l'ennemi, et peut-être amené le démembrement de la France.

Cette désorganisation, ce désordre, ces dangers, étaient l'ouvrage du parti dominant à la convention et de la commune de Paris. Du Mouriez, après avoir vainement tenté de les faire cesser, voit enfin qu'il n'y peut réussir qu'en attaquant ouvertement les causes, et profitant des moyens militaires qui lui restent et de la réputation qu'il a acquise, il impose la neutralité à l'ennemi extérieur, tandis qu'il marche vers la capitale pour y anéantir l'ennemi intérieur. Non-seulement il oblige le chef de l'armée qu'il avait combattue à cesser toute hostilité, mais encore il obtient que, si ses forces sont insuffisantes pour renverser la convention et rétablir la monarchie constitutionnelle, le prince de Cobourg mettra à sa disposition et sous son commandement les troupes qui seront requises.

La convention instruite des intentions de Du Mouriez, par ses émissaires, par des officiers de l'armée, et par une dénonciation formelle de Miranda, et voulant prévenir le coup dont elle était menacée, décrète que le général en chef sera mandé à sa barre, envoie des commissaires pour lui signifier ce décret, au milieu de son armée, et pour le sommer d'y obéir; tandis que de nombreux agents, disséminés dans les différents corps, s'efforcent de révolter les soldats contre leur chef.

Le général reçoit les commissaires, les entend, voit le décret et refuse d'y obéir. Les commissaires prononcent sa destitution et veulent mettre le scellé sur ses papiers, et à l'instant Du Mouriez ordonne leur arrestation et se dispose à marcher sur Paris.

L'arrestation des commissaires n'était pas une vengeance. Du Mouriez craignant que la nouvelle de sa marche n'entraînât les jacobins à de nouveaux excès, et ne fût le signal du massacre des prisonniers du Temple, voulut que les commissaires fussent comme des otages entre ses mains, et répondissent de la vie des augustes prisonniers. La livraison de ces commissaires au général Clairfait était la conséquence obligée de ce dessein; car Du Mouriez ne pouvait les remettre entre des mains plus intéressées à les conserver.

L'exécution du reste de ce projet ne dépendait plus de Du Mouriez seul : il avait besoin du concours volontaire de ses généraux et de ses soldats,

il chercha à l'obtenir par la persuasion. Une partie des troupes et des chefs était disposée à servir ses desseins ; mais d'autres, et particulièrement les commandants des places, refusèrent d'abord d'y prendre part et ensuite s'y opposèrent.

Du Mouriez espérait que les troupes sur lesquelles il pouvait compter, réunies à celles que le prince de Cobourg s'était engagé à mettre à sa disposition seraient suffisantes pour l'exécution de son projet; mais une cruelle fatalité déjoua tous ses plans : Des régiments se révoltèrent, tirèrent sur lui; enfin il fut obligé de quitter son armée, et de chercher dans l'exil un asile contre la proscription.

Cet exposé rapide des faits, justifie-t-il les accusations de trahison que l'ultra-révolution lança contre lui? Voilà la question à examiner.

Tous les gouvernants quels qu'ils soient, regardent leurs vues et leurs intérêts comme les intérêts de l'état, et regardent comme une révolte envers la patrie, l'opposition qu'ils éprouvent. L'anarchie, comme le despotisme, comme l'aristocratie, dit : *l'état, c'est moi.* Dire, *non*, c'est être factieux; vouloir le prouver, c'est être rebelle; ne pas réussir c'est être traître, et les têtes tombent, aux cris de vive la république, ou aux cris de vive le roi!

Ce n'est point d'après un pareil principe qu'il faut juger les actions des hommes. Rendons aux mots leur propre signification ; les choses auront bientôt leur propre valeur. Il est vrai, qu'en sui-

vant cette marche, on ne peut plus lancer d'anathèmes atroces ou d'iniques flétrissures; mais on arrive à la vérité, et la vérité mène à la justice.

La patrie c'est la terre où l'on est né, où l'on a été élevé, c'est la collection des individus qui l'habitent, et qui ont cherché dans leur union, dans la mise en commun de leurs forces, dans des sacrifices de leurs intérêts, des garanties de leur sécurité et de leur bonheur.

Aimer sa patrie, c'est tendre de tous ses désirs, de tous ses efforts à la sécurité et au bonheur de ses concitoyens : être traître à la patrie, c'est tendre à troubler cette sécurité, à détruire ce bonheur. Les gouvernements, comme les individus, peuvent être traîtres à la patrie, et ils le sont quand ils blessent tous les droits, quand ils étouffent toute liberté, quand ils sont les instruments du malheur public.

La résistance à l'oppression des gouvernements traîtres à la patrie, l'insurrection contre les individus qui usurpent des droits ou qui en abusent, est la seule ressource des nations. Les oppresseurs du jour nient ce principe qu'ils invoquaient hier, quand ils étaient opprimés; mais ces dénégations intéressées ne peuvent prévaloir contre la conscience du droit; et les peuples qui jouissent de la plus grande prospérité sont ceux qui ont fait de l'insurrection la base de leurs gouvernements. Si on condamne ces principes, il faut prêcher la soumission au roi bourreau Charles IX; il faut pro-

clamer fidélité à la convention : qui osera le faire ?

La montagne régnait. Assurait-elle la sécurité et le bonheur des Français ?

Répondez, témoins survivants de ce règne abominable, dont le trône était l'échafaud, dont le sceptre était une pique! Et vous, milliers de victimes, sortez de vos vastes tombeaux, apparaissez, répondez! A-t-il trahi la patrie l'homme courageux qui, pénétré d'indignation à la vue des forfaits qui ensanglantaient la France, et prévoyant tous ceux dont l'avenir était gros, a pris la résolution de venger les uns et de prévenir les autres ?

Dira-t-on que Du Mouriez fut traître à sa patrie, en l'exposant aux coups des étrangers armés, ou en traitant avec ces étrangers ?

Ainsi parlait la convention ; mais n'est-ce pas Du Mouriez qui, le premier des généraux de la France nouvelle, avait fait sentir à l'ennemi le poids des armes françaises ? N'est-ce pas lui qui, deux fois en quatre mois, avait chassé l'étranger loin du sol national, et par son génie et sa valeur, aidés de la valeur et du génie de tant de capitaines illustres formés à son école, avait assuré la sécurité et l'indépendance de son pays ?

Les désastres de la dernière campagne avaient ramené les ravages de la guerre sur les frontières de la France ; mais est-ce à Du Mouriez qu'on peut imputer ces désastres ? L'abandon des rives de la Meuse fut l'ouvrage du général Miranda ; le désordre de la retraite fut amené par la défiance des

soldats et les vices de l'administration. Quand Du Mouriez quitta l'attaque de la Hollande, pour rétablir les affaires dans la Belgique, on le vit de nouveau déployer le même courage et les mêmes talents militaires; et si le succès ne répondit pas à ses espérances et à ses efforts, c'est que des généraux n'exécutèrent pas ses ordres; c'est que des corps entiers fuirent devant l'ennemi, et c'est encore Miranda qui, par une retraite plus coupable encore que la première, décida la perte de la bataille, et compromit le salut de l'armée.

Après la glorieuse et funeste journée de Neerwinden, Du Mouriez ne pouvait plus rester en Belgique, parce que les Belges, indignés de la conduite des commissaires de la convention, des vols, des pillages, des emprisonnements et des profanations dont ils étaient chaque jour témoins ou victimes, recevaient les Autrichiens comme des libérateurs, et se levaient contre les Français, dont, quatre mois auparavant, ils avaient favorisé les succès.

A cette époque, c'était la convention qui accumulait les dangers de l'extérieur comme ceux de l'intérieur. C'était la convention et ses agents qui avaient changé en défaites les succès des armées et qui avaient ramené l'ennemi, naguère fugitif, sous les murs de nos places frontières. C'était la convention qui, par son atrocité et son délire, se montrait l'alliée la plus utile de la coalition, et qui, en même temps qu'elle réunissait contre la

France, tous les gouvernements de l'Europe, paralysait tous les moyens de résistance par des divisions intestines.

La coalition avait amené l'irritation générale et soulevé toutes les passions qui avaient renversé la monarchie et conduit le monarque à l'échafaud; et Du Mouriez, qui avait pensé qu'on pouvait prévenir ces calamités en triomphant de la coalition, voyant que son espoir avait été trompé, que ses succès avaient inspiré le désir de la vengeance, au lieu des idées de modération, et que, par une étonnante réaction, les hommes passionnés, que la coalition avait portés au pouvoir, en étaient devenus les auxiliaires, crut devoir changer de système, et il attaqua l'ultra-révolution pour triompher plus facilement de la contre-révolution, qu'il avait battue déjà.

Du Mouriez traita avec l'ennemi? Mais une suspension d'hostilités n'est une trahison que lorsque le général qui la sollicite ou qui l'accorde, sacrifie les avantages que son pays pourrait obtenir de la continuation de ces hostilités. Quels avantages la France aurait-elle recueillis de la prolongation de cette campagne? Aurait-elle conservé une partie de la Belgique? Non; l'armée aurait été bientôt forcée de rentrer sur le territoire français, faute d'approvisionnements, et par la réunion des Belges avec les ennemis; et, par ces mêmes causes, cette armée aurait peut-être eu peine à défendre les frontières de l'empire; c'est, du moins, ce à quoi elle

aurait été forcée de se borner pendant quelque temps. L'évacuation de la Belgique était une des conditions du traité : sans ce traité la Belgique aurait été évacuée, avec cette différence que l'évacuation aurait encore coûté beaucoup de sang, et ajouté au découragement de l'armée. Sans ce traité l'armée serait rentrée sur le territoire national, suivie par l'ennemi, qui aurait profité du désordre et de la terreur qui accompagnent toujours les retraites, tandis que, par ce traité, l'ennemi s'engageait à respecter nos frontières et abjurait toute intervention dans nos démêlés intérieurs. Donc la France, loin d'avoir perdu aucun avantage par ce traité, obtenait des conditions telles qu'elle aurait pu les exiger après des succès, l'intégrité de son sol, et la sécurité contre toute attaque : donc ce traité ne fut pas une trahison envers la patrie.

L'acceptation des secours de troupes étrangères, dans ces circonstances, peut-elle justifier cette accusation? Non, et il est facile d'y trouver, au contraire, un nouveau gage d'amour pour la patrie. Du Mouriez, malgré le traité conclu, ne devait pas, en marchant sur Paris, laisser la frontière sans défense. L'armée ennemie était plus nombreuse que l'armée française, qui aurait été affaiblie encore par le départ des corps que le général voulait conduire dans la capitale. La supériorité des forces autrichiennes aurait pu engager leurs chefs à profiter de quelques-uns de ces événements si fréquents dans un état de guerre, pour rompre

la suspension d'armes. Cette inquiétude, trop légitime, obligeait Du Mouriez à ne tirer de son armée que le moins de troupes possible, et, comme il devait prévoir le cas où ses troupes seraient insuffisantes pour l'exécution de ses desseins, il est naturel qu'il se soit ménagé des secours. En prenant ces secours dans son armée, il en diminuait encore la force, et une attaque de l'ennemi pouvait entamer la frontière : au lieu qu'en tirant ces secours de l'armée autrichienne, il rétablissait l'équilibre des forces à l'extérieur et obtenait des garanties de la fidélité à toutes les conditions du traité. Les troupes étrangères sous ses ordres et environnées de ses propres soldats, répondaient de la moindre contravention aux engagements pris.

Ainsi, c'est pour avoir tenté d'anéantir la plus atroce tyrannie qui ait jamais pesé sur une nation, pour n'avoir fait cette tentative qu'après avoir assuré l'inviolabilité des frontières de son pays contre toute invasion; c'est pour s'être donné des otages qui répondissent du salut d'augustes victimes en butte à la fureur et au désespoir des monstres qu'il allait abattre; c'est pour avoir voulu rendre à ses concitoyens la sécurité et le bonheur, en un mot, c'est pour n'avoir sacrifié ni un seul principe de liberté, ni un seul sentiment d'humanité que le général Du Mouriez fut déclaré traître à la patrie!!! Pour nous, qui revisons ce jugement en présence de la postérité, ce n'est pas assez

d'avoir montré la justice des causes qui l'ont fait agir et qui le disculpent, nous devons encore examiner qu'elles eussent été les suites de son entreprise, et quels malheurs elle eût épargnés à la France, si elle avait été couronnée du succès. Il faut éclairer l'opinion, et associer à la mémoire du grand homme qui n'est plus, les idées patriotiques qui l'ont consolé de la vie et rassuré contre la mort.

La convention, ses comités, ses proconsuls, frappés d'un seul coup, à l'arrivée de Du Mouriez et de ses troupes, n'auraient pas, pendant si long-temps, pendant trois ans qui parurent trois siècles, détruit des populations, ravagé les campagnes, renversé les cités, couvert tout le sol français de sang et de ruines. Cette convention n'aurait pas proscrit ceux de ses membres qui, cherchant à arrêter le torrent de ses atrocités, y furent engloutis. On n'aurait pas vu ce cahos d'insurrections de la commune contre la convention, ou de la convention contre la domination de Robespierre, la mort de l'auguste veuve et de l'angélique Élisabeth, ces conspirations réelles ou supposées, ces guerres civiles, ces massacres perpétuels, jusqu'à ce que, mutilée de ses propres mains, décrépitée, la convention léguât à de nouvelles autorités, à un directoire et à des conseils, sa puissance et ses exemples.

On n'aurait pas vu ces légataires de la convention, après quelques mois d'un repos comme d'as-

soupissement, renouveler leurs dissentions et le directoire à l'instar de la convention, proscrire et des députés et ses propres membres, appeler les soldats à l'appui de ses proscriptions, et, après une longue série d'attentats et de malheurs, moins horribles, il est vrai, que ceux de la convention, ce directoire et ces conseils tomber devant un général heureux, qui, à l'aide de cette armée, assume ou se fait accorder tous les pouvoirs, et, sous le nom de consul, recommence la monarchie.

On n'aurait pas vu ce même général, génie incomparable, artisan de gloire et de malheur, passer du siége consulaire au trône impérial, organiser la tyrannie sur la base la plus large et la plus solide, ébranler tous les trônes, pour consolider le sien, faire trembler toute l'Europe et tomber enfin, menaçant d'entraîner la France dans sa ruine, si la France ne s'était détachée de lui.

Alors, en 1814, on a exécuté, mais en partie seulement, ce que Du Mouriez avait médité en 93. Ainsi la France n'a retiré du non succès du général, que 21 ans de forfaits, de dissentions, de guerres, de victoires et de désastres, pour arriver à la restauration!

Combien il eût été plus heureux pour la France de ne pas parcourir cette longue route où elle a marqué tous ses pas par des monuments de fureur, de grandeur, de gloire et d'infortunes! Combien nous devons regretter que Du Mouriez ait échoué dans son entreprise, non-seulement parce que le

rétablissement de la monarchie eût été opéré sans tant d'années de souffrances, mais encore parce que ce rétablissement eût été opéré d'une manière plus honorable et plus avantageuse pour la patrie. Prouvons-le. Osons esquisser le parallèle de la restauration telle que la méditait Du Mouriez en 1793, avec celle dont nous avons été les témoins.

Au 1er avril 1793, le général Du Mouriez, à la tête d'une armée formidable encore, malgré ses revers, avait imposé aux ennemis extérieurs la neutralité dans la politique intérieure de son pays: les frontières étaient intactes, et une population immense et valeureuse, enflammée de l'amour de la liberté et de la patrie, suffisait pour repousser toute attaque, et sauver la France de la domination étrangère.

Au 1er avril 1814, toutes les armées de toute l'Europe couvraient tout le sol de la France et en occupaient la capitale. La population, en deuil de sa jeunesse moissonnée dans mille batailles, rendue indifférente au joug par le despotisme impérial, n'offrait plus de résistance, et égarée par des lâches et par des traîtres, se ployait humblement aux lois des étrangers. O douleur! c'est à eux qu'on donnait le titre de libérateurs, à la lueur des feux de leurs camps, au son de leurs chants de victoire!

En avril 1793, Du Mouriez, maître de la capitale, aurait dissous la convention, rétabli la monarchie, proclamé la constitution de 1791, qui éma-

nait de la volonté nationale, invité les départements à élire de nouveaux représentants, sauvé la famille royale et ramené l'ordre et la tranquillité. Tout alors eût été fait par des Français, par des hommes ennemis de l'anarchie; mais amis sincères de la liberté. Tous les droits nationaux eussent été consacrés, et la révolution, comme celle de l'Angleterre, serait aujourd'hui appelée glorieuse.

En avril 1814, les rois étrangers, tout en proclamant leur respect pour les droits de la nation, demandent et font ordonner la déchéance de l'empereur. Ils protestent que la France est libre de choisir son gouvernement et ils font rappeler l'ancienne dynastie. Les hommes dont ils se servent sont ceux-là mêmes qui ont été les artisans, les salariés et les complices de la tyrannie. La constitution que proposent ces hommes est celle qui, sous l'empire, n'a point défendu les libertés publiques, et si les auteurs y ajoutent, c'est pour s'assurer la conservation de leurs emplois ou de leurs pensions. Cette constitution est rejetée par le nouveau roi, dont les intentions étaient bonnes; mais ce n'est pas parce qu'elle est mauvaise, c'est, lui font dire des conseillers aveugles, parce qu'il ne doit pas recevoir de conditions, parce que c'est à lui seul à dicter les lois, parce qu'il faut octroyer une charte!

En avril 1793, la contre-révolution, expulsée du sol français, aurait été abandonnée des puis-

sances étrangères qui ne voulaient plus la guerre. Alors voyant rétablir le règne des lois, détrompée de ses illusions, connaissant, par une cruelle expérience, que l'exécution de ses projets était impossible, elle aurait été obligée, pour rentrer dans la terre natale, de se soumettre aux institutions nouvelles, et d'accepter, au lieu des prérogatives qu'elle ne pouvait plus posséder, les avantages de l'égalité qu'on eût daigné lui offrir.

En avril 1814, la contre-révolution rentre en France, à la suite des armées ennemies, ou s'y réveille au bruit de leur marche. Auxiliaire des envahisseurs, elle acquiert ce qu'elle appelle des droits, reçoit des promesses et multiplie ses espérances par ses prétentions. En applaudissant aux vainqueurs, elle se croit victorieuse elle-même, prétend avoir reconquis la France, et se trace le système si fidèlement suivi depuis, pour conserver cette conquête, et étouffer toutes les libertés.

En se livrant à ces considérations, et en observant avec soin les événements des dix dernières années, l'état présent de la France, et le sinistre avenir qu'on lui prépare, quel est l'homme qui oserait encore faire peser sur la mémoire du général Du Mouriez l'inique flétrissure que la convention a voulu attacher à son nom ! Quel est le Français digne de ce titre, qui ne regrette pas que les espérances du patriotique général aient été déçues, que tous ses projets aient échoué ! Quel citoyen ami de son pays, quel ami de l'humanité n'a pas

pleuré et ne doit pas pleurer encore sur le triste résultat de cette vertueuse tentative! Combien se sont reprochés de ne l'avoir pas favorisée!.... Mais n'accusons personne. A l'aspect des événements de la révolution française, on croit remarquer, à chaque instant, l'impulsion d'un affreux génie, et on s'écrie avec désespoir : « C'est le sort qui fut traître à la France. »

Quant au général Du Mouriez, fidèle à la cause de la liberté et de son pays, lors même que ses soldats, trompés sur ses intentions, dirigeaient leurs armes contre lui, et le forçaient à se réfugier au quartier général ennemi, il défendait encore l'indépendance de la France; et quand le général étranger, changeant ses dispositions, annonça l'intention de continuer la guerre au nom et pour l'avantage de l'empereur, Du Mouriez s'éloigna de ses tentes hostiles.

Le 10 avril, il se rend chez le prince de Cobourg, tenant à la main une proclamation de la veille, dans laquelle le prince faisait connaître ses desseins nouveaux; et la conversation suivante s'établit.

Du Mouriez. Monseigneur, j'ai reçu ce matin cette proclamation qui m'étonne et m'afflige. Ce n'est pas là ce que vous m'aviez promis; et je viens demander à votre altesse la cause de ce changement.

Le prince. Ce sont les ordres que j'ai reçus, et que je suis obligé d'exécuter. J'en suis bien fâché

moi-même, général; mais les circonstances justifient ces ordres, et je dois obéir.

Du Mouriez. Mais, monseigneur, notre convention et vos engagements sont violés. Il me semble qu'en représentant au congrès ce dont nous étions convenus, vous auriez changé sa résolution et prévenu ces ordres.

Le prince. Je l'ai fait: mais on m'a répondu, avec raison, que notre position n'est plus la même. Quand vous comptiez sur votre armée pour rétablir le bon ordre en France, nous avons consenti à rester neutres, et même à mettre à votre disposition un corps de nos troupes; mais aujourd'hui que votre armée vous abandonne, et se dispose à nous combattre, c'est à l'empereur à diriger les opérations, et c'est en son nom que nous devons courir les chances de la guerre qu'on lui fait.

Du Mouriez. Le cas de l'abandon d'une partie de l'armée a été prévu dans notre convention, puisque ce n'est que dans ce cas que j'avais besoin d'auxiliaires, et que ce n'est que pour avoir le droit de commander les troupes de sa majesté impériale que j'ai accepté le titre de général d'artillerie.

Le prince. Mais ce n'est plus seulement un corps de nos troupes que nous devrions mettre à votre disposition, puisque vous ne pouvez plus agir qu'avec toutes nos forces.

Du Mouriez. Ce n'est pas le commandement que je viens réclamer, monseigneur; je ne veux que protester, en vous rappelant vos promesses, contre

toute participation aux mesures annoncées dans votre proclamation d'hier, et vous dire que je vais quitter votre armée.

LE PRINCE. Comment!

DU MOURIEZ. Oui, monseigneur, ma présence auprès de vous déposerait contre moi: je me la reprocherais moi-même. Je m'en vais.

LE PRINCE. Je sens plus vivement, général, ma position délicate, par la résolution que vous prenez; mais où pouvez-vous aller?

DU MOURIEZ. Je n'en sais rien, mais peu m'importe. Je vous remercie, monseigneur, de vos égards pour moi. Je n'oublierai jamais votre conduite et celle de vos officiers; permettez-moi de vous recommander ceux de mes malheureux camarades que la proscription et la faim retiennent sous vos drapeaux.

LE PRINCE. Je vous promets pour eux tous les soins les plus tendres; mais vous?

DU MOURIEZ. Monseigneur, vous m'estimerez davantage encore: c'est tout ce que j'ambitionne en vous quittant.

Ainsi Du Mouriez a terminé sa vie publique. L'éloge de ce dernier acte serait superflu; il n'y a rien à ajouter à son récit.

La partie la plus importante de mon travail, celle à laquelle le noble vieillard a constamment attaché la plus grande importance, est enfin terminée.

Il est prouvé que la révolution était juste,

était nécessaire, était inévitable, et que le général Du Mouriez devait en suivre le parti.

Il est prouvé qu'il a suivi fidèlement ce parti; que, comme citoyen, comme ministre, comme général, il a rendu les services les plus signalés à la liberté et à son pays.

Il est prouvé que, loin d'avoir abandonné le parti de la révolution, c'est pour elle qu'il a combattu jusqu'au dernier moment; que c'est l'ultra-révolution contre laquelle il s'est levé; et que c'est pour avoir été fidèle à la révolution qu'il a été proscrit.

Une auguste victime a échappé à la mort. Une partie des desseins et des espérances du général a été réalisée. Les otages qu'il avait donnés n'ont pas été inutiles. Ces pensées l'ont souvent consolé dans sa vie long-temps errante; et dans la solitude de son exil, ça été sa seule récompense.

Les souffrances et les dangers de cette vie errante, les travaux de cette solitude intéressent l'humanité et sont utiles à la patrie. Il faut donc les retracer, les faire connaître. C'est un devoir sacré, mais souvent douloureux : avant de le remplir tout entier, dans l'ouvrage dont il a lui-même tracé le plan et fourni tous les matériaux, j'ai cru devoir en donner ici le précis, et terminer ainsi ce faible tribut à la mémoire d'un grand général et d'un grand citoyen.

QUATRIÈME PARTIE.

PRÉCIS DE LA VIE DU GÉNÉRAL DU MOURIEZ, DEPUIS SA PROSCRIPTION JUSQU'A SA MORT.

L'annonce des derniers actes de la vie publique du général Du Mouriez répandit la consternation et l'effroi dans la capitale. Un auteur contemporain[1], qui a retracé, avec patriotisme et impartialité, tous les événements du règne ou plutôt de l'anarchie conventionnelle, atteste comme témoin la douleur que ressentirent les hommes qui voulaient le bien de leur pays, et la joie insolente que manifestèrent les hommes de la Montagne à la nouvelle de l'abandon du général par son armée. Au crime d'avoir médité et tenté leur renversement, Du Mouriez avait joint le crime d'avoir voulu sauver quelques victimes, et de s'être soustrait lui-même à l'arrêt de leur vengeance. La hache de leurs lois ne pouvait plus l'atteindre; un appel aux poignards du monde entier y suppléera. Trois cent mille francs sont le prix de l'assassinat : un décret de la convention les promet à quiconque lui présentera la tête du proscrit, et aux héritiers si l'as-

[1] Mémorial révolutionnaire de la convention, par Vasselin, ouvrage moins connu qu'il ne mérite de l'être.

sassin succombe, après avoir commis le forfait. Et comme si la prime décernée au meurtre laissait quelqu'incertitude sur l'exécution, le comité de défense générale va plus loin, et prend des mesures pour que le décret ne soit pas illusoire. Quelles sont ces mesures? on ne les énonce point, non pas par honte, mais de crainte qu'en les divulguant on ne fournisse les moyens de les déjouer. On peut les pressentir cependant aux paroles prononcées par Fabre d'Églantine, au nom du comité, et dans le sein de la convention. « Si les mesures que notre co-« mité avait arrêté de prendre dans la nuit du di-« manche ne vous eussent pas été communiquées, « Du Mouriez n'en aurait pas été instruit avant leur « exécution. La nouvelle du départ de vos commis-« saires avait rendu leur mission inutile; *eh bien*, « *ce qu'ils n'ont pu faire, de bons citoyens l'ont entre-« pris:* nommer ces citoyens, ce serait les exposer « inutilement. »

Ces agents de la convention, *ces bons citoyens*, étaient partis trop tard pour exercer la vengeance; mais Du Mouriez vit bientôt que d'autres hommes, aussi bons citoyens, se chargeraient volontiers de lui infliger les peines prononcées contre lui. Il y avait des émigrés à l'armée du prince de Cobourg; les princes français y avaient même des agents. M. de Verneuil, l'un d'eux, écrivait le 6 avril 1793 à M. de Blangy, agent principal de la cour de Vérone : « Du Mouriez et..... sont arrivés « hier, dans la nuit, à onze heures du soir. Ils ont

« été ce matin chez le prince de Cobourg. Je vous « envoie la copie de la lettre que Du Mouriez a « écrite à son armée. J'attends très-impatiemment « les ordres qu'il vous plaira de me donner pour « m'y conformer. J'avoue que tous les égards, que « l'on a pour les vils scélérats que je vois, me choquent. Grands Dieux! qu'est-ce donc que la politique, puisqu'elle a pu nécessiter quelques ménagements envers des hommes aussi coupables? »

Ce langage, aussi clair que celui de Fabre d'Églantine, et qui n'était pas seulement celui des correspondants secrets, ne put cependant intimider le général Du Mouriez, ni l'engager à s'éloigner des lieux où la contre-révolution et l'ultra-révolution pouvaient si aisément l'atteindre. Il se décida à rester en Belgique, où, plus que partout ailleurs, il était sûr de trouver quelques consolations, dans les sentiments de gratitude et d'amour d'une population qui, dans le conquérant, n'avait pas vu un oppresseur. Son ame navrée avait besoin de paroles d'amitié, bien plus que de garanties contre la mort; c'est le seul motif qui le détermina dans le choix de sa retraite.

S'il avait eu moins d'amour pour sa patrie, il n'aurait pas été troublé dans son asile; mais il voyait les projets insensés des ennemis de la France, et non seulement il les blâmait, mais encore il en tourmentait les auteurs par ses sinistres prédictions. Des ambassadeurs de plusieurs puissances, réunis à Anvers en une espèce de congrès,

y discutaient le sort de la France, et dirigeaient les opérations militaires. Du Mouriez s'y rendit, et pour réclamer contre la violation des conventions conclues avec lui, et pour y plaider la cause de son pays. On refusa de l'entendre ; on lui ordonna de s'éloigner; et il retourna à Bruxelles, où la franchise de ses opinions et de ses censures, exploitée adroitement par les prétendus amis des princes français, rendirent bientôt sa résidence importune à M. de Metternich, qui l'invita à quitter le pays, et lui remit des passeports pour l'Allemagne.

Toute sa route était hérissée de périls; et il n'en prévoyait pas le terme, quand il la commença. Il s'éloigne, côtoie les rives de la Meuse, du Rhin et du Mein, et s'arrête enfin à Mergensheim, petite ville située à l'extrémité sud de la Franconie, qui, ainsi que son territoire, appartenait à l'ordre teutonique, et était gouvernée par l'évêque de Cologne. Partout, sur son passage, il est l'objet d'une attention qui ne venait pas d'une simple curiosité, et de témoignages d'estime et d'admiration trop nuisibles à sa tranquillité, pour qu'il ne cherchât pas à s'y soustraire ; mais son passeport divulgue son nom; et ce nom est environné de gloire, plus encore que de malheur.

Les sujets du prince évêque ne pouvaient, sans encourir le déplaisir de leur maître, manifester leur estime pour la valeur et le patriotisme proscrits. Du Mouriez prévit qu'il en serait la victime; et, peu de jours après son arrivée, il reçut du gou-

verneur l'ordre d'abandonner sa retraite. Avant de s'y soumettre, le général voulut savoir si l'ordre était irrévocable; et il écrivit à l'électeur, dont la réponse insolente et cruelle éteignit bientôt la dernière lueur d'espérance. On lui réitéra l'injonction de partir.

L'influence de la contre-révolution en Allemagne se manifestait trop évidemment dans la conduite de l'électeur de Cologne, pour que Du Mouriez entretînt l'idée d'y choisir un autre asile. Il ne lui restait qu'à retourner en Belgique. Là du moins les généraux ennemis qu'il avait combattus avaient conçu pour lui une haute estime; et leur honneur leur imposait le devoir de lui assurer une retraite.

Il se rendit à Bruxelles, et, à son arrivée, s'empressa d'informer le prince Charles et MM. de Metternich et de Mercy des motifs de son retour, et de son intention de choisir un asile dans les Pays-Bas. Mais les événements qui se passaient en France vinrent bientôt changer sa résolution, en lui faisant croire qu'il pouvait encore être utile à son pays.

La convention, ne pouvant supporter plus longtemps les reproches sanglants d'une partie de ses membres qui lui représentaient sans cesse les forfaits qu'elle avait commis, ceux qu'elle commettait, et ceux qu'elle préparait encore, résolut de mettre fin au scandale que lui paraissaient donner des républicains qui condamnaient l'effusion du sang, et qui voulaient des lois et des vertus. La

Montagne, entraînant la commune et les hommes d'août et de septembre, se précipita sur la Gironde, et, comme une avalanche, en écrasa ou en dispersa les membres.

Plusieurs des députés proscrits ou arrêtés avaient réussi à éluder les recherches de leurs persécuteurs ou à se soustraire à la vigilance de leurs gardiens, et avaient cherché des refuges dans la Normandie, dans la Bretagne, dans la Guyenne, et dans la Provence et le Lyonnais. D'autres députés, que la proscription n'avait pas atteints encore, mais qui la redoutaient, ou qui ne voulaient plus siéger dans une assemblée où il n'y avait plus de liberté que pour le crime, avaient quitté Paris pour aller se réunir à leurs malheureux collègues. Partout les uns et les autres étaient accueillis avec les plus vifs transports de joie. Tous les habitants de ces provinces témoignaient aux fugitifs le plus tendre intérêt, et manifestaient leur haine contre la convention. Les députés, en rendant à leurs commettants un compte exact des événements du 31 mai et des 1er et 2 juin, portaient au plus haut degré l'indignation des provinces contre les atroces dominateurs de la France, et les excitaient à une insurrection générale contre Paris. A Caen, à Évreux, à Nantes, à Rennes, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille et dans d'autres villes, on nomma des commissaires pour concerter les mouvements insurrectionnels avec les départements voisins, et prendre toutes les mesures que les circonstances

rendaient indispensables; et le mécontentement qui était général faisait espérer que partout on obtiendrait facilement des secours en hommes et en argent.

En apprenant les premières nouvelles de ces événements, Du Mouriez prévit les suites qu'ils devaient avoir, et sur-le-champ se décida à passer en Angleterre, où il fut informé bientôt de la réalisation de toutes ses conjectures. Le but de ce voyage était de repasser de là en France, et, à la faveur des dissensions conventionnelles, d'y rétablir le combat en faveur des vrais principes de la révolution.

Son intention était de se rendre à Cherbourg, où il avait laissé de nombreux amis et des souvenirs honorables. Il avait pour ainsi dire été le créateur de cette ville; il y avait fait du bien, il y avait rétabli et conservé la tranquillité dans des temps orageux. On y connaissait son amour pour la liberté, son horreur pour l'anarchie; enfin les succès obtenus sous son généralat en chef avaient excité un enthousiasme extraordinaire parmi les habitants, qui le regardaient comme le premier de leurs concitoyens.

Du Mouriez, en arrivant à Cherbourg, aurait appelé aux armes toute la population de la ville et du pays, et se serait sur le champ mis en marche sur Caen, où les commissaires des départements voisins devaient se rendre. Il aurait invité les conventionnels proscrits à s'y réfugier, et

aurait appelé auprès d'eux ceux de leurs collègues que la crainte retenait à Paris. Là les conventionnels auraient adressé une proclamation à tous les départements de la France, les appelant à venger la représentation nationale des crimes qui l'avaient mutilée; à briser le joug de l'atroce *commune* de Paris, dominée elle-même par Marat et Robespierre; à nommer de nouveaux députés, avec la mission spéciale de réorganiser un gouvernement, de faire cesser et de punir les attentats qui déshonoraient et perdaient la patrie. Immédiatement après cette proclamation, Du Mouriez aurait dirigé et conduit lui-même sur Paris les troupes et les citoyens qui se seraient rangés sous ses drapeaux, et ceux qui, sur toute sa route, répondant à son appel et à celui des conventionnels, seraient venus grossir les rangs de ses soldats, soit par la confiance qu'ils avaient dans ses talents militaires et son intrépidité, soit par haine contre la tyrannie qui pesait sur toute la France.

Telles étaient les vues du général Du Mouriez; il ne lui fallait pour l'exécution, que se transporter sur les côtes de France, à peu de distance de Cherbourg. Il allait seul, il aurait seul couru les premiers dangers du débarquement; mais ces premiers dangers évités, le succès lui paraissait assuré; et pour les éviter il ne fallait que du secret.

Malheureusement des émigrés avaient dit en Angleterre que Du Mouriez avait juré d'arbo-

rer l'étendard aux trois couleurs sur la tour de Londres, et de placer le bonnet rouge sur la tête de Georges III. Les ministres crurent qu'il y avait du danger à recevoir le proscrit, qui, à son arrivée à Londres, le 15 juin, leur avait annoncé qu'il était venu réclamer l'hospitalité de l'Angleterre, réclamation qu'il appuyait sur le droit sacré du malheur.

Mylord Grenville, ministre des affaires étrangères, répondit le 16 ; c'était un refus, et l'ordre de quitter le pays sans délai. Du Mouriez se préparait à obéir à cet ordre qui était, dans la position où il se trouvait, une nouvelle proscription ; mais habitué à mépriser les dangers, ce n'était pas là ce qui causait sa plus vive douleur. Il fallait renoncer à ses desseins; et son ame était en proie à une tristesse mortelle. Une Anglaise, d'une des plus grandes familles du pays, à laquelle Du Mouriez avait rendu un léger service pendant la conquête de la Belgique, étant informée de son arrivée à Londres, courut chez lui pour lui offrir un asile secret, jusqu'à ce que les efforts de sa famille et les siens eussent obtenu le rappel de l'ordre du gouvernement; et, dans le cas même où le ministère persisterait dans son intention, elle lui promit une retraite où personne ne pourrait le découvrir ou l'inquiéter. Du Mouriez consentit à attendre pendant quelques jours le résultat des démarches de sa protectrice et de ses parents. Le zèle de cette dame ne se borna pas à ces démar-

ches ; elle voulut encore embellir le séjour du pauvre proscrit par les attentions les plus délicates, par tous les témoignages de respect ou d'estime des hommes distingués qui composaient sa société, et parmi lesquels se trouvait le fils du roi, le duc de Clarence, qui offrit à Du Mouriez l'assurance de ses regrets, et des paroles de tendresse et de consolation.

Mais l'arrêt du gouvernement était irrévocable; M. Huskisson fut chargé par le ministre de déclarer qu'aucune communication avec Du Mouriez n'était permise, et de veiller à l'exécution de ces ordres. En vain la dame généreuse qui le protégeait, effrayée des périls qu'il allait courir, le pressa de nouveau de ne point partir, le conjurant d'accepter chez elle un asile, et l'assurant qu'on ne s'occuperait pas plus de le chercher, qu'on ne faisait pour beaucoup de Français qui se trouvaient dans la même position. « Je donnerai au gouver-« nement anglais une preuve de respect répondit « Du Mouriez; dussé-je périr en débarquant, je « quitterai votre pays, puisque ma présence y « déplait. » Et le soir même il quitta Londres.

La conduite du gouvernement anglais dans cette occasion, quels qu'en fussent les motifs, était au moins impolitique, et devint l'objet de beaucoup d'attaques dont la presse fut l'organe, après le départ du général. Sa protectrice elle-même entra en lice, et publia ses observations sur les mesures du ministère et la conduite de Du Mouriez.

Pour la troisième fois le proscrit retourne à Bruxelles; et voulant profiter, pour l'exécution de son plan d'attaque contre la convention, de l'estime que lui avait témoignée le prince de Cobourg, il lui communique toutes ses vues, et lui demande seulement de lui fournir les moyens de se rendre par mer sur les côtes de la Normandie, avec une partie des soldats qui, l'ayant accompagné dans sa fuite, étaient restés dans les rangs autrichiens; mais en même temps il l'engage à suspendre ses opérations, parce que rien ne pouvait rallier les Français à la convention plus que l'invasion de l'ennemi étranger.

Du Mouriez trouva le prince changé à son égard. Il avait obtenu quelques succès contre les armées françaises, et croyait n'avoir qu'à continuer sa route pour arriver à Paris. C'était mal choisir son temps, que de demander ce qu'on regardait comme l'unique moyen de sauver son pays à des étrangers qui, enflés de leurs progrès, avaient la présomption de croire qu'ils pouvaient terminer seuls, et, dans leur opinion, beaucoup mieux. Il est vrai que, travaillant pour le compte de leur maître, ils ne pouvaient favoriser l'homme qui ne voyait que la France, et qui, instruit de leurs desseins, était bien capable de les faire échouer. C'était en vain que Du Mouriez s'élevait avec la franchise de son caractère contre leurs mesures, leur montrait la vanité de leurs espérances, et leur disait que non-seulement ils ne pénétre-

raient pas en France, mais encore qu'avant un an les Français seraient de nouveau maîtres de la Belgique; on riait de ses prédictions. Il ne fallait pas moins qu'une défaite des Autrichiens, pour donner du poids à ses paroles.

Il l'attendait, persuadé qu'alors on l'écouterait avec plus d'attention, et que peut-être on lui accorderait ce qu'il avait demandé, ne doutant point qu'une fois jeté sur les côtes de la Normandie, il y aurait bientôt des forces considérables et tous les éléments de succès. Il en fut bien plus convaincu encore, lorsqu'il apprit le triste résultat de l'insurrection de cette province.

C'est Wimpfen, le brave défenseur de Thionville, que le hasard avait placé à la tête de cette insurrection; mais Wimpfen, qui avait à un degré éminent le courage militaire, n'avait pas à un degré égal l'intelligence et la chaleur qui dominent les hommes. Le propre d'un chef de parti, c'est d'entraîner: et Wimpfen était entraîné; il n'avait, en politique, ni connaissances certaines, ni principes fixes. Témoin de l'enthousiasme avec lequel avaient été reçus les députés proscrits, qu'on regardait avec raison comme les martyrs de la liberté, il avait partagé cet enthousiasme; et, entendant de tous côtés exprimer la haine la plus violente contre la convention, il avait éprouvé ce sentiment si naturel à une ame pure. D'ailleurs Wimpfen n'avait jamais exercé de hautes fonctions; il n'avait pas eu de grand commandement, et par conséquent ne

pouvait avoir l'influence si nécessaire au succès de l'entreprise.

Pour se donner cette influence dans la province soumise à son commandement, il s'adjoignit le comte de Puisaie qui, né dans cette province, jouissait de l'estime de ses compatriotes, et qui, ayant des talents, des opinions et des vues, était bien plus propre à être chef de parti. Mais ils manquèrent leur entreprise en la commençant. Puisaie voulait le rétablissement de la royauté pure, et le fit bientôt vouloir à Wimpfen. Ils eurent en outre le tort de proclamer leurs désirs, et tout fut perdu.

Par cette proclamation, ils séparaient leur cause de celle des députés proscrits, dont la présence dans les départements soulevait toute la population. Ces députés avaient, tous ou presque tous, de manière ou d'autre, contribué à l'abolition de la royauté; vouloir la rétablir, c'était se priver de leur secours et de celui de leurs adhérents. On ne commence pas une insurrection en semant la division parmi ceux dont on a besoin. C'est l'ennemi qu'il faut désunir; et Wimpfen faisait le contraire.

Les conventionnels rassemblés à Caen ne pouvaient approuver les discours et la conduite du chef militaire qu'ils avaient élu, et du lieutenant que celui-ci s'était adjoint, sans démentir tous leurs propres discours et leur propre conduite. Bien plus ils auraient, en agissant ainsi, justifié la proscription dont la convention les avait frappés, et motivé l'ar-

rêt de mort de leurs collègues arrêtés à Paris. Pour ne pas prouver que la convention avait eu raison contre eux, ils durent se séparer de leurs généraux imprudents, se résigner à leur sort, et subir la peine due aux plus faibles ou aux moins adroits dans toutes les commotions politiques.

Bientôt Wimpfen s'aperçut de sa faute, et chercha à revenir sur ses pas, se rétracta en partie; mais ce fut en vain : il put à peine réunir quelques milliers d'hommes, qui l'abandonnèrent aussitôt qu'il les eut conduits en présence de l'ennemi. Ainsi finit cette levée de boucliers, qui avait fait concevoir tant d'espérances et qui les aurait réalisées toutes, si elle avait été dirigée par un chef d'un caractère plus ferme et d'une réputation établie. Elle eut des résultats contraires à ceux qu'on en espérait; elle augmenta la force, et attisa les fureurs de la convention.

La douleur qu'éprouva Du Mouriez, en voyant la fortune favoriser constamment les affreux dominateurs de son pays, lui faisait haïr davantage les étrangers, dont l'avide intervention avait causé et prolongeait les malheurs de la France. Ses plaintes étaient trop fondées et trop amères pour ne pas déplaire. La contre-révolution les recueillit et les répéta comme autant d'indices, et même comme autant de preuves du désir qu'elle attribuait au général de se réconcilier avec l'ultra-révolution. M. de Metternich y trouva le prétexte d'exercer sa vengeance contre Du Mouriez et ses amis; il

lui fit donner l'ordre de quitter la Belgique, et lui fit interdire toute résidence sur les terres de l'empereur. Le prince de Cobourg et le prince Charles osèrent à peine réclamer; et ils le firent en vain.

Le malheureux général s'éloigne sans but, et sans ressources : la haine qui le poursuit précède ou accompagne ses pas, pour troubler tous les asiles que la pitié oserait lui ouvrir. Ce n'est point ici qu'on peut tracer ce douloureux itinéraire, auquel il a fixé sa place dans ses mémoires inédits. Je me bornerai à dire qu'il erra pendant deux mois avant de trouver un peu de sécurité, qu'on se hâta de lui ôter. Obligé de cacher son nom, de déguiser sa personne, de fuir toute société, d'éviter toute conversation, s'enfonçant dans de misérables auberges, autant par économie que pour éviter les regards, voyageant à pied, quelquefois sur de mauvaises voitures, souvent le soir et pendant la nuit, séjournant rarement plus de deux ou trois jours, lorsqu'il trouvait un lieu assez écarté ou un cabaretier assez honnête pour qu'il se crût moins exposé aux dangers de l'assassinat : c'est ainsi qu'il arriva sur le territoire de la république de Venise.

L'émigration y était puissante, parce que l'aristocratie a partout un sentiment commun, l'amour de la domination; et le gouvernement vénitien n'avait pas besoin d'être excité par les hommes de la contre-révolution, pour susciter de nouvelles tracasseries et de nouvelles inquiétudes à un homme, qui avait été le défenseur de l'égalité des

droits. Cependant deux ou trois protecteurs l'aidèrent à supporter les désagréments de sa condition. L'un d'eux, qui exerçait une grande influence, le consultait même sur les affaires du moment et sur l'avenir de son pays. Cette liaison du général Du Mouriez indigna davantage encore ses persécuteurs; leurs notes secrètes et leurs gazettes étaient remplies de récits calomnieux et de menaces, dont le but était de le forcer à quitter sa retraite. Ils y réussirent, en le présentant comme le chef d'une vaste conspiration contre tous les trônes et tous les gouvernements. M. de Metternich fit arrêter son aide de camp, Batiste, saisir tous ses papiers, et emprisonner comme complices les généraux Berneron et Marrassé, qui étaient restés à Bruxelles. Enfin on menaça Du Mouriez de le faire arrêter lui-même, partout où il serait; et cette menace fut proférée au nom de l'empereur.

C'en était trop. Fatigué d'une pareille existence, le général Du Mouriez adresse ses plaintes et ses réclamations aux ministres de sa majesté impériale, demande qu'on lui accorde au moins la faculté de se justifier, et qu'ensuite on lui inflige des peines s'il est coupable, ou qu'on lui laisse le repos s'il est innocent. On ne répondit point à ces demandes réitérées; et c'est alors que Du Mouriez prit la courageuse résolution d'aller à Augsbourg se remettre en les mains de l'empereur, et réclamer justice.

Le refus de l'entendre et l'ordre de s'éloigner

furent les réponses du cabinet de Vienne, et Du Mouriez dut reprendre sa vie errante; mais il avait senti, lors de sa résidence sur le territoire vénitien, tous les désavantages d'être éloigné de son pays, la difficulté des correspondances, leur manque de certitude, et plus encore la facilité avec laquelle on adopte et propage les nouvelles les plus fausses et les plus absurdes. Pour échapper à ces inconvénients, et surtout pour être plus à portée d'agir aussitôt qu'une occasion favorable se présenterait, il résolut d'aller en Suisse, et se fixa aux environs de Berne.

Les persécutions auxquelles il avait été exposé, les dangers qu'il courait encore et qui ne lui permettaient pas l'espoir de vivre, puisqu'il était livré aux assassins, les calomnies chaque jour lancées contre lui, et chaque jour avec plus d'acharnement, avaient rempli son ame d'une indignation trop profonde pour qu'elle en pût long-temps retenir l'expression. Il sentit qu'il devait enfin répondre à ses accusateurs et aux gouvernements qui s'abaissaient jusqu'à se rendre, autant qu'il était en leur pouvoir, les exécuteurs des arrêts de la convention. N'attendant plus, des hommes de son temps, que le coup qui devait le délivrer de l'existence, il n'avait plus d'autre objet que de leur ravir, pour l'offrir aux hommes de l'avenir, une mémoire sans tache. Il se hâta d'écrire le récit de sa conduite; mais incertain du temps qu'on le laisserait vivre, et ne pouvant croire à la possibilité

de finir un pareil travail, il s'attacha au point qui lui paraissait le plus important, ses actes depuis le 1er janvier 1793 jusqu'au 11 avril suivant. Seul, sans livres, sans documents, sans secours, il écrivit, en deux mois, le volume publié d'abord sous le titre de *Mémoires du général Du Mouriez* ; et dans lequel, oubliant qu'il était à la merci de la coalition formée contre les libertés et l'indépendance de la patrie, il prouva qu'il avait toujours voulu et qu'il voulait encore ces libertés, cette indépendance, et qu'il n'avait pas trahi la France. Souvent il m'a parlé du bonheur qu'il éprouva lorsqu'il eut terminé ce travail. Assuré qu'on le lirait un jour quand les passions seraient calmées, et qu'on lui rendrait justice, il semblait délivré de toutes ses inquiétudes, et comme s'il était en présence de ses proscripteurs, il s'écriait : « Frappez « maintenant : NON OMNIS MORIAR ! »

Ce cri de la conscience indignée, et qu'on attribua à la vanité, devint l'épigraphe de son livre, et des volumes de sa vie, qu'il s'empressa d'écrire pour achever sa justification. C'était encore en parcourant les cantons helvétiques, sous différents noms, que Du Mouriez continuait son travail ; mais les événements de la France venaient souvent le distraire, et suspendre le soin d'écrire par l'espérance d'agir. L'insurrection étouffée dans la Normandie, et devenue contre-révolutionnaire dans les provinces comprises si long-temps sous le nom de Vendée, avait long-temps conservé dans une

partie du midi, et surtout à Lyon, un caractère de patriotisme et de liberté qui devait lui rallier tout ce qu'il y avait de généreux et de national. Du fond de sa retraite, Du Mouriez avait établi des relations avec les Lyonnais; et ces relations auraient amené une participation aux efforts des insurgés, si la contre-révolution, venant à la traverse, n'avait fait échouer ses projets, dans l'absurde dessein de diriger tout à son profit.

Après le siége de cette malheureuse ville, et le châtiment que la convention infligea aux habitants et jusqu'aux monuments, Du Mouriez perdit presque toute espérance : la terreur avait paralysé toutes les ames. Les puissances étrangères, elles-mêmes, l'éprouvaient à un degré presque égal; et malgré l'horreur que le proscrit avait de ces hommes, dont chaque résolution était pour ainsi dire un attentat contre l'humanité, il ne pouvait étouffer un douloureux sentiment d'admiration, en les voyant maîtriser une nombreuse population, l'envoyer avec la même indifférence aux camps ou aux échafauds, créer d'immenses armées, les diriger sur tous les points, en partager froidement tous les dangers; et, sans argent, sans administration régulière, réparer des défaites, rétablir la discipline, recréer la confiance, chasser honteusement tous les bataillons de tous les souverains de toute l'Europe, et affermir l'intégrité ou l'augmentation du territoire et l'indépendance de la France. Jamais pareille chose ne s'était vue chez

aucun peuple, ni dans aucun siècle; et sous ce rapport, comme sous celui des forfaits, la convention est et restera sans égale.

La Suisse qui offrait peu de chances de tranquillité à Du Mouriez, lorsqu'il y était arrivé, parce que l'émigration y était en grand nombre et y avait une grande influence, la Suisse ne pouvait plus que lui offrir des dangers lorsque les armes françaises furent réconciliées avec la victoire, et que la guerre fut transportée sur le sol de l'Allemagne. En outre, il lui eût été difficile d'y publier, avantageusement pour lui, l'ouvrage qu'il terminait, et dont tous les partis auraient cherché à entraver l'impression et la vente: et alors la publicité de cet écrit était réclamée, non-seulement par le soin de sa réputation, mais encore par le besoin de se procurer les choses indispensables à la conservation de l'existence. C'est au récit de sa vie qu'il allait devoir son pain!

C'est avec cet orgueil que l'on parle de la pauvreté du général Du Mouriez, parce que c'est une réponse victorieuse à quelques-unes des calomnies les plus accréditées contre lui. « Dans sa fuite, di-« sait-on, il a emporté le trésor de l'armée.... Tout « en s'élevant contre les rapines des commissaires « de la convention dans la Belgique, il y a parti-« cipé... déjà, en Champagne, il avait reçu de l'ar-« gent des Prussiens pour ne pas inquiéter leur « retraite. » Et cet homme qui, pendant quelques mois de ministère, avait eu à sa disposition six mil-

lions dont il ne devait aucun compte, qui, général en chef pendant huit mois, avait exercé une grande autorité sur l'administration, avait obtenu de grands succès, avait conquis des provinces renommées pour leur opulence, il a quitté son armée avec son épée et vingt-cinq louis! La vente de ses chevaux n'ajouta que bien peu à ses faibles ressources, et les secours de l'amitié furent bientôt les seuls moyens de vivre qui lui restèrent!

Au premier rang de ses amis généreux qui lui ouvrirent leur bourse, il faut citer le comte Xavier de Schomberg [1], son neveu; mais il faut faire plus, il faut transcrire une de ses lettres.

« J'ai reçu votre lettre le 10 par une main tierce: « n'étant pas à Dresde, je n'ai point vu la per- « sonne qui en était chargée, mon bien cher gé- « néral!

« C'est avec bien du plaisir que je reçois de vos « nouvelles, quelque triste que soit le tableau que « vous me faites de votre situation. Votre santé est « bonne, et vous conservez votre courage.

« Vous me demandez des détails sur ma posi- « tion: elle n'est pas belle non plus. Ma femme « m'écrit de France que ses biens et les miens

[1] Le comte de Schomberg, descendant du grand général de ce nom, et fils de la sœur du général Du Mouriez, était colonel de dragons au service de la France, son pays adoptif. Il était trop éclairé pour s'attacher à la contre-révolution; mais il était trop fidèle pour abandonner son roi. Il le défendait aux Tuileries le 10 août, et il eut le bonheur d'échapper à la mort. Ce n'est qu'après l'emprisonnement de Louis XVI qu'il quitta la France.

« sont séquestrés, ravagés, chargés d'impositions, de « dettes et d'arrérages ; en un mot qu'elle est ruinée. Quant à moi, les charges trop pesantes que « j'ai eues, et différentes circonstances m'ont forcé « de contracter quelques dettes qui me mettent « à la gêne ; je me suis même condamné à quelque « temps de solitude, que je consacre à l'étude et à « réparer ma fortune.

« Ne croyez pas que je vous dise ceci pour vous « refuser, mon bien cher général ; il est très-vrai « que je n'ai pas l'argent que vous me demandez, « en ce moment ; mais je viens de parler à un « homme d'affaires qui me le procurera d'ici à « huit jours : tout aussi bien ne pourrais-je vous « l'envoyer avant de savoir comment vous l'adres- « ser d'une manière sûre ; je crois la voie d'un « banquier préférable. Daignez, très-cher géné- « ral, me mander à qui vous donnez commission « de le toucher ; et je remettrai à Dresde, à tel ban- « quier que vous vous ferez indiquer, la somme « de 200 écus d'empire. C'est pour moi un plaisir « d'emprunter pour une telle occasion. Au sur- « plus, pour que vous ne vous gêniez pas avec « moi, je vous avouerai que ma fortune étant au « plus bas dans ce moment, à moins d'un boule- « versement général, ne peut un jour que s'amé- « liorer ; et dans ce cas, toute possibilité de vous « être utile serait pour moi un complément de « bonheur.

« Croyez que je suis votre Xavier plus que ja-

« mais. Je vous aime plus par inclination que par « devoir : c'est plus sûr dans un temps où per- « sonne ne remplit le sien. Ce n'est pas que mon « devoir ne soit ma religion et l'objet de mon « culte, car on sent le besoin d'un point de ralli- « ment dans l'éparpillement général. Je vous em- « brasse tendrement, et vous respecte autant dans « le malheur que dans la prospérité. »

C'est avec l'argent qu'il reçut alors, que Du Mouriez se remit en route pour se retirer à Hambourg, en traversant de nouveau toute l'Allemagne. Il y arriva le 24 avril 1794, se hâta de mettre la dernière main au récit de sa vie, en surveilla lui-même l'impression, ce qui l'occupa tout le reste de l'année, et y joignit une nouvelle édition du volume qu'il avait déjà imprimé sous le titre de *Mémoires*.

Ce volume, dont l'introduction en France était impossible, avait fait une grande sensation en Allemagne. Les étrangers, moins entraînés par leurs passions, lisaient et jugeaient avec moins de partialité : quelques-uns d'entre eux, avec qui Du Mouriez avait eu autrefois des relations et qui les avaient rompues, revinrent à lui; d'autres, qui ne l'avaient jamais connu, conçurent le désir de le connaître, et éprouvèrent le besoin de lui témoigner leur estime. Enfin des hommes distingués par leur caractère, leur rang ou leurs fonctions, allèrent plus loin, et voulurent se l'attacher, parce qu'ils savaient apprécier l'utilité dont il pouvait

être. L'un d'eux, qui se montra constamment son ami, et qui remplissait les plus hautes fonctions de la diplomatie, fut chargé d'engager Du Mouriez à entrer au service de la grande impératrice, qui voulait, à cette époque, mettre enfin à exécution ses projets si long-temps médités contre la Pologne. Sans doute personne n'était plus capable d'exécuter les desseins de Catherine, que l'homme qui, vingt ans auparavant, les avait combattus avec le courage et l'intelligence les plus rares, et qui, pendant un séjour assez prolongé en Pologne, et après une étude approfondie et fortifiée par la pratique, du caractère des Polonais, avait été amené à désespérer de leur cause et à l'abandonner. La position du général Du Mouriez, sa proscription, sa pauvreté pouvaient l'engager à accepter des offres qui, faites par un ambassadeur et avec recommandation du plus grand secret, annonçaient suffisamment la source d'où elles partaient. C'était au moins un asile qu'on lui ouvrait contre les besoins et les dangers qui l'environnaient. Il préféra rester en proie à ces besoins, en butte à ces dangers. Il venait de guider ses concitoyens dans les combats au nom de la liberté et de la patrie; il ne voulut pas changer de drapeaux. Il se souvenait que, jadis, il avait lui-même ranimé dans des ames énervées le feu de l'indépendance: comment aurait-il pu se placer à la tête de ceux qui allaient river les fers de la Pologne? Malgré tous les désagréments que pouvait lui attirer son refus, il y

persista; et même un instant il fut tenté d'aller se ranger à côté de Koczinsco, et de chercher la mort dans des combats où l'on ne pouvait succomber qu'avec honneur.

Le besoin de ne pas s'éloigner de la France, à laquelle il espérait toujours être utile encore, retint Du Mouriez à Hambourg ou dans les villages environnants. C'est de là qu'il observait ces commotions immenses qui menaçaient de s'étendre encore et de ne finir que par une ruine européenne, cette affreuse domination de Robespierre, dont le principe, les moyens et l'objet sont encore un mystère inexplicable, et dont la fin subite, et imprévue pour ceux même qui firent tomber le dictateur, devait rétablir le combat entre la révolution et l'ultra-révolution: cette espérance fut trompée. Les journées de thermidor n'eurent pas tous les résultats qu'on devait en attendre. La lutte des hommes continua dans la convention; mais ces conventionnels, alors divisés, avaient jadis été trop unanimes dans de grands attentats, pour qu'entre eux il fût beaucoup question de principes. Un sentiment qui dominait la majorité pouvait devenir le germe de tout le bien qu'on désirait: ce sentiment, c'était la honte de la tyrannie qui avait pesé sur la convention comme sur la France; c'était l'horreur du sang versé; c'était le besoin de se disculper d'y avoir participé; enfin c'était la nécessité reconnue d'abandonner à la justice nationale les principaux de ceux qui, sous ce nom de

justice nationale, avaient promulgué et exécuté, pendant quatorze mois, les arrêts de la plus abominable tyrannie. Le rappel des proscrits du 31 mai, qui avaient échappé au supplice, au suicide ou à la déportation, semblait devoir amener une grande expiation, puis une grande pacification; mais dès les premiers pas on sentit l'impossibilité de réussir. Les coupables avaient trop de complices parmi les accusateurs et les juges : la majorité avait trop de choses à faire oublier; elle avait elle-même trop besoin d'indulgence, pour vouloir user de rigueur; et, après quelques condamnations qui parurent des grâces, on s'arrêta épouvanté du mot *réaction*, et on consentit à une trève, jusqu'à ce que des circonstances nouvelles vinssent ranimer les dissensions mal éteintes.

Le général Du Mouriez ne se contentait pas d'observer, il écrivait ses observations pour l'utilité de ses concitoyens. Le premier de ces écrits : *Coup-d'œil politique sur l'avenir de la France*, est du mois de mars 1795, et a pour épigraphe ces vers de Dubelloy :

> De ses enfants absents la France est plus chérie;
> Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie.

Dans cet ouvrage, remarquable par la profondeur des idées, par la clarté de leur expression, par la certitude des prédictions, l'auteur cherche à convaincre les Français que la paix, que leurs triomphes doivent rendre honorable, pouvait

seule leur fournir les moyens d'assurer l'indépendance de leur pays, et qu'un retour à la monarchie limitée était la seule garantie de leurs libertés.

« Sparte était une république (dit-il) : elle avait « des rois ; l'Angleterre peut bien être regardée « comme une république : elle a des rois. C'est même « la balance des deux pouvoirs bien établie, qui « fait dans l'un et dans l'autre de ces deux exemples « la solidité de la constitution, et par conséquent « le bonheur et la force de la nation. La France « peut donc rester république, une et indivisi- « ble, etc., etc. »

Cet ouvrage fut suivi de très-près par la lettre du général Du Mouriez au traducteur de l'histoire de sa vie, lettre dont le but était d'ajouter quelques développements à sa justification, et de répondre aux attaques dont sa vie et ses mémoires imprimés avaient été le prétexte. Mais ce n'est pas assez pour lui d'avoir ajouté de nouvelles preuves de son dévouement à son pays, de sa fidélité aux vrais principes de la liberté; l'avenir de la France l'occupe bien plus maintenant que le soin de sa justification ; et des observations sur cet avenir succèdent bientôt à tout ce qu'il y a de personnel, et font de cette lettre comme une suite de l'écrit qu'il avait publié deux mois auparavant sur le même sujet.

Mais tandis qu'il écrivait, la lutte des hommes recommençait à Paris et dans le sein même de la

convention. Le peuple, entraîné par quelques-uns de ces grands coupables que rien ne pouvait rassurer, parce que leur conscience les agitait, le peuple revenait aux maximes et aux habitudes de l'insurrection ; et ce n'est que par le plus heureux hasard, que la France ne fut pas relancée dans les tempêtes de l'anarchie. Un bien résulta encore de ce mal, et de la violation de la représentation nationale. On sentit plus vivement la nécessité de se délivrer des hommes de l'ultra-révolution, de rentrer dans un système constitutionnel, qui rendît plus de force au gouvernement, qui séparât le pouvoir exécutif du pouvoir législatif, qui enfin ne fît pas de l'assemblée des législateurs la source de l'anarchie.

Le général Du Mouriez, en apprenant ces événements et ces dispositions de la convention, qui semblait vouloir en appeler de tous ces projets aux assemblées primaires de la France, se hâta d'élever, vers les hommes qui devaient composer ces assemblées, une voix bien capable de triompher des erreurs et des passions, si les erreurs et les passions n'avaient pas été alliées à des intérêts puissants, et si la fatigue des uns et l'indifférence des autres n'avaient pas privé les intérêts généraux du secours des hommes modérés. La monarchie constitutionnelle est toujours le gouvernement que le général recommande au choix des Français ; il va plus loin : il rappelle l'aîné des frères de Louis XVI, comme le roi qu'ils doivent choisir.

Je sais bien que la calomnie a cherché et trouvé des aliments dans cette conduite de Du Mouriez, et qu'elle l'osait présenter comme la preuve de ce qu'elle appelait ses anciennes trahisons, et l'abandon de ses principes. On est heureux de trouver dans l'écrit même une réponse à ces accusations; et comme on ose les répéter, il faut oser citer:

« Je ne cherche point, en émettant mon vœu « qui n'a pour objet que le bonheur de ma patrie, « à faire ma cour à l'héritier naturel de la couronne « de France. Je suis sûr que mon opinion redou- « blera encore la haine de ses courtisans. Elle « m'attirera même la sienne, si l'infortune ne l'a « pas guéri des préjugés, qu'il a sucés avec le lait « dans le palais de ses pères.

« S'il avait le malheur de croire pouvoir se faire « roi par la force des armes, ou par le secours « des puissances étrangères, je le regarderais « comme l'ennemi de sa patrie, dont il s'est quali- « fié le premier citoyen dans le serment qu'il a « prêté à l'hôtel de ville de Paris, de son plein gré, « et sans y être provoqué.

« En souhaitant que ce prince se rende digne, « par une conduite sage, des vœux que je forme « pour que la nation l'appelle à la royauté; je re- « garderais son acceptation comme un acte de ré- « signation aux devoirs que lui impose sa naissance; « car je n'envisage pas comme un bonheur pour « ce prince, de s'asseoir sur un trône ensanglanté « et entouré de précipices.

« Je crois qu'il ne peut s'y soutenir qu'en se per-
« suadant très-intimement, que son seul titre pour
« y monter est la volonté de la nation qui l'y ap-
« pellera ; qu'il ne peut s'y asseoir et s'y maintenir,
« qu'en s'attachant à la constitution qui forme le
« seul lien, le seul contrat social entre lui et le
« peuple, lequel conserve sa souveraineté, en lui
« confiant le pouvoir exécutif pour gouverner en
« vertu des lois faites par ses représentants.

« Si ce prince a le malheur d'avoir une opinion dif-
« férente, je le plains sincèrement; mais je plain-
« drai encore bien plus ma patrie, si elle se trompe
« dans le grand acte de souveraineté qu'elle va
« exercer dans le choix d'une constitution. » (Aux assemblées primaires de France, juillet 1795; pages 179, 180, 181, 182.)

C'est comme bon Français, et parce qu'il avait acquis la conviction que le gouvernement monarchique était le seul convenable, non-seulement à la France, mais encore à toutes les nations de l'Europe, que le général Du Mouriez en demandait le rétablissement; et lorsqu'il appelait l'attention des Français sur le comte de Provence, ce n'était encore que par amour pour son pays, pour éviter la continuation de cruels déchirements, et enfin pour sanctionner tous les droits.

Une nouvelle occasion s'offrit bientôt de prouver qu'il n'avait pas abandonné ses principes, et Du Mouriez la saisit. Le jeune fils de Louis XVI avait enfin échappé aux douleurs de la vie et à la

barbarie de ses gardiens. A peine la tombe eut renfermé le malheureux enfant qu'apparut une proclamation ou déclaration, au nom de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre. Le général la lit, et bientôt il y répond:

« Mon patriotisme et mon expérience m'entraînent, et me font un devoir indispensable de donner mon opinion sur l'écrit pseudonyme qui m'est tombé dans les mains, et que je regarde comme une pièce dangereuse, dans quelque esprit qu'elle ait été composée.

« Je ne joue plus aucun rôle dans la révolution française; mais ni la proscription, ni les calomnies ne m'empêcheront d'être Français: je porte partout ce signe de réprobation ou de gloire, et jusqu'à mon dernier soupir je ferai des vœux pour le bonheur de mon pays; et je donnerai toujours mon avis, même sans être consulté, à ceux qui peuvent ou l'opérer ou le détruire, parce que mon cœur et mon esprit sont continuellement tendus vers cet objet. »

C'est ainsi que Du Mouriez entre en matière; il examine ensuite la proclamation en elle-même, dans ses principes, dans son but, dans ses résultats probables; et, après en avoir tour à tour exposé et combattu toutes les erreurs, toutes les inconvenances, tout le danger, il termine ainsi:

« C'est dans les bras de sa patrie qu'il (Louis XVIII) doit se jeter. Il doit éviter de *faire* le roi avant de l'être, et de parler de sa clémence et de

« sa justice, avant de pouvoir exercer l'une ou « l'autre de ces vertus royales. Son droit hérédi- « taire est un malheur de plus, si la volonté géné- « rale ne le sanctionne pas. Si la couronne devenait « le prix du sang, son règne serait un fléau insup- « portable pour sa nation, et un danger perpétuel « pour lui-même..... Une grande partie de cette « noblesse infortunée, que des circulaires perfides « et coupables ont arrachée à leurs foyers, à leurs « emplois, à leurs familles, pour porter les armes « contre leur patrie sous des drapeaux étrangers, « n'a recueilli que la mort et l'opprobre, pour prix « de son dévouement et de ses sacrifices. Le reste « est menacé d'être encore victime de combinai- « sons imprudentes ou perfides. Voilà où conduit « cette persévérance aveugle à distinguer les ci- « toyens français en trois ordres, qu'on veut rele- « ver encore dans une déclaration dictée par le « fanatisme substitué à la raison, par la morgue « remplaçant la dignité ; déclaration qui serait un « crime contre la patrie de la part du prince à qui « on l'attribue, et qui certainement la désavouera.

« Non, cette pièce informe ne peut pas être du « prétendant légitime à la couronne de France, « qui n'est pas roi encore, et qui ne peut et ne « doit l'être que par le consentement et l'amour « d'une nation triomphante et libre, préparée, « par les crimes de ses tyrans, à reprendre toutes « ses vertus, dès que la raison et la philosophie « s'assiéront sur le trône, etc. etc. »

Le jugement porté sur la déclaration de Vérone, par le général Du Mouriez, était en tout conforme à celui des hommes sages de toute l'Europe; et l'effet, produit en France par cette déclaration, justifia bientôt les sinistres prédictions du proscrit. C'était à cette époque, que la convention s'occupait des modifications à faire à la constitution; et en consentant aux modifications constitutionnelles, les membres de la convention cherchaient à recueillir eux-mêmes, sous d'autres titres, les pouvoirs nouveaux, qu'en se dissolvant, l'assemblée allait créer. L'intérêt, la sécurité des conventionnels leur faisait un devoir de cette conduite; mais toute la France était trop fatiguée de ces hommes, pour se résigner à les supporter sous quelque dénomination que ce fût; et elle aurait, dans un instant, fait justice de leurs prétentions, si d'autres prétentions tout aussi inquiétantes, celles de la déclaration, n'avaient fait redouter un plus grand danger, et fourni des arguments sans réplique aux partisans de l'élimination d'un tiers seulement des membres de la convention, dans la composition des conseils qui allaient lui succéder.

La monarchie ancienne venait de développer ses bannières, de lancer son manifeste. La France républicaine promulguait ses principes dans une nouvelle constitution. A qui la garde et la mise à exécution des nouveaux principes constitutionnels devaient-elles être confiées? C'était là la question à décider; et les conventionnels la décidèrent ainsi:

« La république est menacée par la monarchie. « Les hommes les plus dignes des hautes fonctions « constitutionnelles sont ceux qui ont le plus fait « pour la république, et contre la monarchie; or, « c'est nous qui avons fondé la république, et qui « avons, non-seulement aboli la royauté, mais en- « core, en faisant rouler sur l'échafaud la tête du « dernier roi, donné un gage de notre détermina- « tion irrévocable de n'en plus souffrir. Donc vous « ne devez compter sur personne plus que sur « nous, pour le salut de la république, et pour re- « pousser et les prétendants et les étrangers[1].»

Pour répondre aux conventionnels de manière à convaincre la nation, juge en dernier ressort, il aurait fallu pouvoir, en rappelant leur longue et sanglante domination, placer, comme en regard, le langage de la raison, de l'expérience, de la modération, de la tendresse, l'aveu et l'abjuration de longues erreurs, et pouvoir dire : Voilà les engagements proposés par le malheureux frère du malheureux dont vous avez tranché la tête! Alors du moins chacun aurait prononcé suivant le plus ou moins de confiance qu'il éprouvait; mais en n'entendant parler que de droits, de justice, de rigueur, de clémence, tout le monde se tourna de l'autre côté; on resta indifférent; et les conventionnels firent à peu près ce qu'ils voulurent..... Il faut même l'avouer; ils firent mieux qu'on ne pouvait l'attendre d'eux, et si on ne peut dire

[1] Analyse des discours prononcés à cette époque dans la convention.

qu'ils firent bien, on doit reconnaître qu'ils avaient amélioré, et qu'une fois du moins les hommes qui, pour le bonheur de la France, auraient dû dominer toujours dans la convention, y avaient exercé leur influence.

Ce nouvel état de choses devait exciter l'attention du général Du Mouriez; et, comme ses écrits antérieurs avaient fait une grande sensation en Allemagne, que toutes ses prédictions avaient été réalisées sous presque tous les rapports, tout le monde attendait de lui, et sollicitait des observations nouvelles sur les changements dans le gouvernement, et sur l'avenir de son pays. Il publia alors son ouvrage intitulé *de la République*, qui semblerait aujourd'hui au lecteur n'avoir été écrit qu'après les dissensions directoriales, et même après la ruine de cette constitution, objet de tant d'espérances.

C'est ainsi que, dans la solitude, obligé de cacher encore sa personne sous les noms de Duval ou de Crivelli, il révélait à la France et à l'Europe le général Du Mouriez, et réfutait à chaque instant le décret qui le proclamait traître à sa patrie, et qui le vouait aux dieux infernaux. Mais chacun de ses écrits, qui était un nouvel hommage d'amour et de dévoûment à la liberté et à la France, un nouveau titre à la reconnaissance de ses compatriotes et à l'estime de tous les hommes de tous les pays, qui n'étaient ni despotes ni esclaves, devait nécessairement ajouter à la haine

que lui portaient ses proscripteurs de l'ultra-révolution et de la contre-révolution. Pour en obtenir le pardon du mal qu'ils lui avaient fait et qu'ils continuaient de lui faire, il aurait dû se signaler par quelque grande apostasie; et après avoir, comme tant d'autres, mérité la peine prononcée contre lui, il aurait été amnistié. Mais persister dans ses principes, sous le joug du malheur, sous le fer de la proscription, ne vouloir pas faire une concession à aucun parti, réclamer constamment la justice et la liberté pour tous, sans ployer devant aucune domination, rester innocent, c'était devenir impardonnable.

Une consolation, la seule qui ait adouci le souvenir des derniers moments de son généralat, l'échange de l'orpheline du Temple contre les commissaires de la convention, vint enfin mettre un terme à la plus vive de ses inquiétudes; mais les conventionnels, en rentrant dans leur pays, y rapportaient le souvenir d'une longue détention et des ressentiments, dont Camus, l'un des commissaires, se rendit l'interprète, dans un rapport qu'il présenta à l'assemblée. Ce rapport publié ensuite imposait à Du Mouriez le devoir de répondre; et cette réponse ne fut pas attendue long-temps: elle fut imprimée en mars 1796.

Il était impossible, à cette époque, où les passions n'étaient pas encore éteintes en France, où les partis étaient en trève plutôt qu'en paix, où les intérêts de l'ultra-révolution étaient une grande

puissance, il était impossible, dis-je, que Du Mouriez s'attendît à voir la France accueillir sa justification. Tel n'était pas son but. C'est à une autre génération qu'il s'adresse, ou c'est à des étrangers: il l'annonce lui-même: « Cette apologie de ma part « est sans intérêt pour l'époque présente; je ne « peux pas être jugé par des hommes passionnés, « je ne veux pas être absous par mes ennemis: « quand même les circonstances adouciraient en « ma faveur les passions hideuses qui m'ont pro- « scrit, je me condamnerais moi-même pour long- « temps au plus rigoureux ostracisme. Un seul « motif pourrait vaincre mes répugnances et me « ramener dans ma patrie, ce serait, si je pouvais « lui rendre encore quelque service important, si « je pouvais encore la sauver comme dans les « plaines de la Champagne. J'aime trop mon pays, « pour souhaiter qu'une pareille occasion se repro- « duise.

« Je pardonne à mes concitoyens leur injus- « tice et leur ingratitude à mon égard; je m'at- « triste de leurs calamités, je me réjouis de leur « gloire militaire et de leurs avantages; je dé- « teste leurs ennemis, surtout ceux qui sont au « milieu d'eux et qui les égarent; je gémis sur « leurs crimes, je plains leurs erreurs, j'abhorre « tous les genres de tyrannie, j'adore la liberté; « en un mot, je suis Français: mes voyages, « ma vie isolée, mes études, mon expérience, « toute mon existence appartiennent à ma patrie;

« et quelque part que je termine ma carrière agi-
« tée, on pourra graver sur ma tombe, malgré
« mes injustes persécuteurs : *Ci gît un Français*
« *libre.* »

Ce noble début de la réponse du général Du Mouriez à la répétition de l'accusation d'avoir trahi sa patrie, est, je puis l'attester, le tableau fidèle des sentiments qui l'ont constamment animé; et cet écrit, que je viens de relire tout entier, peu de jours seulement après avoir été méditer sur le marbre qui couvre les restes de mon illustre ami, a réveillé toutes mes douleurs, en rattachant à une tombe tous ses vœux et tous ses conseils pour le bonheur, toujours inutilement espéré, de son pays!

Tandis qu'il écrivait, les catastrophes qu'il prédisait se succédaient rapidement. La république, réorganisée sous d'autres formes, continuait de lutter avec des chances variées contre les dangers de l'extérieur et de l'intérieur. De grands hommes de guerre s'étaient élevés du milieu de ces hommes arrachés naguères à la paix de leurs foyers. La ligue des rois, tantôt victorieuse, mais plus souvent vaincue, se dissolvait insensiblement, mais les divisions intestines devenaient les auxiliaires les plus utiles des gouvernements, opiniâtres dans leur opposition aux principes de la liberté. L'harmonie ne put subsister long-temps entre les directeurs et les conseils; des conspirations réelles ou supposées firent prononcer des peines collec-

tives. La représentation nationale fut violée. On proscrivit, on déporta en masse. Des réactions amenèrent de nouvelles proscriptions : le directoire se dégradait et se mutilait de ses propres mains, tandis qu'un homme, jeune comme Alexandre-le-Grand, mais plus grand déjà et plus étonnant encore, préludait, par des exploits incomparables, à l'établissement d'une autorité rivale de celle du gouvernement; autorité qui n'était d'abord que celle de la gloire, et qui devait être bientôt celle de la force.

Il était impossible de ne pas désespérer de la république, et de ne pas prévoir l'établissement d'un pouvoir militaire, à la vue de ces discordes, et en entendant les appels faits tour à tour aux armées par les différents partis. Du Mouriez fut le premier à signaler, comme dans le lointain, le génie extraordinaire qui s'approchait à pas de géant; et il consigna dans le Spectateur du Nord, en avril 1797, son admiration pour le sauveur nouveau de la France, bien plus encore que pour le jeune conquérant de l'Italie; mais, en même temps, il voyait trop bien dans l'avenir pour ne pas apercevoir, au-delà de la saisie du pouvoir par un seul homme, les guerres interminables que lui ferait entreprendre la passion des conquêtes, ou même le besoin de conserver son ascendant par les mêmes moyens qui le lui avaient acquis. Dès-lors il dut signaler aussi les dangers qui menaçaient toute l'Europe, et que les succès des armes françaises

en 1797, et surtout le traité de Léoben rendaient imminents.

Au commencement de 1798, l'opinion publique de toute l'Europe réclamait hautement de tous les gouvernements la paix avec la république française; et tous les gouvernements, fatigués et meurtris d'une lutte si longue, étaient disposés à céder aux vœux des peuples, et même à faire des sacrifices. Le directoire de la république française sentait bien que les rois qui avaient commencé la guerre contre la France monarchique, parce qu'elle était en même temps constitutionnelle, ne pouvaient pas être de bonne foi dans leurs professions de bienveillance; et, comme la victoire lui donnait le droit d'être exigeant, il l'était sans mesure. Il faisait plus; partout où ses légions plantaient ses drapeaux, il établissait des républiques, appelait les peuples à la même liberté, et leur promettait la protection de la république-mère. Et c'est alors que les plénipotentiaires français, réunis à Rastadt avec les ministres de presque toute l'Europe, traitaient de la paix!

Le tableau spéculatif de l'Europe, que Du Mouriez publia à cette époque ; dicté par de trop justes inquiétudes pour la France et pour l'Europe, se ressent de ce pressentiment; et sans doute il est tracé avec trop de sévérité; mais on y trouve partout le coup-d'œil sûr d'un grand homme d'état, et les conseils les plus salutaires pour les peuples et pour les rois. La France abusait de sa prospé-

rité; elle se laissait entraîner par les passions de ses gouvernants; il était évident qu'elle s'éloignait plus que jamais des principes de la révolution, et de la prospérité nationale qui en était le but; et plus le général Du Mouriez aimait son pays, plus il devait s'élever contre des maximes et une conduite, qui allaient prolonger et augmenter son malheur.

Ces écrits du général lui produisirent peu d'argent, et ce peu suffisait à sa modeste existence; mais ils fixèrent l'opinion de l'Allemagne sur le caractère et les principes du proscrit, et l'environnèrent d'une grande considération. En France même on osa prononcer son nom; et Lanjuinais, qu'on trouve toujours partout où il y a un grand mal à prévenir ou une grande injustice à réparer, avait déjà réclamé le rappel du décret de proscription contre le premier libérateur de la France, et son retour dans sa patrie. Lanjuinais! Vous n'avez pas entendu les expressions de la reconnaissance de l'illustre proscrit; elles n'ont pu arriver jusqu'à vous; mais souvent elles m'ont été redites; et jamais votre nom n'a été prononcé, sans obtenir un nouvel hommage et de nouveaux remercîments.

Des hommes du plus grand talent et du rang le plus élevé cherchèrent à consoler le général Du Mouriez des rigueurs du gouvernement de sa patrie, par toutes les attentions délicates, par tous les témoignages de considération qu'ils purent lui offrir. Un prince voulut être le premier de ses

amis, pour avoir le droit d'être le premier de ses bienfaiteurs, ou pour mieux dire, pour le mettre à même de n'en avoir pas besoin. Le prince Charles de Hesse-Cassel, gouverneur du Holstein, avait partagé toutes les préventions contre le général; mais son ame était trop pure et trop éclairée, pour ne pas chercher la vérité des accusations ou de la défense, et pour ne pas avouer son erreur, dont sa délicatesse s'accusait comme d'un tort. L'affection la plus vive amena bientôt l'amitié la plus intime, et le généreux prince ne s'occupa plus que du bonheur du proscrit. Il acheta une maison, la meubla, y envoya une voiture et des chevaux, puis, sous prétexte de faire une promenade, alla chercher son ami, l'y conduisit; et lorsque Du Mouriez loue la beauté du site, les avantages de la maison, le bon goût du tout ensemble: « C'est « pour vous que je l'ai fait arranger, lui dit le « prince: acceptez-la, avec une pension de quatre « cents louis; je regrette seulement de ne pouvoir « pas vous offrir davantage! » Le ciel a jusqu'ici exaucé les vœux de la reconnaissance; il a protégé les jours de ce digne prince, qui, dans un âge très-avancé, a conservé avec la santé du corps celle de l'ame, et ces affections tendres et philanthropiques qui ont fait le bonheur des peuples confiés à ses soins. Puisse-t-il long-temps encore en recevoir les bénédictions, et jouir de la tendresse et du bonheur de sa famille!

L'aisance dans laquelle se trouvait alors le gé-

néral, et le crédit que lui donnait l'amitié du prince, le firent rechercher par les hommes de tous les partis qui spéculaient sur l'utilité dont il pouvait être. Le frère de Louis XVI, qui avait été forcé de se réfugier à Mittau, où il avait des ministres et une espèce de cour, fut bientôt informé, par les agents qu'il avait à Hambourg, du changement de fortune de Du Mouriez. Ce prince avait commencé à sentir l'impossibilité d'une restauration par les armes de l'étranger, et surtout l'impossibilité de rétablir en France tout ce que la révolution y avait anéanti; et pensant que son retour en France ne pouvait se réaliser qu'avec le consentement et le secours de la nation française, ou du moins d'une grande partie de cette nation, il cherchait à se rattacher ceux qui, par leurs talents et leurs services antérieurs, avaient acquis quelque réputation, et qui pouvaient être utiles à sa cause; malgré le ressentiment qu'il avait de la réponse faite à la proclamation de Vérone, il voulut que des relations s'établissent entre ses agents et Du Mouriez, qui, acquérant de jour en jour une plus ferme conviction de l'impossibilité de conserver en France un gouvernement républicain, continuait de déclarer, d'écrire et d'imprimer qu'une restauration était la seule manière de finir la révolution, et de sauver la France.

Les premières ouvertures qui lui furent faites le trouvèrent d'autant plus disposé à favoriser les vues du prince, qu'on l'assurait que ce n'était pas

une contre-révolution qu'on voulait faire, que tous les droits seraient reconnus, qu'une constitution forte garantirait toutes les libertés, et que loin d'exercer aucune vengeance, le roi emploierait toute son autorité pour opérer une réconciliation générale. L'époque où ces relations s'établirent devait particulièrement engager le général Du Mouriez à contribuer à l'exécution de ce projet. Les dissensions entre les directeurs et les conseils, le réveil de tous les partis, le mécontentement de la nation, la guerre qui continuait avec plus de violence que jamais, le manque d'harmonie, les jalousies entre les généraux, les vices de l'administration militaire qui avaient amené des désastres en Italie et en Allemagne; tandis que Bonaparte et l'élite des troupes françaises arrosaient de leur sang et jalonnaient de monuments de victoire les sables de l'Égypte, d'où leur retour paraissait impossible; tout présageait une nouvelle crise, et de nouveaux bouleversements, à la faveur desquels l'étranger aurait pu imposer à la France le joug de sa volonté, peut-être démembré quelques provinces, et livré le reste à la merci de la contre-révolution. C'est ce que Du Mouriez voulait prévenir.

M. de Saint-Priest avait à Mittau le titre et les fonctions de ministre des affaires étrangères de sa majesté très-chrétienne; mais malgré ce titre, il avait beaucoup de justesse dans les idées, appréciait fort bien les choses, et par la sagesse de ses

principes, et la modération de son caractère, était propre à rattacher à la cause de l'ancienne dynastie les vrais amis de la patrie et de la liberté. Il écrivit lui-même à Du Mouriez, et fit tous ses efforts pour ramener une espèce de conciliation entre le prince et lui. Quand même le général n'aurait pas eu la conviction que la révolution devait finir tôt ou tard par une restauration, il aurait répondu, comme il l'a fait, par des assurances de respect et d'attachement pour un auguste exilé, dont l'infortune développait la force du caractère. La correspondance sur les moyens d'opérer la restauration devint bientôt très-active. Du Mouriez la voulait par la France et pour la France; et il avait rétabli quelques communications avec des hommes distingués dans les fonctions civiles, et des militaires qui avaient conservé un sincère attachement pour leur ancien général. Il était autorisé à tout promettre; mais des détails particuliers, qu'il recevait de temps en temps, sur la cour de Mittau et sur les partis qui la divisaient encore, modérèrent le zèle avec lequel il voulait servir la monarchie constitutionnelle; et comme malheureusement les gazettes et les lettres qui arrivaient en France révélaient quelques-unes des prétentions et des indiscrétions de cette cour, il devenait de jour en jour plus difficile de lui gagner des partisans.

Une nouvelle révolution se préparait à Paris avec bien plus de chances de succès; et le hasard

seul peut-être la fit tourner à l'avantage de Bonaparte. On sentait assez généralement le besoin de concentrer le pouvoir exécutif. La désunion que dans tous les temps on avait observée entre les membres du directoire, avait fait penser que cinq gouvernants, égaux en autorité, ne pouvaient que gouverner anarchiquement, ou ne pas gouverner du tout, et qu'il fallait se rapprocher de l'unité dans le gouvernement. Cette opinion, qui était celle des meilleurs citoyens, était trop sage pour n'être pas adoptée assez généralement; et elle le fut d'autant plus que les royalistes, qui voyaient dans cette adoption un grand pas vers leur système, et peut-être le principe du rétablissement des Bourbons, s'en déclarèrent les champions. Ainsi la majorité des Français inclinait pour un changement, quand tout à coup Bonaparte arrive à Paris; et moins d'un mois après, des soldats avaient violé la représentation nationale; le directoire n'était plus : une nouvelle constitution avait été promulguée ; et Bonaparte réunissait tout le pouvoir exécutif, sous le titre de premier consul.

Ce retour et cette élévation de Bonaparte, dont la réputation militaire éblouissait le monde, épouvanta tous les gouvernements de l'Europe en guerre avec la France. Les succès obtenus par la coalition, dans la dernière campagne, n'avaient pas été assez décisifs pour forcer le gouvernement français à solliciter la paix; et on ne prévoyait plus ni le terme ni le succès des combats, lorsque

les Français y seraient conduits par le jeune général que d'immenses talents et une heureuse étoile conduisaient de victoire en victoire. La Russie, qui était entrée dans la ligue des souverains, et qui avait montré le plus tendre intérêt au chef de la famille des Bourbons, paraissait plus inquiète sur les suites de ces événements. L'empereur Paul, à qui on avait parlé avec éloge des connaissances militaires et politiques du général Du Mouriez, le fit inviter à se rendre à Pétersbourg, pour exposer ses vues sur les affaires de la France et de l'Europe. Du Mouriez se rendit à cette invitation, et à celle que M. de Saint-Priest lui adressa, au nom de son maître, de passer par Mittau. Il partit d'Eckelnforde le 14 décembre 1799, et arriva le 2 janvier à Mittau, où il resta quelques jours à conférer avec le prince et son ministre, sur les mesures à adopter pour son service et celui de la France.

Les détails de son séjour à Mittau et à Pétersbourg ne peuvent trouver place dans un précis; il suffit de dire qu'à Mittau le prince se montra aimable avec dignité, qu'il accueillit le général avec distinction, lui parla avec confiance, et manifesta d'excellentes intentions et des opinions très-libérales. Il voulut même donner à Du Mouriez une lettre pour l'empereur; mais dans cette occasion le prince se mit en contradiction avec les opinions qu'il avait énoncées. Le général, en lisant cette lettre, vit avec étonnement qu'on

lui donnait le titre de maréchal de camp, et il en demanda la raison, en disant qu'il avait été fait lieutenant-général par Louis XVI. Le prince répondit que les nominations faites depuis la révolution ne pouvaient être reconnues par lui. Cette réponse ajouta à l'étonnement de Du Mouriez, qui déclara ne vouloir pas être dégradé; et le prince, après avoir proposé un titre différent, que Du Mouriez ne voulut pas accepter, finit par le désigner simplement comme le *général Du Mouriez.*

En se rendant à Pétersbourg, Du Mouriez réfléchit beaucoup sur cette circonstance, qui n'annonçait guère les principes de prudence et de modération indispensables pour gagner les cœurs des Français, ou se les attacher par l'intérêt. Il lui importait peu à lui-même qu'on lui accordât ou qu'on lui refusât le titre qu'il avait reçu du feu roi; son nom était supérieur à tous les titres; mais si on ne voulait pas le reconnaître dans son grade, que de choses d'une bien plus grande importance on refuserait d'admettre, et quel espoir pour la restauration qu'il désirait!

Ces pensées, qui l'accompagnèrent jusque dans le cabinet de Paul, ne purent cependant lui faire abandonner ses vues: seulement il pensait que la restauration pouvait encore être un pacte, un traité offert par la nation, qui aurait soin d'établir des garanties pour les droits généraux et individuels, et qu'alors toute violation de ces droits serait impos-

sible. L'empereur Paul, qui traita Du Mouriez avec bonté et familiarité, le consulta plusieurs fois en particulier sur le système politique qu'il avait embrassé avec ferveur, et par-dessus tout, sur le rétablissement des Bourbons sur le trône de France. Les ambassadeurs de toutes les puissances à Pétersbourg paraissaient tendre au même but, et cherchaient à donner plus d'intensité et de force à la coalition formée contre le gouvernement français.

Tandis que tous ces ministres faisaient usage de toutes les ressources diplomatiques, Bonaparte les déjouait, et captivait les bonnes graces de Paul. A peine arrivé au consulat, il avait écrit au roi d'Angleterre, à l'empereur d'Autriche et à l'empereur de Russie; des lettres dans lesquelles il leur annonçait son arrivée aux premières fonctions de l'état, et le désir qu'il avait de faire cesser la guerre qui, depuis sept ans, ravageait l'Europe. Les ministres des souverains avaient reçu ces lettres, y avaient répondu que la paix était impossible, et avaient continué leurs opérations militaires. Les ministres de Paul avaient répondu dans le même sens aux ouvertures qui leur avaient été faites par des agents secrets, et la coalition allait obtenir un triomphe diplomatique; mais une actrice française, arrivée à Pétersbourg, y fut admirée, aimée; et une lettre de Bonaparte, qu'elle eut l'adresse de faire remettre à Paul lui-même, changea toutes ses idées, fit disgracier des courtisans, maltraiter des ambassa-

deurs, abandonner tous les projets, et amena par la suite la bonne amitié de l'autocrate pour le consul.

Du Mouriez, qui avait aperçu dès le commencement tous les fils de cette intrigue, et qui en avait donné avis à l'ambassadeur anglais, fut assez mal reçu de l'empereur, lorsqu'il se permit quelques observations sur le changement de système politique; et bientôt après, au commencement d'avril, il retourna dans sa retraite, n'ayant recueilli de son voyage d'autre fruit qu'un portrait de Paul, dont le monarque lui fit présent, un mépris plus grand pour les courtisans, et la plus mauvaise opinion des hommes d'état qu'il avait vus.

La guerre, que la coalition persista à faire, ne lui fut pas avantageuse. Bonaparte retourna en Italie à la tête d'une armée nouvelle, y agrandit sa renommée par des marches rapides et savantes, par des victoires sanglantes et glorieuses, et par la conquête de presque toute cette belle contrée, tandis que Moreau et Augereau déployaient la même valeur, avec le même succès, dans le centre de l'Allemagne.

Le général Du Mouriez, qu'une correspondance active tenait au courant de l'état des choses en France et de l'opinion publique à Paris, savait que les idées monarchiques s'y réveillaient de plus en plus, et que tous les partis prévoyaient le rétablissement d'un trône. Les exploits récents de Bonaparte lui inspiraient une estime et une admiration qu'il ne taisait pas; et il le crut digne ou capable

d'exécuter, plus facilement et bien mieux que personne, les projets qu'il avait conçus. L'ascendant que le génie et les services d'un pareil chef lui donnaient sur la France aurait pu entraîner la nation; et d'un autre côté, enfant et représentant des intérêts nouveaux, il aurait été, auprès du monarque auquel il aurait rendu la couronne, le gardien, le protecteur des libertés publiques. Il aurait été le lien indissoluble de la France nouvelle et de ses anciens princes. Entraîné par ces idées nobles et patriotiques, Du Mouriez écrivit au premier consul, le 10 octobre 1800, pour les lui communiquer, et l'engager à les adopter comme les plus utiles à sa patrie et les plus glorieuses pour lui-même.

La fortune avait trop favorisé Bonaparte, pour qu'il ne se crût pas en droit de lui demander de nouvelles faveurs; et quand même il aurait été disposé à offrir un trône que son épée victorieuse aurait relevé, il est hors de doute qu'il aurait rencontré des obstacles insurmontables. Ce n'est pas que la France craignît les Bourbons; mais avec eux devaient revenir l'émigration, l'aristocratie, la contre-révolution; et c'était là ce qui épouvantait même les amis de leur pays, qui déploraient le plus amèrement les malheurs des princes. Ces inquiétudes trop justes et trop motivées avaient constamment repoussé toute pensée de rappeler le frère de Louis XVI; et lorsque les idées monarchiques eurent acquis plus de force et un plus grand nombre

de partisans, ces craintes vinrent encore ajouter à l'influence de ceux qui, ne pouvant lutter contre ces idées, et forcés de se résigner à leur triomphe, n'auraient pu vivre en sécurité chez un peuple dont un Bourbon eût été le roi. Les hommes qui avaient voté la mort de Louis XVI, et ceux qui, pendant le règne conventionnel, s'étaient signalés par leur exagération, dans toutes les parties de la France, avaient intérêt à offrir le sceptre à un général qui leur saurait gré de l'abandon de leurs idées républicaines, plutôt que de le laisser rendre à des princes qui, même malgré eux, seraient entraînés par un parti à punir des injures personnelles, sous prétexte de venger les malheurs de l'état.

Ces hommes, dont l'intelligence et la pénétration sont reconnues, se hâtèrent d'inspirer au général consul des idées d'empire, et de les lui présenter comme d'une exécution facile, pourvu que l'on sût temporiser et ménager beaucoup de passions, quelques intérêts, et quelques prétentions rivales. On pouvait compter sur la participation des hommes faibles, sur celle des transfuges de tous les partis, qui tous étaient prêts à échanger leur indépendance ou leur monarchique fidélité contre les faveurs du premier qu'on couronnerait; et cette conviction décida l'élévation de Bonaparte à l'empire, dès le traité de Lunéville.

Les politiques les moins clairvoyants pénétrèrent ces projets, que la paix générale favorisa autant et plus encore que tous les exploits militaires

qui avaient frayé à Bonaparte le chemin des premières dignités républicaines. Toutes les nations et tous les gouvernements de l'Europe avaient un égal besoin de cette paix ; et l'intérêt bien entendu du premier consul était de faire les plus grands sacrifices pour la rendre durable, et d'en consacrer les loisirs à l'organisation d'un gouvernement fort, sans enfreindre les droits des citoyens. C'est ce qu'il ne sentit pas assez. Le traité d'Amiens était presqu'inexécutable. Il était à peine signé, que déjà les deux partis disputaient sur le sens des articles qui déterminaient les restitutions, les concessions, ou les abandons à faire, et que de tous côtés on s'attendait à la reprise des hostilités.

Lorsque Bonaparte fut déclaré premier consul à vie ; réunissant toute l'autorité souveraine, toutes les prérogatives de la royauté, les Français qui avaient le plus mérité de leur patrie, soit en contribuant à établir les principes de la vraie liberté, soit en défendant le sol national contre les étrangers, n'attendaient qu'un gouvernement despotique de la part de l'homme qui, dans la vie civile comme dans la vie militaire, avait toujours avancé par le canon et la baïonnette, dirigés avec indifférence contre les armées étrangères ou contre ses concitoyens et la représentation nationale. A l'extérieur, la guerre, toujours la guerre avec les puissances étrangères; dans l'intérieur, une domination, une administration militaire : voilà le seul avenir que promettait à la France l'avénement au

trône du plus étonnant et jusqu'alors du plus heureux des soldats parvenus.

Pour beaucoup d'hommes et surtout pour le général Du Mouriez, cet avenir était le sujet des plus tristes méditations. Il s'indignait à la pensée de sa patrie gouvernée despotiquement, après tant d'efforts et de sang perdus pour la liberté, et regardait comme une honte pour la France de n'avoir laissé périr un roi et exiler sa famille, et de n'avoir vaincu toute l'Europe, que pour se soumettre au joug d'un homme qui, quelque grand que fût son génie, quelqu'éclatants que fussent ses services, perdait tous ses droits en marchant à l'empire, et en se rendant le maître des citoyens dont il avait juré de n'être que l'égal.

Du Mouriez profita de la facilité des correspondances, pour communiquer ses douloureuses réflexions et ses inquiétudes à quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, et pour les engager à prévenir tout le mal qu'il prévoyait. « S'il vous « faut un roi, leur disait-il, vous aurez de bien « meilleures conditions du prince infortuné que « vos victoires repoussent d'asile en asile, et que « naguère on a eu la cruauté d'exiler de son exil, « que de celui qui ne se souviendra qu'il a été votre « égal, que pour vous faire sentir qu'il vous a été « préféré, et qu'il est plus fort que vous. On com- « pose avec le malheur; jamais avec la prospérité. » Quelques-uns le comprirent, mais ils ne manifestèrent leur opposition que par l'inaction : c'est

toujours le moyen le plus sûr d'être victime.

Les puissances étrangères, l'Autriche surtout, redoutaient les projets de la France, qui, non-seulement par l'augmentation et l'exercice continuel de ses armées, mais encore par son influence sur les contrées voisines, la menaçait constamment. L'alliance intime de la Russie et de la France, alliance faite par Paul et continuée par son successeur, fit sentir à l'empereur d'Autriche la nécessité de donner à son état militaire une nouvelle organisation. Toutes les guerres de la révolution lui avaient démontré les vices du système suivi jusqu'alors. L'archiduc Charles écrivit au général Du Mouriez pour lui demander ses conseils; et Du Mouriez lui répondit par l'envoi d'un plan d'organisation de l'armée, plus conforme aux idées nouvelles et aux progrès de la science de la guerre.

Ce travail qui fut goûté, et pour lequel le prince Charles fit donner à Du Mouriez une pension de 3,000 florins, est le premier que le général ait fait pour un gouvernement étranger; et le prix qu'il en a reçu, en faisant présumer son importance, fera renouveler sans doute l'accusation d'avoir travaillé contre sa patrie, et favorisé les progrès des ennemis de la France. Je dois prévenir ce reproche.

Ce serait éluder la question, que de dire que Du Mouriez, proscrit depuis 9 ans, lui que tous les gouvernements qui s'étaient succédé en France

avaient constamment repoussé, et qui, vu les événements qui se préparaient, devait perdre tout espoir de jamais voir rouvrir pour lui les portes de sa patrie, pouvait se croire en droit de choisir une patrie nouvelle, et de lui offrir, pour prix de l'hospitalité qu'elle lui accordait, les conseils de son expérience, nécessaires à la conservation de ses protecteurs! Non! Du Mouriez n'a jamais choisi une autre patrie! Il a été proscrit; mais il n'a jamais abdiqué son titre de citoyen français, et jamais il n'a cessé de faire des vœux et d'employer tous les efforts de son intelligence pour le bonheur de son pays.

Ce serait encore éluder la question, que de dire que l'Autriche n'était pas en guerre avec la France, et que par conséquent il était permis à Du Mouriez de servir l'empereur de ses conseils, et qu'on ne peut pour cela l'accuser d'avoir desservi la France.

C'est autrement qu'il faut répondre ici. Il faut développer des principes trop peu médités, et dont l'intérêt des gouvernants et souvent les passions des gouvernés étouffent les conséquences. J'appelle avec confiance l'attention de mes concitoyens sur cette partie de mon ouvrage : elle est importante; il s'agit des devoirs envers la patrie, des devoirs envers les nations, des devoirs envers le genre humain.

L'homme, considéré dans l'état de nature, a des affections bien plutôt que des devoirs; c'est

parce que ces affections sont tellement générales qu'elles semblent faire partie de son organisation physique et morale, et que la création brute elle-même les éprouve, que ces affections ont été placées au premier rang des devoirs. Ces affections ont pour objet lui et sa famille.

L'homme, dans l'état de société auquel sa perfectibilité l'a évidemment destiné, acquiert des affections nouvelles; et ces affections, payées de retour, deviennent aussi éminemment des devoirs, dont l'objet est la société.

Les animaux sont entraînés, par l'instinct de l'amour naturel, à exposer leur vie pour la conservation de leurs petits. Le même instinct devient dans l'homme un sentiment raisonné: *préférer sa famille à soi-même* est un des premiers axiomes de la morale que l'homme ait adopté; et il le pratiquait sans doute lorsqu'il ne semblait être encore que le plus noble des animaux, quand son existence limitée se bornait à la vie physique, à la conservation et à l'entretien de son être.

Pour l'homme dans l'état de société, les affections de la nature ne vont pas plus loin, et ses devoirs naturels ne s'étendent pas au-delà. Ses affections pour la société à laquelle il appartient, et les devoirs qui résultent de ces affections sont des affections et des devoirs de raison et de convention; car si l'on remonte à l'origine de la société, si l'on veut méditer sur le but de l'association des hommes, on trouvera que la conservation indivi-

duelle, un accroissement de sécurité pour soi-même et pour sa famille ont été les liens des premières réunions des hommes, et qu'ils sont les fondements de la vie sociale.

Il y a bien loin sans doute de ces principes des sociétés humaines à cet axiome, proclamé depuis, que de la même manière que l'homme doit préférer sa famille à lui-même, il doit préférer la société, son pays, sa patrie à sa famille; et on ne peut retenir un mouvement de surprise, en entendant réclamer, au nom de la société, le sacrifice de ce dont la conservation a été le motif de l'association. Non-seulement ce devoir n'est pas dans la nature, mais même il est contre la nature; et ce n'est que par les efforts d'une raison supérieure, et en appelant à son secours tous les principes moraux d'une civilisation avancée, qu'on le peut concilier avec les affections naturelles.

Mais alors aussi la raison va plus loin: de l'homme de la nature, devenu chef de famille, puis membre d'une société, citoyen d'un pays, elle fait un membre de la grande famille humaine, un citoyen de l'univers, et elle lui dit: « Le bonheur « de la race humaine, ou, si le bonheur de tous est « impossible, le plus grand bonheur du plus grand « nombre doit être l'objet de tes vœux, le but de « tes efforts; et de la même manière que l'amour « de toi-même et de ta famille ne doit point pré- « valoir sur les droits de la patrie, l'amour de la « patrie ne doit pas prévaloir sur les droits

« des peuples étrangers, sur les droits de l'huma-
« nité. »

La règle des devoirs de l'homme dans l'état social, de l'homme citoyen, c'est l'équité, c'est l'utilité. Tout ce qui est juste, tout ce qui est utile à son pays, le citoyen doit le vouloir, et doit l'entreprendre : tout ce qui est injuste, il doit le condamner, il doit l'empêcher, non-seulement parce que c'est injuste, mais encore parce que l'injustice, de quelque voile qu'on la couvre, de quelque succès qu'elle puisse être momentanément couronnée, est toujours une source de malheur pour les nations, comme pour les individus.

Les différentes nations qui couvrent le globe sont, pour ainsi dire, des individus dans l'état de nature. Ce qu'un homme doit à un autre homme, une nation le doit à une autre nation ; et le premier de ces devoirs, c'est de respecter leur indépendance et leurs intérêts mutuels. Si les peuples étrangers attaquent l'indépendance ou lèsent les intérêts de sa patrie, le citoyen doit tout sacrifier pour leur défense ; mais si la patrie renonce à ses propres droits, en attaquant ceux des autres peuples, et en proclamant la force comme l'arbitre de tout, le devoir du citoyen est d'éclairer ses compatriotes, de les dissuader d'une guerre inique, et, s'il ne peut l'empêcher, de contribuer autant qu'il est en son pouvoir, sans lèser les droits ou les intérêts de ses concitoyens, à la défense de l'indépendance et des intérêts des peuples.

Il est des circonstances où ce devoir est plus impérieux; c'est lorsque, loin de sa patrie qui le repousse, le citoyen, victime déjà de l'abus de la force ou de l'autorité, et ayant, en se soumettant aux décrets injustes de son pays et en renonçant à la vindication de ses droits individuels, rempli le devoir auquel rien ne peut le soustraire, a vu ses compatriotes passer de la violation des droits individuels à la violation des droits nationaux, et attaquer le peuple dont l'hospitalité lui a ouvert un asile.

Coriolan, banni de Rome, se retirant chez les Volsques, les appelant aux armes, se mettant à leur tête et s'avançant jusque sous les murs de Rome, sur les cadavres de ses concitoyens, et au milieu des ruines des villages et des villes, fut un traître à son pays : son nom doit être abhorré; mais si, tranquille dans sa retraite, et toujours Romain, il avait vu les légions de Rome, lancées par l'ambition de ses compatriotes sur la capitale des Volsques, menacer l'état de l'anéantissement ou de la servitude, il aurait pu, il aurait dû en entreprendre la défense; car des envahisseurs, des conquérants, quelles que soient leurs enseignes, ne sont pas la patrie.

Dira-t-on qu'il est traître à l'amitié, qu'il viole les lois de la nature, l'homme qui, instruit d'une spoliation méditée par ses amis ou ses parents contre un étranger, contre son ennemi même, l'avertit du danger et lui offre les moyens de le repousser, ou

qui oppose la force à la violence que ces amis ou ces parents tentent d'exercer? Je le demande à vous, applicateurs des lois, suffirait-il, pour désarmer votre justice, que le témoin ou le confident impassible d'un assassinat répondît à vos reproches : L'assassin était mon frère, je n'ai rien dit, et j'ai laissé faire ? Et quand une pareille réponse vous remplirait d'horreur, se pourrait-il qu'au tribunal des siècles, où l'humanité seule préside et décide, dans le silence des intérêts et des passions, d'après les lois immuables de la morale universelle, on condamnât le citoyen qui répondrait : Instruit de l'attentat médité par mes concitoyens égarés, j'en ai prévenu les victimes, et j'ai voulu leur fournir tous les moyens d'en empêcher l'exécution ? Non, sans doute, la postérité ne prononcera pas ces condamnations. Mais d'autres considérations se présentent encore pour les repousser. Jusqu'à présent je me suis servi du mot de patrie ; et c'est de la patrie elle-même que je parlais. Mais la supposition que la patrie veuille des envahissements et des conquêtes est une chimère, dans l'état actuel de l'intelligence et des nations. Les peuples n'expriment désormais qu'un désir, parce qu'ils n'éprouvent qu'un besoin : l'indépendance et la sécurité.

En confondant, sous le seul mot de patrie, trois choses essentiellement différentes, et très-souvent diamétralement opposées, le peuple, le gouvernement et les gouvernants, on est facilement entraîné, comme je l'ai déjà dit ailleurs, à déclarer

traître contre tous l'homme qui croit consciencieusement tendre au plus grand bien de son pays. Il faut donc s'arrêter encore un instant sur la division, en trois parties, de ce qu'on appelle la patrie.

Le peuple est la première et la principale partie. Malgré la différence des pays et des climats, il a partout un trait commun, il est bon, il est ce que le font les usages, les lois, les rigueurs de la domination ou les habitudes de la liberté.

Le gouvernement, c'est le mode de diriger le peuple. Le but de cette direction devrait être la conservation et le bien-être du peuple. Il y a beaucoup plus de différence, de gouvernement à gouvernement que de peuple à peuple; c'est peut-être, c'est sans doute la raison pour laquelle il y a tant de mauvais gouvernements. Les seuls bons sont ceux qui établissent cette direction pour le peuple, et conséquemment par le peuple; quand cela n'est pas, il y a opposition entre le gouvernement et le peuple; et alors on peut fort bien être à la fois un excellent citoyen, et ce que les gouvernements appellent un mauvais *sujet*.

Les gouvernants ne sont pas plus le gouvernement, que le gouvernement n'est le peuple; et il y a encore moins de bons gouvernants que de bons gouvernements. Les premiers gouvernants, les ministres choisis par le chef du gouvernement, n'ont assez généralement d'autres vues que la conservation et l'accroissement de leur pouvoir, pour la satisfaction de leurs intérêts personnels, ou pour

l'avantage de leurs familles ou de leurs amis. Chez quelques peuples, outre les gouvernants choisis par les rois, il y en a de choisis par le peuple, et dont la mission est de contrôler les premiers, et de veiller à ce que leur action ne s'écarte jamais des intérêts généraux du peuple, et qu'elle les satisfasse. Ce n'est qu'alors qu'il y a union, identité entre le gouvernement, les gouvernants et le peuple; mais souvent ces derniers gouvernants, loin d'être les élus de leurs concitoyens, sont imposés au choix d'une faible partie de la nation, par la corruption ou par la force: et alors il y a opposition, il y a antipathie non-seulement entre les gouvernants et le peuple, mais encore entre les gouvernants et le gouvernement. C'est l'état le plus déplorable auquel une nation puisse être réduite: parce que, outre le prétexte de l'intérêt général, de la sécurité publique, dont tous les gouvernants couvrent tous leurs desseins et tous leurs actes, ces desseins et ces actes obtenant la sanction d'hommes qui ont l'air de représenter le peuple, il n'y a plus de moyen de prévenir, de réparer ou de punir le mal fait aux individus ou à la masse des citoyens; et les gouvernements et les peuples sont entraînés à leur ruine par ceux mêmes qui sont chargés de la conservation des uns et des autres.

De ces réflexions on peut conclure assez généralement que ce qu'on décore du titre de volontés nationales n'est que la volonté des hommes à qui le sort livre les rênes des empires, puisque

presque partout les peuples sont passifs, et que ce qu'on appelle le gouvernement n'est qu'un être moral, une dénomination.

Ce qui présente le caractère le plus évident de la volonté des gouvernants, sans aucune participation de la volonté des gouvernés, c'est la guerre offensive, la guerre d'invasion. Aucun peuple, depuis plusieurs siècles, n'a senti le besoin de prendre les armes pour ravager ou pour conquérir. Aucun peuple aujourd'hui ne connaît assez peu ses intérêts pour croire qu'il lui importe de prendre les armes, pour imposer à un peuple étranger ou telle manière d'être, ou telles règles de conduite intérieure. Aucun peuple surtout n'est assez insensé pour penser qu'il ajoute à sa grandeur, à son influence, à sa prospérité, en ajoutant à son territoire des provinces, des contrées séparées par des limites naturelles, et par la différence des langages et des mœurs de leurs habitants. Mais tous les peuples sentent, lors même que les gouvernements abâtardis semblent l'ignorer, que la défense du sol national est le premier devoir; et tous savent courir aux armes pour repousser l'ennemi qui envahit la frontière.

Si les guerres d'invasion ne sont plus depuis long-temps et ne peuvent plus être ni dans la volonté, ni dans les intérêts des nations, si au contraire elles leur sont préjudiciables, si le succès même de ces guerres, outre qu'il consacre l'iniquité, est toujours le germe de guerres nouvelles,

qui toujours finissent par des désastres, si enfin ce sont les gouvernements seuls qui entraînent les peuples à ces combats, il est évident que c'est contre les gouvernants, et non pas contre sa patrie, que se lève l'homme qui prodigue les avis de son expérience pour la préservation des droits de tous les peuples, et qui repousse l'injuste domination de ses compatriotes, asservis eux-mêmes.

Tels sont les principes que le général Du Mouriez avait gravés dans sa conscience après de longues méditations, et qu'il mettait en pratique à l'âge de soixante ans: et ces principes, ils se propagent enfin partout, et promettent à l'avenir des jours plus paisibles. Les relations d'amitié, les rapports plus fréquents et plus multipliés entre les citoyens des différentes nations, forment, entre les peuples, des liens resserrés par l'estime et la bienveillance, et que les gouvernants ne pourront plus briser un jour. La guerre, cet horrible jeu auquel ils se livrent avec tant d'entraînement, leur deviendra impossible, parce qu'ils seront obligés de la faire eux-mêmes et de la faire presque seuls, lorsque les peuples, indifférents à leurs débats, resteront unis, et répondront aux manifestes par des protestations de paix et d'amitié.

La conduite du général Du Mouriez a donc, dans les circonstances où il se trouvait, et au milieu des événements qui se préparaient, été conforme aux lois de la morale universelle et aux intérêts mêmes, non pas des gouvernants français,

mais de la nation française. Tant que les gouvernants étrangers ont été les provocateurs de la guerre, tant qu'ils ont attaqué la France, Du Mouriez a constamment fait des vœux pour son pays; et quelqu'indignation qu'il éprouvât et qu'il exprimât souvent contre les hommes qui, si long-temps et de tant de manières, avaient mérité la haine ou le mépris, toujours il avait séparé de leur cause la cause de la France, et fait tous ses efforts pour engager l'Europe à une réconciliation générale sur les bases de la liberté. Mais lorsque l'instabilité des gouvernements, et des gouvernants qui se succédaient ou se renversaient tour-à-tour, eut placé le pouvoir suprême entre les mains d'un seul homme, et qu'il vit cet homme marchant à l'empire et à l'anéantissement des libertés publiques par la guerre et par la gloire, il pensa que c'était rendre un service à son pays que de combattre les projets et d'empêcher les succès qui devaient servir de base au despotisme; et dès-lors tous ses vœux, tous ses travaux eurent pour objet la chute de Bonaparte; chute qui lui paraissait inévitable, si les puissances étrangères parvenaient à restreindre son autorité dans les limites de la France.

La lassitude de toutes les puissances et de la France elle-même les obligeait toutes à retarder autant que possible la reprise des hostilités; et pendant cette paix incertaine, Du Mouriez s'occupait de différents ouvrages littéraires, historiques, politiques

et militaires. Sa correspondance était immense, et tous les étrangers de quelque distinction se rendaient auprès de lui pour le voir et l'entendre. Le prince d'Orange fut de ce nombre. Nelson avait été voir aussi celui qu'il regardait comme le premier général de l'époque; et l'amitié la plus intime s'était bientôt établie entre eux. Mais ce qui lui faisait le plaisir le plus vif, et lui causait le plus d'émotion, c'est le souvenir que gardaient de lui ses anciens compagnons d'armes, et ceux qui, entrés dans la carrière sous son généralat, étaient arrivés aux premiers grades militaires : parmi eux je dois citer le général Mortier et plusieurs officiers sous ses ordres, qui, malgré la défaveur qu'ils savaient bien encourir, firent offrir leurs compliments au vainqueur de Jemmapes, et leurs regrets de ne pouvoir l'aller visiter.

Mais déjà, à cette époque, le traité d'Amiens était rompu, le Hanovre était envahi, et le premier consul se préparait à réunir toutes ses forces pour exécuter une descente en Angleterre. Ce vaste projet, dont l'exécution n'était pas impossible, causait de vives inquiétudes au gouvernement anglais, qui déployait toute son énergie et faisait usage de toutes ses ressources, pour préparer une défense digne de l'attaque.

Quelques personnes qui connaissaient le général Du Mouriez, et qui avaient une haute idée de ses talents militaires et politiques, parlèrent au ministère anglais de l'utilité dont seraient ses conseils

dans les circonstances où se trouvait la nation ; et le ministère, accueillant cette idée, le fit inviter à passer en Angleterre.

Cette proposition arriva au moment où Du Mouriez, inquiété dans son asile auprès d'Altona, pensait à choisir une autre retraite plus éloignée des pays soumis aux armes de la France. Quelques égards qu'eussent témoignés à leur ancien chef les officiers les plus distingués de l'armée, Du Mouriez pensait bien que le chef nouveau n'oublierait pas et ne lui pardonnerait point la franchise de ses conseils, et les prédictions de sa prévoyance. Plusieurs circonstances ont prouvé, depuis, que ses craintes étaient fondées, et qu'il avait raison de s'éloigner. L'Angleterre, en lui offrant une honorable hospitalité, lui évitait toute hésitation, toute incertitude sur le choix d'un nouvel exil ; mais ce généreux ami, ce bon prince qui était devenu un frère, s'oppose à cette séparation, et le conjure d'aller habiter Stralsund, où du moins il pourra le voir encore et correspondre facilement avec lui. Rien de plus tendre que les lettres à ce sujet ; mais il prévoit lui-même que cette ville ne sera bientôt plus à l'abri de l'influence du premier consul ; et sacrifiant son attachement et des habitudes d'intimité qui étaient devenues un besoin, à la sécurité de son ami, il abandonne son opposition, et consent au départ.

C'est au commencement d'août 1803 que le général Du Mouriez s'arracha des bras de son bien-

faiteur. Souvent il a dit, en parlant de cet homme auguste et vertueux, et en se rappelant ce cruel moment du départ: il lui semblait qu'il quittait une seconde fois sa patrie. Vingt ans après, cette seule pensée faisait encore couler les larmes du noble vieillard; et tous ses vœux appelaient toutes les bénédictions du ciel sur la tête du tendre ami qui, de son côté, gémissait encore de cette séparation, et dans ses lettres, lui donnait rendez-vous au ciel.

En arrivant en Angleterre, le général Du Mouriez y fut l'objet des attentions les plus honorables. Les hommes les plus distingués de tous les partis, dans un pays où le nombre des hommes distingués est grand, s'empressèrent de le rechercher et de lui témoigner leur considération et leur amitié. Les princes du sang, les fils du Roi, qui, en Angleterre, luttent d'amabilité, de bonté, de patriotisme, de talents même avec les simples citoyens, et qui souvent triomphent dans cette lutte, n'attendirent pas qu'on leur donnât l'exemple, pour faire à l'étranger proscrit les honneurs de leur pays; et ils s'en acquittèrent en hommes dont les ames sont accessibles à tous les sentiments affectueux, et qui, au lieu de réclamer tous les hommages, savent honorer la valeur, le talent, la renommée et le malheur.

Un traitement de 1,200 livres sterling fut accordé au général Du Mouriez par le ministère anglais, comme prix des vues et des conseils qu'il

pouvait offrir pour la défense de l'Angleterre, et pour la conservation de l'indépendance des nations continentales, indépendance déjà complétement anéantie pour les unes, et fortement menacée pour les autres.

Celle de la France l'était surtout, ou pour mieux dire, ses libertés étaient déjà la proie du chef qu'elle avait, dans d'autres temps, salué du nom de libérateur. Déjà la volonté d'un seul était devenue la loi de l'état; et déjà il était impatient de se dépouiller des ornements consulaires, pour revêtir le manteau impérial.

Les royalistes et les républicains ne pouvaient dissimuler leur indignation. Les premiers exprimèrent la leur par l'explosion du 3 nivôse. Cet attentat, qui était atroce, et auquel le premier consul échappa par un bonheur inconcevable, servit trop bien ses vues et son ambition, pour qu'on ne l'accusât pas lui-même d'en être l'auteur. Il fallut trouver les coupables, et les punir. Il le fit; mais en punissant, il écouta les conseils de la générosité.

Les républicains s'occupaient, à peu près dans le même temps, des moyens de renverser ce pouvoir destructeur de toutes leurs institutions et de toutes leurs espérances; mais ce n'était pas par un assassinat qu'ils voulaient arriver à leur but. Soulever la population de la capitale, de quelques provinces, et d'une partie de l'armée, contre la tyrannie naissante; réclamer hautement la desti-

tution du premier consul, et des institutions qui ne permissent plus à un citoyen, quel qu'il fût, d'arriver à l'usurpation de l'autorité absolue; enfin, en appeler à la décision des armes, s'il y avait résistance (et ils s'y attendaient), voilà quel était leur plan; et pour son exécution, ils comptaient sur la participation d'un grand nombre de généraux, qui ne pouvant, après s'être élevés sous les drapeaux de la liberté, s'abaisser à la cour du consul, exprimaient sans aucune réserve leur mécontentement et leur opposition. A la tête de ces généraux était Moreau, le seul que l'opinion publique de la France reconnût comme le rival de Bonaparte.

Les royalistes, informés de ces projets, et voulant les faire tourner à leur avantage, s'offrirent pour y prendre part. Pichegru, échappé à la déportation, et qui était entré dans leurs rangs, conçut en Angleterre le projet d'aller en France, et d'y travailler à l'alliance des deux partis, ou même de ramener au sien tous ses anciens compagnons d'armes, sans en excepter Moreau, qui lui paraissait avec raison le plus important de tous, et dont l'exemple devait entraîner les autres.

Du Mouriez vit Pichegru, et discuta avec lui tous ses plans, qui tous ne pouvaient obtenir son approbation, et ses moyens qui n'étaient pas à la hauteur de l'entreprise. Il y avait deux choses que Du Mouriez blâmait principalement; l'une, l'indiscrétion avec laquelle on divulguait ce projet, l'au-

tre, le choix des associés de Pichegru. Quant au résultat, il était trop incertain pour qu'il en fût beaucoup question. Pichegru ne voulait que jouer le rôle de Monck, sans s'occuper beaucoup des institutions politiques à donner pour limites et pour appui à la royauté, dans le cas où il réussirait à la faire rétablir. D'ailleurs il n'aurait guère pu entretenir des idées de monarchie limitée; car, tout en ne travaillant que pour la restauration, il était trop dirigé par la contre-révoluion.

Les suites de cette conspiration, dont le général Du Mouriez a été le confident, mais de laquelle il avait bientôt désespéré, ne trompèrent pas son attente. Bonaparte était bien au courant des plans et des démarches des conspirateurs; et il les laissa s'avancer jusqu'au point où, réunissant leurs moyens d'exécution, ils n'auraient rien à répondre à l'accusation d'avoir médité le *renversement de l'État*: car l'État, c'était déjà lui!

Le malheureux duc d'Enghien, qui était instruit de tout ce que méditaient les conspirateurs, et qui voulait prendre part à l'exécution de leurs projets, s'était rapproché des frontières de la France, et même avait plusieurs fois osé, au risque de sa vie, entrer secrètement dans une ville française. L'arrestation de Pichegru et de ses complices, et celle de Moreau, devaient engager le prince à s'éloigner. Il comptait sur le respect pour les droits des nations; il resta; et, au mépris de ces droits, il fut arrêté sur un territoire étranger, conduit à Vin-

cennes, où vingt-quatre heures suffirent pour sa mise en jugement et son exécution. Bientôt après commença le procès de Moreau, Pichegru, et de leurs coaccusés. Moreau n'avait accédé à aucune des propositions qui lui avaient été faites ; mais il gênait : il fallait l'en punir ; et il fut condamné à deux ans d'emprisonnement, dont il demanda la commutation en un exil perpétuel. Pichegru fut trouvé étranglé dans sa prison : les autres accusés furent condamnés à différentes peines; et les partis consternés, et privés de leurs chefs, n'eurent plus de ressource que la soumission et la reconnaissance de Napoléon premier empereur des Français.

Toute l'Europe fut indignée de l'arrestation du duc d'Enghien et de son supplice. Le premier de ces actes était une proclamation de principes trop attentatoires aux droits des souverains étrangers, et à l'indépendance des peuples, pour que dès-lors il fût permis à aucun d'eux de se croire en sûreté. Le trône impérial, qui s'élevait sur de pareilles bases devait être le but des attaques de tous les souverains, et tout ami de la liberté devait plus qu'eux encore désirer son renversement.

Du Mouriez, dès les premiers temps de son séjour en Angleterre, s'occupa d'un travail militaire pour la défensive de ce pays, en cas d'invasion : il visita avec soin toutes les parties des côtes où une descente pouvait être exécutée, et parcourut les différents comtés, pour connaître les lieux, les villes, les élévations de terrain et les rivières, qui

devaient servir de base au système de stratégie qu'il croyait devoir recommander. Il remettait son travail, à mesure qu'il avançait, au ministère ; et toujours il en recevait des témoignages de satisfaction. Il ne se bornait pas à cela ; il y joignait souvent les résumés de ses méditations sur chacun des événements qui se passaient, sur les changements qu'éprouvaient les divers États de l'Europe, et recommandait, comme le seul moyen de lutter avec avantage contre Napoléon, de le séparer de la nation, et de déclarer à toutes les puissances dont on solliciterait l'alliance, que c'était pour résister à l'ambition de cet homme que l'Angleterre avait recommencé la guerre, et qu'elle était déterminée à la continuer jusqu'à ce que la France, apercevant ses vrais intérêts, et se rappelant ses devoirs envers les autres peuples, imposât enfin des bornes à l'autorité illimitée de son chef, et donnât ainsi des garanties de paix et de fidélité aux traités.

La descente, dont Napoléon menaçait la Grande-Bretagne, n'était pas d'une exécution facile ; mais elle n'était pas impossible. La présence d'une armée immense, échelonnée sur les bords de l'Océan, et toujours prête à opérer au moins un embarquement partiel, inquiétait le gouvernement et l'obligeait à tenir constamment des forces considérables sur la rive opposée, et à occuper sans cesse le Pas-de-Calais et la Manche par une croisière formidable.

L'empire de Napoléon sur le roi et les ministres de l'Espagne avait, pour ainsi dire, fait de ce pays une dépendance de la France. Une alliance intime entre les deux gouvernements mettait à la disposition de l'empereur les ports et les flottes de la Péninsule. L'Angleterre craignait la jonction des forces maritimes des deux nations, qui pouvaient, transportées dans les Indes-Occidentales, y ébranler la puissance britannique par la saisie ou par la révolte d'une partie de ses colonies. Le gouvernement anglais devait donc ceindre, pour ainsi dire, de ses vaisseaux de guerre, l'immense étendue de côtes, depuis l'extrémité-nord de la Hollande jusqu'au fond de l'Italie; et ce blocus extraordinaire était trop dispendieux pour qu'il fût possible de s'en tenir long-temps à un pareil état de guerre. D'ailleurs tout cela était sans efficacité; car, au commencement de 1805, l'amiral Villeneuve sortit du port de Toulon, échappa à la vigilance de Nelson, et, après s'être renforcé à Cadix de la flotte espagnole, traversa l'Océan, alla porter des troupes et des provisions dans les îles françaises et espagnoles de l'Amérique, et rentra, quelques mois après, dans le port de Cadix, sans avoir essuyé un seul combat, malgré la poursuite obstinée de l'illustre amiral anglais.

Tandis que l'Angleterre se consumait en efforts impuissants, Napoléon, poursuivant sa marche ambitieuse, semblait prendre à tâche de blesser les intérêts de ses alliés, et de les détacher de sa cause.

Dès le mois de mars 1805, il se faisait proclamer roi d'Italie, sans prendre garde aux inquiétudes qu'une semblable démarche devait inspirer aux puissances continentales et surtout à l'Autriche. Celle-ci, avertie par la clairvoyance du ministère anglais, dissimula son mécontentement jusqu'à ce qu'elle trouvât l'occasion de le manifester. La Russie se hâta de se mettre en mesure de prendre part aux événements militaires qui se préparaient, après avoir inutilement proposé sa médiation entre la France et l'Angleterre. Enfin, tandis que Napoléon, sur les hauteurs du camp de Boulogne, environné de deux cent mille hommes, demandait une nuit et un vent favorables, l'armée autrichienne, se mettant en marche, le força à transporter son camp des bords de l'Océan aux rives du Danube, pour y combattre la coalition de l'Autriche, de la Russie et de la Suède, coalition formée par l'Angleterre, et dont le seul but était de s'opposer à l'agrandissement de la France.

Cette année 1805 est mémorable. Trafalgar et Austerlitz en sont les monuments. Nelson ne survécut pas à sa victoire, et sa patrie n'en recueillit que de faibles avantages; mais Napoléon fut plus heureux. Le début de la campagne, la capitulation du général Mack, frappèrent tout le monde d'étonnement et de terreur. A cette nouvelle, le général Du Mouriez ne put maîtriser son indignation: il voulut aller sur les lieux mêmes où les combats allaient se renouveler, afin d'y consacrer à la

cause de l'indépendance des peuples les fruits de ses études et de son expérience. A l'âge de soixante-six ans, il partit pour l'Allemagne dans l'intention de se rendre au quartier général de l'empereur d'Autriche; mais le long circuit qu'il fut obligé de faire ne lui permit d'arriver que lorsque les destinées de l'Autriche eurent été décidées dans les plaines d'Austerlitz, et que François II eut imploré la paix dont les conditions, signées trois semaines après à Presbourg, étaient de nouveaux partages, de nouvelles spoliations, de nouveaux germes de guerres.

Du Mouriez s'arrêta à Gnadenfeld, village dont tous les habitants appartiennent à la secte connue sous le nom de frères Moraves. C'est au milieu de ces hommes paisibles et religieux, que pendant près de trois mois il médita sur les événements et sur leurs conséquences probables. Espérant encore de la lutte que soutenait la Russie et qui devait bientôt entraîner la Prusse, il se rendit en Suède, pour y présenter le projet d'une alliance entre toutes les puissances du Nord, pour se garantir leur indépendance et la sécurité de leurs peuples. Gustave le reçut avec la plus grande bienveillance, écouta ses projets, leur donna en partie son approbation; mais ce prince, dont l'esprit était trop ardent, aussi bien que le cœur, n'était secondé ni par ses ministres, ni par ses alliés. Il ne faisait rien suivant sa volonté, tout en paraissant impérieux et absolu. Le général Du Mouriez reçut de

lui une bague avec son portrait entouré de diamants, en le quittant pour revenir en Angleterre, à la fin du printemps de 1806.

Pitt était mort : Fox avait pris sa place au ministère ; et Fox avait trop énoncé son opposition à la guerre contre la France, pour ne pas rechercher l'occasion de parler de paix ; mais cette occasion se présenta d'elle-même.

Au mois de février, un aventurier proposa à un membre du gouvernement anglais de se charger d'assassiner l'empereur. M. Fox se hâta d'en faire prévenir M. de Talleyrand, en exprimant toute l'horreur qu'une pareille proposition avait inspirée. Napoléon chargea son ministre de faire ses remercîments, et en même temps de faire connaître son désir d'être en paix avec l'Angleterre. L'empereur, dans son discours prononcé au corps législatif le 2 mars, avait exprimé ce désir. M. de Talleyrand joignit à sa lettre une copie de ce discours ; et dès-lors une correspondance très-active s'établit entre les deux gouvernements, et cessa vers la fin de septembre, à la mort de M. Fox.

Ce n'est pas, comme on l'a dit, la mort de cet homme d'état et son remplacement par des hommes d'un autre parti, qui ont mis fin aux négociations. Il suffit de lire toutes les pièces officielles, pour se convaincre que Napoléon ne voulait pas la paix ; et si ces pièces ne suffisaient pas pour le prouver jusqu'à l'évidence, on n'a qu'à se rappeler ses actes, au moment même

où il exprimait le désir de mettre fin à la guerre.

Le général Du Mouriez, honoré alors, et depuis son arrivée en Angleterre, d'une bienveillance toute particulière par le prince de Galles, et considéré par les ministres comme par leurs adversaires, profitait de sa position et de ce qu'on lui communiquait de tous côtés, pour signaler les dangers des peuples et l'impossibilité de traiter. C'est des manuscrits du général que sont tirées les observations suivantes :

« La paix, pour être durable, doit être générale. La France, toute militaire aujourd'hui et gouvernée par un chef militaire, n'offre aucune garantie de la stabilité de la paix; et cette garantie ne peut s'obtenir que de la sanction donnée au traité par les autres puissances de l'Europe, qui s'engageront à tenir la main à son exécution.

« L'Angleterre, alliée de la Russie qu'elle a entraînée à la guerre, ne pourrait l'abandonner sans déshonneur; et, par conséquent, la Russie doit être partie dans les négociations. Le chef du gouvernement français se refuse obstinément à admettre les autres gouvernements comme parties contractantes ou comme garanties : c'est une preuve qu'il ne veut qu'une paix partielle, pour que, débarrassé d'un ennemi, il puisse diriger tous ses efforts sur un autre.

« Et qu'on ne dise pas que c'est calomnier le chef du gouvernement français, que de dire qu'il n'offre aucune garantie. Les faits viennent prouver

la vérité de ces observations. C'est lorsqu'il était en paix avec tout le continent, que Bonaparte crée un royaume d'Italie, et en saisit la couronne. Une guerre suit cet envahissement. L'Autriche vaincue sollicite et obtient la paix : et soudain le roi de Naples est attaqué; et trois mois après la signature du traité de Presbourg, c'est Joseph Bonaparte qui est roi des Napolitains.

« Quelle garantie de fidélité aux traités et de la durée de la paix peut-il donner, l'homme qui, au moment même où il proteste de son désir de rendre le calme à l'Europe, et lorsqu'il négocie d'un côté pour arriver à ce but, bouleverse tout de l'autre côté, crée des royaumes de Bavière, de Wurtemberg et de Hollande, et qui enfin, en pleine paix avec l'Autriche, lui ravit ce que la guerre la plus malheureuse, tout au plus, aurait pu lui arracher, son influence sur l'Allemagne, par l'organisation de la confédération du Rhin, dont il se fait lui-même déclarer le protecteur, c'est-à-dire le maître?

« Si la nation française était libre, elle se prononcerait tout entière contre le système de cet homme qui la constitue en état de guerre permanente, et qui, despote d'un jour et d'un peuple, rêve le despotisme de l'Europe et de la postérité. Mais les Français sont les premières victimes de son ambition : ils sont assujétis ; et ce serait rendre leur esclavage plus dur et la puissance de Bonaparte plus grande encore, que de lui donner, par une paix particulière, la facilité de tourner ses armes

contre un autre peuple, et d'acquérir une nouvelle renommée par des triomphes faciles. Pour le repos de l'Europe, et surtout pour le bien être de la France, il ne faut traiter avec Bonaparte que de concert avec toutes les puissances, et, s'il s'y refuse, lui résister de concert par une coalition européenne.»

Ces réflexions étaient trop vraies pour qu'elles ne se présentassent pas d'elles-mêmes à tous les hommes d'état; et malgré tout son désir de la paix, malgré le besoin qu'en avait l'Angleterre, Fox refusa de traiter sans les alliés de la grande Bretagne. Sa mort ne changea en rien, sous ce rapport, la politique de son pays: d'ailleurs, une condition dont l'Angleterre ne voulait pas se départir était la restitution du Hanovre, que Bonaparte avait cédé à la Prusse en échange du margraviat d'Anspach; et la Prusse ne voulait pas y consentir sans la restitution du margraviat. Des notes très-vives avaient été échangées à ce sujet; et les négociations avec l'Angleterre n'étaient pas encore rompues, que Napoléon, follement provoqué par le gouvernement prussien, était déjà parti pour aller à la tête de ses troupes renverser, dans une seule bataille, la monarchie du Grand Frédéric, puis passer outre pour imposer à la Russie le joug de sa volonté.

Malgré l'incomparable succès de Napoléon dans cette campagne de Prusse, Alexandre et ses armées soutinrent bravement le combat, sans se laisser intimider par l'éclat des succès antérieurs de leur ennemi. En voyant Bonaparte arrêté presqu'aux

extrémités de l'Europe, le général Du Mouriez jugea les circonstances très-favorables pour une nouvelle coalition de l'Allemagne, qui, se levant tout entière sur les derrières de l'armée française, lui aurait fermé les chemins de la France, et aurait arrêté enfin dans sa carrière le chef qui semblait n'avoir pour but que le bouleversement de l'Europe. Ce projet séduisait d'autant plus le général Du Mouriez, qu'il concevait l'espoir que l'armée française, voyant l'imprudence avec laquelle son chef l'avait entraînée, lui retirerait sa confiance, et que la nation profiterait de ces circonstances pour briser le joug impérial. Dans le cas même où l'armée française, unie à son chef, aurait voulu enfoncer l'ennemi qui l'aurait environnée, cette tentative, qu'il était facile de rendre vaine, n'aurait guère coûté à la France. Un traité seul, et un traité humiliant pour Napoléon, pouvait le tirer des embarras où il se serait trouvé; mais en rentrant en France, après avoir passé sous les fourches caudines, la puissance morale de l'empereur était détruite, et le sceptre pouvait lui être arraché.

La coalition nécessaire pour l'exécution de ce projet était alors difficile à former. La réputation militaire de Napoléon inspirait la terreur aux peuples et aux gouvernants. L'Autriche et la Suède pouvaient seules y prendre une part active; mais l'Autriche, la Suède, et même une grande partie de l'Angleterre, regardaient l'empereur comme invincible. Pour détruire cette opinion, pour réveil-

ler l'espérance de l'Angleterre et des nations étrangères, pour ranimer l'esprit de coalition qui seul pouvait sauver la France et l'Europe, Du Mouriez publia le *Jugement sur Bonaparte, adresse par un militaire à la nation française et à l'Europe.*

Quand je lus cet écrit, Napoléon venait d'être livré à la solitude de Sainte-Hélène, et je m'étais déjà entretenu de cet homme extraordinaire avec le général, qui, tout en condamnant son ambition et sa tyrannie, en parlait sous presque tous les autres rapports avec admiration. Frappé de la différence de ce que je lisais avec ce que j'avais entendu, je ne tardai pas à en exprimer ma surprise, et à dire ouvertement à mon vénérable ami ce que je trouvais d'injuste et d'exagéré dans son jugement. Voici mot pour mot la réponse qu'il me fit:

« Dans la position où se trouvaient alors Bonaparte et l'Europe, j'ai cru que le principal était de frapper fort, au risque de ne pas frapper très-juste, parce que la force se sent toujours, tandis que la justesse s'aperçoit moins. Cet homme inspirait la terreur: pour détruire cette terreur, il fallait montrer que je n'avais pas peur; et j'en parlai avec une horreur que j'éprouvais vraiment à cette époque, mais avec un mépris que je n'avais réellement pas. Je dirai plus: j'étais vraiment indigné et contre lui et contre la France, et j'ai été entraîné par l'indignation. On ne m'accusera certainement pas de ne point aimer ma patrie; et cependant, je l'ai fort mal traitée, là et ailleurs, par mes reproches. C'est

comme dans les disputes d'amants, où les mots de cruelle, traitresse, perfide, et souvent pis, se disent même avec conviction ; mais on peut toujours assurer que celui qui les dit est plus amoureux que jamais. Et si on lit avec attention cet écrit, on verra que j'y retrace bien plus les sottises des empereurs et des rois du continent, que celles de Bonaparte : il est vrai que cela m'était bien plus facile. Au reste, j'ai dit cela dans la toute puissance de Bonaparte : aujourd'hui, j'en parlerais sans doute autrement. C'est le contraire de ce que nous voyons. Je suis un peu comme les braves gens d'Homère : en me battant, je dirais volontiers des injures ; mais je les oublie après cela tout aussi volontiers, et c'est ce que tout le monde peut faire de mieux. »

Un grand nombre d'exemplaires de cet écrit furent envoyé en Allemagne ; mais à leur arrivée, Alexandre, vaincu dans plusieurs combats, et surtout à Friendland, avait été contraint à demander la paix ; et elle fut signée bientôt après, à Tilsitt.

Tant de succès si brillants et si inespérés attisaient les désirs ambitieux de Napoléon, qui, à peine libre au nord, pense à se précipiter sur le midi. Un de ses décrets impériaux avait constitué l'Angleterre en état de blocus. Il voulut se charger d'aller mettre ce décret à exécution en Espagne et en Portugal. Le moyen le plus simple était de s'emparer des deux pays. L'Espagne était assez souple encore ; mais le Portugal, plus exposé aux coups de l'Angleterre, était forcé de garder la plus stricte

neutralité. Il était donc urgent de s'en rendre maître; et déjà l'Empereur en avait annoncé la résolution.

Le général Du Mouriez, voulant engager les Portugais à la résistance, et prouver à l'Angleterre que la défense du Portugal était facile, et qu'une alliance plus intime avec ce pays serait avantageuse, écrivit et fit imprimer un volume intitulé: *Campagnes du maréchal de Schomberg en Portugal, depuis* 1662 *jusqu'en* 1668. Cet ouvrage eut beaucoup de succès, fut traduit en anglais et en portugais, et atteignit le but que s'était proposé l'auteur.

Une série d'intrigues auxquelles s'allièrent des attentats parricides, changea l'ordre d'attaque qu'avait médité Napoléon. L'Espagne occupée, son souverain et sa famille arrêtés et emprisonnés, excitèrent l'indignation de toute l'Europe; et cette indignation ne s'attachait pas seulement au chef de l'empire. Elle accusait, et je ne balance pas à le déclarer, ce n'était pas sans justice, toute la nation française qui, soumise en esclave aux caprices d'un maître impérieux, consentait à exécuter tous ses attentats, et se consolait de ses maux et du despotisme, en embrassant le fantôme de la gloire. J'aime bien, j'idolâtre ma patrie; mais je suis forcé de reconnaître une vérité: il y a toujours de la faute des peuples, quand un gouvernement peut persister avec tant de constance dans des mesures iniques ou contraires aux intérêts du pays.

Mais une autre réflexion se présente ici. A l'aspect de tous ces bouleversements, ne reconnaît-on pas

les arrêts d'une justice éternelle, la main de la Providence qui châtie aussi les nations coupables. La guerre, qui avait ouvert cette longue série de combats, avait été injuste. L'alliance de tous les gouvernements et de tous les peuples contre un seul gouvernement et un seul peuple, pour lui dicter des lois, pour lui imposer un mode d'existence, pour lui ravir son indépendance, était un crime de lèse-nation qui devait être puni; et bientôt ce seul peuple, vainqueur de la coalition, se charge d'infliger la peine, châtie tour-à-tour et rudement tous ses anciens envahisseurs, et leur fait expier leurs torts en les imitant. Quel rapprochement à faire entre ces souverains qui, en 1792, appelaient aux armes en criant : *Les monarques seuls ont des droits!* et cet homme incomparable qui, en 1807, disait froidement, en se jouant des rois, des sceptres et des couronnes : *Dans quelques années ma dynastie sera la plus ancienne de l'Europe?* et pour compléter la leçon, quelques années après, sur un rocher solitaire, au milieu de l'Océan, la décharge de quelques fusils, dont le bruit est couvert par le roulis des vagues, peut à peine annoncer que le chef de dynastie a cessé de survivre à sa fortune! Peuples! rois! voyez....! soyez justes!

Pendant toute la guerre dont la péninsule espagnole et le Portugal furent le théâtre, le général Du Mouriez fut souvent consulté. Sa connaissance des deux contrées envahies, qu'il avait habitées et étudiées long-temps, lui permettait de don-

ner les meilleurs avis pour leur défense et leur libération, soit aux envoyés espagnols et portugais résidant à Londres, soit au ministère ou aux généraux anglais chargés de la direction de cette guerre, dont plusieurs, et surtout le premier d'entre eux, le duc de Wellington, furent en correspondance constante avec lui.

Une nouvelle guerre avec l'Autriche détourna un instant de la Péninsule les efforts de Napoléon. L'Angleterre essaya aussi une diversion par l'attaque de l'île de Walcheren. Mais l'expédition, sous les ordres de lord Chatam, échoua complétement; et la guerre en Allemagne se termina, après la bataille la plus meurtrière peut-être qu'ait livrée Bonaparte, par un traité de paix et d'alliance, et enfin par le mariage de la fille de l'empereur, la nièce de Marie-Antoinette, avec Napoléon.

Du Mouriez avait continué de recevoir, en Angleterre, la pension que l'archiduc Charles lui avait fait accorder en 1802; mais à peine il eut la certitude de l'alliance de l'Autriche avec Napoléon, qu'il envoya sa renonciation à un traitement, qui lui paraissait contraire à la délicatesse dont il s'était constamment fait un devoir; et il continua de s'occuper de la défense de l'Espagne.

Mais tandis que les Espagnols, cédant à une force supérieure, cachaient sous une soumission apparente leurs préparatifs de résistance, l'Amérique espagnole profitait de l'impuissance de la mère-patrie, pour jeter un cri de liberté et d'indépen-

dance. Des députés des différentes provinces vinrent à Londres solliciter des conseils et des secours. Don Cornelio de Saavedra, président de la junte du gouvernement de Rio de la Plata, écrivit lui-même au général Du Mouriez pour lui demander les avis qu'il croirait utiles, soit pour l'organisation intérieure de l'état naissant, soit pour l'établissement de ses relations extérieures, soit pour les moyens militaires à employer pour affermir et faire reconnaître l'indépendance de la république. Du Mouriez répondit sur chacun de ces objets par l'envoi d'un travail considérable, dont une copie écrite de sa main a été trouvée dans ses papiers; et ensuite il a continué de s'occuper de tout ce qui pouvait intéresser les nouveaux hommes libres du Nouveau-Monde, en même temps qu'il émettait ses opinions sur tous les événements qui se passaient en Europe.

Jusqu'en 1812, la guerre d'Espagne et de Portugal avait eu des succès variés; mais une autre guerre, entreprise contre la Russie, changea bientôt la face des affaires. Napoléon, traînant à la suite de l'élite de ses armées les contingents fournis par tous les rois ses vassaux, alla de Paris à Moskou sans rencontrer d'obstacles. Le sort de l'Europe paraissait décidé. Tout semblait devoir céder enfin à l'ascendant de cet homme à qui on ne pouvait résister, et à qui on ne pouvait échapper qu'en créant des déserts. Mais tout-à-coup la nature, comme révoltée de ce qu'on la brave, elle-

même déclare et commence la guerre qui doit renverser le colosse. Elle suscite les éléments, hâte le retour de l'hiver ; et bientôt deux cent cinquante mille Français tombent sans défense sur leurs armes inutiles, et s'endorment sous des tombes de neige et de glace !

Les annales du monde n'ont rien de comparable à ce désastre. La nouvelle n'était pas encore arrivée à Paris, qu'une conspiration vraiment française y éclatait. Quelques jours plus tard, la douleur publique et l'indignation générale auraient grossi le nombre des complices de Mallet, et prévenu le moment d'irrésolution qui le fit échouer. Cette irrésolution d'un moment a coûté à la France trois cent mille hommes et cinq milliards. Napoléon fut sauvé ; et Mallet ainsi que trois complices expièrent leur faute par leur supplice, sans que la France osât demander compte de sa conduite à l'auteur de toutes ses souffrances, sans que ses représentants avilis profitassent des circonstances pour mettre un frein à l'ambition de l'empereur.

Tout ce que Du Mouriez avait prévu et prédit, dans son jugement sur Bonaparte, se réalisa bientôt. Ces rois vassaux, ces souverains inféodés, que le dominateur traînait à la remorque, ne se contentèrent pas de l'abandonner : ils tournèrent tous leurs armes contre lui ; et bientôt il est forcé d'évacuer l'Allemagne, de défendre le territoire français ; et, après la campagne la plus brillante, la plus savante, la plus héroïque, contre les armées

de toutes les nations de l'Europe, un combat livré sous les murs de Paris est suivi d'une capitulation. La métropole de la France est livrée aux étrangers; et l'empire a cessé d'exister.

Témoin de ces événements, la douleur et la honte m'ont forcé à les retracer rapidement et à passer sous silence des circonstances importantes pour l'histoire. Ce que je ne puis omettre de dire, c'est que personne, plus que le général Du Mouriez, ne plaignit son pays, et n'éprouva une plus vive douleur en le voyant à la merci des étrangers que, vingt-deux ans auparavant, il avait lui-même repoussés avec tant de gloire. Il correspondait encore avec les généraux des différentes armées; mais ce n'était plus que pour leur rappeler que la France était sa patrie, que pour les engager à alléger les malheurs de la guerre, et à user de leurs succès avec modération. Fidèle à ses idées de restauration, il continuait de les faire valoir, mais en leur donnant pour bases les principes de liberté, qui, seuls désormais, peuvent donner des gages de sécurité aux dynasties et aux peuples.

La restauration se fit: mais Du Mouriez observa avec douleur qu'elle se faisait sans ordre et sans dignité: une certaine pudeur aurait dû étouffer les acclamations qui retentirent autour des monarques vainqueurs, et faire différer, au moins jusqu'à l'époque où ils auraient donné à leurs armées le signal du départ, l'expression de la reconnaissance pour leur magnanimité et leur modération.

La conduite du sénat dans ces circonstances fut telle, que sa conduite antérieure pouvait la faire espérer, ou plutôt craindre. Créé par la force et instrument de la force, il fut fidèle à son origine et au but de son institution, même en renversant son fondateur. Le corps législatif l'imita, comme il l'avait toujours fait. C'est, je le répète, tout ce qu'on pouvait attendre de ces hommes d'état, de la tyrannie de ces muets d'un nouveau sultan, qui, à très-peu d'exception près, n'avaient su pendant dix ans que fléchir les genoux, courber la tête, et tendre la main.

Il est certain que le retour des princes de la maison de Bourbon, et l'avénement de Louis XVIII au trône étaient le vœu de l'immense majorité des Français, et qu'on les accueillit, non pas seulement avec un enthousiasme qui ne prouve rien, mais avec confiance : et il est certain aussi que les premières démarches, que les premiers mots du prince qui arriva le premier, et du roi son frère, étaient bien propres à entretenir cette confiance. On sait comment on parvint à la détruire, et quels furent les résultats des mesures prises par le gouvernement.

Le général Du Mouriez, qui, pendant toute la durée de son exil, s'était toujours séparé de la contre-révolution, et qui, dans ses vœux pour la restauration, n'avait jamais compris que le replacement des Bourbons à la tête de la nation française, gouvernée suivant les formes d'une constitution

libre, ne voulut pas retourner en France avec l'émigration. Il était dans une situation toute particulière, et il devait s'y maintenir. Il pensait que les services rendus à sa patrie, pendant son généralat en chef, méritaient une récompense nationale, et que la proscription qu'il avait encourue par sa tentative pour renverser le pouvoir conventionnel et relever le trône constitutionnel, lui donnait quelques titres à la bienveillance du roi, à qui d'ailleurs il avait rendu quelques services dans son infortune; et ce que son ambition désirait de la nation et du prince, c'était de pouvoir passer en France le peu d'années que lui réservait le ciel, comme l'égal de ceux à qui il avait donné les premières leçons de la victoire, et qui, se rappelant le génie et la bonté de leur ancien chef, l'auraient avec plaisir embrassé comme leur collégue. Au lieu du bâton de maréchal qu'eût honoré sa main mutilée, on lui fit offrir *vingt mille francs de traitement*, comme lieutenant-général en retraite; et le général Du Mouriez renonça à l'espérance de revoir sa patrie.

Les événements de 1815 lui fournirent l'occasion de se venger. Il écrivit à Louis XVIII, réfugié à Gand, pour lui offrir ce que l'âge lui laissait de forces; cette lettre resta sans réponse.

La dernière tentative de Napoléon avait-elle pour but le bien-être de la France? et, si tel en était l'objet, Napoléon pouvait-il le réaliser? Non! il faut en convenir, et gémir sur l'erreur de ceux

qui, ajoutant foi à ses protestations, s'attachèrent alors à sa fortune. Le titre qu'il reprenait, et ceux dont il indiquait la reprise, étaient des indices suffisants que l'homme était resté le même. Heureuse la France, si l'on n'avait pas attendu de nouveau l'étranger, pour repousser du trône celui qui ne s'y était assis que pour le malheur de l'Europe!

Du Mouriez, pensant ainsi, devait désirer la fin de cette usurpation; et il reprit sa correspondance pour contribuer à ce projet, et en même temps pour donner plus de stabilité et d'énergie aux institutions qui devaient régir la France; mais la force des armes décidait en dernier ressort, et la force des armes croit toujours pouvoir se passer de celle de la raison.

Après la paix de 1815, le général Du Mouriez consacra entièrement à l'amitié et à l'étude les loisirs que lui laissait le calme de l'Europe. Honoré de l'estime des hommes distingués de l'Angleterre, retiré à la campagne, il jouissait de tout le bonheur que l'on peut trouver dans une terre étrangère; et souvent même, quand son attention se fixait sur la conduite du gouvernement français, et sur les partis que l'imprudence et la mauvaise foi ou les passions des gouvernants avaient remis aux prises, il s'applaudissait d'être éloigné de ces débats, dont il prévoyait bien les suites. Toute sa correspondance, soit en France, soit en Angleterre, est remplie de prédictions qui se sont

déjà réalisées en partie, et que chaque jour justifie davantage.

Il eut souvent le bonheur de voir arriver dans sa solitude quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes qui venaient lui témoigner leurs regrets de ne pas le posséder au milieu d'eux, et qui lui apportaient les plus tendres gages de souvenirs et d'amitié de la part de ceux à qui les circonstances ne permettaient pas de faire le voyage d'Angleterre.

Parmi ces hommes nés, pour ainsi dire, dans son camp en 1792, qui vinrent honorer la vieillesse du vainqueur de Jemmapes, il faut citer celui dont toute la France vient de prendre le deuil, ce noble Foy, brillant et fort à la tribune comme au combat, et qui n'a vécu et n'est mort que pour défendre le sol ou les libertés de la France contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Avec quel plaisir le vieux guerrier entendit les récits de celui dont il avait aidé les premiers pas! Comme leurs entretiens étaient importants! comme ils étaient Français! comme ils étaient heureux de s'entendre, après tant d'années, répéter à l'unisson les mots si chers de France et de Liberté!

Un autre vint les lui répéter et les entendre aussi. Celui-ci n'avait pas couru les dangers des combats; mais les périls bien plus épouvantables des factions, auxquelles il était resté étranger, avaient long-temps menacé sa tête. Dans les emplois les plus éminents de l'état, il avait consacré à son

pays une rare intelligence, enrichie de toutes les méditations de la raison humaine, un style où l'imagination, la force et la clarté se marient d'une manière inimitable, et une ame remplie de toutes les affections les plus tendres de la philanthropie. Il avait pleuré un jour avec Du Mouriez; leurs cœurs s'étaient dès-lors unis comme leurs larmes; et vingt-huit ans après, Garat, fidèle à l'amitié comme à la liberté, accourait embrasser son ami et remettre en commun, par leurs récits mutuels, leurs vies si cruellement séparées. En voyant ces deux vénérables monuments d'une aussi mémorable époque, j'oubliais, si je puis parler ainsi, que tous deux étaient mes amis; je ne sentais que l'admiration qu'on éprouverait pour les grands hommes d'un autre siècle, qui se présenteraient tout-à-coup à nos yeux, habitués à ne les voir que dans l'histoire.

A cette époque, le général Du Mouriez avait besoin de voir ses amis se serrer autour de lui. Il en avait perdu un bien tendre et bien constant. C'était un prince, c'était le duc de Kent.

Depuis le moment où il s'était rencontré avec le général Du Mouriez, il s'était attaché à lui; et chaque jour avait fortifié les sentiments qu'il éprouvait et qu'il inspirait, par toutes les attentions délicates, par toutes les relations familières, par toute la confiance la plus entière de l'amitié. Se voir souvent était un besoin; et le prince lui-même avait voulu que son ami louât une cam-

pagne près de la sienne. Pendant les voyages du prince, il fallait s'écrire tous les quinze jours; et tous deux étaient fidèles à cet engagement. De Bruxelles, où le prince résidait en 1818, il pensait à la fête de son ami, mettait dans un papier une pensée et une immortelle, cueillies par lui-même, avec cette inscription : *Édouard à Charles*, et lui envoyait ce bouquet. Il serait difficile de peindre la douleur du général à la nouvelle de la mort si prompte et si prématurée de son auguste ami. Il fut comme étourdi du coup; ses larmes ne pouvaient pas couler; ses regards fixes se portaient sur toutes les personnes qui l'approchaient. Il ne parlait point, ne répondait que par monosyllabes aux consolations de ses amis. Seul, dans son fauteuil, la tête baissée, les mains jointes, il restait enseveli dans de douloureuses méditations qu'il interrompait de temps en temps pour dire, en levant les yeux au ciel : Mon bon Édouard! Il ne voulait pas qu'on vînt le distraire; il fallait lui désobéir pour rester près de lui; et pendant plus de deux mois il fut impossible de le tirer de cet état, qui affectait sensiblement sa santé.

Mais en parlant des amis du général Du Mouriez, il est impossible de ne pas citer un autre prince, qui eut toujours la première place dans ses affections, et qui, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, se montra toujours fidèle aux sentiments du cœur, aux principes de la conscience et aux devoirs du citoyen. Souvent le

nom de ce prince devait se mêler à mon récit; et comme c'était toujours en méritant un hommage, la crainte de le blesser, en lui accordant un tribut légitime, me l'a fait repousser constamment; mais, en ce moment, il me semble entendre les reproches du noble vieillard qu'il se plaisait à honorer. « Quoi! me dit-il, tu as parlé de mon amour pour ma patrie, de mes travaux militaires, de Jemmapes; et tu n'as rien dit de celui qui fut le héros de cette journée, qui partagea tous nos dangers, et dont la France fut toujours l'idole! Tu as parlé de ceux dont la tendre amitié, dont les attentions délicates et constantes m'ont allégé le fardeau du malheur, et m'ont adouci les douleurs de la proscription et de l'exil; et tu n'as rien dit de celui qui, brillant de jeunesse et de gloire, arraché avec moi à sa patrie, et livré au même exil, ennoblit son infortune par le courage, l'adoucit par l'étude et l'enseignement, par la piété filiale et la tendresse fraternelle, et qui souvent releva, par ses discours ou par ses lettres, mon ame abattue! Quoi! tu veux faire honorer ma mémoire, et imposer silence à mes ennemis; et tu n'as pas nommé le duc d'Orléans, dont l'estime est un si beau titre à l'estime de mes compatriotes!.... » La justice de ces reproches est trop évidente pour n'être pas sentie; mais comment concilier le devoir de parler avec la crainte d'offenser par un éloge?... Laissons à la France le soin d'apprécier les qualités du prince; et nous, pour

n'être indiscrets qu'avec discrétion, bornons-nous à révéler deux traits seulement, qui feront connaître la délicatesse et la générosité de l'ami.

Le général Du Mouriez regrettait amèrement le duc de Kent; et le duc d'Orléans, qui était en tiers dans leur amitié, pouvait sentir mieux que personne la douleur qu'éprouvait son vieil ami. Il fit faire et lui envoya une superbe tabatière, sur laquelle était son portrait entouré de ceux de son épouse, de sa sœur, et des six aînés de ses enfants. C'est ainsi qu'il ramenait les idées du vieillard, du passé vers l'avenir, et cherchait à tempérer ses regrets par des espérances.

Le traitement que le gouvernement anglais avait accordé au général Du Mouriez lui permettait de vivre dans l'aisance; mais il fallait aussi la plus grande économie, et même se résigner à des privations quelquefois pénibles, à celle surtout de faire un peu de bien, de soulager le malheur. Le duc d'Orléans, voulant qu'aucune jouissance physique ou morale ne manquât à la vieillesse de son ami, lui fit une pension de dix mille francs, aussitôt qu'il eut recueilli la succession de la princesse sa mère.

Si vous lisez ces pages, Prince, ne m'accusez pas d'avoir trahi un secret. Quand la bienfaisance se cache, il faut que la reconnaissance la découvre en se montrant. L'ostentation sans doute sied mal au bienfaiteur; mais aussi un bienfait pèse trop sur le cœur, quand on y joint la condition du si-

lence. L'expression de la gratitude est aussi un droit. Serait-il le seul que vous ne respecteriez pas?

Au sein de sa retraite, où tout ce qui l'entourait, tout ce qui l'approchait n'avait d'autre désir que son bonheur, le général Du Mouriez continuait de se livrer aux méditations les plus profondes sur ce qui avait toujours été, et ce qui paraissait être plus que jamais l'objet de ses vœux les plus ardents, la liberté et le bonheur de tous les peuples. Il observait avec la plus grande attention la marche de tous les gouvernements, en apercevait clairement la tendance, et prévoyait les catastrophes qui devaient bientôt résulter du joug sous lequel on s'efforçait de replacer les nations. Chaque jour il écrivait toutes ses observations; et, au mois de décembre 1819, il les recueillit dans un *Coup d'œil politique sur l'Europe.*

Cet ouvrage, qui n'a pas été imprimé, est peut-être celui où il a réuni le plus de vues, où il a montré le plus la force de sa rare intelligence, où il a plaidé avec le plus de raison et de talent la cause, si chère à son cœur, de la liberté. La politique de tous les gouvernements y est dévoilée avec une sagacité étonnante. La situation des peuples y est peinte sous les couleurs les plus vraies; et les révolutions de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et de la Grèce y sont prédites avec une certitude telle, qu'on croirait lire les récits des événements qui se sont passés. Qu'on permette une citation.

« J'ai passé en revue tous les États de l'Europe:

« récapitulons. Partout, à un degré plus ou moins « grand, on voit le malaise, le mécontentement, la « plainte. Partout on voit des germes, plus ou « moins féconds, plus ou moins avancés, de ces « grands événements politiques qui changent la « face des nations, et que rien qu'un retour à la « raison, à la justice et à la modération de la part « des gouvernements ne peut prévenir. C'est en « vain que, pour les éviter, les ministères s'enga- « gent à se soutenir de toutes leurs forces. Il arrive « des temps où une idée morale et politique déjoue « toutes les mesures, renverse toutes les résistan- « ces. Les idées ont, il est vrai, une élasticité qui « permet de les comprimer; mais elles s'échauf- « fent par la compression; elles éclatent et boule- « versent tout. Ainsi, quelques grains de poudre « sont entassés en dessous ou en travers de ces « masses énormes, que toute la force humaine ne « saurait mouvoir, de ces rocs que le levier ne sau- « rait désunir; et ces grains de poudre, enflammés « tout-à-coup, ont en un instant fait rouler en « immenses débris ce qui semblait défier toutes « les puissances de l'homme et de son intelli- « gence. Ministres de toutes les nations, gare la « mine! »

Peu de semaines s'étaient écoulées depuis que ces lignes étaient écrites; et déjà la liberté proclamée près de Cadix s'avançait en triomphe vers toutes les parties de l'Espagne; et deux mois après, la première voix qui en avait jeté le cri, Ferdinand

jurait à Madrid de se soumettre fidèlement aux lois constitutionnelles de son pays.

Ce cri de liberté n'a jamais retenti sur un point du globe, sans que le noble vieillard ne levât aussitôt la tête, et sans que son ame n'y répondît aussitôt. Au mois d'avril 1820, après avoir suivi attentivement tous les événements de la Péninsule, il écrivit ses *Observations sur la révolution espagnole*, et l'influence qu'elle devait exercer sur les autres peuples de l'Europe. Cet écrit, bien digne du premier, est rempli des conseils les plus sages, qui peut-être auraient produit un bien, s'ils avaient été publiés. C'est surtout à la France qu'il pensait en écrivant ses observations, cette France dont le bonheur a été le vœu de tous les instants de sa vie. Il voyait dans les événements qu'il retraçait, et dans ceux qu'il prévoyait et qui ne tardèrent pas à se réaliser, un moyen de revenir aux doctrines de la raison, à la pratique de l'équité; et il le demandait aux ministres, au nom de la patrie et du roi... Voici comme il termine ce travail:

« Hélas! tandis que je me livre à ces réflexions, « ces ministres semblent se hâter de les rendre « illusoires, et étouffent mes projets et mes espé- « rances sous les craintes qu'ils accumulent. Je sais « bien qu'ils porteront la peine de leur conduite; « qu'ils succomberont, méprisés également par les « constitutionnels qu'ils ont trahis, et par la con- « tre-révolution qui voudra tout faire par elle- « même et pour elle seule. Mais qu'importe la

« chute et la honte de quelques hommes? Ce qui « est d'une bien plus grande importance, c'est « la résurrection d'un parti qui a fait et fera encore « bien du mal; c'est la violation des droits de toute « une nation qui n'aura plus dès-lors ni attache- « ment ni confiance; c'est la position d'un mo- « narque vénérable, livré sans secours à la merci « d'hommes sans raison et sans pitié; d'un prince « éclairé, qui aura en vain voulu le bien, et qui ne « pourra empêcher le mal. On ne peut assez gé- « mir sur les événements qui se préparent : la « France en triomphera; mais à quel prix? L'homme « qui aime son pays, en le voyant ainsi repoussé « vers l'abîme, doit s'estimer heureux de toucher « au tombeau; car il vaut mieux que la mort « ferme ses yeux, avant que les malheurs de la « France les baignent encore de larmes! »

Le Portugal et les deux Siciles ne tardèrent pas à imiter l'exemple de l'Espagne; il était entraînant, il faut l'avouer; et surtout il faut rendre hommage aux hommes qui ont dirigé ces révolutions; leur modération, même à l'instant de la lutte, a montré qu'ils étaient dignes de la liberté. Proscrits aujourd'hui, disséminés dans toutes les parties du monde, ils ont droit à un remercîment. Ils ont eu horreur du sang; et leurs ennemis ont pu vivre!

Dans toutes ces contrées devenues libres, les ennemis les plus redoutables n'étaient pas ceux de l'intérieur. C'était la ligue, non pas des rois

de l'Europe, qui, à une seule exception près, ont droit par leurs vertus à l'amour des peuples, mais des ministres des puissances composant la Sainte-Alliance, qui savent bien que les restreintes constitutionnelles ne sont gênantes que pour eux. Les gouvernants de la Russie s'élevèrent les premiers contre les constitutions nouvelles; ceux de l'Autriche les imitèrent sur-le-champ, et préparèrent leurs armées.

Le général Du Mouriez, indigné de l'attaque méditée, voulut consacrer à la défense de la liberté italienne les fruits de ses études et de ses expériences. Il se hâta de faire et d'envoyer un plan d'organisation pour l'armée napolitaine, et ensuite un autre très-détaillé sur la défense du royaume. Les instructions données au général Pepé, commandant l'armée des Abruzzes, par le prince Régent, le 20 février 1821, prouvent que si le temps a manqué pour suivre le plan d'organisation, le second avait obtenu un auguste suffrage. Mais cette preuve n'est pas la seule.

L'histoire, encore muette sur les événements de l'Italie au printemps 1821, dira un jour pourquoi la liberté y a succombé. Puissent ces pages n'être pas le carcan de trois peuples!

Après le succès de l'invasion autrichienne, il y avait tout à craindre pour l'Espagne, et ce n'était pas encore la France qui inspirait ces craintes. Les ministres français n'osaient pas encore braver l'opinion nationale, au point de lancer des armées

contre un peuple, dont le crime était de s'être donné un gouvernement plus régulier et plus sage. Ces ministres au contraire résistaient à l'impulsion de la Russie qui les pressait ou d'agir, ou de lui ouvrir un passage pour la laisser agir elle-même.

Le général Du Mouriez devait espérer plus de l'Espagne que de l'Italie, et s'occupa de plans militaires pour les Espagnols, comme il l'avait fait pour les Napolitains. Il donna à ses travaux beaucoup plus de développements, et en composa un système complet de défense, qu'il fit offrir au ministre de la guerre et aux Cortès. Cette assemblée se livrait malheureusement à une fatale sécurité : elle ne croyait pas à la possibilité d'une guerre, elle se contenta d'accueillir.

Ce travail n'était pas terminé, que, dans sa retraite, le vénérable guerrier pleurait de joie en écoutant un jeune homme qui, né dans les montagnes de la Thessalie, unissait dans son ame tout le patriotisme, tout le génie des Grecs de l'antiquité, et les connaissances de la civilisation moderne. Le premier de ses compatriotes, il venait rendre compte aux hommes humains et libres de l'Angleterre, des premiers efforts, des projets, de la résolution et des espérances d'un peuple sortant du tombeau, où il avait dormi des siècles, et qui réclamait les secours de l'opulence et de la valeur, pour la résurrection de son pays. Personne mieux que lui ne pouvait remplir une pareille mission : on ne pouvait le voir sans l'aimer ;

et on ne pouvait l'entendre sans aimer davantage la Grèce. Après avoir gagné à sa cause, par la seule force de la vérité et par sa belle conduite, les journaux les plus fidèles à l'opinion publique, il réclama du général des conseils pour l'organisation civile et militaire de ses compatriotes.

Deux mémoires furent composés. Le premier, le plus pressant, était celui qui traitait de la partie militaire; il fut remis peu de jours après avoir été demandé. Le second avait pour objet la création d'un gouvernement, et les relations à établir avec les nations étrangères. Celui-ci fut envoyé au commencement de 1822. La force de pensée et de style, la chaleur de ces deux écrits, ont excité l'étonnement de ceux qui les ont lus. Avec quel enthousiasme l'auteur présage le triomphe de ces Hellènes, dont le courage excitait son admiration. Un regret l'afflige cependant; et il l'exprime ainsi à la fin du premier mémoire :

« Courbé sous quatre-vingt-trois hivers, mon « bras ne peut plus contribuer à ces résultats glo- « rieux. A peine puis-je encore les favoriser par « mes conseils; mais pour mes vœux, ils ont tou- « jours été et seront toujours : Vive la Grèce! »

La fin du second de ces mémoires achève de montrer l'ame du noble vieillard :

« Peuple Grec! à votre nom, à l'espoir de votre « affranchissement, au récit de vos combats ac- « tuels, les glaces de la vieillesse s'évanouissent, « mon sang reprend sa vivacité, mon ame son ac-

« tivité : je retourne à mon jeune âge, je crois re-
« lire votre antique histoire. Ah! ne trompez pas
« cette chère espérance! combattez! triomphez! il
« le faut pour l'honneur de la morale, pour le bien
« de l'humanité! Triomphez! c'est le vœu de tous
« les gens de bien, de tous les amis de la liberté, de
« tous les philanthropes, de tous les amateurs des
« arts! Triomphez! ce sera le bonheur du plus ar-
« dent de vos amis, qui prend avec plaisir et or-
« gueil le nom que lui a donné un de vos com-
« patriotes, et qui a eu aussi ses Thermopyles. »

LÉONIDAS.

Cet ouvrage est le dernier qu'ait composé le général Du Mouriez. Le jeune grec, en le recevant, l'appelait le chant du cygne. Hélas! il ne pensait pas que ce mot serait si vrai, et qu'un an après, l'intelligence et le cœur qui avaient dicté ces pages seraient atteints par la mort.

Voilà le général Du Mouriez tel qu'il a été, tel que le présentera l'histoire. Voilà tout ce que j'ai à dire pour attacher à sa mémoire l'estime, et j'ose ajouter, l'admiration des Français. Dans ses fonctions publiques, il a suffi de retracer sa conduite; pendant son long exil, il a suffi de citer ses écrits, pour prouver que sa patrie, la liberté et l'indépendance de tous les peuples ont été constamment les objets de tous ses vœux, le but de tous ses efforts. Ennemi de la tyrannie soit des rois, soit des peuples, toujours, dans le malheur

comme dans la prospérité, il a pris en main la défense des opprimés. Tout son être a été consacré au bien de l'humanité. Paix à sa cendre! honneur à son nom!

Vous qui avez été ses amis, princes, ministres, chefs de républiques, représentants, généraux qui fûtes ses élèves, et vous, simples citoyens de toutes les parties du monde, qui lui avez constamment donné tant de gages d'affection, c'est pour vous que j'écris maintenant : vous seuls pouvez obtenir de moi que je retrace les derniers instants de celui que vous chérissiez, mais dont l'éloignement a dû vous adoucir la douleur de sa mort. J'en ai été le témoin; et malgré les trois années qui se sont écoulées, en être le narrateur me semble presqu'aussi pénible.

Au mois de mars 1822, le général Du Mouriez quitta sa résidence de Little-Ealing, où il était resté neuf ans, pour aller habiter Turville-Park, à l'extrémité du comté de Buckingham. Depuis la mort du duc de Kent, sa maison de Little Ealing lui déplaisait; il fallut enfin céder à ses désirs, et en prendre une autre.

Ce changement lui fit le plus grand plaisir. Sa nouvelle demeure le satisfit d'autant plus, qu'il avait plus de soixante arpents de terrain bien planté, et que le pays était très-pittoresque. Une partie du parc avait quelque chose de sauvage; c'était une colline assez escarpée, qu'il appelait sa Thébaïde. Le premier mois fut employé tout entier

à arranger toute la maison et surtout sa bibliothéque, et à parcourir les environs : sa santé était très-bonne; mais ayant beaucoup d'embonpoint, ses jambes devenaient trop faibles pour continuer ses promenades à pied. Sa vue déclinait aussi; et sa passion pour la lecture et le travail la fatiguait davantage encore. Il fallait lui créer des distractions. On lui acheta un troupeau et des vaches; on l'attacha à la culture de son terrain. L'été, qui fut superbe, favorisa la récolte de ses foins. Il était enchanté de toutes ces occupations nouvelles, et se trouvait heureux de commencer à l'âge de près de quatre-vingt-quatre ans la vie de fermier : toutes ses lettres à ses amis étaient remplies de détails sur ses travaux et ses projets; mais pourtant il continuait d'observer la marche de la politique européenne; et quoique ses réflexions ne fussent que pour sa correspondance, elles lui prenaient une grande partie de son temps.

La régularité de sa vie et l'arrangement de sa journée n'avaient guère été changés par le changement de résidence. Il se levait, dans toutes les saisons, entre six heures et demie et sept heures et demie, et, aussitôt après, il prenait un livre ou écrivait jusqu'à neuf heures, qu'on servait le déjeûner en famille. Les journaux anglais lui arrivaient pendant ce repas; et la lecture qu'on lui en faisait, parce que le caractère était trop petit pour ses yeux, l'occupait jusqu'à près d'onze heures. Il rentrait alors chez lui pour travailler, lire, ou

faire sa correspondance, jusqu'à une heure et demie ou deux heures, qu'il descendait pour faire une promenade dans le jardin; ou, depuis que la générosité du duc d'Orléans lui eut permis d'entretenir des chevaux, pour sortir en voiture jusqu'à cinq heures.

Quand il ne se promenait pas en voiture, ou quand le temps ne lui permettait pas de faire une promenade à pied, il descendait au salon à trois heures et demie, et faisait une partie de piquet jusqu'au dîner, qui était toujours sur table à cinq heures. Ce n'était pas qu'il eût jamais aimé le jeu; mais depuis plusieurs années, sa famille avait vu que son application opiniâtre lui faisait mal; et pour l'arracher de son cabinet, on lui proposa de faire tous les jours une partie d'échecs: il consentit, parce qu'il aimait ce jeu et qu'il le jouait bien; mais au bout de quinze jours, il fut obligé de l'abandonner, parce que, comme il nous le disait, il faisait des coups toute la nuit. Alors on lui fit contracter l'habitude de la partie de piquet, dont on réussit presque à lui faire un besoin.

La conversation du général Du Mouriez était le charme de sa famille et des amis qui le visitaient. Ce n'était pas seulement une conversation forte de raison et de connaissances; c'était aussi une conversation pétillante d'esprit, et de la plus aimable gaîté. Il était impossible de n'en être pas séduit, soit qu'il parlât des grands intérêts des peuples, des événements de l'histoire, et des chefs-

d'œuvre de la littérature, des arts et des sciences, soit qu'il racontât des anecdotes, qu'il assaisonnait des idées les plus originales et des mots les plus piquants. Jusqu'à ses derniers moments il a conservé dans toute sa force, dans toute son activité, son intelligence et son amabilité. Dans son cabinet c'était *Nestor*, comme l'appelait toujours le duc de Kent dans toutes ses lettres; hors de son cabinet, c'était Anacréon.

C'était surtout le soir qu'on jouissait de cette conversation, parce qu'alors toute la famille était réunie. Le soir aussi il avait un grand plaisir. A huit heures on lui lisait le Constitutionnel; et cette lecture lui faisait du bien. Il a souvent exprimé son étonnement du talent, de l'énergique courage, et de l'esprit des rédacteurs de ce journal, que les Anglais (qui se connaissent en cela) déclarent être le mieux fait des journaux de l'Europe. Il le regardait comme la preuve la plus convaincante des progrès de la nation française dans la science sociale, comme le présage le plus certain du triomphe des libertés constitutionnelles.

Le duc d'Orléans avait l'attention délicate d'envoyer constamment à son ami les ouvrages les plus remarquables que l'on publiait sur la politique; et ces lectures, avec un peu de musique et quelque jeu, employaient la soirée jusqu'à dix heures; alors chacun se retirait chez soi.

Ce n'est pas assez pour l'amitié d'avoir parlé du général Du Mouriez dans sa vie privée, comme

d'un homme d'une instruction immense, et d'une amabilité et d'un esprit charmants. Il était plus aimant encore; et c'est ce qu'il faut ajouter. Les hommes supérieurs, et on ne peut refuser ce titre à Du Mouriez, sont rarement d'un esprit aimable en société; et ce qu'on appelle en société des hommes d'esprit, sont plus rarement encore des hommes susceptibles d'affections vives et constantes. Du Mouriez unissait toutes ces qualités diverses; et aucune n'était plus puissante chez lui que la dernière. Sa sensibilité n'a été altérée ni par l'âge, ni par la proscription, ni par la pauvreté. Jamais le récit d'un grand malheur ne l'a trouvé sans émotion. Jamais le spectacle ou le cri d'une grande douleur ne l'a trouvé sans larmes; jamais un acte de courage, un trait de générosité ne l'a trouvé sans admiration; jamais enfin un fait perfide, un acte de tyrannie ne l'a trouvé sans indignation. Peut-être cette sensibilité l'entraînait quelquefois trop loin, et sa vivacité lui donnait des torts; mais il les sentait et les réparait aussitôt. C'est avec la même facilité qu'il oubliait les torts des autres, et qu'il pardonnait même à ceux qui lui avaient fait du mal. De tous les hommes, celui qu'il a détesté le plus, celui qu'il a le plus maltraité dans ses écrits, parce que c'était celui dont le génie, capable de faire le plus de bien à sa patrie et à l'Europe, leur a fait le plus de mal, c'est Napoléon; et Napoléon captif à Sainte-Hélène fut loué par lui dans presque tout ce que Du Mouriez écrivit sur l'art de la guerre et sur l'administration.

L'attachement pour ses amis était du dévouement, et ne connaissait aucunes bornes. Jamais il n'a donné un refus à une demande qu'il pouvait satisfaire. Sa position en Angleterre et l'estime des ministres lui donnaient quelque crédit; il n'en a profité que pour rendre des services à l'émigration elle-même, qui le déchirait par ses calomnies; mais il n'en persistait pas moins dans sa bienveillance. Il oubliait toujours l'homme de parti, quand il voyait le malheureux.

Au mois de septembre 1822, il reçut la visite de son cousin germain, M. Duperrier Du Mouriez, qui, après une séparation de trente ans, vint passer quinze jours à Turville-Park. Il y resta trop peu pour la satisfaction de son illustre parent et celle des personnes qui l'entouraient. Il put juger, du moins, de la tendance de tous nos vœux et de tous nos efforts pour le bonheur du vénérable guerrier; et il put avoir une idée de la considération dont il jouissait en Angleterre, en voyant le prince duc de Glocester venir de Bagshot à Turville-Park, pour s'entretenir quelques heures avec son vieil ami, et s'asseoir familièrement à sa table. Ce prince, depuis, a donné une demi-heure à cet ami; mais c'était sur son tombeau!

Les derniers mois de la vie du général s'écoulèrent ainsi dans le calme, jusqu'au commencement de 1823. Il ne manquait à son bonheur que de savoir la France heureuse et libre, avant de mourir; mais chaque jour semblait en affaiblir l'espérance. Enfin la guerre fut déclarée à l'Espagne.

Je ne dissimulerai pas l'opinion de mon ami sur cet acte du gouvernement français, acte qui, d'après une déclaration antérieure de Louis XVIII, devait exciter un mécontentement général, et la plus grande inquiétude pour l'avenir d'une monarchie dirigée par des ministres qui avaient si peu d'égards pour les paroles et l'honneur du monarque. L'indignation de Du Mouriez fut portée à son comble, lorsque le chef du ministère, pour excuser les hostilités annoncées, déclara à une chambre représentative qu'il attaquait au-delà des Pyrénées pour n'avoir pas à se défendre sur le Rhin.

Les suites que le général Du Mouriez prévoyait de cette guerre, en supposant un succès auquel il ne pouvait croire, sont celles dont, après trois ans, nous sommes encore témoins; et de la même manière, avec la même ardeur qu'il s'était élevé contre toutes les invasions de Napoléon, il s'éleva contre la guerre déclarée à l'Espagne. Fidèle à tous ses principes, ses vœux étaient pour que les Espagnols ne fussent pas vaincus; et ces vœux, il les faisait avec le sentiment intime qu'ils étaient les plus avantageux pour la dynastie des Bourbons et pour la France.

Ce n'était pas seulement de l'indignation qu'éprouvait Du Mouriez, c'était une douleur profonde qui ne le quittait ni le jour ni la nuit, au point que la lecture, qui avait fait le charme de toute sa vie, ne pouvait plus l'attacher. Était-il seul? il ne pensait qu'à cette guerre, et à ses résultats pour

l'Espagne et pour la France. Étions-nous avec lui ? il ne parlait que de cela, et semblait solliciter de nous des paroles qui lui fissent espérer que l'invasion n'aurait pas lieu.

L'hiver, qui fut d'une rigueur extraordinaire, ne nous permettait pas de le distraire par des promenades à pied ou en voiture. Le défaut d'exercice et la tension constante de son esprit dérangèrent ses organes digestifs, et déterminèrent la maladie qui l'a enlevé. Elle ne présentait d'abord aucun symptôme alarmant; et ni lui, ni personne ne prévoyait les progrès rapides qu'elle ferait.

Dans l'état où il se trouvait, il n'était pas moins absorbé dans ses méditations, auxquelles il était impossible de l'arracher; et on voyait que ces méditations étaient des douleurs. *Cette guerre me tue*, m'a-t-il dit souvent; *et je crains bien, de quelque manière qu'elle finisse, qu'elle ne soit funeste aux Bourbons et à la France.*

Mais au moment même où il condamnait sans aucune réserve le gouvernement français, il reçut la demande d'un plan de guerre, demande qui lui était adressée par un Espagnol du plus haut rang. Il répondit : « *J'ai envoyé, il y a deux ans, un mémoire militaire pour la défensive des Pyrénées et de l'intérieur: c'est tout ce que j'ai pu faire; et si je ne l'avais pas fait, je le ferais encore; mais je n'y puis rien ajouter: de ce côté des Pyrénées, c'est ma patrie!* »

Je ne sais si on ne cherchera pas à me faire

un crime de ces pages où j'achève de représenter mon ami. J'avoue que je ne m'en inquiète point; et comme on croirait que c'est pour m'excuser que je déclare qu'elles sont l'expression fidèle de l'état de l'ame du général Du Mouriez, j'ajouterai qu'en tout j'ai partagé ses sentiments et ses opinions. J'ai blâmé les hommes qui ont entraîné leur prince et leur pays dans une pareille entreprise; et je les blâme, je les accuse bien plus encore, aujourd'hui que cette tranquillité, ce bonheur de l'Espagne, qui leur servit de prétexte, et qui fut l'objet des soins du prince généralissime, n'ont pas été obtenus, et que la Péninsule est mille fois plus agitée, mille fois plus malheureuse qu'elle ne l'était avant l'invasion, sans que l'état de la France soit plus calme et plus prospère.

C'est dix-sept jours avant sa mort que le général Du Mouriez répondit comme je l'ai dit tout à l'heure. Sa maladie résistant aux soins de son médecin ordinaire, on fit venir un des meilleurs médecins de Londres, qui nous rassura et indiqua le traitement à suivre. Déjà le duc d'Orléans, instruit de l'état où il se trouvait, avait demandé des consultations à ses médecins, d'après les détails qui avaient été envoyés sur la maladie. Ces consultations furent communiquées et approuvées; mais la maladie avait fait des progrès qui requéraient déjà d'autres moyens.

Cette maladie ne paraissait pas être une douleur physique. Des glaires, qui remontaient constam-

ment à la gorge et occasionaient fréquemment une toux violente et convulsive, en avaient été les premiers symptômes. Une difficulté de respirer après le moindre exercice suivit bientôt et dégénéra en une espèce d'asthme. Un affaiblissement rapide des organes corporels que fatiguait l'exercice constant de ses facultés intellèctuelles, dont la force et la lucidité semblaient s'accroître au milieu du dépérissement de son corps, et bientôt après la perte de l'appétit, commencèrent à nous alarmer ; mais jamais nous ne nous serions imaginés que dans trois ou quatre jours nos alarmes auraient été justifiées.

Il n'avait rien changé à son genre de vie; tous les jours à huit heures du matin il était levé, malgré le froid de cet hiver mémorable. Il déjeûnait à l'heure ordinaire, se faisait habiller, puis se mettait à son secrétaire. Pour le distraire de ses tristes méditations politiques, on l'engageait à écrire plus souvent à ses amis; et il dictait ses lettres, quelquefois pendant deux heures. Ne pouvant faire des promenades en plein air, il marchait pendant une demi-heure environ dans une longue suite d'appartements de plein pied, d'environ vingt toises de longueur; puis il se reposait et causait. A trois heures et demie il faisait sa partie, et le reste de la journée se passait comme à l'ordinaire. Six jours seulement avant sa mort, il se sentit trop faible pour descendre au déjeûner ; et quand il quitta son appartement, vers trois heures, pour venir au sa-

lon, il se sentit trop fatigué, et trop affligé par les nouvelles politiques, pour faire sa partie. Le lendemain il descendit à la même heure. La nuit avait été sans repos. On envoya chercher le médecin qui, le jour suivant, exprima quelques inquiétudes. On appela le docteur Kidd, professeur de médecine à l'université d'Oxford. Il me parla en particulier, et me frappa d'étonnement et de terreur, en m'annonçant que le mal était presque sans remède.

L'expectoration était devenue très-difficile; les glaires coagulées gênaient davantage la respiration et la prononciation. Deux jours s'écoulèrent, sans que les remèdes appliqués produisissent d'effet. Le mal et la faiblesse augmentaient rapidement; et le malade se levait à la même heure, voulait s'occuper de la même manière, demandait et écoutait la lecture des journaux, se livrait à ses observations, et même, par intervalles, quand on réussissait à le distraire de la politique, me forçait presque à sourire, moi que déchirait un funeste secret, par les plaisanteries les plus piquantes, par les idées les plus originales.

De temps en temps aussi, pendant ces deux jours, il pensait à son état; mais jamais il n'exprimait une plainte, et cependant il devait souffrir; car il semblait à chaque instant être sur le point de suffoquer; et sa prononciation devenait de plus en plus faible et indistincte, au point qu'il fallait beaucoup d'attention pour le comprendre. Pas un

seul instant ; pas un seul mouvement d'impatience ne nous indiquait un sentiment de douleur physique. Une douleur morale, une inquiétude sur l'avenir des personnes qui composaient sa famille, tel est le seul indice qu'il nous ait donné de la connaissance qu'il avait de son danger ; et des larmes étaient dans ses yeux.

La dernière nuit fut un assoupissement, interrompu souvent par une grande agitation. Le vésicatoire qu'on lui avait appliqué à la poitrine ne produisit aucun effet. Le matin, avant huit heures, il s'était levé et s'était placé d'abord à sa fenêtre, où un beau soleil le retint quelque temps. Il fit même observer à son valet de chambre la beauté de la vue. Il se mit ensuite dans son fauteuil, près de la cheminée.

Vers dix heures, il me demanda si j'avais reçu les journaux anglais, et me pria de lui lire ce qu'il y avait d'intéressant. Il écouta cette lecture avec attention ; et à un article qui lui fit de la peine, il dit : Pauvre France! Les médecins vinrent bientôt après : ils ne furent pas contents de son état ; lui-même, vers onze heures et demie, se sentit fatigué, et voulut se remettre au lit. Ses jambes pouvaient à peine le soutenir, ou se remuer ; il s'appuyait sur moi et sur l'un des médecins ; je fus consterné du changement que j'observai dans ses yeux mourants qu'il tournait sur moi : nous le couchâmes ; et le médecin qui restait me dit que c'était pour toujours. On envoya chercher un prêtre catholique

français, du voisinage, M. Mortoire, pour lui donner les derniers secours de la religion.

Avant son arrivée, le général parut s'endormir; et nous quittâmes un instant sa chambre, pour soulager nos douleurs par nos larmes. Quand il revint de cet assoupissement, vers midi et demi, il demanda où nous étions; l'instant d'après nous étions près de lui. Il pouvait à peine prononcer un mot; le serrement de sa main, que je sens encore, nous annonçait qu'il nous faisait ses adieux. Le comte et la comtesse Saint-Martin n'y purent tenir; il fallut les éloigner, et je restai seul jusqu'à l'arrivée de l'abbé Mortoire, qui lui administra l'extrême-onction, et qui lut les prières des agonisants avec moi.

Pendant cette douloureuse cérémonie, le général restait calme; mais vers une heure et un quart, quand elle fut terminée, sa respiration fut plus rapide et en même temps plus embarrassée. Ses extrémités devinrent froides; sa main que je tenais dans les miennes n'indiqua plus que par un faible mouvement, qui ne se répéta point, qu'il reconnaissait un ami; et vers une heure et demie ses paupières s'ouvrirent extrêmement; ses yeux se fixèrent quelques secondes vers le ciel, comme pour regarder quelqu'un qui l'y appelait; ils se baissèrent ensuite, un long soupir s'échappa de sa poitrine. A genoux à côté de son lit, je regardais, j'écoutais encore, j'espérais encore... Le médecin vint me relever, en me disant : C'est fini!

Jamais, certainement, une mort plus calme n'a terminé une vie aussi belle et aussi agitée. La sérénité des derniers instants de l'existence était une récompense due à l'homme qui, toute sa vie, avait souhaité, avait tenté, et quelquefois avait réussi à faire le bonheur de ses semblables. Cette sérénité, cette douceur de la mort ont adouci pour beaucoup de ses amis la douleur de sa perte. Le vénérable prince Charles de Hesse, le fidèle maréchal Macdonald, et monsieur Canning ont tous trois exprimé ce sentiment; mais tous trois aussi ont prouvé, par la constance de leurs souvenirs et de leurs regrets, qu'ils voulaient plus nous consoler qu'ils n'étaient consolés par cette pensée; et, comme eux, bien d'autres furent inconsolables.

Les funérailles du général Du Mouriez attirèrent des villes et des villages voisins une multitude immense; et ce n'était pas la curiosité seule qui arrachait à leurs travaux ces hommes de la campagne, et leur faisait suivre, à une distance de six milles, le char qui transportait des restes mortels à leur dernier asile. Son nom était connu; le peuple même savait qu'il avait été puissant dans les combats; et il l'avait vu dans ses derniers jours faire du bien aux pauvres de son village. Aussi, des éloges, des regrets et des larmes exprimèrent l'admiration et la reconnaissance des étrangers.

L'inhumation eut lieu dans l'église de Henley: le service dut par conséquent se faire suivant les formes du culte anglican; mais l'abbé Mortoire

voulut y mêler ses prières. Il se rendit à l'église avec le cortége; et le recteur de la paroisse, ne voulant pas le laisser au bas de la tribune, et désirant rendre hommage à son caractère, le fit monter en chaire à côté de lui, tandis qu'il récitait l'office des morts. Ainsi les prêtres de deux cultes différents s'unissaient pour invoquer le ciel, et en obtenir le prix d'une vie utile et glorieuse.

En demandant que le général Du Mouriez fût inhumé dans l'église de Henley, nous devions penser que la France pourrait se souvenir un jour qu'elle lui a dû son salut, et qu'elle avait droit de réclamer ses restes pour leur rendre les derniers honneurs. Une déclaration authentique à cet effet fut faite par ses amis, écrite et signée en présence de témoins, et remise au recteur. On peut espérer encore que l'exil ne sera pas éternel: cette pensée doit lui faire plaisir.

Un monument lui a été érigé, à côté du lieu où il repose, par les amis qui composaient sa famille. Ce monument, d'une forme pyramidale, est en marbre noir et blanc. Le bas-relief du soubassement représente un trophée d'armes modernes; à droite et à gauche sont les mots: *Champagne*, *Jemmappes*.

L'épitaphe est sur une tablette de marbre blanc; au bas de la tablette pyramidale est une urne couverte d'un crêpe, et au haut est la couronne aux armes de la famille. Voici l'épitaphe:

HIC JACET,
tardam expectans PATRIÆ justitiam,
CAROLUS FRANCISCUS DU MOURIEZ,
qui CAMERACO natus, januarii 25 die, anno Domini 1739,
ingenio, doctrinâ et virtute præclarus, ad summum
militare imperium fortitudine et prudentiâ pervenit;
LUDOVICI XVI conciliis præfuit;
REGEM et LEGES, in rostris eloquentiâ,
in castris gladio, PATRIAM et LIBERTATEM defendit;
nefandis in temporibus,
bis GALLIAM a depopulatione et servitute servavit,
sed ab ipsâ eam servare conans,
PROSCRIPTUS EST!
Azilum exuli GERMANIA primum,
nobilem postea hospitalitatem obtulit
BRITANNIA:
gratus, obiit TURVILLE,
die martis 14, anno Domini 1823.
Hoc MONUMENTUM
illustrissimo CIVI, peritissimo MINISTRO,
fortissimo DUCI, et AMICORUM OPTIMO
desiderantes et flentes dedicaverunt AMICI.

Toute la tâche que je m'étais imposée est terminée. J'ai rempli les devoirs de l'amitié et de la reconnaissance; je crois même avoir acquitté une dette envers la France. Heureux, si je pouvais un jour obtenir de la France libre qu'elle acquittât la sienne!

En ce moment, comme toutes les fois que je pense à la perte que nous avons faite, une profonde tristesse m'accable; et la violence de mes regrets ne me permet pas de les exprimer. Je me sens pressé de quitter la plume.

Je la reprendrai pour retracer plus au long la dernière période de sa vie, dont une grande

partie a été écrite ou dictée par lui-même, comme continuation de ses mémoires; et je réunirai ce travail, avec tout ce qu'il a fait, dans une édition complète de ses œuvres.

Le temps n'est pas venu encore de mettre au jour cette édition. Trop de choses mystérieuses jusqu'ici blesseraient trop de passions, indisposeraient trop d'amours-propres, et contrarieraient des intérêts trop puissants, pour atteindre le seul but qu'on se propose : la propagation de la vérité, l'avantage de la France, et la gloire du général.

Puissé-je y avoir contribué déjà par la publication de ce livre; et vous, ombre illustre, agréez cet hommage de votre ami qui renouvelle, en finissant, l'engagement d'être fidèle à la France, à la liberté, et à votre mémoire!

FIN.

HISTOIRE

DE

DON JUAN

D'AUTRICHE.

Ouvrage du même Auteur qui se trouve chez les mêmes Libraires :

HISTOIRE DE PHILIPPE II, roi d'Espagne, un volume in-8°. Prix..... 6 fr.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8, A PARIS.

HISTOIRE

DE

DON JUAN

D'AUTRICHE.

PAR M. ALEXIS DUMESNIL.

PARIS.

AMBROISE DUPONT ET Cie., LIBRAIRES,

RUE VIVIENNE, N° 16.

1827.

F8 946.02
Dum/His
27058

PRÉFACE.

JAMAIS événemens en arrière de trois siècles n'ont été d'une publication plus opportune. Il s'agit d'un prince qui s'est acquis une gloire immortelle en combattant pour les Grecs et pour la chrétienté, et qui, plus tard, par son intolérance et son dévouement aveugle à la cour de Rome, a compromis les destinées d'un royaume, et travaillé à sa propre ruine. Cependant, ce n'est point ici un ou-

vrage de circonstance; l'histoire ne doit prendre couleur ni des temps ni des opinions; mais les annales des peuples ramènent quelquefois des conjonctures tellement semblables, que long-temps encore on peut tirer du passé d'utiles leçons. Voilà, s'il le faut dire, le véritable but de l'histoire, et ce qui la rend seulement digne des méditations des sages et des philosophes.

La vie de don Juan a paru pour la première fois en espagnol, par Laurent Van der Hammen, Madrid, 1627. Soixante ans après, elle fut écrite en français, et publiée à Amsterdam, par Bruslé de Montplein-

champ, auteur exact, mais sans critique, dont le style plat et incorrect est le comble du ridicule (1). Encore ai-je vainement cherché cette histoire chez tous les libraires de Paris; et même à la bibliothèque du Roi; elle ne se trouve qu'à la bibliothèque de l'Arsenal, qui possède tant de livres rares et curieux. En consultant l'ouvrage de Montpleinchamp, en con-

(1) C'est à peu près le jugement qu'en a porté, dans un article biographique sur don Juan, M. Weiss, savant estimable, connu par plusieurs productions littéraires, et par les excellens articles qu'il donne à la *Biographie universelle*.

sultant tous les historiens qui ont parlé de don Juan, et aussi quelques manuscrits qui m'ont été communiqués, j'ai refait l'histoire de ce prince tout entière; et, grâce à la singularité piquante des faits, je la crois assez touchante et assez dramatique pour intéresser quelques momens le lecteur.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE

DON JUAN

D'AUTRICHE.

LIVRE PREMIER.

La gravité de l'histoire s'étonne quelquefois de la bizarrerie des événemens, et ne hasarde qu'avec une extrême réserve des récits que l'on croirait inventés à plaisir pour exciter la curiosité publique. Mais

quand les faits sont attestés par de nombreux témoignages, quand ils sont consacrés par le temps et l'opinion des hommes, elle se hâte de les recueillir et de les présenter comme un nouvel exemple des vicissitudes humaines. L'histoire de don Juan, si pleine de cet intérêt qui s'attache à des événemens inattendus, est peut-être une de celles qui frappent le plus vivement l'imagination du lecteur, et, sous ce rapport, on peut dire qu'elle a tout le charme du roman. L'entrevue du jeune prince avec le roi son frère, et sa présentation à la cour, ne sont pas sans doute une des circonstances les moins extraordinaires de sa vie. Il parvint à sa quinzième année, sans qu'on l'eût entretenu du mystère de sa naissance; à peine se croyait-il le fils de quelque gentilhomme obscur, lorsqu'il apprit que

Charles-Quint était son père. Peu d'histoires ont un début aussi singulier. Voici de quelle manière à peu près il fut reconnu.

Le jeune pupille de don Louis Quixiada venait de relire pour la dixième fois peut-être le billet que ce seigneur lui avait écrit de Valladolid, où se trouvait alors la cour. « Le roi chasse demain dans la forêt du « mont Toros. Vous lui serez présenté, « mon cher don Juan; tenez-vous prêt à « partir de bonne heure; j'irai vous cher- « cher moi-même à Villagarcia. Ce sera « pour vous un grand jour; la fortune vous « comble de ses faveurs; puisse le ciel bénir « vos nouveaux destins! » Non, ce n'est point un rêve, s'écrie don Juan, voilà bien l'écriture de Quixiada, voilà son nom, voilà ses armes. N'est-il donc pas tout-puissant à la cour? Combien de fois ne m'a-t-il

pas dit que le roi ferait ma fortune? Peut-être demain serai-je un des pages de Sa Majesté! peut-être un brave officier de son armée! Oh! sans doute, ce serait le plus beau jour de ma vie. Et bornant là tous ses vœux, don Juan courut aux pieds de sa mère, ainsi qu'il appelait l'épouse de Quixada, lui confier ses espérances et les naïves émotions de son cœur. Embrassez-moi, mon fils, lui dit Ulloa, et calmez ces premiers transports. L'homme ne doit ni s'affliger ni se réjouir à l'excès : le bonheur et la sagesse sont dans la modération. Voilà, mon cher don Juan, ce que dès votre plus tendre enfance je n'ai cessé de vous répéter : faites voir maintenant de quelles leçons vous avez été nourri, montrez qu'il appartient à un véritable courage de s'élever au dessus de sa fortune. Quelques lettres

aussi m'ont été apportées de Valladolid, toutes me préviennent de la partie de chasse qui doit avoir lieu demain, et je pense, en effet, que ce sera pour vous un grand jour. Le soir, lorsque don Juan prit congé d'Ulloa, elle lui dit encore : si à l'avenir, mon enfant, vous ne rencontrez plus d'amis sincères, si le monde ne vous parle désormais que le langage de la séduction, vous me rendrez du moins cette justice, qu'ici vous avez été traité en homme. Gardez-en quelque mémoire; la reconnaissance porte bonheur. A ces mots, qui ne purent être prononcés sans un vif attendrissement, don Juan vole dans les bras de sa mère, et tous deux se séparent en répétant à demain, à demain.

Cependant don Juan, dans l'âge heureux où le sommeil repose de l'attente même du

bonheur, était profondément endormi lorsqu'on vint l'avertir que déjà le bruit du cor réveillait les échos de la forêt. Il se lève, mais, ô surprise! tout est changé autour de sa personne. Des valets qu'il ne connaît point viennent prendre ses ordres : ses vêtemens ont disparu pour faire place aux habits les plus riches et les plus somptueux. Don Juan les considère un instant, il les prend à sa main, les quitte, les reprend encore; puis, s'abandonnant à ce nouvel enchantement, il s'habille soudain, attaché autour de son col la large fraise espagnole, et jette sur son pourpoint un magnifique manteau. Sa blonde chevelure tombe sur ses épaules en longs anneaux d'or, ses yeux bleus, si doux et si fiers, peignent à la fois l'espérance et le ravissement : il est beau comme l'un de ces anges que le ciel envoie

aux hommes pour offrir l'image du bonheur, et leur porter des paroles de paix et d'amour. Tandis que don Juan s'élance sur son cheval, Quixiada, accompagné de quelques cavaliers, paraît à la grille du château, et fait signe à son pupille de le suivre. Alors, se dirigeant vers le mont Toros, ils disparaissent dans l'épaisseur des bois.

Le trouble qui régnait dans l'âme de don Juan, ne lui avait point permis d'interroger Quixiada; et, bientôt emportés par de rapides coursiers, ils poursuivirent leur route sans proférer une parole. Toute leur suite, imitant cet exemple, garda un profond silence. La cloche seule du monastère de l'*Épine* frappait l'air de ses sons religieux, lorsqu'on aperçoit à quelque distance du couvent une nombreuse cavalcade marchant au pas et en bon ordre. Voici

le roi, dit Quixiada à son pupille, et aussitôt il l'entraîne aux pieds du monarque. Philippe, qui s'était avancé de quelques pas, se trouvait pour lors en face de don Juan. Dón Juan, interdit, les yeux baissés, sent la main du roi qui le relève doucement; quelques mots affectueux dissipent sa première frayeur. Mais lorsque Philippe, en souriant, lui demande s'il sait quel est son père? don Juan se trouble de nouveau, rougit, et tourne involontairement ses regards vers Quixiada. Vous êtes fils d'un homme illustre, reprend Philippe avec dignité: Charles-Quint est votre père et le mien; et il le serre alors entre ses bras, et le conduit par la main au milieu de sa cour. Oui, dit-il, je vous présente le fils de Charles-Quint, mon propre frère, que depuis longtemps il me tardait d'embrasser, et pour

lequel j'ai préparé ce soir une fête au palais de Valladolid. Puis il ajouta gaiement qu'il n'avait fait de sa vie une chasse plus heureuse.

C'est ainsi que fut reconnu le fils naturel de Charles-Quint, don Juan d'Autriche, ce héros qui devait bientôt remplir l'univers du bruit de son nom. Et cependant le secret de sa naissance, que l'on venait de rompre en partie, ne pouvait être tout entier dévoilé sans couvrir de honte et d'opprobre les auteurs de ses jours. Il fallut, dans l'espoir de dissiper jusqu'au moindre soupçon, que la fille d'un gentilhomme allemand, Barbe de Blomberg, se chargeât complaisamment d'une faute qu'elle n'avait point commise, qui devait flétrir à jamais sa mémoire, et dont elle finit par tirer vanité selon les mœurs et l'usage des cours;

bien moins excusable du déshonneur volontaire qu'elle s'imposait, que si, pour son propre compte, elle eût eu à rougir d'une faiblesse criminelle. Mais l'histoire n'a point accueilli cette imposture; elle est démentie par une princesse d'Espagne (1); et le soin même qu'on prenait de cacher la véritable mère de don Juan, a toujours fait croire qu'il était fils de Charles-Quint et de sa propre sœur, Marguerite d'Autriche.

Don Juan fut porté, peu de temps après sa naissance, de Ratisbonne au château de Villagarcia, près de Valladolid, où don Louis Quixiada, grand maître de la maison de l'empereur, le remit entre les mains de sa femme, sans toutefois cesser lui-même de veiller à son éducation. On prit soin de le former de bonne heure à tous les exercices auxquels se livrait alors la jeune noblesse; il excellait

surtout à monter à cheval, à courir la bague, à lancer le javelot. Les soins que lui prodiguèrent ces nobles époux excitent le plus vif intérêt. Tel était leur zèle et leur dévouement, qu'au milieu d'un incendie qui menaçait de tout consumer, on vit Quixiada, avant de courir à sa femme, sauver d'abord le berceau où reposaient de si hautes destinées. L'empereur n'avait voulu mettre personne dans son secret, non pas même Philippe, qu'il n'en instruisit que peu de jours avant sa mort. Il lui recommanda, dans une lettre touchante, ce jeune orphelin, le conjurant de l'appeler à sa cour et de le reconnaître pour son sang. Mais le roi d'Espagne, comme on le sait, ne se pressa point de remplir les dernières volontés de son père, et laissa le jeune prince deux années encore aux soins de

Quixiada. Cependant don Juan ne parut ni surpris ni embarrassé de sa nouvelle fortune ; son gouverneur demeura toujours son conseil et son ami : ses visites honorèrent plus d'une fois le château de Villagarcia. Lorsque Ulloa voulait embrasser la main du prince, c'était encore son fils adoptif qui la serrait dans ses bras.

L'éducation militaire que don Juan avait reçue dans la retraite semblait devoir lui ouvrir la carrière des armes ; et l'appeler d'abord à quelque poste important. Mais ce n'était point l'intention de Philippe, qui, dans les calculs d'une froide politique, cherchait bien plutôt à séduire son frère par les grandeurs de l'Église. Il fallut tout le courage et toute la fermeté de don Juan, lui qui venait à peine d'hériter de son rang, pour oser braver en face une volonté si ab-

solue : colère, emportement, belles promesses, tout fut inutile ; le sort en avait décidé autrement. La vie de don Juan devait être courte, mais elle devait être celle d'un homme. Chose singulière ! la cour d'Espagne offrait, en ce moment, trois jeunes princes du même âge et du même sang (2), qui tous trois sont également fameux dans l'histoire ; don Juan et Alexandre Farnèse par le renom qu'ils ont acquis à la tête des armées, don Carlos par sa triste et déplorable fin. D'une fidélité à toute épreuve, mais ardent et impétueux, don Juan s'irritait facilement ; il dédaignait les petites intrigues, et parvenait à son but par l'ascendant d'un grand caractère. Sa première éducation ne lui avait point enseigné l'art de feindre et de se composer. Farnèse, au contraire, mettait dans sa conduite

de la prudence et de l'adresse ; et lors même qu'il faisait ses volontés, semblait encore obéir aux ordres du roi. Il n'en était pas ainsi du prince don Carlos, qui dévorait avec hauteur les moindres contrariétés, se vengeant toujours par de sanglantes railleries, et n'épargnant, dans sa sauvage humeur, ni ses amis, ni son propre père. On assure qu'un journal écrit de sa main, avec ce titre moqueur : *Gestes et faits mémorables de Philippe II*, fut remis par quelque courtisan au monarque, qui ne trouva que ces titres répétés sur toutes les pages : *Voyage de Madrid à l'Escurial ; Voyage de l'Escurial à Tolède ; de Tolède à Madrid ; de Madrid à Aranjuez ; d'Aranjuez au Pardo ; du Pardo à l'Escurial*, etc.

Farnèse vivait assez bien avec les deux autres princes, mais don Carlos et don Juan

avaient ensemble de fréquentes disputes, qui souvent même allaient jusques aux menaces et à l'injure. L'héritier du trône, se prévalant de ses droits, en abusait pour maltraiter don Juan, et celui-ci, à son tour, repoussait avec fierté les outrages de son neveu. Un jour, chez la reine, don Carlos lui reprochait sa naissance : vous pouvez avoir raison, répondit-il; mais avouez du moins que mon père valait mieux que le vôtre. Don Juan ressentait une vive tendresse pour la mémoire de Charles-Quint; il rendait à ses images un véritable culte, et ne se lassait jamais d'admirer ces traits chéris dont il faisait toute sa gloire et son orgueil. C'était le grand homme et le héros qui recevait de si pieux hommages, et non le monarque puissant chargé de sceptres et de couronnes. Don Juan ne s'informait

point sur combien d'États avait régné son père, mais il aimait à savoir ses moindres actions de guerre et jusqu'à ses plus petits combats.

Ses inclinations n'étaient point douteuses, comme il le montra bientôt lui-même à l'occasion des préparatifs que l'on faisait pour secourir Malte. Sur la nouvelle qui se répand que la flotte espagnole allait mettre à la voile, don Juan quitte secrètement la cour, et vient au port de Barce-
Juillet 1565. lonne se jeter dans les vaisseaux de don Garcias de Tolède. Depuis long-temps, l'héroïque valeur du Grand Maître La Valette, l'avait rempli d'un noble enthousiasme; il l'admirait surtout dans cette mauvaise fortune, d'où sortait tant de gloire et tant de vertu. Philippe fut aussitôt informé de son départ, et, sur-le-champ, il

lui envoya l'ordre de revenir à Valladolid. Le roi parlait en maître irrité, mais il voulut que Quixiada portât lui-même la lettre, pour adoucir ce qu'elle avait de trop sévère. Don Juan ne tint point contre les larmes et les prières de ce fidèle ami, qui, dans le fond, approuvait son élève, et ne cessait de répéter qu'une épée vaut mieux à la main qu'un rosaire. Ils reprirent ensemble la route de Valladolid. Philippe, touché de la prompte obéissance du prince, se borna à une légère réprimande. Dès lors on perdit l'espoir de changer une vocation si pleine et si hautement prononcée. Toute autre épreuve fût devenue inutile; il ne s'agissait plus que de modérer cette belliqueuse ardeur dont son âme se trouvait comme subjuguée. Avec moins de caractère et de résolution, don Juan se serait peut-être accommodé

de la pourpre, au risque de devenir un lâche et sacrilége profanateur des autels. Mais on ne trompe point ainsi la nature, et nous l'eussions vu plus tard, secouant la robe poudreuse des séminaires, rentrer librement dans la carrière de son génie ; comme ce jeune prince Eugène, qui abandonna la cour de Louis XIV et le petit collet, pour se faire le premier capitaine de son siècle. Tel est le véritable empire d'une volonté ferme, qu'elle ne rencontre jamais d'obstacles que pour les vaincre.

A vingt ans, la tendresse efface bien des soucis. Don Juan, devenu amoureux
1566. de Marie de Mendoza, oublia pour un moment auprès d'elle tous ses desseins de guerre, et ne voulut plus songer qu'au plaisir d'aimer et d'être aimé. Tandis que la cour habitait encore Valladolid, le roi,

pour condescendre au désir de son frère, lui avait permis d'aller à Madrid chercher quelques distractions. Ce fut dans ce voyage qu'il vit pour la première fois la jeune Mendoza. Il s'attache d'abord à cette conquête, et bientôt il est payé du plus tendre retour. Les deux amans se jurèrent un amour éternel, puis ils continuèrent à se voir dans un profond mystère, toujours plus amoureux et plus passionnés. Cependant Marie portait déjà dans son sein le fruit d'une si douce union; tout allait se découvrir. Don Juan vole au château de Villagarcia, confie ses inquiétudes et l'honneur de sa maîtresse à la vertueuse Ulloa, et la trouve encore prête à rendre au fils le même service qu'elle avait jadis rendu à son père. Indulgente pour les faiblesses de son élève, elle fit secrètement nourrir la fille de Marie 1567.

de Mendoza, et la garda jusqu'au moment où le roi, informé de cette intrigue, ouvrit à sa nièce les portes d'un couvent, dont elle devint ensuite abbesse.

Ce sont les premières amours de don Juan, et sans doute les seules qui méritent ce nom. Car, dans le cours d'une vie toute militaire, où trop souvent le caprice et la fantaisie remplacent les véritables affections du cœur, il ne prit guère plus la peine d'aimer, et s'abandonna à cette facile galanterie dont l'histoire est obligée de lui faire un reproche. Paré des plus aimables qualités, que rehaussait encore l'éclat d'une si grande gloire, ce prince donna le ton à son siècle, et mit souvent à la mode ses propres défauts, comme il y avait mis l'élégante simplicité de ses vêtemens et la manière même dont il portait ses cheveux (3).

César aussi fut l'idole des Romains, et ne se fit peut-être pas moins aimer par ses faiblesses que par son courage et sa magnanimité naturelle. Voilà de grands hommes, dont il faut oublier les vices et les imperfections pour ne conserver que le souvenir de leurs vertus.

Cependant la cour d'Espagne, naguère si brillante, devient tout à coup triste et silencieuse. C'était l'effet d'une parole menaçante de Philippe II. *Je sais bien des choses*, avait-il dit, en jetant sur la reine et sur son fils un regard terrible; et depuis lors personne n'osa interroger le monarque sur ses chagrins et ses ennuis. La reine était cette jeune Élisabeth de France, fille de Catherine de Médicis et de Henri II, fiancée d'abord à don Carlos, mais qui, devenue par un traité de paix épouse du roi d'Es-

pagne, paraissait accorder, dit-on, à son beau-fils plus de tendresse qu'il ne convient à une mère. De sinistres pressentimens commençaient à l'assiéger au milieu de sa cour; elle s'épuisait en de vaines conjectures; et, soit qu'elle inspirât ses propres frayeurs à don Carlos, soit que d'autres avis l'eussent déjà mis en défiance, ce prince, mal conseillé sans doute, prit la résolution extrême de sortir du royaume. Mais l'adresse et l'habileté lui manquèrent tout à fait pour conduire cette affaire: il mit tant de monde dans la confidence, que le roi put aisément suivre ses démarches et connaître le fond de ses desseins. Don Carlos s'en était ouvert à plusieurs seigneurs de la cour, à des théologiens, à des directeurs, à des confesseurs; et le complot qui se rattachait à ce prochain départ sembla d'ail-

leurs d'une si haute importance (4), que don Juan lui-même crut devoir en instruire le monarque. Philippe quitte secrètement l'Escurial, vient à deux lieues de Madrid, au Pardo, trouver son frère qu'il y avait mandé le même jour. Là, il apprend que les derniers préparatifs du prince sont achevés, qu'il n'y a plus un moment à perdre si l'on veut prévenir sa fuite, que déjà Ramon de Tasis, directeur-général des postes, a reçu deux fois l'ordre de fournir des chevaux. Le roi se décida aussitôt à partir pour Madrid; mais il ne voulut y entrer qu'à la chute du jour, et se contenta, cette nuit, de faire garder avec soin toutes les issues du palais.

Ce retour inattendu fut un coup de foudre pour l'infortuné don Carlos. Dans les premiers momens de trouble et d'agitation, il

envoie quérir don Juan, ferme les portes de la chambre, et demande au prince, à plusieurs reprises, ce que vient faire le roi, ce que lui a dit sa majesté, ce qu'il sait enfin? A l'air embarrassé de don Juan, à ses réponses plus embarrassées encore, don Carlos entre en fureur, et court l'épée à la main sur son oncle. Mais don Juan, après s'être mis lui-même en garde, appelle ceux du dehors, et les engage à calmer cette violence; afin de prévenir un combat qui pouvait devenir funeste à l'héritier de la monarchie.

Personne, au reste, ne se montra plus affligé que don Juan, de l'excessive rigueur avec laquelle on traita son neveu. Il avait le premier sollicité sa grâce aux pieds du roi, le conjurant par son propre sang, par ses entrailles paternelles; et lorsqu'en-

fin les juges s'assemblèrent, il redoubla ses instances, et parut même à la cour en habit de deuil. Mais ni ses larmes ni les prières des plus grands potentats de l'Europe, ne purent changer la résolution de Philippe : Rome l'emporta sur tous les cabinets ; Rome ne devait point laisser échapper l'occasion d'un si beau sacrifice. On donne pour juge à don Carlos le grand inquisiteur don Diègue Espinosa, son plus mortel ennemi ; le soin de son salut est confié au docteur Suarez, de Tolède, qui, n'ayant pu obtenir du prince qu'il se confessât, lui écrivait en propres termes : « que si ce refus « regardait tout autre que son altesse, le « Saint-Office serait dans le cas de rechercher si elle est chrétienne ou non (a). »

(a) Llorente, *Histoire de l'Inquisition*, tome III.

Ce qui dans le fond cachait une véritable menace, et semblait annoncer déjà la plus terrible des enquêtes. Don Carlos fut mis à mort dans les cachots de l'inquisition,
1568. le vingt-quatre de juillet 1568, à l'âge de vingt-deux ans. La reine ne tarda point elle-même à le suivre dans la tombe : elle périt dans de violentes douleurs que l'on attribua généralement au poison. Peut-être son plus grand crime fut-il d'appeler quelquefois sur les malheureuses Provinces la pitié du monarque (5); du moins on n'a pas craint de lui en faire un reproche. Philippe venait d'offrir un grand et terrible holocauste; c'était le moyen de dominer Rome avec ses propres armes, et de se mettre, pour ainsi parler, à la tête de l'unité catholique. Il attire d'abord à lui la religion, et s'empare de toutes les sources du pouvoir : comme

ces rois de Perse qui, renfermant entre les montagnes des Chorasmiens le fleuve Acès, l'arrêtèrent dans son cours, et vendirent aux nations jusqu'à l'eau dont elles arrosaient leurs terres.

FIN DU LIVRE PREMIER.

NOTES

DU LIVRE PREMIER.

(1) *Mais l'histoire n'a point accueilli cette imposture ; elle est démentie par une princesse d'Espagne.* La propre fille de Philippe II, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, avoua au cardinal de la Cueva que Barbe de Blomberg n'était pas la véritable mère de don Juan. L'historien Strada tenait cette particularité du cardinal lui-même.

(2) *La cour d'Espagne offrait, en ce moment, trois jeunes princes du même âge et du même sang, etc.* Farnèse était le fils de la duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, et, par conséquent, le neveu de don Juan et le cousin-germain du prince don Carlos.

(3) *Ce prince donna le ton à son siècle, et mit*

souvent à la mode ses propres défauts, comme il y avait mis l'élégante simplicité de ses vêtemens et la manière même dont il portait ses cheveux. Voilà ce que dit Brusé de Montpleinchamp, dans l'espèce de parallèle qu'il fait de don Juan avec Charles-Quint : « Charles-Quint et don Juan inventent une nou-« velle façon de se vêtir et de porter les cheveux. « Charles-Quint, allant prendre en Italie la cou-« ronne impériale, quitte les cheveux longs pour « se soulager d'un mal de tête ; don Juan est le « premier qui commence à relever ses cheveux sur « son front, et l'on nomme cette mode à la don « Juan.

(4) *Le complot qui se rattachait à ce prochain départ sembla d'ailleurs d'une si haute importance, que don Juan lui-même crut devoir en instruire le monarque.* Selon quelques historiens, le prince don Carlos entretenait depuis long-temps une correspondance secrète avec les rebelles des Pays-Bas, et son dessein était maintenant de passer en Belgique

se mettre à leur tête. D'autres rapportent qu'en révélant, à confesse, le projet de tuer son père, il avait voulu forcer néanmoins le prêtre à lui donner l'absolution. Peut-être aussi le malheureux don Carlos ne voulait-il, comme il le déclara lui-même, que se retirer à la cour de l'empereur Maximilien, où l'appelait d'ailleurs son mariage avec une archiduchesse.

(5) *Peut-être son plus grand crime fut-il d'appeler quelquefois sur les malheureuses Provinces la pitié du monarque, etc.* Les députés des États trouvèrent toujours dans la reine un généreux appui, et jusqu'au dernier moment elle ne cessa de solliciter la grâce de Bergh et de Montigni; mais ce n'était pas, au reste, le seul crime dont on accusait cette princesse. Philippe, pour abattre le parti calviniste, avait résolu de se saisir de Jeanne d'Albret et de son fils, qui fut depuis Henri IV, et de les enfermer dans quelque forteresse d'Espagne. On prétend qu'Élisabeth, ayant eu connaissance de cet

épouvantable complot, fit avertir secrètement la reine de Navarre, et sauva pour cette fois le *Béarnais* des mains du Saint-Office. C'en était fait de la maison de Bourbon, si la reine, plus scrupuleuse, se fût confessée de ce dessein à quelque père jésuite.

LIVRE SECOND.

HISTOIRE

DE

DON JUAN

D'AUTRICHE.

LIVRE SECOND.

La conduite de don Juan, au milieu de ces graves circonstances, acheva de détruire les fâcheuses impressions que laissait encore dans l'esprit du monarque le voyage de son frère à Barcelonne. Il voulut récom-

penser sa prudence et sa fidélité ; et dès lors il le chargea du commandement de quelques vaisseaux, il lui permit d'espérer bientôt un poste plus élevé. De nouveaux événemens ne tardèrent point à mettre le comble aux vœux de don Juan. Depuis un an que les Maures s'étaient coulevés dans le royaume de Grenade, le roi avait successivement envoyé contre eux Mondéjar et le marquis de Velez. De fréquens engagemens, des villes prises et reprises, et toujours d'horribles représailles, n'amenaient aucun résultat décisif. Le marquis de Mondéjar avait été malheureux : Velez portant le trouble et la désunion parmi les chefs de l'armée, Philippe ne vit d'autre moyen, pour rétablir la discipline, que de donner enfin le commandement des troupes au jeune prince son frère. Tout un peuple, heureux naguère et formidable,

allait être mis hors du droit des gens; ce peuple mérite bien du moins que l'on consacre quelques souvenirs à sa gloire.

Les Arabes, les premiers, traversèrent la mer, et parurent en Espagne. La bataille de Guadalète, où périt le roi des Goths, les mit en possession de ce royaume. Ce fut alors qu'on vit poindre cette civilisation nouvelle, toute brillante de jeunesse et de vigueur, dont l'histoire jusque là n'offre point d'exemple. Le farouche Sarrasin, altéré de sang et de carnage, a fait place à d'autres hommes; la guerre devient généreuse et chevaleresque : on peut implorer la clémence du vainqueur. Des bains et des palais somptueux sont élevés à grands frais, on bâtit des mosquées plus magnifiques encore; les sciences, les lettres, sont en honneur, tous les arts fleurissent dans les doux

loisirs de la paix ; et les redoutables enfans de Mahomet, se reposant des travaux de la guerre à l'ombre de leurs rians jardins, cultivent eux-mêmes les arbres et les fleurs qu'ils ont apportés de l'Orient.

Mais, comme il faut toujours que les plus beaux ouvrages manquent par quelque endroit, ces hommes, dont l'imagination ardente enfantait de si rares merveilles, ne purent arracher de leur cœur les haines et les rivalités qui avaient de tout temps agité les tribus du désert, et, maîtres paisibles de l'Espagne, ils se ruinèrent eux-mêmes par leurs sanglantes discordes et leurs éternelles vengeances. Après avoir, pendant trois siècles, gouverné l'Espagne, la dynastie arabe des califes de Cordoue s'éteignit enfin au milieu des factions et des bouleversemens qui désolaient la belle Andalou-

sie : chaque province alors, et chaque ville, s'érigeant en royaume, l'État se fit à lui-même une guerre furieuse, qui devait, comme toutes les guerres civiles, ouvrir la porte à de nouveaux conquérans. Des chefs arabes, dans leur ressentiment, appelèrent Jusef et les Almoravides, plutôt que de s'unir entre eux pour repousser l'invasion du roi de Castille, qui commençait à les menacer sur la frontière. De ce jour date en Espagne la domination des Maures. Jusef marche d'abord à la rencontre des chrétiens; mais revenant ensuite contre les princes arabes qui l'étaient allé chercher en Afrique, il ne craint pas de ravir à ses alliés leurs propres États, leurs trésors et leur liberté. Il fit disparaître tous ces rois andalous, qui n'avaient pu faire trêve un instant à leurs haines, et couvrit d'Almoravides

l'Espagne entière. Le règne de ceux-ci ne fut pas, il est vrai, de longue durée. D'autres guerriers, descendus de l'Atlas, après avoir détruit au cœur de l'Afrique la domination des Almoravides, les poursuivirent jusqu'en Europe, et s'établirent à leur tour dans Séville et dans Cordoue. Cette seconde invasion des Maures ne provoqua point, ainsi que la première, le désespoir et la fureur du peuple andalou, mais il tendit les bras aux Almoades, et les reçut comme des libérateurs.

D'ailleurs les Musulmans avaient plus que jamais besoin de nouveaux alliés pour résister à l'Espagne chrétienne, qui, longtemps inaperçue au milieu des montagnes des Asturies, comptait déjà dans son sein plusieurs royaumes. Le zèle de l'islamisme, l'intérêt sacré d'une commune religion,

contribuèrent surtout à resserrer les liens des deux peuples. Cependant les affaires des Almoades prennent subitement en Afrique un tour fâcheux, ils sont attaqués par d'autres barbares, et leur dynastie, qui venait de perdre Fez et Maroc, perd encore le sceptre de l'Espagne. Toutes les ambitions, toutes les haines et les rivalités de tribus se déchaînant avec une nouvelle violence, les princes chrétiens, qui n'attendaient que cette fatale issue, s'avancent alors pour recueillir l'ancien héritage des califes. Des villes et des gouvernemens tout entiers tombent en leur puissance. Le roi de Castille enlève Cordoue aux Andalous, il s'empare du royaume de Murcie et du royaume de Séville; le roi d'Aragon fait la conquête des îles Baléares, et prend Valence sur les Maures. Un seul homme en-

treprit de sauver les débris d'une si haute fortune, et, par la puissance de son génie, il sut raffermir au milieu de l'Espagne cette domination des Musulmans, tant de fois menacée. A peine Muhamad Alhamar est-il entré dans Grenade, qu'il y jette les fondemens d'un nouveau royaume, destiné bientôt à effacer en richesses et en magnificence tout les autres États, et même la superbe Cordoue. Ce fut là que se retirèrent les populations maures quand elles n'eurent plus d'espérance, à mesure que les preneurs de villes les chassaient des pays qu'ils avaient conquis. Les uns y apportent leurs richesses, les autres le tribut de leur industrie, ceux-là de grandes vertus et un profond savoir; et tous se consolent de leur désastre à la vue de ce beau ciel et de ces fertiles campagnes, qui respiraient le bon-

heur et la liberté. C'est ici, sur nos têtes, disaient-ils, que règne Allah dans le paradis.

Muhamad et ses successeurs, pour ne point interrompre le cours des prospérités publiques, consentirent dès lors à relever leur couronne de celle des rois de Castille; ils s'engagèrent à les suivre à la guerre ou à leur payer un tribut. Mais l'hommage de ces fiers vassaux ne dépassa jamais les bornes que leur prescrivait l'amour de la patrie : ils surent avant tout conserver la dignité musulmane, et long-temps encore l'épée des califes fut puissante et terrible dans la main des rois de Grenade. Ce qui toutefois n'empêcha point ces princes de ranimer le goût des sciences et des lettres qui avaient jeté un si vif éclat dans Cordoue, et de se livrer eux-mêmes au doux charme de la poésie et aux sublimes inspirations de

l'éloquence. Grenade devint en peu de temps le rendez-vous de tous les arts et de tous les talens, le génie semblait se surpasser lui-même pour éclairer les peuples, et pour leur rendre la vie plus aimable. La terre se couvre de riches moissons, de brillans tissus effacent en beauté tous les tissus de la Syrie, le commerce prend sur les mers un nouvel essor, et, pour tout dire enfin, on commence à bâtir ce fameux palais de l'Alhambra (1), si vasté et si magnifique, dont les merveilles étonnent encore l'imagination des hommes. Cette haute civilisation, en quelque sorte improvisée, est peut-être un des plus grands phénomènes de l'esprit humain.

Au milieu de cette ville immense régnait cependant une police admirable, fruit précieux de la haute sagesse des rois maures.

L'ordre établi par de bons réglemens, l'honneur et la loyauté dans les transactions, et surtout les mœurs hospitalières de ses habitans, avaient fait de Grenade le vaste entrepôt de l'Orient, et le premier marché de l'univers. Aucune ville de l'antiquité, non pas même Carthage, dans ses plus beaux jours, n'aurait pu rivaliser avec elle de richesses et de splendeur. Mais une si louable industrie ne se bornait pas seulement à amasser des trésors, le peuple aimait encore à les répandre pour sa gloire et ses plaisirs. Tandis que des intérêts de commerce amenaient à Grenade des hommes de toutes les nations, les fêtes et les tournois y réunissaient les plus nobles chevaliers de la France, de l'Espagne et de l'Afrique; et les Grenadins n'étaient jamais plus satisfaits que lorsqu'ils avaient vu leurs hôtes

assis à de splendides banquets, et comblés à leur départ des dons de la munificence royale. Peuple vraiment étonnant par sa magnanimité, et digne, sans doute, d'un meilleur sort!

Les querelles de ses princes, et la guerre portée jusque dans le harem, ne contribuèrent pas moins à ruiner ce beau royaume, que la fatale réunion de tous les sceptres de l'Espagne chrétienne dans les mains d'Isabelle et de Ferdinand. Pendant que l'on s'égorge aux portes de l'Alhambra, le roi de Castille ravage au loin le pays, et vient placer son camp sous les murs de Grenade. Alors les musulmans, affaiblis par de longues divisions, et vaincus dans une dernière bataille, consentent à recevoir Ferdinand, qui, de son côté, promet aux Maures, par un traité solennel, la paisible

jouissance de leurs biens et le libre exercice de leur religion. On sait comment le roi d'Espagne tint parole à ses nouveaux sujets. Pour les récompenser des arts et de l'industrie qu'ils apportaient dans son royaume, il commence par les priver de leurs priviléges, il fait raser leurs mosquées, il ferme leurs bains, et les réduit, pour ainsi dire, à la condition des esclaves. Cet état, qui semblait le comble du malheur, ne pouvait que devenir plus intolérable encore : on ne laissa point de repos à ces peuples, qu'ils n'eussent embrassé la foi chrétienne. Charles-Quint se servit ensuite de ce prétexte pour soumettre les Maurisques (*a*) à la juridiction du saint-office. Le grand inquisiteur déclare alors

(*a*) C'est le nom que prirent les Maures convertis.

qu'ils ne peuvent expier que par le feu le crime d'apostasie, et l'on regarde comme apostats ceux qui continuent, après leur conversion, à aller aux bains, ceux qui se parfument, qui parlent arabe, ou se lavent les bras jusqu'au coude. Les Maures employaient au commencement leurs trésors à racheter de semblables profanations; mais n'ayant plus que des larmes à offrir, il fallut bien se résigner aux bûchers (2).

Loin de calmer les douleurs de cette nation, Philippe l'aigrit encore par son inflexible sévérité, et fit tant enfin qu'il la porta à la révolte, dernière ressource des malheureux. Dans leur plan, les Mauriscques devaient s'emparer de Grenade, et couronner, au palais de l'Alhambra, un descendant des anciens califes de Cordoue; le nouveau roi à leur tête, ils marchaient

ensuite sur Almérie, où le pacha d'Alger avait promis de débarquer des troupes, et ils achevaient de réunir dans cette ville leurs tribus en armes. Ce projet si bien concerté échoua complétement. Valor ne reçut point la couronne dans Grenade, on ne lui ouvrit point les portes d'Almérie, ses troupes, battues au village d'Alfaxarali et à Paterna, furent obligées de se retirer dans les montagnes des Alpuxarres, où, depuis long-temps, une population courageuse bravait les soldats et les inquisiteurs. Ces montagnards recueillirent généreusement les Mauriques au fond de leurs sauvages retraites, et tous ensemble ils se résolurent encore une fois à la guerre.

De son côté, l'armée espagnole précipite sa marche, et vient camper au pied des Alpuxarres. Mondéjar s'était vainement

flatté de surprendre l'ennemi, les Maures occupaient déjà tous les passages, il fallut emporter d'assaut chaque montagne et chaque rocher. D'autres malheurs, qu'on ne saurait imputer à ce général, favorisèrent aussi les rebelles. Accoutumés à vivre de butin, les Espagnols couraient la campagne : ils tombèrent dans plusieurs embuscades ; deux mille hommes périrent en un seul jour. Ces tristes nouvelles mandées à la cour par l'archevêque Guerrero, qui leur donnait encore une plus mauvaise couleur, excitèrent la colère du roi ; et Mondéjar, en retournant à Grenade, trouva dans cette ville son successeur, le marquis de Vélez.

Alors les Maures victorieux reviennent à leur premier dessein ; et veulent s'emparer du port d'Almérie. Mais la perte qu'ils fi-

rent, dans ce moment, de la forteresse d'Alcadia, qui leur fut enlevée par François de Cordoue, les obligea de remettre à un autre temps l'exécution de ce projet. Février 1570. Ils se contentèrent de ravager le pays, et d'emmener avec eux les habitans et les troupeaux. Cependant le nombre des rebelles augmentait chaque jour par les horribles persécutions dont on frappait les Maurisques les plus soumis : les armes ne leur manquaient point, encore moins le courage et le désespoir. Ils avaient sollicité du secours à Alger, à Constantinople, en Egypte même, partout ils demandaient l'esclavage et la ruine des chrétiens ; et le péril était d'autant plus imminent, que les meilleurs capitaines de l'Espagne refusaient alors de marcher sous les ordres du marquis de Velez. Ce fut dans ces circonstances

malheureuses que don Juan alla prendre le gouvernement de Grenade.

Le prince partit de Séville à la tête d'une nouvelle armée. Plusieurs seigneurs de la cour, qui avaient fait autrefois la guerre sous Charles-Quint, l'accompagnèrent dans cette campagne : Quixiada lui-même était du nombre, ce vieux guerrier toujours cher à son élève, et qui lui promettait encore d'utiles leçons sur les champs de bataille. Il fut reçu dans Grenade par le marquis de Mondéjar, par Gonzalès duc de Sessa, et les autres chefs de l'armée, tous remplis d'une égale ardeur. Le peuple fit long-temps éclater sa joie; et les Maurisques de l'Albaycin (*a*), qu'on n'avait pu

(*a*) Faubourg de Grenade où les Maurisques avaient été relégués depuis la conquête.

entraîner à la révolte, envoyèrent eux-mêmes des députés l'assurer de leur soumission (3). Philippe, dont la faveur n'allait jamais sans quelque ombrage, avait recommandé à son frère de ne prendre que le titre d'excellence; mais, comme on s'obstinait à donner au prince celui d'altesse, il crut pouvoir l'accepter sans blesser l'honneur de la couronne. « Que vous en semble, disait-il à Quixada, ce titre ne sied-il « pas bien au fils de Charles-Quint? » Les instructions qu'il reçut avant son départ font encore mieux connaître, s'il est possible, les inquiétudes et la méfiance du monarque. On donnait en apparence à don Juan la conduite de la guerre, on l'envoyait à Grenade comme gouverneur général; mais il ne devait, sous aucun prétexte, sortir de la ville pour commander

les troupes. Philippe n'avait un moment revêtu son frère de l'autorité suprême, que pour forcer au silence toutes les ambitions et toutes les jalousies.

La campagne ne commença point sous d'heureux auspices. Tandis qu'on envoyait à Requesens l'ordre d'amener sur ses galères les troupes de Pierre de Padille, Gonzales devait essayer de surprendre le port de Larragua. Les Maures, pénétrant ce dessein, tombèrent à l'improviste sur l'armée espagnole, et poursuivirent Gonzales jusque dans Cadix. Mondéjar n'était point encore de retour à Orgiva, qu'un gros de ses troupes fut également massacré. Il est vrai que la flotte de Requesens ne tarda point à entrer dans le port de Malaga, et les Espagnols, battus sous les murs de Frexiliana, prirent alors leur revanche.

Requesens fait sur-le-champ reconnaître la place, et l'emporte d'assaut ; mais, comme si l'on eût dû payer par de nouveaux revers ce faible avantage, Randate, presque au même instant, forçait Antoine de Luna à lever le siége d'Albunuelas ; les habitans de Padul se soulevaient après avoir égorgé leur garnison. Toutefois, cette ville ne fut point châtiée de sa perfidie, parce que les Africains menaçant l'Espagne d'une nouvelle invasion, il fallut que l'armée descendît en hâte sur les rivages de la mer. Ce n'est pas que les rebelles n'eussent déjà reçu plus d'une fois des renforts d'Alger et de Maroc ; mais ces secours étaient insuffisans pour reconquérir l'Espagne, et ne pouvaient servir désormais qu'à éterniser dans ce malheureux pays le meurtre et la dévastation.

Je ne dirai point quels soupçons vinrent tout à coup planer sur la tête de Valor. Soit que la prospérité naissante de ses armes commençât à exciter déjà l'envie, soit, comme on le rapporte, qu'un de ses capitaines eût à venger quelque injure personnelle, la nuit il fut saisi par des assassins, et égorgé au milieu de ses femmes. Baptisé d'abord par les Espagnols sous le nom de Ferdinand de Valor, il avait été depuis élevé au trône sous celui de Muhamad ben Omeya, comme un descendant de la noble tribu des Omeyades. Ainsi finit au fond de l'Espagne, dans les rochers des Alpuxarres, le dernier rejeton de la race du prophète. Le lendemain, Muley Abdala fut, presque malgré lui, chargé de cette couronne éphémère : il nomme aussitôt ses officiers, passe la revue des troupes,

et se met en état d'obtenir de nouveaux succès.

Ce prince, quoiqu'on fût déjà fort avancé dans l'automne, crut cependant devoir signaler son règne par quelque glorieux fait d'armes qui lui conciliât l'affection des Maures. En conséquence, après avoir pourvu à la sûreté de ses propres places, il conduit son armée devant Orgiva, où se trouvait, au milieu des Alpuxarres, une forte garnison espagnole. Il culbuta sur sa route le corps de Molina qu'on avait envoyé pour l'arrêter; et la ville était investie quand don Juan fit partir le duc de Sessa avec six mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux. Abdala, sans interrompre les travaux du siége, prend une partie de ses troupes, marche lui-même à la rencontre des Espagnols, et leur présente la

Novembre 1570.

bataille. Elle fut sanglante et terrible : les Maures remportèrent une victoire complète, la nuit seule put sauver les restes de l'armée chrétienne. Cette défaite entraîna la prise d'Orgiva, de Galera et d'Orcho, qui sur-le-champ furent livrées aux flammes par le vainqueur.

Et cependant don Juan, spectateur oisif de la ruine des chrétiens, déplorait au fond de son palais ce funeste repos où le condamnait une loi cruelle. Il se plaint à Quixada d'un sort tant envié des hommes, il déteste cette haute fortune qui l'immole à toutes les méfiances. Plein encore des premières émotions de sa jeunesse, il regrette une heureuse obscurité, qui l'eût du moins laissé libre de mourir tout à son aise sur les champs de bataille. Incapable de supporter une plus longue contrainte,

las enfin du rôle qu'on lui fait jouer à Grenade, don Juan croit que le moment est venu où l'on ne pourra lui refuser de se mettre à la tête de l'armée. La lettre qu'il adressait au roi était pleine de modération, mais elle était pressante, et Philippe ne voulut point affliger son frère d'un nouveau refus.

Don Juan avait formé d'avance son dessein : prenant, au cœur de l'hiver, sa route par des chemins impraticables, coupés de ravins et de torrens, il se saisit brusquement de Guejar, que les Maures regardaient comme la clé de leur pays. Ensuite il envoya ses généraux contre les autres villes rebelles, se réservant pour lui-même le siége de Galita. Mais qu'il devait, hélas! payer chèrement ce premier triomphe! Don Louis Quixiada, qui, pour mieux éclairer la marche du prince, conduisait Janvier 1571.

l'avant-garde, venait d'être tué aux portes de Guejar, d'un dernier trait lancé par l'ennemi dans sa retraite. Don Juan se précipite sur le corps inanimé de son fidèle serviteur; il le baigne de ses larmes, il lui ferme les yeux, il lui veut rendre tous les devoirs qu'un fils rend à son père. Fruit admirable d'une généreuse éducation, qui le faisant homme avant tout, ne lui avait point appris qu'il est un rang au dessus des regrets et de la reconnaissance! Il ne souffrit point qu'un autre instruisît de ce fatal événement la veuve de Quixada; mais, comme pour montrer à cette malheureuse épouse qu'elle n'avait pas tout perdu, il voulut lui écrire de sa propre main, et continua dès lors avec elle une correspondance que la mort seule du prince a interrompue.

De Guejar l'armée se répandit dans les Alpuxarres, et reprit à la fois Galera, Orgiva et Cadiar. D'autres places se défendaient encore, elles furent enlevées par don Juan. Son épée allait enfin porter le dernier coup aux ennemis de l'Espagne, lorsque Philippe, qui voulait ôter au prince la gloire de terminer cette guerre par les armes, envoya Antoine de Luna et le duc d'Arcos pour traiter de la paix avec les Maurisques. On leur accordait dans le royaume protection et sûreté; on offrait à ceux qui désireraient passer en Afrique, des vaisseaux pour les y transporter avec leurs femmes et leurs enfans. Cependant, sur le bruit qui courut alors que Requesens venait d'arriver à Cadix avec des galères chargées de chaînes, les Maurisques indignés rompirent encore une fois les négociations; et reparurent en

armes au sommet des montagnes. Leurs craintes paraissaient d'autant mieux fondées, que quelques soldats furieux avaient massacré des députés de cette nation qui se rendaient auprès du roi. Mais don Juan en s'emparant des villes et des forteresses des Alpuxarres, avait privé l'ennemi de ses dernières ressources ; et si les Maurisques cherchèrent encore l'occasion de combattre, ce fut désormais ou à l'étroit passage d'un défilé, ou à la pointe inaccessible de quelque rocher, dont ils faisaient dans leurs fuite rouler les éclats sur la tête des Espagnols. Le dernier combat où les conduisit leur prince, et qui semble être aussi le dernier soupir de cette nation belliqueuse, fut livré sur les collines de Munda, où César avait autrefois défait les fils de Pompée.

Quelque temps après, Muley Abdala,

dont on avait mis la tête à prix, fut assassiné par ses propres soldats, qui, cernés de toutes parts, ne trouvèrent que cet infâme moyen de racheter leur vie. Tout était fini ; il n'y avait plus de nation, mais seulement des hordes errantes et fugitives ; que l'on transplanta d'abord au milieu des Asturies, dans la Galice et dans la Castille. Don Juan, que le roi s'était hâté de rappeler à la cour, osa seul élever la voix en faveur des vaincus, et ne négligea aucune occasion d'adoucir leur fatale destinée.

FIN DU LIVRE SECOND.

NOTES

DU LIVRE SECOND.

(1) *Et, pour tout dire enfin, on commença à bâtir ce fameux palais de l'Alhambra, si vaste et si magnifique, dont les merveilles étonnent encore l'imagination des hommes.* On peut voir, dans le *Voyage en Espagne* de M. de Labórde, ce que sont encore les ruines de l'Alhambra. De très beaux dessins, représentant des portiques et des galeries immenses, nous offrent aussi la vue intérieure de salles de bains, ou de réception, les plus magnifiques, telles que celle des Abencerrages. Voici, en partie, la notice historique qui accompagne ces dessins : « L'Alhambra est un vaste édifice qui rem-« plit jadis la double destination de palais et de for-« teresse, et fut la résidence des rois Maures de « Grenade; il est situé sur le sommet d'un coteau

« escarpé qui borne la ville à l'est, ou plutôt qui « forme un angle aigu saillant vers la ville, de ce « côté. Les murs suivent assez exactement le con- « tour du plateau, et leur épaisseur, comme leur « situation, dut en faire un asile imprenable avant « l'invention de la poudre. Sa longueur totale est « d'environ 2500 pieds castillans, et sa largeur, « qui est à peu près uniforme, de 650. Dans cet « espace borné, les rois maures avaient rassemblé « tout ce qui, suivant les idées du temps, consti- « tuait la sécurité dans la guerre, le luxe et la ma- « gnificence dans la paix. L'Alhambra fut bâti par « Abu Abdallah ben Nasser, plus connu sous le nom « d'*Elgaleb Billah* (ou vainqueur par la faveur de « Dieu), prince renommé par sa valeur, sa droi- « ture et sa bonté ; il régna à Grenade depuis « l'an 1231 jusqu'en 1273, et consacra à cet ou- « vrage une grande partie de ses trésors. Suivant « quelques auteurs, il nomma l'édifice qu'il venait « d'élever, *Medinat Alhamra*, ou la Ville Rouge, « à cause de la couleur des matériaux dont il était

« bâti; d'autres disent que ce mot est une corrup-
« tion de celui d'*Alhamar*, nom de la tribu arabe
« dont était sorti Elgaleb Billâh. Les successeurs de
« ce dernier prirent plaisir à augmenter ou à em-
« bellir son ouvrage; on cite parmi eux Mahomad
« son fils, et Mahomad Abu-Abdâllah son petit-
« fils, qui ajouta aux constructions existantes une
« mosquée d'une fort belle architecture, et qu'il
« dota richement. Celui qui y mit la dernière main,
« et donna à l'Alhambra tout l'éclat dont il jouis-
« sait lorsqu'il tomba au pouvoir des rois catholi-
« ques, fut Jusef Ebu Ismael Ebu Pharagi, autre-
« ment Abulhaggeg, honneur des rois mahométans,
« grand dans la paix et dans la guerre, amateur et
« protecteur des beaux arts, qui régna depuis 1332
« jusqu'en 1354. »

(2) *Les Maures employaient, au commencement leurs trésors à racheter de semblables profanations; mais n'ayant plus que des larmes à offrir, il fallut bien se résigner aux bûchers.* Il serait assez cu-

rieux d'établir un parallèle entre ces Maurisques si cruellement persécutés, et les moines de toutes les couleurs qui vont prendre maintenant leur place. On verrait, d'un côté, le travail, l'industrie, les bonnes mœurs, les arts et les sciences; de l'autre, la paresse, la débauche, une profonde ignorance, et le fanatisme le plus farouche. En consommant la ruine des Maurisques, le clergé d'Espagne fit plus de mal à sa patrie que la révocation de l'édit de Nantes n'en a fait à la France, par l'expulsion des protestans. Le monachisme n'était pas encore assez répandu en France pour frapper la terre de stérilité, et imprimer au front des souverains une honte ineffaçable.

(3) *Le peuple fit long-temps éclater sa joie; et les Maurisques de l'Albaycin, qu'on n'avait pu entraîner à la révolte, envoyèrent eux-mêmes des députés l'assurer de leur soumission.* Ces Maurisques ne laissèrent pas que d'inspirer ensuite des craintes assez vives aux Espagnols, du moins selon ce que

rapporte Montpleinchamp, dans son histoire. « Don « Juan, dit-il, à la persuasion du président Deça, « manda au roi que, pour finir la guerre, il fallait ex- « tirper les suspects de Grenade. Le roi l'écouta; et, « suivant les ordres de sa majesté, le 24 juin (1570), « on fit sortir de Grenade toutes les familles sus « pectes, et on les conduisit dans la Castille et dans « l'Andalousie. Mondéjar en fit assembler trois « mille dans un hôpital près de l'Albaycin. Il les fit « conduire, la corde au cou, en lieu de sûreté, « mais la plupart moururent de misère en chemin. »

Peut-être le président Deça, homme fourbe et cruel, avait-il trompé don Juan lui-même.

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE
DE
DON JUAN
D'AUTRICHE.

LIVRE TROISIÈME.

Sélim ne s'était abstenu de joindre ses armes à celles des Arabes-Maures, que parce qu'il méditait alors une autre entreprise, et qu'en formant le projet d'enlever aux Vénitiens le royaume de Chypre, le sultan craignait de

s'engager en Espagne dans une guerre longue et ruineuse, inutile à sa couronne. Il alléguait d'anciens droits de conquête sur cette île, il prouvait par une possession violente la justice de sa cause, se faisant de l'usurpation même un titre à l'usurpation. On n'avait point encore reconnu la légitimité du Grand-Seigneur : ces prétentions insolentes furent repoussées avec mépris par les chrétiens. Venise osa chercher des alliés, et le pape et Philippe accoururent les premiers à son secours. Ce ne fut pas la faute de ces princes, si l'ambition de Doria, ou peut-être quelque motif plus honteux de sa part (1), fit échouer d'abord tous les projets de la ligue sainte. Il avait long-temps refusé de mettre sa flotte sous les ordres de l'Amiral Colonne, et pendant ces retardemens le royaume de Chypre tomba au pou-

voir des barbares. Les cruautés qu'ils exer- Juillet 1571.
cèrent à Nicosie et à Famagouste remplirent l'Europe d'indignation : mais elle se consola en voyant sur le trône des princes jaloux de leur gloire, se charger de sa juste vengeance. Il importait de mettre à la tête des alliés quelque nom puissant qui contînt toutes les ambitions, un homme d'une volonté ferme et hardie, dont la brillante valeur répondît aux vœux des peuples. Le choix ne pouvait être douteux : don Juan venait de soumettre en Espagne les Mauresques, il se présentait, au sortir de l'enfance, déjà paré des ornemens d'un triomphe ; on lui décerna le titre de généralissime, avec le commandement des armées navales de l'Espagne, de Rome et de Venise.

Il y a dans la vie de ce prince des circonstances heureuses, qui ont admirable-

ment servi les intérêts de sa gloire, en la rattachant à la cause sacrée des lumières et de la religion. L'Europe n'oubliera jamais qu'il l'a préservée de l'horrible joug des infidèles ; et sans doute elle a besoin, pour sa propre estime, d'opposer un si beau dévouement aux indignes lâchetés de notre âge (2). Les Turcs, enivrés du sang de la Grèce, se proposaient d'assaillir les côtes de l'Italie, lorsque don Juan, par une victoire éclatante, les força de replier en Orient leurs hordes dévastatrices. La terreur avait été grande parmi les chrétiens ; ils se félicitèrent de leur délivrance comme d'un nouveau prodige que le ciel opérait en leur faveur. Don Juan n'était plus un simple capitaine que recommandaient son courage et son habileté, il tenait sa mission de plus haut, il accomplissait les célestes décrets de

la providence. *Fuit homo missus a Deo cui nomen erat Joannes* : ce passage de nos livres saints, dont on fit au jeune prince l'application, montre, mieux que je ne le saurais dire, de quelle importance était aux yeux de la chrétienté le service que venait de lui rendre don Juan.

Le traité d'alliance contre les Turcs avait été conclu dès le mois de mai. La déclaration de guerre qui suivit fut l'objet des réjouissances et des acclamations des peuples, toujours prêts à applaudir à la magnanimité de leurs souverains. Don Juan partit vers la fin de juillet du port de Barcelonne, escorté de quarante galères qui portaient à sa suite une brillante noblesse et un grand nombre de princes et de seigneurs de toutes les nations. L'escadre se rendit d'abord à Gênes. Don Juan, après avoir été compli-

menté par les vice-rois d'Italie, et par les ambassadeurs des principales puissances chrétiennes, mit aussitôt à la voile pour Naples, où était le rendez-vous de l'armée espagnole. Le nonce du pape lui présenta dans cette ville, au nom des confédérés, le bâton de commandement, avec une lettre particulière de sa sainteté, qui comblait d'éloges et de bénédictions le généreux défenseur des chrétiens. Des détachemens de troupes italiennes et allemandes ayant été retardés dans leur route, don Juan laisse quelques vaisseaux pour les attendre, et conduit les autres dans le vaste port de Messine, entre les galères réunies de Rome et de Venise. Cette flotte si formidable, composée maintenant de plus de deux cents galères, de six grandes galéasses, de vingt-cinq vaisseaux et de quarante frégates,

sortit enfin de Messine le 16 de septembre, précédée de deux brigantins que don Juan envoya à la découverte, sous les ordres du chevalier Andrada.

Cependant les Turcs, après avoir ravagé toutes les îles de l'Archipel et une partie de la Dalmatie, venaient de rentrer dans le port de Lépante, lorsqu'ils apprirent les mouvemens que faisait l'armée chrétienne. Leurs généraux envoyèrent aussitôt porter cette nouvelle à Constantinople. Ils n'étaient point d'avis que l'on attaquât l'ennemi, quelques uns même conseillaient d'éviter sa rencontre. Sélim, pour toute réponse, donna l'ordre de combattre jusqu'à l'extrémité. Plusieurs vaisseaux barbaresques avaient déjà repris la route d'Afrique, dans la persuasion où l'on était que les chrétiens ne rouvriraient point cette année la campagne; la

prompte résolution du sultan ne laissa point le temps de les rallier à la flotte ottomane. Ainsi les lenteurs et les retardemens de Doria eurent cet avantage, que, sans le vouloir, on avait trompé l'ennemi en lui inspirant une fausse sécurité. Mais il restait encore aux infidèles deux cents galères bien armées, et pour le moins autant de galliotes et de vaisseaux du second ordre, sur lesquels on fit monter à la hâte six mille spahis qui avaient été tirés des villes et des forteresses du golfe. Des deux côtés d'attaque était donc résolue, il ne s'agissait plus que de savoir en quels lieux allait se livrer cette grande bataille, la plus terrible dont le monde ait jamais ouï parler. Les Turcs commencèrent à former leur ligne vers Galata; et tandis qu'ils assemblaient encore de nouvelles troupes sur les rivages de la

Morée, de vieux pirates éprouvés coururent la mer pour reconnaître l'ennemi.

Don Juan, dans ce moment, doublait le cap Colonnes, prenant ensuite sa route par Corfou et Géminizze, il entra dans le port d'Alexandrie, où le retinrent un jour entier les vents contraires. Dès le lendemain, il lève l'ancre; et le 7 d'octobre, de grand matin, il arrive aux îles Curzolari, les anciennes Échinades, à huit lieues environ de Lépante. Le grand commandeur de Castille, don Louis de Requesens, qui, sous les dehors d'une feinte prudence, n'avait cessé de traverser les desseins du généralissime, fit alors un dernier effort pour l'engager à une retraite honteuse. Il obéissait, dit-on, à des ordres secrets arrivés depuis peu d'Espagne, et son dessein était, selon toutes les apparences, de dérober au jeune

prince les palmes de la victoire. Mais celui dont on n'avait pu jusque-là changer les résolutions, se tournant fièrement vers ses autres lieutenans, leur montre de la main les rivages de la Grèce, et tous lui répondent par un cri de guerre. Don Juan avait dépassé les petites îles Curzolari, et continuait à s'avancer vers Lépante, lorsqu'on vint l'avertir que l'ennemi marchait à sa rencontre en ordre de bataille. On l'aperçut bientôt, en effet, formant à l'horizon un vaste croissant, dont le centre, défendu par les plus fortes galères, était commandé par Ali et Pertau, les deux pachas de terre et de mer, tandis que Ulucciali à la gauche et Mehemet à la droite menaient de front les deux ailes. Poussés par un vent favorable, ils arrivaient à pleines voiles sur les chrétiens, qui n'eurent eux-

mêmes que le temps de se disposer au combat.

Don Juan forma sa bataille de trois grandes divisions, laissant d'une escadre à l'autre, pour la facilité des manœuvres, l'espace que peuvent occuper quatre vaisseaux de ligne. A sa gauche, Barbarigo, général des Vénitiens, avec cinquante galères et deux galéasses, s'apuyait au rivage, en face de Mehemet; Doria, sur la droite, s'étendait vers la haute mer, et conduisait également, à la rencontre d'Ulucciali, cinquante galères et deux grandes galéasses. Pour don Juan, il occupait le milieu de la ligne avec soixante-dix galères, qui devaient tenir tête aux forces réunies des deux pachas. Il avait défendu à sa réserve, que commandait le marquis de Sainte-Croix, de prendre part au combat, que

tous les vaisseaux de l'ennemi ne fussent engagés. Ces dispositions se firent avec un sang-froid admirable ; don Juan donnait partout ses ordres et en surveillait avec soin l'exécution. Il descend sur la chaloupe de son vaisseau, il parcourt encore une fois le front de la bataille, encourageant du geste et de la voix les chrétiens à faire leur devoir. Ferme dans son maintien, brillant de cet éclat que donne aux héros l'approche du danger, il s'appuie d'une main sur son épée, et présente de l'autre le crucifix aux soldats prosternés. « Voilà, « dit-il, celui qui vous a rachetés de son « propre sang, celui qui ne cesse de ré- « pandre des larmes sur son peuple mal- « heureux, et qui vous commande aujour- « d'hui de mettre un terme aux angoisses « de la chrétienté. Ne voyez-vous pas d'ici,

« dans les vaisseaux des barbares, vos « frères mutilés, qu'un odieux esclavage « courbe sur la rame pesante? Plus loin, « sont des galères chargées de chaînes que « vous apporte à vous-même le ture insolent. Punissez un tel excès d'audace, li« vrez-vous tout entiers à votre juste courroux, le Dieu crucifié vous promet la « victoire. »

Ces paroles dites de bonne grâce, et relevées par l'éclatant appareil du guerrier, comblèrent de joie toute l'armée. Don Juan reprend alors son poste sur la Capitane, donne le signal du combat, et court le premier attaquer le vaisseau amiral des Turcs. A droite, et tout près de sa galère, combattait Antoine Colonne sur la Réale romaine; le duc d'Urbin, à sa gauche, montait la Réale de Savoie: du même côté,

mais, un peu plus loin, la Capitane de Gênes portait Alexandre Farnèse. Le mouvement du prince fut suivi sur toute la ligne, et cinq cents gros vaisseaux de guerre s'abordèrent au même instant avec fureur, pour ne se plus quitter que l'une des deux armées ne fût anéantie. Le vent, qui d'abord avait favorisé les manœuvres de la flotte ottomane, passant, sur le midi, du côté des chrétiens, les servit merveilleusement le reste de la journée. Don Juan, après un long et terrible combat, où plusieurs fois il fut enveloppé par les Capitanes ennemies, couronna son premier triomphe par la prise d'Ali, auquel il fit sur-le-champ couper la tête. Ce trophée sanglant, exposé aux regards de l'armée chrétienne, la remplit d'une nouvelle ardeur, et porta en même temps le déses-

poir dans l'âme des infidèles. Cependant, l'aile droite que commandait Doria, débordée par les galères d'Ulucciali, commençait à se retirer dans le plus grand désordre, lorsque don Juan vint en toute hâte donner au milieu des ennemis, et les força pour la seconde fois à lui céder la victoire. Les Vénitiens avaient fait des prodiges de valeur; ils perdirent un grand nombre d'officiers, et, entre autres, leur général, Justinian Barbarigo, qui ne mourut point sans gloire, se félicitant jusqu'à son dernier soupir de sceller par sa mort un si beau triomphe. Dix mille chrétiens payèrent, comme lui, de la vie le gain de cette mémorable bataille. Mais la perte des Turcs s'élevait à plus de trente mille combattans; ils abandonnaient deux cents galères et tous leurs vaisseaux de transport,

qu'en effet l'on trouva remplis de chaînes et de fouets ; tant ils se croyaient d'avance assurés du succès. Ce fut un beau moment pour l'armée chrétienne, lorsque, sur le champ de bataille, elle brisa les fers de douze mille captifs, entassés par les infidèles au fond des galères! Chefs et soldats, tous à l'envi s'attendrissent et pleurent sur ces infortunés, tous s'empressent à leur prodiguer des secours et des consolations. Chacun, en ce grand jour, croyait s'être acquitté d'un devoir religieux, et se reposait sur sa victoire comme sur une œuvre de miséricordes.

Si l'armée victorieuse, à l'exemple des Barbares, n'avait voulu que se baigner dans le sang, elle pouvait plonger ses regards sur la vaste mer souillée de carnage, et se réjouir à la vue de tant de person-

nages illustres que venait de perdre l'empire ottoman. Ali, Pertau, Hassan, Mehemet, tous les pachas de terre et de mer, tous les rois et vice-rois, tous les gouverneurs, tous les beys et les agas, avaient péri dans cette journée, et ne laissaient après eux qu'un long silence de désespoir. Enfin la chrétienté était vengée par le terrible bras de don Juan, et ces vieux soldats de Charles-Quint, tout pleins d'admiration pour le pupile de Quixiada, purent encore une fois s'écrier : *Ea es verdadero hyo del emperador*, il est vrai fils de l'empereur : ce que ne cessaient de répéter les troupes quand elles le suivaient au combat. Don Juan passa la nuit sur le champ de bataille, et dès le lendemain il fit partir des courriers pour annoncer aux allies la victoire de Lépante, dont le nom fameux

retentit bientôt au milieu des prières publiques et des bénédictions de l'Europe. Alors les rois pouvaient, sans honte, tourner leurs regards vers l'Orient, ils n'avaient pas fermé l'oreille aux gémissemens des fidèles, le sang des martyrs ne criait point vengeance. Héros de Lépante, ombres illustres et généreuses, de vils renégats ont donc foulé aux pieds votre gloire immortelle! Debout sur vos tombeaux, ils assassinent la Grèce dans ces mêmes lieux où vous lui prêtiez un si noble appui! Et les foudres de l'Église n'éclatent point sur la tête de ses bourreaux! et l'Europe se tait, lorsque le Turc, enivré de carnage, la force de boire à sa coupe sanglante! Notre religion est encore la même : les sentimens seuls de justice et d'honneur sont changés.

Don Juan avait eu à se plaindre de la-

miral Veniero, commandant de la flotte vénitienne, et depuis quelque temps il le tenait même éloigné de sa présence. Dans le conseil de guerre qui suivit la bataille, le prince non seulement fit appeler Veniero avec les autres officiers de l'armée, mais il alla le premier à sa rencontre, et lui tendit la main en donnant de grands éloges à sa valeur. Les généraux les plus habiles, faisant alors une vive peinture de la terreur des infidèles, conseillèrent de porter, dans ces premiers momens de consternation, la guerre sous les murs de Constantinople, et d'accabler d'un seul coup le formidable empire du croissant. C'était l'avis de don Juan; et cependant il voulait qu'on envoyât en même temps des vaisseaux dans les îles et sur les côtes de la Grèce, pour appeler les peuples à la liberté.

Noble et généreuse pensée, qui suffirait seule à la gloire d'un grand homme ! Dès-lors s'évanouissait en Europe la puissance des Barbares, et le monde changeait encore de face. Ainsi l'ont cru du moins les plus profonds politiques, et les plus graves historiens de cette époque. Mais l'opinion du prince ne prévalut point. Requesens éleva des difficultés, fit naître des incertitudes, et couvrit tout de la prudence espagnole. L'entreprise était hardie; elle parut, aux âmes communes, audacieuse et téméraire. Don Juan, qui voyait s'échapper de ses mains les fruits de la victoire, et qui peut-être comptait encore moins à l'avenir sur les efforts de la ligue, revint tristement, au port de Corfou, régler entre les alliés le partage des dépouilles. L'Espagne eut pour sa part soixante galères, six ga-

liotes, environ deux mille prisonniers, et une grande quantité de canons. Le lot des Vénitiens n'était guère moins considérable en vaisseaux. Rome reçut aussi des galères, des canons, des prisonniers, auxquels on ajouta, par une déférence particulière, les deux fils d'Ali. Lorsque l'amiral Colonne, de retour de son expédition, vint saluer le souverain pontife, il reçut, en entrant dans Rome, les honneurs du triomphe, et fut conduit au Capitole avec toute la pompe dont on environnait jadis les consuls et les Césars. Du reste, Pie V, afin de perpétuer le souvenir de cette mémorable bataille, institua par toute l'Église, le 7 d'octobre, la fête de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, rattachant au culte du vrai Dieu, par un lien solennel et sacré, ces mêmes exploits que réprouve maintenant une lâche et hypocrite dévotion.

Philippe seul, au milieu de l'allégresse publique, ne parut point touché de la prospérité des armes chrétiennes, mais il se montra, pour ainsi dire, résigné à la victoire comme à une défaite. Quelques uns l'ont attribué à cette extrême réserve qui le rendait si bien maître de tous les mouvemens de son âme; d'autres, aux alarmes secrètes que lui causait déjà l'éclatante renommée de son frère. L'ambassadeur de Venise étant venu le féliciter au nom de la république, et s'étendant avec complaisance sur la valeur et les hautes qualités de don Juan: Monsieur l'ambassadeur, lui dit le monarque, en l'interrompant, ce n'est pas à mon frère, mais à Dieu seul qu'il faut rapporter l'honneur et la gloire de cette journée. Tant de sévérité dans les réponses de ce prince ne permettait presque plus de s'ex-

poser à des éloges. Don Juan passa l'hiver à Messine, avec l'espoir de rouvrir au printemps la campagne. Il y fut, pendant ce temps, l'objet des soins assidus des alliés, qui le prévenaient toujours par de respectueuses soumissions, et s'empressaient au devant de ses moindres désirs. Ainsi, quoique le prince eût depuis long-temps oublié les torts de Venière, le sénat, pour lui donner toute satisfaction sur ce point, crut devoir mettre à la tête de l'escadre vénitienne un autre amiral. Mais de si sages précautions, et l'ardeur même avec laquelle don Juan se portait à la guerre, ne purent empêcher encore une fois la jalousie des princes chrétiens de rompre cet heureux accord de la ligue sainte, que les Turcs ont coutume, non sans raison, d'appeler le *faisceau délié*. Quelques inquiétudes que 1572.

causaient les Français du côté de l'Italie, et la révolte sans cesse renaissante des Pays-Bas, fournirent à Philippe d'assez bons prétextes pour se séparer de la confédération : il n'avait point d'ailleurs de plus sûr moyen pour retenir dans l'inaction le bouillant courage de son frère.

La flotte des confédérés, privée du secours de l'Espagne, sortit donc de Messine sous les ordres d'Antoine Colonne ; ensuite elle tourna vers la mer ionienne, où Ulucciali, à la tête des Barbaresques, commençait à chercher lui-même les chrétiens. Le port de Corfou devint encore le rendez-vous général de l'armée : elle s'y rassembla pour marcher aux infidèles. Cependant l'intention d'Ulucciali n'était point alors de livrer bataille ; il ne voulait que déployer aux yeux de l'ennemi les prodigieuses res-

sources de l'empire, et relever dans la Grèce le courage abattu des musulmans. Les Barbares, montés sur des vaisseaux légers, s'approchaient à tout instant des chrétiens, et voltigeaient sur les flancs de l'armée sans qu'il fût possible de les amener à un combat décisif. On fit voile du côté de Candie, on crut avoir atteint l'ennemi à Cerigo; et tandis que l'amiral Colonne remorquait en ligne ses grosses galères, Uluccialì, qui n'avait jamais paru si menaçant, salue les chrétiens de quelques volées de canon, et prend le large. L'amiral turc dès le lendemain revint à la charge; mais, comme il avait rallié de nouvelles galères, l'armée chrétienne ne voulut point à son tour accepter le combat.

Sur ces entrefaites, le nonce et l'ambassadeur de Vénise avaient obtenu du roi

d'Espagne que don Juan irait enfin, à la tête de sa flotte, prendre le commandement des alliés. La nouvelle ne tarda point à s'en répandre, et aussitôt un cri de joie retentit dans les mers de la Grèce; on la crut sauvée, on crut déjà les Barbares refoulés dans leurs affreux déserts. Cependant la politique devait encore cette fois briser dans la main du prince son épée vengeresse. Malgré toutes les promesses royales, de longs délais furent habilement ménagés par Philippe, qui sentait plus que jamais le danger d'abattre son ennemi dans le moment où chaque puissance prétendait attirer à elle les fruits de la victoire. Ainsi la malheureuse Grèce, comme l'épouse du lévite, dévouée aux outrages et à la mort, ne trouvera de vengeurs qu'après qu'elle aura rendu le dernier soupir, et lorsque

des ruines fumantes de l'Attique on enverra aux nations chrétiennes les membres de ses guerriers déchirés et palpitans. Don Juan ne rejoignit les alliés qu'au mois de septembre, et toutefois il serait encore arrivé à temps pour détruire la flotte d'Uluccialy, si, par une de ces fautes assez communes à la guerre, le maître pilote qui conduisait l'armée ne s'était lui-même trompé de route pendant la nuit. Les Turcs, qu'on espérait surprendre avant le jour, aperçurent de loin la flotte chrétienne, et se retirèrent sous la forteresse de Modon; d'où, quelque effort que l'on fît ensuite, il fut impossible de les attirer au combat. Don Juan alors commande au prince Farnèse d'attaquer Navarrin; mais on mit si peu d'ardeur à ce siége, qu'il sembla bien plutôt que l'on cherchât à moudre le temps en

de vaines démonstrations. Les Espagnols annoncèrent enfin qu'ils manquaient de vivres et de munitions ; et le duc de Sessa, qui dans cette campagne tenait à peu près la place de Requesens, se servit de ce prétexte pour presser don Juan de retourner à Messine.

Philippe ne prétendait pas renoncer à la guerre contre les infidèles, mais le moment était venu, selon lui, de les attaquer d'une manière plus profitable à l'Espagne. Telle fut sa première pensée, lorsqu'il forma le dessein de reconquérir Tunis, que les Turcs avaient enlevé au prince Amida, le feudataire et l'allié de sa couronne. Du reste, il s'engageait à chasser les pirates de la Méditerranée, il promettait à Rome de nouvelles humiliations pour les ennemis de la croix. L'hiver se passe au

milieu d'immenses préparatifs; on réunit à Palerme une flotte considérable, et don Juan est encore choisi pour conduire la guerre d'Afrique. Ce prince, que tant de gloire environnait au rang suprême où l'avaient élevé les confédérés, pouvait regarder comme une brillante disgrâce, sa nouvelle fortune; il s'en consola par d'autres motifs, en mesurant la grandeur de l'entreprise, et tenant à honneur de descendre aux mêmes rivages où son père avait jadis acquis une si haute renommée. Le vainqueur des Maures, le héros de Lépante, allait à son tour, comme Charles-Quint et comme saint Louis, visiter avec son épée le redoutable berceau des fiers Sarrasins. 1573.

Maîtres de Tunis et du fort de la Goulette qui défend l'entrée du canal, les

Turcs, à l'approche de don Juan, abandonnèrent la place et s'enfuirent dans les bois. Ils cédèrent de même Biserte, cet odieux repaire des pirates, emportant avec eux leurs immenses richesses, fruit du vol et de la rapine. Le nom de don Juan, si cher aux chrétiens, était devenu la terreur des infidèles, partout ils voyaient le prince avec ses légions, et ne comprenaient point que l'on pût se défendre là où venait frapper son bras invincible. Après avoir vaincu à Munda, après avoir triomphé dans les mers d'Actium, don Juan remporte encore une victoire sur les ruines de Carthage; mariant ainsi sa jeune gloire à tous les grands souvenirs de l'antiquité, et les effaçant même par de généreux exploits, dont le bienfait s'étendait maintenant à l'univers. Il ordonna quelques ouvrages au fort de la

Goulette, que son père avait pris et rebâti vingt ans auparavant, et, pour assurer mieux sa conquête, il voulut que de nouveaux remparts s'élevassent autour de Tunis. Déjà tous les plans étaient dressés; mais le prince, considérant la vaste enceinte de cette place, jugea qu'il suffirait pour le moment de construire une forte citadelle, qui pût en même temps défendre la ville et battre le canal. Ces travaux furent confiés au comte Serbellone, un des plus habiles et des plus vaillans capitaines de ce siècle, que don Juan avait aussi nommé gouverneur-général de Tunis et de tout le pays conquis.

Comment l'Europe ne s'est-elle pas alors entendue pour jeter en Afrique les fondemens d'une monarchie chrétienne, qui, tenant en bride les Barbaresques, eût, pour ainsi dire, formé de ce côté l'avant-

garde de la civilisation? Comment n'a-t-on pas fait l'essai d'une conquête politique, par des colonies et des établissemens militaires? Moyen infaillible d'introduire de nouvelles mœurs dans un pays sauvage, en proie à toutes les horreurs de la barbarie. C'eût été véritablement pour le monde un coup de fortune. Mais don Juan, auquel on prêtait ce glorieux dessein, et le seul en effet qui pût mener à bien cette affaire, devait rencontrer, dans les méfiances et dans la jalousie de Philippe, un obstacle insurmontable. Dès que le monarque vint à penser qu'une suite de combats et de conquêtes en Afrique pouvaient y dresser un trône à son frère, il se hâte de lui écrire, et le rappelle encore une fois à Naples, où chaque victoire lui valait un exil. On s'étonne que le prince n'ait pas

encore rendu la couronne au roi Amida, on lui reproche des airs de souveraineté, on va même jusqu'à prendre ombrage de la citadelle qu'il faisait élever aux portes de Tunis. Don Juan, de son côté, ne manquait point de bonnes raisons pour justifier sa conduite. « Pourquoi l'envoyer à « grands frais reprendre Tunis, si l'on ne « veut pas en assurer la conquête par toutes « les ressources que dicte la prudence ? « Sans doute le meilleur moyen était de « construire une place d'armes qui com- « mandât à tout le pays ; de là dépendait « le salut de la ville et la sûreté de la gar- « nison. A la vérité, le dernier roi s'étant « rendu odieux à ses sujets par des actions « cruelles, il avait cru devoir le priver « de la couronne ; mais il attendait des « ordres d'Espagne pour la placer sur la

« tête de Mehemet, qui possédait à juste « titre l'affection et la confiance des Maures. »

Philippe n'en persistait pas moins dans ses funestes résolutions, et même, après le départ de son frère, il envoya sur-le-champ l'ordre à Serbelloné de suspendre les travaux de la citadelle : ce qui toutefois n'empêcha point don Juan, du fond de l'Italie où il était relégué, de donner les meilleurs conseils pour la défense de Tunis ; et d'insister auprès du roi, quand la place fut investie, pour obtenir la permission de marcher à son secours. Inutile dévouement ! Dès l'année suivante, Ulucciali passant en Afrique à la tête d'une armée formidable, il fallut non seulement abandonner Biserte avec l'ancien rivage d'Utique, mais on perdit encore Tunis et le fort de la Goulette, où l'armée chrétienne, réduite à la plus

Novembre 1573.

1574.

cruelle extrémité, fut en partie massacrée par le vainqueur. Les Maures sauvèrent quelques soldats; et cependant ils coupèrent la tête à l'infortuné Pagan Doria pour l'offrir au gendre de Sélim, qui commandait l'armée de terre. Serbellone ne dut la vie qu'à l'avarice des Turcs et aux grandes espérances qu'ils fondaient sur la rançon de ce général, pour lequel Rome ne craignit point de rendre les fils d'Ali (*a*) et tous les prisonniers du château Saint-Ange. Don Juan, à la première nouvelle de ce désastre, fut saisi d'une profonde douleur: ce n'était point la perte d'un royaume qui l'affligeait; ses regrets avaient un plus noble motif. Il se renferma dans son palais pour donner des

(*a*) On ne rendit qu'un de ces enfans, l'autre était mort dans les premiers momens de sa captivité.

larmes à ces légions qu'il avait si souvent conduites à la victoire, et qui, par un enchaînement de circonstances funestes, payaient aujourd'hui de leur vie les injustes soupçons élevés contre leur général.

Une mission dont Philippe le chargea vers cette époque, loin d'effacer de son âme ces cruelles images, ne fit qu'ajouter encore aux ennuis du prince. Dans la querelle furieuse qui s'émut à Gênes entre l'ancienne noblesse et les nouveaux nobles, le roi d'Espagne, en qualité de protecteur de la République, était d'abord intervenu par le ministère de son ambassadeur; ensuite il jugea nécessaire, pour donner plus de poids à sa haute médiation, d'envoyer don Juan avec quelques vaisseaux croiser en vue du port. L'été tout entier se passa à courir la Méditerranée. Cependant les négociations traî-

1575.

naient en longueur, cet appareil de guerre remplissait d'alarmes l'Italie, et don Juan, voyant reparaître l'automne, prit enfin le parti de retourner à Naples. Il avait conçu dans cette ville une violente passion pour Diane de Phalanga, jeune et belle personne d'une des premières maisons de Sorente, qui ne fut point elle-même insensible aux marques de tendresse que lui prodiguait son illustre amant. Don Juan eut de Diane une seconde fille, qu'il confia secrètement aux soins de sa sœur, Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Jeanne d'Autriche serait devenue en Espagne abbesse perpétuelle de quelque noble monastère; en Italie, elle épousa le prince Botero. On a remarqué que les deux filles de don Juan sont mortes fort jeunes, à peu de dis-

tance l'une de l'autre, et presque le même jour.

Les troubles étant apaisés du côté de l'Italie, et la paix conclue entre Venise et les Turcs, don Juan, que l'on n'avait plus de prétexte pour retenir dans les provinces, obtint alors la permission de passer en Espagne. Ce prince venait de révéler au monde un nouveau capitaine ; ses exploits et son nom remplissaient alors l'Europe ; Philippe ne crut point lui même devoir mettre des bornes aux témoignages de sa satisfaction. Il alla recevoir don Juan au Pardo, il le complimenta en présence de sa cour, et le ramenant ensuite à Madrid sous un dais magnifique, au milieu des applaudissemens universels ; il le fit véritablement jouir de tous les honneurs du triomphe. On sentait cependant que la réputation de son frère

commençait à l'importuner: il y avait je ne sais quoi de pompeux et d'exagéré dans ses éloges, qui trahissait le fond de sa pensée et laissait apercevoir l'embarras où le mettaient de si grands services. Le roi, dans cette fâcheuse préoccupation d'esprit, écoutait avidement les bruits que répandait la malveillance, et se plaisait à croître lui-même ses soupçons et ses alarmes. Vers ce temps, le nonce du pape, Ormanetto, ayant essayé, dans une audience particulière, de solliciter en faveur de don Juan la souveraineté de Tunis, un regard de Philippe fut sa seule réponse, mais un regard qui fit d'abord comprendre que jamais son frère ne porterait de couronne.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

NOTES

DU LIVRE TROISIÈME.

(1) *Ce ne fut pas la faute de ces princes, si l'ambition de Doria, ou peut-être quelque motif plus honteux de sa part, fit échouer d'abord tous les projets de la ligue sainte.* Les historiens espagnols ont accusé Doria, mais par une autre raison, de n'avoir pas fait son devoir à Lépante. Ce général, disent-ils, craignait d'exposer les galères qu'il entretenait au service du roi d'Espagne, moyennant une solde considérable. Il évita la mêlée, et ne combattit que le plus tard possible; lorsqu'il y fut absolument forcé. Don Juan voulait cacher la faute de son lieutenant; mais Colonne la rendit publique, et porta des plaintes au pape, qui, dans un mouvement de colère apostolique, s'écria : « Dieu veuille « pardonner à Doria, *s'il le mérite.* »

(2) *L'Europe n'oubliera jamais qu'il l'a préservée de l'horrible joug des infidèles; et sans doute elle a besoin, pour sa propre estime, d'opposer un si beau dévouement aux indignes lâchetés de notre âge.* Les malheurs de la Grèce ont été dans tous les temps la pierre de touche pour reconnaître les âmes nobles et généreuses. Ainsi Germanicus, se rendant en Syrie, témoigna aux Hellènes, et particulièrement aux Athéniens, la plus tendre sollicitude. Cependant la pitié du prince devint l'objet des plus violentes attaques; on lui reprocha d'avilir la majesté du peuple romain, et de répandre sans discernement ses bienfaits. Déjà les Grecs n'étaient, pour de certaines gens, *qu'un vil ramas de toutes les nations, qu'il fallait bien se garder de confondre avec l'ancien peuple de la Grèce.* On voit du moins que notre siècle n'est pas le premier qui se soit servi de ce prétexte pour insulter au malheur. Mais, qui prenait à Rome la défense des Hellènes? Germanicus. Qui répandait contre eux l'outrage et la calomnie? le plus scélérat des hommes, celui qui devait bien-

tôt verser le poison dans la coupe du jeune César, le digne époux de Plancine, Pison enfin, c'est tout dire.

LIVRE QUATRIÈME.

HISTOIRE

DE

DON JUAN

D'AUTRICHE.

LIVRE QUATRIÈME.

Les nouvelles qui arrivaient des Pays-Bas contribuaient encore chaque jour à augmenter les inquiétudes et les perplexités du monarque. Philippe, sur le déclin de l'âge, voyait un royaume se détacher avec effort

de sa couronne, et ne trouvait point de remède contre l'héroïque constance d'un peuple qui avait su honorer par tant de sacrifices la noble cause de la liberté. C'était en imposant de nouvelles limites aux flots de l'Océan, en déshéritant la mer de ses abîmes, que les Bataves, depuis long-temps s'instruisaient à vaincre le despotisme. Indignés qu'on ose aujourd'hui leur parler en maître, là où ils ont eux-mêmes donné des lois à la nature, ces hommes généreux acceptent le défi, répondent avec allégresse au premier cri de guerre, et se préparent à une lutte sanglante contre toutes les forces réunies de la vieille Espagne. Bientôt la main d'une femme ne suffit plus à tenir les rênes embarrassées du gouvernement : Marguerite a pris le parti de se retirer, et d'horribles persécutions com-

mencent sous le duc d'Albe. Les têtes les plus illustres tombent sur l'échafaud, on livre aux flammes des cités entières, les habitans sont égorgés sans distinction d'âge ni de sexe. Alors, plutôt que de s'humilier par de lâches soumissions, les Hollandais, rouvrant à l'Océan un large passage, roulent ses flots écumeux vers le camp des Espagnols, détournent en même temps le cours de la Meuse et de l'Yssel, et viennent sur leurs vaisseaux, à travers les campagnes submergées, attaquer les forts et les retranchemens de l'ennemi. Ainsi commença dans les Provinces une guerre d'extermination, la plus terrible et la plus furieuse qui jamais ait éclaté parmi les hommes.

Cependant, les cruautés exercées par le duc d'Albe ne portèrent point tout le fruit qu'en attendait le roi d'Espagne. Ce gé-

néral fut peu de temps après remplacé par don Louis de Requesens, le même qui prétendait à Lépante tromper le courage de don Juan. C'était une de ces réputations de cour, dont il ne faut point chercher la source au delà du palais et de la faveur des rois. Requesens échoua contre la Zélande, après avoir déjà perdu la flotte qu'il destinait à la conquête de cette province. Il offre inutilement une amnistie, personne ne la veut accepter; le congrès même de Bréda est rompu. De nouvelles discussions s'engagent avec les États, le trésor s'épuise, l'armée se révolte; et, dans de si grandes perplexités, Requesens, dévoré de honte et de chagrin, voit sans regret approcher
Mars 1576. sa dernière heure. Alors le conseil d'Etat, composé de la haute noblesse des Provinces, s'empara seul du gouvernement, attirant

d'abord à lui toute l'autorité des gouverneurs, et donnant partout des ordres en son nom. Et cependant Philippe n'en parut point mécontent; il ne blâma point cette démarche, quoique, peu de temps avant de mourir, Requesens eût désigné pour son successeur le comte de Barlemont. Peut-être le monarque s'imaginait-il que ses volontés rencontreraient moins d'obstacles à l'ombre d'une régence nationale; peut-être espérait-il, sous une feinte condescendance, déguiser une partie de son despotisme: c'est à peu près la seule manière dont on puisse expliquer sa modération. L'essai toutefois en fut malheureux. Les nobles ne voulurent point reconnaître une autorité qui blessait leur orgueil, les provinces restées fidèles commencèrent elles-mêmes à s'agiter, et, pour comble de malheur, il ne

se trouva personne qui eût assez de crédit pour retenir l'armée dans l'obéissance. Trop souvent on s'était fait un jeu de tromper l'avarice du soldat, soit en le privant de l'assaut, soit en lui refusant sa part du butin, qu'il réclamait à titre de solde et de récompense. Las de tant de fatigues et de misères, les régimens coururent aux armes; officiers et soldats se lient par d'exécrables sermens, et tous en un même jour abandonnent les camps et les places fortes pour revenir sur leurs pas assiéger des villes amies. Alors un cri d'indignation retentit dans le royaume, et chacun se prépare à repousser par la force les violences et l'agression des troupes royales.

Le moment était venu de donner un successeur à Requesens, et Philippe, comme toute l'Europe, ne vit qu'un seul homme

capable de recueillir ce terrible héritage. Des provinces révoltées à faire rentrer dans le devoir, l'inquiétude et le mécontentement de quelques autres à calmer, le pouvoir à ressaisir sur les nobles qui l'avaient envahi, et, pour toute ressource, une armée qu'il faut commencer par remettre sous la discipline; voilà de quel soin on se proposait de charger don Juan. Combien ici la scène change de face pour ce prince! Au lieu d'emporter avec lui, comme autrefois, dans ses lointains combats, les vœux et les espérances de l'Europe, il ne recevra maintenant que les malédictions de ces peuples chrétiens, qui militent pour la réforme du culte et la liberté de conscience. Cruelles extrémités! triste et déplorable condition du soldat, qui, déshérité de sa propre pensée, s'accommode à toutes les haines et

à toutes les vengeances qu'on lui veut imposer. Grégoire XIII sollicitait hautement le roi d'Espagne d'envoyer son frère dans les Pays-Bas, afin d'abattre, disait-il, d'un seul coup l'hydre de l'hérésie. Mais Rome avait encore un autre dessein, c'était de mettre don Juan à la tête de la nouvelle croisade prêchée en faveur de Marie Stuart; et, sous ce double rapport, on trouvait avantageux d'assurer au prince le commandement des places maritimes de Flandre, où il pouvait assembler sa flotte et diriger en silence les mouvemens de l'armée. Pour prix d'un si éclatant service, don Juan devait obtenir la main de Marie, et partager avec elle le trône d'Écosse. Tandis que l'âme du jeune prince s'ouvre aux plus douces espérances, Philippe, se reposant de l'avenir sur les peines et les traverses

qui attendent son frère dans le gouvernement des Provinces, le voit avec une joie sinistre prendre la route des Pays-Bas.

La prise d'Alost et de Maestricht par les troupes rebelles hâta le départ de don Juan. Avant de quitter l'Espagne, il voulut revoir encore une fois la veuve de Quixada, déjà vieille et chargée d'infirmités. Il lui avait écrit de Naples et de Milan, il promit de l'instruire de son arrivée en Flandre. Environné des souvenirs de son enfance, don Juan passa quelques heures délicieuses à Villagarcia : de là il vint prendre les derniers ordres du roi, et se dirigea ensuite vers les frontières de France. La politique espagnole ne laissait point alors respirer ce malheureux royaume; toutes les machinations, toutes les pratiques des cabinets étrangers, y tournaient au meurtre et à la révolte.

Octobre 1576.

A Madrid, aussi bien qu'à Rome, on se plaignait de Henri III, et l'on condamnait sans ménagement son dernier édit de pacification. Ni la victoire qu'il avait remportée à Moncontour, ni l'assassinat du prince de Condé (1), ni les terribles souvenirs de la Saint-Barthélemy, plus méritoires encore, ne purent le faire absoudre d'une récente velléité de clémence; tant il est difficile aux princes de retirer leurs mains du sang, une fois qu'elles s'y sont baignées. Aussi le roi d'Espagne renouait-il sur tous les points de la France ses négociations avec le parti catholique; achetant le clergé, achetant les Guises, achetant les députés aux États de Blois, et cette foule empressée de saints et de dévots qui devaient bientôt figurer dans la ligue. Ce fut précisément à l'époque de ce vaste complot,

que don Juan traversa la France pour se rendre dans les Pays-Bas : il avait reçu de Philippe des ordres secrets, et devait voir à Paris l'ambassadeur d'Espagne.

Ce voyage, dans de pareilles circonstances, pouvait devenir périlleux, si le roi, par une sage précaution, n'eût ordonné lui-même à son frère de se déguiser. Don Juan, en conséquence, revêt l'ancien costume des Maures, noircit sa barbe, ses cheveux, donne à son visage la couleur africaine, et se fait passer sur la route pour l'esclave d'Octave de Gonzagues, un des seigneurs de sa suite. A son arrivée à Paris, il alla descendre dans une petite hôtellerie de la rue Saint-Antoine, presque en face de la maison de l'ambassadeur; et pourtant ce ne fut que le soir, à la chute du jour, qu'il se rendit chez don Jacques de

Zuniga. D'abord on l'introduit comme un messager fidèle, chargé de dépêches importantes, qu'il ne doit remettre qu'à l'ambassadeur. Mais, prévenu sans doute par quelque avis secret, Zuniga reconnaît le prince, se jette à ses genoux, et demande la permission de lui baiser la main.

Après un moment d'entretien, don Juan annonça qu'il resterait quelques jours à Paris pour visiter cette ville célèbre; il se promettait surtout d'assister aux fêtes du Louvre, dont la magnificence et la galanterie faisaient alors tant de bruit en Europe. Le souvenir de nos guerres civiles était encore récent, de sinistres présages révélaient déjà la ligue et ses horreurs, et le temps qui fait intervalle entre ces deux sanglantes époques, la cour le passait stupidement à s'enivrer de volúptés et de dé-

votions. Il devait être en effet curieux pour don Juan de saisir les principaux traits de ce tableau, et de voir avec quelle imperturbable confiance la race des Vallois courait à sa ruine. Changeant donc encore une fois de déguisement, le prince accompagne Gonzagues au Louvre, et le suit jusque dans le cabinet du roi. Il fut vivement épris des charmes de la reine de Navarre, et s'en alla, dit Brantôme, *bien informé d'elle et de notre cour*; ce qui sera facile à croire, si nous admettons l'authenticité de certaines lettres qu'on le suppose avoir écrites à la veuve de Quixiada, et dont il suffit de présenter ici des fragmens, pour prouver du moins la vérité historique de leur contenu. Don Juan n'y parle point de la reine de Navarre : est-ce oubli ou discrétion ?

Octobre 1576.

. . . . . .

Il me tarde de voir cette reine fameuse, belle-fille de François Ier, veuve de Henri II, nièce de deux papes, mère de trois rois de France, et belle-mère des rois d'Espagne et de Navarre; et cependant ma curiosité est encore moins excitée par tant de titres pompeux, que par la célébrité malheureuse qui pèse sur la tête de Catherine. Si j'en crois ce qui se disait à Naples sur cette femme extraordinaire, toute sa vie elle n'aurait fait qu'obéir à une fatale destinée. Les astrologues, à sa naissance, menacèrent de si grands malheurs le pays où elle se marierait, que sa propre famille fut alors sur le point de l'étouffer. Reconnaîtrai-je dans ses traits l'empreinte de quelque mauvais génie? Le sceau de la malédiction

rend-il son abord sinistre? ou bien cette grande reine a-t-elle le don terrible de cacher, même à des yeux prévenus, la trace de ses crimes et le secret de ses vengeances?

Octobre 1576.

Je suis allé ce matin au Louvre sous les auspices de Gonzagues. Le roi venait de présider le conseil. Nous l'avons trouvé dans son cabinet avec une demi-douzaine de petits chiens, ses deux plus affectionnés mignons, Quelus et Saint-Maigrin, des perroquets qui jetaient des cris épouvantables, et une guenon qui sautait sur les épaules et sur la tête de sa majesté. On a fait sortir les chiens et les mignons, nous sommes demeurés avec les perroquets. Henri est petit, mais bien fait; son re-

gard est plein de douceur, ses manières sont nobles et gracieuses. Il porte des boucles d'oreilles, et met du rouge comme une femme : ses cheveux sont frisés avec soin, un long chapelet pend à sa ceinture. Tel s'est montré à nous le vainqueur de Moncontour. En vain Gonzagues a-t-il essayé de ramener la conversation vers un objet plus important ; il nous a fallu entendre jusques au bout le récit des mascarades et des dévotions qui partagent la vie du prince, admirer la pieuse ordonnance de ses processions et le luxe oriental des fêtes de sa cour. Que ne puis-je me faire connaître ! Ce serait à coup sûr une belle occasion pour Henri de donner des ballets et des carrousels. En nous congédiant, le roi est monté dans son carrosse avec ses mignons, il allait à la sainte chapelle ado-

rer la vraie croix. Gonzagues a parlé d'une nouvelle audience : nous attendons les ordres de sa majesté. . . . . .

Octobre 1576.

. . . . . .

Je suis retourné au Louvre avec Gonzagues et l'ambassadeur. On attendait impatiemment le roi. Nous l'avons vu rentrer enfin dans son palais, vêtu de l'habit de pénitent, portant à la main une discipline et un gros chapelet. Il s'est fait recevoir de la congrégation des *Baltus*, pour gagner les indulgences du jubilé que vient d'accorder Grégoire XIII ; Henri court avec ses confrères les rues de Paris, et récite dévotement dans chaque église ses patenôtres. Il a jeté sur sa table un reliquaire et son chapelet à têtes de mort ; puis, se met-

tant à caresser tantôt un chien, tantôt un perroquet, il nous a entretenu des affaires de son royaume. Sa majesté aurait désiré ne se point brouiller de quelque temps avec le parti huguenot, dont on paraît redouter ici le désespoir : mais les événemens pressent, notre ambassadeur a parlé au nom de l'alliance catholique, et Gonzagues s'est aussitôt engagé à faire passer en France de nouveaux secours. Le nonce du pape, qui, dans ce moment, venait rendre visite au roi, a déclaré lui-même que le Saint-Siége ne tolérerait jamais une liberté de conscience, dont les suites, dit-il, peuvent devenir si funestes à l'Église. Ces mots, prononcés avec autorité, ont paru triompher des irrésolutions du monarque : il révoquera l'édit de pacification, il éloignera de son conseil tout ce qui n'est pas catho-

lique pur. Sa majesté veut que nous différions de deux jours notre départ ; afin d'assister à une fête que lui doit offrir la reine mère. Je vais donc voir Catherine, je vais la voir au milieu de sa cour, parée de tous ses enchantemens.

Octobre 1576.

Catherine de Médicis est, à cinquante ans, une des femmes les plus séduisantes de son royaume. Elle efface encore, par la noblesse de ses traits, et par la grâce répandue dans toute sa personne, cet essaim de jeunes beautés empressées à la servir. On dirait qu'il s'est fait dans son âme un heureux mélange de tout ce que le pouvoir a de plus imposant, uni à la légèreté française. Cependant, vous la voyez quel-

quefois fixer à l'aventure ses regards distraits et rêveurs, comme si, tout à coup, elle ne voulait plus songer qu'à la bizarrerie de sa destinée. Peut-être aussi cette mélancolie passagère vient-elle de certaines apparitions dont se plaint Catherine. Il lui arrivera de marquer du doigt quelque place avec frayeur, et alors elle s'écrie : *Je vois passer l'ombre de feu M. le cardinal de Lorraine.* Hélas ! qui sait combien de spectres hideux, qu'elle n'oserait nommer, se présentent encore à son imagination épouvantée, traversant en silence les vastes appartemens de son palais ? Toutefois le calme renaît dans son cœur, sa tristesse se dissipe comme un nuage léger, et Catherine a bientôt rappelé sur ses pas les jeux et les ris. Ses filles d'honneur, qu'elle exerce au plus tyrannique des empires, n'attendent

que le signal de leur reine pour rompre les groupes des courtisans, et semer partout la folle gaîté et la douce ivresse du plaisir. Mais, dans cet aimable désordre, elles savent régler d'avance leurs transports, et s'attachent plus volontiers à la conquête d'un ennemi que l'on veut enchaîner (2). Le roi lui-même n'est point à l'abri de la séduction : j'ai vu Catherine attentive épier un caprice de son fils. Cependant, au milieu de ces fêtes, se dit le chapelet et se verse le poison.

. . . . . .

Don Juan fut informé, par l'ambassadeur espagnol, que les régimens qui avaient surpris Alost et Maestricht venaient de piller Anvers. Il quitte aussitôt la France et ses plaisirs, prend en hâte le chemin de la

Fin d'octobre 1576.

Belgique, et se fait d'abord reconnaître à son arrivée dans Luxembourg. Non seulement cette ville, mais tout le pays qui porte son nom, soit crainte ou respect pour d'anciens sermens, n'avait point voulu accéder au traité de Gand, par lequel les autres provinces s'engageaient à chasser des Pays-Bas l'armée espagnole. Les Etats et le conseil entrèrent les premiers dans la confédération : mais le prince d'Orange en était véritablement l'âme ; il avait formé seul ce grand dessein, et déjà, du fond de la Hollande, il faisait passer aux Flamands des troupes et des munitions. On dit même que ces renforts, arrivés à propos, hâtèrent la capitulation du château de Gand. Aussi, par l'acte de confédération qui fut signé dans cette ville, Nassau conserva toujours la charge de grand amiral et le

gouvernement des provinces maritimes. Voilà le terrible ennemi qui va maintenant balancer les destins de l'Espagne; et si don Juan ne le rencontre pas d'abord sur les champs de bataille, il n'en ressentira pas moins toute l'influence de sa grande âme, et la prodigieuse activité de son mâle génie.

Suivant quelques écrivains, le sac d'Anvers aurait eu lieu le jour même où don Juan arrivait à Luxembourg. C'est une autre version, qui prouve que jusques aux dates, dans l'histoire, sont frappées d'incertitude. Quoi qu'il en soit, le prince écrivit sur-le-champ au conseil d'état pour blâmer la conduite des troupes, et pour rassurer en même temps les magistrats et les citoyens, promettant à tous une éclatante justice. Il parlait de la paix, il annonçait hautement l'oubli du passé, à condition que l'on rentrerait 4 novembre 1576.

dans l'obéissance du roi et sous le joug de l'Eglise romaine. Que si l'on persiste dans de funestes doctrines, disait-il, le conseil répondra seul de tout le sang qui pourrait être versé. Au reste, don Juan ne croyait pas devoir se rendre à Bruxelles qu'on ne lui eût envoyé des ôtages; il prétendait jouir de l'immense pouvoir de ses prédécesseurs, et revendiquait sans partage le commandement des armées de terre et de mer. On l'accusa d'avoir mis dans sa lettre trop de hauteur; d'autres lui ont reproché, au contraire, une trop grande condescendance : d'où l'on peut conclure qu'il n'est point de bon moyen pour enchaîner un peuple qui veut résolument sa liberté.

Don Juan avait envoyé l'ordre aux troupes d'Anvers de mettre bas les armes. Elles obéirent sans murmurer; et rejetèrent leur

faute sur la mauvaise foi des États, qui, depuis la prise de Ziriczée, les laissaient dans une affreuse misère. Le conseil ne se montrait point aussi soumis : il différa sa réponse jusqu'au mois de décembre, je ne sais sous quel prétexte, mais en effet pour avoir le loisir de consulter Nassau. Le prince d'Orange était d'avis qu'on n'écoutât aucune proposition, avant que dom Juan eût fait sortir des Pays-Bas les Espagnols. « Alors « seulement vous pourrez recevoir sans dé- « fiance le nouveau gouverneur ; jusque-là « vous n'avez aucune garantie contre un « homme qui, dans ses demandes, prend « le ton et l'autorité d'un maître. Usez de « votre pouvoir avec fermeté, repoussez « tout ce qui blesse les droits et les privi- « léges du peuple, et sachez que le moment « décisif est venu pour vous; d'opter entre

« l'esclavage et la liberté. » C'est ainsi que Nassau, par son admirable prudence, prévenait les dangers d'une séduction dont il était presque impossible de se défendre à la vue de don Juan.

Cette opinion prévalut dans le conseil. Il fut arrêté qu'on ne reconnaîtrait point le gouverneur s'il n'accédait lui-même à la confédération de Gand; et cependant, afin d'éviter toute surprise, on se prépare à la guerre, on lève des troupes en Allemagne, on assemble à Vavres une armée sous le commandement du comte de Lalain. Des ambassadeurs partent de tous côtés pour implorer le secours des nations voisines : ils vont à la cour du prince palatin, Casimir; ils vont en Angleterre, et jusqu'en France, chercher des ennemis à Philippe. Les États s'occupèrent ensuite de répondre

à don Juan, mais ce fut avec si peu d'égards et de respect, qu'ils laissèrent bien plutôt percer dans cette circonstance le souvenir de leur ancienne faiblesse. Le conseiller Ischius, chargé de porter la parole, s'indigna lui même de sa mission, et plus encore du conseil qu'il reçut de poignarder le prince. Intrépide et généreux, comme tous les amis sincères de la liberté, cet homme de bien s'acquitta de son devoir avec une noble hardiesse; et, sans se permettre de déroger à ses instructions, il omit seulement la menace et l'insulte, qui ne s'allient jamais à la véritable dignité.

Cependant le nouveau gouverneur, soit dissimulation ou générosité, paraît avoir oublié tous ses ressentimens, et ne se plaint que du peu de confiance que lui accordent les États. Il fait à la députation un accueil

plein de bienveillance, il témoigne le plus vif désir de rendre à la Belgique la paix et le bonheur dont elle a joui si long-temps. Ses discours et ses moindres paroles, tout annonce en lui les meilleures intentions. Ischius ne pouvait retenir ses larmes. De retour à Bruxelles, il donna une idée si avantageuse de la modération du jeune prince, que, d'un commun accord, le conseil résolut de lui envoyer une seconde ambassade, dont les instructions, beaucoup plus pacifiques, se borneraient à exiger la ratification du traité de Gand. Dès lors on offrait au prince tout ce qu'il pouvait désirer; des ôtages parmi la noblesse, et une garde d'honneur pour sa propre sûreté. Après en avoir délibéré avec Gonzagues, et ensuite avec Escobedo, son secrétaire et son ami, don Juan donna enfin son adhésion, et pro-

mit de congédier sur-le-champ l'armée espagnole. Les conférences s'ouvrirent dans le duché de Luxembourg, à Marche-en-Famène; et, dès le mois de février, on publia, sous le nom d'*édit perpétuel*, le nouveau traité, par lequel don Juan s'engageait à maintenir les priviléges de la Belgique, et à n'employer désormais au service de Sa Majesté que les naturels du pays. Nonobstant les prières et les sollicitations du conseil, et sans avoir égard à la soumission des provinces catholiques, les Etats de Hollande et de Zélande ne voulurent point, il est vrai, reconnaître l'édit, ni se séparer de la cause du prince d'Orange, qui était pour eux celle de la religion et de la liberté. Quelque efforts que l'on fît ensuite, ils persistèrent toujours dans leurs refus. Un article du traité portait que les troupes, après avoir

17 février 1577.

reçu leur solde entière, sortiraient de la Belgique dans quarante jours : don Juan, pour ôter toute défiance et pour donner une preuve éclatante de sa bonne foi, prêta lui-même aux États cent mille francs dont ils avaient besoin. Un regret, cependant, affligeait l'armée; c'était de quitter les Pays-Bas sans avoir vu don Juan; mais le prince redoutait avec raison les transports que n'eût pas manqué d'exciter parmi ces vieilles bandes la présence de leur général, et les emportemens qui pouvaient en être la suite. Ainsi les Espagnols, conduits par le comte de Mansfeld, prirent la route de l'Italie, et traversèrent la Lorraine, la Bourgogne et la Savoie. Quelques bataillons, selon la promesse de Gonzagues, allèrent en France soutenir le parti catholique.

Aussitôt que la Belgique, délivrée du joug

insupportable d'une milice étrangère, put espérer à l'avenir de meilleurs jours, elle s'abandonna sans contrainte aux sentimens d'amour et de reconnaissance que lui inspirait don Juan. Pendant les conférences, une partie de la noblesse était accourue à Luxembourg saluer le prince. Sa cour devint brillante, les fêtes commencèrent, et, pour mettre le comble à tous les vœux, il alla dans Louvain, aux portes de Bruxelles, attendre paisiblement le départ des troupes. Deux mois s'étaient à peine écoulés, que don Juan fit dans cette capitale son entrée solennelle, accompagné du nonce et de l'évêque de Liège, au milieu d'un peuple immense qui l'était venu chercher à Louvain, et le conduisait en triomphe dans l'ancien palais des gouverneurs. Là, il reçut le serment des Etats, et jura lui-même, entre

1er mai 1577.

les mains de l'évêque de Bois-le-Duc, de maintenir fidèlement les droits et les priviléges de la nation Belge. Sa conduite, au reste, toujours sage et modérée, surpassait encore l'attente des peuples, et les heureuses espérances qu'ils avaient conçues d'abord. Il ne se fit point une loi d'éluder ses promesses, il ne se résigna point à vivre en étranger parmi les hommes qu'il gouvernait, il prétendit encore moins s'environner du prestige d'une austère grandeur; mais on le voyait souvent, dans ses loisirs, partager les divertissemens de la multitude, se mêler à ses jeux, à ses fêtes, tirer lui-même de l'arc, et s'inviter aux repas que donnaient les citoyens. Tels furent, au commencement, les moyens honorables que le prince employa pour se concilier les esprits.

Pourquoi faut-il qu'un roi, d'Espagne,

dont le sceptre s'étend à quatre cents lieues de sa capitale, jusque sur les terres lointaines des anciens bataves, non content de retenir dans l'obéissance tant de peuples divers, tire encore l'épée contre eux pour les mettre aux pieds et à la discrétion du pontife de Rome? Quel habile politique expliquera jamais la folie de ce dessein? La chaîne que l'on fait porter aux nations ne saurait avoir qu'une certaine longueur; c'est le grand art, de n'aller point jusqu'au bout. Don Juan en fit la triste épreuve; car le moment était déjà venu pour le pouvoir de se réfugier dans une sage tolérance. Malgré tous ses soins et toute sa modération, il ne put triompher des alarmes qu'entretenait dans les provinces maritimes le retour à l'unité catholique. On avait exigé des États la promesse solennelle de maintenir irrévocablement la foi romaine;

et ce fut un beau prétexte pour Nassau, de rompre avec des hommes qui mettaient les haines et la persécution à la place de la liberté de croyance. Il fit paraître une protestation si éloquente, si pleine de sens et de vérité, qu'elle entraîna d'abord la défection des villes d'Amsterdam et d'Utrecht, et disposa les autres à la révolte. On a blâmé don Juan de s'être laissé désarmer par de fausses espérances de paix et d'union. Pour moi, je ne pense pas ainsi ; il fallait aller plus loin ; il fallait pardonner à la Hollande son hérésie, proclamer le libre exercice de la réforme, et l'on n'eût jamais eu besoin de rappeler les Espagnols dans le royaume. Mais le frère de Philippe cède aux perfides insinuations du parti romain, il tend les bras aux jésuites, il rend aux disciples d'Ignace l'instruction de la jeunesse

qu'on leur avait ôté, il menace enfin d'une nouvelle guerre religieuse le prince d'Orange ; et force lui fut bientôt de quitter Bruxelles pour se sauver à Malines. De là tous les maux qui vont accabler encore une fois la Belgique, et remettre en question les droits des peuples et des rois.

Sur le point de recourir aux armes, le nouveau gouverneur voulut s'assurer de quelques places fortes qui le missent en état de commencer avantageusement la guerre. Ses Espagnols lui manquaient, à la vérité, pour une si grande entreprise, mais il restait encore plusieurs compagnies allemandes que les Etats n'avaient pu congédier faute d'argent, et le prince résolut de les faire servir à ses desseins. Louis de Trelon, qui commandait à Anvers sous les ordres du duc d'Arschot, entre dans le complot, et

promet de livrer la citadelle. Il eût complétement réussi sans une lettre qui fut interceptée, et dans laquelle se trouvaient les projets et le plan d'attaque des conjurés. Les troupes des États, déjà prévenues, battirent le colonel d'Enden sur la route d'Anvers ; et le baron de Lidekerke, envoyé pour contenir les Allemands, rétablit l'ordre dans la ville à la suite d'un combat où Trelon demeura prisonnier. Le lendemain, les colonels Fronsberg et Eouker, menacés dans le faubourg par les vaisseaux du prince d'Orange, emmenèrent leurs régimens à Breda et à Berg-op-Zoom.

Don Juan alors, sous prétexte de recevoir sur la frontière la reine de Navarre qui allait prendre les eaux de Spa, quitte brusquement Malines, et vient à Namur, rempli d'un nouveau dessein. Marguerite ne

tarda point elle-même à faire son entrée dans cette ville; et tous les deux, cachant sous des dehors étudiés leur double trahison, se trompent réciproquement et trompent le peuple généreux qui leur donne l'hospitalité. Don Juan épiait l'occasion de s'introduire dans le château de Namur; Marguerite, de son côté, feignait le voyage de Spa, pour séduire la noblesse du Brabant et préparer cette révolution qui devait mettre le duc d'Alençon, son frère, à la place de don Juan. En passant à Cambrai, la reine de Navarre s'était attaché par ses charmes le commandant de la citadelle, qu'elle se vante, dans ses mémoires, d'avoir laissé bon Français. A Valenciennes, à Mons, on venait de la traiter en souveraine, et elle n'en partait point sans avoir reçu les promesses du comte de Lalain, gouverneur du Hainaut.

Toutes ces ouvertures se faisaient au milieu des danses et des festins, pendant la célébration même des mystères. Et tant de soins n'empêchèrent pas la princesse de remarquer, aux vêpres des chanoinesses de sainte Vaudrude, qui n'avaient manqué ni un repas ni un bal, qu'elles changeaient d'habits quatre fois le jour. Don Juan avait eu sans doute de bonnes raisons pour traverser secrètement la France ; mais il devait encore moins aujourd'hui laisser la fille de Catherine pénétrer dans la Belgique, et parcourir en triomphe les provinces de son gouvernement.

Marguerite voyageait dans une litière dont les panneaux d'or et de glaces étaient couronnés d'une riche draperie de velours incarnat. On la voyait poursuivre sa route, mollement étendue sur des coussins de sa-

tin blanc, enivrée de tous les soins dont elle était l'objet, et se jouant avec les fleurs que l'on répandait sur son passage. Madame de Tournon, sa dame d'honneur (3), et la princesse de la Roche-sur-Yon, étaient également portées en litière. Plusieurs dames de la cour suivaient dans leurs carrosses; les écuyers, avec les gentilshommes, voltigeaient à cheval autour des portières. Aussitôt qu'on aperçut la reine, don Juan mit pied à terre pour la saluer; puis, remontant sur son cheval, il continua de l'entretenir avec beaucoup de grâce et d'enjouement jusqu'à Namur. Le lendemain, la noblesse fut réunie dans un superbe banquet. Sa table était dressée à trois pas de la table royale, où mangèrent ensemble Marguerite et don Juan. Madame d'Havré servait la reine; Louis de Gonzagues, de-

l'illustre maison de Mantoue, donnait à boire au prince, le genou en terre. Le bal s'ouvrit ensuite, et dura une partie de la nuit. Il faut mettre au nombre des divertissemens de cette journée, une messe en musique, que l'on célébra devant la princesse, et qu'elle nomme *à la façon d'Espagne*, parce que ces messes n'étaient point alors connues en France. Sous les yeux de don Juan, et dans son propre palais, la reine ne cessait encore de former des intrigues et des partis; digne récompense de la trahison que méditait le prince lui-même. Enfin, rassasiée de plaisirs et de magnificences, Marguerite quitte Namur, et s'embarque sur la Meuse, pour aller à Liége, et de là à Spa.

Don Juan, comme s'il eût voulu se reposer des ennuis d'une fastueuse représenta-

tion, annonça pour le jour suivant une grande partie de chasse, où furent invités ses principaux officiers et toute la noblesse du pays. Il se laisse emporter d'abord à son ardeur, il s'enfonce le premier dans les avenues de la forêt; et cependant, lorsque le bruit du cor se perd dans le lointain, le prince, reparaissant tout à coup sur la lisière du bois, se promène avec sa suite au pied du château, en examine avec soin les murailles, et semble, à plusieurs reprises, s'étonner de la force et de l'importance de la place. Tout autre que le commandant eût été, comme lui, la dupe de cette ruse. Il vient au devant du prince, il se fait un devoir de répondre à ses questions, bientôt il le sollicite d'entrer dans la citadelle. Voilà précisément où l'attendait don Juan. Les hommes de sa suite, tout dévoués à

24 juillet 1577.

leur chef, tirent dans cet instant les armes qu'ils ont cachées sous leurs pourpoints, et s'emparent de la porte et du pont-levis. La garnison est changée, la ville de Namur se soumet ; et, par cet artifice, la province entière rentre sous la domination absolue de l'Espagne. Don Juan s'honora, dit-on, d'un pareil triomphe, et don Juan portait encore l'épée qui avait vaincu à Lépante ! C'est que le despotisme, à la longue, rétrécit la pensée de l'homme, et souille sa vertu.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

NOTES

DU LIVRE QUATRIÈME.

(1) *Ni la victoire qu'il avait remportée à Moncontour, ni l'assassinat du prince de Condé, ni les terribles souvenirs de la Saint-Barthélemy, plus méritoires encore, ne purent le faire absoudre d'une récente velléité de clémence*, etc. A Jarnac, le prince de Condé était déjà pris prisonnier, le sang coulait en abondance de ses blessures, et on venait de l'asseoir au pied d'un arbre, lorsque Henri III, alors duc d'Anjou, envoya le capitaine de ses gardes, Montesquiou, le tuer d'un coup de pistolet. On sait, de même, combien le duc d'Anjou se fit remarquer à la Saint-Barthélemy, par la violence de ses conseils, et les emportemens d'un zèle furieux.

(2) *Mais, dans cet aimable désordre, elles savent*

régler d'avance leurs transports, et s'attachent plus volontiers à la conquête d'un ennemi que l'on veut enchaîner. L'histoire rapporte, en effet, que la demoiselle du Roüet avait été chargée de gagner le cœur du roi de Navarre, tandis que la demoiselle de Limeuil mettait en œuvre toutes les ressources de la galanterie pour captiver le prince de Condé. C'était aussi un des grands moyens dont se servait la reine mère pour éloigner Charles IX des affaires. Tout lui était bon pour conserver le pouvoir; la prostitution de ses filles d'honneur, comme le poignard de Maurevel et les gands parfumés de maître René. Catherine ne dédaignait pas elle-même de gagner d'une certaine manière les gens de la plus basse origine, comme on le disait alors, elle avait fait le maréchal de Retz gentilhomme en une nuit.

(3) *Madame de Tournon, sa dame d'honneur, et la princesse de la Roche-sur-Yon, étaient également portées en litière.* Madame de Tournon était la mère de cette jeune demoiselle de Tournon, qui

dans ce voyage même acquit une si funeste célébrité. Voici l'événement, tel que le raconte dans ses mémoires Marguerite de Navarre : « Madame de « Tournon, qui était lors ma dame d'honneur, avait « plusieurs filles, desquelles l'aînée avait épousé « M. de Balançon, gouverneur pour le roi d'Espagne au comté de Bourgogne, et s'en allant à « son ménage, pria sa mère, madame de Tournon, « de lui bailler sa sœur, mademoiselle de Tournon, « pour la nourrir avec elle, et lui tenir compagnie « en ce pays, où elle était éloignée de tous ses pa- « rens. Monsieur le marquis de Varambon, lequel était « lors destiné à être d'Église, demeurant avec son « frère Monsieur de Balançon, en même maison, de- « vint, par l'ordinaire fréquentation qu'il avait avec « mademoiselle de Tournon, fort amoureux d'elle; « et n'étant point obligé à l'Église, il désire l'épouser. « Il en parle aux parens d'elle et de lui. Ceux du « côté d'elle le trouvèrent bon; mais son frère, mon- « sieur de Balançon, estimant plus utile qu'il fût « d'Église, fait tant qu'il empêche cela; s'opiniâ-

« trant à lui faire prendre la robe longue. Madame
« de Tournon, très sage et très prudente femme,
« s'offensant de cela, prit avec elle sa fille. Celle-ci,
« dont la vie était rude et malheureuse chez sa mère,
« ne souhaitant que de se voir hors de cette tyrannie,
« reçut une certaine joie quand elle vit que j'allais
« en Flandre, pensant bien que le marquis de Va-
« rambon s'y trouverait, comme il le fit, et qu'étant
« lors en état de se marier, ayant du tout quitté la
« robe longue, il la demanderait à sa mère. Mais le
« marquis de Varambon, tant que nous fûmes à
« Namur, ne fait pas seulement semblant de la con-
« naître. Le dépit, le regret, l'ennui, lui serrent
« tellement le cœur, elle s'étant contrainte de faire
« bonne mine tant qu'il fut présent, sans montrer de
« s'en soucier, que soudain qu'il fut hors du bateau
« où il nous dit adieu, elle se trouve tellement saisie,
« qu'elle ne peut plus respirer qu'en criant, et avec
« des douleurs mortelles. Huit ou dix jours après,
« comme on faisait ses funérailles, le funeste convoi
« étant au milieu de la rue qui allait à la grande Église,

« le marquis de Varanbon, coupable de ce triste ac-
« cident, s'étant repenti de sa cruauté, et son an-
« cienne flamme s'étant de nouveau rallumée (ô
« étrange fait!), se résout de la venir demander à
« sa mère; prie don Juan de lui donner une com-
« mission vers moi, et, venant en diligence, arrive
« justement sur le point que ce corps, aussi malheu-
« reux qu'innocent, était au milieu de cette rue. Il
« demande que c'est. On lui répond que c'est le
« corps de mademoiselle de Tournon. A ce mot il
« se pâme, et tombe de cheval : il le faut emporter
« en un logis comme mort. »

LIVRE CINQUIEME.

HISTOIRE
DE
DON JUAN
D'AUTRICHE.

LIVRE CINQUIEME.

Don Juan, par un reste de pudeur, et sans doute pour colorer aux yeux des États sa perfidie, leur adressa, le jour même de la prise de Namur, une lettre où il se plaignait que des machinations et des complots con-

tre sa personne l'eussent réduit à de pareilles extrémités. Il finissait par déplorer le sort des Provinces, et demandait que Guillaume de Hèze, qui depuis son départ, disait-il, excitait le peuple à la révolte, fût sur-le-champ renvoyé de Bruxelles. Les Belges, malgré ce dernier attentat du prince, ne lui avaient pas retiré toute leur affection : des députés vinrent déposer à ses pieds les hommages du conseil, et les vœux que la nation osait encore former pour la paix. Ils le supplient de revenir prendre lui-même les rênes du gouvernement, ils lui offraient pour sa garde un corps nombreux et dévoué, et s'engageaient à punir avec la dernière rigueur les coupables. Mais don Juan, alors, se trouvait le maître de Namur ; de Hierge, le fils du comte de Barlemont, venait de lui livrer une nouvelle place des Pays-

Bas ; et, dans ces commencemens de prospérité, il ne voulut se ressouvenir ni du traité de Gand, ni de l'*édit perpétuel*, qu'il avait juré comme le pacte fondamental des libertés publiques. Il exige qu'on lui rende un pouvoir sans bornes, et qu'on déclare la guerre à Nassau et aux provinces protestantes.

Les États ne purent supporter des conditions si dures, imposées avec tant de fierté, et ils accusèrent hautement de trahison celui qui violait ses propres sermens et la foi royale. Et cependant, pour ne laisser aucun tort de leur côté, ils essayèrent de toucher, par des soumissions et des plaintes respec- 24 août 1577.
tueuses, ce roi d'Espagne qu'ils imploraient toujours inutilement. Leurs représentations, pleines de franchise et de loyauté, pourraient encore servir à l'instruction de notre siècle : il est des vérités dont l'intolé-

rance et l'hypocrisie des hommes rendront l'application éternellement nécessaire. Don Juan, au milieu de ces circonstances, écrivit lui-même à Madrid, et demanda la paix ou des soldats. Mais soit que Philippe n'eût point alors de dessein arrêté, soit qu'il cherchât à augmenter les perplexités de son frère, il ne fit aucune réponse, ni à la lettre du prince, ni à la requête des États. Il se renferma dans un profond silence, laissant au mal le temps de faire des progrès, et comptant apparemment sur l'adversité des peuples comme sur le plus puissant de tous les auxiliaires. Alors l'indignation et la fureur s'emparent des citoyens; ils courent aux armes, ils reprennent sur les Allemands Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Breda, où le colonel Fronsberg avait fait, pour se défendre, de vains efforts.

On dit cependant que Philippe, au bruit de ces premiers succès, usant, par le conseil du Nonce Séga, d'une insidieuse condescendance, promit encore une fois à ses peuples de Flandre l'exécution de l'*édit perpétuel*. Mais il n'était plus temps de feindre, les États venaient d'appeler à Bruxelles le prince d'Orange; et de quelque opinion que l'on fût, catholique ou réformé, tous le saluèrent du beau nom de *père de la patrie*. Cette douce ivresse ne dura qu'un moment, il est vrai. Les auteurs contemporains nous ont appris par quelles intrigues la noblesse flamande, jalouse et furieuse des triomphes de Nassau, abandonna la cause de la liberté pour aller chercher un gouverneur à Vienne, et plus tard en France. C'était remplacer le despotisme par le despotisme : autant valait, après tout, garder les Espagnols et don Octobre 1577.

Juan, que de faire une révolution pour son parent, l'archiduc Mathias, ou pour le duc d'Alençon, frère de Henri III. En acceptant la seconde place, le prince d'Orange donna un grand exemple de désintéressement et de magnanimité. Il fait aussitôt reconnaître l'archiduc gouverneur-général des Pays-Bas, et se charge, sous son nom, de tout le poids de la guerre. Il voulait que l'on reprît Namur, cette clef de la Belgique, qu'il importait surtout alors de retirer des mains de don Juan; mais personne n'avait senti, comme Nassau, l'avantage de cette position, et, malgré la sagesse de ses conseils, malgré les secours de toute espèce qu'il s'empressait d'offrir, les États laissèrent imprudemment à leur ennemi le temps de reformer, sur la frontière, une nouvelle armée.

Les basses intrigues de l'archiduc, et la

connivence de l'empereur Rodolphe, devaient encore, plus que toutes les menaces des États, exciter l'indignation et la colère de don Juan. Dans une lettre qu'il écrivit au prince de Parme, pour le presser de joindre l'armée, il lui disait : « Quoique « l'empereur proteste aujourd'hui contre le « voyage de son frère, il a cependant connu « d'avance tous les détails du complot ; et « non seulement il s'est bien gardé d'y mettre obstacle, mais il n'a pas même daigné « en avertir le roi, comme l'honneur et la « justice semblaient lui en faire un devoir. « Au reste, on attend l'archiduc dans les « Pays-bas, et mes mesures sont déjà prises « pour le recevoir. S'il rejette mes conseils, « s'il persiste dans sa coupable entreprise, « je me croirai dès lors autorisé à le traiter « en ennemi. » Il mandait à l'archiduc lui-

même : « Vous n'êtes que le fauteur et le « complice des *gueux* (1), un rebelle qui « trahit et déshonore sa propre maison. » Et cependant Don Juan ne se borne point à d'inutiles reproches : il a déjà rappelé de France les régimens espagnols ; Farnèse amène de Parme et de Milan de puissans renforts. Ces deux princes, qu'unissaient depuis l'enfance les liens de l'amitié, se revirent avec une joie extrême. Don Juan dit à son neveu, en l'embrassant, que l'intention du roi était qu'ils partageassent ensemble les soins de la paix et de la guerre ; que Sa Majesté voulait qu'il touchât, à titre d'honneur, la même pension que recevaient les vice-rois et les gouverneurs des provinces ; que, pour lui, il se réjouissait sincèrement de le voir désormais siéger au conseil comme son collégue. Telles sont les

propres paroles que, dans cette entrevue, Don Juan adressa au prince de Parme. L'un et l'autre se livrèrent ensuite aux plus doux épanchemens; car ils ne comprenaient point tout ce qu'il y avait de sinistre dans ces précautions et ces bienfaits du monarque. Vers le même temps, il arriva d'Espagne plusieurs jeunes seigneurs, qui sollicitèrent la permission de faire leurs premières armes sous don Juan. Parmi eux on distinguait le fils du vice-roi de Sicile, Pierre de Tolède; Alphonse de Leva, fils du vice-roi de Navarre; et Lopez de Figueroa. Serbellone lui-même, que le pape venait de racheter des mains des infidèles, accourait à la tête de cette brillante jeunesse. Et, comme s'ils eussent craint de ne point assez payer de leur personne, ils conduisaient un bataillon choisi parmi la noblesse et les vétérans les plus

intrépides. Il ne s'agissait que d'ouvrir la campagne; l'occasion ne tarda point à s'en présenter.

On vint dire à don Juan que l'armée des Etats, qui depuis deux mois menaçait Namur, effrayée de l'approche des Espagnols, se disposait cette nuit même à quitter ses cantonnemens. Le prince, dès le point du jour, monte sur le haut d'une colline, et voit en effet l'ennemi qui se retirait vers Gembloux. Il s'aperçut, en même temps, que les chefs avaient négligé des précautions essentielles; que la route était embarrassée par des charriots et des caissons, que l'avant-garde elle-même se trouvait à plus d'une lieue du corps d'armée. Ces fautes ne pouvaient échapper à l'œil exercé d'un si grand capitaine. Aussitôt il détache ses troupes légères sur les flancs de l'en-

31 janvier 1578.

nemi, il le suit lui-même dans la plaine de Gembloux; et tandis que Farnèse, à la tête de la cavalerie, fait des prodiges de valeur, don Juan, avec quelques bataillons, tue ou met en fuite tout ce qui s'oppose à son passage. D'une armée de trente mille hommes, il ne se sauva guère que la moitié : les Espagols perdirent à peine quelques soldats. Ces milices, levées à la hâte, mais pleines de zèle et de courage, n'eussent pas été si facilement rompues, sans le départ précipité de leurs meilleurs généraux, qui, à la veille d'entrer en campagne, abandonnèrent honteusement l'armée confédérée. Ils ne voulaient plus, disaient-ils, travailler à la fortune du prince d'Orange, auquel on enviait actuellement jusqu'à l'ombre de faveur dont il jouissait auprès de l'archiduc. Ainsi, le duc d'Ars-

chot, le comte de Lumai, le marquis de Roubaix, les comtes de Lalain et de Bossut, pour se venger de l'importune renommée de Nassau, trahirent à Gembloux tous les devoirs de l'honneur et de la fidélité ; comme s'il n'y avait plus de patrie pour qui ne la peut asservir, et dompter à son gré. La Belgique était sauvée : ce fut l'orgueil des grands qui la replongea dans un gouffre de factions et de discordes.

Le général des confédérés, appelé Gognies, homme ferme et résolu, avait servi jadis avec beaucoup de distinction dans les armées de Charles-Quint. Tombé lui-même au pouvoir des Espagnols, il obtint, avant d'entrer dans la citadelle de Namur, la permission de baiser la main de don Juan. C'était une faveur que le prince accordait toujours de la manière la plus obligeante

et la plus affectueuse. Cependant, tout plein encore de sa victoire, comme il lui échappa de dire, que Dieu s'était servi de son épée pous abaisser les ennemis de la religion et du roi, Gogniès, sans se laisser intimider, répondit : que les ennemis de la religion ne pouvaient être ceux qui la défendraient volontiers au prix de leur vie. Les Etats, en effet, étaient tout aussi bons catholiques que le roi catholique lui-même; mais ils ne voulaient point manquer à leurs engagemens avec les provinces protestantes; ils ne voulaient pas surtout de l'éducation des Jésuites, propre à faire des esclaves et non des citoyens, et c'est pour cette raison qu'on les regardait à la cour comme des impies et des sacriléges. Lorsque les révérends pères furent chassés des Pays-Bas, le peuple, au milieu des transports de joie

qu'il faisait éclater, imagina d'attacher à la porte de leur collége une botte de paille avec un bâton blanc, comme pour avertir que cette maison avait été frappée de la peste. Selon sa louable habitude, la prétendue Société de Jésus ne manqua point de faire entendre que c'était en haine de la religion qu'on la poursuivait; et, sur-le-champ, Grégoire XIII accorda, par une bulle (*a*), indulgence plénière à don Juan et à tous ceux qui marcheraient sous ses drapeaux. Rome n'avait point environné le prince d'un plus grand éclat, lorsqu'il allait en Grèce sauver les chrétiens de la fureur des infidèles.

Cependant une seule bataille venait de mettre les Espagnols en possession de plu-

(*a*) Cette bulle est du 18 janvier 1578.

sieurs villes considérables du Brabant et du Hainaut. Don Juan fit le même jour son entrée dans Louvain : il envoya le comte de Mansfeld recevoir les clés de Tirlemont, de Sichem, Nivelle, Philippeville ; Maubeuge. La consternation s'empare des Provinces, le peuple, épouvanté, ne songe plus qu'à la fuite, et l'archiduc lui-même, avec toute sa cour, se retire à Anvers. Dans ce désordre, le prince d'Orange était le seul qui s'occupât encore de la défense de Bruxelles. Il avait été question d'abord de marcher contre cette ville ; mais don Juan sentit bientôt que le peu de troupes dont il pouvait disposer ne lui permettait point de tenter une pareille entreprise. La victoire de Gembloux est d'autant plus admirable, que l'ennemi, bien supérieur en nombre, comptait dans son armée des

troupes auxiliaires de toutes les nations. Notre fameux La Noüe, qui pendant la retraite couvrit de son épée les confédérés, écrivait à Brantôme, peu de jours avant la bataille : « Nous sommes plus forts que don Juan ; *mas, los Españoles disen que « son superiores en valar* (*a*). » Philippe, dont ce succès commençait à relever les espérances, envoya par le seigneur de Noir-Carmes une lettre aux Etats, dans laquelle il protestait contre l'élection de l'archiduc, contre toüs les actes du conseil, et déclarait don Juan seul et unique gouverneur des Provinces. Les Etats ne firent point de réponse, mais ils ordonnèrent aussitôt de nouvelles levées. Et cependant ils rassem-

(*a*) Mais les Espagnols disent qu'ils sont supérieurs en courage.

blent à la hâte les restes de Gembloux, ils sollicitent du secours en Allemagne et en Angleterre : le prince d'Orange est enfin investi d'une plus grande autorité, le comte de Bossut se charge lui-même de continuer la guerre.

Tant de garnisons qu'il fallait envoyer dans les villes conquises, ne laissèrent à don Juan que l'ombre d'une armée. La victoire l'avait mis, pour ainsi dire, hors d'état de rien entreprendre, et néanmoins il se dispose à prévenir, par une seconde bataille, la jonction des troupes étrangères. Il la présente au comte de Bossut ; mais celui-ci, qui tournait au contraire ses espérances vers l'avenir, s'était retranché près du village de Rimenant, couvert d'un côté par des bois, de l'autre par le Demer, sans que les menaces ni les défis du prince

le pussent attirer en rase campagne. Alors don Juan fait avancer ses meilleures troupes, et leur ordonne d'enlever une éminence que les confédérés occupaient en avant de leurs lignes. L'attaque, poussée avec vigueur, réussit d'abord ; mais les Espagnols, au lieu de conserver l'avantage de cette position, se précipitent vers le camp des ennemis, et tombent eux-mêmes dans une embuscade. Si Farnèse ne fût accouru avec toute sa cavalerie, c'en était fait de cette poignée de braves qu'enveloppaient déjà les Ecossais de Norris.

Don Juan, comme un autre Annibal, abandonné au milieu de ses ennemis, et privé des dernières ressources que lui pouvait ravir la méfiance du monarque, se retira tristement sous la place de Namur, perdant à la fois le fruit de ses triomphes et

l'espoir de terminer la guerre. Sans doute il prévoyait déjà cette fatale issue, lorsque, du champ de bataille de Gembloux, il donnait l'ordre à Serbelloné de construire de nouvelles redoutes sur les hauteurs de Bouges, au confluent de la Meuse et de la Sambre. L'aspect formidable de cette position, que défend au loin la citadelle de Namur, avait encore pour le prince un attrait particulier. Il n'ignorait pas que l'empereur son père, poursuivi naguère par trois armées françaises, s'était lui-même arrêté sur la montagne de Bouges; et, dans des circonstances à peu près semblables, il se plaisait à asseoir son camp aux mêmes lieux où Charles-Quint triompha par son audace et sa magnanimité. La marche des troupes, l'agitation qui régnait à Namur, avaient pour un moment suspendu les ennuis de

don Juan : il les retrouva tous sous sa tente solitaire. Quoique Philippe, à l'occasion de la victoire de Gembloux, lui eût adressé de pompeuses félicitations, il ne voyait pas sans quelque crainte percer à travers ces complimens une froideur toujours plus marquée. D'ailleurs, la guerre, telle qu'on la faisait dans la Belgique, ne pouvait satisfaire la grande âme du prince : on ne tire point impunément l'épée contre sa patrie, il en reste toujours quelque trouble dans le cœur. Ce don Juan, si brillant dans sa jeunesse, si fier, si généreux sur les champs de bataille, depuis son fatal séjour dans les Provinces, était devenu rêveur et mélancolique. Il ne parlait que de retraites et de solitudes ; si déjà quelques amis ne l'eussent retenu, il s'en allait paisiblement terminer ses jours à Montferrat. Dans ces conjonc-

tures, un événement funeste augmente tout à coup ses chagrins, et livre son esprit à de sinistres réflexions.

Au milieu des dangers qui menaçaient la Belgique, don Juan, toujours plus impatient du silence obstiné que gardait Philippe, avait fait partir son secrétaire pour Madrid. Le prince conservait apparemment l'espoir d'une réconciliation, et cherchait, par de prompts éclaircissemens portés au pied du trône, à dissiper jusqu'aux moindres soupçons du monarque. Il faut croire que dans ce voyage, où de si grands intérêts devaient être discutés, où un mot, un geste, pouvaient trahir d'infâmes desseins, la pénétration d'Escobedo alla beaucoup trop loin. On fut d'abord quelque temps sans recevoir de ses nouvelles, puis on apprit qu'il avait disparu, puis enfin qu'il avait

été assassiné. Don Juan ne pouvait s'abuser sur l'auteur du crime, lors même que la vérité tout entière ne lui fût point parvenue. Mais ce n'est déjà plus un secret : Antoine Pérez, le ministre et le confident de Philippe, a conduit lui-même cette affaire ; on connaît l'assassin, il est soldat, il se nomme Garcie Darze. Des lettres de don Juan, adressées alors au prince de Melfi, peignent toute l'horreur de sa situation. Avec ses intimes amis, il parle ouvertement, et ne cache point ses pressentimens. Que si des ordres barbares ont fait mourir Escobedo, quel sort lui prépare-t-on à lui-même, après l'avoir privé de ses plus fidèles serviteurs ? N'a-t-il donc pas été, toute sa vie, en butte à d'odieux soupçons ? et ne court-il pas mille fois plus de dangers dans son propre palais, qu'à la tête des armées et sur les champs

de bataille? Ce silence n'a plus rien qui l'étonne; c'est le moyen de multiplier chaque jour ses peines et ses embarras.

Enfin, don Juan tombe malade. Attaqué comme lui d'une fièvre violente, Serbelloné, à cause de son âge avancé, ne laissait aucun espoir de guérison; personne, au contraire, ne mettait en doute celle du prince. Mais le médecin de Farnèse, dont les soupçons faisaient probablement toute la science, prédit, dès le premier jour, que la maladie ne serait mortelle que pour don Juan. Le prince ne se livra point à de vaines espérances; tandis que par son ordre on calmait les inquiétudes de l'armée, lui, sous sa tente, déclare Alexandre Farnèse gouverneur-général des Provinces. C'était assez montrer qu'il avait compris les intentions de Philippe. Il ajouta quel-

ques conseils pour son neveu, il remplit avec ferveur ses derniers devoirs de chrétien, et ne parut point, en mourant, donner de regrets à une vie si agitée. Peu d'instans avant d'expirer, il appelait par leurs noms les capitaines de son armée, ordonnait des charges, des évolutions, et remplissait encore sa tente de commandemens et de cris de guerre. On ne sait point au juste qui donna le poison. Quelques uns en accusèrent le cuisinier du prince, d'autres avaient vu un prêtre se glisser furtivement sous son pavillon ; on parlait aussi de bottines parfumées dont le roi lui avait fait présent. Il était difficile que les médecins se trompassent sur des signes manifestes et infaillibles : don Juan avait fini dans d'horribles convulsions ; aussitôt après sa mort, son cadavre s'était couvert de taches noires

et livides. Par son testament, le prince suppliait Philippe d'accorder des pensions aux officiers et aux domestiques de sa maison ; et, comme une dernière grâce, il demanda que ses restes fussent déposés dans le tombeau de Charles-Quint.

Don Juan mourut à l'âge de trente-trois ans, le premier jour d'octobre 1578, dans le mois où il avait coutume de célébrer l'anniversaire des victoires de Lépante et de Tunis, ainsi que lui-même, avant d'expirer, en fit la triste remarque. C'étaient maintenant d'autres fêtes et d'autres pompes. On ne trouva qu'un expédient pour apaiser la douleur des régimens, qui prétendaient tous à l'honneur de porter leur général. Les colonels dont le quartier se trouvait le plus proche de la tente du prince, reçurent le corps des mains des gentils-

hommes de service, et le remirent ensuite aux autres colonels, qui, sur toute la ligne, se relevèrent à la tête de leurs troupes, depuis le camp de Bouges jusqu'à Namur. Quatre généraux choisis par l'armée portaient les coins du poêle. On avait revêtu don Juan de ses armes, et placé sur sa tête la couronne des ducs de Bourgogne (2). En avant, et à quelques pas du lit d'honneur, marchait un régiment, avec les enseignes renversées : Farnèse suivait le corps de son oncle, et ne pouvait détourner de cette froide poussière ses regards baignés de larmes. Les magistrats et le peuple de Namur vinrent aux portes de la ville saluer les restes du grand homme ; ils l'accompagnèrent ensuite jusqu'à la cathédrale, où l'on fit ses obsèques.

Vers le commencement de novembre,

don Gabriel Nugno de Zuniga, grand écuyer de don Juan, passa par la France avec d'autres officiers du prince, qui retournaient en Espagne. Quelques chevaux de main portaient le bagage. Un seul cavalier avait attaché deux petits sacs de cuir sur le devant de sa selle, et un troisième, un peu plus grand, au-dessus du porte-manteau : du reste, il faisait partie de la suite, et se retirait le soir assez tristement avec ses compagnons. Quand on demanda, sur les frontières d'Espagne, ce que renfermaient ces trois sacs, le cavalier répondit, en sanglotant, qu'il était chargé d'un précieux dépôt, qu'il rapportait dans sa patrie les restes de don Juan d'Autriche. Car c'était, en effet, son corps qui voyageait avec les bagages ; réduit maintenant à une si petite place, après en avoir occupé une si grande

dans le monde. On avait ôté toutes les chairs, et détaché, à leurs jointures, les os des bras, ceux des cuisses et des jambes, et la tête même, et la poitrine. Deux ans s'étaient à peine écoulés, depuis que don Juan, dans toute sa force et dans toute sa gloire, traversait la France pour se rendre en Belgique : cette fois encore il y passa secrètement ; mais quel retour, grand Dieu ! quelle profanation ! et combien les grandeurs touchent de près au néant !

Il est vrai qu'aussitôt après l'arrivée du grand écuyer à Madrid, on s'occupa de rejoindre avec des fils de laiton les ossemens dispersés de don Juan. On pare ce squelette des habits du prince, on le couvre de ses propres armes, on lui met à la main le bâton de général ; et, dans ce lugubre appareil, il est présenté au roi, et le roi sup-

porte ce terrible spectacle! Du moins Tibère ne demanda point à voir les cendres de Germanicus! La cour eut la permission de rendre au prince ses hommages, et pendant trois jours elle put satisfaire ou ses regrets ou sa curiosité. Les restes de don Juan, honorés de deux funérailles, furent ensuite portés à l'Escurial, dans l'église de San-Lorenzo, auprès de l'empereur Charles-Quint. Ce prince mérite sans doute de grands reproches, mais il a détruit à Lépante la marine ottomane, il a tendu à la Grèce une main secourable, et conçu le hardi dessein de refouler les Turcs en Asie (3). Il voulut ensuite jeter à Tunis les fondemens d'une domination chrétienne, qui eût donné un nouveau cours aux destinées de vingt peuples, et porté les lumières de la civilisation dans la plus belle partie de l'Afrique. Com-

bien de princes, ennemis des libertés publiques, après avoir violé les lois et leurs sermens, ont pu se flatter d'offrir au monde de si nobles réparations? Don Juan, sur le trône d'Espagne, eût accompli ces grands desseins ; et la Grèce, depuis long-temps replacée au rang des nations, bénirait aujourd'hui la mémoire de son libérateur. Regretter qu'un prince n'ait point régné, c'est lui rendre un assez bel hommage.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME ET DERNIER.

NOTES

DU LIVRE CINQUIÈME.

(1) *Vous n'êtes que le fauteur et le complice des gueux, un rebelle qui trahit et déshonore sa propre maison.* On sait que les Espagnols donnaient le nom de *gueux* à tout ce qui réclamait, en Belgique, la liberté de conscience, et les anciens priviléges du royaume. Les Nassau, le comte d'Egmont, le comte de Horn, furent les premiers que l'on qualifia de *gueux*. Ce nom, comme tous ceux que se donnent réciproquement les partis, n'a rien qui fasse rougir l'homme de bien. Mais un tort que rien n'excuse dans l'archiduc Mathias, c'est d'avoir en effet conspiré contre sa propre maison. Ce qui allait si bien au prince d'Orange, ne convenait point à un arrière-neveu de Charles-Quint, au proche parent de Philippe et de don Juan.

(2) *On avait revêtu don Juan de ses armes, et placé sur sa tête la couronne des ducs de Bourgogne.* La succession des ducs de Bourgogne était passée dans la maison d'Autriche par le mariage de la princesse Marie, fille du fameux Charles-le-Téméraire, avec l'archiduc Maximilien. C'est pour cette raison apparemment que l'on mit sur la tête de don Juan la couronne de Bourgogne, comme arrière-petit-fils de Maximilien d'Autriche et de Marie. L'ordre de la Toison, dont les rois d'Espagne sont chefs, provient également de l'héritage des ducs de Bourgogne.

(3) *Ce prince mérite sans doute de grands reproches, mais il a détruit à Lépante la marine ottomane, il a tendu à la Grèce une main secourable, et conçu le hardi dessein de refouler les Turcs en Asie.* On peut juger de quelle noble colère il était transporté contre les ennemis du nom chrétien, par la réponse qu'il fit à une lettre de Sélim. Voici ce que lui écrivait l'empereur des Turcs, et la réponse

de don Juan. Ces lettres, traduites de l'original, se trouvent en copie au tome 35 du *Recueil historique de France*, vol. 429, des manuscrits de MM. Dupuy.

Lettre de Sélim II, empereur des Turcs, à don Juan d'Autriche, lui envoyant des présens.

Sélim, du très haut et très glorieux sultan Soliman II, fils treizième, empereur des Turcs, roi des rois, dompteur des provinces, expugnateur des armées, terrible par mer et par terre, n'a point à dédain, entre ses hautes pensées, de donner lieu et place à toi Jean d'Autriche, capitaine de singulière valeur, ni le visiter avec son sceau d'or incomparable, qui fait bienheureux qui le regarde, visiter ta vertu ô jeune garçon de peu d'expérience, très généreux, qui l'as mérité en cet espace de temps que tu as été seul qui as donné commencement aux pertes et dommages que jamais la très haute et toujours heureuse et admirable maison des Othomans ait senti et reçu des chrétiens ; ce qui m'a invité,

encore que je sois offensé, à te rendre, par les dons et présens que je t'envoye, ample et illustre témoignage de ta vertu, et lesquels dons et présens, si tu les considères comme tu dois, tu les devras certainement estimer beaucoup plus que ta haute et bonne fortune, attendu qu'ils te sont envoyés par celui, lequel étant entre tous les hommes le plus grand, se fait un peu moins égal à toi par ce sien présent et libéralité, ce qui a été plus facile a beaucoup de désirer que d'espérer obtenir. Prie Dieu qu'il te garde de notre ire.

Réponse de don Juan d'Autriche, général de l'armée chrétienne, à Sélim II, empereur des Turcs.

Par les mains d'Acomatz de Natolie, eunuque, j'ai reçu de ta part, avec bon augure, ta lettre et le présent, l'un digne de la libéralité, et l'autre du témoignage de la vertu qu'il a plu à Dieu me donner pour la défense de ses fidèles et offense de la maison Othomane, à laquelle ce garçon de peu d'expé-

rience (comme tu m'appelles), j'ai été seul le commencement du dommage qu'ont pu expérimenter tes armées. Tu peux considérer qu'elle fin s'en doit ensuivre à-présent que tu me confesses capitaine de singulière valeur. Du tout je te rends grâce, et pour récompense, en compagnie d'Acomatz, je te renvoye Scoldt Scelte grec, venu par deçà par ton commandement pour reconnaître les appareils des chrétiens, lequel ayant pu faire mourir, non seulement je lui ai donné la vie, mais fait voir à son aise toutes mes provisions et desseins qui sont de te faire continuelle guerre, à tant tu ne dédaigneras de compter au souverain degré de tes plus grandes grandeurs que Juan d'Autriche, chrétien, ait accepté les présens et répondu aux lettres de Sélim, empereur turc.

FIN.

OUVRAGES DE FONDS.

MÉMOIRE A CONSULTER *sur un système politique et religieux, tendant à renverser la Religion, la Société et le Trône;* par M. le comte de Montlosier, septième édit. 1 vol. in-8°. Prix: 6 fr.

DÉNONCIATION AUX COURS ROYALES, relativement au système religieux et politique signalé dans le Mémoire à consulter; précédée de nouvelles Observations sur ce système, et sur les apologies qu'on en a récemment publiées; par M. le comte de Montlosier. 1 vol. in-8°. Prix: 7 fr. 50 c.

CONSULTATIONS SUR LA DÉNONCIATION ADRESSÉE AUX COURS ROYALES; par M. de Montlosier, signée Dupin et quarante-cinq autres avocats. Prix: 2 fr.

HISTOIRE DE L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE ET DE SYRIE; par M. Ader: ornée des portraits de Bonaparte et de Kléber, des plans de la bataille des Pyramides et de la bataille d'Aboukir, des cartes d'Égypte et de Syrie. 1 vol. in-8°. Prix: 6 fr.

Le même. 1 vol. in-18°. Prix: 3 fr. 75 c.

HISTOIRE DES CAMPAGNES DE FRANCE en 1814 et 1815; par M. Mortonval; ornée de deux vignettes, dont une représente Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, avec le plan des batailles de Paris, de Toulouse, de Waterloo, et d'une carte de France. 1 vol. in-8°. Prix: 6 fr.

Le même, 1 vol. in-18. Prix: 3 fr. 75 c.

HISTOIRE DES GUERRES D'ITALIE, tome 1^er^., *Campagnes des Alpes;* par X.-B. Saintine; ornée des portraits de Kellermann et de Masséna, du plan de la bataille de Loano, et de la carte des Alpes. 1 vol. in-8°. Prix: 6 fr.

Le même, 1 vol. in-18. Prix: 3 fr. 75 c.

CONTES PHILOSOPHIQUES ET MORAUX, de Jonathan le Visionnaire, publiés par M. X.-B. Saintine; seconde édition, ornés de deux vignettes. deux vol. in-12. Prix: 8 fr.

RÉSUMÉ GÉOGRAPHIQUE DE LA PÉNINSULE IBÉRIQUE, contenant les royaumes de *Portugal* et d'*Espagne*; par M. le colonel Bory de Saint-Vincent, correspondant de l'Institut, anciennement attaché au dépôt de la guerre. 1 vol. in-18 de 600 pages, orné d'une carte coloriée dressée par l'auteur. Prix 5 fr.

RÉSUMÉ GÉOGRAPHIQUE DE LA GRÈCE, contenant la Turquie d'Europe et l'Archipel. 1 vol. in-18, orné d'une carte coloriée. Prix: 5 fr.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DES JÉSUITES, depuis l'origine jusqu'à la destruction de leur société; suivi de Considérations sur les causes de leur élévation, et de leur chute, et d'un Examen critique de leurs constitutions; par Ch. Laumier. 1 vol. in-18. 3 fr. 50 c.

FRAY-EUGÉNIO, ou l'Autodafé de 1680, par M. Mortonval, deuxième édit. 4 vol. in-12. Prix: 12 fr.

Le comte de Villamayor, ou l'Espagne sous Charles IV; par M. Mortonval, deuxième édit.; 5 vol. in-12. Prix : 15 fr.

Le Tartufe moderne, par le même, deuxième édit. 3 vol. in-12. Prix : 10 fr.

Marguerite Lindsay, roman de mœurs écossaises, traduit de l'anglais d'Allan Cuningham; par madame la comtesse M***, et précédé d'une Notice par M. de Barante, auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*; seconde édition. 4 vol. in-12. 12 fr.

Osmond, par l'auteur d'Élisa Rivers et de Marguerite Lindsay; deuxième édition; 1 vol. in-12. 12 fr.

Le Prisonnier de guerre, manuscrit trouvé sur le bord de la mer à la suite d'un naufrage; 2 vol. in-12. Prix : 6 fr.

Zoloé, nouvelle africaine; par M. le comte de ***. 1 vol. in-12, sur beau papier. Prix : 3 fr. 50 c.

Œuvres complètes de Molière, édition revue sur les textes originaux, précédée de la Vie de Molière par Voltaire, et de son Éloge par Chamfort, ornée de 32 culs-de-lampe gravés par nos meilleurs artistes. 1 vol. in-8°. Prix : 15 fr.

Œuvres complètes de J.-J. Rousseau. 1 vol. in-8°., imprimé sur coquille vélin superfin. Prix : 50 fr.

Œuvres complètes de M. Alphonse de Lamartine, contenant les premières et les secondes Méditations poétiques, la Mort de Socrate, poëme, le Dernier chant de Childe-Harold, le Chant du Sacre, ou la Veille des armes, l'Épître à M. Casimir Delavigne, et celle de M. Casimir Delavigne à M. de Lamartine; augmentées de Méditations et de divers Épîtres. 4 vol. in-18; ornés de vignettes, papier grand raisin satiné. Prix : 18 fr.

On vend séparément :

Méditations poétiques (premières), treizième édition, précédée d'une Préface par M. Charles Nodier; ornée de 3 gravures en taille-douce. 1 vol. in-18, imprimé sur papier grand raisin superfin. Prix : 5 fr. 50 c.

Nouvelles Méditations poétiques, 6e. édition, augmentée de diverses Épîtres inédites, d'une Méditation nouvelle, de l'Épître de M. Casimir Delavigne à M. de Lamartine, et de quatre vignettes gravées par Fontaine, d'après les dessins de Devéria. 1 vol. in-18, imprimé sur grand raisin superfin. Prix : 5 fr. 50 c. Papier grand raisin vélin, figures sur papier de Chine. Prix : 10 fr.

La Mort de Socrate, poëme suivi du *Chant du Sacre*, ou *la Veille des Armes*. 1 vol. in-18, imprimé sur papier grand raisin superfin. Prix : 4 fr.

00027058

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016